

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB ENTRE LE POSSIBLE & LE REALISABLE

**(ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE & SOCIALE DU
MAGHREB ENTRE 1992 & 1998)**

This thesis is submitted in partial fulfilment of the

DOCTOR OF BUSINESS ADMINISTRATION (DBA)

Degree at

BUSINESS SCHOOL LAUSANNE

SWIZERLAND

Submitted by : Mohamed BEN ABDALLAH
Date Submitted : 2001
Thesis Advisor : Professor SADAT-AGHILI Feridoun

Oral Defence And Acceptance

Thesis Advisor : Professor Trevor Jhonson
Examiner : Professor Colum MURPHY
Chairman : Mr. Philippe DU PASQUIER
Date : 2001

Mohamed BEN ABDALLAH

**L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU
MAGHREB ENTRE LE POSSIBLE & LE
REALISABLE**

ANALYSE DE LA SITUATION

ECONOMIQUE & SOCIALE

DU MAGHREB ENTRE

1992 & 1998

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

INTITULE	<u>PREMIERE PARTIE</u>	PAGES
Avant-Propos		1
Chapitre I	LE MAGHREB INSTITUTIONNEL	18
Chapitre II	LE MAGHREB ECONOMIQUE	
	- Etat des lieux	26
	- Le rôle de l'Etat dans l'économie	28
	- L'Etat agent régulateur	29
	- Crise de l'endettement	30
	- Ajustement structurel	34
	- Le coût de l'assainissement	35
	- La fragilité de la croissance	36
	- La vague de libéralisation	38
	- La lenteur des réformes	39
	- Evolution de l'économie dans le temps	46
	- Situation par pays (Algérie)	48
	- Réforme de l'investissement	51
	- Le poids des hydrocarbures	62
	- Les effets de la privatisation	63
	- Conclusion	69
	LA LIBYE	71
	- Conclusion	75
	Le Maroc	76
	- Evolution des indicateurs	76
	- Analyse des indicateurs économiques	87
	- Conclusion	90
	La Mauritanie	92
	- Evolution des indicateurs	92
	- Conclusion	97
	La TUNISIE	99
	- Evolution des indicateurs	99
	- Croissance du PIB (87-97)	102
	- L'accord Euro-Tunisien	109
	- Conclusion	114
CHAPITRE III	LE MAGHREB FINANCIER	116
	- Missions des systèmes bancaires	117
	- Evolution par pays	120
	L'Algérie	120
	- L'autonomie du Trésor public	120
	- Création des banques spécialisées	122
	La Libye	124

	- Le système bancaire	124
	- Les institutions spécialisées	125
	Le Maroc	127
	- Profil financier	127
	- Evolution des finances (92-99)	128
	- Conclusion	131
	La Mauritanie	135
	- Profil économique	135
	- Réformes économiques (89-99)	136
	- Le système bancaire	137
	- Conclusion	139
	La Tunisie	140
	- Profil financier	140
	- Réformes monétaires	141
	- Le système bancaire	143
	- Conclusion	146
Chapitre IV	LE MAGHREB COMMERCIAL	148
	- Situation générale	148
	- Commerce inter maghrébin	152
	- Echanges commerciaux	153
	- Importations inter maghrébines (85-90)	163
	- Exportations inter maghrébines(85-90)	164
	- Analyse des échanges (90-95)	166
	- Commerce international	168
	- Structure des importations	170
	- Structure des exportations	172
	- Balance Commerciale	177
	Commerce Extérieur après Barcelone	178
	- Commerce extérieur par pays	181
	La Tunisie	181
	- Principaux clients	184
	Le Maroc	186
	- Législations commerciales	186
	- Transactions commerciales	186
	La Mauritanie	189
	- Analyses Commerciales /Economiques	190
	- Conclusion	191
	L'Algérie	192
	- Evolution du commerce extérieur	192
	- Conclusion	194
	La Libye	195
	- Conséquences de l'embargo	195
	- Enrichissement illicite	197
	- Conclusion	198
CHAPITRE V	LE MAGHREB AGRICOLE	200
	- Prologue	200
	- Stratégies Agricoles entre (65 et 87)	201
	- L'inefficacité des structures publiques	202
	- La vague de décollectivisation	203
	- Effets pervers de la politique des prix	204

- Conclusion	205
- L'échec agricole	206
- Le déficit alimentaire chronique	208
- Conclusion	211
Répercussion du climat sur l'agriculture	212
- Problèmes de l'irrigation	213
- Relation de l'eau avec le développement	214
- L'hydraulique & la gestion du patrimoniale	215
- Conclusion	216
- Les effets de la désertification	217
- Conclusion	227
- Production agricole après l'UMA	228
- Conclusion	234
- Echanges Agroalimentaires	235
- Conclusion	238
- Libre-échange agricole	239
- Conclusion	240
- L'agriculture maghrébine face à l'Europe	241
- Conclusion	244

CHAPITRE VI	LE MAGHREB INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE	247
	- Prologue	247
	- Evolution de l'industrie sidérurgique par pays	250
	L'Algérie	250
	La Tunisie	252
	Maroc & Mauritanie	255
	La Libye	255
	- Conclusion	256
	- Evolution des Industries exportatrices	257
	La Tunisie	257
	- Les phosphates et dérivés	257
	- La parfumerie	258
	- Les produits détergents	258
	- Les industries mécaniques	259
	- Les textiles	260
	- Le cuir	262
	L'Algérie	263
	- Industries électriques & électroniques	263
	- Télécommunications	265
	- Informatique	265
	LE Maroc	268
	- Industrie de Textile & cuir (73-89)	268
	Analyses des choix industriels (73-90)	271
	- Analyses sectorielles	271
	- Le poids des minerais et de l'énergie	272
	- Le faible ancrage au système mondial	278
	- Evolution technique et technologique	280
	- Analyse globale	280
	- Stratégie commune de la recherche	282

- Echec du transfert technologique	284
- L'absence du Maghreb de la sphère scientifique	286
- L'organisation défailante	289
- Conclusion	292

DEUXIEME PARTIE : ETUDES ANALYTIQUES

CHAPITRE VII	LES EFFETS DU TRAITE DE BARCELONE	294
	- Prologue	294
	- Les enjeux du traité de Barcelone	298
	- Les économies maghrébines par secteur	300
	- Manufacturier	300
	- Agricole	300
	- Compression des revenus	301
	- Dépendance financière	301
	- Flux des capitaux privés	302
	- Importations & Exportations	304
	- Les carences de développement	306
	- Accroissement du revenu par habitant	309
	- Analyse des structures productives	311
	- Transition des économies	314
	- Politiques globales et sectorielles	314
	- La résistance à l'enseignement	314
	- La résistance à l'industrialisation	314
	- Le refus de l'épargne	315
	- Le mythe de la monnaie forte	315
	- L'union contre le FMI & la B.M	315
	- La peur de la pauvreté	316
	- Le lourd héritage	317
	- Le développement durable	320
	- Le rôle de la science & des technologies	322
	- Réussir l'impératif de Barcelone	323
	- Analyse des stratégies de développement	324
	- Relation entre territoire et pouvoir	325
	- Conclusion	326
CHAPITRE VIII	EVOLUTION DES RAPPORTS	
	EURO-MAGHREBINS APRES BARCELONE	330
	- Etat des lieux	330
	- Etat des rapports	332
	- Analyse des cas à balance excédentaire	334
	- Analyse des cas à balance déficitaire	335
	- Le cadre institutionnel des échanges	338
	- Coopération commerciale	339
	- Coopération technique & financière	339

- Rapports de la Mauritanie avec UE	341
- Place de l'immigration dans les rapports E.M	344
- Place des Investissements	347
- Les accords Euro-Maghrébins	350
- Les accords renouvelés (PMR)	351
- Les effets des accords de Marrakech	352
- Les accords des années 90	353
- Bilan des accords Euro-Maghrébins	356
- Les effets des contradictions européennes	359
- Conclusion	362

CHAPITRE IX

L'AVENIR DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB APRES LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE EURO-MEDITERRANEENNE

	365
- Le poids de l'histoire	365
- Les antagonismes entre les politiques	366
- Les différences des stratégies des pays	367
- Conclusion	369
- L'interférence entre les zones de libre-échange	370
- Les conventions bilatérales	372
- Les ratés d'une libération	372
- L'interventionnisme de l'Union Européenne	374
- Les faiblesses des I.D.E. au Maghreb	380
- Les conséquences d'un échec du dialogue	382
- Conclusion	384

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE X

CONCLUSIONS & PROPOSITIONS

386

- Les causes de l'échec de l'UMA	388
- La faiblesse des institutions	388
- Les distorsions entre les politiques de l'UMA	389
- L'absence de synergie	390
- L'absence d'une politique financière	392
- L'incapacité agricole & alimentaire	393
- Retard scientifique & technologique	394
- Absence de stratégie commune	395
- La concurrence négative	396
- L'absence d'une société civile	397
- L'isolement de l'UMA	399

- Fonds agricole & alimentaire	401
- Fonds de développement durable	403
- Création d'une Banque Centrale	404
- Institut technique & technologique	406
- Institut de Mass Media	408

EPILOGUE 410

- Analyse des systèmes de légitimation	411
- L'éclatement de la demande sociale	413
- Le patriotisme alibi	414
- Analyse socio-commerciale	416
- L'intégration culturelle & géopolitique	418
- L'influence de la culture berbère	419
- Les tensions internes	421
- Les tensions externes	422
- Régulations & prospections	423
- Le poids de la jeunesse	423
- L'action éducative	424
- Le choix de société	424
- Le poids de l'histoire	425
- La dimension politique de l'intégration du Maghreb	426
- Le problème du Sahara Occidental	426
- La redéfinition des frontières	427
- La position de la Libye dans l'UMA	427
- L'espace économique maghrébin	428
- La proclamation d'une constitution maghrébine	428
- Récapitulations	429

PREMIÈRE PARTIE

ETUDES SECTORIELLES

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

AVANT-PROPOS & RAPPEL HISTORIQUE

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

AVANT PROPOS

Dix ans, presque jour pour jour après la signature solennelle du traité de Marrakech qui a scellé le destin des cinq pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie et Libye) le vendredi 17 février 1989 par lequel les cinq chefs d'Etats, selon le communiqué officiel : Hassan II, souverain du royaume du Maroc, Zine-El-Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, Chadli Bendjedid, Président de la République démocratique populaire d'Algérie, le colonel Mouammar Kadhafi, guide de la révolution du 1^{er} septembre de la Grande Jamahiriya libyenne populaire et socialiste, le colonel Mouawia ould Sid Ahmed Taya, Président du comité militaire du salut national et chef de l'Etat de la République islamique de la Mauritanie ; en vue d'une intégration sociale et économique qui aboutira logiquement à une intégration totale, selon un calendrier bien déterminé ne mettant pas en cause les traités bilatéraux et multilatéraux passés entre les diverses composantes de cette nouvelle entité porteuse d'un espoir de voir s'instaurer au Maghreb une communauté économique à l'instar de la C.E.E, remplacé depuis 1993 par l'**Union européenne**.

Loin de dresser un bilan d'une décennie d'existence de l'U.M.A (Union du Maghreb arabe), notre analyse se borne à rétablir la réalité du Maghreb après les bouleversements socioculturels en Algérie, l'embargo économique sur certains produits et le blocus aérien sur la Libye, la signature d'un traité unilatéral par la Tunisie qui, à long terme, met certains produits stratégiques, notamment les produits agricoles ainsi que les services, en concurrence à armes inégales avec le reste de la communauté européenne. Enfin le désir du Maroc de « *s'intégrer* » dans l'Union européenne par le biais de n'importe quel traité bilatéral ou multilatéral, pourvu que ça aboutisse à une *quelconque* association, moyennant *toutes les concessions exigées* par les commissions de Bruxelles.

Devant l'amoncellement des efforts et les éparpillements des objectifs, nous sommes en droit de se demander si un jour l'U.M.A pouvait se libérer facilement de ses « *alliés* », un brin envahissant, et qui n'ont pas, pour l'instant, aucune intention de lâcher prise ou tolérer la présence de ce voisin, même lointain et encore moins de le laisser voler de ses propres ailes et assurer sa survie dans la dignité et le respect de sa culture.

La tactique de l'Union européenne est simple : ne donner la priorité qu'aux projets qui ne pénalisent pas les économies européennes et qui favorisent une « *coopération* » à sens unique transformant ainsi le Maghreb en zone d'exclusion économique européenne. C'est une manière élégante de supprimer l'aide européenne aux maghrébins en leur faisant croire qu'ils sont devenus compétitifs dans maints domaines et n'ont plus besoin d'aides au développement, mais ils ont plutôt besoin d'une remise à niveau de leurs économies respectives à leurs risques et périls.

En effet, certains pays du Maghreb ne sont pas encore entrés dans l'ère industrielle (**Mauritanie**) ou dépendent totalement de la manne pétrolière ou gazière (**Algérie, Libye**). Quant à la Tunisie et au Maroc, ils ont tout misé sur le tourisme qui, en réalité, *brûle* plus ce qu'il rapporte au pays hôte, puisque les infrastructures ne deviendront propriété du pays d'origine qu'après un délai variant entre trente et quarante ans, selon les contrats de base qui avaient été établis dans la hâte et sous la pression intense de l'investisseur. L'amère expérience des conséquences néfastes de la guerre du golfe sur le tourisme maghrébin devrait servir de leçon à ces deux pays qui avaient perdu en deux ans (**1990, 1991**) plus de 40% de leurs recettes en devises ; bloquant ainsi tout investissement dans les domaines porteurs comme l'industrie chimique en Tunisie et le développement de l'industrie agroalimentaire au Maroc.

Cette catastrophe économique avait mené les deux pays à abandonner ainsi des pans entiers de leur économie agricole à la concurrence *déloyale* des multinationales de l'agroalimentaire européen ou américain. Ce qui a accentué la dépendance des pays maghrébins dans certains secteurs (céréales, fourrage, élevage bovin et produit laitier), allant jusqu'à la dépendance totale.

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB : EST-ELLE UNE REPONSE A LA CRISE ?

Sur fond de crise économique et financière, le projet du Grand Maghreb avait connu une véritable résurrection depuis la fin de 1987, suite aux changements survenus en Tunisie depuis le 7 novembre 1987. Cet événement était le déclencheur d'engouement et d'ouverture d'une nouvelle ère, celle de la liberté et de la prospérité. Dix ans après l'avènement du grand Maghreb, force est de constater que les réalisations restent très modestes, voire insignifiantes par rapport aux espoirs suscités par cet événement qualifié d'historique par une certaine presse avide d'adjectifs.

L'intégration économique du Maghreb apparaît désormais comme la meilleure réponse à la crise économique mondiale qui sévissait depuis 1987 et ses effets déstabilisateurs sur le plan régional fragilisant ainsi les économies maghrébines souffrantes de leur très forte dépendance par rapport à l'Union européenne. A tour de rôle, les pays maghrébins avaient exprimé leurs craintes des graves conséquences qui découleraient de la dégradation prévisible de leurs relations commerciales et en même temps, du fait de l'ampleur de l'enjeu économique qui « *lie* » le sort des deux ensembles.

La réponse maghrébine aurait dû être plus ferme et plus cohérente vis à vis des européens ainsi que des autres partenaires du Maghreb notamment les pays arabes afin de rendre l'intégration économique du Maghreb plus crédible aux yeux de leurs partenaires économiques et financiers dans le but de réaliser des projets de développement en cours et futurs.

Afin que le processus **unitaire** déclenché par le sommet de Marrakech devienne irréversible, il serait louable de rappeler certaines règles de base essentielles :

- 1) L'institutionnalisation de la construction maghrébine est une œuvre qui s'inscrit dans une durée souple, mais ferme sur les modalités d'exécution et requiert une continuité et une grande patience afin que les partenaires maghrébins soient en mesure de dépasser leurs divergences et les difficultés dues aux problèmes spécifiques pour chaque pays afin de parvenir à l'objectif final, celui de la création d'une communauté économique solide et intégrée capable de faire face aux aléas du temps et à la faiblesse des hommes.

- 2) La mise en place des institutions communautaires maghrébines qui assurent la continuité du processus d'intégration économique et sociale sans pour autant mettre en cause les réalisations accomplies dans les domaines sensibles comme le tourisme (Commission des transports & communications, le Comité maghrébin du tourisme et le Centre d'études industrielles du Maghreb).

- 3) Le Maghreb institutionnel restera un projet illusoire aussi longtemps que l'édifice mis sur pied sera dépourvu des moyens juridiques nécessaires et adéquats en faisant preuve d'une grande imagination, d'échapper aux recettes d'un fédéralisme classique ou la superposition de cinq constitutions contradictoires, incompatibles les unes avec les autres et qui ne mènent qu'à une impasse. Il revient donc aux maghrébins de définir **clairement** quel genre de coopérations veulent-ils ? Dans quels buts ? Et dans quelles modalités ? Car après une décennie d'existence, le Maghreb risque d'accoucher d'un monstre sans tête ni queue.

LE DOULOUREUX CONSTAT

Dix ans après sa création, le Maghreb est en piteux état : Sur le plan économique, le Maghreb a perdu cette décennie des pans entiers de ses structures économiques à cause des récessions répétées, la chute vertigineuse des matières premières (pétrole et gaz naturel en Algérie et Libye et phosphate en Tunisie et Maroc) ; quant à l'exploitation des riches gisements de minerais en Mauritanie, elle laisse sans voix.

Sur le plan social, la situation reste explosive en Algérie, morose au Maroc, médiocre en Tunisie, chancelante en Libye et affligeante en Mauritanie qui survit grâce à la manne de l'Union européenne et au clientélisme des français qui assure le versement des salaires des fonctionnaires et les soldes des militaires.

Chaque jour le Maghreb perd un bout de sa souveraineté sous une forme ou une autre. A la lecture attentive des rapports des organismes internationaux FMI, Banque mondiale, OCDE. Le Maghreb a perdu dans son ensemble pendant la décennie

écoulée 44% de son potentiel économique, 30% de son poids politique, vis à vis de ses voisins arabes et 48% de sa crédibilité vis à vis de ses créanciers internationaux (pays du golfe compris).

Depuis trois ans, le processus économique du Maghreb a du plomb dans l'aile : A part quelques irréductibles optimistes, personne ne croit vraiment à ce que cet ambitieux projet aboutisse à des réalisations significatives. La guerre civile en Algérie a bloqué la majorité des activités économiques entre les pays du Maghreb et a ouvert la porte à toutes sortes de transactions informelles, voire illicites comme la contrebande ou le trafic d'armes, le nerf de guerre de tout conflit civil.

Les dégâts de sept ans de guerre civile se chiffrent à plusieurs millions de dollars qui alourdissent l'ardoise algérienne qui dépasse déjà les 50 milliards de dollars contractés sur le marché libre à des taux prohibitifs et dont la majeure partie revient en France qui soutient sans se cacher la junte militaire au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1964.

LE MAGHREB FACE AUX DEFIS

Les défis auxquels sont confrontés les pays maghrébins au cours de cette fin de siècle et au début du siècle prochain sont multiples. Nous en avons dégagé quelques-uns qui nous semblent être les plus graves, les plus déterminants pour l'avenir de cette région, malgré le bref constat que nous venons de vous livrer.

- Le défi démographique
- Le défi économique et commercial
- Le défi scientifique & technologique

1) Le défi démographique.

L'explosion démographique du Maghreb a pour origine l'orientation politique préconisée par chaque pays. En général le Maghreb maîtrise mal l'accroissement de sa population avec des nuances très nettes en Tunisie qui, avouons le, presque réussi à maîtriser sa croissance démographique qui s'est stabilisée à une moyenne de 2,66‰, selon les statistiques officielles de 1997 * (1), ce qui est un exploit par rapport à ses voisins : 34,1‰ en Algérie, 3,10‰ au Maroc, 5,65‰ en Libye, et enfin 5,30‰ en Mauritanie.

En effet, les indices démographiques relèvent que le Maghreb, à l'instar des pays en voie de développement, présente encore une structure de population primaire et qu'il n'y a pas eu de changement significatif la démographie dans la région. Avec une moyenne de fécondité élevée, une mortalité relativement faible, le Maghreb présente un taux d'accroissement de 3,5% en moyenne. De cette situation découle une série de conséquences dont voici les trois principaux :

• (1) Bouraoui Abdellatif « *La Population maghrébine d'ici 2025* » CERES 12/17 - 10-87 EDITIONS ECONOMICA - Paris - Collection Politique Comparée

- A) L'inadéquation entre l'accroissement démographique et l'accroissement économique. Avec un taux d'accroissement démographique de 3,5% en moyenne et un taux d'urbanisation de 58% en moyenne, le Maghreb constituera une entité à demandes, à aspirations immédiates dont les perspectives handicapent les projets à long terme et contraignent les gouvernements à pallier au plus urgent sans stratégie à long terme, seul garant d'un développement harmonieux.

- B) Les chômages et le déséquilibre régional se caractérisent par le sous-emploi qui touchent 43% de la population active ; Avec 900'000 chômeurs en Algérie, 850'000 au Maroc et 500'000 de sans emploi en Tunisie. Le problème ira en s'aggravant, en raison du retour obligé, à long terme, des 2'500. 000 travailleurs immigrés.

-C) Tous les pays du Maghreb accusent des déficits alimentaires chroniques au niveau de leur balance alimentaire. La Tunisie était la seule épargnée suite à des récoltes inhabituelles en 1992-93, mais ce n'était pas suffisant pour assurer un équilibre durable de sa balance alimentaire. Cette dépendance alimentaire est encore plus grave en Algérie et au Maroc. Par ailleurs, la Libye a réussi un coup de force en réalisant son fleuve souterrain qui a coûté près de 12 milliards de dollars, selon les estimations des organismes internationaux spécialisés et qui assurera aux libyens à long terme une autosuffisance alimentaire si ses voisins appliquent une politique agricole commune et convergent vers la création d'un marché agricole commun, qui aura pour mission, à moyen terme, de trouver des solutions à cette dépendance alimentaire et à long terme, de réaliser l'autosuffisance alimentaire et la promotion d'une agriculture moderne et novatrice à l'instar des pays du sud de l'Europe .

2) *Le défi économique et commercial*

Les défis d'ordre économiques revêtent trois aspects fondamentaux qui constituent autant de contraintes, d'handicaps à véritable décollage des économies maghrébines :

- Un développement économique extraverti à l'intérieur de chaque pays du Maghreb fait des limites du volume de l'investissement, notamment à la suite des chutes répétées des cours de pétroles laquelle a engendré une révision à la baisse des projets ambitieux de développement . De nombreux projets de développement ont été purement et simplement supprimés faute de moyens financiers, ce qui a accentué les effets de

- l'exiguïté du marché intérieur et l'absence d'une économie d'échelle .
- L'impact de l'élargissement de l'Europe à 15, voire à 20 au siècle prochain, accentue la pression sur les produits importés jusque là du Maghreb qui devront trouver d'autres marchés ; rappelons que 67% des importations maghrébines proviennent de l'Union européenne .
 - Dans les pays du Maghreb, le problème de l'endettement se présente avec plus ou moins d'acuité. Il n'est pas moins inquiétant lorsqu'on considère les masses financières en jeu, les besoins futurs d'une politique orientée vers le développement et l'autosuffisance, toutefois, il faut tenir compte des conséquences futures tant économique que sociales qu'un tel endettement peut engendrer. Des pays comme la Mauritanie ou le Maroc sont confrontés à des problèmes très sérieux, face au poids de leur endettement. Il est de même pour la Tunisie et l'Algérie dont la dette globale dépasse les 60 milliards de dollars.

3) Le défi scientifique et technologique

Les pays du Maghreb, outre les défis d'ordre démographique et économique sont confrontés à un autre défi, non moins important : Le défi scientifique et technologique. A l'heure de la troisième révolution industrielle, alors que les pays émergents comme le Brésil et la Corée du sud sont implantés dans le troisième millénaire, l'Inde et le Pakistan ont franchi le pas de la maîtrise des techniques nucléaires, les pays maghrébins sont appelés à harmoniser et à coordonner leurs politiques en matière de recherche scientifique et surtout l'harmonisation de leurs programmes éducatifs et éviter--le chacun pour soi, en le remplaçant par « s'associer pour mieux réussir ensemble ».

LES MODALITES & LA REALISATION DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

Les facteurs d'ordre économique prennent à nos jours une dimension de plus en plus importante, suite aux nombreuses mutations et regroupements à l'échelle planétaire. De nombreux pôles politico-économiques ont vu le jour çà et là, notamment dans le bassin pacifique (Corée du sud, Japon), en Europe occidentale (Union européenne),

et enfin le pôle américain (Etats-Unis, Canada et Mexique). Par ailleurs, un pôle arabe existe depuis bientôt vingt ans qui regroupent les pays de Golfe arabo-persique (Arabie saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Emirats arabes Unis, et Qatar) qui a pour but de défendre les intérêts pétroliers des riches pays issus du colonialisme anglais, devenus indépendants, pour la plupart, dans les années 70 et demeurent sous la protection américaine. Une protection sans faille qui a prouvé son efficacité pendant la guerre du Golfe et se perpétue à nos jours sous la forme d'un « *protectorat* » non officiel.

Pour toutes ces raisons, on ne saurait concevoir une intégration économique sans la lier à une intégration sociale qui puisse prendre en compte de telles données majeures qui font que les facteurs économiques constituent désormais un moteur principal des relations régionales et internationales.

L'édification d'une communauté maghrébine progressive dans le cadre du *Conseil de Coopération du Maghreb* « *CCM* » devrait constituer l'une des tâches primordiales au niveau de l'action commune du Maghreb. Pour se faire, l'institutionnalisation du Grand Maghreb doit être concrétisée à un double niveau :

- Les relations bilatérales
- Les relations multilatérales dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe.

De plus elle suppose la mise en œuvre d'une série de décisions d'ordre politiques :

- a) L'élaboration d'un pacte économique des pays du Maghreb qui devrait fixer les modalités de coopération financière et technique, tout comme la circulation des capitaux et des marchandises.
- b) La réactivation des accords et des conventions signés entre les pays maghrébins dans tous les domaines, mais qui sont parfois restés lettres mortes.
- c) L'établissement d'une union douanière maghrébine qui servait de base à la création d'un marché commun du Maghreb.
- d) La création d'une commission maghrébine pour la planification économique dont la tâche principale est l'étude du marché commun du Maghreb.

Après avoir été pendant des années relégué aux oubliettes de l'histoire, le Maghreb est en train de renaître et émerger, cette fois-ci, par la base économique. Ce changement d'approche qui place au premier rang les préoccupations unitaires les considérations économiques est salutaire et répond aux impératifs de notre époque. En effet, l'unité maghrébine sera d'abord économique ou ne sera pas.

Pour ce faire, il ne suffit pas d'épouser la cause de l'intégration ou de développer la volonté communautaire seulement, mais il faut engager globalement les économies nationales dans le processus même de cette intégration.

En plus de l'harmonisation des plans économiques de développement, il faudra adopter des politiques communes dans les domaines des finances, l'investissement et du commerce extérieur.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour voir émerger au Maghreb un nouveau pôle de développement économique, à l'échelle de l'Afrique et de la Méditerranée.

Sources :

- Mahdi El Mandjra « *Maghreb 2000* »
- Bouraoui Abdellatif « *La population du Maghreb d'ici à 2025* » CERES 12/ 17-10- 87
- Moheiddine Hadhri « *Maghreb CEE – Un avenir Incertain* » Travail et Développement 5-6/86
- Annuaire Statistique de l'Algérie
- Annuaire Economique du Maghreb
- Census and statical department, Secretariat of planning - Tripoli

RAPPEL HISTORIQUE

L'union du Maghreb arabe (UMA) est née officiellement le 17 février 1989 à Marrakech au cours du deuxième sommet maghrébin. Son acte de naissance a été signé par les cinq chefs d'Etats, dans l'ordre selon le communiqué officiel : Hassan II, souverain du Maroc, Zine-El-Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, Chadli Bendjedid, Président de la République algérienne démocratique et populaire, le colonel Mouammar El-Kadhafi, Guide de la révolution du 1^{er} septembre de la grande Jamahiriya libyenne, populaire et socialiste, le colonel Mouawia ould Sid Ahmed Taya, Président du comité du salut national et chef de l'Etat de la République islamique de Mauritanie .

Cette rencontre est la suite logique du premier sommet maghrébin de l'histoire réuni par Chadli Bendjedid à Zéralda près d'Alger, le 10 juin 1988, au lendemain du sommet arabe consacré aux problèmes du Moyen-Orient. Elle a été précédée par une série de réunions préparatoires, menées à un rythme accéléré, qui ont permis aux signataires du traité constituant de l'UMA de doter la nouvelle entité régionale d'organes politiques et exécutifs.

Pour saisir la portée historique de cette proclamation, voici son contenu :

« Les dirigeants maghrébins proclament, avec l'aide de Dieu et au nom de leurs peuples, la naissance de l'Union du Maghreb arabe en tant que communauté homogène, mue par des volontés convergentes et coopérant avec des communautés régionales similaires et en tant qu'ensemble soudé contribuant à l'enrichissement du dialogue international, déterminé à soutenir les nobles principes et mobilisant ses peuples, avec toutes les potentialités pour renforcer l'indépendance des pays du Maghreb arabe Uni, sauvegarder leurs acquis et agir, de concert avec la communauté internationale, en faveur de l'instauration d'un ordre mondial où prédominent la justice, la dignité, la liberté, les droits de l'homme et marqué par la coopération sincère et le respect mutuel » .

Déclaration de Marrakech du 17 février 1989

Peut-on affirmer pour autant que le vieux rêve du Grand Maghreb, ressuscité entre 1910 et 1930, qui ait connu depuis bien des avatars, soit passé du mythe à la réalité ?

LES CONSTANTES HISTORIQUES

Au cours de leur longue histoire, les Maghrébins ont toujours manifesté leur goût d'indépendance en montrant une farouche résistance à toute atteinte à leur dignité en protégeant ainsi leur intégrité et leur identité ; même la partie la plus exposée, en l'occurrence la Tunisie l'a montré au cours des siècles, a pu se préserver de toute influence étrangère.

Par ailleurs, les peuples maghrébins n'ont pas cessé d'affirmer leur identité, tant par rapport au Machrek (Orient), d'où est venu l'Islam que par rapport à l'Europe voisine, leur principal partenaire économique depuis des siècles. Quant à leur austérité légendaire, ils la doivent à leur puritanisme religieux et leur sens aigu de la justice sociale.

Même sous la domination romaine, les peuples maghrébins ont conservé leurs coutumes ancestrales imprégnées de divinités puniques et maures ; s'ils se sont adaptés aux « *dieux importés* », c'est en les berbérifiant et s'ils se sont convertis au christianisme, c'est par opposition à la Rome impériale. Chrétiens dès le IV^{ème} siècle, ils adoptent le donatisme, schisme égalitaire qui dressait les pauvres cultivateurs berbères contre les riches colons romains, inspire la révolte des campagnes contre le christianisme de Rome, religion des pouvoirs des villes.

Le même phénomène se produisit au VII^{ème} siècle : après une très courte et farouche résistance, l'adoption rapide du Coran exprime le rejet de la Byzance grecque et Constantinople, siège de l'Empire de l'Orient. Musulmans, ils épousent l'Islam sunnite après une période mouvementée. En adhérant massivement à cette doctrine, les peuples maghrébins témoignent de leurs particularismes, ils situent sur le plan religieux leur opposition au pouvoir politique incarné par les représentants de Damas, puis Bagdad, siège du Califat.

Que partagent-ils me diriez-vous ? Ils sont fiers d'avoir inventé les chiffres arabes toujours en usage, introduits en Europe par le pape Sylvestre II, au X^{ème} siècle et ils ne manquent pas de reprocher au Machrek, qui utilise des chiffres indiens, de ne pas les avoir encore adoptés.

L'austérité des maghrébins et leur sens aigu de la justice sociale ne les a pas empêchés d'exprimer, dans les périodes fastes, une certaine joie de vivre, voire le somptueux comme en témoignent l'Alhambra et Grenalifide de Grenade, les palais du Maghreb central mais également les gens simples, avec le patio, le jardin et le fameux jet d'eau.

Le plus frappant de cette civilisation austère c'est le raffinement de son essence. Il n'y a qu'à regarder de près ces architectures qui caractérisent la mosquée de Kairouan en Tunisie, la Tour Hassan II à Rabat et la Giralda de Séville pour se rendre compte de ce fin mélange de splendeur discrète dans la finesse austère, sobre dans le faste maîtrisé dans la profusion.

LE GRAND MAGHREB ENTRE LE RÊVE ET LA REALITE

Le rêve de bâtir un grand Maghreb ne date pas d'hier ou du début du vingtième siècle, il est ancré dans la conscience commune depuis la nuit des temps en s'appuyant sur des constantes historiques devenues au fil des siècles des facteurs unitaires qui perdurent de nos jours, enflamment ainsi l'imaginaire maghrébin déchiré entre le rêve avorté du panarabisme qui regrouperait les Maghrébins aux autres populations du reste du Monde arabe et créer un ensemble homogène à l'instar des Etats maghrébins qui avaient existé dans l'antiquité avec Massinissa (238-148 av.) et l'ère islamique, sous *Almowahed* « unitariens » (1147-1269).

En effet, une fois reconquise l'autonomie par rapport aux califes de Damas puis de Bagdad entre le X^{ème} siècle et les XIII^{ème} siècles, des tentatives unitaires à partir de l'Est, notamment avec les Zirides (973-1171), et de l'Ouest avec les Almoravides (1050-1147) ; Elles n'aboutiront que partiellement. Les Alamdines (*les unitariens*), partis du Nord du Maroc, mettront plus de soixante-dix ans pour assurer leur autorité sur l'ensemble du pays (1130-1147), puis sur le reste du Maghreb (1147-1205) dont ils réaliseront l'unification presque autant d'années (1205-1269). D'autres dynasties animées par de moins vastes ambitions, s'emploient aussitôt à démembrer l'empire Almowahed. Selon l'historien marocain Abdallâh Arwi : « *Le Maghreb fut partagé entre trois Etats organisés, se rapprochant ainsi peu à peu de la situation présente : aucun ne se sent satisfait ; Chacun voulut s'étendre, sinon refaire l'unité impériale, un seul fut sur le point d'y parvenir mais son échec scella définitivement la fin des tentatives unitaires* » .

Pourtant, l'aspiration des peuples, profondément ancrée à vivre un destin commun, les facteurs unitaires ne suffiront pas à infléchir le cours de l'histoire et à imposer aux dirigeants successifs le choix de l'unité. Le rêve chargé de nostalgie demeura latent pendant sept siècles.

Les Ottomans s'imposèrent à partir du XVI^{ème} siècle en Libye, en Tunisie et en Algérie, mais pas au Maroc qui resta indépendant jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Sous l'empire ottoman, les différents pays du Maghreb (Libye, Tunisie, Algérie), se sont accommodés des entités qui varient selon le gré du bey local. La circulation à l'intérieur de l'empire était presque normale jusqu'au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les colonisations française d'abord, italienne ensuite, pour asseoir leurs empires ont verrouillé les frontières en substituant l'axe horizontal, Machrek-Maghreb, voies des échanges religieux et spirituels, l'axe verticale Nord-sud qui

rythma les flux économiques, accessoirement intellectuels, entre les territoires conquis de la métropole.

LA MARCHÉ VERS L'UNITÉ

La marche vers l'unité a commencé vers 1910-1920 sous l'appellation d' « *Ennahda* » (Renaissance), mouvement de pensée qui avait secoué les structures sclérosées du Machrek au début du XIX ème siècle. Sous le triple choc provoqué par « *la philosophie des lumières* », la Révolution française et les expéditions de Bonaparte et la révolution industrielle illustrée par les « *Saint-Simoniens* », la « *Nahdha* » prône la renaissance arabe et ou musulmane par l'acquisition de la science moderne et le retour aux sources, mais les idées ne parviendront au Maghreb qu'avec décalage.

En 1907, le premier mouvement de jeunesse vit le jour sous l'appellation « *Jeunesse tunisienne* », suivi en 1914 par « *Jeunes algériens* » et en 1919 par les « *Jeunes marocains* » qui servent d'aiguillon. Entre 1915 et 1916, un comité pour l'indépendance de la Tunisie et de l'Algérie, lance à Genève l'idée d'une « *République Nord-Africaine* », puis fonde la Revue « *Le Maghreb* » qui pose carrément la question de l'indépendance.

Entre 1920 et 1947, il y eut la deuxième étape, plus affirmée avec les mouvements de libération nationale : le Destour tunisien(1920), d'où sortira le Néo-Destour en 1934, plus combatif sous la houlette d'un jeune avocat, Habib Bourguiba, l'Etoile nord-africaine (1926), qui est à l'origine du Parti du Peuple algérien (PPA), fondé par Messali Hadj en 1937, et le parti l'Istiqlal marocain en 1943, aboutissement d'une action militante et multiforme entamée dans les années trente .

Dés 1927, l'Etoile nord-africaine réclame l'indépendance de toute l'Afrique du Nord, thème repris dans le plan de revendication adopté en 1933 par l'assemblée générale du PPA. La lutte pour l'indépendance du Grand Maghreb a été menée à trois, la Mauritanie étant rattachée à l'empire chérifien, mais demeure une colonie française jusqu'à son indépendance. La Libye étant ignorée, comme si elle n'avait jamais appartenue au Grand Maghreb ; ce qui explique en partie l'attitude négative du régime du colonel Kadhafi, vis à vis de l'UMA et son attachement à l'Orient.

La troisième étape la plus structurée commença en 1948 avec l'entrée en action du comité de libération du Maghreb qui adopta la charte qui constitue la première élaboration idéologique d'un projet unitaire maghrébin. Par ailleurs, les signataires

de la charte ont choisi de s'exiler au Caire, pépinière de l'arabisme militant et siège de la Ligue des Etats arabes, fondée en 1945.

Après de longues années de lutte acharnée, les pays du Maghreb ont enfin obtenu leur indépendance de la France. Une indépendance morcelée selon le bon vouloir du colonialisme français qui a réussi à casser l'unité de lutte préconisée par le Congrès du Maghreb arabe réuni pour la première fois le 15 février 1947, instituant un organe permanent, le Bureau du Maghreb arabe au Caire et interdisant aux Etats d'engager des négociations séparées. Vœux pieux, puisque les leaders maghrébins ont commencé, notamment les Marocains et les Tunisiens avaient entamé des négociations secrètes avec la France en invoquant plus tard « *piteusement* » leur statut de protectorat.

Les divergences stratégiques et tactiques ont semé la panique dans la classe politique maghrébine qui naviguait à vue jusqu'au 1^{er} novembre 1954, date à laquelle le Front National de Libération algérienne (FLN) déclencha la guerre contre la France. En effet, de sources historiques fiables, il existe un accord secret, datant de 1955 qui va dans le sens de l'esprit de la charte du Caire, par lequel, feu Salah Ben Youssef, le leader tunisien, de tendance nationaliste arabe, et Allal El-Fassi, le leader de l'Istiqlal marocain, s'engageaient à participer, au côté de l'Algérie, à la lutte contre le colonialisme français. Malheureusement cet accord est resté lettre morte puisqu'il a été désapprouvé par les notables marocains qui craignaient d'être balayés par la tendance radicale de l'Istiqlal animée par Mahdi Ben Barka.

Quant à Salah Ben Youssef, le représentant de l'aile arabo-islamique du Néo-Destour, il s'était heurté au Président du Parti, Habib Bourguiba, imprégné de la III^{ème} République, partisan de la politique des petits pas et de la négociation avec la France.

LA STRATEGIE DU CHAOS

La conférence de Tanger s'est déroulée entre le 27 et le 29 avril 1958 en présence des trois composantes des partis politiques : le Néo-Destour, l'Istiqlal et le FLN. La date n'est pas fortuite. La guerre d'Algérie qui dure depuis quatre ans a servi de révélateur à l'unité maghrébine de fait par-dessus de la tête des calculs des états majors et la répercussion de la naissance de la CEE le 1^{er} janvier 1958 sur l'avenir du Maghreb et les potentialités des défis à relever face à l'OTAN et au colonialisme français.

La conférence aura donc trois dimensions stratégiques : la première, c'est une revanche sur la rencontre manquée à Tunis deux ans plus tôt, la deuxième, une riposte au bombardement de Sakiet Sidi Youssef, le 10 février 1958, la troisième, une ferme mise en garde de la France et aux puissances de l'OTAN d'un

embrasement de toute la région en cas de conflit ouvert, ce qui n'a pas empêché les Marocains et les Tunisiens de jouer avec les sentiments de leurs peuples en affirmant leur souhait de concrétiser la volonté d'union dans le cadre des institutions communes (...) sic ! En effet, un secrétariat permanent a été formé mais ne se réunira qu'à deux reprises. Ce projet fort louable tombera dans l'oubli comme bien d'autres malheureusement.

Il fallait attendre le **trentième anniversaire** de cet événement historique pour exhumer en 1988, tout en préparant les populations en consacrant des pages entières dans la presse tandis que se prépare en secret le premier sommet maghrébin. Il va de soi que ce n'est pas le souvenir réactualisé de Tanger qui a favorisé la rencontre du 10 juin 1988, mais bien d'autres réalités et d'autres défis qui ont accéléré la création de l'UMA.

Pour essayer de comprendre ce flottement qui a duré presque deux décennies, il faut faire un arrêt sur ce qu'on appelle communément la guerre de sable qui opposa le Maroc à l'Algérie dès 1963 et plus tard, en 1975, avec le conflit du Sahara Occidental et envenima la région, il faut revenir sur les origines profondes des malentendus qui ont pu surgir çà et là sur tout le territoire du Maghreb, rappelons les plus importants : ils concernent d'abord, l'évolution historique de chacun des trois pays :

-1) Les nationalistes algériens reprochent aux dirigeants marocains, et non les moindres, d'avoir repris l'argument des colonisateurs français, selon lequel l'Algérie n'était pas un Etat constitué lors de la conquête de 1830.

-2) Les mêmes Algériens accusent les Tunisiens et les Marocains d'être inféodés à la France.

-3) Les Tunisiens et les Marocains reprochent aux Algériens d'être intransigeants et avoir une attitude hégémonique vis à vis de ses voisins. En privé, les dirigeants tunisiens et marocains ne se gênent pas de qualifier l'Algérie de la « Prusse » du Maghreb.

Mais le plus terrible de tous les malentendus, reste les rapports du Front de Libération National (FLN) avec les Etats constitués après l'indépendance, notamment les frontières héritées de la colonisation, puisque la France, présente dans les trois pays a arrondi à son profit celles de l'Algérie.

LES RATES DE L'INTEGRATION MAGHREBINE

Les indépendances ont eu, un temps, raison de l'idéal formulé dans le discours. Elles ont vu s'affirmer les égoïsmes nationaux et s'exacerber les rivalités entre les chefs d'Etats dotés, chacun, d'une forte personnalité. Les gouvernements ont donc opté pour l'Etat-nation, des régimes politiques différents et un développement économique autonome. Etait-il d'ailleurs possible, dans une première étape, de trouver mieux ? La nécessité de l'Etat-nation s'était imposée depuis les années 1910-1920, laissant la notion de Grand Maghreb dans le flou tant dans sa configuration que dans son contenu.

Entre 1910 et 1964, le Maghreb n'était envisagé qu'avec les trois Etats (noyau central) : Tunisie, Algérie, Maroc ; les « deux ailes » : Libye (indépendante depuis 1951) et la Mauritanie (depuis 1960) ne sont guère prises en compte pour des raisons pas vraiment évidentes. La première par son attachement affectif au Moyen-Orient et la deuxième par son prolongement en Afrique noire.

Depuis 1964, la Libye est membre du Comité permanent consultatif maghrébin. Elle le quitta en 1970 après la déclaration fracassante du colonel Kadhafi. Quant à la Mauritanie, elle attendra cinq ans comme observateur pour devenir membre. Depuis le début de la décennie quatre-vingt, l'idée d'un Maghreb à cinq fit son chemin, mais elle est compromise par la volonté de l'Algérie d'imposer une sixième composante, la République arabe Sahraouie démocratique. Finalement, pour faciliter la création de l'UMA, la République Sahraouie sera mise en veilleuse, en attendant qu'un référendum d'autodétermination décide de son avenir.

LE FLOTTEMENT INSTITUTIONNEL

L'option d'un seul Etat unifié n'ayant jamais été sérieusement envisagée, fallait-il se limiter au Maghreb des parties, adopter l'option d'une fédération ou confédération dotée d'organismes supranationaux ? Fallait-il commencer par l'édification commune par la coopération politique et économique ? Le développement national devrait-il précéder l'intégration régionale ? Les économies étaient-elles rivales ou complémentaires ? Qui devait l'emporter, les idéologies ou les lois du marché ? Ces différentes problématiques n'ont cessé, de se poser, malgré la dynamique impulsée en 1988-1989 ? Dix ans plus tard, ces mêmes problématiques retrouvent leur vigueur avec plus d'insistance.

LE RÔLE AMBIGU DE L'EUROPE

Après avoir favorisé la politique du pire, chère aux britanniques « *diviser pour régner* » et en avoir profité au maximum, les anciennes puissances coloniales, la France et l'Italie, d'abord, Espagne et Portugal depuis leur entrée dans la CEE, en 1986, déplorent le retard pris dans l'édification du Grand Maghreb et encouragent son accélération, dans une optique mercantile afin de faire fructifier les échanges commerciaux entre deux entités autonomes semblables à l'instar du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), constitué en 1981. Partant du principe que l'Europe ne peut pas subir les contrecoups d'un Maghreb désuni et désarticulé.

Les Maghrébins ont pris conscience de la nécessité impérative d'édifier eux-mêmes et pour eux-mêmes avec *au besoin, l'aide d'autres institutions régionales et internationales*, un ensemble solide, pour ne pas être progressivement marginalisé dans un monde où s'est accéléré le rythme de l'histoire et du développement technologique. Les Maghrébins eux-mêmes, déplorent ce retard accumulé depuis le 17 février 1989.

Nous pouvons certainement regretter les dissensions, les rivalités, les erreurs, les défaillances qui ont jalonné la renaissance du Grand Maghreb. Auraient-elles pu être évitées ? Rien n'est moins sûr, car elles résultent de l'évolution historique des Etats maghrébins dès l'époque ottomane, les diverses formes de colonisation *laquelle, soulignons-le, n'est pas responsable de tous les maux* et des voies différentes de la décolonisation. En revanche, il aurait été possible de progresser d'un pas décidé, plus rapide si le conflit du Sahara Occidental n'avait pas longtemps obstrué la voie.

Le fléau de la guerre civile algérienne qui sévit depuis sept ans dans le plus grand désintéressement international comme s'il s'agissait d'une tare honteuse à cacher tant que les Algériens ont de quoi payer le lourd tribut de cette guerre fratricide qui ne fait qu'alourdir les charges d'un pays à genoux et une économie à la dérive.

Tous ces facteurs ont conditionné les choix des responsables qui ont présidé au destin des Etats indépendants, nous constatons qu'ils ont largement fléchi les itinéraires empruntés par les Chefs d'Etats et par les peuples.

REFERENCES :

- Révolution africaine – 87/92
- Paul Balta « *Le Maghreb des indépendances* » La découverte / Essais
- Revues et périodiques maghrébines spécialisées
- Annuaire Economique du Maghreb – Edition du Centre d'Etudes Internationales du Maghreb – Tunis – 1989-1991.

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE I

LE MAGHREB INSTITUTIONNEL

CHAPITRE I

LE MAGHREB INSTITUTIONNEL

La signature de l'acte de naissance de « *L'Union du Maghreb arabe* » le 17 février 1989, par les cinq chefs d'Etats maghrébins à Marrakech constitue un événement de grande portée historique, comme l'est de même le traité instituant cette entité consolidée par une même communauté de langue, d'histoire, et d'intérêts économiques communs.

L'Union du Maghreb arabe (UMA) est devenue une nécessité inéluctable pour la survie de la région au moment où s'érigent un peu partout dans le monde de grands blocs économiques afin de faire face à une mondialisation rampante de l'économie à l'échelle planétaire.

Afin que le processus unitaire déclenché par le sommet de Marrakech devienne irréversible, il serait de bon aloi de rappeler certains principes de base essentiels :

- 1) L'institutionnalisation de la construction maghrébine est une œuvre de longue haleine qui requiert continuité et patience afin que les partenaires maghrébins soient en mesure de dépasser les divergences et les difficultés qui peuvent surgir et parvenir à l'objectif final, celui de la création, à long terme, d'un **Espace Economique Maghrébin** et une véritable intégration économique à l'instar de l'Union européenne, le Conseil Economique du Golfe, et le Conseil Economique Arabe.
- 2) La mise en place de nouvelles institutions communautaires maghrébines ne devrait pas faire table rase de toutes les structures et institutions spécialisées créées dans le cadre du C.P.C.M. (la Commission maghrébine des transports et communications, le Comité maghrébin du tourisme, le centre d'études industrielles du Maghreb).
- 3) Le Maghreb institutionnel restera un projet illusoire aussi longtemps que l'édifice institutionnel mis sur pied sera dépourvu de moyens juridiques nécessaires et adéquats.

Il revient aux maghrébins de faire preuve d'imagination, d'échapper aux recettes du fédéralisme classique, de trouver de nouvelles modalités d'intégration plus efficace.

I LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES DE L'UMA

Les structures institutionnelles sont régies par la déclaration de Marrakech ainsi que les textes de la déclaration commune qui s'ajoutent au programme d'action de la commission maghrébine émanant du Sommet de Zeralda ainsi que les procès verbaux des cinq commissions et sous-commissions qui avaient préparé les travaux du dit sommet, précurseur du traité de Marrakech dont voici le contenu, paru dans « *LE MATIN DU SAHARA* » le 19 février 1989.

II TEXTES FONDATEURS

Traité portant création de l'Union du Maghreb arabe
Marrakech, le 17 février 1989
(10 Rajab 1409 Hégire – 1398 après la mort du Prophète)

Sa Majesté, le Roi Hassan II, roi du royaume marocain , son Excellence , Monsieur Zine Al-Abdine ben Ali, Président de la République tunisienne, Son excellence, Monsieur Al-Chadli Bendjedid , Président de la république démocratique populaire, d'Algérie, le Guide de la révolution du premier septembre de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le colonel Moamar Al Kadhafi, son Excellence Moawia Ould sidi Ahmed Al-Taya, Président du Comité militaire du Salut national et chef d'Etat de la République islamique de Mauritanie, Croyant aux liens solides fondés sur la communauté d'histoire, de religion et de la langue unissant les populations du Maghreb arabe, Répondant aux aspirations profondes et constantes de ces peuples et de leurs dirigeants pour que s'établisse entre eux une Union renforçant leurs relations mutuelles et leur offrant Les voies appropriées pour parvenir progressivement à réaliser entre eux une fusion encore plus complète, Conscients de tout ce qui impliquerait une telle fusion comme effets donnant l'occasion à l'Union du Maghreb arabe d'acquérir un poids qualitatif lui permettant de participer activement à l'équilibre mondial, de consolider les relations pacifiques au sein de la communauté internationale et de maintenir la sécurité et la stabilité dans le monde, Ayant à l'esprit que la création de l'Union du Maghreb arabe exigera des réalisations concrètes et la mise en place des phases communes concrétisant la solidarité effective entre ses membres et garantissant leur développement économique et social, Traduisant leur sincère volonté pour que l'Union du Maghreb arabe soit un moyen pour construire l'unité arabe globale et un point de départ vers une Union plus large englobant d'autres Etats arabes et africains, Se sont accordés sur ce qui suit :

Article premier : Au terme de ce traité, est crée une Union dénommée « Union du Maghreb arabe ».

Article 2 : L'Union se propose de :

- Renforcer les liens de fraternité reliant les Etats membres et leurs peuples ;
- Réaliser le progrès et le bien-être des sociétés et défendre leurs droits ;
- Participer à la sauvegarde de la paix fondée sur l'équilibre et la justice ;
- Suivre une politique commune dans les différents domaines ;

- Travailler progressivement à réaliser entre eux la libre circulation des personnes et le libre transit des services, des marchandises et des capitaux.

Article 3 : La politique commune mentionnée dans l'article précédent vise à réaliser les objectifs suivants :

- Dans le domaine international : réaliser l'entente entre les Etats membres et établir une solide coopération entre eux sur la base du dialogue ;
- Dans le domaine de la défense : préserver l'indépendance de chacun de ses membres ;
- Dans le domaine économique : réaliser le développement industriel, agricole, commercial, et social des Etats membres et prendre toutes les dispositions nécessaires dans ce sens, notamment par la création de projets communs et la préparation de programmes généraux, spécifiques et adéquats ;
- Dans le domaine culturel : Instaurer une coopération visant à développer l'enseignement à ses différents niveaux, sauvegarder les valeurs spirituelles et morales issues des enseignements généraux de l'Islam, préserver l'identité nationale arabe et prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs, notamment par l'échange des professeurs et des étudiants et par la création des institutions universitaires et culturelles et des institutions spécialisées dans la recherche commune aux Etats membres.

Article 4 : L'Union disposera d'un conseil de présidence composé des présidents des Etats membres ; il en sera l'organe suprême, la présidence du conseil sera assurée à tour de rôle pour une durée de six mois par des Etats membres.

Article 5 : Le conseil de la présidence de l'Union tiendra des sessions ordinaires tous les six mois et pourra tenir des sessions extraordinaires toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

Article 6 : Seul, le conseil de la présidence a pouvoir pour prendre des décisions et ses décisions seront adoptées à l'unanimité.

Article 7 : Les premiers ministres des Etats membres ou leurs représentants pourront se réunir toutes les fois que la nécessité l'exigera.

Article 8 : L'Union disposera d'un conseil des ministres des affaires étrangères qui préparera les sessions du conseil de la présidence et examinera les travaux de la commission du suivi et des commissions ministérielles spécialisées.

Article 9 : Chaque Etat nommera un membre de son Conseil des ministres ou de son comité populaire général, spécialement chargé des affaires de l'Union ; ces membres constitueront une commission pour suivre les affaires de l'Union et cette commission présentera les résultats des travaux au Conseil des ministres des affaires étrangères.

Article 10 : L'Union disposera de commissions ministérielles spécialisées mises en place par le Conseil de la présidence qui en définira les compétences.

Article 11 : L'Union disposera d'un secrétariat général constitué d'un représentant de chaque Etat membre. Ce secrétariat exercera ses fonctions dans l'Etat dont ce sera le tour d'assurer la présidence du Conseil des présidents et sous l'égide du président de la session. L'Etat hôte s'engagera à couvrir les frais de fonctionnement.

Article 12 : L'Union disposera d'un conseil consultatif constitué de six membres pour chaque Etat, choisis par les instances parlementaires des pays membres ou conformément aux lois en vigueur dans chaque Etat. Le conseil consultatif tiendra une session ordinaire annuelle. De même, il tiendra des sessions extraordinaires à la demande du Conseil de la présidence. Le Conseil consultatif donnera son avis sur les projets de résolutions présentés par le conseil de la présidence. De même qu'il pourra adresser au Conseil de la présidence les recommandations qui lui paraîtront utiles pour renforcer le travail de l'Union et réaliser les objectifs. Le Conseil consultatif préparera le règlement intérieur puis il le présentera au conseil de la présidence pour ratification.

ARTICLE 13 : L'Union disposera d'un organe juridique composé de deux juges pour chaque Etat, désignés par l'Etat concerné pour une durée de six ans renouvelables par moitié tous les trois ans. Cet organe choisira un président parmi ses membres pour une durée d'un an. Cet organe sera chargé d'étudier les litiges en rapport avec l'interprétation et l'application de ce traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union ainsi que les litiges qui lui seront présentés par le Conseil de la présidence ou l'un des Etats partie prenante dans le litige, conformément aux cas définis par son statut organique. Les décisions de cet organe juridique seront impératives et définitives.

De même, cet organe apportera des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui seront présentées par le Conseil de la présidence.

Cet organe préparera son statut fondamental et présentera pour ratification au président ; ce règlement fera partie intégrante du traité. Le Conseil de la présidence fixera le siège et l'organe juridique et son budget.

Article 14 : Toute agression à laquelle se trouvera exposé l'un des Etats membres sera considérée comme une agression contre les autres membres.

Article 15 : Les Etats membres s'engageront à ne pas admettre sur leurs territoires toute activité ou toute organisation qui porterait atteinte à la sécurité ou l'intégrité territoriale de l'un quelconque d'entre eux ou son régime politique.

De même, les Etats membres s'engageront à s'abstenir de s'associer à toute alliance ou bloc militaire ou politique dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres Etats membres.

Article 16 : Les pays membres ont la liberté de conclure entre eux ou avec d'autres Etats ou ensemble d'Etats tout accord n'entrant pas en contradiction avec les dispositions de ce traité.

Article 17 : Les autres Etats de la nation arabe ou de la communauté africaine pourront s'associer à ce traité si les pays membres acceptent cette association.

Article 18 : L'amendement des dispositions de ce traité interviendra sur proposition de l'un des Etats membres et entrera en vigueur à la suite de son acceptation de la part de tous les Etats membres.

Article 19 : Ce traité entrera en vigueur après la ratification par les Etats membres conformément aux procédures habituelles dans chaque Etat.

Les pays membres s'engageront à prendre les mesures nécessaires à cette fin dans une limite de six mois à partir de la date de la signature de ce traité.

« Ce texte a été traduit de l'Arabe par M. Kattar Abou Diab, chercheur au Centre d'études de l'Orient contemporain (CEOC), Université Paris III »

III COMMENTAIRE DU TEXTE INITIAL

A la lecture attentive du traité de la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA), on constate que l'accent a été mis sur des généralités qui demeurent, somme toute, assez vagues quant à l'intégration économique, pourtant nécessaire, voire indispensable pour réaliser ce rêve vieux de 77 ans, allant de 1912 à 1989 n'a été abordé que très sommairement, ce qui laisse un vide constitutionnel si des correctives n'ont pas été introduites à temps, donc à la prochaine révision dont la date reste ouverte, compte tenu du climat actuel qui ne favorise guère une telle « aventure », sachant que chaque pays de l'Union fait tout ce qui est dans son pouvoir pour retarder l'échéance, voire torpiller tout le programme pour le remplacer par une association méditerranéenne Ou autre.

En effet, l'article 3 de la charte maghrébine stipule « *Dans le domaine économique : réaliser le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres et prendre toutes les dispositions nécessaires dans ce sens, notamment par la création de projets communs et la préparation de programmes généraux, spécifiques et adéquats ...* », en clair rien n'oblige les Etats de décider une réelle intégration économique qui peut aboutir à une complémentarité entre les secteurs et les pays. Le traité met l'accent sur la création de projets communs mais ne précise pas quels domaines nécessitent une attention particulière pour aboutir à une coopération de longue durée. Quant à la réalisation du développement agricole, industriel, commercial et social, elle ne se décrète pas, il faut tout d'abord faire un constat rigoureux afin de déceler les carences du système, puis commencer à élaborer des projets dans les règles de l'art.

Dans le domaine culturel, le traité insiste beaucoup plus sur la sauvegarde de la culture arabo-musulmane que sur son développement par la création de pôles d'attraction pour les étudiants les plus méritants en leur assurant une formation de très haut niveau dans un climat propice à l'épanouissement personnel et collectif. Pour ce faire, il faut que les universités maghrébines deviennent un pilier de la nouvelle entité maghrébine, basée sur la créativité et l'imagination notamment dans les domaines scientifiques et technologiques dont on a négligé l'importance depuis le XV^{ème} siècle, date à laquelle le Maghreb a sombré piteusement entre ses minarets en se laissant absorber par l'empire ottoman, puis le colonialisme source de tous les malheurs des maghrébins.

Le traité stipule « *Dans le domaine culturel : Instaurer une coopération visant à développer l'enseignement à ses différents niveaux, sauvegarder les valeurs spirituelles et morales issues des enseignements de l'Islam ...* » soit, mais est-ce que la grande priorité du Maghreb qui vient de se relever de cinq siècles de destruction culturelle et surtout

scientifique est la sauvegarde des valeurs spirituelles et morales issues de l'enseignement des préceptes de l'Islam ? La réponse est non sans appel. La première priorité demeure la modernisation du Maghreb de fond en comble, son attelage au progrès scientifique et technologique, son développement culturel ouvert à toutes les autres cultures, la sauvegarde de son métissage culturel qui fait sa grandeur.

Bien entendu, personne ne conteste l'appartenance du Maghreb à la communauté musulmane ni son attachement culturel au monde arabe dont elle porte le lourd héritage de sa langue, ses traditions et son mode de vie. N'empêche que l'identité maghrébine a acquis son autonomie depuis l'ère Ommayyide entre le 11^{ème} et le 12^{ème} siècle de notre ère.

Quant à la dernière partie de l'article, « *...prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs, notamment l'échange des professeurs et des étudiants et par la création des institutions universitaires ...* », non seulement est nécessaire pour l'harmonisation des systèmes éducatifs respectifs mais devrait figurer parmi les priorités absolues pour atteindre l'objectif de l'intégration économique et sociale en attendant l'intégration complète. Il faut tout d'abord harmoniser les programmes éducatifs et créer le cas échéant des instituts universitaires spécialisés dans les domaines les plus pointus en l'occurrence les techniques d'information, la recherche fondamentale, la biologie, la biochimie, la pharmacologie, la médecine nucléaire, et les recherches océaniques. Donc il ne suffit pas de statuer, il faut passer à l'acte même avec dix ans de retard, car l'accumulation des petits abandons dus à des phénomènes intérieurs (instabilité politique et économique en Algérie, fin de règne au Maroc et saut d'humeur en Libye), a déjà fait ses ravages. Pourtant rien n'est joué sur le plan institutionnel puisque depuis 1995, rien n'a été entrepris pour relancer ce processus d'intégration qui tarde à prendre corps.

L'article 14 de la charte de l'UMA stipule : « *Toute agression à laquelle se trouvera exposé l'un des Etats membres sera considérée comme une agression contre les autres membres* ».

Non seulement cet article a été bafoué à maintes reprises, mais il a montré les limites de cette union, le moins qu'on puisse dire, hybride où la sensibilité nationale étroite a primé sur les grands principes et les déclarations de circonstances. Il s'agit bien entendu de l'embargo aérien décrété par l'ONU suite à l'accident d'avion au large de l'Ecosse qui avait fait 270 victimes, attribué aux services de renseignements libyens, dont le tribunal international de La Haye ne s'est pas encore prononcé ou statué après la livraison par la Libye de ses deux ressortissants *impliqués* dans cette affaire.

Dans ce cas d'espèce, tant que les deux présumés sont considérés « *innocents* », les rétorsions contre la Libye et ses ressortissants sont assimilables à une agression caractérisée contre un pays de l'Union, ce qui libérerait les autres Etats du Maghreb d'appliquer les sanctions prises contre la Libye et par conséquent appliquer le principe de la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur de l'Union préconisée par le dernier paragraphe de l'article 2 : « *...travailler progressivement à réaliser la libre circulation des personnes et le libre transit des services, des marchandises et des capitaux ...* ». Au lieu de tenir tête à l'arbitraire, les pays maghrébins se sont pliés devant le diktat des Américains, des Français et des Anglais qui accaparent cette institution depuis la fin de la guerre froide et la disparition du mur de Berlin.

Une telle attitude ne favorise guère la constitution d'un Maghreb basé sur la coopération, si au premier accroc de l'un de ses membres « *on jette son honneur et sa souveraineté aux chiens* ».

Bien entendu, il ne s'agit pas de soutenir un membre fautif de l'Union contre vent et marées, mais il aurait fallu trouver avant les vrais coupables de cet affreux forfait, puis infliger les sanctions qui s'imposent tout en mettant la pression sur le régime libyen pour qu'il puisse donner sa version des faits, tout en se levant comme un seul homme face à l'arbitraire. Hélas ça n'a pas été le cas.

L'une des failles de ce traité reste son article 16 qui stipule : « *Les pays membres ont la liberté de conclure entre eux ou avec d'autres Etats ou ensemble d'Etats tout accord n'entrant pas en contradiction avec ce traité* » . En d'autres termes, aucune concertation n'est prévue en cas de prise de décision commune. Chacun peut s'allier avec qui lui semble bon, conclure des traités bilatéraux ou multilatéraux, entrer en concurrence directe avec son voisin, pourvu que ça puisse arranger l'étranger. En fait cette disposition mérite une clarification, voire une révision, le cas échéant, car elle ne fait qu'accentuer les contradictions, au lieu de favoriser une coopération inter maghrébine. Elle laisse la porte ouverte à tous les égoïsmes et autres trahisons favorisées par les bailleurs de fonds et tous ceux qui ont intérêt à ce que le Maghreb soit un gros consommateur de biens et de services et n'arrive jamais à voler de ses propres ailes.

Le bouquet est livré par l'article 17, qui stipule : « *Les autres Etats de la nation arabe ou de la communauté africaine pourront s'associer à ce traité si les pays membres acceptent cette association* » . Avec un peu de patience l'Union du Maghreb arabe deviendra un conglomérat d'Etats que rien ne relie sauf le plaisir de se rencontrer et refaire le Monde. Ce n'est pas sérieux ! Entre cinq Etats c'est déjà difficile de s'asseoir autour du plus petit dénominateur commun, alors qu'on cherche à associer à cette charte les moyen-orientaux, les Africains, et pourquoi pas un jour les Afghans et les Maltais ... De deux choses l'une ou bien faire cette union à cinq avec sérieux ou le faire à trois comme ça été toujours le cas depuis Carthage ou bien clore ce dossier Maghreb à jamais et repenser autre chose plus réaliste et plus concret, au lieu de répondre à une situation absurde par une énorme absurdité.

Sources :

- *Centre d'Etudes Internationales du Maghreb*
- *Paul Balta / Le Maghreb des Indépendances/ La découverte Paris 1990*
- *L'Etat du Maghreb/ la Découverte 1991*
- *L'ÉTAT DU MAGHREB – Editions la DÉCOUVERTE –1991 – Collection « L'ETAT DU MONDE »*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – CNRS Editions – 1996*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – CNRS Editions - 1997*

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE II

LE MAGHREB ECONOMIQUE

CHAPITRE II

LE MAGHREB ECONOMIQUE

Première Partie

L'intégration économique maghrébine constitue plus que jamais un thème d'actualité, dès lors que le Grand Maghreb, longtemps confiné au stade de simple projet politique en gestation, est devenu enfin, une réalité juridique, et institutionnelle, avec la naissance le 17 février 1989 de l'Union du Maghreb arabe.

Au-delà de l'événement historique, celui de l'émergence pour la première fois, d'un cadre institutionnel unitaire, il convient plutôt de s'interroger sur les meilleures voies et moyens de l'édification maghrébine.

I L'ETAT DES LIEUX

A première vue, il semble étonnant que des pays aux potentialités et aux structures économiques différentes en soient arrivés presque au même point après une trentaine d'années d'indépendance. Hormis le fait de la détérioration de la conjoncture internationale qui les avaient tous atteints avec la même intensité ; Les ressemblances entre la « *petite* » Tunisie, profondément urbanisée et moins bien pourvue que ses voisins en ressources naturelles avait opéré un tournant libéral depuis les années soixante-dix, après une décennie d'étatisation de l'économie ; « *L'immense Algérie* » aux ressources inépuisables en hydrocarbures, ayant opté dès 1965 pour un socialisme inspiré du modèle soviétique privilégiant la création d'industries lourdes

censées avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'activité économique ; et « *le Maroc le plus rural* » des trois pays, où la richesse est très concentrée et où les structures sont profondément féodales mais dont l'option libérale ne s'est jamais démentie. Dans les trois pays, l'Etat a été pendant vingt ans le moteur de la croissance. En Algérie, bien sûr où le secteur privé n'a jamais eu droit de cité dans l'option socialiste et où la rente pétrolière a permis de mener une politique industrielle coûteuse, mais également au Maroc et en Tunisie, où la puissance publique a pris en charge, outre le financement des infrastructures, le développement de pans entiers de l'activité économique, y compris dans le secteur manufacturier par le biais d'investissements directs.

Ce n'est pas le rôle de l'Etat qui différencie les trois pays, bien qu'il ait poussé à l'extrême en Algérie, que les choix effectués par celui-ci. En effet, depuis les années soixante-dix, le Maroc et la Tunisie ont partiellement abandonné la stratégie industrielle de substitution d'importations pour privilégier une option exportatrice en profitant du processus de décolonisation entamé par un certain nombre d'industries manufacturières européennes : textiles, industries mécaniques et électriques, cuir et chaussures.

Dés lors, on a assisté, dans les deux pays, à une diminution de la part relative des produits agricoles dans les exportations au profit des produits manufacturés, et à l'intérieur de la branche, la régression du secteur agroalimentaire au profit du textile, de l'habillement et des industries dérivées du phosphate.

En Tunisie, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est passée de 8,60 % du PIB, dans les années soixante, à 13, 2% en 1982, puis deux tiers au début des années 1990, devançant ainsi le pétrole qui constitue 40% du PIB en 1992.

L'Algérie, quant à elle est demeurée un grand exportateur d'hydrocarbures, lesquels représentaient en 1994, 89% des exportations. Très peu d'efforts de diversification ont été entrepris, puisque la moitié des investissements industriels a été consacrée à valoriser les exportations du pétrole et de gaz. Mais si à l'inverse de ses deux voisins, l'Algérie manque cruellement d'une production de biens de consommation finale, la faiblesse de l'intégration des relations intersectorielles est une carence commune aux industries des trois pays, dont les produits finaux incluent une forte proportion de produits intermédiaires importés.

La Libye et la Mauritanie se caractérisent, pour leur part, par le très faible développement de leurs forces productives. Tandis que les recettes pétrolières permettent à la première d'être rentière, les ressources tirées du fer sont insuffisantes pour assurer à la seconde un solide base économique permettant un développement durable.

II LE RÔLE DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE MAGHREBINE

Le rôle de l'Etat dans l'économie maghrébine reste primordial, en dépit des choix économiques différents des cinq pays de l'UMA soit en qualité de producteur, d'importateur ou de régulateur. Ce rôle de juge et partie avait amené les Etats à se réorganiser constamment en fonction de la conjoncture du moment et non en fonction d'une planification durable.

Dans chacun des cinq pays, l'Etat producteur a toujours occupé une place importante. La part des secteurs publics dans l'emploi, dans l'investissement et dans la production, a varié entre 40 et 70% selon les pays et selon les secteurs. En Tunisie l'Etat réalisait 68% des investissements durant la décennie soixante, mais cette part est tombée à 55% dans les années soixante-dix jusqu'au début des années quatre-vingt-dix pour se stabiliser à une simple majorité de 51% dans les secteurs primordiaux telles que les télécommunications, l'industrie du phosphate et le pétrole.

Sa part dans l'investissement agricole a toujours été significative, même au cours de la décennie soixante-dix, marquée par un recul de l'agriculture « collective », elle a été évaluée à 65% de l'investissement agricole global.

En Algérie, cette part de l'investissement était dominant atteignant 90% dans les années soixante-dix pour reculer dans les années quatre-vingts et se stabiliser au début des années quatre-vingt-dix à 77% pour être privatisée avant la fin de cette décennie.

Au Maroc, réputé « plus libéral », la part de l'Etat ne dépasse guère les 60% si on tient compte de la particularité du Maroc en matière de gestion agricole qui obéit à des lois féodales arrangeant les propriétaires terriens.

Cette place est aussi variable selon les branches d'activité : généralement de 100% dans les mines, les hydrocarbures, l'eau et l'électricité, elle varie d'un pays à l'autre dans l'industrie lourde de produits intermédiaires (acier, ciment, engrais) et de l'industrie des biens de consommation où, sauf en Algérie, c'est le secteur privé qui domine.

Dans l'agriculture, l'étatisme l'a emporté en Algérie jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, tandis qu'en Tunisie et au Maroc la présence de l'Etat a surtout pris la forme d'une intervention après les restructurations successives.

La place du secteur public dans l'économie maghrébine est liée étroitement aux conditions de leurs indépendances respectives et par les nationalisations qui se sont produites à cette occasion ou plus tard. C'est le cas, en particulier du secteur minier dans l'ensemble des cinq pays, mais aussi les banques, les

assurances, et pour certains pays, l'agriculture. Les secteurs publics de différentes économies ont été développées grâce à des investissements massifs réalisés à la faveur des plans de développements, particulièrement, au cours des années soixante-dix, dans le secteur minier (hydrocarbures, et phosphates) ; dans le transport et les communications ; le secteur manufacturier qui s'est renforcé. Au cours des années soixante-dix, le financement des investissements du secteur public a été réalisé par les ressources internes issues de la hausse des prix de pétrole ou des phosphates et par un endettement important auprès d'organismes publics, de banques privées ou de fournisseurs, en particulier en Algérie et au Maroc.

III L'ETAT AGENT REGULATEUR DE L'ECONOMIE

Dans l'ensemble des pays du Maghreb, l'Etat a toujours joué le rôle de régulateur de l'économie. Quel que soit le pays, la place des finances publiques dans le processus de la mobilisation, d'allocation ou d'utilisation des ressources économiques a constamment été considérable dans l'élaboration d'une économie de développement. En effet, la fiscalité, celle en particulier sur les activités minières (gaz, pétrole, phosphates), a mobilisé une partie importante des revenus des entreprises, et a servi, dans les meilleurs cas, à développer les systèmes d'éducation et de formations, les systèmes de santé, les infrastructures de communications et télécommunications, et dans les pires des cas, à favoriser la croissance parfois excessive des dépenses de l'armement, le développement de bureaucraties centrales et locales d'administrations et d'entreprises, parfois sans rapport avec les besoins sociaux.

Les dépenses publiques ont pu aussi alimenter les fastes des uns et les pratiques peu orthodoxes des autres, permettant à la faveur des marchés publics, le moins qu'on puisse dire, peu lisibles favorisant ainsi la création d'une nomenclature d'affaires en Algérie et Libye et renforcer la bourgeoisie au Maroc et en Tunisie. Quant aux mauritaniens, ils se contentent de ramasser les miettes des crédits à pertes consenties par les banques européennes.

Beaucoup plus que dans le secteur public économique proprement dit, c'est dans les finances publiques qu'il faut chercher les mécanismes pervers à l'origine des dérèglements économiques.

Le rôle « économique » de l'Etat comme producteur et comme régulateur a été fortement critiqué, mais selon des reproches et des critères différents, souvent de manière désordonnée. Certains critiques au nom du libéralisme, ont violemment contesté le déficit d'entreprises publiques, l'absence ou l'insuffisance des sanctions de leurs performances, le poids excessif de la fiscalité imposée par une administration lourde et peu compétente, sans oublier

les aléas du monopole du commerce extérieur et un contrôle de changes imposé par l'Etat.

Les critiques de gauche ont surtout contesté l'alimentation des profits privés par des déficits des entreprises publiques illégitimes liées au marché publics et la protection des marchés garantie par l'Etat. Ils ont réclamé une rationalisation du secteur public, une réforme démocratique de la fiscalité et une meilleure adéquation entre la dépense et les services rendus effectivement à la population dans les secteurs de l'éducation, de la santé et les services publics en général. A leurs yeux, la crise des finances publiques a conduit non pas à la rationalisation de la dépense mais à une baisse généralisée de la qualité du service public, et parfois, à sa privatisation de fait, les agents de l'Etat se faisant rémunérer pour compenser la baisse rapide de leurs revenus, laminés par l'inflation.

De manière générale, on constate un consensus pour repenser la place de l'Etat dans l'économie quant son rôle se révèle s'avère trop coûteux en ressources et quand il sert de facto des intérêts illégitimes. Mais la question centrale reste inchangée : quels sont les acteurs économiques qui peuvent effectivement remplacer ou seconder l'Etat de manière efficace et à moindres coûts ? Au-delà de ces controverses, l'analyse de l'intervention de l'Etat dans l'économie doit privilégier ses résultats dans les domaines suivants : la stabilité de la croissance, la sécurité alimentaire et la maîtrise du changement technique.

IV LES ALEAS CONJONCTURELS & LA CRISE DE L'ENDETTEMENT

Les pays du Maghreb ont pu, jusqu'au début des années quatre-vingt se préserver relativement des aléas conjoncturels grâce à une politique « équilibrée » fondée sur la rente pétrolière ou minière et une industrialisation bancaire, totalement dépendante des marchés extérieurs et soutenus, non sans cynisme, par les partenaires étrangers notamment la CEE, devenue depuis peu l'Union européenne.

Ce fragile équilibre fondé sur un paternalisme économique s'est brutalement rompu à la fin des années soixante-dix par le retournement de la conjoncture internationale, la chute des cours des matières premières et le relèvement des taux d'intérêts, sans oublier la contraction de la demande des pays industrialisés qui a failli provoquer un séisme financier dans les pays du Maghreb.

En effet, la dette extérieure algérienne culminait en 1989 à 24,9 milliards de dollars, soit 46% PIB, celle de la Mauritanie de 2 milliards de dollars, soit 218% de son PIB, celle du Maroc atteignait 20,8 milliards de dollars, soit 89,7% de son PIB, celle de la Tunisie plafonnait à 5,6 milliards de dollars, soit 53,4% du PIB. Bien qu'elle soit passée de 14 à 6 milliards de dollars de 1983 à 1987, les recettes pétrolières libyennes sont demeurées suffisantes jusqu'à la moitié des années quatre-vingt-dix, pour éviter à la Jamahiriya de s'endetter lourdement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'une des raisons de la signature des accords de Marrakech le 17 février 1989 par les cinq chefs d'Etats maghrébins demeure le colossal endettement du Maghreb et la volonté de sortir de la spirale infernale de l'endettement.

Le service de la dette algérienne (8 milliards de dollars) en 1989, aujourd'hui 22 milliards de dollars pour une dette cumulée de 111 milliards de dollars ce qui représente 8 fois le PIB de 1997. Cette situation catastrophique est due à sept ans de guerre civile et à la paralysie de l'appareil économique par une administration plus encline à ramasser les miettes d'une corruption institutionnelle ancrée dans les entrailles de l'administration centrale et ses gardiens les militaires, et autres, administrateurs de fait de la faillite du système économique algérien.

Pour faire face à ce fléau qui sape la croissance des pays maghrébins malgré la colossale rente pétrolière, minière et gazière qui, au lieu de contribuer au développement de la région servait au remboursement du service de la dette qui dépasse aujourd'hui les 30 milliards de dollars si on compte les services cumulés de la dette publique des cinq pays du Maghreb ; les pays du Maghreb ont eu recours à la manne du FMI en acceptant les conditions draconiennes de cette institution qui privilégie les coupes sombres dans les budgets des Etats endettés, privant ainsi les populations d'une protection sociale et d'une éducation capable de sortir ses peuples par le haut de trente ans de colonialisme.

Après d'âpres tractations la Tunisie et le Maroc ont fait appel au Fond Monétaire International pour le redressement et la relance monétaire en passant par des « *équilibres* » financiers impliquant **une diminution drastique des dépenses de l'Etat, la promotion des activités exportatrices, susceptibles de rapporter des devises nécessaires au paiement de la dette** et une privatisation de l'appareil productif et bancaire afin de bénéficier d'un ticket d'insertion dans l'économie mondiale par une libéralisation « *totale* » des importations. Il s'agit ainsi « de mettre sous tutelle » de ses deux pays afin que les experts de Washington puissent élaborer une stratégie pour ces deux pays ».

Pour faire face à cette nouvelle situation, les deux pays ont opté pour un profond désengagement du secteur productif et opéré une dévaluation du dinar de 46% et de 43% du dirham de leurs valeurs de 1994, par rapport du franc français. Cette habile manœuvre a permis d'augmenter le volume des exportations manufacturières et les recettes du tourisme grâce à la révision des codes d'investissement des deux pays, rendant ainsi les deux pays plus

attractifs pour les investisseurs dans les secteurs porteurs. Les recettes touristiques tunisiennes ont doublé entre 1987 et 1990 pour stagner, et régresser de 35% entre 1991 et 1994 pour repartir en flèche en 1995 après les accords de partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne. Le tourisme tunisien a rapporté en 1996 la colossale somme d'un milliard deux cents millions de dollars ce qui représente 31% de la couverture des importations qui s'ajoutent au 13% de réserve de l'Etat pour faire face aux imprévus et éviter la catastrophe de 1986 où les réserves de l'Etat en devises ne couvrait que 29 jours des besoins du pays.

Par ailleurs le déficit budgétaire marocain s'est stabilisé à 6% du PNB contre 12% en 1989 avec une inflation de 3,5% en 1992 ce qui a encouragé les investisseurs étrangers gageant sur la stabilité politique et les conditions très avantageuses qui leurs sont offertes.

L'Algérie pour sa part a bénéficié de l'augmentation des prix du pétrole consécutive à la guerre du Golfe, ce qui a permis de faire face sans trop de mal à ses échéances et d'accorder un relatif répit à une population épuisée par trente ans d'économie dirigée ancrée dans ses certitudes ne permettant aucune ouverture, ce qui a conduit plus tard le pays à demander l'aide de la Banque Mondiale et le Club de Paris.

Différemment insérés dans l'économie mondiale, les cinq pays du Maghreb ont également besoin de s'associer pour satisfaire les besoins d'un marché qui représentera 100 millions de consommateurs à l'an 2000. Leur position vis-à-vis de la communauté bancaire internationale est également trop critique tant que les difficultés financières demeurent persistantes.

En effet, pour tous les pays du Maghreb, à l'exception de la Libye, la situation financière extérieure s'est dégradée au cours de cette dernière décennie en raison d'un service important de la dette et de perspectives peu favorables pour les exportations qui posent en termes nouveaux la question du respect de l'échéancier des paiements de la dette. Des programmes d'ajustement ont dû être adoptés avec des effets très variables.

La crise de l'endettement illustre parfaitement l'imprévisibilité et l'incertitude qui caractérise les relations économiques internationales à l'heure de la mondialisation et « *la libre circulation des capitaux et des biens* ». Les pays du Maghreb se sont endettés pour investir, en particulier dans le secteur minier, mais aussi dans le secteur manufacturier, et pour exporter, vers l'occident pour l'essentiel.

Mais cet endettement a aussi été la conséquence de la dégradation des conditions du prêt qui a affecté les taux d'intérêts, la valeur de la monnaie de l'emprunt. A compter du début des années quatre-vingt, le gonflement rapide de la dette a résulté de la nécessité de contracter de nouveaux emprunts pour être en mesure de rembourser, plus que pour investir. Parallèlement, les marchés extérieurs se sont rétrécis pour leurs produits sans que la dévaluation de la monnaie relance sérieusement les exportations.

Pour l'Algérie et le Maroc en particulier, les stratégies retenues ont été particulièrement coûteuses. En effet, le désir de prendre le leadership sur le marché du gaz pour l'Algérie, des phosphates et leurs dérivés pour le Maroc, a nécessité la réalisation d'investissements massifs. Mais ni l'une ni l'autre n'ont réussi, pour des raisons à la fois internes et externes, à réaliser ce grand projet. Des investissements trop importants ont donc été insuffisamment utilisés, faute de marchés.

Ainsi les économies ont – elles- été prises par les tenailles : Le coût de l'endettement et la crise des ventes. De plus les erreurs de prévision et de gestion ont aggravé l'incertitude des marchés. Entre 1981 et 1987, la dette des trois pays centraux du Maghreb est passée de 36 milliards de dollars à 47 milliards de dollars, pour atteindre 50 milliards de dollars, aujourd'hui elle culmine à 111 milliards de dollars, soit 120% du PNB du Maroc, plus de 70% de celui de la Tunisie et plus de 48% de l'Algérie.

D'un pays à l'autre, la structure de la dette ainsi que les détails de remboursement sont différents. Pour l'Algérie, 84% de l'endettement sont à moyen et long termes et 16% à court terme ; plus de 81% des dettes sont dus à des créanciers privés et 19% seulement à des créanciers publics. Au Maroc et en Tunisie, c'est la situation inverse qui prévaut avec 75% d'endettement vis-à-vis d'opérateurs publics et 25% seulement vis-à-vis du secteur privé. C'est aussi largement le cas pour la Mauritanie, qui dépend très fortement de l'aide publique au développement qui lui rapporte souvent autant que ses exportations commerciales. Le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie se trouvent donc en principe dans des conditions meilleures de coût et de négociation de remboursement.

Pour l'ensemble des pays maghrébins, l'alourdissement du service de la dette est intervenu dans un contexte de crise des exportations entre 1986 et 1990, le renversement du marché des hydrocarbures a freiné massivement la valeur des exportations de l'Algérie, de la Libye et de la Tunisie, dont le recul a pu atteindre 50%. De son côté, les exportations de phosphates, de minerai de fer et d'engrais ont reculé dans la même période, en particulier pour le Maroc. Les perspectives de croissance de ces différents produits restent limitées à court terme pour des raisons techniques ou commerciales. La Mauritanie, pour le minerai de fer, et la Libye pour le pétrole, sont maintenant entrés dans la zone des rendements techniques décroissants des gisements en exploitation. La rigidité de l'offre aggrave leurs problèmes de commercialisation.

Seule la Tunisie a pu, au cours des années récentes (90-95), faire progresser ses exportations de textiles et de produits mécaniques et électriques, ce qui a contribué à limiter le déficit courant. En Algérie, à partir de 1986, l'équilibre de la balance commerciale et même son excédent pour servir la dette n'ont pu être réalisés que grâce à une limitation drastique des importations qui a freiné la croissance de la production et a diminué le volume de l'investissement. Les conséquences de la croissance de l'endettement et la crise des exportations, le service de la dette s'est considérablement accru dans chacun des pays, puisqu'il est passé, entre 1981 et 1987, de 32 à 55% pour l'Algérie, de 27 à 57% pour le

Maroc et de 17 à 30%, pour la Tunisie. Depuis 1985, le Maghreb est devenu exportateur net de capitaux vers l'Europe et le Japon.

V LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Les politiques d'ajustement ont comporté partout les éléments suivants : freinage des dépenses publiques, des investissements et de l'embauche publique, dévaluations successives des monnaies en vue de promouvoir les exportations, et la limitation des obstacles à l'importation. Les résultats ont été une baisse des déficits budgétaires et parfois une stabilisation de l'inflation pour de courte période, mais de façon générale le chômage s'est aggravé dans un contexte de stagnation de la croissance et l'équilibre des finances extérieures resté un objectif lointain en raison des rigidités structurelles de la production et de l'environnement international.

Dans ce contexte général marqué par la hausse de l'endettement et la crise latente des exportations, la croissance économique a été massivement freinée par la limitation des importations opérée pour dégager les surplus nécessaires au service de la dette. En Algérie, à partir de 1986, la croissance économique a reculé pour laisser place à une stagnation, puis une récession en 1988 et 1989. Le Maroc a opté depuis 1993, un plan d'ajustement qui a permis de réduire le déficit commercial qui s'est aggravé au cours des années précédentes. Mais au cours des années 1988 et 1989, ce déficit s'est à nouveau creusé en raison d'une poussée des importations liée à une relance partielle de l'investissement privé et public. En Tunisie, la politique d'ajustement s'est traduite aussi par un tassement de la croissance, en particulier à partir de 1987 jusqu'en 1991 avec une amélioration des comptes extérieurs.

Pour le Maghreb, le volume du service de la dette est si important que les ressources nettes disponibles pour les importations nécessaires au bon fonctionnement des économies qui demeurent très faibles et dépourvues d'une forte croissance stimulante. *« Il s'agit d'un véritable cercle vicieux. Rembourser la dette, principal et intérêts, c'est donc se priver des ressources indispensables à la croissance et, en particulier, au développement des secteurs exportateurs »,* ce qui aggrave le déficit et relance la nécessité de l'ajustement structurel des économies. Ne pas rembourser la dette, c'est bien entendu, *s'exposer aux représailles financières et commerciales réservées aux Etats dont les balances commerciales en déficit structurel.*

Sortir du cercle vicieux ne peut être réalisé que par un allègement du fardeau de la dette lorsque celui-ci devient incompatible avec la croissance. Cependant, le rééchelonnement qui est déjà pratiqué dans la région, n'a de sens que si les exportations retrouvent un certain dynamisme et les taux d'intérêts ne

reprennent pas leur ascension, ce qui pourrait être le cas dans cette dernière moitié de la décennie quatre-vingt-dix.

VI LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT

En Tunisie, comme au Maroc, l'assainissement a été obtenu au prix d'une contraction du marché intérieur due à une forte baisse des salaires réels, une diminution des subventions accordées aux produits de première nécessité et un renchérissement du coût de la vie, consécutif, entre autres, aux dévaluations successifs.

Quant à la libéralisation des importations, si elle a secoué les industries peu compétitives qui s'étaient développés à l'ombre d'un protectionnisme, elle risque de faire disparaître des centaines de petites et moyennes entreprises incapables d'affronter la concurrence internationale.

Prisonniers d'une logique exogène, les deux pays (Tunisie et Maroc) ont de plus en plus produit ce qu'ils ne consomment pas et à s'engager dans des formes de spécialisation régressive en occupant des créneaux peu compétitifs et peu novateurs dans la nouvelle division du travail.

Si compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, les exportations manufacturières vers les pays industrialisés ressortent d'avantage de la nécessité que du choix, il n'est pas certain qu'elles rapportent à termes les dividendes escomptés. La dépendance excessive vis-à-vis de la CEE, devenue **UNION EUROPEENNE (UE)**, et l'occupation des créneaux agricoles et industriels « maghrébins » par les « nouveaux membres » en l'occurrence l'Espagne, la Grèce et le Portugal, ne vont pas non plus garantir les débouchés. Le problème de l'Algérie est à la fois plus simple et plus dramatique. Elle fut moins endettée que ses voisins jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, mais doit créer de toute pièce un tissu agricole et industriel ravagé par une dramatique gestion « collective » et anéanti par sept ans de guerre civile dont les séquelles sont encore visibles.

Si la politique de rigueur adoptée dans les années quatre-vingt par les trois pays a permis de desserrer la contrainte financière – encore que le poids de leur dette soit toujours très lourd –, de restaurer la confiance des milieux internationaux, les défis de la fin du siècle ne sont guère prêts d'être relevés notamment le rétablissement d'une croissance forte et la création de trois millions d'emplois d'ici jusqu'à 2002.

VII LA FRAGILITE DE LA CROISSANCE

Les taux de croissance ont suivi globalement la même tendance dans différents pays de l'Union. Les années soixante se sont caractérisées par une croissance relativement lente, de l'ordre de 3%, en raison des difficultés de l'après indépendance. Seuls l'agriculture et les activités minières présentaient « *un certain dynamisme* ». Les années soixante-dix ont été bien différentes avec une hausse globale du taux de croissance dû à un dynamisme généralisé dans le secteur minier, pour tous les pays, une percée significative du secteur manufacturier, notamment en Algérie, et du tourisme pour le Maroc et la Tunisie.

En effet, les sources de croissance sont plus diversifiées en Tunisie et au Maroc qu'en Algérie, Libye et Mauritanie. Mais le poids des revenus provenant des phosphates, du fer et surtout des hydrocarbures demeure très lourde pour des économies qui se veulent « *de développement* » mais tributaires des marchés extérieurs.

Les années quatre-vingt furent très difficiles pour tout le monde et ont montré la fragilité des économies maghrébines face au durcissement de la conjoncture : Au Maroc et en Tunisie, outre les problèmes de commercialisation des phosphates et ses dérivés pour le premier et du pétrole pour le second, cette fragilité est due en particulier à l'instabilité des marchés d'exportation pour les produits agricoles et les produits industriels de sous-traitance et l'extrême fragilité du tourisme qui « *brûle plus qu'il rapporte* ». En Algérie cette fragilité est directement liée à l'évolution du marché de pétrole brut et du gaz qui a montré son incapacité à résorber l'énorme déficit de l'Etat, incapable de stabiliser l'économie et faire face aux nouveaux besoins créés par l'explosion démographique.

Les perspectives de croissance dans la région restent aléatoires et dépendantes de l'évolution des marchés extérieurs, même si le marché intérieur algérien s'est élargi très vite depuis les années soixante-dix. En revanche les marchés marocain et tunisien se sont tassés faute de dynamisme interne. La fragilité de la croissance a eu des répercussions néfastes sur la capacité de financement et par conséquent l'aggravation du déficit de la balance des paiements.

Selon les différents rapports de la Banque mondiale de ces cinq dernières années (1994-1999), la croissance moyenne dans les trois principaux pays du Maghreb, en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Tunisie se situe entre 3,4% et 5,2%, avec une grande différence entre les pays dits libéraux (Tunisie, Maroc) qui plastronne à 4,5% en moyenne et l'Algérie dont l'économie est encore sous perfusion suite aux multiples plans d'ajustement structurel et une guerre civile dont les séquelles sont encore visibles.

A la lecture attentive du tableau ci-dessous nous constatons que la croissance durant ces trente dernières années n'a pas été au rendez-vous sur le plan sectoriel ou national.

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU PIB, DU PNB PAR TÊTE D'HABITANT DANS LES 3 PRINCIPAUX PAYS DU MAGHREB

(Croissance de l'Industrie et de l'Agriculture)

PAYS	PIB*		PNB/Habitant*		Industrie Manufacturière*		Agriculture*	
	1970-80	1980-93	1985-94	1994	1970-80	1980-93	1970-80	1980-93
<i>Algérie</i>	4,6	2,1	-2,5	1650	7,6	-2,2	7,5	4,5
<i>Maroc</i>	5,6	3,7	1,2	1140	6,1	3,9	1,1	4,1
<i>Tunisie</i>	6,8	3,7	2,1	1790	10,4	7,3	4,1	4,8

- Sources :
- Rapports sur le développement dans le monde. Banque Mondiale 1995-1996
- « * en pourcentage »

Selon les spécialistes, les trois principaux Etats du Maghreb doivent arriver à une croissance moyenne de 5,5% et une inflation au-dessous de 3%, s'ils veulent un jour rejoindre les autres protagonistes du traité de Barcelone et peut-être de bénéficier de « la mise à niveau promise par l'Union européenne aux environs de 2010 » .

Par ailleurs, l'analyse du tableau ci-dessus laisse voir une moyenne de PNB en décroissance constante pour les pays producteurs de pétrole en l'occurrence l'Algérie et la Libye et une nette amélioration chez les pays non producteurs de pétrole en l'occurrence la Tunisie et le Maroc qui avaient vu leurs performances économiques s'accroître sans pour autant changer leur statut de « *pays en voie de développement* ». Il faut attendre 1995 pour que ces derniers accèdent au statut de pays « *émergents* » avec toutes les réserves d'usage. Quant à la Mauritanie, il serait prématuré de penser à intégrer ce dernier dans un quelconque bloc en dehors de l'Afrique sub-saharienne.

Deuxième Partie

VIII LA VAGUE DE LIBERALISATION

Les dérèglements liés à l'extension de l'économie publique, les pesanteurs bureaucratiques, les pressions spéculatives et la pénurie croissante des ressources pour l'investissement ont suscité, dès le début des années quatre-vingt des processus de réformes dont l'orientation générale est commune aux trois pays du Maghreb central, même si l'accent a été mis différemment d'un pays à l'autre : l'Algérie avait misé sur la réforme du secteur public tout en maintenant la primauté de l'Etat, la Tunisie et le Maroc ont parié sur la privatisation totale ou partielle du secteur public, tout en affichant la volonté d'élargir la palette des recettes du secteur privé même au détriment de certains secteurs stratégiques.

Dès la fin des années quatre-vingt et la moitié des années quatre-vingt-dix l'Algérie a entamé une politique de restructuration du secteur public en mettant l'accent sur la réduction drastique de la taille des entreprises publiques en vue de les rendre plus

gérables et moins génératrices de déficits. La réforme s'applique aussi bien sur l'agriculture qu'à l'industrie en s'élargissant sur le système bancaire et financier.

En effet, dès 1983 une loi favorise l'accès à la propriété privée de terre agricole, en contrepartie de leur mise en valeur. Grâce à l'aide technique et financière de l'Etat, cette mise en valeur permet à l'attributaire, au bout de cinq ans, de devenir propriétaire de sa terre. Cette loi vise l'extension de la superficie agricole utile.

Il faut attendre 1987 pour qu'une loi voie le jour afin d'opérer des transformations en profondeur de l'organisation des exploitations agricoles mais sans aller jusqu'au bout, car la loi agraire de décembre 1987 n'a pas donné explicitement le droit aux particuliers de posséder et de jouir des terres collectives, elle a simplement remodelé l'ancienne loi en jouant sur les termes tout en maintenant la haute main sur la propriété des terres collectives en les attribuant à des personnes sûres et proches du pouvoir.

Les terres sont exploitées dans l'indivision par les membres d'un collectif librement associés. Chacun a la possibilité de « *céder sa quote-part à toute personne de son choix* ». Enfin, les attributaires peuvent acquérir, en toute propriété, grâce à des prêts bancaires, les moyens de production disponibles sur l'exploitation. Cette réforme taillée sur mesure pour s'emparer en toute légalité des terres appartenant jadis à l'Etat portait les germes des futurs troubles des années de guerre civile et les exactions de toute part qui s'en suivirent car les dernières réformes agraires n'étaient que le prolongement de cette politique agricole stérile.

IX LA LENTEUR DES REFORMES

Afin de procéder à une réforme en profondeur, le Maroc et la Tunisie ont mis sur pied les structures juridiques nécessaires en votant des lois en vue de la privatisation du secteur public et son passage à l'économie privée, nationale ou étrangère.

En Tunisie, la privatisation s'est imposée d'abord dans les secteurs non stratégiques permettant ainsi à l'Etat de se désengager progressivement des secteurs concurrentiels où l'initiative privée est à même d'atteindre les objectifs de croissance économique préconisée par le VIIème plan et compléter par le VIIIème plan encore en vigueur.

Le débat au Maroc a porté moins sur le principe de la privatisation que sur l'évaluation des actifs publics ainsi que sur la question hautement stratégique des « *noyaux durs* » et des acheteurs car l'opinion craignait, à juste titre, une mainmise très

forte d'un groupe réduit d'entrepreneurs privés sur l'ensemble des actifs, passant ainsi du monopole public au monopole privé.

La privatisation en Tunisie comme au Maroc s'inscrit dans le cadre des ajustements négociés avec le FMI et la Banque Mondiale qui visait, en principe, à limiter les déficits des finances publiques, à améliorer l'allocation et l'utilisation des ressources par les entreprises et élargir les jeux du marché.

Dans les deux pays on observait sur cette question de la privatisation, en 1990, une attitude pragmatique et progressive.

Afin de satisfaire les exigences de la banque mondiale et du FMI, les pays maghrébins ont été contraints de procéder à des douloureuses coupes dans leurs budgets et ouvrir leurs économies à la concurrence tout en accordant une attention particulière à l'investissement extérieur direct et à la prise de participation de capitaux étrangers dans les entreprises locales. Partout des législations de plus en plus favorables sont établies sur le plan fiscal, financier et social afin d'inciter les entreprises privées à investir ou à développer leurs activités. La procédure d'agrément qui préexistait un peu partout a été supprimé pour les investisseurs.

La Tunisie et le Maroc se sont orientés vers la convertibilité totale pour le Maroc et progressive pour la Tunisie. La libération financière et celle du commerce extérieur ont profité à l'amélioration des économies des deux pays et à promouvoir les exportations sous l'effet de l'amélioration de la compétitivité en limitant la protection. Cependant, on a observé une forte réticence à l'investissement privé, qu'il soit national ou étranger pour des raisons liées aux difficultés des paiements extérieurs, dû à l'insuffisance des garanties juridiques claires et l'absence de perspectives très nettes de croissance des marchés.

Les entreprises étrangères se contentent, en règle générale, de réinvestir les profits réalisés localement, sans aucun apport de capitaux neufs. En Tunisie, malgré la libéralisation intensive, la relance de l'investissement ne s'est pas produite avant 1994, date à laquelle la relance économique a trouvé un semblant d'écho mais demeure insuffisante, puisque le taux d'intérêt a régressé en moyenne de 5,8% pour rejoindre son taux le plus bas depuis 1988. Les effets des lois sur l'investissement étranger étaient, dans tous les cas largement insuffisants aux résultats escomptés.

Le Maroc, l'investissement étranger a suivi un cheminement en dents de scie atteignant, par moment, des sommets dépassant les 10% de croissance, pour chuter brutalement et toucher le plancher de 3%. Cet investissement se concentre pour un tiers dans l'immobilier, pour 25% dans l'industrie et 10% pour le tourisme. Ainsi la stratégie globale est un désengagement progressif de l'industrie.

En Tunisie, l'évolution a été relativement comparable : Le volume global des investissements dans le secteur industriel est passé de 26% au début des années quatre-vingt-dix à 28% en raison du redéploiement vers l'industrie, le textile et le bâtiment, en raison de l'activation des projets gelés partiellement en 1990 suites aux effets de la guerre du golfe, notamment le complexe touristique de Tabarka, opérationnel depuis 1995.

En Algérie, depuis la promulgation des lois de 1982 et 1986, une demi-douzaine de sociétés mixtes a été constituée en vue de la production de matériel de signalisation ferroviaire, de centraux téléphoniques, d'appareils de climatisation, puis des projets formulés pour la production des véhicules particuliers et d'ascenseurs, mais surtout dans le secteur d'hydrocarbures avec la promulgation des lois de 1989 offrant à des partenaires étrangers des avantages financiers en vue d'encourager l'investissement en panne depuis l'invalidation des élections législatives en 1991 qui sonnèrent le glas de l'investissement en Algérie.

X LES CONDITIONS DU SUCCES DES REFORMES

Partout, au Maghreb comme ailleurs, le succès d'une réforme économique ne dépend pas seulement de la qualité des textes juridiques qu'elles régissent mais des facteurs économiques et socio-politiques. En effet, la mise en œuvre de la réforme subit trois contraintes économiques.

La première a trait à l'offre des devises disponibles pour les importations des biens et des services. Celle-ci a connu un cheminement en dents de scie dont la dominante était une contraction des recettes à double effet sur le poids de la dette et ses différents « services » qui freinent l'autonomie des entreprises publiques ainsi que l'approvisionnement du secteur privé et la possibilité de « *profit pour le capital étranger* ». La hausse des prix des hydrocarbures en 1990 fut très limitée et n'a pas engrangé les recettes souhaitées par les deux pays producteurs de pétrole, en l'occurrence l'Algérie et la Libye en vue d'élargir leur marge de manœuvre.

La seconde contrainte fut la nécessité de libérer les prix à la production afin de constituer des capacités d'autofinancement des entreprises afin d'alléger la charge sur le taux de change mis à mal par un flottement perpétuel qui rend la réforme socialement ingérable.

Enfin, le ralentissement de l'activité économique, et l'arrivée sur le marché de nombreux demandeurs d'emplois se sont soldés par un taux de chômage très important, surtout pour les jeunes, ce qui risquait d'aggraver les tensions sociales. De même, la faible croissance économique, surtout en Algérie et en Libye pourrait dissuader les entreprises étrangères de développer leurs activités.

Sur le plan socio-politique le succès des réformes dépend de l'existence d'entrepreneurs publics ou privés qui acceptent le risque d'un enjeu, économique, financier et social, autrement plus complexe que par le passé.

Reste un autre acteur important pour le succès des réformes qui n'est autre que l'Etat, c'est à dire l'appareil administratif, notamment en matière fiscale et la supervision des prix et des approvisionnements. Une réforme très sérieuse des administrations économiques, fiscales et budgétaire capable d'accompagner la transition salariale et monétaire dans les différents pays du Maghreb, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il ne s'agit pas, en effet, de poser la question essentielle qui oppose l'idéologie de l'entreprise publique à celle de l'entreprise privée au niveau de l'organisation et les performances du « *management* » mais celui de la régulation par l'Etat. Il est impératif que les entreprises soient soustraites des influences du jeu politique, qu'elles soient effectivement soumises à la concurrence et que les marchés soient **réellement construits**.

Pour des raisons historiques et sociales, la bourgeoisie du Maghreb demeure relativement fragile favorisant ainsi la spéculation à l'innovation et la créativité. A cela s'ajoute la tendance à la consommation et « *l'exportation des capitaux* » qui favorise les alliances douteuses entre les représentants du pouvoir et les entreprises étrangères qui n'épargnent rien pour demeurer en situation de dominance : recours à la corruption, le favoritisme et le pantouflage.

De plus, l'investissement des entreprises étrangères au Maghreb dépend des perspectives de croissance des marchés et de la stabilité politique générale, lesquelles ne sont pas assurées la plupart du temps.

Dans un rapport récent de la Banque mondiale (1995), les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont décrits comme ceux qui ont le moins participé au processus de la mondialisation. Selon cette publication « *le niveau d'intégration mesuré par le ratio (exportations + importations / Produit Intérieur Brut)* serait même amoindri depuis 1980 avec une forte chute depuis 1998 (rapport de la Banque mondiale 1995).

Dans un contexte international marqué par ce que la Banque mondiale appelle « *de fine géographie* » terme technocratique pour désigner les pays qui utilisent très peu ou pas du tout les moyens de communications de très hautes performances technologiques tels que : Fax, Ethernet, transports aériens, susceptibles de désenclaver ces pays qui ne peuvent pas, pour le moment, entrer de plein pied dans une économie en phase d'être globalisée qui vacille entre le protectionnisme européen qui veut garder l'Afrique du Nord, en particulier, et le Moyen-Orient, en particulier, sous sa domination ; Et le libéralisme anglo-saxon qui préconise l'entrée en compétition avec les moyens du bord, quitte à aggraver dangereusement la situation économique très fragile de ces pays.

Quant aux flux d'investissements directs étrangers, leur répartition au niveau mondial n'indique pas une croissance de la production industrielle aussi manifeste dans les pays arabes que dans l'autre Tableau ci-dessous.

FLUX D'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANFER

AU MAGHREB

(En millions de dollars, sauf dernière ligne : en pourcentages) (5)

Pays	1938-1994 (Moyenne annuelle)	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (6)
Total	91'554	200'612	211'425	158'428	170'398	208'388	223'692
Mondial							
Economies	19'757	28'622	34'689	40'889	54'750	73'350	84'441
en							
développem							
ent							
Algérie	4	12	-	12	8	7	9
Libye	-70	125	159	127	137	141	135
Maroc	43	167	165	380	424	522	442
Tunisie	103	79	76	125	369	296	293
Total sud	1'046	1'414	1'109	997	1'415	1'485	1'329
Méditerran							
ée							
% IDE	1,14%	0,70	0,52%	0,90%	0,63%	0,71%	0,59%
dans pays							
arabes/							
IDE							
mondial							

Sources : (5)

- Tiré de *World Investment Report. Transnational Corporations and Competitiveness.*
- *United Nations conférence on Trade and development – Division of transnational corporation and Investment. GENEVE, 1995*
- (6) *Prévisions*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions du CNRS – 1996-1997*

Le tableau ci-dessus montre que les composantes de l'UMA n'ont pas bénéficié de la croissance des flux d'investissement durant les dix dernières années pour des raisons diverses : politiques pour l'Algérie et la Libye et économiques pour la Tunisie et le Maroc. Sur un total de 225'692 millions de dollars dans le Monde la part cumulée des 5 composantes de l'Union du Maghreb arabe reste plus que modeste : 4'375 millions de dollars avec une inégalité flagrante. La part du lion revient au Maroc avec 2'123 millions de dollars, suivi de loin par la Tunisie avec 1'342 millions de dollars, talonnée par la Libye avec 824 millions de dollars malgré l'embargo partiel imposé par l'Occident depuis l'affaire de la PANAM. L'Algérie pour sa part n'a pas jugé nécessaire de publier les chiffres exacts. Le pays totalise 55 millions de dollars. Il s'agit de chiffres sommaires qui n'ont aucun rapport avec la réalité à cause de la guerre civile qui sévit depuis huit ans.

A la lecture attentive du tableau récapitulatif des richesses et leur distribution ci-dessous, nous constatons que la population du Maghreb s'est stabilisée à 76,56 millions de personnes avec une grande disparité entre un Maroc et Tunisie relativement bien peuplés 62 habitants par Km², pour le Maroc et 58 habitants par Km² pour la Tunisie qui avait entamé son programme de limitation de naissance depuis le début des années soixante, ce qui lui avait épargné des explosions sociales à répétition comme ce fut le cas de l'Algérie. En revanche, la Libye avait encouragé les naissances afin de peupler son vaste territoire. Profitant de la croissance des années soixante, l'Algérie n'a jamais songé à une limitation de naissance, ce qui a provoqué une surpopulation de très jeunes qui posera un gros problème si les autorités ne prennent pas les devants pour préparer cette jeunesse à affronter les aléas d'une conjoncture très aléatoire qui ne profite pas aux plus défavorisés.

Quant au volume global du PNB, il s'est établi à 98,7 milliards de dollars sous réserve de correction puisque le PNB de la Libye n'est autre qu'une estimation basée sur le dernier PNB publié par la Jamahiriya.

TABLEAU RECAPUTULATIF DES RICHESSES & LEUR DISTRIBUTION DANS L'UNION DU MAGHREB ARABE (U.M.A)

ENTRE 1992 & 1998

PAYS	Population en millions	Densité (hab./Km ²)	PNB (par volume en Milliards de dollars US (S)	PNB par habitant en USD (S)	Fécondité (‰)	Espérance de vie	PNB GLC (US
<i>ALGERIE</i>	30,2	12,7	43,8	1490	4,4	69,6	
<i>LIBYE</i>	5,7	3,2	n. c.	n. c.	6,4	64,8	
<i>MAROC</i>	27,7	62	34,4	1250	3,3	65,4	
Mauritanie	2,5	2,4	1,1	450	5,4	51,3	
TUNISIE	9,5	57,9	19,4	2090	3,3	68,7	
Totaux/ Moyennes	75,6	27,64	98,7 *	1056**	4,56 ***	63,96 ****	

- Volume Globale en Milliards de dollars sans la Libye qui totalise environ 23,3 Milliards de dollars en 1990
- Compte tenu de l'embargo et la récession, la richesse libyenne totalise en 1999 environ 27 milliards de dollars
- N.C : Non communiqué
- * : Total sans la Libye
- ** : Moyenne des cinq pays, sans prise de considération de la Libye
- *** : Moyenne d'Âge

Sources : - « LE MONDE » BILAN ECONOMIQUE & SOCIALE Edition 1999
 : - World Economic Outlook (part I CHAPERS I and II and Statical Appendix
 September 1998
 : - Rapport de la Banque Mondiale 1997-1998

Troisième Partie

EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAGHREBINE DANS LE TEMPS,

PAR PAYS, ENTRE 1992 & 1998

Après une décennie de la naissance de l'Union du Maghreb arabe (UMA) l'économie maghrébine présente des signes d'essoufflement, voire d'une fatigue très avancée, compte tenu de la situation conjoncturelle défavorable et une cascade d'évènements pas vraiment réjouissants, jalonnés par une guerre civile en Algérie, mettant ainsi entre parenthèse toute lueur d'espoir que cette unité, tant chantée, verra le jour surtout quand la situation politique imposa à l'UMA une position intenable depuis fin janvier 1994, quand le secrétaire d'Etat libyen aux affaires maghrébines annonça la décision des chefs d'Etats de l'UMA de ne plus tenir des réunions maghrébines à quelque niveau que ce soit avant le règlement du différent algéro-marocain qui couvait depuis des mois et s'étala sur la place publique et au grand jour, durant la présidence de l'UMA par l'Algérie depuis février 1994

A la lecture attentive du tableau de récapitulation ci-dessus, nous constatons que la situation du Maghreb a connu des fortunes diverses selon le pays où nous nous trouvons, le régime qui gouverne le pays, la conjoncture économique et l'engagement pris par chaque partenaire pour arriver à l'édification de cette entité, vieille de dix ans, mais qui n'a pas dépassé le stade embryonnaire, enlisée dans ses considérations géopolitiques contradictoires et minées par des choix économiques, le moins qu'on puisse dire atypiques qui tendent à accentuer la concurrence entre les pays et les secteurs, au lieu de choisir une ligne politique instituant *l'harmonisation des économies* comme priorité absolue, en vue d'une intégration économique et sociale capable d'effacer les affres de la guerre civile qui ronge les entrailles de l'Algérie, panser Les Plaies du conflit fratricide opposant les « *sahraouis* » à l'Etat marocain, et enfin rapprocher la Libye de ses cousins et partenaires perpétuels en l'occurrence, les autres Etats du Maghreb.

Après dix ans d'existence l'UMA reste encore à l'état d'un projet, car l'enthousiasme des premières années a fondu comme la neige sous le soleil, laissant la place à des antagonismes, voire des querelles plus ou moins voilées qui ont pris le dessus sur l'intégration économique tant souhaitée par les peuples maghrébins.

Le Maghreb totalise aujourd'hui 75,6 millions d'habitants, pour une densité moyenne de 27,64 habitants par kilomètre carré, avec des variations plus au moins hétérogènes selon les pays allant de 2, 64 en Mauritanie à 62 au Maroc, en passant par 12,7 pour

l'Algérie, 57,9 pour la Tunisie et 3,2 pour la Libye. Ce qui est loin d'encombrer l'espace maghrébin.

Après l'espace, on passe au plus important, en l'occurrence le Produit National Brut global, qui totalise 98,7 milliards de dollars, s'ajoutant aux 21 milliards de dollars de la Libye, selon les estimations monétaires internationales fournies par divers instituts de statistiques fiables.

Le produit National Brut maghrébin totalise aujourd'hui 122 milliards de dollars, soit 7 milliards de plus qu'en 1993 avec un bouleversement de tendance visible en Tunisie dont la santé de son économie fait rêver : le PNB global tunisien totalisait en 1992-93 12,43 milliards de dollars, aujourd'hui 19,4 milliards, soit une progression de plus de 70% par rapport à celui 1992 plaçant ainsi la Tunisie dans le peloton de tête avec un revenu moyen de 2090 dollars par tête d'habitant, ce qui a permis en Tunisie de se libérer des contraintes imposées par les instances financières internationales.

A l'inverse, c'est l'Algérie qui paie le lourd tribut de ses années d'économie planifiée en passant de l'enviable première place avec un PNB de 52,4% ce qui représentait en 1990 un revenu moyen de 2030 dollars par tête d'habitant, aujourd'hui l'Algérien doit se contenter de 1490 dollars, soit une régression moyenne de 540 dollars par rapport à 1990.

La Libye, a purement et simplement supprimé la diffusion de ses statistiques, laissant le champ libre à toutes les spéculations et les interprétations possibles. Le chercheur doit se contenter d'un recoupement de différentes données avec d'anciennes statistiques, ce qui pose un grand problème à un pays qui sombre doucement dans l'opacité et le flou artistique. En effet, cette obstruction systématique a commencé au début des années quatre-vingt-dix, quand l'étau se serra sur le régime libyen, suite à des indécidables vis-à-vis de ses partenaires internationaux.

Théoriquement la santé de l'économie marocaine n'est pas à démontrer, reste à savoir la répartition des richesses. Avec un revenu annuel moyen de 1056 dollars par année, le Marocain *totalise* la moitié des gains du Tunisien et les deux tiers de l'Algérien qui a vu ses revenus se diviser par deux en dix ans. Le revenu moyen d'un algérien s'élève aujourd'hui à 1490 dollars par année et 1690 en 1993, soit une chute constante de 200 dollars par année, quant au mauritanien, il doit se contenter de 450 dollars par année, ce qui le met dans la basse classe des revenus.

Cette baisse généralisée des revenus au Maghreb, à l'exception de la Tunisie qui affiche une santé insolente, est due à la mauvaise gestion en Algérie et en Libye, au féodalisme agraire au Maroc et à l'immobilisme perpétuel en Mauritanie dont l'économie se confond avec ses voisins sahéliens.

SITUATION PAR PAYS

ALGERIE

L'économie algérienne a commencé sa régression bien avant le retour aux affaires de Belaïd Abdesslam rappelé à la hâte pour reprendre en main les rênes du pays transformé en champ de ruine après le départ sans gloire de Sid Ahmed Ghazali, l'ancien directeur général de la Sonatrach, et éphémère Premier ministre. A son arrivée au pouvoir, la situation était grave malgré la rente pétrolière de 12 milliards de dollars, qui suffisait à peine à colmater les brèches et faire face à l'énorme dette extérieure, dont le service de la dette dépassait 2 milliards de dollars. Malgré la chasse au superflu préconisé par les équipes ministérielles qui se sont succédées de 1992 à ce jour la situation ne s'est pas améliorée pour autant.

EVOLUTION DES INDICATEURS ECONOMIQUES DE BASE EN ALGERIE ENTRE 1992-1998

PAYS	Population en millions	Densité (hab./Km2)	Indice de fécondité (%)	Espérance de vie	PNB par habitant en USD	Taux de scolarisatio n	PNB GLOBAL en Milliards de dollars (USD)
<i>Année</i>							
1991-1992	25,80	11,2	4,9 enfants	66 ans	2020	61%	52,24
1992-1993	26,38	11,5	4,9 enfants	66 ans	1830	77%	48,33
1993-1994	26,87	11,6	4,3 enfants	67 ans	1650	79%	44,30
1994-1995	27,91	11,7	3,8 enfants	67,1 ans	1690	84%	39,36
1995-1996	28,62	12	3,4 enfants	68,6 ans	1580	86%	45,88
1996-1997	28,64	12,2	3,8 Enfants	69,6 ans	1570	87%	45,80
1997-1998	29,8	12,5	4,4 enfants	68,2 ans	1560	89%	46,42
1998-1999	30,2	12,6	4,4 enfants	69,4 ans	1490	92%	43,81

Sources : Bilan Economique & Social « LE MONDE » 1992-1999

- Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International »
- 1992-1999
- Rapport de la Banque Mondiale 1992-1999
- Perspectives de l'économie Mondiale 1992-1998
- World Economic Outlook – International Monetary Fund 1998
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1997

A la lecture attentive du Bilan économique et social de l'Algérie pour la période : 1992-1999, on constate que malgré les fanfaronnades des gouvernements successifs, la situation générale de l'économie algérienne ne s'est guère améliorée. Elle a en revanche régressé comme en témoignent les paramètres économiques qui suivent :

La moyenne du Produit National Brut par habitant est passé de 2020 dollars par tête d'habitant en 1991 à 1490 dollars en 1999, ce qui représente un appauvrissement de 528 dollars par habitant et par année. Cette érosion du revenu a pour conséquences : Le renoncement à la consommation, le développement d'une économie informelle, et la dégradation générale de la situation économique.

En effet, durant les sept dernières années la situation économique n'a pas cessé de se dégrader comme en témoigne le tableau des principaux indicateurs de l'économie algérienne durant la période citée ci-dessus. Malgré la multitude des plans de réforme qui se succédèrent et se soldèrent par un échec retentissant : Parmi les réformes préconisées qui avaient abouti à une impasse, la réforme du secteur financier et bancaire qui, malgré les crédits alloués (près du quart du budget de l'Etat en 1992) avaient lamentablement échoué faute d'un schéma directeur lisible excluant ainsi le renflouement des « canards boiteux » qui avait coûté à l'Etat la bagatelle de 90 milliards de dinars.

Les exemples peuvent se multiplier par 100, ce qui n'avait pas empêché pas le développement du secteur pétrolier qui devint l'unique pourvoyeur de l'Etat en devises, qui passent pour la plupart du temps dans les caisses des créanciers ou entre les mains de certains dignitaires du régime riches en millions de dollars.

La descente aux enfers du produit national brut (PNB) qui s'est accentuée entre 1993 et 1994 en atteignant le plancher de 1650 dollars n'est que le début d'un enlisement dans une cascade de fuites en avant malgré la thérapie de choc administré sans vergogne par les instances dirigeantes du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale allant d'une dévaluation du dinar de 40% de sa valeur. Cette démarche n'est pas un acte isolé. Il s'inscrit dans un vaste programme destiné à remettre sur les rails une économie en faillite. Très classique, il conjugue libéralisation des prix et du commerce extérieur, le rétablissement des finances publiques et le contrôle de l'expansion monétaire en passant par l'exigence d'une privatisation des entreprises publiques, toutes plus malades les unes que les autres, exception faite de la SONATRACH (la compagnie pétrolière) qui fournit au pays la quasi-totalité de ses devises.

En contre partie de cette thérapie de choc, l'Algérie avait obtenu le ballon d'oxygène qui lui manquait. Financièrement étranglée avec des recettes pétrolières, environ 95% des recettes qui restent incapables de couvrir le remboursement des emprunts étrangers. Depuis le 31 mai 1994 l'Algérie a obtenu dans le cadre d'un accord multilatéral, l'octroi de nouveaux crédits.

En effet, Le Club de Paris a consenti un crédit de 5 milliards de dollars sous forme de rééchelonnement de la dette venus à échéance entre mai 1994 et mai 1995 ; selon différentes sources, la dette algérienne s'élève à 26 milliards de dollars.

Afin d'arriver à assainir ses finances, l'Algérie avait négocié avec chacun de ses créanciers. En revanche, 1994 s'est achevé sans rééchelonnement de la dette non garantie (4,7 milliards de dollars). Entre le Club de Londres, qui réunit les banquiers créditeurs et les négociateurs algériens, les points de vue restent encore très éloignés en attendant d'autres négociations.

La thérapie de choc permettra-t-elle en Algérie de renouer avec une croissance perdue depuis des années ? Dressé après la dévaluation par le FMI, un bilan provisoire autorise un très léger espoir. Les prix n'ont pas flambé en dépit d'un renchérissement des importations rendu inévitable par la dévaluation du dinar. A la fin juin 1994, l'inflation ne dépassait pas 25%. Selon les spécialistes, ce résultat est plus qu'honorable. Un embryon de protection sociale a été mis en place qui devrait ouvrir la voie à de nouvelles restructurations des entreprises publiques avant leur privatisation ainsi que la libre convertibilité du dinar.

En revanche, la relance de l'économie se fait désirer. Selon les premières estimations, elle demeure sujette à caution comme la plupart des données statistiques, la croissance n'a pas franchi le cap de 3% tant désiré au point que les politiques commencent à croire. Hélas, elle demeure à son niveau plancher de 2%.

Naguère très élevé, le déficit budgétaire est en passe de se comprimer, voire disparaître, selon les plus optimistes. La privatisation des entreprises publiques est programmée, le commerce extérieur est en passe de se libéraliser malgré les piètres résultats escomptés durant les neuf premiers mois de l'année. Les autorités, encouragées par les différentes déclarations des instances dirigeantes du FMI et de la Banque mondiale, commencent à croire réellement à une reprise de l'activité économique paralysée par une guerre civile qui ne dit pas son nom.

Après maintes hésitations, l'économie algérienne entama sa transition vers l'économie du marché abandonnant ainsi les règles qui ont façonné son système économique et institutionnel pendant les deux dernières décennies. Mais cette transition s'est faite dans la douleur et s'est distinguée par la violence qui caractérise son système sécuritaire et l'application rigoureuse d'un programme d'ajustement structurel lancé par la signature le 14 avril 1994 d'un accord avec le Fonds monétaire international dont les conséquences économiques et sociales commencent à être durement ressenties par une population meurtrie par la guerre et l'humiliation d'accepter les conditions draconiennes d'un tel accord.

Selon le ministère de l'économie de l'époque, dans le domaine de l'investissement étranger, *« les différentes lois adoptées avant 1990 ont été fondées sur une approche contradictoire puisqu'elles proclamaient le caractère primordial de l'indépendance des choix économiques, alors que, par ailleurs, on acceptait le carcan le plus étroit d'un endettement extérieur contraignant et humiliant »* . La rupture avec cette vision a été graduelle et il a fallu des conditions économiques, sociales et politiques très contraignantes, pour que le dernier code d'investissement soit adopté sans difficulté en octobre 1993.

LA REFORME DE L'INVESTISSEMENT

En effet, les différentes lois qui ont régi l'investissement étranger en Algérie étaient très restrictives, malgré la volonté affichée par les gouvernements successifs préconisant l'ouverture du capital des sociétés étatiques au capital privé sous certaines conditions avant l'adoption de la loi sur les entreprises en 1982. Suivis par d'autres dispositions plus favorables préconisées par la loi de 1986 qui soustrait la société d'économie mixte au code des marchés publics auxquels les entreprises publiques étaient astreintes. Ces lois n'ont pas eu les effets attendus, puisque dix ans après leurs promulgations, moins de dix sociétés d'économie mixte ont été créées. Il faut attendre le 14 avril 1990 pour qu'un texte de lois soit adopté. Mais il demeure encore très restrictif. Ce qui montre une attitude contradictoire des pouvoirs publics : D'un côté ils proclament à cor et à cris qu'ils attendent les investissements étrangers directs mais ne font rien pour attirer l'investisseur. Ce paradoxe entre la volonté affichée pour attirer les capitaux étrangers et une législation en deçà de ce qui se faisait dans les pays voisins, notamment en Tunisie, dès 1976 et au Maroc dans la même période. Cette lacune a été comblée par la loi du 5 octobre 1993.

En effet, le nouveau code d'investissement, adopté le 5 octobre 1993 a introduit de nombreuses dispositions pour encourager l'investissement privé en général et l'investissement étranger en particulier. Il lève théoriquement les contraintes qui avaient subsisté dans les lois précédentes, car dans la pratique, le chemin à parcourir est très long ; quoi qu'il constitue, selon les autorités locales une véritable rupture :

- Il supprime les anciennes distinctions entre investisseur public et investisseur privé, investisseur national et étranger. De ce fait tous les opérateurs sont égaux devant la loi.
- Il supprime la procédure d'agrément qui existe depuis longtemps sous des formes différentes et institue la simple déclaration.
- Il fait intervenir l'Etat que pour l'octroi d'un certain nombre d'avantages fiscaux, douaniers et financiers par le biais de l'Agence de promotion et de soutien des investissements (l'APSI), une institution créée spécialement à cet effet.

En contrepartie de ces avantages et garanties, l'investisseur s'engage à respecter le montage financier du projet d'investissement, à réaliser l'investissement dans un délai ne dépassant pas trois années.

Le nouveau code d'investissement instaure quatre régimes de privilèges : un régime général, un régime particulier (zones classées, zones à promouvoir ou zones à expansion économiques), un régime particulier pour les investissements en zones franches et enfin des zones à régime conventionnel qui couvre des investissements importants auxquels sont octroyés des avantages additionnels à ceux du régime général.

Il est à noter que ce code demeure incomplet, si on n'ajoute pas la liberté de transfert des capitaux investis et des revenus qui en découlent pour les investisseurs étrangers.

Reste à qui profite le nouveau code d'investissement ? En tout cas pas pour l'investisseur local ou Maghrébin, car ces deux catégories d'investisseurs n'ont aucune chance de remporter le moindre appel d'offre faute de moyens. Alors, il revient à l'Etat d'organiser la privatisation des secteurs porteurs comme les hydrocarbures, la chimie plastique, les matériaux de construction et l'agriculture et la pêche.

En effet, selon les rapports publiés par la Banque d'Algérie, les données relatives aux projets d'investissement de capitaux étrangers issus de la loi du 14 avril 1994, montrent que le conseil de la monnaie et de crédit avait enregistré 300 demandes d'agrément de projets d'investissement durant la période de son exercice qui s'étalait sur trois ans et demi. Il s'avère que le dit conseil en avait accepté 202, soit 66,7%. Ce nombre comprend 12 projets que des résidents voulaient réaliser dans des pays étrangers.

Le tableau ci-dessous, montre que les projets concernent beaucoup plus les projets de distribution que les investissements productifs qui ne représentent que 52% des projets agréés et 40% du volume global. L'observateur averti constate que les capitaux se dirigent vers les activités commerciales qui représentent 60% du volume global et 97% des projets agréés. Mais l'agrément des projets de concessionnaires demeure subordonné à la présentation d'un projet d'accompagnement.

Le volume global des investissements se situe aux environs de 73 milliards de dinars dont 80% constituent un apport en devises étrangères, mais cette évaluation demeure sujette à caution si on prend en considération les fluctuations des taux de changes qui ont évolué depuis le premier calcul en 1993, au moment où le dollar américain s'échangeait officiellement à 21,6 dinars et autour de 50 dinars sur le marché parallèle.

L'analyse approfondie de la nature d'investissement par projet démontre que le coût moyen d'un projet de concessionnaire est de 73% supérieur à celui d'un projet d'investissement de production, lequel, est par contre, supérieur de l'ordre de 52% à celui d'un grossiste. Ce qui laisse apparaître, comme le montre le tableau ci-dessous, que les projets les plus coûteux, sont ceux qui concernent l'activité de concessionnaire.

TABLEAU INVEST.1

PROJETS D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN ALGERIE

(DEPUIS 1990)

(données globales)

Types de Projets	Dossiers présentés (1)	Dossiers agréés (2)	(2)	(1)	%	% Dossiers agréés
<i>Investissement</i>	131	105		80		52
<i>Concessionnaire</i>	97	66		68		33
<i>Grossiste</i>	72	31		43		15
<i>Total</i>	300	202		67		100

Source : - Annuaire de l'Afrique du Nord 1996 –Editions CNRS

La valeur des projets d'investissement en devises, soit 2'667 millions de dollars, représente l'équivalent de 25% de la valeur des exportations de l'année 1993. Quant au volume global, il représenterait en monnaie locale l'équivalent de 22% du volume de l'accumulation effectuée dans le pays en 1993. Ce qui laisse penser que le volume de ces investissements reste relativement modeste par rapport aux attentes. Sa réalisation aurait eu un impact sur l'économie, si les correctifs stratégiques étaient appliqués à temps.

TABLEAU INVEST-2

COÛT MOYEN PAR TYPE DE PROJET

(calculé d'après les données globales)
(En millions de dinars algériens (D.A))

Type	Nombre agréé	Coût moyen d'un projet en milliers de D.D.A.	Coût moyen total en milliers de D.D.A...	Indice de comparaison	Coût global en millions de D
<i>Investissement</i>	87	76'937	337'130	100	29'330
<i>Concessionnaire</i>	66	106'390	584'475	173	38'575
<i>Grossiste</i>	31	21'439	162'595	42	5'040
Total	184	78'151	396'446	118	72'946

Source : - Annuaire de l'Afrique du Nord - Editions du CNRS - 1996

A la lecture attentive du tableau ci-dessus, nous constatons que l'investissement direct a été concentré dans cinq secteurs d'activité à savoir : les hydrocarbures, l'agriculture et la pêche, les matériaux de construction, les industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et la chimie plastique, pour un coût total de 29,3 milliards de D.A, y compris le caoutchouc, totalisant ainsi 54 projets, soit 62% du total, avec plus de 80% du volume d'investissements de ce genre.

TABLEAU INVEST-3

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS ALGERIENS PAR SECTEURS

(Calculé d'après les données globales)

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de Projets</i>	<i>%</i>	<i>Montant en millions de DdD.D.A</i>	<i>%</i>	<i>Montant global en millions de D.A.dD..A</i>
<i>Chimie plastique</i>	17	20	1'288	8,60	2'577
<i>Agriculture & pêche</i>	12	14	276	23,50	6'398
<i>ISMME</i>	14	16	980	9,70	2'890
<i>Matériaux de construction</i>	0,6	0,7	939	16,30	4'789
<i>Hydrocarbures</i>	15	16	1'012	23,70	6'974
<i>(1) S/ Total</i>	54	62	4'496	82,00	24'037
<i>(2) Total</i>	87	100	6'693	100,00	29'378
<i>% (1) (2)</i>	62		67		82

PS : « On constate que la quasi-totalité des projets d'investissement s'est orientée vers les secteurs dits stratégiques qui n'étaient pas ouverts à investissement étranger avant 1990

Source : - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996

A la lecture attentive du tableau (INVEST-3), on constate que la quasi-totalité des projets d'investissement s'est orientée vers les secteurs porteurs qui n'étaient pas ouverts à l'investissement privé en 1990.

Quant aux projets d'investissement étrangers des non-résidents engagés en Algérie, ils concernent essentiellement les PME et PMI, attirées par plus d'avantages fiscaux, les aides diverses à l'établissement et autres avantages négociables au cas par cas, par leur contribution au développement du pays et de la région.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code d'investissement, 54 projets ont vu le jour dont 60% concernent les PME-PMI, attirées par les facilités accordées par les pouvoirs publics pour l'implantation d'un nouveau tissu économique et commercial. L'analyse des données récoltées montre que l'engagement des non-résidents s'oriente vers des projets porteurs dans des secteurs qui n'ont pas une incidence directe sur l'économie du pays.

Par ailleurs, en terme de volume des engagements, les projets initiés pour les grandes entreprises, notamment les multinationales représentent une part importante des investissements orientés vers les industries automobile, pharmaceutique, pétrochimique et dans une moindre importance l'agroalimentaire.

En effet, les investisseurs non-résidents ont souvent préféré l'association avec des partenaires locaux du secteur privé attirés par les facilités accordés en matière fiscale, de récupération du plus-value et quitter le pays sans contraintes. Ce procédé a réellement faussé la donne, si on tient compte que la majorité des associés locaux viennent du secteur public bradé au profit d'une poignée d'anciens potentats locaux.

Le tableau ci-après montre que sur un total de 184 projets, seules 25 entreprises étrangères ont franchi le pas, ce qui représente 14% du volume global des projets. Le secteur privé a drainé 106 entreprises sur un total de 184, ce qui représente 58%. L'association avec le secteur étatique demeure assez modeste, avec 53 associations sur un total de 184, le ratio est de 28%, ce qui représente un petit tiers.

L'analyse de la structure financière des projets analysés révèle que l'autofinancement des dits projets (apports en capital et compte courant des associés) ne représente que 430 millions de dollars et 6,5 milliards de dinars algériens (D.A), serait une couverture de 22% du coût total des projets.

Quant à l'apport en devises des engagements des sociétés étrangères, il ne couvre que 16% du volume global dont 11% représentent les apports en capital. Il est de bon aloi de signaler que le nouveau code d'investissement préconise dans son décret spécialement consacré au seuil minimum des fonds propres trois ordres : 15% des

investissements inférieurs à 2 millions de dinars (D.A), 20% entre 2 millions et 10 millions de dinars (D.A), et 30% des investissements supérieurs à 10 millions de dinars(D.A).

REPARTITION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

(Nature de partenariat)

	<i>Total</i>	<i>°o</i>
<i>Total des projets</i>	184	100
<i>Entreprises étrangères seules</i>	25	14
<i>Association avec entreprises du secteur privé</i>	106	58
<i>Association avec entreprises du secteur public</i>	53	28

Source : Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS 1996

L'origine géographique des investissements étrangers en Algérie reste en majorité européenne puisque la part de la communauté européenne est de 53%, soit 97 projets sur un total de 184 agréés. Le poids total de l'investissement est de 2,7 milliards dollars dont 1,6 milliards à la charge de l'Union européenne, soit 64% de l'investissement en devises global.

En terme de pays d'origine de ces projets d'investissement, la France occupe désormais la première place avec 21% de l'ensemble des projets. Les 38 projets d'origine française totalisent un coût global de l'ordre de 30% 21 milliards de D.A sur les 73 milliards de D.A dont 83% en devises. La seconde position revient à l'Italie qui, avec 21 projets, est à l'origine de 16% du volume global des projets d'investissement. L'Espagne occupe la troisième place avec 16 projets représentant 6% du volume des investissements réalisés en devises.

La gestion spécifique des projets a été gérée de façon à ce que chaque investisseur se spécialise dans le domaine qu'il maîtrise le mieux : La France s'est chargée des investissements directs dans les secteurs d'hydrocarbures et les services pétroliers qui représentent 60% du total.

Quant à l'Italie, elle a jeté son dévolu sur l'agriculture, la pêche qui représente 50%, les hydrocarbures et les services pétroliers représentent 20 % de l'investissement global. L'Espagne a consolidé sa participation en retrouvant son niveau d'investissement dans le domaine des hydrocarbures qui demeure très imposant, soit 73% du volume global.

Outre l'hydrocarbure, la France s'est arrangée pour garder le projet des concessionnaires dans les branches automobile et pharmaceutique.

L'observateur averti, aura noté l'absence ou la très faible présence des grands investisseurs comme l'Allemagne, le Royaume Uni, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique, ce qui prouve que le chemin est encore trop long pour recouvrir une crédibilité mise à mal par sept ans de guerre civile et une gestion sujette à caution.

Quant à l'impact sur l'emploi, ces projets devraient, en principe générer 28'000 postes de travail direct. Hélas les statistiques montrent qu'il n'y a pas eu lieu d'évaluation concernant l'emploi indirect. D'après les estimations, chaque projet génère 150 emplois avec un coût moyen de 2,5 millions de D.A par poste de travail.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS EN ALGERIE

Pays	Nombre de projets	%
<i>France</i>	16	23
<i>Italie</i>	13	18
<i>Espagne</i>	8	11
<i>Allemagne</i>	-	-
<i>Belgique</i>	11	16
<i>Angleterre</i>	-	-
<i>USA</i>	3	4
<i>Canada</i>	3	4
<i>Autres</i>	17	24
Total	71	100

- Source :
- El-Watan du 26 novembre 1995 « Bilan honorable de l'APSI
 - La Tribune de l'Economie, supplément hebdomadaire de la Tribune
 - 11 novembre 1995
 - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996

Depuis la publication du nouveau code d'investissement en octobre 1993, le bilan des investissements étrangers représente les caractéristiques suivantes : le nombre des projets d'investissement déposés entre 1994 et 1997, demeure relativement faible (71) comparativement à celui de la période précédente (300), ce qui n'empêche pas les observateurs d'être optimistes, si on tient compte de la situation politique dans laquelle ces projets ont été déposés. Selon l'A.P.S.I, les investissements étrangers représentent 6% du total, 12% du coût prévu et 10% d'emploi projeté, ce qui est très loin des espoirs suscités au début de la libéralisation partielle des secteurs dits non-stratégiques.

Il serait de bon aloi de signaler qu'il n'existe, jusqu'à présent aucune indication sur la réalisation des projets traités dans cette analyse, mais ils traduisent quand même l'intérêt porté par les partenaires traditionnels de l'Algérie à son marché. Reste la concrétisation de ces intentions qui dépend de la situation politique qui est en phase de se normaliser d'ici la fin 2000, si tous les partenaires de la normalisation tiennent parole, ils évitent à l'Algérie, dont les potentiels dépassent largement ses besoins en investissement, une nouvelle descente aux enfers.

Selon les observateurs, malgré l'incertitude qui constitue un obstacle à la relance des investissements privés, un mouvement très lent mais sûr commence à faire son chemin entre les ruines d'une décennie chaotique qui avait commencé dans le désordre total, jalonnée par un déferlement de violence inouïe et a fini par une amorce d'un retour à la « normalité » .

En conclusion, dans sa marche vers l'économie du marché, l'Algérie a été amenée à réviser totalement sa législation dans de très nombreux domaines. Cette révision ne s'est pas opérée de manière radicale depuis l'adoption des réformes économiques en 1988. Souvent dans le même domaine, il y a eu plusieurs textes progressifs au cours de la période 1988-1995, comme pour l'encouragement de l'accueil des investissements étrangers. En dépit de la conjoncture et de la situation politique, l'Algérie attire encore un nombre qui ne cesse de croître d'investisseurs étrangers qui croient aux potentialités d'un pays riche qui s'ignore.

Pourtant les succès économiques de 1996 doivent beaucoup au ciel qui, comme dans les autres pays du Maghreb, a autorisé d'abondantes récoltes et permis de réduire la facture alimentaire. Mais surtout, le pays a tiré profit de l'augmentation des cours du brut. En effet, les exportations gazières et pétrolières représentent la quasi-totalité des recettes en devises, qui sont passées de 6,7 milliards de dollars à 8,5 milliards de dollars, améliorant ainsi les recettes de l'Etat. Quant à l'impôt sur les sociétés acquitté par le riche Sonatrach, il représente la moitié de son chiffre d'affaire. A l'échelle de l'Etat, les revenus provenant des hydrocarbures fournissent 60% des recettes fiscales du pays.

La principale inquiétude provient de la stagnation de la production industrielle, deux ans après la dévaluation du dinar et l'adoption d'une politique d'ajustement. Celle-ci a chuté de 4% en 1996 en dépit d'un redressement en fin d'année perceptible dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Comme le montrait nos tableaux (INVEST1, INVEST-2 et INVEST-3), les investisseurs étrangers rechignent toujours à s'implanter, malgré l'adoption d'un code d'investissement taillé à leurs mesures, il est vrai dans un pays où la sécurité individuelle n'est pas garantie à 100%. L'autre handicap, demeure que le tissu industriel est entre les mains d'entreprises publiques, dont la grande majorité est en déconfiture. Jusqu'à présent, les banques contrôlées par l'Etat, ont accepté d'aider les entreprises publiques à boucler leurs fins de mois, au risque de se fragiliser elles-mêmes. Mais ce laxisme ne va pas durer si on tient compte des injonctions adressées par les bailleurs de fonds qui réclament à cor et à cri le lancement du programme de privatisation, tout en sachant que les risques politiques seront à la hauteur des déceptions, tout en tenant compte que près d'un actif sur quatre est déjà sans travail.

C'est sur un fond sinistre et inquiétant que l'économie algérienne donne paradoxalement quelques signes d'amélioration. Le tassement des importations conjugué à la hausse des exportations de gaz et de pétrole, qui fournissent la totalité des recettes extérieures, ont permis de dégager un excédent de la balance commerciale confortable (près de 9 milliards de dollars), soit d'avantage que 1996. La balance des paiements est également positive et les réserves de change n'ont jamais été aussi élevées.

Lesté d'un tel niveau de devises propre à rassurer les bailleurs de fonds, l'Algérie va pouvoir s'affranchir de la tutelle du Fonds monétaire international (FMI) au printemps 1998 lorsque viennent à expiration les accords qui lient le pays à l'institution financière internationale. Les grands équilibres économiques rétablis, les responsables algériens « *voient la vie en rose* » malgré une croissance économique qui, du fait de la contre-performance de l'agriculture, n'a pu friser 5% en 1997 au lieu des 7% attendus.

Dopé par ces résultats, le gouvernement s'est laissé bercer par la griserie en annonçant lors de la présentation de son programme triennal au cours de l'été 97, qu'il tablait sur une croissance de 7% à l'horizon de 2000 et une baisse de l'inflation pour atteindre un plancher inférieur à 4,5%. L'optimisme du Premier ministre M. Ouyahia ne s'est pas arrêté en si bon chemin, il promit la création de 1,2 millions d'emplois et la construction de 800'000 logements.

Mais le chef de gouvernement ne prêche-t-il pas par excès d'optimisme ? Le fait est que les succès enregistrés par l'Algérie, en terme macro-économique sont jusqu'ici à mettre à l'actif du seul secteur des hydrocarbures. C'est grâce aux devises qu'il rapporte que le pays peut se refaire une santé financière.

C'est grâce au gaz et au pétrole ainsi qu'à la bonne tenue du dollar que l'Algérie affiche une croissance économique et fait envie à son voisin marocain. Si on fait abstraction des hydrocarbures, l'économie algérienne restait à la fin de 1997 ce qu'elle était l'année précédente : un corps malade avec des entreprises publiques déliquescents, un secteur privé embryonnaire car longtemps combattu par le régime, et un chômage très élevé.

La situation explosive du pays a creusé un fossé entre le Nord et le Sud du pays : Un Sud regorgeant de richesses pétrolières et gazières, dépeuplé mais en plein boom économique, abrité des violences, courtisé par les firmes étrangères en particulier anglo-saxonnes. Opposé à un Nord peuplé tirant le diable par la queue, désœuvré, à

l'écart des investissements internationaux, et victime des exactions islamiques ou de l'arbitraire d'un pouvoir aux abois.

LE POIDS DES HYDROCARBURES DANS LES RECETTES DE L'ETAT

Malgré l'accumulation d'aides en tout genre, les finances algériennes demeurent tributaires des recettes en provenance des hydrocarbures qui représentaient en 1995, 95% des recettes de l'Etat. D'après les spécialistes en la matière, cette dominance va se poursuivre les prochaines années grâce aux multiples partenariats avec les pays occidentaux qui avaient abouti à la signature de plusieurs accords gaziers dont un contrat qualifié « *d'historique* » portant sur la bagatelle de 3,5 milliards de dollars, conclu avec la compagnie anglaise British Petroleum (B.P). La part française de la manne pétrolière algérienne se situe autour de 900 millions de dollars portés sur le contrat entre la firme française TOTAL et la compagnie algérienne de pétrole SONATRACH qui stipulait entre autre une « *coopération* » qui pourrait dépasser le territoire algérien. D'autres contrats avaient été signés par la compagnie pétrolière algérienne et la compagnie américaine Brown & Roth pour la réalisation d'un projet portant sur 1,5 milliards de dollars.

Durant l'année 1996, l'Algérie a accumulé une rente nette de ses produits pétroliers qui avoisine les 17 milliards de dollars et va se développer les années suivantes si on tient compte d'une étude de « *Middle East Economic Survey* " M.E.E.S qui estime que la production algérienne de pétrole devrait passer 856.000 barils/jour en 1996 à 900.000 barils/jour en fin 1997 et passer le cap de 1 million barils/jour en 2000.

Malgré l'embellie financière de ces deux dernières années, l'état des finances algériennes demeure très précaire contrairement aux fanfaronnades des autorités officielles qui prennent leurs désirs pour des réalités car malgré une hausse globale de 4,4 % du PIB, le produit industriel a reculé dangereusement (-7,4%) pour la période (1994-1996), suite à la perte du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. En effet, un secteur privé est né, mais aux dépens de la production locale et de l'exportation. D'où l'initiative de la présidence d'une vaste concentration pour rationaliser les enveloppes budgétaires et les orienter vers l'outil de la production qui a souffert de sept ans de guerre civile et d'une anarchie organisée par les pouvoirs publics en place dans un sauve qui - peut précédant les élections présidentielles anticipées remportées haut la main par l'ancien ministre des affaires étrangères de Hawari Boumediene M. Abdelaziz Bouteflika.

Dans le même temps, les banques étaient invitées à limiter les lignes de crédit pour les produits alimentaires et les produits manufacturés. Ce qui avait provoqué des remous sur le front social qui, las des fuites en avant des dirigeants, menace de s'embraser un peu partout, à commencer par le principal syndicat du pays qui menaçait de recourir à la grève au cas où les conflits sectoriels ne trouvent pas de solutions comme celui des pilotes qui, du jour au lendemain se trouvent privés de leur monopole après trente cinq ans de monopole d'Air Algérie.

Cela va sans dire que l'ensemble de toutes ces mannes financières a été englouti dans les projets stériles et grignotés par la corruption qui gangrène l'économie algérienne au point de créer un observatoire de la corruption qui, après moult hésitations, se décida d'envoyer derrière les barreaux quelques sous-fifres et pour faire bonne figure, quelques riches fonctionnaires très en vue. Toutes ces gesticulations n'avaient qu'un seul but : noyer le poisson et faire passer la privatisation des pans d'un secteur public en faillite et avaliser les exigences des créanciers les plus criards en l'occurrence les banques privées, le Club de Paris, et le Club de Londres. Quant au FMI et la Banque Mondiale il n'a rien à craindre d'un bon élève zélé qu'est devenue l'Algérie. Elle appliquera à la lettre leurs directives pour recourir à leurs services quand elle en aura besoin, puisqu'elle est devenue presque solvable.

LES EFFETS DE LA PRIVATISATION SUR LES FINANCES DE L'ETAT

L'aide publique pour sauver les sociétés nationales qui a théoriquement disparu à la fin de 1997 au profit d'accords directs entre les entreprises et les banques n'a pas encore donné ses fruits malgré l'insistance du gouvernement et la composition d'un conseil de « *privatisation* » présidé par M. Abderrahmane Mebtoul, économiste et président de l'association pour l'économie du marché (A.D.E.M.). Il a été chargé, entre autre, de veiller à la vente des entreprises publiques.

Jusqu'à présent la privatisation n'a guère été efficace malgré le limogeage d'une kyrielle de ministres dont celui des finances et de l'industrie qui ont fait les frais d'une politique économique et industrielle tachée d'amateurismes et de manque de vision dont le but principal fut la satisfaction des exigences des créanciers et l'application à la lettre des injonctions du F.M.I et de la Banque Mondiale.

En effet, la commission de privatisation a inscrit sur son emploi du temps dans le cadre de l'ordonnance du 26 août 1995 la privatisation de l'hôtellerie, du

tourisme, du commerce, de la distribution, le transport des voyageurs et des marchandises, les services portuaires, les industries de textiles et agroalimentaires. A cette vague s'ajoutent les industries de transformation électriques, électroniques, le bois et le papier. Bref tout est à vendre, mais il faut courir derrière le preneur qui tarde à se manifester pour des raisons économiques et politiques évidentes : guerre civile, économie à la dérive, industrie à l'état de décomposition avancée et une agriculture prise en otage par les potentats locaux et les anciennes coopératives agricoles.

Par ailleurs, les entreprises concernées par la privatisation sont déjà concentrées par secteur d'activité dans onze « *holdings* » d'Etats qui exercent pleinement leur rôle de « propriétaire ». Ils peuvent céder des actifs, ouvrir le capital de leurs filiales à des capitaux nationaux ou étrangers. Malgré le souhait des autorités financières algériennes d'adhérer à l'Institut des services financiers internationaux des commissions des valeurs (O.I.C.V.), qui sera chargé de la vente partielle des actions détenues par l'Etat et le placement des autres actions sur le marché international, aucune offre internationale ou nationale n'est arrivée.

L'attente de l'investisseur pourra se prolonger longtemps si les règles de jeu ne sont pas clarifiées par une loi donnant mandat à l'Etat de se débarrasser de son boulet improductif dans tous les secteurs à l'instar de ses voisins immédiats en l'occurrence la Tunisie et le Maroc.

Reste que les dispositions en vigueur sont encore très rigides et trop contraignantes pour accélérer effectivement le rythme des privatisations à commencer par la surévaluation des unités mises en vente ainsi que l'absence d'instruments financiers comme le « *le crédit-bail* », les fonds communs de placement etc.. A cette tare s'ajoute l'insécurité sur tout le territoire qui n'encourage pas les privés à s'embarquer dans une aventure qui a toutes les chances de tourner court.

Quant au patronat algérien, longtemps cantonné dans son rôle de faire valoir du pouvoir, il a enfin acquis un semblant d'autonomie en affichant ses pâles couleurs dans trois organisations : la Confédération algérienne du patronat (C.A.P.), la Confédération générale des opérateurs et entrepreneurs algériens (C.G.E.A) et la Confédération des entrepreneurs algériens (C.E.A.) qui se sont regroupés dans une seule fédération portant désormais le nom : Conseil général du patronat algérien (C.O.G.E.P.A.) est seul habilité « *à représenter et engager conjointement le patronat* » auprès des pouvoirs publics, les syndicats et les institutions étrangères pour faciliter le dépeçage des grandes entreprises non rentables pour les mettre en vente.

Peu enclin à reconnaître ses erreurs ou à voir ses analyses économiques mises à mal par les critiques, le pouvoir algérien a comme d'habitude organisé ses mêmes fuites en avant en contestant en bloc les analyses d'autres organismes plus fiables : Ainsi l'O.N.S, dans son bulletin trimestriel, estime-t-il que la production industrielle persiste dans sa chute et accumule les contre-performances. Une très forte baisse de production, notamment manufacturière est soulignée pour la fin de 1996. Malgré une récolte phénoménale céréalière (46 millions de quintaux, soit, + 21%), la baisse de la production agricole reste patente.

En effet, le bilan établi par l'O.N.S. a été repris à son compte par le Conseil national et économique et social, qui le développe. Selon cet organisme consultatif, la production industrielle a baissé de 8% au courant de l'année 1996, tout en notant que les entreprises sont déstructurées à 90%.

L'institution socio-économique autonome affirme que l'industrie nationale se débat dans d'énormes difficultés de trésoreries et d'approvisionnement en matières premières et de semi-produits du fait de la pénurie et du rétrécissement du marché local et la montée en flèche des importations des produits finis. Le *C.N.E.S* se montre aussi inquiet pour l'agriculture, malgré les bonnes performances des années écoulées.

Concernant l'endettement du service public, le *C.N.E.S* estime qu'économiquement parlant, le secteur public était dans une situation de cessation de paiement avant son renflouement massif soit 184 milliards de dinars algériens (30,6 milliards de dollars) pour 200 entreprises injectées par les services de l'Etat sous forme d'aide directe ou d'effacement de la dette. Reste enfin, le problème de l'inflation qui variait en moyenne, entre 16 et 11 %, selon les sources. Le *C.N.E.S* maintient ses chiffres effarants qui se situe à 20 % en moyenne durant les cinq dernières années.

Face à cette guérilla des chiffres, les ministères s'activent dans l'hémicycle du *C.N.E.S* toute la journée. D'un côté les conseillers du Premier ministre qui promettent un taux de croissance de 5% pour l'année 1997 contre 4%, en 1996 tout en mettant en avant les réserves de changes qui avoisineraient les 4 milliards de dollars contre 2 à la fin de 1995. Contrairement au Premier ministre qui n'envisage ce troisième rééchelonnement qu'en cas où le prix du baril descendrait de moins de 8 dollars. De nombreux économistes algériens estiment quant à eux que l'Algérie sera contrainte de retourner devant le Club de Paris en l'an 2000-2001 si le prix du baril descend à moins de 16 dollars et si l'effet Bouteflika n'apporte aucun changement notable.

Malgré l'optimisme affiché par les pouvoirs publics, malgré l'embellie du secteur pétrolier et gazier, la situation économique et sociale demeure préoccupante.

A la lecture attentive des indicateurs économiques de base algérienne, on constate qu'entre 1996 et 1998, le pouvoir d'achat de l'Algérien a baissé de 118 dollars par tête d'habitant, rendant ainsi la vie plus difficile surtout aux 30% de la population active qui sont au chômage et ne perçoivent aucune indemnité compensatoire de l'Etat, vivant aux crochets de la famille ou de certains amis. En effet le constat du Conseil économique et social (CES), n'incite guère à l'optimisme pour un pays sorti en 1998 de plusieurs années « *d'ajustement structurel* » sous l'égide du FMI et la Banque mondiale.

Malgré les crédits octroyés par les organismes multilatéraux, malgré l'étalement de la dette publique consenti par les créanciers occidentaux, l'économie continue à souffrir d'anémie, exception faite des hydrocarbures.

Face à l'euphorie ambiante, certains acteurs politiques et économiques algériens se montrent septiques devant les chiffres annoncés triomphalement à New York par le FMI et la Banque mondiale. Ces chiffres illustrent tout au plus une conjoncture exceptionnellement favorable notamment dans le domaine agricole qui avait bénéficié de conditions climatiques que rien ne garantit pour les années suivantes. Pourtant on prévoit la diminution des importations de céréales et la suppression de celle de la farine. Les critiques les plus acerbes viennent du Conseil national économique et social (CNES) qui ne manque pas de souligner que « *l'industrie se débat dans d'énormes problèmes de trésorerie et d'approvisionnement en matières premières et semi-produits* ». Il ajoute que le dinar fait défaut avec le rétrécissement du marché local à cause des produits finis vendus en l'état grâce au laxisme des autorités qui ont ouvert les vannes de l'importation massive depuis 1997 à une population sevrée depuis longtemps.

En effet. Les pénuries des années de plomb relèvent de l'exotisme local mais à quel prix ? Sur les 9 milliards de dollars consacrés aux importations, seulement 3,2 milliards sont allés au secteur productif. Par ailleurs, le report de la part la plus importante de la dette, estimée en 1995 à plus de 31 milliards de dollars, à l'après 2000 rend disponible quelques 6 milliards de dollars par an. Quant à la disparition du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur cela a surtout développé un secteur privé aussi vorace qu'anarchique.

Malgré les violences, les échanges commerciaux se développent avec les principaux partenaires occidentaux (tableau des répartitions géographiques des investissements). L'importation massive de biens de consommation pénalise la production locale allant jusqu'à mettre en danger de disparition de plus en plus d'entreprises publiques. Obligées par le gouvernement de devenir rentables, elles n'arrivent pas à s'adapter. 200 d'entre elles ont mis la clé sous le paillason en 1997, mettant à la rue quelques 50'000 travailleurs. Le CNES note aussi la situation bancaire des entreprises publiques dont le découvert dépasse largement les 30% du chiffre d'affaires. « *Economiquement parlant, le secteur public est dans une situation de cessation de paiement* », estime le CNES avant que le gouvernement ne décide de renflouer 200 d'entre elles pour un montant dépassant 184 milliards de dinars (environ 2,3 milliards

de dollars). L'ensemble des secteurs ne parvient pas à entamer le poids exorbitant des hydrocarbures.

Par ailleurs, le développement du secteur pétrolier bloque quand il ne les diminue pas les crédits à l'agriculture, l'hydraulique ou la pêche déclarés priorité gouvernementale.

Malgré l'adoption d'un code d'investissement favorable aux investisseurs en 1993, et la loi sur les privatisations en 1995, ces derniers, nationaux et étrangers, ne se bousculent pas. L'échec est ici patent. Sur 1'400 intentions d'achat enregistrées en 1995, seuls 10 PME ont été vendues. Le gouvernement reconnaît qu'en dehors des hydrocarbures, et des matériaux de construction, toutes les activités industrielles voient une baisse sensible de leur production qu'il estime à 10%. La loi sur les privatisations est révisée. Une nouvelle loi est promulguée. Elle comporte 5 modifications par rapport à celle de 1995. D'abord tout citoyen algérien ou investisseur privé peut acquérir à tempérament les actions des entreprises privatisables, le paiement cash n'est plus obligatoire. Cette facilité est automatique pour les salariés.

A l'instar de ce qui s'est passé dans les anciens pays de l'est, le gouvernement algérien encouragea l'actionariat ouvrier et la privatisation populaire en mettant sur le marché des bons de privatisation et en créant des sociétés de placement. Les quelques 1200 entreprises publiques locales (E.P.L) peuvent être privatisées après audit et dans le cadre de la restructuration. Le contrôle des opérations de vente qui intervenait à toutes les étapes a été remplacé par un contrôle *a posteriori*. Enfin l'acquéreur n'est plus soumis à l'obligation de conserver la même activité pendant 5 ans. Dispositions qui font hurler de colère tous les exclus de cette curée (petits fonctionnaires, ouvriers non qualifiés, ainsi que tous ceux qui ont vendu leurs parts à des prix dérisoires à des fonctionnaires reconvertis en patrons de choc qui n'hésitent pas à user et abuser des moyens légaux et illégaux pour arriver à leurs fins ...).

A la fin de 1996, plusieurs centres d'analyses économiques avaient rendu publiques leurs conclusions qui n'allaient pas forcément dans le sens du gouvernement. Peu habitués à se faire contester publiquement de cette manière, les ministres dont le premier d'entre eux avaient vécu très mal cette critique méthodique et chiffrée. L'office national des statistiques (ONS) a ouvert le feu dans son bulletin trimestriel consacré à la production industrielle, il l'estime complètement contre-performante et juge que la récolte record en 1996 de 46 millions de quintaux de céréales ne compense pas la tendance à la baisse de la production des branches en amont et en aval de l'agriculture. Les conclusions de l'O.N.S ont été soutenues par le bilan fait par le C.N.E.S (organe indépendant consultatif) qui estime le taux d'inflation à 20%.

Cette analyse reste incomplète si on oublie les chiffres alarmants qui concernent l'emploi. L'association algérienne pour la défense de l'emploi (ADPE) a rendu public son rapport détaillé au mois d'avril 1997, sur les conditions de travail et le développement du chômage d'où ressort que 50% des chômeurs sont des pères de famille dont 57% sont établis en zone rurale. 29% des chômeurs recensés entre 1996 et 1997 ont moins de 30 ans dont 6% ont un niveau universitaire. 78% n'ont jamais travaillé et 72% n'ont aucune formation et dont le niveau d'instruction n'a guère dépassé le cycle primaire.

Selon l'A.D.P.E, il faudrait créer 700'000 postes chaque année pour absorber le chômage actuel alors que les statistiques officielles chiffrent cette création à 160'000

postes à peine. Si rien n'est fait pour améliorer cette situation, l'Algérie comptera trois millions de chômeurs en 2001 (voir tableau ci-dessous).

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN ALGERIE

(Taux annuels moyens de croissance entre 1966 & 1996) (1)

	1966-1977	1977-1987	1966-1987	1996*
<i>Population occupée</i>	2,8	5,9	4,3	
<i>Population active</i>	1,6	5,8	3,6	
<i>Population au chômage</i>	-1,5	5,4	1,7	
Taux de chômage	32,9	23,4	22,5	28,0

Source : Calculs faits d'après les données de l'O.N.S, citées par Kouaouci, PNUD, 1990

- Estimation

(1) En pourcentage.

Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996

Depuis l'annulation des élections législatives en 1991, les Algériens dont de nombreux cadres et intellectuels ont quitté le pays sans y revenir depuis 1990, selon l'O.N.S. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'émigration clandestine dont personne n'ose articuler un chiffre exact.

L'Algérie a perdu des cadres de haut niveau dans divers domaines dont un millier dans le domaine de l'enseignement. Parallèlement, les exactions terroristes de tout bord ont contribué à un exode intérieur massif. Des villages entiers ont été désertés ou complètement rasés. Ce phénomène reste difficile à évaluer, du fait de l'absence de statistiques fiables.

CONCLUSION

La dernière décennie du siècle qui vient de s'achever avait été déconcertante pour l'économie algérienne qui a perdu sa superbe en se soumettant au diktat des institutions financières internationales, en l'occurrence le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les différents clubs, notamment le Club de Paris et de Londres qui avaient repris la dette algérienne à leur compte pour négocier pied à pied avec les autorités algériennes le rééchelonnement de la dite dette. Pendant cette période, l'économie algérienne a perdu toute sa crédibilité face aux investisseurs étrangers, malgré l'adoption par le parlement de différents codes d'investissement des plus libéraux de la région.

Sur le plan social, la décennie qui vient de s'écouler était une des plus terribles de l'histoire algérienne : même pendant les plus sombres moments de la guerre d'indépendance, le peuple algérien est resté solidaire dans une résistance héroïque. Désormais, les sept ans de guerre civile ont entamé cette légendaire solidarité. Les premiers ministres n'étaient que des exécuteurs de basses œuvres dictées par la junte militaire qui n'a pas cessé de tirer les ficelles. La politique suivie était mâtinée de laxisme populiste qui consistait à appliquer rigoureusement les injonctions des bailleurs de fonds, tout en s'arrangeant à tripoter les statistiques et répondre de manière conjoncturelle aux attentes d'une certaine classe. Il en est ainsi pour la facilitation de changes pour tous ceux qui ont de quoi payer pour fuir le pays et s'établir à l'étranger à la grande satisfaction des fondamentalistes qui rêvent de prendre le pays en otage et s'arroger le droit de vie ou de mort sur tous ceux qui ne partagent pas leur doctrine d'un autre temps.

Références :

- *L'Etat du Maghreb – Sous la direction de Camille & Yves Lacoste*
- *Editions la Découverte – 1990*
- *Annuaire Economique du Centre d'Etudes Internationales du Maghreb*
- *-TUNIS 1989-1994*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1995-1996*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1996-1997*
- *Bilans économiques et sociaux – LE MONDE – 1992-1998*
- *World Economic Outlook (International Monetary Fund 1998*
- *Perspectives de l'Economie mondiale (1991-1998)*
- *Rapports de la Banque mondiale (1992-1998)*

LA LIBYE

Faute, de trouver des références fiables, nous nous sommes contentés des références citées par des organismes économiques crédibles, notamment les derniers bilans économiques et sociaux publiés par les Editions du Monde entre 1991 et 1998, les différentes analyses du CNRS parues en 1996 et 1997. Après plusieurs recoupements, il s'avère que les dernières statistiques publiées par la Jamahiriya datent de 1989. Depuis, ce ne sont que des estimations qu'il fallait prendre telles quelles sont. Le tableau ci-dessous illustre la situation du pays avant le black-out total imposé par les autorités depuis l'instauration de l'embargo partiel en 1991.

INDICATEURS ECONOMIQUES DE BASE EN LIBYE

1990-1991 (1)

Pays	Population en millions	Densité (hab./Km ²)	Indice de fécondité (%)	Espérance de vie	PNB par habitant en USD	Taux de scolarisatio n	PNB GLOBAL en Milliards de dollars (USD)
<i>Libye</i>	4,54	10,2	6,6	62 ans	5'410	N.D	23,33

- Sources :
- Bilan Economique & Social « LE MONDE » 1990-1991
 - Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International »
 - 1990-1991
 - Rapport de la Banque Mondiale 1989-1990

Selon les statistiques officielles de 1990, le PNB libyen s'élevait à 23,33 milliards de dollars pour une population de 4,54 millions de personnes, donnant ainsi droit à chaque citoyen à une rente annuelle de 5'330 dollars, ce qui est énorme pour un pays « qui vient juste de sortir du Moyen âge », avait dit le guide de la révolution lors d'un discours fleuve le 28 août 1991, lors de l'inauguration de la première phase du « grand fleuve artificiel » : 1860 kilomètres de canalisations qui alimenteront les villes côtières de Benghazi et de Syrte en eau douce, puisée dans les nappes aquifères du Sud-est. Lancé sept ans auparavant, au plus fort de l'euphorie pétrolière parmi maints autres

« *grands chantiers* », ce projet pharaonique, considéré comme le plus grand projet d'irrigation du Proche Orient, est le seul à avoir survécu aux quatre années de purges imposées après 1985 par la rechute des prix de pétrole.

Bien que sa rentabilité soit douteuse, vu le coût de l'opération (près de 14 milliards de dollars), la « *grande rivière artificielle* » symbolise la résistance d'une économie qui, malgré l'isolement diplomatique du régime et l'embargo économique américain, s'est largement redressée depuis deux ans. La Libye a été en effet l'un des principaux bénéficiaires de la guerre du Golfe.

Ayant pu augmenter sa production de 1,1 millions de barils/jour en 1989, à 37 millions en 1990 et 1,46 en 1991 Tripoli a également profité de la hausse des cours de brut. Au total, ses revenus pétroliers ont ainsi dépassé en 1990 et en 1991, le cap des dix (10) milliards de dollars, nécessaires pour financer ses importations et les transferts de nombreux travailleurs immigrés.

Résultat : une balance de paiements équilibrée en dépit d'une hausse des importations liée à l'ouverture des frontières avec la Tunisie et l'Égypte, et une reprise économique non négligeable (+ 9,4% en 1990, qui s'est poursuivie en 1991(+ 5% environ). Grâce à cette manne, le colonel Kadhafi a pu poursuivre ses réformes économiques, visant pour l'essentiel à libérer et à privatiser tout le secteur du commerce et des industries légères, et relancer les grands projets, notamment la seconde phase de « *la grande rivière artificielle* », qui doit arroser à terme la capitale Tripoli.

L'amélioration des comptes extérieurs a aussi permis en Libye d'éponger une partie de sa dette accumulée pendant les années difficiles. Estimé à 5,5 milliards de dollars en 1989, le montant de la dette serait ainsi retombé en 1991 à 4,2 milliards de dollars, dont un peu plus de la moitié (2,2 milliards de dollars) à l'égard des pays de l'OCDE, le reste étant dû à l'ex-URSS.

Placé depuis le 15 avril 1992 sous embargo par le conseil de sécurité de l'ONU, à la suite de l'attentat contre un avion de la PanAm en 1988, dont le bilan s'est soldé par 270 morts, la Libye subit cette nouvelle contrainte sans trop de difficultés. Les échoppes privées de Tripoli ne manquent pas de produits, vendus - il est vrai, trop cher comme l'alcool et toutes sortes de drogues, vendus sous le manteau. Il est possible de dénicher tout à Tripoli, à condition de s'en donner la peine.

En fait, l'embargo n'est guère contraignant. Les liaisons aériennes internationales avec la Libye sont certes interrompues, les fournitures de matériel militaire interdit. Mais le pétrole et le gaz continuent de couler à flot, comme si de rien n'était, alimentant l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse, l'Italie et bien d'autres.

Les hydrocarbures sont pourtant le point faible de la Libye. Sixième pays de l'OPEP, par l'importance de sa production de brut (1,5 millions de baril par jour), le pétrole représente 95% des recettes d'exportations du pays, le tiers du PNB, et procure bon an mal an, une dizaine de milliards de dollars à la Jamahiriya.

Pour un pays trois fois plus étendu que la France mais dont la population dépassait les 4,7 millions d'habitants en 1993, la manne pétrolière est conséquente. Expliquant les fortes réserves en devises (7,5 milliards de dollars en 1993), en outre les achats

a'armes (23 milliards de dollars en 20 ans), elle autorise les projets grandioses lancés au nom de la « *diversification* » de l'économie que prône le colonel Kadhafi.

Ainsi en est-il de l'aciérie flambant neuve de Misurata (6 milliards de dollars d'investissements), implantée sur la côte à l'Est de Tripoli. Et surtout, de « la grande rivière artificielle, en cours de construction, à l'époque » qui doit permettre, moyennant 14 milliards de dollars d'investissements et de la pose de 4000 kilomètres de canalisations, d'approvisionner à la fin du siècle en eau potable la frange côtière de la Libye à partir des nappes fossiles du sud du pays.

Le régime libyen s'est engagé aussi à libéraliser l'économie et à privatiser ce qui peut l'être. Le comportement fantasque du numéro un libyen a fait le reste. Ainsi à l'occasion du 23^{ème} anniversaire de la prise du pouvoir, le 1^{er} septembre, le colonel Kadhafi a-t-il confirmé son projet de privatisation des secteurs de la santé et l'enseignement. Ils deviendront payants, l'Etat se contentera d'allouer des bourses médicales et scolaires pour les plus défavorisés.

Trois mois plus tard, le 1^{er} décembre, le « *guide* » libyen récidivait et promettait, selon l'Agence de presse officielle JANA, de privatiser l'industrie pétrolière pour que « *le peuple jouisse directement d'une prospérité sociale* », mais aucune date n'est avancée par l'imprévisible « *guide de la révolution* » .

Malgré l'embargo qui frappe la Libye depuis des années, l'Occident n'a pas réussi à mettre à genoux la Libye du colonel Kadhafi. Il faut reconnaître qu'il s'agit d'un embargo « *mou* » qui n'affecte que les fournitures militaires, les liaisons aériennes, certains équipements pétroliers et surtout les dépôts financiers à l'étranger, sans commune mesure avec celui imposé en Irak.

Vilipendé par l'Occident, le leader libyen a su habilement tirer profit de l'embargo auprès de son opinion publique. A défaut d'être populaire, le colonel Kadhafi demeure inamovible, malgré les tentatives de déstabilisation dirigées à son encontre.

Même si l'embargo a coûté jusqu'à la fin de 1995 la bagatelle de 5 milliards de dollars au pays, soit six mois de recettes pétrolières, les Libyens ne connaissent pas des conditions de vie anormales : le marché libyen est resté correctement approvisionné, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou médicaux venus d'Italie, de Malte, de Turquie ou de Tunisie. C'est que la Libye reste un pays solvable assis sur trois(3) milliards de tonnes d'un brut d'excellente qualité, dont les principaux clients sont l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne.

Doté d'une industrie pétrochimique en plein essor et une population relativement faible, la Libye peut se permettre des fantaisies malgré la baisse du dollar et du prix du brut, comptant sur ses placements à longs termes. Quant à l'embargo, paradoxalement, il a permis au pays de ne pas s'endetter outre mesure (4 milliards de dollars, dont 2,3 milliards à long terme).

Malgré les changements de cap, l'économie libyenne a pu résister à une multitude de restructurations dues aux changements d'orientation sous la pression de la conjoncture et les résidus d'une gestion catastrophique des finances publiques dans les années « *folles* » durant lesquelles la Libye vivait ses « *expériences hors normes* »

dont le plus patent reste le pillage des magasins d'Etats en distribuant les produits subventionnés à des revendeurs qui n'hésitent pas à brader ces marchandises à des prix défiant toute concurrence et alimentant ainsi un vaste trafic jusqu'en Tunisie.

Les finances publiques ont fait les frais de cette gabegie qui a fortement ponctionné les caisses de l'Etat, alimentant ainsi l'inflation et entraînant ainsi sur le marché noir, le cours du dinar vers des profondeurs abyssales.

Le colonel Kadhafi a violé à plusieurs reprises l'embargo aérien en vérifiant à l'occasion la solidarité des pays arabes, au premier rang desquels figure l'Egypte. Le régime libyen a fait grand cas également du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican qui, souligne à contrario, selon lui, l'acharnement américain contre lui. Sur le plan politique, les vagues d'arrestations dans les milieux d'affaires qui avaient suivi la campagne contre la corruption engagée en 1996 ont commencé à marquer le pas en attendant d'autres.

L'année 1997 n'a apporté aucun répit en Libye handicapée par deux embargos : celui de l'ONU sur le trafic aérien et les armes, celui des Etats-Unis contre les investissements dans le domaine pétrolier. Ce dernier plus connu sous le nom de la loi d'Amato-Kennedy, du nom de ses instigateurs, menace de sanctions toute compagnie investissant annuellement plus de 40 millions de dollars dans ce secteur. Il n'a pour l'instant, jamais été mis en œuvre en Libye. Aussi pénalisantes soit-elles, ces deux contraintes n'ont pas handicapé plus qu'auparavant l'économie libyenne, confortée par la hausse du dollar et par la bonne tenue des prix du pétrole. Les compagnies pétrolières engagées en Libye – Repsol, Total OeMV- ont continué leurs travaux notamment sur-le-champ de Murzuk, qui produit depuis décembre 1996. Si les sanctions ont été reconduites au mois de novembre, les menaces américaines ont continué de susciter l'agacement des principaux pays européens.

Après huit ans d'embargo aérien et d'embargo sur les armes, la sortie du tunnel est en train de se préciser en Libye. Dix ans après l'attentat de Lockerbie, qui avait fait plus de 200 morts au-dessus de l'Ecosse, un lent processus s'est engagé. La Libye refusait d'extrader deux suspects, actuellement en prison en attente de leur jugement après l'acceptation de la Libye du principe de l'extradition sous la pression de l'opinion internationale et la médiation du président sud africain Nelson Mandela. Depuis, l'embargo a été levé ce qui soulagea l'économie libyenne mise à mal par la gestion désastreuse du pays et les effets de dix ans d'isolement. Il n'en demeure pas moins que la croissance annuelle pour 1998 resterait à 1% handicapée par une inflation qui dépasse les 29%.

CONCLUSION

Cible privilégiée de la diplomatie américaine, la Libye a vu se préciser de nouvelles menaces pour son économie fondée essentiellement sur l'exploitation pétrolière qui assure plus de 90% des exportations du pays. En signant la loi d'Amato-Kennedy qui prévoit des sanctions contre toute entreprise investissant plus de 40 millions de dollars dans l'industrie libyenne des hydrocarbures, Bill Clinton a lancé une nouvelle offensive contre un pays déjà frappé en 1992, puis en 1993, par des mesures d'embargo décrété par l'ONU à la suite de destructions d'avions civils imputées au régime du colonel Kadhafi. Le projet des Etats Unis avait contré l'opposition des pays européens qui n'ont pas décrété d'embargo sur les exportations de pétrole comme l'ont fait unilatéralement les Américains.

L'arme de l'embargo agitée par Washington est d'autant plus inquiétante que la situation intérieure n'est pas florissante comme par le passé. Pour tenter de limiter les tensions sociales nées de l'érosion constante du pouvoir d'achat – alors que la libéralisation de l'économie a permis la constitution de solides fortunes au sein de la « nomenklatura », le régime libyen a lancé une campagne de lutte contre la corruption qui s'est accompagnée de nombreuses arrestations dans le secteur du commerce. Cette initiative a permis au colonel Kadhafi de se débarrasser de ses ennemis potentiels, alors que l'est du pays est sporadiquement agité par une guerre de tranchée livrée sans merci par une opposition en cours de structuration en profondeur et aidée par l'étranger.

EVOLUTION DES INDICATEURS ECONOMIQUES DE BASE AU MAROC ENTRE 1992-1998

PAYS	Population en millions	Densité (hab./Km2)	Indice de fécondité (‰)	Espérance de vie	PNB par habitant en USD	Taux de scolarisatio n	PNB GLOBAL en Milliards de dollars (USD)
<i>Année</i>							
1992-1993	25,73	58,3	4,4 enfants	62 ans	1030	36%	26,45
1993-1994	26,26	58,33	4,2 enfants	63 ans	1040	55%	27,23
1994-1995	26,83	58,34	3,8 enfants	63 ans	1030	56%	27,65
1995-1996	27,00	60,4	3,8 enfants	63,3 ans	1150	56%	31,50
1996-1997	27,62	61,7	3,2 enfants	64,4 ans	1130	56%	31,88
1997-1998	28,2	63,2	3,1 Enfants	64,6 ans	1280	56%	36,1
1998-1999	27,7	62,1	3,4 enfants	65,2 ans	1260	57%	34,42

Sources : Bilan Economique & Social « LE MONDE » 1992-1999

- Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International »
- 1992-1999
- Rapport de la Banque Mondiale 1992-1999
- Perspectives de l'économie Mondiale 1992-1998
- World Economic Outlook – International Monetary Fund 1998
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1997
-

LE MAROC

SITUATION GENERALE (ENTRE 1990 & 1994)

En dépit de la guerre du Golfe qui lui aura coûté plusieurs centaines de millions de dollars (augmentation de la facture pétrolière, la chute brutale des revenus du tourisme, ainsi que la baisse des transferts de fonds des travailleurs émigrés), le Maroc a pu afficher en 1991 d'honnêtes performances économiques. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté d'environ 4% et le déficit du trésor a diminué de 2%. L'objectif officiel est d'atteindre, en 1993, à un équilibre durable de la balance des paiements et la convertibilité du dirham, ce qui devrait permettre au Maroc de payer ses dettes, normalement, sans avoir à négocier avec les créanciers étrangers, publics et privés, des accords de rééchelonnement et, au préalable, des accords de réajustement structurel avec le fond monétaire international (FMI). Le trésor disposait en novembre de plus de 2,5 milliards de dollars en réserves de changes, soit plus de trois mois d'importations.

La communauté internationale a en tout cas fortement appuyé les efforts de redressement économique du pays, chaleureusement salué par la Banque mondiale. Un quatrième protocole financier avec la CEE, qui porte sur 438 millions d'euros, est entré en vigueur en décembre 1991. Cette relance doit notamment beaucoup à l'Arabie saoudite et aux Etats du Golfe, qui ont effacé plusieurs milliards de dollars de dettes **pour remercier le Maroc de sa participation à la coalition anti-irakienne.**

Pour des raisons politico-économiques, le Maroc cherche à diversifier ses relations. Comme l'a dit le roi Hassan II, à Rome, le royaume chérifien n'est pas le terrain de chasse exclusif de la France, qui reste néanmoins son premier créancier et son premier investisseur. Aussi les autorités locales s'emploient-elles à intéresser singulièrement au développement du pays les Etats de l'Europe méditerranéenne comme l'Espagne et l'Italie.

Au tableau des points noirs, figure une aggravation du déficit de la balance commerciale marquée par une augmentation de 10% des importations, alors que les exportations n'ont connu qu'une hausse de 2,9%. Le taux de couverture des premières par les secondes s'est situé à 57,6 % au lieu de 61,5% pour la même période de 1990.

Autre handicap de l'économie marocaine : l'importance du nombre de chômeurs qui représentait en 1990 15,8% de la population active. Le marché du travail est notamment marqué par une augmentation du chômage des citoyens. Pour faire face à ce fléau, Hassan II avait donné des instructions, partiellement satisfaites, au conseil national de la jeunesse et de l'avenir pour dégager avant 1991, quelques 85 000 emplois en faveur de demandeurs au moins titulaires du baccalauréat.

D'autres cas, dans les milieux de l'opposition parlementaire, n'en soulignent pas moins l'échec de la politique d'ajustement structurel. Ils font valoir notamment, qu'entre 1982 et 1990, en monnaie constante, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a baissé de plus de 7% et que, selon cet indicateur, le Maroc a entamé la décennie 80 au soixante-dixième rang mondial pour l'achever au soixante-quinzième.

La sécheresse dont a souffert le Maroc aura conduit à une chute de production agricole d'environ 70% par rapport à la campagne 1990-1991 et ruiné l'espoir d'un taux de croissance économique record, supérieur à 5% à l'an. Malgré tout le déficit budgétaire pourrait se situer autour de 1% du produit intérieur brut (PIB), au lieu de 3,1%, l'année précédente, l'inflation pourrait être jugulée, et les réserves en devises dépasser 3 milliards de dollars.

Selon les experts de la banque Mondiale, le Maroc a réalisé d'énormes progrès économiques grâce à un programme de stabilisation et de réformes structurelles de son économie. La libre convertibilité du dirham pourrait marquer la fin de ce processus dont le Maroc serait ainsi le premier pays du « *sud* » à sortir avec succès. Il a en tout cas été le plus important bénéficiaire des financements de la Banque Mondiale dans la région du Maghreb et du Proche Orient au cours de la dernière décennie, avait précisé le directeur de la Banque Mondiale lors d'une visite officielle au Maroc.

En effets, les engagements cumulés se sont élevés à 6 milliards de dollars, dont 4 milliards sont effectivement utilisés, ce qui a amené l'Etat à lancer en octobre 1992 sa première opération de privatisation en publiant un appel d'offres pour les 35,6% de parts qu'il détient dans le capital de la société des dérivés du sucre (SODERS). Ce processus qui avait été engagé en mai 1990 et qui concerne 12 entreprises, devrait être achevé au mois de décembre 1995.

La CEE et le Maroc ont renouvelé en mai 1992, pour une durée de quatre ans, leur accord de pêche qui permet à la flotte communautaire, essentiellement espagnole et portugaise de jeter ses filets dans les eaux marocaines. Et en contrepartie d'une compensation financière qui a été fixée à l'équivalent de 128,6 millions de dollars par an, soit une augmentation de 45% par rapport au versement qui figurait au précédent contrat.

De son côté le parlement européen a débloqué en octobre 1992, une aide financière de l'ordre de 463 millions d'euros. Ce pactole avait été gelé en janvier 1992, par l'assemblée de Strasbourg, en raison de la situation des droits de l'homme dans ce pays. De plus le Maroc a entamé des négociations sur les termes d'un accord global de partenariat avec la CEE, étape vers un accord de libre-échange.

Les investissements étrangers au Maroc ont augmenté de 70% pour atteindre 289 millions de dollars. Les Espagnols arrivent en tête avec 28% du volume global, devançant les Français. Mais les capitaux restent cantonnés dans des secteurs financiers et immobiliers, peu générateurs d'emplois. La France n'en demeure pas moins le premier partenaire commercial du royaume chérifien et surtout son « **premier créancier bilatéral** ». Ainsi, plus du cinquième de la dette extérieure est dû à l'ancienne « *métropole* ».

Malgré les efforts déployés, le chômage endémique demeure l'un des principaux handicaps de la croissance du pays. En effets, parmi les diplômés en chômage, 60% ont moins de trente ans. Le pays compte six millions de pauvres, soit un quart de la population. Dans les villes, le taux des inactifs, appelés pudiquement « *actifs à la recherche d'un emploi* » culmine à 20,3%, et qui ne reçoivent aucune aide de l'Etat et vivent à la charge de leurs familles ou errent au gré des petits boulots.

L'année 1993, sera sans doute, qualifiée de mauvaise année, même si, au cours des derniers mois, on a remarqué un léger frémissement dans le secteur touristique et une reprise économique, suite à des chutes de pluies abondantes qui ont conduit à des baisses conséquentes de certains produits alimentaires. Ces pluies, après deux années de sécheresse, ne changeront en rien aux performances médiocres de l'agriculture. Ainsi la production céréalière sera à peine moins mauvaise qu'en 1992 avec 27,5 millions de quintaux, ce qui conduira, une fois encore, le pays à importer plus de 60% de ses besoins en céréales.

Inquiétante pour l'agriculture, la sécheresse l'est aussi pour l'industrie, puisqu'elle contraint à rationner l'électricité dans toutes les grandes villes notamment à Casablanca, où sont concentrés 60% de la production de la production nationale. Pour y remédier, un vaste programme de construction de centrales thermiques a été mis en chantier, avec l'aide d'EDF. La puissance disponible devrait doubler d'ici à cinq ans et dépasser 5 milliards de kilowatts.

L'autre secteur clé, les mines, notamment les phosphates, traversent elles aussi, une période difficile due à la saturation du marché des engrais et à la rigidité des systèmes d'exploitation de ce secteur qui a vu le volume global de ses exportations chuter de 14,2% par rapport à celui 1992.

Enfin le tourisme qui, après avoir accusé une baisse de 9,6% du nombre des visiteurs, pour l'essentiel des Maghrébins, l'activité a repris normalement après le retour des Français : 363962 (+ 13,7%) en huit mois, suivis par les Allemands, au nombre de 143862 (+ 22,3%), la saison reste équilibrée.

INDICE DU COÛT DE LA VIE AU MAROC

(Exercices 1994- 1996)

<i>Variations en %</i>				
<i>Groupes de Produits</i>	<i>Pondérations en %</i>	<i>Des Indices moyens</i>		<i>Du coût de la vie</i>
		<i>1994</i>	<i>1995</i>	
<i>Alimentation</i>	45,15	7,0	8,0	0,7
<i>Dont :viandes</i>	10,26	13,3	0,1	(0,3)
<i>Habillement</i>	7,48	3,7	3,2	3,4
<i>Habitation</i>	12,48	4,4	6,6	7,8
<i>Equipement ménager</i>	5,31	2,5	2,8	3,6
<i>Soins médicaux</i>	4,71	1,9	1,8	4,8
<i>Transport & Communications</i>	7,58	1,9	5,0	4,1
<i>Loisirs & Culture</i>	4,74	2,3	4,1	6,2
<i>Autres Biens & Services</i>	12,55	5,1	4,6	4,1
Indice Général	100	5,1	6,1	3,0

- Source : Banque Al-Maghrib, Exercice 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS - 1996

Malgré le mutisme des autorités, et son absence totale des registres comptables, la drogue demeure une ressource qui draine, bon gré, malgré chaque année la bagatelle de vingt milliards de dirhams, soit l'équivalent de trois cents cinquante millions de dollars. Cette manne officieuse inquiète le pouvoir en place au point que le roi en personne avait sommé ses gouvernements successifs de lui apporter des explications concernant le commerce du haschisch, produit non prohibé par le pouvoir, mais banni par la communauté internationale.

Par ailleurs, l'investissement privé étranger a enregistré une croissance de 16,2%, par rapport à la même période de 1992. Selon l'Office des changes, cette augmentation est due, pour l'essentiel, aux participations de groupes étrangers dans les opérations de privatisations commencées en 1992 et qui devront s'achever en 1995, ce qui n'a pas empêché une baisse globale du volume des investissements de l'ordre de 11%, par rapport à 1992.

A ce bilan annuel mitigé s'ajoute le scepticisme d'une population qui doute de la capacité du gouvernement de redresser la barre d'une économie qui a fait perdre 10% de son pouvoir d'achat, malgré les réjouissances radiophoniques et télévisuelles, qui oublie au passage de mentionner le sort réservé aux 150'000 jeunes diplômés sans travail.

L'Etat qui doit aussi honorer une dette extérieure de 21 milliards de dollars, mais dont les remboursements (près de 3 milliards de dollars, en 1994) sont beaucoup mieux répartis qu'en Algérie, risque ainsi de connaître des moments difficiles sur le plan social si un gros effort n'est pas consenti en direction des couches sociales les plus défavorisées.

EVOLUTION DES GRANDS INDICATEURS ECONOMIQUES DU MAROC ENTRE 1994 & 1998

(COMPTES DE LA NATION ENTRE 1994 & 1998)

	1994	1995	1996	1997 (e)	1998 (p)
<i>Produit intérieur brut (prix courants)</i>	279,3	281,2	319,6	319,3	N.D.
<i>Produit intérieur brut (prix constants)</i>	121,2	113,2	126,9	124,2	132,8
<i>Croissance annuelle réelle du PIB en %</i>	10,4	-7,0	12,1	-2,0	6,8
<i>Agriculture</i>	61,4	-43,9	78,2	-25,7	26,0
<i>Industrie extractive</i>	8,5	0,6	2,4	14,4	4,0
<i>Energie + eau</i>	7,8	9,8	15,6	10,2	6,0
<i>Industries manufacturières</i>	3,8	3,7	2,6	3,1	3,0
<i>Bâtiment & travaux publics</i>	-1,4	-0,6	4,4	7,9	4,0
<i>Commerce + droits et taxes sur importations</i>	1,2	-1,4	4,5	0,4	5,1
<i>Autres services</i>	4,9	-0,4	1,9	3,1	3,5
<i>Administrations publiques</i>	-0,3	4,7	2,4	2,2	3,0
<i>Formation brute de capital fixe (prix courants)</i>	57,9	62,9	62,1	66,1	70,9
<i>Matériel & outillage</i>	29,6	33,2	29,9	31,2	34,5
<i>Bâtiment</i>	15,2	15,6	16,7	18,8	19,8
<i>Travaux publics</i>	10,4	11,1	12,1	12,7	13,0
<i>Bétail, aménagement & plantations</i>	2,7	3,0	3,3	3,4	3,5
<i>Consommation finale nationale (prix courants)</i>	296,6	236,5	241,7	268,3	265,6
<i>Ménages résidents</i>	161,1	188,6	192,7	215,0	208,4
<i>Administrations</i>	45,1	47,9	49,0	53,3	57,2

Sources : Direction de la Statistique
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions CNRS – 1997

L'événement économique le plus marquant de cette année 1995, reste le non-renouvellement de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc, Bruxelles et Rabat, au terme de discussions très difficiles marquées par une forte tension dans les relations hispano-marocaines, sont parvenus à la conclusion d'un nouvel accord d'association et d'un accord de pêche. Sans doute, le Maroc obtient-il moins que ce qu'il voulait, mais les volets agricoles, industriel, et surtout de l'accord d'association – dont la négociation avait débuté il y a quatre ans- sont satisfaisants et les perspectives pour l'industrie de la pêche marocaine sont encourageantes.

A nouveau frappé par la sécheresse, en dépit de quelques inondations catastrophiques, le Maroc traverse, sur le plan économique, une période très difficile, que n'expliquent pas les conditions climatiques. En effet, les statistiques disponibles pour l'année 1995, font état d'un recul de près de 20% des recettes de tourisme par rapport à la même période de 1994 : 4 milliards de dirhams au lieu de cinq milliards. Les transferts des travailleurs immigrés ont eux aussi stagné à 8 milliards de dirhams et devront baisser sur l'ensemble de l'année 1995, les mois de juillet et août ayant été particulièrement mauvais. En revanche les exportations ont enregistré une légère hausse.

Par ailleurs, plusieurs rapports, dont un rédigé par un groupe de ministres, l'autre par la Banque Mondiale, à la demande du roi Hassan II, préconisent de réduire de façon drastique les dépenses publiques, de prendre de nouvelles mesures susceptibles de favoriser l'investissement en recul, d'améliorer la productivité, qui demeure faible en raison notamment de systèmes d'enseignements et de formation médiocre.

Les experts de la Banque Mondiale regrettent le manque de stratégie de développement ou l'absence totale d'un projet clair pour le pays. L'absence d'un gouvernement fort et d'une opposition crédible handicape les perspectives d'un pays qui navigue à vue depuis bien des années malgré les apparences trompeuses d'une stabilité politique « sans faille ».

L'année 1996 avait commencé sous de bons auspices : la production céréalière avait franchi, pour la première fois dans l'histoire moderne du royaume le cap de 100 millions de quintaux, contre 17 l'année précédente. Dans un pays dont la moitié de la population vivent des revenus agricole, les effets de cette récolte exceptionnelle se sont répercutés sur l'ensemble de l'économie marocaine.

En effet, l'augmentation de la production agricole a contribué à la réduction du déficit du commerce extérieur, deux milliards de dirhams soit 6%, même si cette réduction est d'avantage imputable au repli des importations qu'à la progression des exportations, dont le rythme s'est infléchi, pour se limiter à 2,8%. D'autre part, grâce à la reprise de la rentrée des devises due au tourisme et des transferts de l'émigration, le déficit du compte courant de la balance des paiements a diminué de plus de la moitié pour ne

représenter que 1,8% du PIB en 1996, au lieu de 4,6% en 1995. Cette évolution a favorisé l'augmentation de 2,2 milliards de dirhams des réserves de change, qui avaient subi une ponction de 7,4 milliards de dirhams au terme de l'exercice précédent.

Parallèlement, les efforts en vue de renforcer le montant des recettes de l'Etat et de contenir le déficit budgétaire ont permis de ramener celui-ci à 3% du PIB, au lieu de 5,3% en 1995.

Par ailleurs, l'augmentation enregistrée des moyens de paiements a résulté surtout des financements alloués à l'économie, les crédits bancaires s'étaient accrus de 10,4%. Compte tenu de la hausse modérée des avoirs extérieurs, l'accroissement de la masse monétaire s'est chiffré à 6,6%.

Compte tenu de la situation conjoncturelle exceptionnelle, le produit intérieur brut a enregistré une progression de 12% imputable pour la majeure partie à la production agricole. En effet la valeur ajoutée du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) a globalement augmenté de 7,8% après sa chute vertigineuse de 43,9% l'année précédente. Cette amélioration est due principalement au niveau exceptionnel de la récolte céréalière qui est passée d'une année à l'autre de 17,5 millions de quintaux à près de 100 millions. Parallèlement, l'activité de l'élevage s'est accrue de 4% tandis que celle de la pêche a accusé une baisse de 28%. Cette contre performance a été compensée par la récolte phénoménale oléicole qui totalisa 80'000 tonnes. Les autres secteurs ont enregistré un taux de croissance de 3,2%, au lieu de 1,9% en 1995.

Malgré une diminution de la croissance dans le secteur industriel de 3,6% à 2,6%, la valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé à un rythme de 4,5%. Les activités tertiaires ont, pour leur part, progressé de 2,5%. Dans cet ensemble, la branche du commerce a bénéficié d'un redressement de 10%, après un repli d'activité de 6% en 1995, grâce à l'amélioration des revenus et des transactions provenant principalement du monde rural.

Quant à la dépense brute de l'Etat, qui est chiffrée à 336, millions, elle s'est accrue à un rythme moins rapide, de 11,2%, imputable à l'augmentation de la consommation. Ce qui a réduit le déficit en biens et services à 15,1 milliards de dirhams, au lieu de 21 milliards en 1995.

La consommation évaluée en prix courants à 270,1 milliards de dirhams a enregistré une progression de 11,7% au lieu de 2,2% seulement en 1995. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'expansion de la consommation des ménages des résidents qui a dépassé en 1996, la barre de 12,4%, principalement par la suite de l'amélioration des ressources des ménages du monde rural.

La progression du rythme de la formation brute du capital en 1996, demeure relativement faible, ne dépassant guère les 2,9% pour une estimation en prix courant de 64,7 milliards de dirhams. Le taux d'investissement s'est établi à 20,2% en 1996, au lieu de 22,1% pour les cinq années antérieures. Par ailleurs, l'augmentation des stocks de céréales, est estimée à 1,3 milliards de dirhams, portant ainsi l'investissement global à 66 milliards de dirhams, au lieu de 60,5 milliards l'année précédente.

L'épargne intérieure s'est élevée, en 1996, à 50,9 milliards de dirhams, marquant ainsi une expansion de 28,9%. Cette évolution, qui résulte de l'écart entre les rythmes de production du PIB et de la consommation, a été confortée par l'augmentation des revenus nets reçus de l'étranger (9,4 milliards de dirhams), élevant ainsi le montant de l'épargne à 60,3 milliards de dirhams. Néanmoins, la proportion de celle-ci par rapport au PIB, chiffrée à 18,8%, apparaît encore en deçà des niveaux atteints ces dernières années. La mobilisation de l'épargne avait permis d'alléger sensiblement le besoin de financement de l'économie, ramené à 5,8 milliards de dirhams, au lieu de 13 milliards de dirhams en 1995, compte tenu du faible accroissement de la formation brute de capital fixe.

En effet, l'une des clefs de la réussite de l'économie marocaine réside dans sa capacité de mobiliser l'épargne interne, mais la faiblesse de cette dernière a obligé les dirigeants marocains de se tourner vers les investisseurs étrangers en faisant valoir les atouts dont ils disposent à savoir une faible inflation (5%) et un déficit budgétaire de 3%, ce qui avait poussé des investisseurs de grande envergure comme le groupe coréen Daewoo à signer un accord-cadre, qui prévoyait un milliard de dollars d'investissement d'ici 2002, dans des secteurs économiques différents (hôtellerie, automobile, électronique, téléphonie etc.). Ainsi que la création à court terme, de plusieurs milliers d'emplois. Un vaste projet qui s'avéra par la suite irréalisable après les déboires économiques et financiers de l'économie coréenne.

Autre point noir du tableau réjouissant de l'économie marocaine : la dette extérieure dont le service grève lourdement les finances publiques. Afin d'alléger ce fardeau, le gouvernement avait conclu, en 1996, avec la France et l'Espagne des accords de conversions des créances. Ceux-ci prévoient l'abandon de toutes ou une partie de la créance par le pays créditeur en contrepartie d'investissements réalisés par le pays débiteur dans le développement de ses régions les plus défavorisées.

Enfin, la privatisation des entreprises publiques devrait drainer les capitaux étrangers qui serviront à encourager l'investissement qui tarde à s'affirmer comme objectif de développement à long terme. Il va sans dire que les dernières difficultés pour assainir l'économie du pays résident dans la lourdeur de l'héritage d'une économie administrée.

Certes, le Maroc fabrique désormais, les équipements automobiles et les puces électroniques, les grands couturiers lui sous-treatent une partie de leur production, et, la bourse de Casablanca dispute au Caire sa deuxième place financière africaine.

Pourtant, depuis une décennie, le taux de croissance de l'économie s'effrite. De 5% en 1996. De 5%, il est descendu à 1% en 1995. L'économie marocaine dépend encore de l'agriculture, donc des aléas du ciel. En 20 ans le pays a connu 16 sécheresses. La croissance démographique ne facilite plus le décollage économique. Ce n'est qu'en 1995, que le taux de croissance démographique est descendu sous la barre de 2%.

Si le Maroc veut garder son statut, il devrait adopter un rythme de développement supérieur à 6% par année, ce qui est pour le moment, loin d'être atteignable, faute d'argent et d'investisseurs peu regardants. Pour attirer les bailleurs de fonds étrangers,

le Maroc doit modifier de fond en comble son code de travail, afin de le rendre encore plus attractif.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

(1992-1996)

Indicateur	1992	1993	1994	1995	1996
<i>Nombre de Sociétés Cotées</i>	68	65	61	44	47
<i>Capitalisation Boursière au 31 décembre(en millions de DH)</i>	17510	25993	39825	50401	75582
<i>Capitalisation boursière en % PIB</i>	7,3	10,5	14	18,3	7
<i>Volume des transactions</i>	1052	4870	8647	23200	20257
<i>Indice général de la bourse des valeurs</i>	201.88	259.78	342.33	342.39	447.14
<i>Masse des dividendes distribués en millions de DH</i>	715	878	967	1245	1712

Sources : Société de la bourse des valeurs de Casablanca
(Statistiques 1996)

- Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions de CNRS, 1996

ANALYSE DES GRANDS INDICATEURS ECONOMIQUES DE L'EXERCICE 1997-1998

Après avoir enregistré une forte augmentation de 78,2% en 1996, la valeur ajoutée agricole est de 25,6% en 1997, contribuant ainsi pour 14% seulement dans la formation du PIB au lieu de 18,4% pour l'exercice écoulé. En effet, la production des céréales principales a chuté de 59,8%, totalisant 4'015.190 tonnes après avoir enregistré un niveau record de 9'928.010 tonnes la campagne antérieure. Les autres cultures ont également enregistré des résultats médiocres : la production des agrumes a chuté de 14,7%, la production des cultures maraîchères 10%, la production des cultures sucrières de 8%, les légumineuses de 21,9%, et celle des oléagineux a reculé de 7,2%. Seule la production des cultures fruitières a été meilleure lors de la campagne précédente (2'900.000 tonnes, + 9,1%), particulièrement, grâce à l'accroissement de 20,4% de la récolte d'olives (518'000 tonnes), de 6,3% de la vigne (204'000 tonnes), et de 36,4 tonnes de palmiers dattiers (110'000 tonnes). Les autres cultures, se sont, de leur côté, accrues de 5,8%, réalisant ainsi une production de 2'068.000 tonnes.

Comparée à 1996, la production halieutique a connu une amélioration de 25,3% en 1997, atteignant 783'000 tonnes. Les apports de la flotte côtière ont enregistré une progression de 26%, totalisant ainsi 661'700 tonnes. Ils sont composés essentiellement de sardines (497'800 tonnes +26%). Cette production est évaluée à 1'756 millions de dirhams, contre 1'457 millions de dirhams en 1996, soit une progression de 13,5%.

Les quantités débarquées sur la flotte hauturière ont augmenté de 24,3%, s'élevant ainsi à 112'000 tonnes, ce sont les captures pélagiques (34'000 tonnes), soit une progression de 315% qui sont à l'origine de la hausse constatée. Par contre le débarquement des céphalopodes (61% du total de la production hauturière au lieu de 80%) ont accusé un retrait de 6,1% atteignant 68'100 tonnes, entraînant une importante chute de recettes au niveau des exportations.

Quant aux expéditions de crustacés, mollusques et coquillages (57% des recettes des produits de la mer), elles ont accusé une régression en tonnage (91'273 tonnes – tant 7,2%), qu'en valeur 3'843 millions de dirhams. Tandis que celles des poissons en conserve (1'664 millions de dirhams) se sont bien comportées, marquant ainsi des hausses respectives de 8,4% et 19,5%.

En revanche, les activités économiques, en dehors de l'agriculture, ont progressé de manière appréciable : le PIB a réalisé une progression de 3,3%, presque similaire à celle de 1996, à l'exception du secteur commercial qui a stagné (+0,4%), tous les autres secteurs avaient enregistré des taux de croissance positifs. La valeur ajoutée a augmenté de 14,4% dans le secteur minier, de 10,4% dans le secteur énergétique, de 3,1% dans les industries manufacturières, et de 7,9% dans le secteur du bâtiment et travaux publics. Ensemble les activités tertiaires avaient connu un taux de croissance de 1,6% et les administrations publiques de 2,2%.

Du fait d'un faible taux d'inflation, le PIB aux prix courants, avait aussi accusé une baisse de 0,1%, contre une hausse de 13% en 1996. S'établissant ainsi à 319 milliards de dirhams. Compte tenu d'une croissance démographique de 1,7%, le PIB par tête d'habitant s'est replié à 11'619 de dirhams, contre 11'905 dirhams un an plus tôt, soit -1,8%.

La formation brute du capital fixe s'est accrue de 6,4%, contre 2,8% en 1996, s'établissant à 66,1 milliards de dirhams, contre 62,1 milliards l'année précédente. Cette hausse est attribuée à la reprise de l'investissement dans le secteur du bâtiment (18,8 milliards de dirhams +12%), tandis que dans le secteur du matériel et outillage (31,2 milliards de dirhams) et celui des travaux publics (12,7 milliards de dirhams), la hausse a été moins importante avec respectivement des taux de 4,3% et 5,1%. Le taux d'investissement a pour sa part, grimpé de 19,4% du PIB à 20,7% d'une année à l'autre.

Quant à la facture énergétique, elle s'est alourdie de 10,2% en 1997, atteignant 12'347 millions de dirhams, suite à la hausse de 13,4% enregistrée au niveau des importations de pétrole brut dont le prix moyen de la tonne importée s'est renchéri de 8,3%, par rapport à l'année précédente. Après une baisse de 9,2% en 1996, les quantités raffinées ont augmenté de 5%. La consommation de ces produits s'est accrue de 1,8% pour atteindre 5'093.000 tonnes.

La production nette d'électricité s'est chiffrée au terme de l'exercice 1997 à 11,6 milliards de kWh, en hausse de 6,6% par rapport à l'année précédente. Elle a été fournie à la hauteur de 9,6 milliards de kWh ou 82% par des centrales thermiques (dont 1,5 milliards en production concessive) et 2,1 milliards de kWh ou (18%) par des centrales hydrauliques.

La production de phosphates et dérivées avait connu une amélioration de 8,7% à l'issu de 1997, atteignant ainsi 27'0800.000 tonnes dont 23'095.000 tonnes d'engrais. Les recettes à l'exportation réalisées par la vente du groupe O.C.P, totalisant 13'028 millions de dirhams. Quant à la production minière, elle a enregistré dans son ensemble un accroissement de 19%.

Dans le secteur industriel, la valeur ajoutée s'est élevée à 56'226 millions de dirhams, soit une progression de 3,2%, contre 54'498 millions de dirhams. Ce résultat est imputable à la totalité des branches constituant ce secteur. L'indice de la production industrielle durant l'année 1997, s'est inscrit à la hausse de 4,1% par rapport à 1996. Toutes les branches avaient contribué à cette évolution positive à l'exception de l'agroalimentaire qui avait accusé un léger recul de 0,1%. Ce sont les industries du tabac et des boissons, dont l'indice a régressé de 2,8% qui sont à l'origine des baisses constatées. En revanche les industries alimentaires ont enregistré une évolution positive de 0,9%.

Le nombre des touristes étrangers ayant effectué une visite au Maroc durant l'année 1997, s'était élevé à 1'832.122 personnes, en augmentation de 11,9%, comparé à l'année écoulée. 79% de ces visiteurs sont originaires des pays de l'Union européenne dont 590.034 Français, 225.697 d'Allemands, 218.782 d'Espagnols et 122.528 d'Italiens. Le nombre des nuitées passées dans les hôtels classés s'est accru de 8,3%,

se chiffrant à 10'908.100 unités contre 10'073.200. Les recettes réalisées se chiffrent à 13,5 milliards de dirhams.

Par ailleurs, l'indice moyen du coût de la vie pour l'année 1997-1998 a enregistré une faible hausse (+1%) en raison de la baisse des produits alimentaires (-1,1%). En revanche, les autres groupes ont enregistré une hausse allant de 2,9% pour les services, jusqu'à 4,3% pour les transports et communications, en passant par les équipements ménagers qui se sont stabilisés à 2,6%. La moyenne générale de la hausse s'est située à 3,4% pour les autres produits.

Quant au marché boursier, il a bouclé son exercice 97-98 avec une hausse de son indice général de 49,3% par rapport à l'exercice précédent (96-97), qui restera l'un des meilleurs depuis 1993. En 1996, le volume des transactions avait baissé de 12% à cause du ralentissement des opérations de privatisations, mais n'a pas affecté pour autant la bonne tenue des opérations qui affichent en 1997-1998 un accroissement de 58,3%, dépassant ainsi la barre psychologique de 30 milliards de dirhams (32,3) M.D de dirhams, contre 20,4 M.D. Pour l'exercice précédent.

Le niveau des finances publiques a enregistré pour l'exercice en cours une baisse de 21% du déficit budgétaire qui est tombé de 7 milliards de dirhams à 5,6 milliards de dirhams, soit 1,8% du PIB, au lieu de 2,2 de l'exercice 1996-1997. Les recettes fiscales se sont accrues de 5,5%, les impôts directs et indirects ont augmenté de 6,5%, tandis que les droits de douanes sont restées au même niveau que l'exercice précédent. L'apport des privatisations dans les recettes fiscales de l'année 1997-1998 était 3,5 milliards de dollars, soit une hausse de 49,9% des recettes fiscales de l'année écoulée.

Quant aux dépenses ordinaires de l'Etat, elles se sont élevées à 37,5 milliards de dirhams, contre 35,4 pendant l'exercice précédent, ce qui représente une hausse globale du rythme de croissance de 6%, moins important que celui observé en 1996 qui était 9,2% et /ce grâce à la baisse des intérêts au titre de la dette publique.

Enfin, l'appel au financement bancaire a permis de réduire de 2,8 milliards de dirhams les arriérés du Trésor et de couvrir les flux nets de financements extérieurs qui ont fortement augmenté, passant de 5,2 milliards de dirhams en 1997, contre 1,4 milliards de dirhams pendant l'exercice précédent, du fait du paiement de la dette par anticipation.

La dernière rubrique de ce chapitre est réservée aux transactions commerciales avec l'extérieur qui se sont élevées globalement à 119'576 millions de dirhams en 1997 contre 113'319 millions de dirhams un an plutôt, enregistrant ainsi une hausse de 5,5%. Les importations se sont inscrites en hausse de 4,2%, en affichant 75'021 millions de dirhams, contre 71'936 millions de dirhams. Quant aux exportations, elles ont affiché une hausse de 7,7%, totalisant ainsi 44'555 millions de dirhams contre 41'356 de millions de dirhams l'exercice précédent. Réduisant ainsi de 0,5% le déficit de la balance commerciale qui a vu le taux de couverture des importations par les exportations s'améliorer de 1,9 points, ce qui représente en pourcentage une hausse de 59,4% au lieu de 57,5 %.

La seule fausse note de ce tableau globalement positif demeure le recul de la consommation des ménages qui a régressé de 3,1%, traduisant ainsi un recul de la

demande intérieure malgré la progression de la consommation des administrations publiques qui culmine à 7%.

Conclusion

Les statistiques officielles masquent très mal la situation alarmante de l'économie marocaine, encore en récession, selon les spécialistes. La moyenne de croissance économique avoisine celle de la croissance démographique (1,7%). Autrement dit, le pays ne parvient pas à sortir du sous-développement. Les dirigeants s'efforcent par tous les moyens de moderniser l'économie du pays et attirer les investisseurs étrangers qui ne se bousculent pas au portillon.

*Par ailleurs, l'interprétation des différentes appréciations dont certaines sont sombres doivent être nuancées. Habib El-Malki, du Centre marocain de la conjoncture, explique cette tendance inquiétante par des causes comme la fluctuation de la conjoncture au gré des récoltes conditionnées par les pluies, le crédit trop cher et la fiscalité très lourde. Une étude du C.M.C montre de nouveaux freins à l'investissement à commencer par l'intégration du paramètre politique dans les décisions d'investissement au Maroc qui avaient été appliqués par 60% d'investisseurs potentiels. De même, la politique budgétaire n'est plus perçue comme un instrument de la relance économique. Cela s'ajoute au jugement très sévère portée sur l'entreprise marocaine à l'intérieur et à l'extérieur du pays. A commencer par leur hostilité au principe du « label global social » proposé par le directeur du **BIT** (Bureau International du Travail) à l'occasion de 85^{ème} session de la conférence de l'Organisation International du Travail.*

Par ailleurs, les économistes du centre marocain de la conjoncture évoquent quatre raisons pour expliquer les contre-performances de l'économie marocaine : la première est que le dynamisme attendu en 1996 n'a pas eu lieu, trahissant ainsi les prévisions initiales. Le recul agricole a lourdement pesé, bien que les autres secteurs en dehors de l'agriculture aient progressé. La seconde est politique. La lenteur du processus politique avait pesé dans les esprits malgré le nouveau tournant politique par la venue au pouvoir du nouveau roi Mohamed VI. Les économistes poursuivent leur critique de l'excès du budgétarisme qui tenait lieu de politique économique, en l'accusant d'avoir pour effet secondaire néfaste de paupériser l'Etat et de freiner le développement du secteur privé, lequel a besoin d'un Etat fort pour prospérer. La quatrième est la contradiction apparente entre une maîtrise de l'inflation avec 3% qui confine à la déflation (+0,2% pour 1997 et une baisse du pouvoir d'achat des ménages -2,6% en 1996).

De son côté la Banque Mondiale avait élaboré un mémorandum dans lequel le Maroc est montré du doigt pour ses rigidités en matière d'emploi et sa politique d'immobilisme qui a laissé plusieurs milliers de jeunes au bord de la route sans aucune perspective d'emploi même précaire.

LA MAURITANIE

EVOLUTION DES INDICATEURS DE BASE EN MAURITANIE ENTRE 1992 & 1999

Pays	Population en millions d'habitants	Densité (hab./Km2)	Indice de fécondité (%)	Espérance de vie	PNB par habitant en USD	Taux de scolarisation	PNB GLOBAL en Milliards de dollars (USD)
<i>Année</i>							
1991-1992	2,02	1,8	6,8 enfants	47 ans	510	16%	1,03
1992-1993	2,08	1,09	6,8 enfants	48 ans	530	N.D	1,13
1993-1994	2,13	2,1	6,8 enfants	48 ans	510	21%	1,087
1994-1995	2,31	2,1	5,4 enfants	50 ans	480	21%	1,01
1995-1996	2,33	2,2	5,1 enfants	51,3	460	22%	1,2
1996-1997	2,34	2,2	5,3 enfants	51,1	460	22%	1,21
1997-1998	2,35	2,21	5,4 enfants	51,2	470	23%	1,18
1998-1999	2,55	2,41	5,4 enfants	51,3	450	23%	1,1

Sources : - Bilan Economique & Social « LE MONDE » 1992-1993 ; 1993-1994 ; 1994-1995 ; 1995-1996 ; 1996-1997 ; 1997-1998

- Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International »
- 1992-1998
- Rapports de la Banque Mondiale 1992-1998
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1997

Avec l'adoption par référendum à la mi-juillet 1992, d'une nouvelle constitution qui instaure le multipartisme, La Mauritanie devint le premier pays du Maghreb à se doter d'un tel instrument démocratique. Reste à savoir si dans la pratique, ces nouveaux instruments fonctionnent comme il faut après les turbulences déclenchées, le printemps dernier, par l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM), suite à une grève générale mise en échec par le gouvernement qui a, néanmoins abouti à un relèvement général des salaires, à compter du 1^{er} janvier 1992, inférieur à l'augmentation de 77% réclamée par la centrale syndicale.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif une production céréalière de 160 000 tonnes pour la campagne 1991-1992, soit près du triple de l'année précédente. Cet accroissement devrait être possible par un plan d'encouragement, d'encadrement et de protection des cultures. L'accent sera mis sur l'extension des superficies cultivables, qui dépassent les 22 000 hectares. Pour l'heure, le déficit céréalier (110 000 tonnes en 1990-1991), est comblé par des importations commerciales et l'aide étrangère qui a atteint plus de 80.000 tonnes.

La Mauritanie et la France ont, par ailleurs, décidé de renforcer leur coopération dans les secteurs productifs, notamment la pêche, la recherche océanographique et halieutique. Malgré la vétusté de la flotte, ce secteur d'activité, qui représente 35% du produit intérieur brut (PIB) assure en Mauritanie 60% de ses recettes en devises et le tiers des ressources de l'Etat.

Le passage d'un régime militaire à un régime civil a été marqué par la nomination de Sidi Mohamed Ould Boubacar au poste de Premier ministre, qui s'est employé à remettre sur pied l'économie, mise à mal par une gestion désastreuse des maigres deniers de l'Etat. Pour ce faire, le gouvernement s'est tourné vers les institutions internationales, notamment le fond monétaire international (FMI) qui lui appliqua son « *remède de cheval* » : Une dévaluation de 40% de l'ouguiya, la monnaie nationale.

Cette dévaluation s'est soldée par une augmentation équivalente des prix de première nécessité et a provoqué des émeutes au marché central de Nouakchott. Les autorités locales ont alors annoncé que cette mesure sera accompagnée d'une augmentation des salaires en 1993. Elles ont, en outre, insisté sur le fait que cet assainissement financier, permettra, entre autres avantages, d'obtenir des aides financières d'un montant de 390 millions de dollars et d'atteindre un taux de croissance de 3,5% par an.

Depuis 1993, après une période de récession, la croissance économique moyenne s'est située, selon certaines sources, un peu moins selon les autres, un peu moins que la croissance démographique, c'est à dire entre 2,3 et 2,6%, et cela grâce à l'appui de la Banque mondiale et le FMI, à l'ajustement structurel et l'aide bilatérale et multilatérale au développement, le tout équivalent à 20% du PIB. Il faudrait pourtant une croissance supérieure à 5% pour sortir le pays du groupe « *P.M.A* » (*Pays moins avancés*).

La Mauritanie escompte que l'accord financier passé avec les institutions financières internationales facilite le rééchelonnement de la dette extérieure du pays qui s'élève à

2 milliards de dollars, soit 2 fois le PNB du pays. Cette manne est censée remettre sur les rails une économie moribonde en réduisant le taux d'inflation à 3%, accélérer la lutte contre le chômage, mener à terme la privatisation des entreprises publiques, et « *s'il reste quelque chose* », pour réformer l'enseignement, il faut le partager avec la santé.

Enfin, la réouverture partielle des frontières avec le Sénégal devrait faciliter la reprise des activités traditionnelles (pêche et culture), le long du fleuve Sénégal malgré la sécheresse qui sévit depuis des années. Les autorités s'attendent à un déficit céréalier de l'ordre de 120 000 tonnes sur les 360 000 dont elle a besoin.

Les efforts d'ajustement structurel, inscrits dans l'accord signé, en octobre 1992, avec le Fond Monétaire International, ont commencé à porter leurs fruits : l'inflation a pu être plus ou moins maîtrisée et les dérapages budgétaires contrôlés. Reste le secteur bancaire qui a souffert de sa restructuration qui avait entraîné la fermeture et la liquidation de l'Union des Banques de développement (UBD).

Cette restructuration avait coûté la bagatelle de 75 millions de dollars, soit 7,5 du Produit Intérieur Brut (PIB), ce qui a amené le gouvernement à rectifier la loi des finances, permettant ainsi de réaliser des recettes supplémentaires grâce à l'augmentation des taxes de divers produits de base comme le sucre, et les prélèvements sur les sociétés, ce qui avait permis de contenir le déficit budgétaire à la hauteur de 10,9%.

Les prévisions en matière de balance commerciale ont été révisées à la baisse, étant donné la chute des recettes d'exportations dans les secteurs clés, pour le pays, en l'occurrence le fer et la pêche mis sous la tutelle de la France.

La Mauritanie dont la dette extérieure approche les deux (2) milliards de dollars, soit deux fois son produit intérieur brut (PIB), continue d'appliquer avec la férocité du novice zélé, les directives des stratèges du FMI dans le cadre du plan de réajustement structurel auquel elle est soumise depuis 1992.

Cette politique rigoriste a pour axes prioritaires la « *lutte contre la pauvreté* », la protection de l'environnement, le développement des ressources humaines, avec pour objectif en la matière, la scolarisation d'au moins 50% des filles d'ici l'an 2000, ce qui est difficilement réalisable, compte tenu de la situation particulière de ce pays : une organisation sociale primaire, une franche ségrégation entre « **bidhans (maures) et soudans (afro-arabes, africains)** » pratiques dénoncées par les organisations internationales à maintes reprises ainsi que par la classe éclairée d'Afrique du Nord et d'Afrique noire. Pour ce faire, la Banque mondiale a prévu de financer ces projets de développement, sous forme de dons, à la hauteur de 600 millions de dollars pour la période 1994-1996.

Pour sa part, la Caisse française de développement a accordé, en août 1995, en Mauritanie une subvention de 35 millions de francs (6 millions de dollars), qui doit servir à redresser la balance de paiements, à relancer la production industrielle et halieutique. Quant au programme alimentaire mondial (PAM), il a débloqué en juin 1995, une aide de 900 tonnes de produits alimentaires au profit de quelques 50'000

maliens « *déplacés* » pour cause de rébellion touarègue et appelés à regagner leur pays conformément à un accord signé en avril 1995 pour un rapatriement libre et consenti.

La Mauritanie, qui dispose de très peu de ressources propres, s'efforce de contrôler les mouvements de réfugiés à ses frontières. Sa population de 2,4 millions de personnes dont 44% de jeunes de moins de 15 ans a doublé en 30 ans, compte tenu d'un taux de progression démographique de 3% par ans. L'exode rural aidant, la population de la capitale Nouakchott est passé depuis 1960, de 50 000 habitants à 500 000 habitants aujourd'hui.

En 1996, la croissance a été de 4,8% (ce qui correspondait au taux fixé dans le cadre d'un 7^{ème} document politique et économique 1996-1998, avec un budget équilibré, un taux d'inflation ramené à 6,5% en 1995 à 4,7% malgré une hausse de prix de 7,7% des produits alimentaires, une balance commerciale légèrement excédentaire, un déficit du compte courant externe (hors transferts officiels et hors redevance de pêche) de 14,5% du PIB, une dette extérieure toujours très lourde, estimée à 2,2 milliards de dollars (200% du PIB) et un service de la dette de 20,3%, un peu plus élevé qu'en 1995 et qui montera probablement les prochaines années.

Poussée sur la voie d'une démocratisation très difficile, la Mauritanie est en train de sortir de son isolement. Pour se faire pardonner, la Mauritanie a rompu de facto ses relations diplomatiques avec l'Irak, pays avec lequel elle entretenait d'excellentes relations avant et après la guerre du Golfe. Ce changement spectaculaire est le prix à payer pour obtenir l'aide au développement et autres avantages consentis par les Occidentaux, à condition d'adhérer au camp des modérés et se faire oublier des pétro-bédoucraties * du golfe qui n'ont pas encore pardonné à la Mauritanie son attitude courageuse durant la guerre du Golfe.

En contrepartie de cet effort politique, le Fonds Monétaire International a ratifié la loi-cadre par laquelle la Mauritanie obtint un crédit de 42,65 millions de dollars de droit de tirages spéciaux afin d'arriver à un réajustement au moins équivalent à un maintien de la croissance à 4,4% avec un taux d'inflation inférieur ou égal à 3 %, tout en ramenant le déficit extérieur de 14% du PIB en 1994 à un taux inférieur à 6,4 % en 1997.

Cette politique s'est accompagnée de la mise en route d'un processus de décentralisation que le chef de l'Etat a confirmé en assistant en avril 1996 au 1^{er} congrès national des maires. La France, quant à elle, n'a pas oublié son ancienne colonie en l'associant au programme de la Banque Mondiale par le biais de création d'infrastructures urbaines.

* Appellation personnelle donnée par l'auteur, pour désigner les pétro-monarchies du Golfe

Après six ans de purgatoire, la Mauritanie commence à accueillir les touristes, signe que le pays s'est affranchi de son encombrant ami irakien. Les institutions financières internationales ne cessent pas de vanter la bonne conduite de cet Etat, maintenu à coups de subventions et d'autres aides.

Selon des sources proches du gouvernement, les résultats économiques sont probants et le climat des affaires s'est assaini, jetant ainsi les bases d'une croissance, tirée essentiellement du secteur privé, confiait à « *Jeune Afrique* » un expert européen. Selon les mêmes sources, le déficit annuel pour l'exercice 96-97, serait de l'ordre de 4% du PIB, alors que la balance des paiements accuse un déficit de l'ordre de 6% du PIB.

Par ailleurs, la Mauritanie a conclu avec l'Union européenne un accord capital dans le domaine de la pêche, qui prévoit qu'en échange d'un triplement de captures de pêches autorisées pour les chalutiers européens dans les eaux Mauritanienes, les Mauritaniens recevront 267 millions d'euros sur cinq ans, soit l'équivalent d'un tiers du budget de l'Etat. Une manne qui ne pourra en aucun cas sortir le pays du sous-développement.

Le Président Ould Taya succéda à lui-même après huit ans de pouvoir, suite à un coup de force perpétré par les militaires ligués en Comité de Salut National. Le président peut se prévaloir de quelques succès. Non pas tant sur le plan des libertés publiques (censure de la presse, atteintes aux droits de l'homme sont monnaie courante) que sur celui de l'économie. Tant le FMI que la Banque Mondiale ne cessent de tresser des couronnes en Mauritanie, bon élève zélé, qui ne devrait pas avoir des difficultés à obtenir des lignes de crédit de la part des institutions internationales ou des prêteurs libéraux. En 1997, la Mauritanie a enregistré une croissance économique de 5%.

L'inflation est contenue à 5% et le déficit des comptes courants est sous contrôle (5,5% du PIB). La plupart des prix sont libérés et la restructuration du secteur public (Banques, entreprises) est en cours. L'amélioration de l'économie est censée profiter à toute la population. En effet la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté a été ramenée de 57% à 50 % au cours de ces deux dernières années.

La Mauritanie s'est livrée à une continuelle valse ministérielle : à la mi-novembre, le chef de gouvernement Lamine Ould Guig, a été limogé par le président de la République et remplacé par son prédécesseur, Cheik El Avia Ould Mohammed Khouna, un économiste de renom, n'est pas étrangère à son retour à la tête gouvernementale, car la Mauritanie vient d'accepter une libéralisation de son économie, en contrepartie une réduction significative de sa dette multilatérale.

CONCLUSION

*Le rapport de la Banque mondiale a donné les premiers chiffres de 1997 qui s'avèrent moins encourageants : le revenu par tête d'habitant a en effet reculé de 500\$ à 460\$, le taux d'inflation avait monté à 6,9% et la dette extérieure avait atteint 243% du PIB ; celui-ci s'est accru, par contre de 859 millions de \$ en 1995 à 1'068 millions en 1997. Mais la répartition demeure très inégale. Il est vrai que la pauvreté a, selon le FMI, diminué de 7% entre 1990 et 1996, mais elle s'établit toujours à 50%, et un tiers de la population est obligé de vivre avec moins d'un dollar par jour. C'est pourquoi la Banque mondiale a approuvé en juin 1997, une nouvelle stratégie d'appui. De 1998 à 2000, elle consacrera 100 millions de dollars à un programme de développement « **humain et durable** » pour bien répartir les revenus et lutter contre la pauvreté.*

En effet, la Mauritanie vient de se plier devant les exigences de la Banque Mondiale et du FMI. Ces deux institutions ont obtenu la privatisation, d'ici l'an 2002, de plusieurs entreprises publiques dont l'OPT (Télécommunications), la Sonelec (eau, électricité), et pour couronner le tout, la privatisation de la compagnie aérienne du pays (Air Mauritanie). Il faudra éviter que ces entreprises se transforment en monopole privé parasitaire et nuisible ont prévenu les organismes internationaux. Vaste pays, peuplé, vivant de pêche et du minerai de fer, la Mauritanie est considérée comme « un bon élève » en matière de baisse d'inflation, de retour à la croissance économique ou de l'amélioration de la balance des paiements. Reste le dilemme Mauritanie qui réside dans le fait que 86% de toute son économie repose sur l'aide internationale.

REFERENCES :

- *Bilan économique & social « LE MONDE » 1992-1993 ; 1993-1994 ; 1994-1995*
- *1995-1996 ; 1996-1997 ; 1997-1998 ; 1998-1999*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS - 1997*
- *Rapports de la Banque mondiale 1992-1998*
- *Perspectives de l'économie mondiale 1992-1999*
- *L'Etat du Maghreb – Direction Camille & Yves LACOSTE - 1990*

LA TUNISIE

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES TUNISIENS DANS LE TEMPS ENTRE 1992 & 1998

Année	Population en millions	Densité (hab./Km2)	Indice de fécondité (%)	Espérance de vie	PNB par habitant en USD	Taux de scolarisatio n	PNB GLOBAL en Milliards de dollars (USD)
1991-1992	8,22	52,1	3,4 enfants	67 ans	1510	49%	12,32
1993-1994	8,41	52,3	3,4 enfants	68 ans	1740	79%	14,62
1994-1995	8,61	53,2	3,8 enfants	68 ans	1780	80%	15,332
1995-1996	8,91	54,3	3,7 enfants	68 ans	1800	82%	16,148
1996-1997	9,1	55,4	2,8 enfants	68,7	1860	84%	17,11
1997-1998	9,3	56,7	3,1 enfants	68,7	2000	91%	18,60
1998-1999	9,5	57,9	3,2 enfants	68,8	2090	95%	19,4

- Sources :
- Bilan Economique & Social « LE MONDE » 1992-1998
 - Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International »
 - 1992-1998
 - Rapport de la Banque Mondiale 1992-1998
 - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1996
 - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1997

L'exercice 91-92 commença dans la douleur : avec une croissance qui frôle le néant, la Tunisie s'attendait à un déficit de la balance des paiements de 650 millions de dinars (900 millions de dollars), au lieu de 380 millions prévus, ainsi qu'une chute de 35% à 40% du tourisme, principale ressource en devises et un dérisoire apport des travailleurs immigrés qui s'ajouta au tassement général des exportations. Le trésor public était contraint de relayer les fonds arabes, principalement koweïtiens de développement de certains projets d'infrastructures, alors que d'autres avaient été purement et simplement différés dans les meilleurs cas, ou supprimés, faute de fonds disponibles.

A la fin de l'année, les comptes étaient moins alarmants. La croissance a réussi à se rétablir au-dessus de 3,5%, grâce à une récolte céréalière jamais égalée depuis des décennies, soit 25,5 millions de quintaux qui représentent une croissance de 15% concernant un tiers de la population qui tire directement ou indirectement une grande partie de ses ressources de l'agriculture, ce qui a provoqué un effet d'entraînement sur les autres secteurs. Ainsi le textile, les industries mécaniques et agroalimentaires ont enregistré une croissance de 1,5%.

Sérieusement affectée par les retombées de la guerre du Golfe et, indirectement par les effets de la récession américaine, la balance des paiements a affiché un déficit de 550 millions de dinars (800 millions de dollars), soit 4,5 du PNB. Les exportations ont pu renouer avec la croissance après un tassement de plusieurs mois et la perte de certains marchés arabes 150 millions de dinars 230 millions de dollars, le volume du marché irakien, qui s'ajoutent aux 50 millions de dinars, 80 millions de dollars, d'impayés du fait de l'embargo.

En revanche, la régression du tourisme a tout de même atteint, malgré la bonne reprise de l'été, 20%. Du coup, les recettes ont été de l'ordre de 650 millions de dinars, (900 millions de dollars), alors qu'elles dépassaient en 1990 les 800 millions de dinars (1,1 milliards de dollars). Les investissements ont eux aussi été affectés par les perspectives sombres du début de l'année.

Certains projets de l'administration et des entreprises publiques ont été amputés ou ajournés, et le secteur privé s'est retranché pendant quelques mois dans un attentisme prudent. Grâce à une redynamisation de l'appareil productif depuis la fin de l'été, le montant des investissements a représenté 2800 millions de dinars au lieu de 2900 millions projetés. Par ailleurs, sur le plan de l'embauche, la situation demeure critique, car les diverses mesures

gouvernementales ont pu éviter les licenciements massifs, 37000 nouveaux emplois ont pu être créés. Un peu mieux que les 28 000 envisagés en février, mais loin de répondre à la forte demande additionnelle qui prévoyait 55 000, alors que le chômage continue de toucher environ 15% de la population active.

La dette, dont les trois quarts sont constitués par des crédits à longs termes, s'élève à 6400 millions de dinars (7,7 milliards de dollars), contre 5810 millions de dinars (6,6 milliards de dollars). Le service de la dette se chiffre 1'180 millions de dinars (1,9 milliards de dollars), soit 22% des recettes courantes, et les réserves en devises sont évaluées à 600 millions de dinars(990 millions de dollars), couvrant 45 jours d'importations. En février mars, cette couverture était descendue à moins de 2 semaines, ce qui est gravissime.

EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION ENTRE 1987 & 1997

En Pourcentage (%)

« TUNISIE »

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Prix libres</i>	7,8	10,6	9,3	6,1	8,4	4,6	3,8	2,6	7,5	4,1	3,2
<i>Prix encadrés</i>	7,7	3	4,9	7,4	8,1	7,5	5	6,1	4,5	3	5,8
Ensemble	8,1	7,3	7,7	6,7	8,2	5,8	4	4,7	6,3	3,7	3,7

- Source : Conjoncture no. 207, novembre –décembre 1997
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1997

Dans un contexte international morose, et un environnement régional plutôt mauvais, la Tunisie a quelques raisons d'être satisfaite des résultats enregistrés durant l'année qui vient de s'écouler : elle a pu poursuivre sans heurt majeur sa politique de libéralisation de l'économie. La croissance aura finalement atteint les 8,6% contre 6% envisagés au début de l'année et l'objectif de création de 51'000 nouveaux emplois a été atteint, sans grand dérapage inflationniste, le rythme moyen de la hausse des prix ayant été de 6,5% contre 7,8% en 1991.

EVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB ENTRE 1987 & 1997

<i>Année</i>	<i>Moyenne 1987-1995</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>
<i>Croissance du PIB en %</i>	4	7,8	2,2	3,4	3,5	6,9	

- SOURCES :**
- Banque mondiale, FMI, Ministère de l'économie
 - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996-1997

L'accélération de la croissance est due essentiellement à l'agriculture, qui a bénéficié pour la seconde année consécutive de conditions climatiques très favorables. Ainsi la récolte céréalière s'est située à 22 millions de quintaux et la production d'huile d'olive a été de 265'000 tonnes. Les autres secteurs agroalimentaires, textiles et mécaniques ont connu des évolutions au plan de développement, sans plus, soit une progression de 1 à 8%, selon les secteurs.

Ces bonnes performances ne masquent toutefois pas un certain nombre de difficultés, notamment dans la détérioration des comptes extérieurs et la trop faible progression de l'investissement. En effet, le déficit de la balance des paiements courants se situe à quelques 700 millions de dinars, 1,2 milliards de dollars, soit environ 5% du PNB. Face à des importations stimulées par l'ouverture des frontières, abaissement progressif des barrières quantitatives des barrières douanières ; les exportations n'ont pas répondu à toutes les attentes du gouvernement.

Même si le tourisme a connu un net rétablissement avec un milliard de dinars, soit 1,35 milliards de dollars, contre 650 millions en 1991 et 800 millions en 1990, qui s'ajoutent aux 400 millions de dinars, que représente la manne pétrolière des nouvelles découvertes de gisements.

Par ailleurs, les autres exportations ont marqué le pas et risquent de stagner, voire régresser, ce qui n'est pas le cas pour le textile qui demeure le premier poste d'exportation, avec un apport de 1,5 milliards de dinars, soit 2,1 milliards de dollars, mais souffre de la vétusté des équipements, et surtout d'une concurrence de plus en plus grande des pays de l'Est.

Autre point noir, reste l'écoulement très difficile de l'huile d'olive qui ne s'effectue pas aisément, ce qui contraigne le pays à constituer d'énormes stocks à une valeur aléatoire.

Cependant, la croissance des investissements qui se sont élevés à 3,5 milliards de dinars, hors la construction d'un gazoduc, financé sur capitaux italiens, se situe en dessous des prévisions.

Après le taux record enregistré fin 1992 de 8,1%, réalisé surtout grâce à une exceptionnelle saison agricole douze mois plus tard, la croissance se situe à 2,6%, tous secteurs inclus, et à 4,6%, hors agriculture. Ce taux couvre notamment des résultats négatifs dans l'agriculture, avec moins de 7% (la récolte céréalière, pourtant bonne, a été de 19 millions de quotas, mais contre 25,6 millions en 1992) dans les secteurs de mines et de l'énergie, avec moins de 4,9%. En revanche, des progressions sont enregistrées au chapitre des

industries manufacturières non alimentaires, du textile, des industries mécaniques, électroniques et des services.

La création de 55'000 emplois représentant environ 90% de la demande additionnelle et de 6,8% de plus qu'en 1992 ; la maîtrise de l'inflation, qui s'établit à 4,2%, contre 5,5% en 1992 ; la poursuite de la réduction du déficit budgétaire, ramené à 3% du PIB, à 2,4% et l'approfondissement des réformes structurelles, notamment ce qui concerne la libéralisation des importations et des prix, et le système financier sont également enregistrés dans les milieux gouvernementaux comme autant d'éléments positifs.

Les investissements ont, certes, évolués au taux de 7,5% (4'182 millions de dinars), notamment au profit des industries non manufacturières et de l'infrastructure, mais un point sombre persiste : une sorte d'attentisme qui fait que l'investissement dans le secteur privé demeure en retrait des objectifs assignés au VIIIème plan. Pour encourager sa progression, les autorités tablent sur l'écho favorable que pourrait susciter la convertibilité du dinar, la publication imminente du nouveau code d'investissement et l'établissement de deux taux d'intérêt, récemment décidé.

Un autre objectif à atteindre et qui demeure un sujet de préoccupation se situe au niveau des paiements extérieurs, qui supportent l'effet de certaines pressions engendrées par le ralentissement du rythme des exportations.

La crise que connaît l'Europe, vers laquelle s'effectuent traditionnellement 75% des exportations, la concurrence de l'Europe de l'Est et des pays asiatiques dans le secteur du textile, le manque des débouchés pour l'huile d'olive avec une récolte de 135'000 tonnes, alors que le contingent annuel sur l'Union européenne est fixé à 46'000 tonnes, ne sont pas, entre autre, étrangers à cette situation. Le volume des exportations n'a augmenté que de 4,5%, alors que les importations sont en hausse de 5%. Le taux de couverture des échanges de biens s'est légèrement dégradé pour se situer à 61%, contre 63% l'année précédente.

En ce qui concerne les paiements courants, grâce notamment à la progression des recettes touristiques de 7% (avec 1080 millions de dinars), et des transferts de non-résidents, le déficit s'est réduit, passant de 720 millions de dinars en 1992, (5,3% du PIB). Les réserves de change, en augmentant de quelques 100 millions de dinars, s'établissent à 640 millions, qui représentent trente-huit jours d'importation.

Enfin, la dette extérieure continue de préoccuper au plus haut point la Tunisie, qui, en dépit de vagues promesses, commence à se désespérer de son recyclage dans les programmes de développement qu'elle réclame depuis longtemps. L'encours de la dette se situe à 7'540 millions de dinars, soit 8,3 milliards de dollars, ce qui représente 50,6% du PIB. Le service de la dette, qui s'élève à 1'300 millions de dinars, soit 1,8 milliards de dollars, soit, 18,8 des recettes courantes.

Les services du ministère du plan ont retenu comme objectif pour l'exercice 1994, une croissance plus élevée de 6,1%, une évolution des investissements de l'ordre de 13,5%, la création de 60'000 emplois dans les secteurs non agricoles, et un redressement des équilibres financiers extérieurs, un niveau de déficit courant de 3,2%, contre 4% de cette année.

La sécheresse n'aura pas compromis les performances économiques de la Tunisie, même si elle a minoré d'un point le taux de croissance, qui devrait se situer autour de 5% et dépasser de plus du double le taux d'augmentation de la population. A cet égard, le dernier recensement du mois d'avril, chiffre le nombre d'habitants à 8'735.885, au lieu de 7,9 millions en 1988. Les jeunes de moins de quinze ans, qui composaient, en 1966, 47 % de cette population, n'en représentent plus, aujourd'hui, que 36%. C'est à dire que la politique de limitation des naissances, conduite depuis déjà 30 ans, commence à apporter ses fruits.

Le déficit budgétaire, qui s'élevait en 1993 à 3,3% du produit intérieur brut, devrait, cette année, tomber à 1,9%, grâce notamment à une réduction des dépenses gouvernementales et à de meilleures rentrées fiscales.

La concentration des échanges commerciaux avec l'Europe a été marquée par une forte augmentation du volume global des échanges, favorisant ainsi les exportations qui ont augmenté de 26,5%. Cette tendance s'est confirmée au deuxième semestre, provoquant une décélération des importations.

Ce redressement s'est opéré malgré les difficultés persistantes dans l'écoulement des phosphates et leurs dérivés dont la production a baissé de 6% durant l'exercice de l'année en cours. Pour y remédier, le gouvernement étudie un programme de restructuration et d'assainissement de cette branche minière, qui passe, notamment par l'abandon des activités coûteuses et le licenciement, d'ici l'an 2000, de 4'200 membres du personnel sur un total de 10'000 salariés.

En revanche, les recettes tirées du tourisme, plus de 1 milliard de dollars en 1993, devraient augmenter d'au moins 20% cette année. Cette forte progression tient à une fréquentation des visiteurs étrangers en toutes saisons. Elle est due aussi à une consolidation du marché traditionnel européen ainsi qu'à la confirmation du marché du Canada et des pays de l'Europe centrale. La Tunisie dispose de près de 150'000 lits, compte porter ce nombre à 200'000 d'ici l'an 2000.

Le ministère de l'économie a promulgué, en août, une nouvelle loi sur le commerce extérieur qui consacre, garanties à l'appui, l'ouverture du marché local à la concurrence internationale. Ce texte, qualifié « *d'événement majeur* », rompt totalement avec une politique ultra protectionniste, vieille de plus de trente cinq ans.

Un rapport rendu public, en octobre, de la Banque Centrale de Tunisie estime que le volume des investissements étrangers dont la Tunisie a bénéficié en 1993 est très faible et surtout en deçà de la capacité d'absorption de l'économie

du pays. Ce volume – 324 millions de dollars – est jugé d'autant « *préoccupant* » par les autorités locales que les investisseurs étrangers sont attirés par les secteurs énergétiques – la réalisation du deuxième gazoduc reliant l'Algérie en Italie – alors que le gouvernement mise sur les industries manufacturières.

La Tunisie, dont la dette extérieure s'élevait, en 1993, à 7 milliards de dollars, a conclu, ces dernières années, 75 accords de crédit à long terme pour un montant de 2,8 milliards de dollars. Ce montant, essentiellement octroyé par des institutions internationales et régionales comme la Banque Mondiale et la Banque africaine de Développement, représente 61% des besoins financiers prévisibles du pays.

Quant aux besoins à venir, ils sont estimés à quelques 2 milliards de dollars par an, ce qui permettrait de réduire les déficits courants de 5% du PIB en 1994 à 1% en 2001.

Les autorités locales défendent d'utiliser le produit des privatisations en cours, qui touchent 43 sociétés dont la moitié sont des établissements hôteliers, pour couvrir le déficit

Investissement direct étranger en Tunisie

(en millions de dollars et en %)

Année	1993	1994	1995	1996
IDE*	390	308	194	163

- IDE = Investissement direct étranger
- Source : FMI, 1997.

L'investissement productif s'est même inscrit en régression, alors que le huitième plan quinquennal, qui a commencé en 1992, prévoit notamment un appel accru aux investisseurs étrangers qui, en principe, ne devrait pas rester lettre morte, grâce à un climat social, plutôt serein, à la volonté de lever les carences administratives et à l'absence de lourdes contraintes en matière de contrôle des échanges.

La dette extérieure demeure la principale préoccupation de la Tunisie, qui milite en vain depuis trois ans en faveur de son recyclage dans les actions de développement. En effet, la dette tunisienne s'élève à 6,850 milliards de dinars, soit à peu près 10 milliards de dollars, soit 49,1% de son PIB, contre 52,9 % en 1991. Cette dette est constituée en majorité par des crédits à long terme, dont le service de la dette représente 15% des recettes courantes.

C'est la deuxième année d'exécution du VIII ème plan quinquennal de développement, 1993 a permis d'enregistrer des résultats qualifiés de satisfaisants par rapport aux prévisions. Il s'illustre par de bonnes performances sur les plans économique et financier et un état d'avancement ambitieux, mais prudent des réformes structurelles engagées depuis sept ans. Mais, en dépit de cette évolution positive, certains foyers de préoccupation demeurent persistants.

L'événement qui fait date en 1995 est la signature, le 17 juillet, d'un accord de partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne (UE), le premier conclu par les quinze avec un partenaire méditerranéen, qui devrait, à terme, conduire la création d'une zone de libre-échange. Cet accord qui, sur une période de douze ans, va ouvrir le marché tunisien aux produits industriels européens, est un pari risqué pour le pays dont la croissance économique, depuis 1990, a été en moyenne supérieure à 6% par an, et s'est largement appuyée sur le secteur des industries manufacturières.

Dans son rapport annuel, paru en août, la Banque Centrale de Tunisie estimait à 3,4% le taux de croissance du PIB, compte tenu des médiocres performances agricoles dues à une insuffisance pluviométrique.

Engagée dans un huitième plan de développement, la Tunisie n'en entend pas moins, suivant cela de près les recommandations du FMI, achever son programme de privatisations amorcé en 1989 et parvenir à une convertibilité complète du dinar. Un décret a consacré, en juin, l'ouverture aux participations étrangères du marché financier tunisien, jadis soumises à une autorisation de la banque centrale. Par ailleurs, la création d'une Agence de promotion des investissements extérieurs devrait réveiller l'intérêt, jusqu'alors faible, des firmes étrangères pour le secteur industriel.

Le secteur des services – notamment celui du tourisme, dont la croissance a marqué le pas en 1995, reste le plus prisé par les investisseurs. Les sommes que ces derniers ont consacrées à son développement ont représenté 47,2 des investissements globaux, soit une augmentation de 12% par rapport à 1994.

Par ailleurs, les aléas climatiques, énergétiques, et touristiques auxquels la Tunisie est exposée se traduisent par un déficit chronique de la balance commerciale. L'année 1995 aura été marquée par une hausse des importations de céréales et une baisse des exportations des produits agroalimentaires comme les dattes et l'huile d'olive. Quant à la balance des paiements, elle a subi le poids du service de la dette extérieure qui s'élevait, l'an dernier, à l'équivalent de 1,5 milliards de dollars, soit le tiers des exportations de marchandises.

Malgré ces déséquilibres, la Tunisie, où la pauvreté a fortement reculé au cours de ces deux dernières décennies, demeure le meilleur risque au Maghreb. Pour appuyer le « *choix lucide et courageux* » qu'elle a fait en signant l'accord de partenariat avec l'UE, la France a annoncé le 6 Octobre à Tunis, le doublement de son aide financière bilatérale : 1 milliard de francs en 1995 au lieu de 594 millions, l'année précédente, essentiellement sous forme de crédits en faveur de la modernisation de l'outil du travail et du développement rural.

Avec un revenu moyen de 2000 dollars par tête d'habitant, la Tunisie a de quoi être fière en tirant mieux son épingle du jeu que ses voisins l'Algérie et le Maroc. Assis sur une croissance démographique maîtrisée, le plan d'ajustement structurel mis en place sous l'égide du FMI en 1987 commence à apporter ses fruits. Alors que la croissance n'avait pas dépassé 3% en 1994 et 1995, elle devrait atteindre 7,5% en 1996, année exceptionnelle, il est vrai, du fait de l'accroissement des revenus agricoles.

L'inflation, qui frisait 10% au début des années 80, a été ramenée à environ 5% en 1995. Le déficit budgétaire n'a pas excédé 2% en 1996, alors qu'il était encore à 3% au cours de la période 1992-1994. Le pays a également géré avec sagesse son endettement. Equivalant à la moitié du PIB – et à 18% des recettes courantes- celui-ci autorise encore la Tunisie à emprunter sur le marché international sans écorner la bonne image de la communauté financière.

Mais le bilan n'est pas totalement rose. La croissance en dents de scie témoigne d'une dépendance excessive à l'égard du secteur agricole (céréales, huile d'olive, agrumes) et donc des caprices du ciel. Bien qu'elle ne représente que 14% du PIB, l'agriculture joue un rôle moteur du fait que son influence sur la filière agroalimentaire et de l'importance de la population rurale – le tiers de la population active. L'insuffisance de l'investissement productif constitue une autre faiblesse de l'économie tunisienne. Celui-ci représente le quart du PIB en 1996, mais il stagne en volume depuis 1992.

Plus préoccupant encore, un net fléchissement de l'activité est perceptible dans certaines branches clés de l'industrie (secteur manufacturier, hydrocarbures). La Tunisie devrait maintenir ses grands équilibres avec une croissance voisine de 7% et un déficit courant inférieur à 600 millions de dollars, soit 3% du PIB.

A terme, le principal défi à relever pour la Tunisie réside dans la mise en œuvre de l'accord association conclu en 1995 avec l'Union européenne qui prévoit l'ouverture du pays à la concurrence européenne sur une période de 12 ans. Les dirigeants sont convaincus que leur pari sera gagné si la Tunisie accueille chaque année 200 millions de dollars d'investissements étrangers (hors secteur de l'énergie). Or, en 1995, ce chiffre n'avait pas dépassé 85 millions, ce qui est très loin du compte.

LES RETOMBEES DE L'ACCORD EURO-TUNISIEN

Depuis la mise en veilleuse du projet d'intégration économique du Maghreb signé à Marrakech le 17 février 1989, pour des raisons politiques, économiques et sociales notamment l'attitude controversée du Maroc qui a fait tout ce qui est en son pouvoir pour ralentir la marche des institutions mises en place à la suite de la signature du dit traité afin de laisser la place libre aux accords bilatéraux et multilatéraux qui vident ce « *ce projet ambitieux* » de son contenu et ouvre la voie à tous les abus, à commencer par le lancement de projets, le moins qu'on puisse dire incompatibles avec la nature même de l'UMA.

Un autre facteur aggravant s'est greffé sur le fragile contenu du traité à savoir la guerre civile algérienne qui sévissait depuis sept ans réduisant l'économie du pays à un tas de cendres encore fumant. La Libye, de son côté a passé une décennie sous le coup des embargos, des raids aériens et autres harcèlements et menaces en tout genre ce qui a, en partie poussé le Maroc et la Tunisie à sauter les pieds joints dans le piège tendu par tous ceux qui ont intérêt à ce que cette ambitieuse idée reste lettre morte pour garder les pays maghrébins sous tutelle comme au bon vieux temps du colonialisme. A savoir l'Union européenne qui veut à tout prix garder les trois pays du centre du Maghreb (Tunisie, Algérie et Maroc) comme territoire de consommation moyennant des subsides pour le Maroc, des aides financières couvrant l'effort de guerre pour l'Algérie et enfin la mise à niveau des entreprises tunisiennes sur une période de 12 ans à compter de 1995, date à laquelle la Tunisie avait signé un accord avec l'Union européenne le 17 juillet 1995, ratifié à l'unanimité moins 3 abstentions le 11 juin 1996. Cet accord stipule le démantèlement progressif (12 ans) des droits de contingentement ainsi qu'une baisse conséquente des tarifs douaniers, voire leur alignement pur et simple à la norme européenne, ce qui priverait le pays d'une rente conséquente, affectant ainsi les produits tunisiens à leur entrée dans l'espace communautaire. Théoriquement les mesures de réciprocité conduiront les deux partenaires vers la constitution d'une zone de libre échange. Actuellement, 80% des échanges de la Tunisie avec l'UE, 5% avec les pays de l'Union du Maghreb arabe, et 2% avec les pays tiers en majorité méditerranéens.

En effet, la réalisation de l'accord conclu entre la Tunisie et l'Union européenne dépend avant tout de la capacité des entreprises tunisiennes à s'adapter après leur mise à niveau, ce qui nécessite un effort supplémentaire malgré l'allocation d'une aide de 20 millions d'écus qui avait servi à la stabilisation du déficit à 2% du PIB pour l'année 1996. Cette manne s'est avérée insuffisante malgré la satisfaction affichée par les autorités. Quant à l'investissement direct, il demeure décevant. Des 270 millions de dinars promis, seuls 70 millions ont été réellement investis dans des secteurs non porteurs durant l'année 1996. Ce qui laisse planer le doute sur la capacité de la Tunisie d'attirer les investisseurs étrangers qui préfèrent des structures financières plus attrayantes et une grande capacité d'adaptation de l'économie locale à leurs besoins.

L'autre exigence de Bruxelles demeure la privatisation du secteur public. Malgré les efforts considérables consentis par l'Etat, le bilan s'avère, le moins qu'on puisse dire, très maigre : entre 1989 et 1996, 77 entreprises publiques ont été privatisées pour un montant global de 300 millions de dinars.

Pour la seule année 1996 l'Etat a cédé 19 entreprises, soit 4 de plus que l'année précédente pour une valeur totale de 80 millions de dinars. Ces privatisations ont concerné 4 sociétés de transport, 6 industries, 1 exploitation agricole, 5 hôtels et installations thermales, et enfin 3 entreprises commerciales.

Malgré la panoplie d'encouragement du programme de privatisation des entreprises tunisiennes, le résultat reste plus que modeste pour deux raisons : 1) - le capital de base interne demeure très frileux à l'investissement tant que l'Etat n'a pas clarifié sa position vis-à-vis du capital étranger qui risque de mettre la main sur le patrimoine national. 2)- les entreprises nationales n'ont pas les moyens pour s'imposer face à des mastodontes de l'économie européenne même de taille « *modeste* ».

Par ailleurs, d'autres mesures relatives à la « *mise à niveau des entreprises tunisiennes* » ont été prises dans le cadre d'un programme « *MANFORM* » qui vise une mise à niveau des qualifications des ressources humaines, condition sine qua non, pour l'aboutissement de ce projet qui, jusqu'à présent a engrangé la bagatelle de 45 millions d'écus pour la seule année fiscale 96-97 sans grand succès. Fallait-il peut-être mettre l'accent sur la participation des entreprises pour définir leurs besoins en mettant l'accent sur leur capacité d'adaptabilité au lieu de dicter la marche à suivre comme si ces entreprises ne sont que la cinquième roue de la carrosse ?

Malgré l'optimisme affiché par les autorités locales, le premier bilan du programme de modernisation et de la mise à niveau reste « *encourageant selon les propres termes* » du ministre de l'industrie tunisienne qui affirme que sur les 400 entreprises inscrites au programme de restructurations, seules 62 ont déjà été mis en route « *grâce à des subventions de l'Etat* ».

Selon le chef de la centrale patronale, (U.T.C.A), la cadence de la restructuration des entreprises doit atteindre 400 à 500 entreprises d'ici la fin

du siècle, ce qui relève de l'utopie, car jusqu'à présent, le résultat est très loin du compte si on tient compte de la l'analyse de la banque Mondiale qui préconise une accélération massive du processus de restructuration et de modernisation.

De son côté, la Commission européenne plaide, elle, en faveur du respect du calendrier retenu pour la création sur une douzaine d'années, de la zone de libre-échange tuniso-européenne, en prélude à l'arrimage de l'économie tunisienne à l'économie mondiale.

Pour réaliser cet arrimage, il est impératif que l'économie tunisienne réussisse à trouver les capitaux nécessaires à la conversion de l'économie tunisienne en économie du marché, ce qui est fort lointain, si on croit les analystes de la Banque Mondiale qui préconisent une stagnation, voire une régression des flux des capitaux.

LA STAGNATION DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER

Malgré l'acquisition du statut de « *pays émergent* » par les agences de notation « de grade d'investissement en 1995, ce qui signifie que la « *Communauté Internationale* » considère que les investissements étrangers en Tunisie sont peu risqués et que la capacité du pays à honorer ses engagements extérieurs est satisfaisante. En tenant compte de l'importance des investissements étrangers pour l'économie tunisienne, cette caution internationale est précieuse. En effet, le flux d'investissements directs n'est pas seulement révélateur de la bonne santé de l'économie mais aussi un facteur d'incitation à investir en Tunisie.

Pour la Tunisie, les Investissements Directs Etrangers (I.D.E) ont largement concouru au développement économique du pays en contribuant au renforcement du secteur manufacturier dont la part dans la formation du PIB n'a fait que croître dépassant maintenant les 18% et représentant 60% des exportations de biens. En outre, les I.D.E représentent une part non négligeable du Produit Intérieur Brut (2,9% de la valeur cumulée pour la période 1991-1995), plus que le Maroc 2%.

A partir de 1993, les flux des Investissements étrangers (I.D.E) ont marqué le pas, voire même stagné et faibli pour atteindre entre 1993 et 1996 260 millions de dinars, soit une régression réelle de 10%. Ce qui contraste avec l'optimisme affiché par les autorités qui comptent sur un investissement équivalent à 900 millions de dinars (1,2 milliards de dollars) ce qui apparaît aux yeux des observateurs irréaliste, voire utopique.

Par ailleurs, même l'accord d'association euro-tunisien ne favorisera pas un flux important de placement off-shore européen en Tunisie et le démantèlement progressif des barrières douanières prévu par l'accord ne jouera pas en faveur de l'investissement étranger classique (comme cela s'est fait jusqu'à

maintenant en Tunisie) car ce type d'investissement s'est développé à la faveur d'une industrie de substitution aux exportations très protégées. Dans ces conditions, les investissements off-shore ne couraient quasiment aucun risque.

De leurs côtés, les autorités tunisiennes n'ont pas lésiné sur les moyens pour favoriser l'implantation de groupes industriels sur le territoire national moyennant des facilités qui défient toute concurrence à commencer par la prise en charge de l'Etat de toute la partie d'investissement lourd comme la préparation des sites (terrassment, canalisation, travaux publics, construction de certaines infrastructures comme les hangars silos etc.). Cette action gouvernementale a connu un certain succès notamment l'arrivée de quelques prestigieuses firmes comme Lee Cooper, Siemens, Roussel, Sony, Ericsson, Shell, british Gas, Elf etc.. Mais cela reste insuffisant pour satisfaire les exigences du Foreign Investment Advisory organisme dépendant de la Banque Mondiale qui voit dans le déficit chronique des zones industrielles une entrave supplémentaire au développement des I.D.E, ce qui a obligé les autorités locales à mettre en chantier l'aménagement de 34 sites et zones industrielles s'étendant sur 800 hectares et coûtant la bagatelle de 185 millions de dinars, soit environ 200 millions de dollars.

Hormis quelques entorses aux règles démocratiques occidentales, le régime tunisien n'a pas de quoi rougir de sa politique de développement économique menée depuis une décennie : l'espérance de vie a crû de cinq ans ; la mortalité infantile a chuté de moitié tandis que le revenu par habitant était multiplié par deux (c'est aujourd'hui le plus élevé du Maghreb). Les femmes bénéficient d'un statut sans équivalent dans tout le Monde arabe et les autres pays de la région. L'enseignement reste de très bonne qualité dans certains domaines, et de bonne dans le reste, la qualité de la médecine reste parmi les meilleures de la région.

Les objectifs du plan quinquennal 1997-2001 ne sont pas moins ambitieux avec un taux de croissance réelle de 6% par an (4,6 % au cours de la période 1992-1996), une augmentation de moitié du revenu par habitant et la création de 320'000 postes qui correspond à la quasi-stabilisation du chômage, 15% de la population active, actuellement.

Ce volontarisme va de pair avec un ancrage européen qui ne se dément pas, malgré les réserves des milieux économiques locaux qui voient d'un mauvais œil l'accord conclu entre Bruxelles et la Tunisie dans le cadre du libre-échange, agriculture exclue et qui entre en vigueur en 2008.

Par ailleurs, la Tunisie a commencé le démantèlement de ses barrières douanières moyennant une aide financière de l'Union européenne (UE) au titre de « mise à niveau ». Jusqu'à présent, les secteurs ouverts à la concurrence européenne n'ont pas véritablement affecté les firmes locales. Mais ce répit risque d'être de courte durée. Plusieurs économistes redoutent qu'une entreprise tunisienne sur trois disparaisse avec l'ouverture des frontières à la concurrence européenne.

L'autre fragilité de l'économie tunisienne demeure la prééminence du secteur public qui détient encore près de 42%. L'Etat contrôle deux des quatre plus importantes banques, tandis que les trois établissements bancaires publics, officiellement recensés, collectent 40% de l'épargne nationale.

Dans l'industrie, le secteur public représente encore 42% de la valeur ajoutée du pays. Un programme de privatisation a bien été lancé mais il avance à un rythme plus long que prévu (20 firmes privatisées en 1997, selon les prévisions officielles) et sans vraiment susciter d'engouement.

Enfin, le manque de transparence dans plusieurs opérations de privatisations, l'affairisme qui touche l'entourage immédiat du chef de l'Etat n'est peut-être pas étranger à l'attentisme des investisseurs internationaux.

Sur le plan politique, l'élection présidentielle de novembre 1999, le président Ben Ali, candidat à sa propre succession, peut être satisfait. Certes après onze ans de pouvoir sans partage, le chef de l'Etat va affronter une poignée de concurrents. Mais les conditions requises pour être candidat sont telles (il faut être président d'un parti politique depuis cinq ans au minimum) que Ben Ali est assuré d'une réélection sans histoire. Il n'aura pour le contredire que des adversaires complaisants, plus enclins à s'assurer quelques miettes du pouvoir que de défendre un projet de société crédible.

Sur le plan économique, le pays jouit d'une santé éclatante. Avec un produit Intérieur Brut (PIB) de 20 milliards de dollars, le revenu par tête d'habitant est de (2'200 dollars), le plus élevé des pays du Maghreb.

Durant la décennie 1987-1997, la croissance en volume s'est élevée à plus de 4% par an en moyenne. Un résultat qui repose sur le développement de deux secteurs fortement utilisateurs de main-d'œuvre : le tourisme (6%) du PIB et l'industrie de confection (près de 7% du PIB).

1998 n'a pas vu de remise en cause du « *miracle tunisien* », cher aux Occidentaux. Avec un taux de 5,1 %, la croissance a tout juste ralenti, comparée à celle de l'année passée, la quasi-stagnation du secteur agricole (0,2 %), victime d'une mauvaise récolte d'olives, étant compensée par une vive croissance des autres secteurs.

L'Europe qui a conclu un accord de libre-échange avec Tunis absorbe près de 80% des exportations de la Tunisie. Lorsque la croissance s'essouffle sur l'Europe, l'ancienne colonie française en ressent le contrecoup, ce qui s'est produit en 1998. A cause de la crise asiatique, l'Europe a ralenti ses achats de produits tunisiens, mais la dégradation attendue de la balance commerciale devrait être compensée par les rentrées touristiques. Au total, en 1998, le déficit courant n'a pas dépassé 3,5 % du PIB, déficit financé par des dons, des financements multilatéraux, quelques investissements étrangers, crédits commerciaux et, pour une fois, des recettes de privatisations (deux importantes cimenteries ont été cédées à des firmes étrangères pour 360 millions de dollars). Résultat, la Tunisie n'a pas besoin en 1998 de recourir à des emprunts sur les marchés internationaux.

CONCLUSION

*L'image que le régime tunisien aime bien présenter à ses partenaires internationaux, celle de « nouveau dragon économique d'Afrique et du monde arabe (sic) !!! « Tout en ajoutant : « la Tunisie n'a d'autre pétrole que celui qui suffit à sa consommation. Mais elle a des idées qui l'ont fait innover ». Il est vrai que les orientations économiques suivies par les différents gouvernements depuis 1986, année de l'adoption du **plan d'ajustement structurel (PAS)**, ont largement contribué à en faire « un élève modèle » pour les bailleurs de fonds, même si certaines zones d'ombre commencent à pointer le nez aujourd'hui. Le FMI n'est pas allé par quatre chemins pour montrer les faiblesses structurelles de l'économie tunisienne à la veille du démantèlement des barrières tarifaires avec l'Union européenne qui doit s'étaler sur douze ans (1996-2008). Certes, le pays a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4,5%, pour une période couverte par le VIII^{ème} plan (1992-1996), les déséquilibres financiers se sont atténués et l'inflation est tombée en dessous de la barre de 5%. Toutefois le chômage demeure très élevé (15%) de la population active et l'investissement privé reste particulièrement faible, ce qui compromet, à long terme, le programme de mise à niveau du système productif dans le cadre des accords bilatéraux entre la Tunisie et l'Union européenne.*

Le principal point noir pointé par les experts du FMI, figure la faiblesse de l'investissement direct étranger (IDE) dans les secteurs porteurs comme les nouvelles technologies de communications, la recherche fondamentale, les technologies agricoles et la recherche biologique. Cette faiblesse de l'IDE apparaît d'autant plus inquiétante que l'investissement privé national est peu développé et reste orienté vers le secteur public au détriment du secteur privé productif.

Références

- Bilan économique & social « LE MONDE » 1991-92, 1992-93, 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1998-1999, 1999-2000
- Perspectives de l'Economie Mondiale « Fonds Monétaire International » 1991-1992, 1992-1993, 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000
- Rapport de la Banque Mondiale :
1991-1992, 1992-1993, 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000
- **Annuaire économique du Maghreb** : Edition « *Centre d'Etudes Internationales du Maghreb – TUNIS* »
1988-1994 -
- Etat du Maghreb – La découverte –Direction Camille & Yves LACOSTE
- Michel Camau, Tunisie au Présent, Une modernité au-dessus de tout soupçon, Edition CNRS, Paris, 1987.
- Benachou Abdellatif, L'Expérience algérienne de planification et de développement, OPU, Alger 1982
- El Malki Habib, trente ans d'économie marocaine, Edition du CNRS, Paris 1989
- Chevalier Agnès, Kessler Véronique, Economies en développement & défis démographiques : Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, la documentation française, Paris, 1989
- El Malki Habib, SANTUCCI Jean-Claude, Développement dans le Monde arabe. Crises et mutations au Maghreb, Editions du CNRS, Paris, 1990

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE III

LE MAGHREB FINANCIER

CHAPITRE III

LE MAGHREB FINANCIER

I EVOLUTION DANS LE TEMPS DES SYSTEMES FINANCIERS MAGHREBINS

SITUATION GENERALE

L'évolution des systèmes bancaires et financiers maghrébins dégage deux tendances contradictoires : **la restructuration** et **la libéralisation**, qui touchent les différents pays, dans des formes et à des degrés divers.

En effet, les systèmes bancaires algérien et libyen furent le reflet des économies centralisées. Ils comportaient une Banque Centrale, des banques commerciales à capitaux publics et des institutions spécialisées dans le financement de l'agriculture et de l'industrie.

La réforme algérienne de 1971, par l'institution notamment d'un contrôle des entreprises, avait élargi les prérogatives des banques qui étaient devenues de véritables gestionnaires de l'économie algérienne.

Dans le cadre de la réforme économique entamée en 1982, les banques qui conservent leur statut public ont été éclatées en institutions de taille plus réduite, leur spécialisation a été renforcée, et leurs principes en organisation tendent à s'adapter à un environnement concurrentiel. La loi relative à la monnaie et au crédit voté en 1990, consacre le principe de la libéralisation. Elle donne à la banque centrale algérienne des prérogatives de conduite de la politique monétaire, ainsi que l'organisation et le contrôle du marché monétaire.

En outre, l'activité des banques et les établissements financiers se caractérise par une diversification et une désécialisation. Cette loi a aussi libéré les investissements étrangers.

Quant aux systèmes financiers **marocain et tunisien**, ils présentent de grandes similitudes : un institut d'émission, des banques de dépôts (quinze au Maroc, treize en Tunisie) et des organismes financiers publics spécialisés dans le financement des investissements des secteurs jugés prioritaires. Les deux premières banques commerciales concentrent près de 50% des dépôts, aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, et sont semi-publiques : la propriété publique occupe donc une position stratégique dans l'intermédiation financière.

En Tunisie, des dispositions libérales ont d'ailleurs été accordées aux banques étrangères pour l'installation de représentations. Ces banques « *off-shore* », créées en 1976, au nombre de sept, ont encore une faible activité mais l'élargissement de leur champ d'intervention et l'extension de leurs avantages dans le cadre de la réforme de 1985 témoignent de la volonté de faire de Tunis une place financière régionale.

Par comparaison, la libéralisation financière externe est moins avancée au Maroc. En revanche, en matière de politique monétaire, les tentatives des réformes sont similaires et visent à faire jouer au marché un rôle de régulation.

Quant au paysage bancaire mauritanien, il n'a pas encore dépassé sa crise de croissance : au début des années soixante-dix il avait vu la création d'une banque centrale, d'une banque de développement et quatre banques commerciales (dont une seule privée). En outre une institution islamique a vu le jour en 1986. Si les banques mauritaniennes ont été caractérisées par une mauvaise gestion, un plan d'assainissement bancaire, inscrit dans le cadre du programme d'ajustement structurel suivi depuis 1986, a été adopté, et les résultats positifs ont été constatés par les autorités monétaires internationales, en l'occurrence le Fonds Monétaire International (F.M.I) et la Banque Mondiale.

II MISSE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES BANCAIRES & FINANCIERS MAGHREBINS

La mission principale qui avait été assignée aux différentes banques centrales maghrébines fut la responsabilité importante en matière de taux d'intérêt. Les taux d'intérêts réels (taux nominal moins taux d'inflation) sont restés négatifs jusqu'au début des années quatre-vingt que ce soit au Maroc ou en Tunisie, en Libye ou en Algérie. Leur maintien à des niveaux très bas se justifiait par la nécessité de financer l'investissement, mais était incompatible avec une politique de mobilisation de l'épargne. Or la crise de l'endettement extérieur a rendu celle-ci impérative, notamment pour le financement des déficits budgétaires. En Tunisie la part du financement interne prenant la forme de souscription de bons d'équipement par les banques, les sociétés d'assurances et les caisses de retraite sont passés de 93,3 à 139 millions de dinars entre 1981 et 1988. La part des banques dans cette souscription est passée de 33,5 % à 54 % dans la même période.

Au Maroc, l'épargne intérieure avait également suppléé l'épargne extérieure défaillante, mais cette nouvelle orientation intervenue en 1983 dans le cadre du programme d'ajustement structurel commençait à présenter des signes d'essoufflement à partir de 1988. La couverture du déficit budgétaire par les ressources externes, qui représentaient plus de 60% avant 1983, était tombée à près de 40% en 1985 pour remonter à 50% en 1988, année caractérisée par un nouvel appel aux emprunts extérieurs (8,7 milliards de dirhams) contre une épargne intérieure limitée à 2 milliards de dirhams. Le trésor marocain s'était par ailleurs désendetté à l'égard de la banque centrale, celle-ci étant relayée par les banques commerciales (le portefeuille d'effets publics détenus par ces dernières était passé de 11,4 à 30,4 milliards de dirhams de 1983 à 1988) ; mais les engagements à l'égard de la banque centrale ont de nouveau augmenté en 1988. En 1990, le financement monétaire ressort à 38% du déficit global dont 6% en provenance de la banque centrale.

L'Algérie, en revanche, a surtout financé son déficit par ses ressources internes en provenance de la banque centrale (80%), ce qui a eu des effets inflationnistes malgré les efforts de contrôle de prix. La loi sur la monnaie et le crédit visait à la mise en place d'une politique de lutte contre l'inflation.

Première conclusion

Les pays du Maghreb présentaient ainsi les caractéristiques d'économies d'endettement dans lesquelles le système bancaire et financier assure à lui seul le rôle de pourvoyeur de fonds destinés à financer l'économie ; les bourses de valeurs mobilières sont à l'état embryonnaire au Maroc et en Tunisie et n'existaient pas en Algérie et en Libye. Toutefois, à l'instar de ce qui se passe sur les marchés financiers occidentaux, la Tunisie, et, à un moindre degré le Maroc tentent de mettre en œuvre la déréglementation, la désintermédiation et la concurrence en favorisant, d'une part, les mécanismes de financement direct et le rôle des marchés de capitaux, et, d'autre part, les techniques de financement non monétaires (emprunts auprès du public, billets de trésorerie etc.) . Toutefois, les nécessités du financement de l'Etat n'autorisaient pas encore la restauration du jeu des mécanismes du marché. La pause dans la politique marocaine de libéralisation, décidée au printemps 1990, en avait illustré les contraintes.

TABLEAU RECAPUTILATIF DE L'ESPACE BANCAIRE MAGHREBIN SELON LE CRITERE CAPITAL-ACTIONS

L'espace bancaire maghrébin comprend au 17 février 1989 treize banques commerciales privées et cinq banques centrales qui servent, pour la plupart d'émettrices de monnaies et de régulatrices des cinq économies respectives de l'Union du Maghreb arabe.

<i>Rang arabe (1989-1995)</i>	<i>Rang maghrébin</i>	<i>Banques *</i>	<i>Capital Action en Millions S</i>	<i>Taux de Croissance</i>	<i>Total Actifs en Milliards de S</i>	<i>Taux de rendement (capital action)</i>
5	1	B.N.A	908,74	n.c	11,59	n.c
9	2	B.E.A	721,5	5,6	9,41	21,44
19	3	B.A.L.E	449,35	27,84	2,99	9,48
21	4	C.P.A	410,98	15,59	8,07	25,19
21	5	C.P.M	410,98	84,39	1,42	14,42
48	6	B.Jamah.	110,79	n.c	n.c	7,76
64	7	S.T.B	89,18	28,04	1,79	14,63
72	8	B.M.C	64,95	45,73	1,42	14,22
84	9	B.N.T	55,56	n.c	1,17	n.c
85	10	B.IA	54,22	19,42	1,55	1,84
89	11	T.LB	43,76	-7,47	0,21	7,83
94	12	B.C.M	35,81	14,85	0,68	7,8
98	13	C.Maroc	32,23	38,29	0,58	4,9

*Abréviation

- Banque Nationale d'Algérie
- Banque Extérieure d'Algérie
- Banque arabe Libyenne Extérieure
- Crédit Populaire d'Algérie
- Crédit Populaire du Maroc
- Banque de la Jamahiriya
- Société tunisienne de Banque
- Banque marocaine du Commerce Extérieur
- Banque Nationale de Tunisie
- Banque Intercontinentale Arabe
- Tunis International Bank
- Banque commerciale du Maroc
- Crédit du Maroc

** Sources : Euromoney - novembre 1995

III EVOLUTION DES SYSTEMES BANCAIRES & FINANCIERS DANS LE TEMPS PAR PAYS

A) L'ALGERIE

1) L'AUTONOMIE DU TRESOR PUBLIC

La séparation du trésor algérien du trésor français est intervenue le 1^{er} janvier 1963, soit six mois après la proclamation de l'indépendance. C'était le premier acte de souveraineté en matière monétaire et financière.

C'était également la première d'une série d'actions successives visant à la nationalisation du système monétaire et financier et la mise en place d'un appareil capable de soutenir le développement économique national conformément aux priorités contenues dans les chartes d'Alger.

Vingt cinq ans après l'indépendance, l'Algérie dispose d'un nombre important d'institutions financières aux fonctions multiples et diversifiées, mais complémentaires, agissant dans le cadre « *de la planification du développement* » qui a montré hélas ses limites ces derniers temps, mais reste une enrichissante expérience pour les années à venir.

En effet, le rôle du système monétaire et financier d'aujourd'hui contraste avec la situation du pays au lendemain de l'indépendance :

- Une vingtaine de banques privées ou publiques opérant selon les pratiques courantes à savoir les garanties ultimes des actifs afin de parer aux cas d'insolvabilité des entreprises qui risquent d'empêcher la mise en œuvre du développement national. De plus les banques étrangères se montrent fort réticentes à financer les actions du développement n'agissant pas pour leurs intérêts.

En attendant la création des premières banques commerciales algériennes, le trésor algérien avait procédé, dès 1964 à 1967, à la création de la **Banque Centrale Algérienne** qui a pris en charge le financement de l'économie.

En 1963, les services du trésor étaient constitués de recettes principales des finances par la délégation de la trésorerie principale d'Algérie, en attendant la première réforme survenue en 1967, mettant ainsi un terme au système de « *comptabilité provinciale* » qui prévalait et a apporté les transformations dans l'organisation des services. Ainsi, la trésorerie générale d'Algérie et les recettes principales des finances qui lui étaient

rattachées laissent la place à une trésorerie principale d'Alger et des trésoreries de Wilaya, indépendantes sur le plan de la gestion, dont la comptabilité est depuis centralisée par une agence comptable centrale du trésor.

Le nombre des trésoreries principales qui était de 16 en 1967 (y compris la trésorerie principale d'Alger) est passé à 48 en 1985 et 106 en 1995. Cette extension des services du trésor est liée au processus de réaménagement du territoire et en liaison avec l'action de décentralisation et la mise en œuvre de programmes de développement.

La présence d'une trésorerie de chaque Wilaya a permis d'atténuer dans les grandes mesures, les problèmes relatifs aux mouvements des fonds entre les divers agents financiers et de faciliter la circulation de la monnaie notamment dans les Wilayas encore dépourvues de succursales de la Banque Centrale d'Algérie (B.C.A).

Le volume des actions du trésor public est appréhendé à travers l'évolution des opérations exécutées au titre du budget de l'Etat et des opérations de prêts qui constituent son activité principale.

L'analyse approfondie du budget de l'Etat pour la période **1963-1985** (la période 1986-1995, étant traitée à la fin de cette analyse), fait apparaître des augmentations conséquentes des recettes du budget de l'Etat à partir de l'année 1974, année à laquelle avait pratiquement doublé par rapport à 1973 (23,4 milliards de dinars contre 11 milliards de dinars algériens). L'accélération du taux de progression des recettes est également très sensible en 1980, où elles atteignaient 60,2 milliards de dinars contre 47,4 milliards de dinars en 1979. Ainsi on observe que le taux moyen annuel des recettes est de 55% pour la période 1979-1985. Cette importante augmentation des recettes budgétaires résulte d'une part de prix d'hydrocarbures et d'autre part, de l'évolution encourageante du produit de la fiscalité ordinaire en augmentation significative grâce à l'élargissement de la palette fiscale sur les activités économiques des entreprises.

Parallèlement à l'augmentation du niveau des recettes budgétaires, le réajustement et le renforcement de l'action de l'Etat dans différents secteurs de l'activité nationale ont entraîné un accroissement considérable des dépenses budgétaires. Les taux moyens d'évolution annuelle enregistrés par les dépenses à l'intérieur de chaque plan de développement varient entre 13% et 40% pour les premiers quadriennaux pour culminer à 48% pour le quinquennal 80/84. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le niveau des recettes a lourdement chuté, acculant ainsi l'Etat à recourir à l'emprunt qui totalisa en 1997, 107 milliards de dollars générant ainsi un colossal service de la dette équivalent à la moitié des recettes pétrolières de 1996.

2) LE RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

A la lecture attentive de la politique budgétaire algérienne durant les années fastes (entre 1973 et 1987) on remarque la farouche volonté de développer l'investissement sans vraiment tenir compte des répercussions sur le volume des dépenses de fonctionnement qui se sont multipliées par 5 entre 1974 et 1983. En effet, les dépenses d'équipement se sont multipliées par vingt passants ainsi de 6,5% du budget en 1973 pour atteindre 35%, dans la période de 74 à 77. Le point culminant fut atteint entre 1980 et 84 avec 45% du budget de l'Etat. Depuis la courbe s'est inversée pour atteindre 4,2% en 1996 (le plus petit budget d'équipement de tous les temps) après la faillite totale des « *usines clés en main* » et le fiasco agricole.

3) LA CREATION DES BANQUES SPECIALISEES

La création des banques spécialisées fut l'aboutissement d'une nouvelle politique financière nationale. Afin de contrecarrer les effets néfastes de l'activité d'une vingtaine de banques privées ou publiques étrangères dont les actions étaient orientées principalement vers le financement des importations et des exportations de biens et de services, dont les bénéfices étaient largement transférés à l'étranger. L'Etat algérien procéda le 13 décembre 1962 à la création de la Banque Centrale d'Algérie, ce qui a permis l'émission d'une monnaie nationale et l'adoption du contrôle des changes dans le cadre de l'exercice de la souveraineté nationale.

En mai 1963 : la création de la **Caisse algérienne de développement** en vue d'encadrer les programmes d'investissements. Elle prendra en 1972 le nom de **la Banque algérienne de développement (B.A.D)**.

En août 1964 : la création du **C.N.E.P** pour assurer les missions de mobilisation de l'épargne des ménages et le financement de l'habitat.

En juin 1966 : ainsi qu'octobre 67 et décembre 1986 : la création de trois banques de dépôts (respectivement **B.N.A**), (**C.P.A**) et (**B.E.A**) par le rachat des banques étrangères implantées dans le pays : il a également procédé en 1971 à la spécialisation sectorielle des banques de dépôts : **B.N.A** pour le financement du secteur agricole et industriel (banque nationale).

- **C.P.A** pour l'artisanat et le tourisme (Crédit populaire).
- **B.E.A** pour l'extérieur (Banque Extérieure).

Il a été décidé en outre en mars 1982 et avril 1985, de la création de la **Banque algérienne de développement rural (B.D.A.R)** et de la **Banque de développement local (B.L.D)** qui sont chargées respectivement du financement de l'ensemble du secteur agricole et du financement des entreprises locales et des opérations de prêts sur gages.

Dans le cadre des orientations des pouvoirs publics en matière de décentralisation, les banques ont mis en œuvre des mesures importantes pour se rapprocher davantage des opérateurs économiques. Ces mesures ont consisté à assurer une meilleure implantation du réseau à travers le territoire national et à déconcentrer les opérations de banque ainsi que les pouvoirs de décision.

La **B.C.A.** est implantée pratiquement au niveau de tous les chefs lieu de Wilaya pour mieux répondre à la demande de mouvements de fonds des agences financières de l'Etat.

La **B.A.D** est constituée d'un siège social situé à Alger auquel est rattaché un bureau de la Wilaya crée en 1981 pour traiter les opérations de financement de la reconstitution de la Wilaya du Chelf et de quatre directions régionales (Alger, Oran, Constantine et Annaba) qui demeurent autonomes sur le plan de la gestion. Ce rapprochement des opérateurs économiques vise une meilleure maîtrise de la fonction du financement des « *investissements planifiés* » .

Le réseau de la **C.N.E.P.** a connu une augmentation conséquente durant le plan quinquennal 1980/1984 puisqu'il est passé de 46 agences en 1979 à 80 agences en 1984, soit une augmentation de 35 agences (+ 76%). A ce réseau, il convient d'ajouter l'utilisation importante des services des P.T.T. et celles de la C.N.E.P.

En 1984, le réseau des banques commerciales comprenait environ 160 agences.

Les banques nationales auxquelles a été transférée l'activité bancaire commerciale sont au nombre de 3 depuis 1967 (B.N.A. – C.P.A. – B.E.A. - ce nombre sera porté à 5 avec la restructuration organique de la (B.A.D.R) et la B.D.L.

Sources :

- Bulletin économique. Algerian Press Service juillet 1987

B) LA LIBYE

Fidèle à sa réputation, le système financier libyen demeure hermétique à toute communication et avare en chiffres. Tous reposent sur des estimations plus au moins fiables élaborées par des organismes occidentaux ou des informations invérifiables émises par les services libyens ou quelques initiés. Selon des chiffres provisoires datant de plusieurs années le système financier libyen est en pleine déroute, malgré la manne annuelle de 12 milliards de dollars que rapportent les hydrocarbures engloutis en grande partie dans la réalisation de la rivière souterraine et le financement de la répression interne et externe.

1) LE SYSTEME BANCAIRE LIBYEN

Placé sous le contrôle de la Banque Centrale (Central Bank of Libya), le système bancaire, à la suite des mesures de restructurations et de nationalisations en 1970, comprend cinq banques commerciales et trois institutions spécialisées, auxquelles il faut ajouter une banque chargée d'opérations financières internationales.

Les banques commerciales sont : la Wahda Bank, la Jamahiriya Bank, la Sahara Bank et le National commercial Bank qui sont les seuls établissements habilités à exercer les activités bancaires traditionnelles sur le territoire libyen.

Elles reçoivent les dépôts des particuliers et des sociétés nationales. Elles peuvent se re-financer auprès de la Banque centrale par le seul moyen de réescompte : Réescompte des effets du commerce et des bons de trésors au taux unique de 5% Le taux du marché interbancaire est compris entre 2,5 et 4%.

Elles accordent des prêts à des taux inchangés depuis 1963 : 7,5% sans garantie et 7% pour les prêts garantis. Les crédits pour le logement et l'agriculture sont exempts de tout intérêt. Le taux de l'escompte est compris entre 7 et 7,5 % selon le tiré.

2) LES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Parmi celles-ci, certaines ont des vocations intérieures et délivrent des crédits sans intérêts aux secteurs agricoles, industriel, et immobilier. Il s'agit de l'Agricultural Crédit Bank, la Real States Investment and Savings Bank et la Development Bank.

La Libyan Arab Foreign Bank n'est impliquée que dans les seules opérations à caractère international.

- L'Agricultural Crédit Bank :

Elle remplit trois principales fonctions : la délivrance des prêts aux coopératives agricoles et aux agriculteurs, le versement des subventions destinées à l'achat de matériels, d'engrais et de semences et enfin, la participation au capital des industries agroalimentaires dont le capital s'élève à 300 millions de dinars, soit 1 milliard de dollars.

- La Real Estate Investment and Savings Bank :

Créée en 1981, la real Estate Investment and Savings Bank (REISB) a repris les activités immobilières de l'ex-Industrial and real Estate Bank (IREB), ainsi que celles de la National Investment company et de la real Investment Compagny (toutes deux dissoutes) . La Real a pour objet de soutenir le secteur immobilier en encourageant l'épargne logement et en accordant des facilités de crédits pour favoriser l'accès à la propriété. Son capital est souscrit par l'Etat (40%), le Social Security fund (20%), le Labour Service fund (10%) et la Libya Insurance Compagny (5%), le reste étant réparti entre 5 autres banques à égalité.

- Le Development Bank :

Cette banque, créée en 1981, est placée sous la tutelle du secrétariat au trésor. Elle s'est vue attribuer les additifs de l'ancienne IREB, à l'exception de la division immobilière revenant à (REISB) qui a pour objet :

- D'accorder des facilités pour favoriser l'investissement productif dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme.
- De fournir une assistance et des conseils techniques.
- De rechercher les opportunités d'investissements susceptibles de contribuer à, développer et à diversifier l'économie nationale.
- D'orienter l'investissement étranger vers des projets productifs en conformité avec les objectifs de la politique économique du pays. Le capital de la Development Bank s'élève à 100 millions de Dinars libyens, soit à peu près de 300 millions de dollars.

La Arab Foreign Bank :

Cette banque est entièrement orientée vers l'étranger et ne peut effectuer aucune opération en dinars, ses activités principales consistent en des prises de participations à l'étranger et des opérations financières et commerciales à caractère international. Ses ressources proviennent de son capital de 30 millions de dinars (100 millions de dollars), versés par la Banque Centrale et par des emprunts qu'elle peut effectuer sur les marchés internationaux.

Elle détient des participations dans plus d'une vingtaine de banques étrangères, notamment des projets de développement. Elle participe également à des syndicats des banques pour l'octroi des crédits et la délivrance de cautions et de garanties.

Cependant, depuis la création, en février 1981, de la Libyan Arab Foreign Investment Compagny (Capital 500 millions de dinars libyens, soit 1 milliard de dollars), la LAFB est chargée uniquement des opérations bancaires, alors que les activités commerciales et financières incombent désormais à la LAFIC qui, selon son article 3 de son statut, a pour objectif « *l'investissement des fonds libyens à l'étranger* » dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, de la pêche, des transports et des mines ou dans toute autre activité économique qui contribuera au développement et la diversification des ressources de l'économie nationale .

Sources :

- **Annuaire Franco-Arabe**
- **L'Etat du Maghreb – Editions La Découverte 1990**
- **L'Annuaire économique du Maghreb – Editions CNRS - 1996**

C) LE MAROC

1) PROFIL FINANCIER & BANCAIRE DU MAROC AVANT LA CREATION DE L'U.M.A

La situation économique et financière du Maroc a été relativement stable jusqu'en 1973 ; l'effort d'investissement bien que modeste (autour de 15% du PIB) était financé entièrement par l'épargne intérieure de sorte que la balance des paiements courants dégagait un léger excédent grâce notamment aux transferts nets en provenance des travailleurs marocains émigrés. Le taux de croissance du PIB réel se situait dans les années soixante entre 3,2 et 3,9% par an pour la décennie 1960 et le taux d'inflation annuelle s'est situé en moyenne annuelle à 2,3%.

Après une forte augmentation des recettes d'exportation et des recettes budgétaires qui a accompagné la forte hausse des prix de phosphates en 1974-1975, le Maroc a accru considérablement le niveau des dépenses publiques, notamment pour l'investissement. Le taux d'investissement est ainsi passé de 15% du PIB en 1970, à 25% du PIB en 1975. Le recul précipité des cours de phosphates à partir de 1976 et la détérioration des termes des échanges n'ont pas été accompagnés d'une diminution correspondante des dépenses publiques. Il en est résulté un élargissement considérable du déficit du budget et des entreprises publiques qui a été financé par le recours au crédit bancaire sur le marché international.

Le déficit courant de la balance des paiements s'est également considérablement accru. Pour réduire les équilibres intérieurs et extérieurs, en 1978 les autorités monétaires ont adopté un plan de stabilisation financière axé principalement sur la réduction des dépenses publiques et le contrôle de la situation des finances afin de parer à une aggravation de la situation.

Depuis le début des années 80, le Maroc s'est attelé à redresser les déséquilibres intérieurs et extérieurs dans le contexte de plusieurs programmes d'ajustement soutenus par le Fond monétaire international. Ces programmes ont comporté un ensemble étendu de mesures destinées à contenir la croissance de la demande globale,

à améliorer sa composition et à renforcer l'efficacité des politiques économiques. Les mesures d'ajustement appliquées ont concerné le budget, la politique monétaire, la politique des prix à la production et à la consommation, le système des échanges commerciaux et le taux de change. Depuis 1984, les mesures d'ajustement ont été complétées par des réformes structurelles plus en profondeur dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des entreprises publiques, réformes qui ont été appuyées par des prêts d'ajustement structurels de la Banque mondiale.

Pour alléger le poids à court terme de l'ajustement, les concours du Fonds monétaire pour les années 83-85 ont été accompagnés par des aides exceptionnelles de la balance des paiements et par le rééchelonnement des charges de la dette à moyen terme et la prorogation des facilités de crédit à court terme.

Des progrès importants ont pu être réalisés au cours de la période de cinq ans dans la mise en œuvre des réformes et les mesures d'ajustement bien que le rythme de mise en œuvre ait été plus long que prévu. Alors le volume des exportations a progressé de 23% sur la période 1983-1987, soit deux fois plus vite que les importations, le pouvoir d'achat des exportations n'a augmenté que de 13% du fait d'une détérioration supplémentaire des termes de changes. La réduction du déficit courant de la balance des paiements à 8% du PIB qui s'est produit principalement en 1987, a reflété tant une réduction des investissements qu'une augmentation de l'épargne intérieure.

Vu l'ampleur des déséquilibres extérieurs et intérieurs qui subsistent et le poids de la dette extérieure, le Maroc devrait poursuivre son processus d'ajustement et de restructuration dans les années à venir. Ce processus ainsi que l'amélioration des termes des échanges ainsi qu'un bon rendement agricole devraient aider le Maroc à faire des progrès importants sur la voie de la croissance et de la réduction des déséquilibres intérieurs et extérieurs.

2) EVOLUTION DES FINANCES MAROCAINES ENTRE 1992 ET 1999

Durant la décennie 1989-1999, l'économie marocaine a connu des hauts et des bas jalonnés par une crise aiguë survenue au début de la décennie suite à la guerre du Golfe et le long processus de réajustement structurel imposé par les instances monétaires internationales qui touche à sa fin.

En effet, selon le rapport annuel de « *Bank Al-Maghrib* » de 1996, l'économie marocaine a bénéficié d'une expansion de production agricole qui a porté le taux de croissance en termes réels, à 12%, après la régression de 7% observée en 1995 du fait d'une grave sécheresse. Ce retournement favorable a permis, d'une part de réduire les

déséquilibres internes malgré le maintien d'une politique monétaire draconienne en matière budgétaire d'autres part.

Le redressement de l'épargne publique et privée, a limité le besoin de financement de l'économie dans un contexte marqué par un manque d'investissement faute de moyens probants.

En effet, l'augmentation de la production agricole a contribué à la réduction du déficit du commerce extérieur qui s'élève en 1996 à 2 milliards de dirhams (500 millions de dollars), soit 6% en moins que l'année précédente, même si cette réduction est d'avantage imputable au repli des importations qu'à la progression des importations, dont le rythme s'est infléchi, pour se limiter à 2,8%.

D'autre part, grâce à la rentrée des devises dues au tourisme et les transferts de l'émigration, le déficit du compte courant de la balance des paiements a diminué de plus de la moitié pour représenter 1,8% du PIB en 1996, au lieu de 4,6% en 1995. Cette évolution a favorisé l'augmentation de 2,2 milliards de dirhams des réserves de change qui avaient subi une lourde ponction de 7,4 milliards de dirhams 1,3 milliards de dollars au terme de l'exercice antérieur.

Parallèlement, les efforts en vue de renforcer le montant des recettes de l'Etat et de contenir le déficit budgétaire ont permis de ramener celui-ci à 3% du PIB au lieu de 5,3% en 1995.

L'augmentation enregistrée des moyens de paiement a résulté surtout des financements alloués à l'économie, les crédits bancaires s'étaient accrus de 10,4%. Au total, compte tenu de la hausse modérée des avoirs extérieurs, l'accroissement annuel de la masse monétaire s'est stabilisée à 6,6%.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

(1992-1996)
(En millions de dirhams DH) *

Indicateur	1992	1993	1994	1995	1996
<i>Nombre de Sociétés Cotées</i>	68	65	61	44	47
<i>Capitalisation Boursière au 31 décembre(en millions de DH)</i>	17510	25993	39825	50401	75582
<i>Capitalisation boursière en % PIB</i>	7,3	10,5	14	18,3	17,3
<i>Volume des transactions</i>	1052	4870	8647	23200	20257
<i>Indice général de la bourse des valeurs</i>	201.88	259.78	342.33	342.39	447.14
<i>Masse des dividendes distribués en millions de DH</i>	715	878	967	1245	1712

Sources : Société de la bourse des valeurs de Casablanca
(Statistiques 1996)

Annuaire de l'Afrique du Nord –Editions du CNRS-1996-1997

* DH dirham

Une telle croissance ne doit pas cependant voiler les nombreuses faiblesses : à commencer par le nombre d'entreprises cotées en bourse qui demeure très bas : 47 entreprises à la fin de décembre 1996. Malgré le mouvement d'assainissement entrepris en 1995 et qui s'est soldé par la radiation de 18 entreprises, ce qui est énorme. Car radier 40% du contingent de 47 sociétés cotées en bourse pour fraude, montre bien que le mouvement est à son début. Le marché quant à lui, a réagi favorablement à ce mouvement d'assainissement.

Par ailleurs, le marché boursier marocain souffre d'un manque structurel d'offre de titres. La bourse est ainsi dopée essentiellement par des entreprises privatisées : deux entreprises privées à peine : Crédor en 1996 et Maroc leasing en 1997, depuis la réforme du marché des capitaux en 1993, ont été cotées ; le dynamisme de la bourse risque de s'essouffler à mesure que s'épuiseront les opportunités de privatisation.

En effet, la structure sectorielle de la cote relève de surcroît de la prédominance des établissements bancaires (37% de la capitalisation boursière) et des sociétés de portefeuille (22%). La bourse des valeurs est dominée par les banques et les sociétés financières d'investissement et de portefeuille ; même les sociétés de bourse sont pour la plupart des filiales de banques. Avec une vingtaine de sociétés et 13,5 % du volume d'affaires sur les actions cotées, le secteur industriel est très peu représenté(0,3% de l'effectif) et 7% de la valeur ajoutée des entreprises présentes dans les 18 branches de l'industrie manufacturière.

Cette structure est par ailleurs fortement concentrée dans l'agroalimentaire (12% et de la capitalisation boursière) et les cimenteries 8%. L'entreprise non financière demeure frileuse vis-à-vis du marché des valeurs mobilières : les entreprises désirent certes avoir des crédits à moindre prix, mais en demeurant fermées. La crainte des actionnaires fondateurs de prendre le contrôle de leur entreprise, les obligations qui en découlent de la cotation (transparence de la gestion et dans les comptes, augmentation du capital, soumission au contrôle des autorités du marché etc..).

Conclusion

La diversification des sources de financement des entreprises demeure l'élément majeur de la politique financière des années à venir. Une telle diversification passe par la réforme ainsi que le développement des valeurs mobilières qui ont fait défaut jusqu'à maintenant. La question qui se pose : est-ce que le marché boursier peut devenir une alternative à l'intermédiation bancaire ? Et à quelles conditions ?

A la lumière de différentes analyses force est de constater que tout se passe comme si tous les acteurs principaux du système financier (Etat, banques, entreprises) avaient de graves difficultés à jouer le jeu et à s'adapter aux règles de la concurrence. L'Etat,

englué dans ses déficits, continue par le biais du trésor public, de ponctionner l'épargne en maintenant le taux d'intérêt très élevé. Depuis quelques années, l'Etat a consenti un effort en diminuant à deux reprises le taux des bons de trésors. Ce qui est insignifiant, sachant les difficultés d'écouler ces produits pas encore entrés dans les mœurs de l'épargnant moyen.

Par ailleurs, les banques voient d'un mauvais œil l'arrivée d'un nouvel acteur rompant ainsi les liens sacrés entre les banques et les entreprises qui ont prévalu jusqu'à maintenant. Pour contrer cet intrus, les entreprises et les banques ont élaboré un stratagème qui consiste à s'entendre sur le taux d'intérêt, tout en vilipendant les banques et leurs taux d'intérêt à géométrie variable, mais ils rechignent à jouer le jeu de la transparence et ouvrir leur capital.

La question du financement reste sans doute, au moment où s'amorce le processus de désarmement tarifaire consécutif au nouvel accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc, le point crucial de la problématique mise à niveau de l'industrie marocaine. Les financements externes n'ont pas la dimension suffisante pour faire des apports significatifs au processus de restructuration industrielle. En effet, le plan multilatéral « MEDIA-Maroc » est certes non négligeable mais fondamentalement résiduel au regard des besoins considérables en financement de restructuration ; l'accessibilité aux financements MEDIA n'est toujours évidente. Le programme MEDIA Maroc privilégie, dans le cadre d'une stratégie programme, des actions à caractère horizontal au détriment d'un soutien ciblé et plus nécessaire à la restructuration industrielle.

Quant aux investissements étrangers, ils n'arrivent pas encore dans une région du monde globalement peu attractive aux investissements directs étrangers (IDE), à atteindre la masse critique à même de leur permettre de contribuer à la modernisation du tissu productif industriel et d'exercer des effets d'entraînement perceptibles sur la croissance.

La mise à niveau de l'industrie marocaine passe par une mobilisation des ressources de financement internes. Le système financier marocain est amené à être l'acteur principal d'une telle entreprise. Il est pour l'instant, et depuis le début des années quatre-vingt-dix, en chantier : nouvelles lois bancaires, réforme du marché monétaire, réforme du marché des capitaux et libéralisation du marché des changes. Mais hélas les retombées de telles réformes ne sont pas toujours à la hauteur des résultats escomptés.

Pour conclure, la nouvelle loi bancaire n'a pas induit la concurrence attendue sur les taux d'intérêt débiteurs, l'accès au crédit et le coût de celui-ci demeurent des entraves à la restructuration industrielle. La bourse des valeurs a certes connu, de son côté, au cours de ces trois dernières années, un essor remarquable, stimulée qu'elle a été par la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel et de nouvelles règles de marché, pas toujours appliquées avec rigueur, mais elle demeure pour l'essentiel, animée par le programme de privatisation qui tarde à prendre corps à cause de problèmes structurels : entreprises sous-capitalisées, endettées et sous-encadrées, à caractère souvent familial qui rechignent à emprunter la voie de la transparence en matière des comptes de gestion et ouverture de leur capital. Jusqu'à preuve du contraire, le

marché des capitaux au Maroc, ne constitue pas encore une alternative sérieuse à l'intermédiation bancaire.

4 LE SYSTEME BANCAIRE MAROCAIN

Le système bancaire Marocain est composé de la Banque du Maroc qui fait office de Banque Centrale. Elle a été instituée par le « *Dahir* » du 30 juin 1959.
Capital : 30 millions de dirhams (DH).

Les banques commerciales sont soumises, depuis le « Dahir du 2 mars 1973 sur la Marocanisation des banques, aux obligations suivantes :

- La participation marocaine au capital doit être égale au moins à 50% du total.
- La majorité des membres du conseil d'administration doit être marocaine.
- Le Président du conseil d'administration doit être marocain.

Les banques commerciales jouent le rôle des banques d'affaires. Les taux d'intérêts sont fixés par la Banque du Maroc, institut d'émission, le système bancaire compte 15 banques commerciales, auxquelles il convient d'ajouter le Crédit Populaire du Maroc et la Caisse Nationale du Crédit Agricole qui, outre leurs attributions particulières, effectuent des opérations courantes de banques et de dépôts.

Les quinze banques visées ci-dessus sont les suivantes :

Algemene Bank Marokko, Arab-bank Maroc, Banque Populaire, Banque Commerciale du Maroc, Banque marocaine pour l'Afrique et l'Orient, Banque marocaine du commerce extérieur, Banque marocaine pour le commerce et l'industrie, Citbank Maghreb, Wafa Bank, Crédit du Maroc, Société de banque et de crédit, Société générale marocaine de banques, Société marocaine de dépôt et de crédit, Union bancaire hispano-marocain, et l'Union marocaine des banques.

Toutes ces banques sont des sociétés anonymes réputées marocaines au sens donné par le Dahir du 2 mars 1973 sur la marocanisation de certaines activités économiques : leurs sièges sociaux se trouvent au Maroc ; elles ont en outre 50% au moins du capital marocain et une majorité d'administrateurs marocains dont le Président du Conseil d'administration.

SOURCES :

- **L'Etat du Maghreb – Edition La Découverte**
- **Centre d'Etudes Internationales du Maghreb**
- **Annuaire de l'Afrique du Nord – CNRS Editions 1996**

D) MAURITANIE

1) PROFIL ECONOMIQUE AVANT LA NAISSANCE DE L'U.M.A

Après une période de croissance rapide soutenue dans les années soixante, première décennie de son indépendance, l'économie de la Mauritanie est entrée dans une phase de stagnation et de très forte dépendance à l'égard des ressources extérieures dont elle n'est pas encore sortie aujourd'hui malgré les lauriers tressés ces derniers temps par les organismes financiers internationaux, en l'occurrence le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Depuis le début des années soixante-dix, aucune augmentation appréciable du revenu par habitant qui ne dépasse guère les 450 dollars selon le dernier bilan économique & social des Editions « LE MONDE -1999 ». Le pays dépend à 70% de l'aide internationale diverse.

Le faible croissance et l'insuffisance de l'épargne depuis les dix dernières années sont en partie imputables à la dépression qui caractérise les marchés mondiaux du fer, principal facteur de croissance du pays jusque vers la moitié des années 70 et sa première source de devises. Les effets d'une sécheresse endémique sur l'économie rurale qui faisait vivre 90% de la population (2,5 millions en 1998).

Vers la fin de 1978, un nouveau gouvernement a lancé un vaste programme de stabilisation qui prévoyait un profond réaménagement de la dette extérieure ainsi que la mise en place de contrôles sévères sur les salaires et les dépenses publiques. Ce programme a été suivi en 1981, par l'adoption du quatrième plan de développement (1981-1985), celui-ci préconisait des investissements massifs et réguliers afin de préserver la capacité d'extraction du pays tout le long des années 80, parallèlement à une diversification progressive de l'économie moyennant le développement des ressources halieutiques importantes de la Mauritanie et son potentiel d'irrigation de la vallée du Sénégal.

Grâce au programme de stabilisation et au soutien substantiel dont il a bénéficié de l'extérieur, le pays a connu trois années de relative stabilité et de croissance, de 1979 à 1981. Toutefois, ce mouvement de reprise de l'économie n'a pas résisté à la terrible sécheresse qui s'est abattue sur le pays en 1983-1984, ni au déclin de la production minière en 1982-1983. Dans le secteur des industries extractives, qui avaient été à la base de l'expansion économique des années 80, la production ne représentait plus en 1983, que 65% de ce qu'elle était dix ans auparavant.

A cette dépendance excessive vis-à-vis des industries extractives est venu s'ajouter le fardeau d'une dette publique extérieure, à moyen et long terme, totalisant 1,7 milliards de dollars, soit près de 250% du Produit Intérieur Brut (PIB), un niveau

exceptionnellement élevé équivalant à 1'000 dollars par habitant, soit 2 fois et demi du revenu annuel par tête d'habitant.

Le remboursement du principal et des intérêts de la dette contractée jusqu'à la fin de 1984 devrait normalement absorber entre 35 et 40% des recettes d'exportation jusqu'au début des années 90. Il va de soi que le pays fut incapable de faire face à ses engagements en l'absence de mesures d'ajustement structurel draconiennes en matière d'allocation de devises. Alors qu'il lui était déjà impossible d'assurer le service de la dette en 1983-1983, la Mauritanie a vu ses réserves officielles baisser, au total, de 100 millions de dollars, soit l'équivalent d'environ de deux mois d'importations, et accumulé pour près de 100 millions de dollars d'arriérés de paiement pendant la même période.

Depuis 1984, les autorités monétaires ont entrepris des réformes décisives sous la houlette du Fonds Monétaire International en entamant un long processus de rééchelonnement de la dette avec la bénédiction du Club de Paris.

L'application du plan des instances monétaires internationales s'attaque à deux catégories de problèmes à savoir : d'une part ceux sur lesquels le gouvernement peut agir directement en stimulant l'épargne et en modifiant l'efficacité du secteur public, et d'autre part, ceux dont la solution dépend d'un aménagement du cadre institutionnel et politique de l'économie en général et particulièrement du secteur privé dans la perspective d'un grand rendement financier.

Enfin le programme d'investissements publics, qui représentaient environ en moyenne (160 millions de dollars par année), soit 18% du PIB pourraient être exécutés au cours des prochaines années, à condition qu'il puisse être financé dans des conditions avantageuses.

Pendant les années 90, la Mauritanie n'a pas vraiment fait le saut tant attendu pour prendre son décollage économique qui s'éloigne chaque année.

L'avènement de l'U.M.A aurait pu apporter le soutien tant attendu sur le plan régional et international.

2) LES REFORMES ECONOMIQUES & FINANCIÈRES ENTRE 1989 et 1999

Satisfait des résultats macro-économiques de l'ajustement structurel, le FMI, ont approuvé en avril 1996 le deuxième prêt annuel FASR (21 millions de dollars sur un total de 63 millions prévu dans le cadre du 6^{ème} document cadre de politique économique pour la période 1995-1997) la croissance du PIB a atteint 4,5%, on s'attendait en 1997 au même pourcentage. Le taux d'inflation a été ramené à 6,5% et le déficit de la balance des paiements à 8% du PIB, le service de la dette extérieure a été ramené à 20% en 1995, et le budget presque équilibré, l'excédent de la balance commerciale qui avait triplé en 1995 accuse un léger recul en 1996-1997 sans conséquences majeures sur la planification future 1998-1999. Il est à noter que les réserves de changes ont doublé pour l'exercice 1997-1998 et sur les 80 entreprises

publiques et mixtes qui existaient en 1985 il n'en reste plus que 18 en 1995. La convertibilité intérieure de l'Ouguiya instaurée en 1996 met fin à un système de contrôle de changes, mais la baisse de la taxe douanière sur les produits de première nécessité a été repoussée pour plus tard. Quant aux réformes structurelles envisagées (développement du secteur privé, poursuite de la libéralisation du commerce, rationalisation du code des investissements, alphabétisation et scolarisation accrues, amélioration des soins de santé primaire, meilleure intégration de la femme, lancement de programmes de développement local, lutte contre la pauvreté et la création d'emplois etc..) Les autorités politiques et monétaires du pays comptent sur une aide massive auprès de l'étranger sous forme de crédits à des taux avantageux, un allègement de la dette extérieure, bien que cette dette corresponde à 240% du PNB de la Mauritanie.

En effet, la Mauritanie profitera pour les 4 années à venir de l'initiative de la Banque Mondiale en faveur des pays pauvres, initiative concrétisée en septembre 1999 par l'effacement d'une grande partie de la dette de ces pays (environ 30 milliards de dollars pour 47 pays).

Par ailleurs, le lancement d'un programme de développement intégré pour la Mauritanie qui s'étale sur 5 ans devrait permettre en Mauritanie d'atteindre son autosuffisance alimentaire en 2000. Ce projet est financé par la Banque Mondiale, l'Union européenne, la France, l'Allemagne, et bien d'autres.

Parmi les autres réalisations économiques et financières, il faut noter l'ouverture de la Banque de l'habitat de Mauritanie, premier établissement dans son genre dont le but principal est de promouvoir la pêche artisanale.

Malgré l'avancée économique de cette décennie, la Mauritanie souffre du chômage à l'instar des autres pays du Maghreb. Officiellement, on dénombre 26% de la population active, chiffre admis par les statistiques officielles précisant que : sur 5 diplômés 3 sont en chômage sur la seule période 1996-1997.

Le niveau de vie de la grande majorité des citoyens reste très bas. Mais malgré la hausse des prix répétée, il n'y avait pas eu d'émeutes contrairement à ce qui s'est passé en 1995. Pour parer à tout mouvement social, les mauritaniens n'ont pas attendu les directives du gouvernement pour s'organiser autrement en s'appuyant sur un mouvement associatif très compétent qui a su tirer le maximum des dernières lois votées dans le cadre de l'assouplissement des lois en matière sociale.

4) LE SYSTEME BANCAIRE MAURITANIEN

A l'instar des autres pays maghrébins, le système bancaire mauritanien, demeure un système fortement tributaire de la conjoncture politique et économique du pays. Il présente les mêmes symptômes aggravés par une gestion désastreuse qui avait conduit à la faillite d'une des principales banques de la « *la place financière mauritanienne* » .

Statistiquement parlant, les banques mauritaniennes ne figurent sur la liste d'aucun club bancaire, autrement dit, le système bancaire mauritanien est aussi sinistré que son économie. Il tire sa survie de la manne des différentes aides internationales et des subsides accordés par les pays occidentaux notamment la France et l'Union européenne.

- **La Banque Centrale de Mauritanie**

A été créée en 1973 avec un capital de 200 millions d'ouguiyas, à la suite du retrait de la Mauritanie, le 9 juillet 1973 de la zone Franche.

- **La Banque arabe Africaine de Mauritanie (B.A.A.M).**

Créée en 1974, avec un capital de 150 millions d'ouguiyas, détenu à 51% par la banque Centrale de Mauritanie et 49% par l'Arab African Bank.

- **La Banque arabe Libyenne Mauritanienne pour le Commerce Extérieur & le Développement.**

Créée en 1972 avec un capital de 200 millions d'ouguiyas, détenu à 51% par la Libye (Libyan Foreign Bank) et 49% par le gouvernement Mauritanien.

- **La Banque Internationale pour la Mauritanie (BIMA).**

Créée en 1974 avec un capital de 150 millions d'ouguiyas, détenu à 70% par la B.C.M et 30% par la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale.

- **La Banque Mauritanienne pour le Développement & le Commerce (B.M.D.C).**

Créée en 1961 avec un capital de 80 millions d'ouguiyas, détenu à 59% par l'Etat Mauritanien et 20% par la Société tunisienne de Banque (S.T.B), 17% par la CCE, et 4% par la B.M.C.

- **La Société Mauritanienne de Banque (S.M.B).**

Créée en 1967 avec un capital de 100 millions d'ouguiyas, détenu à 55% par la Société générale (l'Etat mauritanien détient 10%) du capital.

- **Les autres Institutions financières :**

- **Société Mauritano-Libyenne de développement agricole.**

Créée en 1980 en vue de financer des projets de développement rural

- **Société Mauritanienne – Libyenne de Développement rural**

Activité : Banque de développement rural.

- **Banque Al Baraka Mauritanienne Islamique.**

Créée en 1985 avec un capital de 500 millions d'ouguiyas, il s'agit d'une banque de dépôt d'investissement et de développement.

Conclusion

*Si la Mauritanie parvient à restaurer une croissance économique qui la met à l'abri des aléas conjoncturels et à réduire la dépendance vis-à-vis de ses ressources extérieures, elle ne pourra pour autant se soustraire à l'impérieuse nécessité d'unifier son économie et d'élever le niveau de vie de l'ensemble de sa population tout en s'ouvrant sur l'extérieur. La Mauritanie doit aussi s'inspirer de l'expérience de ses voisins maghrébins notamment de l'expérience tunisienne en créant un **Fonds National de Solidarité** qui prendra le relais de l'Etat dans la réalisation des projets lourds et assurera un minimum vital pour la population.*

SOURCES :

- Centre d'Etudes Internationales du Maghreb
- Annuaire Economique du Maghreb – 1996 –97
- Rapport de la Banque Mondiale 1998

E) TUNISIE

1) PROFIL FINANCIER AVANT LA NAISSANCE DE L'UNION DU MAGHREB ARABE (U.M.A)

Durant la décennie 1970, les performances de l'économie tunisienne ont été assez remarquables sur le plan économique et financier. Grâce à une amélioration des termes de l'échange (principalement entre 1970 et 1975) et une expansion continue du volume des exportations, la Tunisie a connu un taux de croissance élevé (7 à 8 %) dans un contexte relatif de stabilité financière et d'équilibre extérieur. Le taux d'investissement a augmenté de près de la moitié pour se situer autour de 30% du PIB pendant la décennie. Comme l'épargne intérieure a augmenté dans les mêmes proportions, le déficit de la balance des paiements courants est resté autour de 4,8% du PIB. De plus, un tiers de ce déficit extérieur a été financé par des capitaux extérieurs non générateurs d'endettement, notamment des investissements privés directs dans le secteur industriel et pétrolier. C'est ainsi que de 1970 à 1980, l'encours relatif de la dette extérieure par rapport au PIB a diminué, de même que les charges de service de la dette extérieure.

Depuis 1980, la Tunisie est entrée dans une phase plus délicate de son évolution économique. La croissance des recettes d'exportation s'est ralentie sous l'effet de la baisse des prix des produits pétroliers, de la diminution de la production nette globale exportable, et de l'affaiblissement de la demande extérieure pour les produits industriels et agricoles. Simultanément, la croissance de la demande intérieure est demeurée élevée tant du côté des investissements que de la consommation privée et publique. Cette double évolution s'est traduite par une diminution du taux de l'épargne intérieure, un élargissement du déficit budgétaire, une expansion rapide des crédits intérieurs ainsi qu'une aggravation des déséquilibres extérieurs. Le déséquilibre extérieur a toutefois été limité par le recours accru depuis 1983 à des restrictions à l'importation. Une partie importante du déficit extérieur a été financée par le recours à l'emprunt à moyen terme. La dette extérieure et les charges de la dette se sont accrues sensiblement entre 1980 et 1987. La croissance de l'économie s'est ralentie par rapport à la précédente décennie pour se situer en moyenne à 4,5%.

Avec la diminution des prix de pétroliers et la stagnation du marché des produits phosphatés, les pressions de la balance des paiements se sont accentuées depuis 1985 ce qui a amené les autorités à adopter en juin 1986, un ensemble de mesures pour réduire le déficit du secteur public, modérer la progression de la consommation et encourager les exportations. Ces mesures ont été renforcées en 1987, avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Président de la République.

La Tunisie, en effet, a bénéficié « de l'effet Ben Ali » grâce auquel elle a obtenu d'importants soutiens financiers.

Très ambitieux, le VII^{ème} plan de développement (1987-1991) a évalué les besoins de financement à 5 milliards de dollars pour cinq ans, ce qui a été réalisé amplement

malgré les effets néfastes du début de la guerre du Golfe et la position très juste du gouvernement tunisien. Quant à la dette extérieure tunisienne avant l'avènement de l'U.M.A, elle est estimée à 7,2 milliards de dollars, fin 1987.

2) REFORMES MONETAIRES TUNISIENNES

Depuis décembre 1986, la Banque Centrale de Tunisie a abandonné progressivement ce qui la caractérisait depuis toujours, dans le cadre du VII^{ème} plan, afin de mettre en place un système financier plus adapté aux changements de la conjoncture en réduisant la rigidité et en stimulant les initiatives par le renforcement des mécanismes de régulation par l'adaptation du crédit aux besoins réellement rentables sans perdre de vue les investissements nécessaires aux objectifs de la balance des paiements (exportation), de l'emploi (PME), et ceux du contexte géographique et régional, en l'occurrence l'agriculture.

3) LES PRINCIPAUX ASPECTS DES REFORMES

Le principe : Les banques sont libres d'agir dans toutes leurs activités exception faite au niveau de certaines activités qui restent sous le contrôle de la Banque Centrale. Elle fixe la liste ainsi que les conditions à appliquer aux crédits alloués à des activités classées prioritaires : l'exportation, l'agriculture et les PME.

La B.C.T reste dotée des moyens de régulations à posteriori, fixe les ratios et les franges de taux. Elle réduit ainsi le risque d'être un instrument d'incitation pour garder le contrôle de régulateur suprême de l'économie.

Les Banques : grâce à leurs compétences, leurs ingéniosités et leurs créativité peuvent intervenir, chacune selon ses moyens financiers, techniques et humaines pour faire face au marché.

Qualitativement, les réformes se résument ainsi :

- Plus d'accord préalable de la B.C.T pour les crédits à moyen et long terme.
- Ouvrir autant d'agences et de guichets que chaque banque souhaite.
- Allègement de certaines procédures administratives.
- Les banques ont le droit de créer n'importe quel service ou produit financier en fixant elles-mêmes le prix et les conditions à appliquer.
- Les banques choisiront le cas échéant le moyen qu'elles désirent pour combler leurs besoins de trésorerie.
- Les banques fixent librement leurs tarifs en matière de commissions bancaires.

Les taux d'intérêts sont :

- Libres pour les placements à terme (3 mois et plus).
- En fonction du marché monétaire pour le moyen terme et l'épargne avec suppression de la prime de fidélité (TMM2).
- Libres pour les dépôts à vue avec un point entre le taux maximum et le taux minimum.
- Libres pour les dépôts à très court terme sans excéder celui des dépôts à vue de 2 points.

- Enfin les taux d'intérêts débiteurs donc ceux des crédits deviennent libres dans une fourchette de 3 points au-dessus du marché monétaire.

La Banque Centrale de Tunisie (B.C.T) garde ses prérogatives au niveau des activités dites prioritaires à savoir :

- Elle définit et met à jour la liste des activités concernées.
- Elle définit le taux d'escompte et de réescompte lequel devient monopolisé par les activités prioritaires.
- Elle oblige les banques à participer jusqu'à concurrence de 10% de leurs dépôts en Dinars au financement des activités prioritaires.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a introduit avec la réforme deux nouveaux produits à savoir :

- Le billet de trésorerie qui n'a eu presque aucun succès pour des raisons pas encore élucidées.

- Le certificat de dépôt qui permet des placements importants sur de courtes durées : ce produit eut un succès tel qu'il se vend parfois à perte par les banques commerciales qui préfèrent vendre des certificats de dépôts à des prix supérieurs à ceux offerts par le marché monétaire au jour le jour.

- Enfin la Banque Centrale de Tunisie a élargi le marché monétaire aux banques de développement, aux sociétés d'assurance et à certaines grandes entreprises par le biais des certificats de dépôts. Ce marché devient alors à taux variable au jour le jour.

- Cette réforme a été introduite progressivement, d'ailleurs, ce qui vient d'être exposé n'est que la partie déjà opérationnelle d'une stratégie monétaire globale. Les réformes suivantes qu'on a annoncées déjà à coup de séminaires et de discours concernaient particulièrement l'activation de la bourse, le marché monétaire en devise, enfin et surtout pas moins, la convertibilité du dinar.

Selon les observateurs avertis, : « *avant de se lancer dans ces réformes, il aurait été utile de commenter et évaluer les réformes passées, celles qui avaient déjà donné des résultats. Ont-elles été bien ciblées ? Méritent –t-elles une rectification de tir ?* »

D'autres analystes avancent qu'il fallait avant de commenter les diverses performances chiffrables réalisées par les banques commerciales, il est impératif de préciser que les réformes ont apporté un petit plus dans un système qui se caractérisait par un essoufflement et un manque de créativité manifeste.

Pratiquement, les réformes avaient réduit considérablement la propension au laxisme de certains banquiers qui avaient profité du système sans rien donner en contrepartie à savoir la créativité et l'imagination.

4) LE SYSTEME BANCAIRE TUNISIEN

Trois lois fondamentales régissent le système bancaire tunisien :

- La loi du 19 septembre 1958 portant sur la création de la Banque Centrale de Tunisie.
- La loi 67-51 du 27 décembre 1967 réglementant la profession bancaire.
- La loi no.76-3 du 19 juillet 1976 abrogée et remplacée par la loi no. 85-108 du 6 décembre 1985 portant sur l'encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.
- L'activité des banques de développement est régie entre autres par les conventions particulières signées avec les autres pays maghrébins.

- Structure du système financier

- Les banques de dépôts

Les banques de dépôts dont le capital minimum est égal à 10'000.000 de dinars sont actuellement au nombre de dix : cinq publiques et cinq privées.

Elle dispose d'un réseau de succursales et d'agences couvrant tout le territoire de la République composée au début des années quatre-vingt-dix 482 guichets contre 167 à la fin des années 70 et 100 en 1959.

Elle intervient dans tous les secteurs de l'économie. Certaines, quoique classées dans la catégorie de banques de dépôts ont joué un rôle important dans le financement du développement.

Les banques de dépôts sont :

- La Société tunisienne de Banque (STB)
- La Banque Nationale de Tunisie (BNT)
- La Banque Internationale Arabe (BIAT)
- L'Union Internationale des Banques (UIB)
- La Banque du sud (BS)
- Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)
- Le Crédit Foncier & Commercial de Tunisie (CFTC)
- L'Arab Tunisian Bank (ATB)
- La Banque Franco-Tunisienne (BFT).

- Les Banques de développement

Pour mieux adapter les structures financières aux besoins de l'économie sans cesse croissants et diversifier les moyens de financement, les autorités monétaires ont encouragé la création d'institutions spécialisées dont le rôle ne se limite pas uniquement au financement, mais s'étend même à l'identification des projets.

Le capital social des banques de développement est relativement important, il se situe entre 30'000.000 et 100'000.000 de dinars. Il existe actuellement neuf institutions qui interviennent dans tous les secteurs économiques à l'exception de deux, l'une spécialisée dans l'agriculture et l'autre dans le tourisme. Ces banques sont :

- La Banque de développement de l'économie de Tunisie (BDET)
- La Banque Tuniso-Koweïtienne de développement (BTKD)
- La Banque Nationale de Développement Touristique (BNDT)
- La Société Tuniso-Saoudienne d'investissement et de développement (STUSID)
- La banque Tuniso-Qatarie d'investissement (BTQI)
- La Banque de Tunisie & des Emirats d'investissement (BTEI)
- La Banque Nationale de développement agricole (BDNA)
- La Banque de Coopération du Maghreb arabe (BCMA)
- La Banque arabe Tuniso-Libyenne de Développement du Commerce Extérieur (BTLDCE)

- **Les Banques « Off-Shore »**

La loi no. 76-63 du 12/07 1976 avait apporté une nouveauté dans le système bancaire tunisien, en autorisant l'implantation en Tunisie d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non – résidents. Ces établissements, après agrément du Ministère des Finances et de la Banque Centrale pouvaient :

- Recevoir des dépôts effectués par des non-résidents.
- Recevoir des fonds en provenance de l'étranger.
- Accorder des crédits aux non-résidents.
- Participer au capital des entreprises industrielles produisant pour l'exportation loi no. 73-38 du 27 avril 1972.

Parallèlement, ils bénéficiaient d'un certain nombre d'avantages fiscaux (exonération de l'impôt sur la patente et l'enregistrement des actes pendant dix ans, imposition au taux réduit du revenu des valeurs mobilières, etc..) Et d'autres avantages des changes comme les non-obligation de rapatriement de leurs revenus à l'étranger, la liberté de transfert pour leurs fonds propres ou appartenant à leurs clients non-résidents.

Mais ces dispositions étaient considérées comme restrictives pour les Banques étrangères. Aussi, la loi 76-63 a-t-elle été considérablement assouplie par l'adoption en décembre 1985, d'un projet de loi encourageant l'installation d'organismes travaillant avec les non-résidents. Les Banques « off-shore » ont vu leur domaine d'activité s'élargir puisqu'elles seront désormais autorisées à collecter les dépôts en dinars à concurrence de 1,5% de l'ensemble des dépôts nationaux. Elles peuvent aussi participer aux devises d'investissements dûment agréés, cependant elle n'est toujours pas autorisée à accorder des crédits aux résidents. De plus, une exonération totale sur leurs importations d'équipements et produits leurs est octroyée. Ces banques ne sont soumises à aucune obligation de rapatriement quant à leurs revenus à l'étranger.

Les banques exerçant sous ce régime sont au nombre de huit dont trois autres opèrent sous forme de bureau de représentation :

- L'Union tunisienne de Banque (UTB)
- Tunis International Bank (TIB)
- Tunis Arab African Bank (TAAB)
- Beït Ettamouil Saoudi Tounsi (BEST)
- City Bank
- Loan Investment Compagny (LINC)
- North African International Bank (NIAB)
- Alubaf International Bank

- **Les Institutions de collecte de l'épargne**

- **La Caisse d'Epargne Nationale Tunisienne (C.E.N.T)**

Créée en septembre 1965, cette institution est une caisse d'épargne publique bénéficiant de la garantie de l'Etat. Sa gestion est assurée par l'administration des postes.

- **La Caisse d'Épargne-Logement (C.N. E. L)**

En vue d'une amélioration de l'habitat tout en stimulant la collecte de l'épargne liquide, un régime d'épargne logement a été institué en mai 1973(loi no.73-24 de 7/5/73), depuis 1997 elle est devenue la BANQUE DE L'HABITAT.

- **Les Organismes de gestion de Portefeuille**

Pour contribuer davantage au financement du développement, les banques de dépôts ont créé cinq organismes spécialisés dans le placement des capitaux et dans la gestion de portefeuille.

Grâce à leurs interventions, ces organismes sont appelés à dynamiser le marché financier pour une meilleure sensibilisation des épargnants aux placements en valeurs mobilières.

Dernière Conclusion

Le bilan économique et financier tunisien de la décennie 89-99 est globalement positif malgré la persistance de quelques lacunes structurelles qui seront résorbées au cours de la décennie 2001- 2010 si la Tunisie maintient le cap tout en mettant l'accent sur la formation dans les nouvelles technologies comme celle de l'information, la recherche fondamentale, la recherche agroalimentaire et le renforcement des secteurs porteurs. On déplore néanmoins la fragilisation du processus d'intégration maghrébine par l'avènement du premier sommet célébrant les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone le partenariat euro-méditerranéen confirmant ainsi la tendance au repli et à l'unilatéralité de la politique étrangère des pays du Maghreb signataires d'un accord d'association avec l'Union européenne (Tunisie, le 17 juillet 1995, Maroc le 26 février 1996), l'Algérie en 1997. Ce dernier coup de Jarnac porté à l'Union du Maghreb arabe ne laisse aucun espoir à une renaissance de cette institution moribonde et sonne le glas d'une forme de coopération dépassée par les événements à cause de son incohérence et son manque de concertation.

*Après le changement politique en Algérie et au Maroc, rien n'est définitivement joué, depuis l'arrivée de M. Bouteflika et la succession de Hassan II par son fils MOHAMED VI, il n'est pas encore trop tard pour reprendre le fil de la discussion d'une nouvelle forme de coopération dans un cadre régional incluant les trois principaux pays du Maghreb (Tunisie, Algérie et Maroc) tout en laissant la porte ouverte sous certaines conditions à la Libye qui d'ailleurs pense sérieusement rejoindre les « **Etats Unis d'Afrique** ». Quant à la Mauritanie, il est temps qu'elle rejoigne son prolongement naturel, à savoir l'Afrique noire.*

SOURCES :

- **Annuaire de l'Afrique du Nord - Editions du CNRS - 1996**
- **Annuaire de l'Afrique du Nord - Editions du CNRS- 1997**
- **Bilan économique & social du Monde - Edition 1999**
- **L'Etat du Maghreb - Edition la Découverte 1992**
- **Centre des Etudes Internationales du Maghreb**

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE IV

LE MAGHREB COMMERCIAL

CHAPITRE IV

LE MAGHREB COMMERCIAL

SITUATION GENERALE

Face au processus de restructuration de l'espace économique européen, et après la réalisation de son marché unique, les Maghrébins avaient été acculés à rechercher de nouvelles voies et stratégies pour répondre aux impératifs de développement de cette fin de siècle dans le cadre d'une globalisation économique de fait dès le début du XXI^{ème} siècle.

Les pays du Maghreb arabe sont encore très loin de la réalisation d'une intégration économique effective, mais force nous est de constater que les échanges commerciaux inter maghrébins et particulièrement les échanges tuniso-maghrébins sont en passe de s'accroître sensiblement.

De l'avis général, une accélération du processus d'intégration devrait permettre aux trois Etats principaux du Maghreb central, de bénéficier de meilleurs atouts pour négocier un inévitable renforcement de leur insertion dans l'économie mondiale en phase de réaliser la globalisation des marchés au plus tard au début de la prochaine décennie. Une accélération est nécessaire pour faire face à certaines échéances dangereuses qui attendent, comme l'urgente nécessité d'accroître les créations d'emplois pour une population active appelée à augmenter de six millions d'individus d'ici 2003 et dont le tiers est aujourd'hui en chômage ou celle de diversifier leur tissu industriel. Ce dernier étant encore trop lâche et essentiellement fondé sur la première transformation de produits primaires destinés à l'exportation, en l'occurrence la sous-traitance et la confection textile pour le compte d'entreprises européennes ou mondiales.

En effet, la multiplication d'industries manufacturières et peu intégrées et dépendantes de l'Europe pour leur approvisionnement et pour leurs débouchés, avait

accentué cette dépendance au point de se demander si les économies maghrébines volent de leurs propres ailes.

Par prolongement, le secteur du commerce intérieur constitue un relais pour les capitaux : la grande majorité des industries maghrébines sont issues du secteur commercial. Il est aussi un secteur naturel d'accueil des migrants de certaines régions dont les activités agricoles traditionnelles parviennent mal à employer une population active en constante croissance.

Cela explique en partie le fait que, dans les métropoles et les villes moyennes, le commerce soit la spécialité des originaires de ces régions. De la même manière les activités commerciales, à travers le marché noir, relèvent pour une partie importante du secteur informel. La contrebande, qui profite notamment des distorsions des prix et des taux de changes, y joue un rôle important surtout des zones frontalières entre la Tunisie et la Libye, à l'Est, l'Algérie et la Tunisie à l'Ouest, et l'Algérie et le Maroc à l'extrême Ouest.

Selon les estimations des observateurs, le secteur informel (pris au sens des activités non enregistrées, toutes activités confondues), représente 35% du PIB de certaines régions. » *Il s'agit d'un ordre de grandeur probable de la part du marché noir entre la Tunisie et l'Algérie* « .

C'est ainsi qu'apparaît le caractère stratégique du secteur commercial intérieur. Par leurs systèmes productifs propres, les économies maghrébines sont en effet peu intégrées et la concurrence reste très faible. Outre les importations qui étaient soumises à un contrôle de changes du fait des tensions structurelles affectant leurs balances de paiements.

Disposant de peu de ressources extérieures par rapport à des besoins très importants, ces économies ont été en effet obligées de rationner les devises, d'adopter des systèmes de contrôle des changes. Enfin le nombre très élevé de commerçants de détail avait rendu très difficile, voire impossible une régulation de ce secteur. Au total, ce secteur peu concurrentiel possède une position privilégiée dans le partage du revenu national brut. Celui-ci fluctue au gré des évolutions plus au moins rapides des ménages, mais la comparaison des rythmes des salaires et les indices des prix à la consommation ne laisse aucune place à ce dernier.

Un indicateur de ce faible degré de concurrence est que le secteur commercial s'est très peu modernisé jusqu'au début des années quatre-vingt en Algérie, et en Mauritanie, et au début des années quatre-vingt-dix au Maroc et en Tunisie. La Libye, avait opté pour un modèle original qui s'appuyait sur l'utilisation massive des subventions des matières de première nécessité. Il y avait ainsi très peu de grandes surfaces, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix.

Dans chacun des pays du Maghreb, il a toujours existé une politique de soutien des prix de nombreux produits de base notamment les céréales, le sucre, l'huile d'olive, le beurre et surtout le pain. En effet, le relèvement du prix de ce dernier reste la hantise des chefs de gouvernements maghrébins : une forte hausse des prix de matières premières pourrait conduire au désastre, comme ce fut le cas au Maroc en 1981 et 1984 ou la Tunisie en 1984. Rappelons-nous que les événements d'octobre

1988 avaient été déclenchés par un appel à la grève générale motivé par la dégradation du pouvoir d'achat des classes moyennes et « laborieuses » du pays.

La sensibilité aux prix de certains produits a été l'un des éléments qui avait conduit à étatiser en partie ou en totalité leurs circuits d'approvisionnement et de distribution, même dans des pays comme le Maroc ou la Mauritanie où le commerce de gros est totalement libre. En Mauritanie, c'est la SONIMEX (Société nationale d'import et d'export) qui a le monopole de la distribution du thé et du sucre. Au Maroc, c'est l'Office interprofessionnel des céréales (O.N.C) et l'Office du thé et du sucre qui opèrent en synergie pour assurer l'approvisionnement et la distribution de ces denrées « stratégiques » .

En Algérie et en Tunisie, les offices publics d'achats et de distribution existent pour de nombreux produits, ce qui avait favorisé le développement d'une bureaucratie qui pèse lourdement sur le fonctionnement de ces institutions. Par ailleurs, le manque de concurrence dans le secteur du commerce extérieur avait rendu très difficile sa libéralisation partielle ou totale. Il faut attendre 1995 pour qu'il y ait les premières prémises d'une timide libéralisation de ce secteur.

L'Algérie qui avait poussé à l'extrême la logique de l'encadrement étatique du secteur commercial est restée imperméable à toute ouverture du commerce intérieur pendant deux décennies.

Après la première réforme du commerce intérieur en 1984, l'activité de la distribution, détenue auparavant par des entreprises de production a été confié finalement à des entreprises de distribution. La nouvelle organisation avait abouti à une impasse compte tenu de la résistance des anciennes à toute réforme. Il faut attendre 1994 pour que le commerce intérieur trouve un semblant de normalité en se débarrassant des pénuries chroniques, de son favoritisme, et de la corruption qui s'était érigée en règle principale pendant vingt ans.

En dehors des aspects sociaux ou techniques, l'enjeu principal concernant le secteur commercial demeure la maîtrise de l'évolution des prix. Mais aucun contrôle de prix ne peut être vraiment efficace si on ne favorise pas la croissance en assouplissant les règles de la concurrence interne et externe. C'est vers un tel modèle que devraient s'acheminer les pays du Maghreb, ce qui est devenu depuis 1995 à la portée de la main suite à la restructuration de la plupart des économies maghrébines et la signature des accords de Barcelone par les principales composantes de l'UMA, à savoir la Tunisie, le Maroc et l'Algérie.

Par ailleurs, il est de bon aloi de noter que *le commerce intérieur tunisien* fait toujours de la résistance aux recommandations du Fonds Monétaire International qui n'a pas cessé de demander la limitation des subventions publiques. L'Etat tunisien a continué à soutenir fortement, par le biais de la Caisse générale de compensation (CGC), les prix de produits de base. Les niveaux des subventions unitaires restent très élevés pour les produits céréaliers et les huiles alimentaires. Quant au pain, les subventions étatiques représentent environ un tiers des prix de vente à la consommation. Ainsi, les dépenses de la Caisse Générale de Compensation au cours du VIIIème plan (1992-1996) ont été de 1'697 millions de dinars contre 1'323 millions au cours du plan précédant (1987-1991).

Objet de nombreuses critiques de la part des bailleurs de fonds internationaux, le rôle de la Caisse générale de compensation est plus que jamais remis en cause par l'orthodoxie néo-libérale. Jusqu'à présent, la Tunisie a connu une croissance non inflationniste, le gouvernement parvenant à une relative maîtrise de prix, ceci grâce à une politique de maîtrise de prix menée depuis 1987. Mais le maintien d'une croissance élevée suppose également une capacité des entreprises tunisiennes à dégager des gains de productivité relançant ainsi le débat sur l'urgence des privatisations.

II LE COMMERCE INTERMAGHREBIN

Faute de coordination entre les politiques commerciales maghrébines souvent antagonistes la plupart du temps, le bilan des échanges commerciaux intra-maghrébins de la décennie 80-90 est, le moins qu'on puisse dire, décevant.

CADRE INSTITUTIONNEL REGISSANT LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA TUNISIE & LES AUTRES MEMBRES DE L'U.M.A

<i>Pays</i>	<i>Nature du cadre</i>	<i>Date de signature</i>	<i>Caractéristiques</i>
<i>Algérie</i>	Accord commercial	1984	Franchise tarifaire Sans liste Règles d'origine Intégrant 50%
<i>Maroc</i>	Convention commerciale & tarifaire	1986	Franchise totale des Droits & taxes D'effets équivalent 2 listes
<i>Libye</i>	Accord commercial	1983	Règles d'origine 40%
<i>Mauritanie</i>	Protocole	1986	Franchise ou Abattement tarifaire 60% 2 Produits

Source : F.M.I/Direction of trade statistics (year book (, 1987

Le cadre juridique et institutionnel liant les cinq pays maghrébins dans le domaine commercial est constitué par un ensemble d'accords bilatéraux (organisant surtout les relations commerciales). Au départ, ces accords qui sont pratiquement généralisés, ont d'abord consacré le principe des « *préférences* » tarifaires pour des listes de produits déterminés de part et d'autre. Progressivement les listes se sont élargies dans le cadre des accords bilatéraux de chaque pays avec les autres pays, ce qui a multiplié « *les exonérations* » douanières, selon le bon vouloir des états.

S'il est vrai que les échanges inter maghrébins se sont caractérisés par leur faiblesse et leur concentration autour de quelques produits, il est également vrai que les économies de ces pays récemment indépendants (40 ans en moyenne), n'ont connu un réel développement qu'au début des années soixante-dix. Si le besoin de mener des actions de promotions communes s'est fait sentir au cours de ces dernières années, les échanges n'ont pas suivi à cause de l'absence d'un cadre juridique et institutionnel régissant les relations inter maghrébines. La préférence étant donnée aux accords bilatéraux avec tout ce que cela comporte d'effets négatifs.

Au vu des échanges inter maghrébins au cours des deux décennies écoulées, tout reste à faire dans les prochaines décennies car l'état actuel des choses est tout, sauf encourageant. Tant qu'un cadre institutionnel solide n'est pas entré en vigueur et appliqué rigoureusement par les Etats membres, l'intégration économique du Maghreb restera un perpétuel projet sans objet.

A) LES ECHANGES COMMERCIAUX INTER-MAGHREBINS AVANT L'AVENEMENT DE L'U.M.A

Dès le début des années quatre-vingt, les trois pays du Maghreb central se sont trouvés confrontés à une crise globale dont les conséquences subsistent encore malgré l'application de différents plans de restructuration des économies respectives et le recours aux programmes d'ajustement structurel imposés par les instances financières internationales qui n'avaient commencé à donner des résultats tangibles que ces trois dernières années, compte tenu des situations particulières propres à chacun d'entre eux.

Après **dix** ans de la signature du traité de Marrakech, toutes les tentatives visant à constituer un ensemble économique homogène et solidaire ont lamentablement échoué car ce projet de rapprochement était, le moins qu'en puisse dire, irréaliste, pour la simple raison que les pouvoirs en place avaient déterminé l'union en fonction de la « **domination** » et non en fonction de l'apport de chaque composante, en vue de réaliser un projet commun impliquant toutes les forces vives dans une démarche de coopération inter maghrébine et de complémentarité sectorielle.

D'une manière générale, les échanges commerciaux inter maghrébins se caractérisent par leurs déficits chroniques et un faible taux de couverture des importations par les exportations. Quant à la nature des produits échangés avec l'étranger et la structure

du commerce extérieur, elle reflète pour les pays du Maghreb, un état de sous-industrialisation et cela en dépit d'un accroissement progressif et continu de la part des industries manufacturières dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et dans leurs exportations.

Ainsi les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb, présentent, à première vue, une grande analogie, mais l'analyse fait apparaître d'autres caractéristiques communes et des différences importantes.

B) EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA TUNISIE & LE MAROC

Les échanges commerciaux tuniso-marocains sont régis par la convention commerciale et douanière de mai 1986. Cette convention exonère totalement les droits de douanes des échanges commerciaux entre les deux pays et entérine le principe de l'échange préférentiel prévu par la convention commerciale et tarifaire de 1980.

Au terme de cette convention, toutes les marchandises tunisiennes à destination du Maroc seront considérées comme des marchandises marocaines et vice versa. Le cadre juridique a été complété par l'élaboration d'autres mesures pour certains produits qui ne représentent pas 40% de la valeur ajoutée localement, taux minimum stipulé par la convention.

L'application de cet accord n'a pas tardé à se répercuter sur les échanges commerciaux entre les deux pays au cours des années suivantes. En effet, de 13,6 millions de dinars, en 1986, les importations tunisiennes du Maroc sont passées à 23 millions de dinars, soit une augmentation de 10,3 millions de dinars. Quant aux exportations, elles ont pratiquement triplé au cours de cette période, passant ainsi de 5,8 millions de dinars à 14,1 millions de dinars en 1987 (voir tableau ci-dessous).

Evolution des Echanges commerciaux tuniso-marocains

UNITE : MILLION DE DINRS (TND)

1984		1985		1986		1987	
IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.
14,8	3,9	16,6	4,3	13,6	5,5	23,3	14,1

Source : - Mohammed Kharroubi - L'intégration par le marché -
Colloque
- du CERES - 12-17 octobre 1987

L'analyse du tableau des échanges commerciaux entre la Tunisie et le Maroc pendant la période 1984-1987 fait ressortir les remarques suivantes :

- La balance a constamment été déficitaire au détriment de la Tunisie. L'écart le plus important se situe en 1985 avec un déficit de plus de 12 millions de dinars et le plus bas a été enregistré une année plus tard.
- Les exportations tunisiennes vers le Maroc au cours de la période 1984-1987 se caractérise par une courbe ascendante. L'augmentation la plus significative se situe entre 1986 et 1987.
- Bien que les importations relativement importantes, aient enregistré une courbe en dents de scie, la baisse la plus importante se situe en 1986, date à laquelle elles sont passées à 13,6 millions de dinars contre 16 millions de dinars en 1985.
- Les principaux produits tunisiens exportés vers le Maroc pour les années 86-89 sont les engrais : 3,2 millions de dinars, les préparations à base de céréales (0,46 millions de dinars), les matières premières et ouvrages (0,33 millions de dinars), les papiers cartons et ouvrages (0,25 millions de dinars), les appareils et machines à outil et autres engins mécaniques, (0,29 millions de dinars et enfin (0,17 millions de dinars) pour les produits en fer et en acier.

- Les principaux produits marocains importés par la Tunisie au cours de la période 1985-1989, : les préparations alimentaires diverses, (2,46 millions de dinars), les minerais métallurgiques(1,26 millions de dinars), les matières plastiques et ouvrages (1,3 millions de dinars), les textiles synthétiques discontinus (1,46 millions de dinars), les appareils mécaniques (0,46 millions de dinars) et enfin pour (0,58 millions de dinars), les motocycles tracteurs.

Première conclusion

*Les échanges commerciaux entre la Tunisie et le Maroc se sont, en gros, réduits à l'application d'un protocole sans aucune conséquence sur les économies des deux pays. Le volume global d'une décennie d'échanges ne dépassa guère le demi-milliard de dollars, ce qui est vraiment navrant pour une «**intégration économique**», même virtuelle, pour le moment. On se demande alors pourquoi avoir signé des conventions et autres protocoles qui ne valent même pas le prix du papier sur lequel ils furent couchés ? Quant à la coopération entre les deux pays elle s'était limitée à se mettre «**mutuellement**» les bâtons dans les roues quand il s'agit de la réalisation d'un projet à caractère concurrentiel.*

En effet, à la lecture attentive de l'évolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et le Maroc, l'intégration économique du Maghreb a de quoi inquiéter, car le volume global des échanges n'a guère dépassé la barre d'un demi milliard de dollars. Comparés aux échanges entre la France et les deux pays respectifs, les échanges tuniso-marocaines relèvent du folklore ou de l'irréalisme maghrébin. Pendant la même période 1985-1989 le volume des échanges entre la France et les deux pays (Tunisie et Maroc) totalisait 70.818,1 millions de francs français.

*Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas encore trop tard pour y apporter les correctifs nécessaires et revitaliser le traité de Marrakech moribond depuis 1995, année qui a marqué un tournant dans les relations inter maghrébines avec l'avènement du traité de Barcelone qui brouilla toutes les cartes avec à la clé des «**promesses de l'Union européenne**» d'admettre dans sa petite cour les bons élèves et exclure les mauvais sujets à commencer par la Libye et la Mauritanie et revenir à la case de départ de 1956.*

EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA TUNISIE & L'ALGERIE

Les échanges entre la Tunisie et l'Algérie sont régis par la convention commerciale et tarifaire de janvier 1981, aménagée par un protocole additionnel qui prévoit l'exonération des droits de douanes pour les produits ayant un taux d'intégration de 40% minimum.

Evolution des Echanges Commerciaux Tuniso-Algériens

Unité : Million de dinar tunisien (TND)

1984		1985		1986		1987	
IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.
45,6	33,2	130,1	46,7	13,6	64	71,5	55,4

Source : - Mohammed Kharroubi – L'intégration par le marché
- Colloque-
- du CERES – 12-17 octobre 1987

A l'examen attentif du tableau ci-dessus, retraçant l'évolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Algérie au cours de la période 1984-1987 fait apparaître de nombreuses remarques dont les principales sont :

- Aussi bien les importations que les exportations avaient évoluées en dents de scies au détriment de la Tunisie (1984-85) et tantôt un excédent au profit de la Tunisie (1983-1987).
- Les importations tunisiennes de l'Algérie avaient atteint leur maximum en 1985 avec un montant global de 130 millions de dinars contre 45,4 millions de dinars en 1984 et 3,3 millions de dinars seulement en 1983.

- Les exportations tunisiennes ont par ailleurs, atteint le summum en 1986 avec une valeur de 64,5 millions de dinars.
- Le déficit le plus important de la Tunisie a été enregistré au cours de l'année 1985 avec le chiffre effarant de 83,4 millions de dinars. Quant à l'excédent, il avait enregistré en 1983 un plus de 10,8 millions de dinars en 1987.
- Enfin l'année 1987 s'est caractérisée par une baisse des échanges commerciaux entre les deux pays : 71,5 millions de dinars d'importations en 1987 contre 13,6 millions de dinars en 1986 et 55,5 millions de dinars d'exportations contre 64 millions de dinars en 1986.
- Les principaux produits tunisiens exportés vers l'Algérie durant la période 1984-1988 sont : les engrais (12,8 millions de dinars), les fontes, fers, et aciers (14,1 millions de dinars), les matières plastiques et ouvrages (2,2 millions de dinars), les animaux vivants, (3 millions de dinars), les graisses et huiles cirées(3,4 millions de dinars), et enfin le tabac pour 4,4 millions de dinars.
- Quant aux produits algériens importés par la Tunisie entre 1986 et 1989, ils sont : les houilles de pétroles et dérivés (38 millions de dinars, les produits végétaux (0,8 millions de dinars), les produits chimiques divers pour 0,21 millions de dinars.

Deuxième conclusion

A l'analyse approfondie des maigres échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Algérie on remarque quand même, que comparés à ceux entretenus avec le Maroc, ils sont dans les normes admises par les deux pays, c'est à dire « en dents de scie » et sans aucun rapport de solidarité. C'est la relation entre deux pays voisins qui ne s'aiment guère, mais se forcent à montrer une attitude « lisse mais inerte ». Ce qui est à long terme très nuisible et ne pourra, en aucun cas, aboutir à une quelconque complémentarité ou même une coopération durable.

Economiquement, est-il nécessaire de rappeler que l'Etat algérien tire 95% de ses ressources financières des produits pétroliers variant au gré des marchés et ne permettant pas d'établir une stratégie commerciale à long terme qui permettrait d'ouvrir une brèche dans la dépendance algérienne en matière de produits agroalimentaires, manufacturiers et semi-finis.

Quant au volume global des échanges tuniso-algériens, il totalisait pour la période 1983-1989 520,1 millions de dinars, soit à peine 700 millions de dollars

d'aujourd'hui, ce qui est risible, dans la mesure où les échanges des deux pays avec la France pour la même période totalisaient 70.818,1 millions de Francs français.

Pour conclure, la coopération inter maghrébine a encore un long chemin à parcourir si elle veut aboutir à autre chose que l'impasse actuelle. La création de l'UMA s'était fait dans la précipitation sans aucun schéma directeur. Elle fut une réaction à la construction européenne et restera lettre morte tant que les dirigeants des pays maghrébins ne mettent pas, une fois pour toutes, dans leurs têtes, qu'ils doivent compter sur eux-mêmes et cesser de se mettre mutuellement les bâtons dans les roues afin de gagner les « faveurs » d'une ou plusieurs anciennes puissances coloniales.

C) EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA TUNISIE & LA LIBYE

Les relations commerciales entre la Tunisie et la Libye ont été conditionnées par les ouvertures et la fermeture des frontières entre les deux pays au gré de la situation politique allant de la demande de fusion en 1974 à la fermeture des frontières, l'expulsion des travailleurs tunisiens de la Libye à plusieurs reprises au gré de l'humeur du colonel Kadhafi. Depuis 1987, la situation a énormément évolué après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et surtout après la décision du comité mixte tuniso-libyenne :

- D'échanger les instruments de ratification de la convention commerciale et douanière conclue entre les deux pays.
- D'établir un programme d'échanges pour la période 1988-1991.
- D'accorder la préférence aux produits des deux pays pour satisfaire les besoins des deux marchés.

EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX TUNISO-LIBYENS

UNITE : MILLION DE DINARS TUNISIENS (TND)

1984		1985		1986		1987	
IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.	IMP.	EXP.
21,4	44,5	17,7	13,4	1,6	3,9	-	6,4

Source : - Mohammed Kharroubi – L'intégration par le marché
Colloque du CERES- 12-17 octobre 1987

L'examen attentif du tableau des échanges commerciaux tuniso-libyens au cours de ces cinq dernières années (1984-1989) fait apparaître que, d'une manière générale, la balance commerciale tuniso-libyenne était excédentaire en faveur de la Tunisie. Toutefois, en 1985, le déficit avait tourné au détriment de la Tunisie avec un montant de 3,4 millions de dinars.

L'excédent le plus important réalisé par la Tunisie fut celui de 1983 (+ 7,8 millions de dinars). Viennent ensuite, celui réalisé en 1987 (+ 6,4 millions de dinars) et en 1984 et 1985 (+ 2,3 millions de dinars) pour chaque année.

L'année 1986, suite à la détérioration des relations entre les deux pays en 1985 et la rupture des relations diplomatiques, avait connu une chute des importations et des exportations (1,6 millions de dinars) et 3,9 respectivement en 1986 contre 17,7 millions de dinars et 13,4 millions de dinars en 1985.

Pour l'année 1987, on avait remarqué une certaine reprise des exportations tunisiennes (6,4 millions de dinars), alors que les importations ne sont pas demeurées nulles.

Par ailleurs, la coopération tuniso-libyenne avait connu une nouvelle relance dans tous les domaines qui touchent le développement bilatéral et le renforcement des liens entre les deux pays. Cette relance revêt dans le secteur financier et commercial une signification particulière visant essentiellement le processus de l'édification du Maghreb arabe. Dans cet ordre d'idées, une convention avait été signée en 1989, célébrant ainsi la création d'une banque tuniso-libyenne d'investissement, une institution de développement qui a les caractéristiques et les particularités de toutes les banques de développement mixte. L'objectif principal de la **Banque tuniso-libyenne d'investissement (PTLI)** est la contribution au développement économique entre les deux pays.

Dans le domaine économique, le développement prend deux formes : le commerce et l'investissement. En effet, la banque en tant que telle ne fait pas du commerce direct, mais elle le finance. Elle ne dirige pas également les projets, mais elle peut aider à la promotion par des participations et des financements dans les limites de ses moyens et du cadre institutionnel.

A cet égard, et pour renforcer la coopération entre les deux activités précédemment citées, deux institutions communes mixtes ont été constituées, l'une s'occupant du commerce international en général et celui, entre les deux pays en particulier, l'autre assurant une participation directe et active dans les projets installés en Tunisie.

Pour la **Société maghrébine de commerce international**, son capital est de 500'000 dinars dans lequel la **B.T.L.I** participe avec 40%, l'**A.F.I.C.O.**, (organisme libyen), pour 30% ainsi que les autres institutions financières notamment les banques tunisiennes (**STB, BIAT, OCT, CTN, etc.**), Pour 30%. Son président est libyen, il est en même temps le président du conseil d'administration. Quant au directeur général, il est tunisien.

Pour la **Société maghrébine d'investissement et de participation**, elle possède un capital plus important (**20 Millions de dollars**). L'organisme libyen **AFCO** participe avec 70%, la **BTL** avec les autres institutions pour 30%. Son but est de participer à des projets agricoles, industriels et autres, existants ou à créer en Tunisie essentiellement. Aucune contrainte concernant la nature des projets puisque la priorité a été donnée aux promoteurs privés qui devraient répondre aux critères de participation et d'investissement.

L'essentiel, est que la production intéresse, tout d'abord l'approvisionnement des marchés tunisiens et libyens, ensuite la possibilité d'exporter vers d'autres pays selon la loi de l'offre et la demande.

Enfin, il faut souligner que les deux sociétés servent comme outils de renforcement de la coopération entre les deux pays sans qu'il y ait monopole et sans qu'elles bénéficient d'avantages particuliers. Leur rendement aura certainement un impact positif sur l'économie tuniso-libyenne. Il viendra en outre « *concrétiser la volonté politique* » tendant à renforcer les relations par les « **réalisations communes** »

« propres à créer un tissu économique inter maghrébin en tant que base solide à l'édification du Maghreb arabe.

L'autre symbole de la coopération entre la Tunisie et la Libye est, sans aucun doute, l'exploitation commune du plateau continental. Il s'agit du gisement maritime « **AL BOURI** » inauguré officiellement par le Président de la République tunisienne et son homologue libyen le 4 septembre 1988. Le gisement en question se situe à 125 Km au nord-ouest de Tripoli sur le plateau continental au large du Golfe de Gabès. Au cours de la cérémonie, les deux chefs d'Etats avaient annoncé l'exploitation commune par les deux pays d'une zone de 3'000 Km² située dans la partie nord-ouest du gisement, le long de la ligne de démarcation avec la Tunisie, dans le cadre de la société tuniso-libyenne qu'ils avaient convenu de créer en août 1988.

Aucune indication n'a été fournie de source officielle sur les modalités de l'exploitation en commun. Selon la revue spécialisée « **Pétrole et Gaz** », citée par « **LA PRESSE DE TUNISIE** », il aurait été convenu d'allouer 10% des revenus de cette partie du gisement en Tunisie sous forme d'investissements dans des projets économiques conjoints gérés par la société mixte tuniso-libyenne. Parmi les projets envisagés l'installation de la raffinerie libyenne de Zawiya d'une unité de retraitement des huiles usées ; la raffinerie est opérationnelle depuis octobre 1995, le volume de sa production reste confidentiel pour des raisons de sécurité.

Troisième Conclusion

La coopération tuniso-libyenne , malgré son évolution en dents de scie, demeure excellente, si on la compare avec celle du Maroc ou de l'Algérie. C'est aussi pour des raisons historiques et culturelles que les relations entre la Libye et la Tunisie ont toujours évolué d'une façon aussi passionnelle que relationnelle et ce dès 1912, date de l'invasion libyenne par les Italiens. Jusqu'à leur indépendance en 1951, les Libyens faisaient partie du paysage tunisien, surtout dans le sud du pays où ils jouissaient des mêmes droits que les citoyens tunisiens, puisqu'ils faisaient partie de l'empire ottoman, disloqué après la première guerre mondiale et dépecé au gré du colonisateur.

*Malgré l'évolution chaotique des relations économiques, commerciales et surtout politiques entre les deux pays, ils ont réalisé un grand pas dans la coopération bilatérale tout en mettant les malentendus d'antan en sourdine après la restitution du « **Traité de Djerba** » qui préconisait la fusion des deux pays. Traité renié par la Tunisie, mais revendiqué à tout moment par le colonel Kadhafi qui croyait dur comme fer à ce « **mariage morganatique entre les deux pays** ». Depuis l'arrivée au pouvoir du Président BEN ALI, les relations entre les deux pays ont connu une très nette amélioration.*

EVOLUTION DES IMPORTATIONS INTER-MAGHREBINES ENTRE 1985 ET 1990

(*Importations, en millions de dollars*) *a

Origine	Pays				
	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
<i>Algérie</i>	-	-	0,2	52,50	84,9
<i>Libye</i>	-	-	51,1	0,01	15,8
<i>Maroc</i>	3	99	-	2,81	39,2
<i>Mauritanie</i>	11	-	-	-	2,45
<i>Tunisie</i>	70	124	33,4	1,93	-
Total originaire du Maghreb	84	223	84,7	57,25	174,6

* Source : FMI/Direction of Trade Statistics (Year book), 1990

A la lecture attentive du tableau ci-dessus, on constate que le volume global des importations intra-maghrébines n'a guère dépassé, au cours de l'exercice 1985-1990 la bagatelle de 232 millions de dollars, toutes origines confondues, ce qui est insignifiant dans la mesure où il ne représente que 2,1% du volume global des importations des cinq pays maghrébins.

La Tunisie a par ailleurs réalisé le meilleur chiffre avec un volume global d'importations auprès de ses voisins dépassant les 230 millions de dollars de nos jours, ce qui est en lui-même un exploit si nous prenons en considération le contexte économique et politique du moment.

Les importations algériennes auprès de la Libye demeurent quasiment inexistantes, les deux pays étant dépendants de leurs richesses pétrolifères ont développé des relations commerciales avec les pays industrialisés négligeant ainsi une réelle coopération qui aurait abouti à une complémentarité. Par contre la Libye avait accentué ses échanges commerciaux avec la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, tout en prenant soin de sauver les apparences avec le Maroc, avec lequel la Jamahiriya entretenait des relations globales exécrales depuis des années.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS INTER-MAGHREBINES ENTRE 1985 & 1990

(Millions de dollars) * a

Destination	Pays		Exportateur		
	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
<i>Algérie</i>	-	-	2,8	10,94	63,3
<i>Libye</i>	-	-	90,3	-	112,7
<i>Maroc</i>	-	46	-	-	15,3
<i>Mauritanie</i>	24	-	2,6	-	1,8
<i>Tunisie</i>	77	14	33,7	22,3	-
Total à destination du Maghreb	101	60	129,4	33,2	193,6

- Année 1989

- Source : Direction of Trade Yearbook, FMI, Washington DC, 1990.

A l'instar des importations, les exportations intra-maghrébines durant le quinquennat 1985-1990 ont été désastreuses pour plusieurs raisons dont l'essentielle demeure le tropisme européen qui a empêché tout développement significatif du commerce extérieur intra-maghrébin. Par ailleurs, les échanges commerciaux avec l'Europe en général et la France en particulier ont connu un développement significatif.

A la lecture du tableau de l'évolution des exportations inter - maghrébines, (tableau ci-dessus), on constate que le volume global des exportations n'a guère franchi la barre fatidique de 190 millions de dollars, tous pays confondus, ce qui représente une cassure profonde dans la coopération maghrébine et une incapacité de sauver la face avec un volume global d'exportations avoisinant les 500 millions de dollars de dollars, ce qui représente un prorata de 100 millions de dollars par pays, une brouille, comparée au volume des échanges entre la France et l'Algérie pour la même période qui totalisait **40 milliards de FF**.

Les autres pays n'ont pas fait mieux puisque le volume des exportations d'un pays maghrébin vers un autre pays maghrébin n'a guère atteint la barre symbolique de 100 millions de dollars durant les cinq années de notre étude. En effet, les

exportations d'un pays maghrébin vers un autre n'a guère dépassé la moyenne de 20 millions de dollars ce qui est vraiment insignifiant si on pense à la « *complémentarité maghrébine* » qui, en réalité, n'existe nulle part. Peut-être dans la conscience collective des peuples en souvenir de vingt-cinq siècles d'histoire commune allant de l'époque de Hannibal à celui de Mohamed *IBEN Toumart* ... Mais rien n'est moins sûr si la coopération change de forme et de fond.

IV ANALYSE DES ECHANGES COMMERCIAUX MAGHREBINS ENTRE 1990 & 1995

Dépendance, tel est le maître mot qui caractérise le commerce extérieur des cinq Etats maghrébins. Dépendance géographique à l'égard de l'Europe occidentale, et économique avec les exportations peu diversifiées et des importations dont les volumes sont difficilement compressibles et la composition pratiquement impossible à faire évoluer à court terme - voir *Tableau ci-dessous* -. Cette caractéristique commune n'empêche pas toutefois les différences et l'on peut diviser les pays de l'UMA (*Union du Maghreb arabe*) en deux catégories : les producteurs d'énergie, l'Algérie et la Libye, mono exportateurs d'hydrocarbures (97,4% des exportations algériennes et 99% des exportations libyennes) d'un côté et, de l'autre, le Maroc et la Tunisie qui, en dépit du poids important de leurs exportations de produits primaires (phosphates pour le Maroc et pétrole pour la Tunisie), sont parvenus à devenir en une vingtaine d'années d'importants producteurs de biens manufacturés, textiles essentiellement, qui constituent les deux tiers des exportations tunisiennes et la moitié de celles du Maroc. La Mauritanie demeure pour sa part atypique avec un commerce extérieur très faible (à peine 700 millions de dollars en 1988) : obligée d'importer la quasi-totalité de ses produits de consommation courante, elle vend du fer, mais surtout du bétail à ses voisins et les produits de la pêche dont le Japon est un des principaux acheteurs, ce qui explique que Nouakchott entretenait des liens commerciaux avec l'Union européenne un peu moins étroits que ceux de ses partenaires de l'UMA.

Autre clivage entre les producteurs d'hydrocarbures et les autres : les premiers ont une balance commerciale excédentaire, tandis que celle des seconds est affectée d'un déficit structurel, dû pour une partie à la nature de leur activité manufacturière, composée pour l'essentiel d'activité de montage et de finissage, donc grosses consommatrices de produits semi-finis. Mais cette fragilité mise à part, la diversification de leurs exportations leur a donné une marge de manœuvre remarquable par rapport à leurs voisins dont les économies sont soumises aux fluctuations des cours du baril. Cette relative autonomie ne trouve guère toutefois de traduction sur le plan géographique, et au-delà des différences, la structure du commerce extérieur des pays maghrébins est marquée par l'écrasante prépondérance de l'Union européenne et le poids très lourd des importations alimentaires, pour l'Algérie surtout, qui dépend de l'étranger pour plus de 66% de ses approvisionnements alimentaires.

La France demeure le premier partenaire commercial des deux anciens protectorats (Maroc, Tunisie) où elle est cependant talonnée par l'Italie et l'Espagne qui ont toujours entretenu d'étroits rapports avec le sud de la Méditerranée. Le poids de la colonisation étant ce qu'il est, l'Italie est également demeurée le premier partenaire de Tripoli, tout en réussissant à se hisser au premier rang en Algérie qui est par ailleurs le seul pays maghrébin à entretenir de solides relations commerciales avec

les Etats-Unis d'Amérique, acheteurs d'une part non négligeable de son gaz naturel. En fait, la diversification commerciale enregistrée depuis les indépendances s'est effectuée parmi les Etats partenaires de l'Union européenne, diminuant le poids relatif de la France au profit surtout de l'Italie et l'Allemagne. Redoutable tropisme quand on sait que, dans l'autre sens, *l'Afrique du nord ne représente que 3% des échanges extérieurs avec l'Union européenne*. Un tel déséquilibre, qui suscite à intervalles réguliers l'inquiétude des responsables de la région, explique également la faiblesse des échanges intra-maghrébins, malgré les complémentarités susceptibles d'être dégagées entre économies n'ayant pas choisi les mêmes créneaux. En matière commerciale comme dans bien d'autres domaines, l'intégration maghrébine relève encore des vœux pieux.

Si de nombreux accords de coopération sectoriels ont été signés depuis 1989, si les dirigeants de l'UMA se rencontrent à intervalles plus au moins réguliers jusqu'à 1992 pour essayer, avec un semblant de succès, de faire avancer « l'UNION », force est de constater, toutefois, que l'intégration n'a guère progressé. Le commerce intra-zone n'atteint même pas 5% des échanges extérieurs des pays maghrébins (le tableau ci-dessous), alors que l'Union européenne continue d'être le partenaire prépondérant de chacun d'eux. Les échanges commerciaux intra-maghrébins n'ont connu de véritable essor qu'aux frontières tuniso-libyennes et algéro-marocaines, mais restent relativement limités hormis quelques épisodiques poussées de fièvre. Au début de 1991, aucun accord douanier, monétaire ou facilitant la circulation des capitaux n'avait été conclu.

A la lecture attentive du tableau ci-dessous, nous constatons que la grande majorité des importations maghrébines proviennent de l'Union européenne, avec un volume global de 5'573 millions de dollars sur un total mondial d'importations de 8'977 millions de dollars. Ce qui représente environ 65% du volume global des importations. La France se taille la part du lion avec 24,7%, suivi par l'Italie qui se taille une belle part de 14,5%, dépassant ainsi l'Allemagne qui se contente de 9,5% du volume globale, viennent après les Etats-Unis avec 9,3%, suivi par le Japon qui se contente de 3,3 des importations algériennes, 4,3% d'importations libyennes. Quant aux échanges inter maghrébins, ils se situent malheureusement à la dernière place avec une moyenne de 1,3%, juste avant celles du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne.

V LE COMMERCE INTERNATIONAL

1) ORIGINE DES IMPORTATIONS

Arrimé au commerce européen par ses liens ancestraux, le commerce maghrébin n'a pas pu s'émanciper et frayer un chemin en dehors des limites tracées par la CEE, devenue UE depuis le début quatre-vingt-dix. Pour bien contrôler les juteux marchés des pays maghrébins, les anciennes puissances coloniales se sont partagé le territoire maghrébin en zones d'influences à savoir : la France contrôle 24,7% des importations algériennes ; 59,3% des Importations libyennes ; 54% de celles du Maroc ; 65% de celles de la Mauritanie et 66,5% de celles de la Tunisie. La seconde position revient à l'Allemagne qui se taille 13,5% de la part libyenne ; 9,5% de la part algérienne, 37,4 % des importations marocaines ; 23,32% de celles de la Mauritanie et 26,1% de celles de la Tunisie. Quant à l'Italie, elle s'était octroyé 14,5% des importations algérienne ; 22,25% de celles de la Libye qui a bien gardé ses privilèges avec son ancienne colonie ; un petit 6,8% des importations marocaines ; 4,4% de la part mauritanienne et 13,5% des importations tunisiennes.

Malgré ses « amitiés » avec la Libye et l'Algérie, la Russie n'a guère dépassé les 3,6% des importations de ces deux pays, pourtant grands consommateurs d'armements et accessoires, il est vrai qu'ils n'apparaissent nulle part sur les comptes des pays concernés.

Quant aux « importations » moyen-orientales, elles ne dépassent guère le 0,8%, ce qui montre que le Maghreb a choisi son camp et n'attend pas grand chose de son « grand frère » qui l'a toujours renié.

Restent les importations en provenance d'Afrique, elles varient entre 1,2% pour l'Algérie ; 0,2% des importations libyennes, 1,1% des importations marocaines, 3,1% des importations mauritaniennes et 1,8% des importations tunisiennes.

A la lecture attentive du tableau ci-dessous, nous constatons que les importations maghrébines auprès de l'Union européenne représentent 62,1% des importations algériennes, 59,3% de celles de la Libye, 54% de celles du Maroc ; malgré sa pauvreté, la Mauritanie a quand même importé 65% de ses besoins auprès de l'Union européenne durant la période de notre analyse ; quand à la Tunisie elle avait assuré 65% de ses besoins auprès de l'Union européenne durant la période de notre analyse (1988-1993) Au vu de l'importance du volume des importations maghrébines auprès d'un seul fournisseur, il est de bon aloi de se demander si le Maghreb n'est pas encore sous tutelle européenne en matière commerciale ? Car qu'une moyenne de 61,38% des importations maghrébines provienne de l'espace économique européen, c'est un peu trop.

ORIGINE DES IMPORTATIONS

(en millions de dollars et % du total) a

Origine	Pays		Importateur		
	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Total monde	8977	5716	5527,0	525,66	4326,3
Total CEE	5573	3391	2983,3	341,47	2873,7
	(62,1%)	(59,3%)	(54,0%)	(65,0%)	(66,5%)
France	2219	386	1286,5	157,10	1128,4
	(24,7%)	(6,8%)	(23,3%)	(29,9%)	(26,1%)
Allemagne	853	772	374,5	23,32	510,2
	(9,5%)	(13,5%)	(6,8%)	(4,4%)	(11,8%)
Italie	1300	1268	320,1	22,98	583,9
	(14,5%)	(22,2%)	(5,8%)	(4,4%)	(13,5%)
Russie & Eur. De l'est	326	486	293,0	0,38	199,0
	(3,6%)	(8,5%)	(5,3%)	(0,1%)	(4,6%)
Etats-Unis	834	0	480,2	13,80	241,7
	(9,3%)	-	(8,7%)	(2,6%)	(5,6%)
Japon	291	245	66,1	6,06	69,7
	(3,3%)	(4,3%)	(1,2%)	(1,2%)	(1,6%)
Moyen-Orient	70	33	617,2	0,13	160,0
	(0,8%)	(0,6%)	(11,2%)	-	(3,7%)
Afrique b	104	12	58,4	16,24	77,5
	(1,2%)	(0,2%)	(1,1%)	(3,1%)	(1,8%)
Maghreb	84	223	84,7	57,25	231,9
	(0,9%)	(3,9%)	(1,5%)	(10,9%)	(5,4%)

A= 1989

B= Afrique Subsaharienne seulement

. Source : Direction of Trade Yearbook 1990, FMI

2) STRUCTURE DES IMPORTATIONS

A la lecture attentive du tableau illustrant la structure des importations maghrébines par pays, nous constatons que la plus grande majorité fut affectée aux produits agricoles, suivis des produits alimentaires, loin derrière les produits énergétiques pour les pays non producteurs de pétrole en l'occurrence la Mauritanie et le Maroc. Quant aux produits manufacturés, ils arrivent juste avant les machines, qui désormais occupent la dernière place, ce qui en dit long sur le chemin à parcourir pour créer une industrie nationale compétitive pour affronter la concurrence internationale.

En effet, les importations des produits agricoles se sont taillé la part du lion avec 2'601,6 millions de dollars pour l'Algérie, talonnée par la Libye avec 1'234,1 millions de dollars, suivi par le Maroc 926,8 millions de dollars, suivi par la Tunisie qui consacra 779,7 millions de dollars ; compte tenu de sa pauvreté et le faible densité de sa population, la Mauritanie ne consacra que 136,1 millions de dollars aux produits agricoles.

Par ailleurs, les produits alimentaires représentent 34,7% des importations algériennes (1'852,1 millions de dollars), 24,7% des importations libyennes (818,5 millions de dollars), les importations marocaines s'étaient élevées à 462,2 millions de dollars (19,4%), ce qui reste dans les limites de l'acceptable dans la mesure où le Maroc se considère comme un pays agricole mais qui assure seulement 19,4% de ses besoins alimentaires. La Mauritanie importe pour 107,8 millions de dollars (56,8%) de ses importations. La Tunisie s'en sort assez bien en consacrant 526 millions de dollars à l'alimentation (21,1) % de ses importations.

Dans ce groupe, les céréales représentent 24,7% pour l'Algérie, 16,4% pour la Libye, 9,7% pour le Maroc, 45% pour la Mauritanie et 14,2% pour la Tunisie.

Grands producteurs d'énergies les pays maghrébins non producteurs de pétrole en l'occurrence le Maroc, la Mauritanie et à moindre mesure, la Tunisie qui assure juste ses besoins énergétiques troque son pétrole très léger contre un pétrole lourd moyennant les frais de raffinage dans les raffineries de Bizerte. C'est pour cela que la facture énergétique reste faible au vu de la facture de la facture alimentaire.

Les produits manufacturés représentent 63,8% pour l'Algérie, 80,3% pour la Libye, 58,4% pour le Maroc, 52% pour la Mauritanie et 65,3% pour la Tunisie. Il convient cependant de signaler que la part des machines demeure relativement élevée à savoir : 23,9% pour l'Algérie, 27,1% pour la Libye, 17,6% pour le Maroc, 14,4% pour la Mauritanie et 17,5% pour la Tunisie. Ce qui montre que le développement dans ces pays reste à la merci des cours des matières premières puisque l'industrie est encore très fragile et trop lâche pour soutenir le commerce extérieur.

STRUCTURE DES IMPORTATIONS PAR PAYS 1

(en millions de dollars et en pourcentage du total)

	<i>Algérie</i>	<i>Libye</i>	<i>Maroc</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Tunisie</i>
<i>Total</i>	7501,2 (100%)	5000,0 (100%)	4769,9 (100%)	239,7 (100%)	3699,1 (100%)
<i>Produits agricoles a</i>	2601,6 (34,7%)	1234,1 (24,7%)	926,8 (19,4%)	136,1 (56,8%)	779,7 (21,1%)
<i>Produits alimentaires b</i>	1852,1 (24,7%)	818,5 (16,4%)	462,2 (9,7%)	107,8 (45,0%)	526,0 (14,2%)
<i>Céréales</i>	470,9 c (6,7%)	265,5 d (3,7%)	200,3 (4,2%)	29,2 e (10,2%)	299,6 (8,1%)
<i>Produits énergétiques</i>	161,7 c (2,3%)	100,5 d (1,4%)	629,6 (13,2%)	40,1 e (14,0%)	282,0 (7,1%)
<i>Produits manufacturés</i>	4484,3 c (63,8%)	5761,9 d (80,3%)	2785,6 (58,4%)	149,1 e (52,0%)	2415,5 (65,3%)
<i>Machines</i>	1679,9 c (23,9%)	1944,6 d (27,1%)	839,5 (17,6%)	41,2 e (14,4%)	647,3 (17,5%)

1. 1988 : a = Produits de l'agriculture, de la pêche et des forêts
2. b. = hors produits de la pêche
3. c= 1987
4. d= 1982
5. e= 1980

Sources : FAO Trade Yearbook, 1988 ; World Tables 1989-1990, Banque mondiale ; Trends in Development Economies 1990, Banque mondiale ; Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1989, CNUCED

3) STRUCTURE DES EXPORTATIONS

A la lecture du tableau illustrant la structure des exportations par pays, nous constatons que le groupe de pays producteurs de pétrole reste prisonnier de sa mono production gazière ou pétrolière à 97,4% pour l'Algérie, 99% pour la Libye et un petit 16% pour la Tunisie qui a su se diversifier depuis son indépendance le 20 mars 1956. Quant à la Mauritanie, elle demeure dépendante de sa production de métaux ferreux qui représente 80% de son produit national brut. Le Maroc conscient de la faiblesse de ses ressources minières (phosphates) a développé une agriculture vivrière(27%), mais qui demeure insuffisante à son indépendance alimentaire et par conséquent ne peut assurer une autonomie de son commerce extérieur. Par ailleurs, la production et confection textile au Maroc et en Tunisie représentent respectivement 18,8% et 30,4%, ce qui est satisfaisant dans la mesure où ces deux pays se diversifient suffisamment pour affronter le marché international.

L'analyse approfondie des structures des exportations montre par pays et par groupes de que les produits agricoles algériens avaient représenté 11,6 pendant l'exercice quinquennal 1989-1994, 2,2% des exportations libyennes, 27,3% des exportations marocaines, 36% des exportations mauritaniennes et 11,4% des exportations tunisiennes.

Les deux pays producteurs de pétrole ont confirmé leur dépendance totale des produits pétroliers à savoir : les exportations libyennes comptaient 99% d'hydrocarbures et 97,4% des recettes algériennes, ce qui montre que malgré leurs efforts considérables pour sortir du guêpier de la dépendance, les pays pétroliers maghrébins demeurent tributaires du nombre de barils et du taux du dollar ; ce qui empêcha ces deux pays de diversifier leurs revenus de planifier un développement à long terme et surtout d'assurer leur suffisance alimentaire. Quant à la part des produits manufacturés dans les exportations des deux pays (Algérie et Libye), elle demeure très faible (1,7%) pour l'Algérie et 0,9% pour la Libye ce qui est fâcheux à long terme puisqu'elles ne peuvent pas produire ce dont elles ont besoin.

L'évolution des exportations tunisiennes et marocaines en produits manufacturés et textiles a suivi une courbe ascendante culminant à 681,7 millions de dollars pour le Maroc et 729 millions de dollars pour la Tunisie, ce qui représente respectivement 49,9% pour le Maroc et 67,9% pour la Tunisie, ce qui a permis à ces deux pays de ne ressentir les effets de la récession que tardivement.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS PAR PAYS 1

(en millions de dollars et en pourcentage du total)

	<i>Algérie</i>	<i>Libye</i>	<i>Maroc</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Tunisie</i>
<i>Total</i>	8203,1	6300,0	3626,3	430,0	2400,8
<i>Produits agricoles a</i>	33,8	2,2	988,3	200,2	274,8
	(0,4%)	(-)	(27,3%)	(46,6 %)	(11,4%)
<i>Produits alimentaires b</i>	11,6	-	500,2	30,5	178,4
	(0,1%)	(-)	(13,8%)	(7,1%)	(7,4%)
<i>Agrumes</i>	1,7	-	196,2	-	15,6
	(-)	(-)	(5,4%)	(-)	(0,6%)
<i>Hydrocarbures</i>	7973,1 c	11024,2 e	76,1	16,6 c	386,5
	(97,4%)	(99,0%)	(2,1%)	(3,9%)	(16,1)
<i>Gaz naturel</i>	2632,5 F	172,5 F	-	-	-
	(33,6%)	(2,6%)	(-)	(-)	(-)
<i>Minerais & métaux</i>	40,9 c	-	689,0	133,5 c	62,4
	(0,5%)	(-)	(19,0%)	(31,2%)	(2,6%)
<i>Engrais d</i>	32,7 c	-	826,8	-	309,7
	(0,4%)	(-)	(22,8%)	(-)	(12,9%)
<i>Produits manufacturés</i>	139,2 c	100,2 e	1805,9	1,7 c	1622,9
	(1,7%)	(0,9%)	(49,9%)	(0,4%)	(67,6 %)
<i>Textiles & confection</i>	-	-	681,7	-	729,8
	(-)	(-)	(18,8%)	(-)	(30,4%)

- 1= 1988
- A= Produits de l'agriculture, de la pêche et des forêts ;
- B= Hors produits de la pêche ;
- c= 1987
- D = Bruts et de synthèse ;
- e = 1984
- F = 1986
- Sources : FAO Trade Yearbook 1988 ; World tables 1989-1990
- Banque mondiale ; Trends in Development Economies 1990,
- Banque mondiale ; Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1989, CNUCED.

DESTINATION DES EXPORTATIONS

(en millions de dollars et en pourcentage du total) a

<i>Destination</i>	<i>Pays</i>		<i>Exportateur</i>		
	<i>Algérie</i>	<i>Libye</i>	<i>Maroc</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Tunisie</i>
<i>Total monde</i>	9569	7560	3405	652,07	2978,2
<i>Total CEE</i>	5908	6130	1946	282,98	2193,9
	(61,7%)	(81,1%)	(57,2%)	(43,4%)	(73,7%)
<i>France</i>	1295	413	919	68,06	714,8
	(13,5%)	(5,5%)	(27,0%)	(10,4%)	(24,0%)
<i>Allemagne</i>	709	1521	217	0,84	383,5
	(7,4%)	(20,1%)	(6,4%)	(0,1%)	(12,9%)
<i>Italie</i>	1940	2796	180	93,93	548,7
	(20,3%)	(37,0%)	(5,3%)	(14,4%)	(18,4%)
<i>Russie & Europe de l'Est</i>	46	485	172	21,60	51,0
	(0,5%)	(6,4%)	(5,1%)	(3,3%)	(1,7%)
<i>Etats-Unis</i>	1801	0	52	10,84	56,9
	(18,8%)	(-)	(1,5%)	(1,7%)	(1,9%)
<i>Japon</i>	144	1	136	171,70	4,8
	(1,5%)	(-)	(4,0%)	(26,3%)	(0,2%)
<i>Moyen-Orient</i>	81	56	57	0,10	124,4
	(0,8%)	(0,7%)	(1,7%)	(-)	(4,2%)
<i>Afrique b</i>	10	5	69	45,18	34,3
	(0,1%)	(0,1%)	(2,0%)	(6,9%)	(1,2%)
<i>Maghreb</i>	101	60	129	33,24	193,6
	(1,1%)	(0,8%)	(3,8%)	(5,1%)	(6,5%)

A= Marchandises, FOB

B= 1988

Source : * FMI/Direction of Trade Statistics (Year book), 1990

4) DESTINATION DES EXPORTATIONS

Le tableau illustrant la destination des exportations des pays maghrébins montre encore une fois que les pays maghrébins sont totalement dépendants de leurs partenaires européens au point de se demander si vraiment les pays maghrébins pourront un jour se libérer du joug européen et créer d'autres relations avec le reste du monde. A la lecture attentive des destinations des exportations maghrébines le constat est affligeant : les mêmes partenaires qui se partagent le même gâteau, comme si les Maghrébins n'avaient pas évolué dans le temps et ne pouvaient en aucun cas faire des affaires avec le reste du monde. L'Amérique latine est absente des relations commerciales maghrébines comme si l'Espagne toute seule était capable de telles relations. Parmi les absents de la liste des exportateurs vers le Maghreb figure l'Inde, la Chine, et les pays émergents du sud-est asiatique

BALANCES COMMERCIALES a

(Evolution 1970-1989, en millions de dollars courants)

Pays		1970	1975	1980	1985	1989
<i>Mauritanie</i>	Importations	72,0	208,5	321,3	333,9	335
	Exportations	97,2	167,3	196,3	371,5	449
	Solde	+ 25,2	- 41,2	- 125	+37,6	+114
<i>Maroc</i>	Importations	624	2266	3770	3513	4991
	Exportations	487	1529	2414	2145	3312
	Solde	-137	-737	-1356	-1368	-1679
<i>Algérie</i>	Importations	1078	5452	9596	8821	8188
	Exportations	1010	4501	13652	13040	9476
	Solde	-68	-951	+4056	+4219	+1288
<i>Tunisie</i>	Importations	294	1238	3139	2567	4137
	Exportations	189	799	2158	1700	2931
	Solde	-105	-439	-981	-867	-1206
<i>Libye</i>	Importations	674	4424	10368	5754	5753 b
	Exportations	2397	6418	21919	10353	5644 b
	Solde	+1723	+1994	+11551	+4599	+109 b

A= Marchandises, FOB

B= 1988

Sources : Balance des paiements, Statistiques financières internationales, FMI, novembre 1990.

- Statistiques fournies par des services de douanes.

5) BALANCE COMMERCIALE

Le solde des balances commerciales pendant la période 1970-1980 demeure assez satisfaisant pour tous les pays, si nous faisons abstraction du fait que le pays est producteur de pétrole ou non. Pendant cette période l'écart entre producteurs de pétrole ou non était très léger du fait que l'Algérie n'avait pas encore pris possession de toute sa capacité de production. La balance commerciale algérienne avait même accusé un léger déficit de quelques centaines de millions de dollars, très vite résorbé pendant la période 1980-1985 pour reprendre l'ascenseur et atteindre un excédent de 4'219 millions de dollars en 1985.

Le retour de la conjoncture obligea le pays à réduire son train de vie et réduire le volume de ses importations, à cela s'est greffé la chute des prix du pétrole qui réduisit l'excédent de plus de la moitié, puisqu'il se stabilisa à 1'288 millions de dollars en 1989, pour rechuter après.

L'autre pays producteur de pétrole, en l'occurrence la Libye, avait enregistré une montée progressive de sa balance commerciale pendant la période de notre analyse (1970-1989) pour culminer en 1985 à 4'599 millions de dollars et rechuter entre 1985 et 1989 pour atteindre les abîmes avec un déficit de 109 millions de dollars.

Quant aux pays non producteurs de pétrole, ils ont vu vaciller leurs soldes commerciaux entre un solde négatif annuel moyen de 263,75 pour le Maroc, de 179,9 millions pour la Tunisie. La Mauritanie, quant à elle, tire son épingle du jeu avec un solde positif de 17,9 millions de dollars, ce qui est plus qu'honorable pour un pays qui vit de la manne internationale et l'extraction du minerai de fer, sa principale source de revenu.

V EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR MAGHREBIN APRES LA CONFERENCE DE BARCELONNE (1995-1998)

Situation générale

La signature des accords de libre-échange entre l'Union européenne et la Tunisie en 1995, puis entre l'UE et le Maroc, puis l'Algérie, ont sonné le glas de l'UMA, déjà moribond depuis quelques années. En essayant de rentrer dans la zone de « libre-échange » euro-méditerranéen, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée espéraient que celle-ci stimulerait leurs exportations manufacturières et contribuerait ainsi à combler leur déficit commercial, au fur et à mesure de leur « désarmement douanier » étalé sur une période transitoire de douze ans. L'argument invoqué demeure peu convaincant, dans la mesure où la suppression progressive des droits de douanes ne diminue pas forcément les prix des intrants importés par les industries manufacturières et par conséquent stimulera les exportations.

En effet, après une première vague d'accords avec les pays du sud-est de la Méditerranée (PSEM), conclu dans les années soixante sans aucun projet global, la communauté européenne, devenue depuis peu, l'Union européenne, commença à réviser sa politique dès la fin des années soixante-dix pour déboucher sur une nouvelle génération d'accords avec les « PSEM » qui s'inscrivent dans la mouvance des préférences généralisées dont bénéficiaient les pays en développement depuis 1971. Il s'agit en effet d'un libre-échange unilatéral en matière industrielle décrété par l'Union européenne jusqu'au début des années quatre-vingt quand ce dernier (UE) décida de faire machine arrière en imposant un encadrement serré pour les produits textiles qui commencent à devenir concurrentiels.

Selon les spécialistes, le bilan de l'impact du libre-échange unilatéral sur le développement des « PSEM » est à la fois décevante et paradoxale :

- Paradoxal, parce que le seul domaine de réussite d'une dynamisation de certains « PSEM », est celui de la confection, précisément le secteur exclu du libre-échange unilatéral et encadré par quatre quotas d'exportations vers l'Union européenne, dans le cadre de restrictions volontaires d'exportations.

- Décevant, parce que, hormis la confection, les préférences européennes ne sont pas traduites par un dynamisme manufacturier exportateur dans d'autres secteurs.

En effet, les spécialisations émergentes qui peuvent apparaître ici ou là dans les matériels électriques et électroniques demeurent très marginales.

Par ailleurs, le caractère mono sectoriel et la fragilité du développement manufacturier des « PSEM » constitue la limite incontournable de l'impact du régime commercial euro-méditerranéen mis en place par la politique globale. On se demande encore : -A qui la faute ? – A l'Europe, dont les préférences sont trop généralisées pour focaliser le développement induit par la demande de biens intensifs en travail sur son immédiate périphérie sud ? Aux « PSEM », incapables de proposer une offre diversifiée et de qualité, où les investissements directs étrangers susceptibles de telle offre ?

Il est clair au début des années quatre-vingt-dix que le régime mis en place vingt ans plutôt pour favoriser le développement des « PSEM » n'a pas apporté les fruits attendus. Les mauvaises performances exportatrices « PSEM », en dépit des préférences européennes, sont généralement analysées comme un effet pervers de forte protection douanière supposée permettre le développement d'une industrie de substitution aux importations.

Selon les spécialistes : « *il n'y a pas de miracle exportateur des PSEM induit par l'instauration du libre échange euro-méditerranéen puisque la détaxation des intrants est une vieille affaire datant de 1972 pour la Tunisie et 1973 pour le Maroc* ».

Planqués à l'abri des barrières douanières antérieures, les « PSEM » ont pu construire une industrie de substitution aux importations, plus au moins conséquente selon le pays. Hormis l'Algérie qui avait constitué une substitution d'aval sur les biens de consommation, les autres pays ne sont pas à l'abri pour affronter le marché concurrentiel malgré les plans de mise à niveau financés pour la majeure partie par des fonds européens. Reste, que ce tissu industriel fragile d'avant l'application du désarmement douanier résiste au choc frontal de la concurrence directe d'industries établis depuis des décennies, voire plus d'un siècle et possédant un savoir-faire dont les nouvelles industries maghrébines manquent cruellement.

En conclusion, la poursuite des protections n'aurait pas garanti aux « PSEM » une industrialisation qu'ils n'avaient pas pu conquérir en vingt-cinq ans d'import substitution. . Par ailleurs, le libre-échange euro-méditerranéen, apportera dans les meilleurs cas aux « PSEM » une industrialisation périphérique, dépendante, sans dynamique propre, sans capacité technologique endogène, sans maîtrise des circuits de commercialisation internationaux, très soumise aux avantages comparatifs. Et encore, le meilleur des cas est loin d'être certain, vu l'exacerbation de la concurrence entre pays développés rendu possible par la réduction des coûts de transports et inévitable par l'approfondissement de la mondialisation.

Par ailleurs, le cadre fixé par la conférence de Barcelone qui prévoit, entre autre, d'établir un espace économique « *euro-méditerranéen* » fondé sur le libre-échange dans le respect des obligations de l'Organisation Mondiale du commerce semble plus espérer une croissance induite par le développement des échanges commerciaux qu'une politique explicitement orientée vers la stimulation des investissements étrangers directs.

VI EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR PAR PAYS

1) TUNISIE

Au cours de la décennie 1987-1997, l'ensemble des échanges extérieurs de la Tunisie a connu un processus de diversification touchant aussi bien les produits que les partenaires commerciaux. Jusqu'en 1996, les échanges étaient surtout dominés par l'exportation des matières premières et la production des produits manufacturés et des biens d'équipements. Depuis l'adoption du plan d'ajustement structurel (PAS), deux secteurs ont connu une progression continue de leurs exportations. Il s'agit du secteur textile, du cuir, et des chaussures, dont la part est passée de 31% en 1987 à 51% en 1996, et du secteur des industries mécaniques et électriques qui avait atteint en 1996 12,6% contre à peine 4,2% en 1987. Par ailleurs les exportations tunisiennes se sont multipliées par trois et leur part du PIB est passée de 10% pour la période 1981-1986 à 40% en 1997. Le taux de couverture des importations par les exportations avait atteint 71,6% en 1996 contre 64% en 1990. Toutefois, ces bons résultats du commerce extérieur ne doivent pas masquer l'aspect artificiel de cette croissance des exportations qui s'est fait au bénéfice du secteur manufacturier extra territorial « où la valeur ajoutée et les articulations avec le reste de l'économie sont encore trop faibles » .

Structure des Exportations tunisiennes

(en millions de dinars et en %) *

Secteurs	1987	Part en %	1996	Part en %
Textiles & Cuir	551,3	31,1	2743	51
Industries mécaniques & Electriques	75,2	4,2	675	12,6
Phosphates & Dérivés	340,7	19,2	612	11,4
Energie	419,1	23,6	563	10,5
Agroalimentaire	220,3	12,4	402,7	7,5
Industries diverses	164,6	9,3	376,3	7

- Source : Conjoncture No.207, novembre – décembre 1997
- Annuaire de l'Afrique du nord – Editions CNRS 1997

Pour les importations tunisiennes, l'augmentation a surtout concerné les biens d'équipements (de 17,1% en 1987 à 20,3% en 1996) et les biens de consommation (de 25,6% à 34,8% au cours de la même période). Une telle évolution dans la structure des importations s'explique par la politique de libéralisation qui a encouragé les entreprises « industrielles » à constituer des stocks importants et les commerçants à importer davantage de produits de consommation. En revanche la baisse avait touché l'alimentation qui vit sa part en pourcentage baisser de 10,3% en 1987 à 8,1% en 1996, ce qui n'a pas empêché le volume global de prendre l'ascenseur passant ainsi de 259 millions de dinars en 1987 à 605,6 millions de dinars en 1996. L'autre secteur concerné par la baisse en pourcentage est le secteur de l'énergie qui passa de 10,5%, en 1987 à 7,9%. Dans les deux cas le volume global a été multiplié par 2,2.

Structure des Importations tunisiennes entre 1987 et 1996

(en millions de dinars et en %) *

Secteurs	1987	Part en %	1996	Part en %
<i>Alimentation</i>	259	10,3	605,6	8,1
<i>Energie</i>	263,7	10,5	591,2	7,9
<i>Matières Premières & demi-produits</i>	912	36,3	2170,2	29
<i>Biens d'équipement</i>	430,6	17,1	1520,4	20,3
<i>Biens de Consommation</i>	644,2	25,6	2611,4	34,8

* 1 dinar = 0,98 \$

- Source : Conjoncture No.207, novembre – décembre 1997
- Annuaire de l'Afrique du nord – Editions CNRS 1997

Sur le plan des partenaires commerciaux, l'Union européenne continue à occuper une place prépondérante aussi bien pour les importations (545 millions de dinars tunisiens en 1996) que pour les exportations (4'300 millions de dinars tunisiens). La France est de loin le premier partenaire européen de la Tunisie (25% de la totalité des échanges) avant l'Italie et l'Allemagne. Quant aux pays du Maghreb arabe (UMA), malgré un nouveau cadre juridique favorable aux échanges, ils ne représentaient que 6% des importations et 5,5% des exportations tunisiennes, ce qui n'est guère encourageant pour entreprendre « une intégration économique même virtuelle » .

Les principaux clients de la Tunisie

(en millions de dollars et en %)

Clients	En millions de \$	En %
France	1380	25,7
Italie	1113,1	20,7
Allemagne	839,6	15,6
Belgique	383,9	7,1
Espagne	194,1	3,6
Libye	190,7	3,5
Pays-Bas	166,9	3,1
Inde	116,1	2,2
Royaume-Uni	103,5	1,9
Algérie	93,6	1,7
Turquie	48	0,9
Etats-Unis	42,8	0,8
Grèce	36,7	0,7
Maroc	36,5	0,6
Portugal	31,4	0,6
Porto Rico	30,5	0,6
Suisse	26,5	0,5
Egypte	26,1	0,5
Iran	25,5	0,5
Arabie Saoudite	22,5	0,4

Source : Centre de promotion des exportations, 1996

- Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions du CNRS, 1997

A la lecture attentive du tableau ci-dessus, nous constatons que les partenaires commerciaux de la Tunisie n'ont pas beaucoup changé entre 1987 et 1997. Les principaux partenaires demeurent : la France avec 1'380 millions de dollars (25,7%), talonnée par l'Italie avec 1'113,3 millions de dollars, (20,7%), suivie par l'Allemagne avec 839,6 millions de dollars(15,6%), la Belgique occupe la 4^{ème} place avec 383,9% (7,1%), l'Espagne occupe la 5^{ème} place avec 190,7 millions de dollars(3,6%). Les quinze dernières places reviennent selon l'ordre décroissant d'échanges en Libye (3,6%) seul pays maghrébin dont les échanges ont frôlé les 200 millions de dollars, très exactement 190,7 millions, ensuite les Pays-Bas (3,1%), ensuite c'est la dégringolade allant de 2,2% pour l'Inde et 1,9% pour l'Algérie, le reste demeure insignifiant puisqu'il n'atteint pas la barre fatidique de 1%. Dans cette catégorie, on trouve le Maroc avec 0,6% et à la queue l'Arabie Saoudite avec 22,5 millions de dollars (0,4%), même pas la quote-part tunisienne de ce que rapporte le pèlerinage à la Mecque.

COMMERCE EXTERIEUR DE LA TUNISIE

(En Millions de Dinars et en %)

Année	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Importations	2,05	3,16	4,16	4,82	4,78	5,68	6,17	6,64	7,46	7,49
Exportations	1,77	2,05	2,78	3,08	3,41	3,54	3,76	4,69	5,17	6,37
Taux de Couverture (%)	70,6	64,9	66,8	64	71,4	62,4	60,9	70,7	69,3	71,6

- Source : Conjoncture No.207, novembre – décembre 1997
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions CNRS 1997

2) MAROC

Evolution de la Législation Commerciale

Depuis l'indépendance, les activités commerciales sont régies par un réseau dense et complexe de textes de lois. Chacun d'eux traite un aspect particulier du droit commercial. Nous pouvons citer notamment le dahir du 31 décembre 1914 sur la vente et le nantissement des fonds de commerces, le dahir du 6 juillet 1915 sur les magasins généraux, le dahir du 11 mai 1921 instituant un registre central du commerce, le dahir du 19 janvier 1939 sur le paiement des chèques etc.. En plus de ces textes sectoriels, il existe un vieux code de commerce qui date du 12 août 1913.

L'institution d'un code de commerce semble donc dictée par une triple nécessité : simplifier et clarifier un domaine complexe des échanges commerciaux, garantir la sécurité des rapports juridiques et moderniser la législation commerciale.

Le code de commerce de 1996 qui entreprend une refonte totale de la législation sur les transactions commerciales comprend : 736 articles. Ceux-ci sont répartis sur 5 livres où sont traités tous les aspects relatifs aux actes de commerce et aux commerçants : le commerçant (livre I), le fonds de commerce (livre II), les effets de commerce (livre III), les contrats commerciaux (livre IV), les difficultés de l'entreprise (livre V). Le code s'inspire très largement des dispositions du code de commerce français.

Evolution des transactions commerciales entre 1996 et 1997

Les transactions commerciales avec l'extérieur s'élevaient globalement à 119'576 de millions de dirhams contre 113'319 millions de dirhams un an plutôt, s'inscrivant en hausse de 5,5%. Les importations ont enregistré une augmentation de 4,2% pour s'établir à 75'021 millions de dirhams contre 71'963 millions de dirhams, (voir tableau des importations ci-dessous), tandis que les exportations ont affiché une progression de 7,7% totalisant 44'555 millions de dirhams contre 41'356 millions de dirhams (voir tableau des exportations ci-dessous). Le déficit de la balance commerciale a connu une légère atténuation de 0,5% et le taux de couverture des importations par les exportations a grimpé à 59,4% au lieu de 57,5%, en amélioration de 1,9 points (voir tableau représentatif des balances commerciales ci-dessous) .

En revanche la consommation des ménages a régressé de 3,1%, se traduisant par un recul de 1% de la demande intérieure malgré la progression de la consommation des administrations publiques (+ 7,4%).

A la lecture attentive du tableau ci-dessous, nous constatons que les produits les plus touchés par la baisse sont, en premier lieu, les demi-produits qui ont vu leur volume et leur pourcentage accuser une légère baisse de 1,2% pour l'exercice (94-96), de

même que les biens d'équipement. Les produits alimentaires ainsi que le tabac sont passés d'une valeur de 11'629 millions de dirhams à 11'222 millions de dirhams, soit une baisse de 0,6% due à la bonne récolte de l'année précédente. Malgré la mise en service du gazoduc reliant l'Algérie au Maroc via Gibraltar et l'Espagne, la facture énergétique n'a pas baissé pour autant, elle s'était élevée à 9'584 millions de dirhams pour 1996 contre 7'980 millions de dirhams en 1994.

LES IMPORTATIONS DU MAROC

(1994-1996)

<i>Structure des Importations par catégorie de produits</i>	<i>1995</i>		<i>1996</i>	
	<i>Valeur (en millions de Dirhams)</i>	<i>Part en %</i>	<i>Valeur(en millions de Dirhams)</i>	<i>Part en %</i>
<i>Demi-produits</i>	17'883	24,5	16'798	23,4
<i>Biens d'équipement</i>	16'257	22,3	15'415	21,4
<i>Produits alimentaires, boissons & Tabacs</i>	11'629	16,0	11'222	15,6
<i>Energie & Lubrifiants</i>	10'053	13,8	11'206	15,6
<i>Biens de consommation</i>	7'980	11,0	9'584	13,3
<i>Produits bruts</i>	9'067	12,4	7'689	10,7
Total	72'869	100	71'914	100

- Source : Banque Al-Maghrib, Exercice 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord - Editions CNRS-1996

A la lecture attentive du tableau représentatif des balances commerciales entre 1994 et 1996, nous constatons que la part de l'alimentation reste très significatif puisque les soldes de 1994, 95 et 96 sont largement négatifs à une exception : 1996, une année particulièrement favorable à l'agriculture marocaine qui, pour une fois affiche un solde largement positif avec une baisse de 3,5% des importations et une augmentation de 54% des exportations. Mais la facture énergétique creuse le déficit aussi pour atteindre la barre fatidique de -10'533 millions de dirhams, soit une augmentation de 11,5%. En revanche les biens d'équipements ont accusé une baisse de 65 points pour réduire l'écart de variation.

BALANCE COMMERCIALE PAR CATEGORIE DE PRODUITS

(Entre 1994 & 1996)

<i>En Millions de dirhams</i>	<i>Solde Commerciale</i>		<i>1996</i>		<i>En %</i>
	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>Variations</i>	
				Import	Export
<i>Alimentation, boissons & tabacs</i>	3004	763	1844	-3,5	+5,4
<i>Energie & Lubrifiants</i>	-9469	-9167	-10533	+11,5	-24,0
<i>Produits bruts</i>	-2063	-3422	-1566	-15,2	+8,5
<i>Demi-produits</i>	-7556	-7410	-6167	-6,1	+1,5
<i>Biens d'équipement</i>	-15683	-14946	-14078	-5,2	+1,9
<i>Biens de consommation</i>	2350	1553	-65	+20,1	-0,1
Total	-29417	-32629	-30565	-1,3	+2,8

- Annuaire de l'Afrique du Nord, 1996
- Editions du CNRS

3) LA MAURITANIE

Compte tenu de la faiblesse des échanges commerciaux de la Mauritanie, nous nous sommes contentés d'une analyse sommaire des échanges commerciaux de cette dernière avec ses partenaires commerciaux notamment l'Union européenne, le Japon et la Chine populaire qui voit d'un mauvais œil l'excellente relation entre la Mauritanie et son ennemi héréditaire le Japon.

La France demeure la puissance coloniale amie bienveillante et le partenaire le plus important en matière de « coopération » et d'échanges commerciaux . Pour la seule année 1997, l'aide publique au développement s'était élevée à 319,5 millions de FF dont les deux tiers en forme de dons . Cette dernière a été orientée vers le développement rural, et l'éducation . Le but avoué par les autorités françaises de ce soutien demeure l'**affirmation** de la présence française dans la région qui commence à vaciller en tendant la main vers les Etats-Unis qui ne cachent plus leurs ambitions de conquérir l'Afrique francophone qui est restée une chasse gardée de la France en particulier et l'Europe occidentale en général . La présence européenne en Mauritanie se justifie par le fait que l'Europe est le premier bailleur de fonds dans ce pays après la conclusion en 1996, d'un accord ambitieux dans le domaine de la pêche qui apporta dans ses filets 4 vedettes et 3 radars d'une valeur de 12 millions de Francs français sous forme de don, afin d'assurer la surveillance des côtes .

Il est de bon aloi de rappeler que le secteur de la pêche rapporte en Mauritanie 60% de ses recettes budgétaires et 15% de son PIB . Premier client des produits de la pêche, le Japon importe 60% de la production mauritanienne de ce secteur après la France et l'Union européenne et avant l'Allemagne, le Japon est le troisième partenaire pour l'aide au développement . L'Etat nippon a fait don le 2 mai 1997 de deux bateaux de recherches et a financé la construction du marché de poisson de la plage de Nouakchott qui a été officiellement inauguré le 15 août 1997 .

Analyse sommaire de la situation socio-économique et commerciale

Depuis 1993, après une période de récession, la « croissance économique », en moyenne de 4,9%, selon certaines sources, un peu moins, selon d'autres, dépassait ainsi la croissance démographique : entre 2,3% et 2,6% et cela grâce à l'appui de la banque Mondiale et du FMI notamment, à l'ajustement structurel, ainsi qu'à l'aide bilatérale et multilatérale au développement, le tout équivalent à 20% à 25% du PNB.

Il faudrait pourtant une croissance supérieure à 5% pour sortir le pays du groupe des PMA (Pays les Moins Avancés). En 1996, la croissance a été de 4,8% (ce qui correspond au taux fixé dans le cadre du 7^{ème} Document cadre de politique Economique 1996-1998), avec un budget équilibré, un taux d'inflation ramené de 6,5% en 1995, à 4,7% (malgré la hausse de 7,7% des prix des produits alimentaires), une balance commerciale légèrement excédentaire, un déficit du compte courant externe (hors transferts officiels et hors redevances de pêche) de 14, 5% du PNB, une dette extérieure toujours très lourde (selon les dernières estimations : 2,2 milliards de dollars (200% du PNB) et un service de la dette de 20,3%(un peu plus élevé qu'en 1995 et qui montera probablement les années à venir après les fluctuations du dollar et du baril.

La production céréalière a diminué de 38% en 1996 par rapport à 1995, à cause d'une mauvaise pluviométrie. Quant à l'industrie minière, elle a vu l'arrêt de la production d'or (dont les ventes ont représenté 4,4% des exportations en 1995).

La production de minerai de fer avait baissé de 3,4% ces cinq dernières années mais suite à une hausse des cours, les ventes (180 millions de \$) avaient enregistré une augmentation en valeur de 10% par rapport à 1995. Avec la vente des produits de la pêche (240 millions de \$) et la redevance annuelle de 68 millions de dollars de l'Union européenne, la pêche a rapporté plus de 300 millions de dollars, à savoir 28% du PIB, en 1996. Les importations de produits énergétiques ont augmenté en 1996 de 35% par rapport à 1995 ; elles constituent 28% des importations. Cette augmentation est due à l'électrification de plusieurs villes, l'extension du réseau de la capitale, le démarrage de nouvelles usines de traitement de poisson et enfin l'extension de la culture irriguée dans la région du fleuve.

Le rapport de la Banque Mondiale de l'année 1997 donne les premiers chiffres pour l'année 1997. Ils sont en partie moins encourageants : le revenu par tête d'habitant a en effet reculé de 500\$ en 1995 à 460\$, le taux d'inflation avait monté à 6,9%, et la dette extérieure avait atteint 243% du PIB ; celui-ci croît par contre de 859 millions de dollars en 1995 à 1'068 millions de dollars en 1997. Mais la répartition reste très inégale. Selon les sources autorisées du FMI, la pauvreté avait reculé de 7% entre 1990 et 1996, mai elle s'établit toujours à 50% de la population, dont le tiers serait obligé de vivre avec moins *d'un dollar par jour*. C'est pourquoi la Banque Mondiale avait approuvé en 1996 la nouvelle stratégie qui consacrera 100 millions de dollars pour la période 1998-2000 pour la réalisation d'un programme de développement humain durable pour mieux répartir les revenus et lutter contre la pauvreté.

Conclusion

*Dans un pays où s'approcher d'un revenu journalier de **1 dollar par tête d'habitant** relève du grand luxe, nous pouvons toujours échafauder des plans et préconiser les ajustements structurels quitte à ce que la dette du pays soit **2,43** fois plus grande que sa production nationale globale et que le service de la dette dépasse largement les revenus de sa principale source en l'occurrence la pêche.*

*La Mauritanie, pays inventé de toute pièce par le colonialisme français et maintenu sous perfusion par les différents gouvernements français malgré la constatation de la faillite du système Ould Dada remplacé à la hâte par une junte militaire recevant ses ordres ainsi que ses soldes de la France et qui avait navigué entre un soutien inconditionnel du régime de Saddam Hussein dans les années quatre-vingt jusqu'à l'ouverture d'une **AMBASSADE** d'Israël à Nouakchott, un précédent dans toute l'Afrique du Nord dont l'UMA aurait pu se passer. Mais c'est le prix à payer pour rester sous la tutelle de la Banque Mondiale et le FMI. Quant au développement c'est pour plus tard. Pour le moment, la parole est aux jeunes qui sont descendus dans la rue crier leur colère contre la hausse des prix des matières de première nécessité qui avaient augmenté de 17,7% afin « d'appliquer les directives des bailleurs de fonds.*

Encore une fois, nous nous posons des questions sur le bien fondé d'intégrer la Mauritanie dans l'UMA ? Sachant que malgré sa pauvreté, elle rêve de rejoindre l'Espace euro-méditerranéen dans lequel elle s'est assurée un strapontin d'observateur. Mais qui sait ?

4) ALGERIE

ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION

Compte tenu des effets de la guerre civile durant le septennat écoulé (1992-1999), nous ne pouvons fournir une étude détaillée de la situation commerciale du pays. Pour rendre notre analyse plausible nous nous sommes appuyés sur des analyses parues dans la presse spécialisée ou des études d'organismes fiables tels que les Editions du CRNS des années 1995, 1996 et 1997. Nous avons aussi inclus les analyses du Monde diplomatique et les bilans économiques et sociaux des Editions du Monde des années 1992-1998 ainsi que les rapports de la Banque mondiale et du FMI pour la même période.

Evolution du commerce extérieur

La réforme du commerce extérieur a été exigée par les instances monétaires internationales en l'occurrence la Banque Mondiale et le FMI, dans le cadre de l'ajustement structurel qui commença au début des années quatre-vingt-dix et se prolongea « théoriquement » jusqu'à la fin de 1998, date à laquelle l'Algérie aurait payé une très grande partie de sa dette et honoré ainsi le colossal service de la dette privée qui dépasse, selon certaines sources les huit milliards de dollars. Afin de faire face aux pénuries des années de plomb et dynamiser le secteur commercial, les instances monétaires ont recouru, dans le cadre de la loi dite « Monnaie Crédit », à attirer les étrangers non-résidents en vue de les inciter à l'investissement en leur accordant des « concessions » d'exploitation partielle du monopole d'importations.

Dans les mois qui ont suivi la mise en place de ce processus, plusieurs « concessionnaires » ont été agréés par le Conseil de la Monnaie et du Crédit contre d'importantes promesses d'investissements. Mais si les concessions accordées ont été effectivement exploitées, les promesses d'investissements, elles, ont rarement été honorées. La majorité des concessionnaires furent « des chasseurs de primes » qui n'avaient qu'un seul souci : encaisser la prime et repartir vers des cieux plus cléments après avoir préparé sa fuite en douceur et après avoir invoqué la situation difficile d'un pays en guerre civile non déclarée. L'idée des concessions fut de permettre à de nouveaux opérateurs d'occuper des créneaux du commerce extérieur. Mais même ce système (qui utilisait le marché intérieur comme instrument de politique économique) n'a pas pu durer. Dans le cadre des conditionnalités des crédits à décaissement rapide de la Banque Mondiale et des premiers accords avec le

FMI, le système de concessions était remplacé par l'ouverture accélérée du marché intérieur : Dans une situation de totale pénurie engendrée par le fait que les gestionnaires publics du monopole avaient été privés de ressources pour approvisionner le marché, la suppression des monopoles d'importations s'est faite famille de produits par famille de produits, des opérateurs privés étant dans le même temps dûment sélectionnés, admis aux crédits notamment de la Banque Mondiale et libérés des contrôles de prix.

Par ailleurs, les premiers opérateurs privés ont pu, en proportion des crédits dont ils ont bénéficié, réaliser rapidement une forte accumulation de richesses et détenir une position dominante dans les créneaux correspondants, d'autant plus forte, que peu à peu, la détention des capitaux était érigée en condition d'accès aux devises.

Finalement, le système mis en place avait créé les conditions où l'acte micro économique le plus attrayant de tous les points de vue (durée d'immobilisation des capitaux engagés, risques, rentabilité) est devenu l'acte d'importation de produits en vue de la revente en gros et à l'état – lorsqu'on a la possibilité d'accéder aux affaires de ce genre – d'autant plus que la plupart des opérations nécessaires pour les activités correspondantes peuvent se dérouler hors d'Algérie et, sont par conséquent, protégés contre la « viscosité » de l'environnement algérien . En effet, l'importation en vue de la revente en l'état ne nécessite en Algérie que quelques actes d'une banalité affligeante : la domiciliation du contrat, le dédouanement et le déchargement de la marchandise, souvent vendue à quai . Mais, du fait que ces rares actes se déroulent quand même en Algérie, la protection contre « l'environnement algérien » n'est pas complète ; il subsiste des aléas parmi lesquels : la variation de la durée des opérations , le blocage administratif, sans oublier le nécessaire « bakchich » qui varie selon l'humeur et l'importance du fonctionnaire, souvent mal payé et répondant d'une grande famille à charge .

Il est à remarquer que peu d'opérateurs étrangers ont choisi d'approvisionner le marché algérien malgré l'ouverture juridique totale ; sans doute pour échapper à la viscosité de l'environnement administratif . Les producteurs étrangers semblent éviter d'avoir des responsabilités sur des actes qui se réalisent en Algérie et préfèrent avoir des contacts avec des bureaux de liaisons qui collectent les commandes tout en laissant le soin de la réalisation de l'importation aux importateurs eux-mêmes . Ce qui a privé les importations algériennes d'une grande partie des produits manufacturés .

CONCLUSION

Comme avant la réforme, les exportations restent marginales puisqu'elles ne concernent que le secteur des hydrocarbures et leurs dérivés. Quant aux importations, elles n'ont pas cessé d'être contrôlées par un nombre restreint d'opérateurs nationaux privés qui, au fil des années se sont construit des fortunes colossales au détriment d'un secteur public délaissé au nom de l'ouverture à l'étranger d'un libéralisme triomphant.

Dans l'ensemble, l'économie algérienne a bien changé de visage ces dix dernières années, le secteur commercial n'a pas échappé à la règle même si les principes d'une économie dirigée n'ont pas tout à fait disparu. Le commerce de gros et la distribution ont suivi un cycle de développement plus long que les importations car ils subissent de plein fouet l'environnement algérien et ne disposent pas d'entreprises capables de mobiliser les ressources nécessaires à bâtir un socle suffisamment solide pour supporter les aléas du commerce international, à savoir : lorsqu'il s'agit d'activités de productions, la continuité temporelle de leurs cycles de travail exige aussi que soient assurés de façon fluide les approvisionnements en intrants : la nécessité de respect des délais de mise à disposition de chacun des intrants afin d'éviter la nuisance de la viscosité du marché local.

Par ailleurs, la contraction du marché intérieur résultant des politiques d'ajustement structure et la longueur des cycles de production, les aléas temporels liés à la viscosité de l'environnement, l'inflation et le haut niveau des intérêts ont induit dans le système productif algérien des fragilités qui s'ajoutent au fait que la concurrence de l'importation à laquelle il est exposé est d'autant plus destructrice que l'Etat n'a pas produit le minimum de norme nécessaire pour la discipliner quelque peu : souvent les produits importés dont les prix comparés à ceux de la production nationale sont des produits de bas de gamme ou ne disposant pas des certifications ou analyses nécessaires alors que les produits fabriqués en Algérie, notamment par le secteur public, étaient réalisés sur la base des plus hauts standards de l'industrie mondiale.

Il serait de bon aloi de remarquer que les conditions de la levée des monopoles d'importation ouvre des opportunités très intéressantes pour l'importation et les difficultés croissantes pour les actes de production : il ne peut qu'en résulter un désintérêt pour la production. Dans le secteur privé, ces circonstances, aggravées par la situation d'insécurité avaient conduit plusieurs usines à la fermeture. Dans le secteur public, les difficultés rencontrées sont du même type, mais les « plans sociaux » proposés par les entreprises publiques n'étaient que difficilement approuvés, malgré l'existence d'une caisse chômage dont le rôle se réduit à une chancellerie d'enregistrement des chômeurs. Le dernier placement étant tellement lointain que personne ne s'en souvient.

Quant aux conséquences de la levée des monopoles elles se sont traduites par l'arrêt de la production, les salaires continuent à être dus ou compensés par des stocks qui finiront par se détériorer.

5) *EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION LIBYENNE*

Compte tenu de la situation en Libye, nous nous sommes contentés d'une analyse globale de la situation commerciale de la Jamahiriya qui ne pourrait, en aucun cas être complet mais sert comme indicateur de la situation globale qui s'est nettement améliorée depuis la levée de l'embargo partiel décrété par les Nations Unis suite à l'attentat contre un avion de la PANAM au-dessus des côtes écossaises. L'affaire est actuellement en train d'être jugée devant un tribunal international à la Haye.

Nous retenons cependant le fait que la seule indication fiable sur l'évolution de la situation commerciale en Libye demeure sans conteste : la loi no. 4-1426 du CGP du 9-3-1426 portant sur l'organisation de l'importation des marchandises et leur distribution . JR(12), 28.6.1426 (1997) : 434-438.

L'embargo et ses répercussions immédiates sur la population

Loin d'affecter douloureusement la population, l'embargo a stimulé une population qui, du jour au lendemain découvre autre chose que le quotidien morose de Tripoli . En effet, le souci majeur de la population est tout autre : Les Libyens étaient surtout préoccupés par la gestion de la nouvelle vie quotidienne engendrée par l'embargo . Cette préoccupation ne semble pourtant pas justifiée pour le visiteur étranger . En effet la Libye n'offre pas le spectacle d'un pays soumis à l'embargo . Les divers articles de consommation abondent sur le marché et les villes libyennes n'ont rien à envier aux métropoles européennes de la Méditerranée . Le PNB par habitant est évalué par la Banque Centrale Libyenne à 8'000 dollars, ce qui est en fait l'un des PNB les plus élevés d'Afrique et du monde arabe .

Mais en dépit de cette normalité apparente, les citoyens semblent être prioritairement absorbés par les problèmes de leur vie quotidienne et surtout par ceux que pose leur adaptation à une période de crise . C'est la fin de l'état de grâce, malgré la rente pétrolière qui s'est élevée à plus de 11 milliards de dollars en 1997 . En effet, depuis 1984, les recettes pétrolières ont évolué en dents de scie, ce qui avait contraint le régime à adopter des modalités de rigueur et d'austérité budgétaire . Cette instabilité avait engendré une frustration quasi générale et un désaveu complet des choix politiques et des orientations économiques . Après deux décennies de prospérité continue, la crise financière frappa de plein fouet le pays .

Depuis la débâcle de l'armée libyenne au Tchad , le flux des recettes avait enregistré un recul du pouvoir d'achat surtout au milieu des années quatre-vingt après les revers répétés . Suite au blocage effectif des salaires en 1982, pour plusieurs mois les prix avaient flambé (plus de 100% certains mois) . A cela s'était greffé le verrouillage politique, l'improvisation générale, les exactions policières quotidiennes d'int souffre la population depuis trois décennies .

Il est vrai qu'aujourd'hui, le régime ne peut plus, comme autrefois, se permettre de distribuer à profusion les revenus pétrolières pour répondre aux besoins de la population . Le Libyen a dû renoncer à ses privilèges, son opulence habituelle et son mode de vie . La situation socio-économique s'est dégradée à tous les niveaux pour la classe moyenne .

Par ailleurs, l'embargo a de toute évidence accentué la situation de crise provoquant ainsi la chute de la valeur de la monnaie nationale (le dinar libyen) et la montée de l'inflation durant les sept dernières années à 600%. L'abaissement du pouvoir d'achat a ouvert la voie à la corruption et, surtout aux détournements de fonds.

Mais l'embargo n'a sans doute fait que renforcer les failles du système politico-économique en perte de vitesse depuis deux décennies. Par ailleurs, le salaire moyen d'un libyen ne dépasse guère deux cents cinquante dinars (l'équivalent de 80 dollars sur le marché parallèle), ce qui ne permet pas de s'adapter à l'évolution des prix. La population souffre profondément de la cherté de vie, du chômage, de la dégradation des services de santé, des difficultés de se déplacer en raison de l'immensité du territoire libyen et de la paralysie presque totale de l'aviation intérieure.

Cette situation se traduit à des niveaux divers. Ainsi nous observons une recrudescence de la criminalité liée à la contrebande, aux vols et surtout à la drogue que la Libye n'avait pas connue depuis les années soixante. Dans cette situation, le marché parallèle bat tous les records ouvrant ainsi la voie à l'enrichissement rapide et douteux d'une fraction infime de la population.

En effet, le nombre de nouveaux riches qui ont su tirer profit de la « *libéralisation entamée depuis 1987* » et autorisée officiellement en 1989, et amasser des fortunes colossales évaluées par les sources du Front National de sauvegarde de la Libye à Londres à 20'000 personnes liées aux affaires de l'importation et d'exportation. Ce qui n'empêche pas le régime de faire semblant de mâter sa « *bourgeoisie* » d'affaires et d'afficher sa « *détermination* » de lutter contre la corruption de toute sorte par la promulgation d'une série de lois prohibant l'enrichissement illicite.

LIBERALISATION DE L'ECONOMIE & ENRICHISSEMENT ILLICITE

Depuis 1986, la libéralisation de l'économie libyenne est devenue effective et avait pris un tournant inimaginable, il y a quelques années auparavant dans les relations entre le citoyen et l'Etat, à savoir : l'émergence d'une nouvelle classe parasitaire liée directement au pouvoir constitué par la frange influente de la tribu des « *Gueddadas* » ainsi que les officiers des services spéciaux et leurs familles qui se partagent la dépouille d'une économie libyenne laissée en friche par un Etat qui, depuis sa naissance en 1969 n'a pas su prendre en main ses richesses colossales.

Dès 1988, suite aux déboires de l'économie « *Jamahiryenne* », des richesses considérables surgissent provenant de contrats d'importation, des mouvements des spéculations sur les devises, et surtout des détournements de fonds au détriment de l'Etat et une mauvaise gestion. En l'absence d'un contrôle rigoureux l'enrichissement illicite s'est fait à partir des structures officielles du pouvoir aux dépens du budget de l'Etat.

Bénéficiant de la complicité des autorités administratives, certains spéculateurs ont pu se constituer des fortunes colossales, réalisant ainsi un reclassement social et contribuant à creuser une différenciation de classe peu connue jusqu'ici en Libye. Paradoxalement, cet enrichissement illicite a été interprété par l'opinion publique comme une marque de « *satisfecit* » décerné à tous ceux qui ont servi le pouvoir et à ceux qui continuent à le faire. En fait, il s'agit d'une pratique politique qui consiste à échanger la loyauté contre des privilèges économiques.

Face aux difficultés de la situation intérieure et la montée spectaculaire d'un « *islamisme radical* », le régime a procédé à la création de comités d'épuration dont la fonction principale est d'opérer des contrôles politiques. Dans la foulée de ses réactions le régime s'est doté d'une loi prévoyant la peine capitale pour les trafiquants de stupéfiants (alcool, drogues) ainsi que ceux qui sont impliqués dans la fraude fiscale et commerciale.

Quelques lampistes ont payé les pots cassés, les autres courent toujours ou coulent des jours meilleurs à l'abri des tracasseries « *jamahiriyennes* ». Il s'agit en fait, d'une tactique politique qui vise à limiter le processus, déjà enclenché, d'accumulation des richesses en dehors des cercles de confiances et à paralyser toute formation possible d'une nouvelle élite capable de concurrencer le pouvoir. En effet, les appareils sécuritaires ont présenté un rapport à Kadhafi sur le financement de l'opposition dans la diaspora.

D'après des sources crédibles de la banque Centrale de la Libye, le nombre de commerçants, d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs soupçonnés de corruption sont de l'ordre de 4'000 personnes. Ceux-ci ont dû subir des contrôles très serrés et 500 d'entre eux ont été incarcérés à la prison civile de Tajourah et contraints à payer de

grosses sommes d'argent en contre partie de leur libération. Ces personnes ont été en majorité spoliées de leurs richesses et de leurs propriétés.

CONCLUSION

Pour comprendre le phénomène de contrôle des richesses, il faudrait revenir à l'histoire récente. Le pouvoir est toujours intervenu pour remodeler le paysage économique et contrôler la circulation des richesses. Déjà, au mois de juin 1976, il avait adopté une série de décisions « socialisantes » dont la nationalisation du commerce intérieur et extérieur. Ce même choix a été suivi d'une politique de collectivisation de l'économie dans le cadre de l'application de la « théorie » du livre vert.

A ce titre la formation des comités d'épuration n'est que le couronnement d'une politique de contrôle qui remonte à 1973, date du déclenchement de la révolution culturelle pour empêcher tout enrichissement en dehors des franges autorisées à spolier les autres classes de la société.

Références :

- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996*
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1997*
- *L'Etat du Maghreb : Camille & Yves LACOSTE – Editions la Découverte 1990*
- *World Economic Outlook – International Monetary Fund 1998*
- *Bilans économiques et Sociaux – LE MONDE : 1992,1993,1994,1995,1996,1997,1998*
- *Le Grand Maghreb – Etudes réunies par Alain Claisse et Gréard Conac – Préface Jean LUCA*
- *Editons ECONOMICA – 1988*
- *Rapports de la Banque Mondiale : 1996-1998 – Banque Mondiale DC Washington.*

**L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU
MAGHREB**

CHAPITRE V

LE MAGHREB AGRICOLE

CHAPITRE V

LE MAGHREB AGRICOLE

PROLOGUE

La politique agricole « **commune** » doit constituer l'un des piliers de la **construction du Grand Maghreb** et/ce en appliquant rigoureusement les quelques principes suivants :

- Assurer la libre circulation des produits à l'intérieur du Maghreb en vue de la création progressive du « **Marché vert maghrébin** ».
- Garantir le soutien des prix de certains produits agricoles afin d'épargner aux agriculteurs maghrébins les aléas du marché et de la spéculation.
- Elaborer une stratégie commune au niveau du commerce extérieur pour rendre plus compétitifs les produits agricoles maghrébins.
- Adopter une stratégie à long terme en vue d'atteindre « **l'autosuffisance** » alimentaire au niveau de certains produits de base, tels que les céréales, la viande, les produits laitiers, le sucre, le thé etc..
- Etablir une « *série de programmes communs* » visant la coordination des efforts en matière de recherches et de coopération scientifique.
- Enfin, la création d'une série d'exploitations agricoles communes transfrontalières capables d'assurer la continuité de l'approvisionnement en cas de grandes pénuries.

I EVOLUTION DANS LE TEMPS DES STRATEGIES AGRICOLES MAGHREBINES ENTRE 1965 & 1987

SITUATION GENERALE

L'évolution des politiques agricoles maghrébines s'est opérée en trois temps : trois périodes qui, depuis les indépendances, ont marqué les changements du rôle de l'Etat dans la gestion du secteur agricole et de l'agriculture dans le mode de développement.

De l'Etat producteur à l'Etat distributeur reléguant les agriculteurs au dernier rang du cercle des clientèles, à l'Etat libéralisateur des années quatre-vingt, ces trois phases s'illustrent davantage dans l'histoire de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. La Mauritanie, pays dichotomique entre la dynamique du fleuve du Sénégal et le déclin des oasis, et la Libye où la culture se confond avec la politique des grands travaux d'aménagement sont un peu à la marge de ces évolutions, bien que les mêmes périodisations soient perceptibles.

En effet, les agriculteurs du Maghreb se sont trouvés toujours confrontés au même dilemme : augmenter la production pour rattraper la croissance démographique, et rechercher une augmentation des revenus, dans un climat défavorable. L'instabilité climatique, le faible pluviométrie, la limitation des ressources en eau sont à l'évidence des facteurs limitants.

Pour deux des cinq pays du Maghreb, la Mauritanie et la Libye, la faiblesse de la paysannerie, la nature particulière des rapports entre l'élevage nomade, l'agriculture oasisienne et le statut foncier ont rendu plus difficile l'intensification de la production agricole.

Globalement, la production agricole des cinq pays s'est accrue lentement depuis 1970 bien moins vite que la population. Ce décalage a fait de la région l'une des zones les plus déficitaires au monde, pour tous les produits agricoles, à l'exception des fruits et légumes.

Les facteurs de blocage de la croissance agricole sont multiples : ils tiennent de la faiblesse des terres disponibles par actif agricole et aux problèmes hydrauliques, mais aussi aux situations d'incertitude et de risques auxquelles les paysans sont confrontés. Or, l'intensification, seule solution pour accroître sensiblement la production, représente un risque économique insupportable pour la majeure partie des paysans maghrébins ; le faible utilisation d'engrais, l'usage limité des variétés améliorées et la commercialisation réduite de la récolte sont des réponses logiques aux risques économiques et écologiques énormes.

Ces stratégies anti-risque de la majeure partie de la paysannerie sont aussi le fruit des régimes de propriété des terres et de formes d'organisation de la distribution. Les terres

collectives, les droits divers pèsent sur les paysans, l'importance des grandes structures privées (à l'exception de la Libye et l'Algérie) rendent le statut d'entrepreneur trop incertain pour les paysans.

1) *L'INEFFICACITE DES STRUCTURES PUBLIQUES*

A ces blocages largement dus aux structures, s'ajoutent les effets des politiques économiques menées. Les modèles dits de substitution aux importations adoptés après les indépendances ont privilégié l'industrie, pénalisé l'agriculture en bloquant les prix agricoles, biens et salaires. La dégradation des prix relatifs, la taxation des intrants agricoles, la surévaluation monétaire ont renforcé les freins structurels à l'intensification de la production.

Au lieu de modifier la politique économique, la réponse des Etats de la région aux blocages de la modernisation agricole a été de s'instituer comme organisateur direct de la production agricole. La création des « *domaines autogérés* » et la nationalisation des terres devenues vacantes du fait du départ des colons en Algérie, les coopératives organisées par l'Etat en Tunisie, les compagnies publiques exploitant les nouvelles terres irriguées en Libye, les domaines coloniaux nationalisés au Maroc ont été les formes choisies pour introduire la révolution technique dans l'agriculture. Aussi le secteur étatique a-t-il reçu l'essentiel des investissements publics et les moyens de productions disponibles (intrants, machines agricoles) et bénéficié des politiques d'aménagement hydrocharidacée. Cette disparité dans l'allocation des ressources entre secteur public et secteur privé n'a pourtant pas eu les résultats escomptés.

Le secteur public n'a pas fait preuve d'une grande efficacité, et les ressources consacrées ont souvent été drainées par le secteur privé par le biais de l'économie informelle. Le cas des domaines autogérés algériens par exemple en est l'exemple le plus emblématique : la production céréalière de ces derniers a surtout permis d'approvisionner à bon compte un élevage privé. Les révisions de cette organisation de la production par l'Etat seront lentes et douloureuses.

En effet, au début des années soixante-dix, dans les pays du Maghreb central, le débat sur l'efficacité des structures de production collectives s'est traduit dans un premier temps par un appui renforcé à ces structures. En Algérie, l'Etat étend considérablement l'influence du secteur public dans l'agriculture. La réforme agraire qui, par nationalisation de certaines terres, aboutit à la constitution de « *coopératives agricoles de la révolution agraire* » permet à l'Etat d'élargir son contrôle sur la surface agricole du pays, le portant à 40%. Cette politique provoque une concurrence ouverte entre l'Etat et le secteur privé pour gagner le contrôle de la production. Ainsi, d'une certaine façon, ce premier temps fut favorable au secteur public ; il annonce une remise en cause plus fondamentale des structures collectives. Les difficultés de la collecte et de la mobilisation de la production conduiront cependant progressivement les différents gouvernements à revoir leurs politiques vis-à-vis du secteur privé.

2) *LA VAGUE DE DECOLLECTIVISATION & DE DESETATISATION*

En Tunisie, ce mouvement a été amorcé dès 1969, quant l'arrêt politique de coopératisation d'*Ahmed Ben Salah* (ancien secrétaire d'Etat de Bourguiba), conduisit à céder des terres des domaines d'Etat au secteur privé. Cependant le mouvement de libéralisation de la production agricole rencontrera des résistances chez les petits producteurs. Au Maroc, les terres nationalisées des colons commencèrent à être vendues au secteur privé à la fin des années cinquante ce mouvement de cession reprenant à la fin des années soixante-dix. En Algérie, il faudra attendre les années quatre-vingt pour engager le mouvement de désétatisation. Ce n'est qu'en 1987 qu'a été expérimentée une réorganisation des domaines agricoles socialistes, les divisant en exploitations agricoles collectives (EAC). Les producteurs composant celles-ci allaient pouvoir disposer de réels droits de jouissance, cessibles et transmissibles.

Ces redistributions des terres en faveur du secteur privé soulignent le constat que les structures publiques ne constituent plus une réponse efficace aux problèmes d'approvisionnement. Or l'accélération de la croissance de la consommation à partir du milieu des années soixante-dix a rendu indispensable la recherche de solutions qui limitent la croissance du déficit alimentaire.

Malgré la fin de l'option étatiste, l'hétérogénéité et le dualisme du secteur agricole sont trop prononcés pour que puisse émerger un consensus entre les différentes couches d'agriculteurs. Aussi, l'Etat conserve-t-il un rôle important dans l'organisation et la distribution des moyens de production. Par ailleurs, la forte croissance des revenus pétroliers, et plus globalement, les matières premières dans les années soixante-dix avaient déplacé la fonction du secteur agricole. Quant à la contribution de l'agriculture au financement de l'économie il demeure marginal. Les rentes extérieures et la taxation du commerce extérieur fournissaient l'essentiel des recettes de l'Etat. Dès lors, une révision de l'ensemble de la politique agricole, et notamment des prix relatifs, est possible. Pourtant les Etats maghrébins vont, dans leur majorité, préférer la logique de la clientèle à la logique marchande. Plutôt que de rétablir des termes de l'échange plus favorable au secteur agricole, ils vont, à partir des rentes perçues, distribuer des subventions en modulant les aides en fonction des contraintes et des pressions.

Ces politiques de subventions sont le corollaire de cette politique de distribution des revenus très rigides. L'augmentation du revenu national n'a pas eu pour conséquence une hausse équivalente des salaires réels. Les salaires minimaux algériens ou marocains sont restés pratiquement stables, alors que le PIB par tête d'habitant augmentait sensiblement. La distribution de la richesse s'est ainsi opérée par le biais de la croissance des subventions à la consommation destiné à contenir les prix des biens de base et la rémunération du travail. Ainsi, grâce aux subventions, le prix d'un produit essentiel comme la farine de blé n'a pas été exprimée en heures de travail partant d'un salaire de base minimum divisé par trois de 1970 à 1985.

3) LES EFFETS PERVERS DE LA POLITIQUE DES PRIX

Dès lors, avec une telle politique, le contrôle des prix agricoles devient nécessaire, au moins pour les produits de base. Les prix intérieurs des céréales restent inférieurs ou proches des prix mondiaux dans tous les pays du Maghreb, à l'exception de la Libye. Cette protection négative du secteur céréalier est à rapprocher des niveaux élevés de protection dont bénéficient la quasi-totalité des producteurs de céréales. Cette situation signifie que la production maghrébine est très fortement soumise à la concurrence internationale, à savoir l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats avaient certes cherché à limiter les effets négatifs de la politique des prix en s'efforçant d'alléger les coûts de production. Devant le désintérêt marqué des agriculteurs à cultiver et surtout à vendre des produits jugés stratégiques pour la sécurité alimentaire, les Etats avaient étendu les subventions aux intrants agricoles. Engrais, semences, pesticides, irrigation parfois taxée dans les années soixante, avaient été ouverts à prix réduits dans la décennie soixante-dix.

BILAN DE L'OFFRE & LA DEMANDE DES CEREALES AU MAGHREB ENTRE 1965 & 1986

(EN MILLIONS DE TONNES)

Pays	Consom mation	Producti on	Importati ons	Couvertu re	Consom mation	Producti on	Importati on	Couvertu re
Maroc	3,5	2,8	0,8	80%	6,7	5,0	2,2	75%
Algérie	2,0	1,4	0,7	67%	6,8	2,9	3,9	43%
Tunisie	0,8	0,5	0,3	62%	2,5	1,2	1,2	50%

Source : *Etude des politiques céréalières – L'ETAT DU MAGHREB- Editions LA DECOUVERTE 1991*

PS :

Le bilan global montre que le déficit algérien est élevé et que l'Algérie a connu une chute de son taux de couverture entre 1965 et 1985. Par ailleurs, l'Algérie et la Tunisie sont très en dessous du seuil d'autosuffisance. Seul le Maroc est proche de l'autosuffisance en céréales.

Cependant, le corollaire de cette politique distributive a été la pression sur les produits de production via les importations et l'organisation des circuits de collecte officiels de production. L'octroi des aides de l'Etat avait été en effet souvent lié à la contrainte de

livrer tout ou une grande partie de la production. De plus, la commercialisation privée de certaines productions a été tout simplement interdite pour que le contrôle des prix soit effectif (exemple de l'Algérie et la Tunisie pour les principales céréales, et du blé tendre au Maroc).

CONCLUSION

Le mélange de libéralité et de contrainte qui avait caractérisé la politique des États du Maghreb des années soixante-dix laissait finalement aux producteurs qui produisent pour le marché public de gains très faibles. Aussi les pressions du secteur privé pour obtenir des compensations se sont renforcées. Les Etats devront laisser se développer des secteurs d'activité où la puissance publique n'intervient ni pour fixer les prix ni pour collecter la production.

La coexistence de deux secteurs, l'un contrôlé et l'autre libre, avait créé l'opportunité, pour des agents économiques qui le pouvaient, d'échapper aux contraintes du secteur contrôlé et de transférer vers le secteur libre les ressources octroyées par l'Etat. Ces rentes de situation avaient été accentuées par les politiques de commerce extérieur.

II L'ECHEC AGRICOLE

Le lourd tribut que partagent les cinq pays du Maghreb reste l'échec agricole et alimentaire. Au lieu de développer une agriculture vivrière basée sur la satisfaction du marché intérieur, il est vrai handicapé par l'addition des programmes de développement agricoles et alimentaires, souvent contradictoires, puisqu'ils émanent souvent des partenaires européens qui ne veulent, en aucun cas, la suffisance alimentaire et agricole de l'UMA. A cette « tare » conceptuelle s'ajoute la mauvaise planification qui privilégia le développement des services au détriment de l'agriculture ; vidant ainsi les villages de leurs habitants en remplissant les bidonvilles grâce à une politique d'exode rural planifiée. En effet, les trois principaux pays du Maghreb figurent parmi les principaux importateurs de céréales du tiers monde : l'Algérie importe à elle seule douze millions de tonnes par an, ce qui représente près du quart de la valeur de ses exportations d'hydrocarbures ; la Tunisie environ deux millions de tonnes et le Maroc environ trois millions de tonnes.

Pendant la première moitié de cette décennie, les importations des produits alimentaires non périssables dans les trois principaux pays du Maghreb se sont élevées en moyenne à 11, 4 milliards de dollars, ce qui a alourdi leur solde négatif de 7,6 milliards de dollars. Désormais, l'Algérie possède la palme d'or de la contre performance agricole de tous les temps.

En effet, la production céréalière algérienne ne dépassa guère celle du début du siècle, en important les deux tiers de ses céréales qu'elle consomme, sans compter le sucre, la viande et les produits laitiers. L'étatisation du système agricole algérien, par le biais des coopératives agricoles intégrées et la « révolution agricole » avait monopolisé 40% des meilleures terres du pays. Le désastre agricole algérien a coûté au pays une régression annuelle de 5% pendant 34 ans et augmenté proportionnellement sa dépendance alimentaire et agricole.

Aujourd'hui, les trois pays du centre du Maghreb figurent parmi les principaux importateurs de céréales du tiers-monde : la consommation algérienne en céréales se chiffra à sept millions de tonnes par an, ce qui représente près du quart de la manne pétrolière.

Malgré leur politique agricole divergente, le Maroc et la Tunisie présentent des performances moins catastrophiques que leur grand voisin mais pas, pour autant brillant ; avec 39% d'occupation de la population active, le Maroc est devenu le pays agricole du Maghreb. L'apport du secteur agricole frôle en 1995, les 21% du PIB du royaume chérifien. Par ailleurs le Maroc n'importe que le tiers de sa consommation céréalière, mais demeure le premier exportateur en agrumes et en produits de pêche, tout en réalisant la performance de satisfaire une partie non négligeable de ses besoins en sucre et en lait. Quant à l'autosuffisance, considérée, à juste titre, un objectif à atteindre en cette fin de siècle, elle ne sera pas possible tant que l'écrasante majorité

des investissements sera consacrée à l'irrigation. Alors que le blé et l'orge couvrent 47% des surfaces cultivables avec des rendements dérisoires arrangeant bien les potentats locaux qui préfèrent une agriculture archaïque sans rendement mais qui maintient un féodalisme d'un autre temps.

En Tunisie, où la population citadine est devenue majoritaire, la production céréalière couvre à peine 49% de consommation locale malgré les récoltes phénoménales de 1992 et 1993. Ce manque à gagner est toutefois contrebalancé par un excédent commercial dans le secteur de l'huile d'olive et dans une moindre mesure des agrumes, ce qui n'empêche pas la balance globale du commerce extérieur de demeurer structurellement déficitaire.

Les « ailes » de l'UMA (Libye et Mauritanie) partagent avec le Maghreb central cette situation de dépendance alimentaire chronique malgré les réalisations pharaoniques de la Libye en matière de pompage des nappes phréatiques. Un projet qui a coûté à la Jamahiriya la bagatelle de vingt-sept (27) milliards de dollars, soit l'équivalent d'une fois et demi le PNB du pays. Malgré sa pauvreté, la Mauritanie n'est pas restée bras croisés. Depuis quelques années la République Islamique de Mauritanie a entrepris la mise en valeur des terres irriguées de la vallée du fleuve Sénégal.

III LE DEFICIT ALIMENTAIRE CHRONIQUE

Le déficit alimentaire du Maghreb n'a pas cessé de croître durant ces dernières trois décennies suite à une gestion alimentaire douteuse et à l'absence totale d'une stratégie alimentaire commune aux cinq composantes de l'Union du Maghreb arabe qui puisse pallier le manque chronique de produits de base.

En effet, la production intérieure demeure déficitaire incitant ainsi les autorités à recourir à l'importation, surtout si cette dernière est favorable grâce à la baisse des cours mondiaux et si la pression populaire montre à plusieurs reprises sa colère quand on touche aux prix de produits agricoles de base tels que les céréales, le sucre, le thé etc..

Ceci est d'autant plus vrai pour les pays disposant d'une rente énergétique comme l'Algérie et la Libye avant la réalisation de son réseau aquatique souterrain qui lui avait coûté la bagatelle de dix huit milliards de dollars.

Par ailleurs, les deux autres pays du Maghreb (la Tunisie et le Maroc), ont adopté depuis des décennies une politique qui favorise les jeux compensatoires des importations par la rentrée de devises parvenant des ventes de produits agricoles à caractère méditerranéen comme l'huile d'olive, les dattes et les agrumes.

Quant à la Mauritanie, elle tire le plus grand de son budget agricole de la location de sa richesse maritime à l'Union européenne et au Japon.

Mais les exportations agricoles, malgré la rentrée de devises qu'elles procurent, ne rapprochent pas les pays du Maghreb de l'indépendance alimentaire, du moins si on définit celle-ci comme la capacité d'un pays ou « *une région* » à fournir à sa population la plus grande partie des produits de première nécessité et pas seulement à réaliser un « *équilibre comptable qui égalise le coût des importations par les recettes d'exportations* » .

Afin de nourrir une population en constante croissance, les trois pays du Maghreb central (Tunisie, Algérie et Maroc) doivent faire face à des obligations croissantes d'importations ce qui constitue un handicap majeur pour l'économie des trois pays déjà fragilisés par les ajustements structurels successifs, la chute des matières premières (phosphates, pour la Tunisie et le Maroc et pétrole et gaz pour l'Algérie). Pour se libérer, ne serait-ce que pour une courte période, les politiques mises en œuvre n'ont jamais obtenu de résultats probants en raison de la difficulté de l'entreprise. Tout

le monde sait que l'accélération de développement de la production agricole n'est pas chose facile, surtout dans un climat méditerranéen, mais il faut aussi savoir que relever le défi de l'alimentation d'une population qui enregistre un taux annuel de croissance vacillant entre 2 et 3 % n'est pas aisé même pour les pays industrialisés.

En effet, la production intérieure étant déficitaire, le recours à l'étranger devint nécessaire, si nous tenons compte des cours mondiaux orientés à la baisse et la capacité de certains pays disposant d'une manne énergétique (Algérie et Libye), de s'approvisionner. La compensation partielle des importations alimentaires par la spécialisation agricole méditerranéenne, dans les faits, par l'exportation des fruits et légumes est une autre option qu'avaient mis en œuvre, non sans difficultés, la Tunisie et le Maroc. Mais les exportations agricoles, malgré la rentrée de devises qu'elles procurent, ne rapprochent pas le Maghreb de son indépendance alimentaire, condition sine qua non à son décollage économique.

Pour résoudre le problème d'approvisionnement agroalimentaire, les pays du Maghreb ont recouru à l'importation de la majeure partie de leurs besoins en produits de base comme les céréales, le lait, la viande ovine et le sucre au lieu de développer une politique commune agricole basée sur la complémentarité et le développement commun d'un marché intérieur agricole capable de subvenir à la majeure partie des besoins en encourageant la production locale par la création d'un fonds de garantie agricole qui servira comme caisse de compensation agricole qui achètera la totalité des excédents agricoles des années de productions exceptionnelles, pour les revendre pendant les années de sécheresses à des prix étudiés. Les bénéfices dégagés seront ainsi réinvestis dans le développement de la recherche scientifique, la sélection des semences et des races ovines et bovines capables de s'acclimater facilement et donner la meilleure production ainsi que le meilleur goût.

En effet, la résolution des problèmes d'approvisionnement conditionne largement le développement rapide des économies des pays maghrébins, car l'indépendance alimentaire permettrait, le cas échéant une dévaluation monétaire dont ces pays ont besoin pour améliorer leur compétitivité sur les marchés mondiaux des produits manufacturés. Ce qui n'est pas le cas pour la Tunisie et le Maroc et encore moins pour l'Algérie, la Libye et la Libye, absents des marchés agroalimentaires depuis des décennies malgré leur grand potentiel de production et l'étendue de leur territoire.

L'agriculture maghrébine reste tributaire des changements climatiques et des choix économiques de ses dirigeants qui doivent mettre en chantier une vraie réforme agraire qui tient compte avant tout des besoins des pays afin d'assurer une autosuffisance agricole permettant un développement homogène privilégiant la complémentarité à la concurrence et tenant compte de la répartition de la population maghrébine entre population rurale citadine comme le montre le tableau ci-dessous.

REPARTITION DE LA POPULATION MAGHREBINE :

*Population totale, population rurale, population agricole dans les pays du Maghreb
(1965-1994)*

Pays	Population Totale (PT)		T% annuel 1965-90	Population Rurale (PR)		T% annuel 1965-94	PR/PT 1994 (%)
	1965 En millions	1994 millions		1965 En Millions	1994 Millions		
Algérie	11,92	27,32	3,00	7,43	12,29	1,94	43,0
Maroc	13,32	26,49	2,44	9,08	13,81	1,48	52,1
Tunisie	4,63	8,73	2,25	2,80	3,63	0,96	41,6
Pays	Population Agricole (PA)		T% annuel 1965-1994	Population Active Agricole (PAA)		T% annuel 1965-94	PAA/Pop. Act. totale 1994 (%)
	1965 En Millions	1994 Millions		1965 En Millions	1994 Millions		
Algérie	6,70	5,92	-0,48	1,65	1,56	-0,42	22,3
Maroc	8,13	8,71	0,33	2,26	2,88	0,87	33,1
Tunisie	2,27	1,80	-0,59	0,61	0,62	0,12	20,6

Source : MEDAGRI 1996. CIHEAM – IAM Montpellier.

- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1996-1997

CONCLUSION

Il faut bien admettre que, malgré les performances de croissances globales de ces dix dernières années, les pays du Maghreb demeurent dans une forte dépendance alimentaire à l'égard des produits de première nécessité : céréales, poudre de lait, sucre et huiles principalement. Cette dépendance alimentaire a été l'origine de troubles de l'ordre dans les trois pays du Maghreb. La création dans la précipitation de l'UMA en 1989, en panne depuis 1995, est l'une des conséquences de la dépendance alimentaire des cinq pays du Maghreb. Selon les spécialistes, le bout du tunnel est encore lointain. Quant à l'apport du traité de Barcelone à un rééquilibrage de la situation, il demeure incertain.

DEUXIÈME PARTIE

IV L'ÉVOLUTION DU CLIMAT MAGHREBIN & SES REPERCUSSIONS SUR L'AGRICULTURE

L'évolution de l'agriculture maghrébine reste tributaire de deux facteurs importants : le manque chronique en eau et la forte pression démographique.

A) LE MANQUE CHRONIQUE EN EAU : UN ENJEU STRATEGIQUE

Avant d'approfondir l'analyse de la situation agricole du Maghreb, il serait de bon aloi de se pencher sur le problème de l'eau en tant qu'enjeu stratégique et ses répercussions sur l'avenir d'une éventuelle création d'un espace agricole maghrébin.

En effet, la mobilisation de l'eau est un des problèmes majeurs de cette fin de siècle et des siècles à venir. Arides ou semi-arides, les cinq pays du Maghreb disposent d'un potentiel hydraulique limité, estimé actuellement à 3 milliards de mètres cubes annuels mobilisables en Tunisie, 17 milliards en Algérie, et 30 au Maroc. Or la consommation augmente rapidement (besoins en eau potable, consommation des industries, équipements touristiques de plus en plus gourmands et, surtout, l'eau d'irrigation, première consommatrice et secteur le plus menacé dans l'avenir). En 1981-82, la part des prélèvements par rapports aux ressources utilisables était de 20% en Algérie, 33% au Maroc et 62% en Tunisie.

Cette eau d'irrigation est obtenue par dérivation plus au moins archaïque des oueds et des sources, par stockage dans des barrages réserves édifiés à partir de la période coloniale et augmentés après les indépendances, par puisages et, de plus en plus, par pompage dans les nappes souterraines. Ce mode de captage se développe très vite par le biais de motopompes et est difficilement contrôlable, ce qui représente un danger d'épuisement des eaux profondes en certaines régions (Souss au Maroc, Sahel de Sousse en Tunisie).

B) PROGRES ET PROBLEMES DE L'IRRIGATION

Les surfaces irriguées totales (petite et grande hydraulique) peuvent être estimées à 780'000 hectares au Maroc, 300'000 en Algérie et 170'000 en Tunisie soit respectivement 11%, 5% et 4,7% de la superficie cultivable. Le potentiel agricole du Maroc ressort bien de ce classement. Mais ces périmètres souffrent de multiples tares : pertes d'eau, encadrement technique insuffisant, faible intéressement des « *fellahs* » et surtout l'inégalité foncière. La productivité de ces espaces pourrait être améliorée : c'est une nécessité vitale dans la situation de dépendance agricole croissante régnant au Maghreb.

A la lumière des études établies, nous sommes en mesure d'opposer les situations nationales de la façon suivante : le Maroc, pays des grands barrages et de grands périmètres irrigués (le Tadla et le Rab dépassent chacun les 100'000 hectares) est le mieux doté et le savoir-faire ancestral de ses irriguants est un atout à exploiter.

L'Algérie a subi de nombreux retards, du fait de la priorité industrielle, et tente de redresser sa situation hydraulique par un vigoureux effort d'équipement ; elle a vu se développer une irrigation privée de petits maraîchers qui devrait être mieux encadrée.

La Tunisie qui a déjà mobilisé une grande partie de ses ressources, doit opérer des transferts d'eau à une grande distance entre le Nord bien doté, le centre très consommateur et le sud assoiffé. La Libye a lancé de grands programmes d'irrigation dans le désert en utilisant une technologie de pointe et en puisant dans ses nappes à grande profondeur, programme ambitieux que lui permet sa richesse énergétique là où aucune tradition agricole n'existait.

La Mauritanie ne dispose que de médiocres surfaces irriguées sous forme de micro oasis, et le long du fleuve du Sénégal où deux barrages sont en projet, de terroirs traditionnels recevant les eaux de décrue.

C) INEGALITES D'ACCES & CONCURRENCE SUR LES BESOINS

La montée des besoins en eau est une des contraintes politiques de développement. Accroissement démographique, urbanisation rapide, changement des modes de vie conduisent à une demande en eau potable. En Tunisie par exemple, on doit passer de 280 millions de mètres cubes (besoins en 1990) à 450 millions de mètres cubes en 2000, dont 235 millions de mètres cube à la seule agglomération de Tunis.

L'équipement industriel qu'il faut poursuivre demandera de grandes quantités d'eau. Par exemple, la petite zone industrielle de Saïda en Algérie absorbe autant d'eau que les 80'000 habitants de la ville elle-même. Enfin les stations touristiques apparaissent

encore plus consommatrices. En Tunisie, on se base sur 715 litres par jour et par lit touristique occupé dans les ensembles balnéaires en haute saison, alors qu'un citadin ne dispose pas toujours des 150 litres quotidiens (norme minimale) et qu'un habitant d'un centre rural marocain ne peut guère compter sur plus de 10 litres par jour.

Ainsi les inégalités sont criantes et elles s'accroissent d'année en année. A l'intérieur même des espaces urbains, les écarts entre riches et pauvres sont singulièrement matérialisés par les différences dans les disponibilités en eau : à eux seuls, 5% des abonnés de quinze grandes villes du Maroc consomment 75% d'eau potable domestique distribuée.

Une véritable concurrence pour l'eau s'est instaurée qui va nécessiter de vertigineux et délicats arbitrages. Ceux-ci ne peuvent être effectués qu'au détriment de l'eau de l'irrigation. Il n'en demeure toutefois que la situation n'est pas désespérée mais elle oblige à une politique de l'eau très rigoureuse et complexe : Réaliser des économies(il subsiste encore des gaspillages et des fuites anormalement importantes dans les réseaux d'adduction), mieux gérer les captages d'eau souterraine, effectuer de plus en plus des transferts d'eau à longue distance, recycler les eaux usées (ce qui est encore rarement effectué), implanter des usines coûteuses de dessalement de l'eau de mer. La Tunisie est pratiquement acculée malgré les énormes efforts fournis ces quinze dernières années.

Face à cette situation explosive, pourquoi ne pas envisager des aqueducs internationaux entre l'Algérie orientale et la Tunisie d'une part et un autre aqueduc reliant le lac souterrain libyen en Tunisie. Avec l'avènement de Barcelone, il serait envisageable d'importer l'eau à partir des pays européens de la rive Nord de la Méditerranée.

Atout, mais aussi limite au développement, l'eau est bien un facteur stratégique de la croissance au Maghreb. Elle nécessite plus que jamais des collaborations internationales et une planification à long terme.

D) RELATION DE L'EAU AVEC LE DEVELOPPEMENT AU MAGHREB

Depuis quelques décennies, l'eau est devenue un sujet de préoccupation de la part des pouvoirs publics, et objet de nombreuses études de la part des chercheurs. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de mobilisation des eaux et de l'extension des irrigations. Celles-ci ont été multipliées par cinq en trois décennies. Le Maroc est en passe de réaliser son programme d'un million d'hectares irrigués.

Cependant, ces progrès mêmes amènent à s'interroger. Car pendant longtemps, tout programme d'irrigation, toute réalisation de barrage, étaient considérés comme un progrès en soi et entraînaient un consensus national. Face à une surface agricole aride (SAU) relativement aride, la seule réponse à la croissance démographique rapide résidait dans l'intensification agricole, et la meilleure forme de celles-ci apparaissait être l'irrigation.

Après des décennies de recul, les grands programmes hydrauliques n'ont pas répondu à tous les espoirs, et ont apporté des déboires. En effet, une prise de conscience se fait suivant laquelle toute transformation du milieu (physique et humain) entraîne d'autres en chaînes, l'hydraulique n'étant qu'un maillon d'un ensemble. Ainsi l'eau au Maghreb apparaît d'autant plus un problème de gestion de la ressource, de l'environnement, de l'espace, qu'un problème de potentiel proprement dit.

E) L'HYDRAULIQUE ET LA GESTION PATRIMONIALE

La grande hydraulique n'est pas la seule forme de mobilisation de l'eau au Maghreb. La petite hydraulique, à travers la généralisation du groupe motopompe, la moyenne hydraulique, à travers les programmes de forages, ont trouvé des instruments techniques d'expansion. Elles correspondent à l'appel des ressources autres que celles des nappes phréatiques peu profondes et accessibles par des forages. En effet, la structure géologique compartimentée du bâti du Maghreb septentrional a favorisé l'existence d'un grand nombre de nappes puisque chaque bassin renferme un aquifère de petite ou de moyenne taille.

Elles correspondent également à de nouveaux acteurs, exploitants privés pour les groupes de motopompes, particuliers ou collectives pour les forages. L'individualisme hydraulique qu'autorisaient ces nouveaux engins répond aux aspirations de beaucoup d'agriculteurs de la nouvelle génération. Ce phénomène est apparu dans les années cinquante et a connu une montée en puissance durant la décennie 1970. Il avait permis le développement du maraîchage primeur dans les plaines littorales, l'apparition de l'irrigation dans bien des bassins intérieurs ou de hautes plaines ainsi que le renouveau d'un grand nombre d'oasis sahariennes. L'essor récent du maraîchage qui répond aux besoins urbains dans tous les pays du Maghreb, lui est imputable pour l'essentiel.

En Tunisie, existent environ 40'000 puits équipés, en Algérie 65'000. Chiffres très approximatifs, car cette activité est restée longtemps informelle, ignorée ou méprisée par les pouvoirs publics. Mais aujourd'hui force leur est d'en tenir compte, puisque l'on estime que petite et moyenne hydrauliques représentent un tiers de l'irrigation au Maroc, la moitié en Tunisie et les trois quarts en Algérie.

Cependant, ces avantages liés à un mouvement pionnier, comportent le revers de leur spontanéité : le manque de cohérence d'ensemble, qui s'appelle la gestion globale des ressources. D'une part, les particuliers puisent dans une ressource non individualisée, et donc ne prennent pas en charge son avenir (phénomène similaire à des parcours collectifs) ; d'autre part, les services hydrauliques, réticents ou dépassés, demeurent absents de cette gestion tant qu'une réglementation rigoureuse n'a pas été instaurée.

En effet, la multiplication des puits ou des forages, entraîne un prélèvement supérieur au renouvellement annuel, et donc une baisse progressive du niveau de la nappe. Les exploitants s'y adaptent en approfondissant leurs puits ou en multipliant les forages ,

ce qui entraînera à la longue la ruine des moins fortunés des exploitants et une menace sur la nappe elle-même.

Les exemples se sont multipliés dans toutes les zones des nappes phréatiques : la région de Sidi-Bou-Zid en Tunisie, hautes plaines constantiniennes de Ziban etc.. Les mêmes causes entraînent les mêmes effets, la multiplication non contrôlée des forages a déjà provoqué la baisse de biens de nappes profondes.

Face à cette évolution catastrophique, il revient donc à l'Etat, en tant que gardien du patrimoine de légiférer afin d'établir des normes pour l'exploitation du patrimoine aquifère en assurant le contrôle des pompages et en limitant le nombre de ces derniers tout en pensant à d'autres solutions de recharges comme l'essai de recharges des nappes par des ouvrages de retenue et d'épandage notamment en Tunisie centrale.

CONCLUSION

Le problème de l'eau reste un enjeu stratégique pour le développement dans les pays du Maghreb. Malgré quelques avancées, les problèmes hydrauliques demeurent une préoccupation majeure pour assurer une irrigation satisfaisante dans les zones arides et éviter à tout prix une désertification certaine dans la majeure partie du Maghreb.

Les responsabilités en matière de désertification sont partagées entre les Etats maghrébins et les Etats dominant l'économie mondiale. Si les premiers doivent mieux se gérer pour utiliser au mieux pour leur développement leurs rares ressources, les seconds doivent se montrer moins gourmands et ne pas abuser de leur position dominante pour accaparer l'essentiel de la richesse produite à travers le monde. Ces derniers sont appelés à participer à la lutte contre la désertification pour éradiquer ce fléau susceptible de changer le visage du monde actuel.

V LA DESERTIFICATION & SES EFFETS SUR LES COMMUNAUTES AGRAIRES MAGHREBINES

Selon les spécialistes : « *la désertification se définit comme une réduction plus au moins irréversible du couvert végétal aboutissant à l'extension de paysages désertiques nouveaux, caractérisés par des regs, des hamadas et des ensembles dunaires, à des zones qui ne représentaient pas les caractères. Toutefois, on pourrait préciser que la désertification est aussi le processus de disparition du sol cultivable ou colonisable par les racines des plantes, ce processus aboutissant à une réduction continue et parfois irréversible de la biodiversité et de la productivité, en qualité et en quantité des ressources naturelles* ».

Cette définition de la désertification colle parfaitement à la stature des terres maghrébines soumises à ce processus. Elles se situent entre les isohyètes de 100 à 400 millimètres de précipitations. En dessous de 100 millimètres, c'est par définition la part du désert. Au-delà de 400 mm, les précipitations sont suffisantes pour qu'existent, de façon pérenne, en climat méditerranéen, des cultures en sec et une végétation naturelle abondante. Quant aux terres se situant entre les isohyètes 100 et 400 mm elles supportent principalement les parcours servant à l'élevage extensif des petits ruminants (ovins et caprins). Ces terres sont appelées dans les pays du Maghreb « *terres steppiques* ».

En Algérie, l'état écologique de la steppe est, depuis plusieurs années, préoccupant : la désertification s'étend d'une façon dramatique. Selon des expertises faites en 1985, on estimait que le potentiel de la production fourragère de la steppe se serait réduit de 75% entre 1975 et 1985, les zones dégradées depuis les années cinquante se sont étendues et devenues jointives sur de vastes superficies des zones steppiques. Sur les vingt millions d'hectares que comporterait la steppe algérienne, les documents officiels en recensent cinq millions très fortement dégradés.

En Tunisie, déjà en 1976, des experts évaluaient les zones très affectées par la désertification à 11,7% de la superficie totale (non compris la surface désertique officielle) ainsi que les zones moyennement affectées, à 39,7%, ces zones se situent essentiellement dans le centre et le sud du pays. Selon les hypothèses, les superficies de parcours auraient diminué de 13 à 27% entre 1971 et 1992. On estime par ailleurs, que 8'000 hectares de terres, par an et en moyenne, sont définitivement perdus à cause de divers processus de désertification observés dans le sud tunisien.

Le Maroc a connu le même cycle de sécheresses que l'Algérie et la Tunisie au cours des trente dernières années. Les observateurs s'accordent que la désertification est tout à fait identique dans les trois pays du Maghreb : appauvrissement de la végétation allant en s'accroissant des franges pré-désertiques de la steppe vers les franges du Nord de celle-ci, extension des zones dunaires et des zones de hamadas en formation, amenuisement de la faune sauvage. Quant aux parcours dégradés ils demeurent relativement faibles, seulement 6,5% de l'ensemble des parcours, ceux moyennement dégradés , à 81% et ceux fortement dégradés à 12,5%.

LES FACTEURS DE DESERTIFICATION DU MAGHREB

Les principales causes de la désertification sont multiples : les conditions climatiques qui s'ajoutent aux sécheresses plus au moins longues depuis le début des années soixante-dix et qui ont eu des effets ravageurs sur la reproduction des plantes pérennes à savoir l'alfa et l'armoïse, les deux plantes principales des steppes maghrébines qui avaient subi des dégâts importants après la destruction intentionnelle de ces dernières afin de laisser place nette à d'autres cultures prétendument plus efficaces pour la rétention d'eau.

L'autre facteur de désertification demeure la forte croissance démographique qui continue à être très forte dans les pays du Maghreb malgré une certaine tendance à la baisse observée cette dernière décennie particulièrement en Tunisie, comme le prouve le tableau ci-dessous.

LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DANS LES ZONES STEPPIQUES DU MAGHREB

	<i>Algérie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Pays OCDE</i>
Accroissement annuel moyen (%)					
1970-1980	3,1	2,4	2,2	2,4	0,7
1980-1990	2,9	2,3	2,5	2,6	0,6
1990-1994	2,3	2,0	1,9	2,5	0,7
1991-2000	2,7	2,2	1,9	2,9	0,5
Population en millions					
1994	27	26	9	2	783
2000	33	31	10	3	820
2025	53	45	13	5	869
Répartition par âge (%) « 1991 »					
0-14	43,1	40,7	37,0	44,8	19,3
15-64	53,5	57,5	60,2	50,8	67,0

Source : - Banque Mondiale (1993) & (1996)

- En 1991

Annuaire de l'Afrique du Nord 1996 - Editions du CNRS.

Dans les zones steppiques du Maghreb, soumises au processus de désertification, la population s'est accrue de façon considérable en l'espace de quelques dizaines d'années. Ainsi la population de la zone steppique algérienne a plus que doublé en vingt ans, passant de 2,5 millions d'habitants en 1966 et 1987. Selon les recensements généraux de la population : 1966 : 1'035.596 habitants ; 1977 : 2'554.878 habitants. Mais cette tendance s'est inversée ces dix dernières années. En effet, selon les dernières données publiées par l'Office National des Statistiques algériennes dans son **no 188, 1993**, le taux d'accroissement naturel de la population a fortement baissé, passant de 3,1% en 1985 à 2,5% en 1990 et 2,17% en 1994. Cette baisse généralisée du taux d'accroissement de la population est à prendre en considération.

Le tableau ci-dessous montre que la croissance des zones steppiques a caractérisé aussi bien la population agglomérée que la population éparse. Cela signifie que l'exode agricole et rural n'a pas suffi à diminuer la pression humaine sur les terres agricoles et de parcours.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION RESIDENTE EN ALGERIE

Périodes	1966-1987	1966-1977	1977-1987
<i>Population totale</i>	3,11	3,11	2,12
Population de la steppe	4,62	5,43	3,82

Source : Calculés d'après l'O. N. S. Recensements de la population et de l'habitat.

SOURCE : Annuaire de l'Afrique du Nord - Editions du CNRS - 1996

Le même phénomène a été enregistré en Tunisie comme le montre le tableau ci dessous.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA POPULATION

EN TUNISIE

Périodes	1966-1975	1975-1984	1984-1989
Population totale	2,3	2,5	2,7
Population des zones steppiques & désertiques *	2,03	2,86	3,37

- Six gouvernorats du sud de la Tunisie
- Source : Calculé sur données de l'INS

Référence : *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions CNRS – 1996*

Ce rythme de croissance démographique, fait que, chaque année se déverse sur le marché du travail un nombre de demandeurs d'emplois bien supérieur à celui que peuvent créer les économies maghrébines des trois pays du Maghreb central. Paradoxalement la Libye a toujours manqué de population en zones steppiques ou irriguées. Dès lors, le chômage et le sous-emploi touchent des franges importantes de la population de chacun des pays du Maghreb central surtout dans les zones rurales.

L'aggravation de la situation dans le Maghreb central est aussi le fruit du manque cruel d'outils de travail dans les pays maghrébins que ce soit en terres ou en matériels agricoles. Le tableau ci dessous illustre bien la situation dans le Maghreb central (Tunisie, Algérie et Maroc).

TERRES CULTIVEES

TRAVAIL & MOYENS DE PRODUCTION DANS LES PAYS MAGHREBINS

Pays	Terres		Cultivées		Engrais(Kg) Par Ha Cultivée
	Par Habitant 1993	Par actif Agricole	(En Ha) Par Tracteur (1992)		
Algérie	0,30	5,1	86		12
Maroc	0,37	3,2	234		35
Tunisie	0,60	7,5	178		22

Sources : - MEDAGARI – 1996. CHIEM – IAM – Montpellier
 - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996

A la lecture attentive du tableau ci-dessus, nous constatons que le manque de moyens et la pauvreté du sol ont aggravé le manque chronique d'agriculteurs qualifiés et la naissance d'un sous-prolétariat agricole issu d'une population en forte croissance acculée à assurer sa subsistance coûte que coûte et ne trouvant guère d'autres possibilités que de faire l'élevage sur parcours et la céréaliculture. Mais cet élevage rudimentaire s'avère aussi trop pesant sur les ressources fourragères naturelles disponibles. Toutefois, l'évolution du cheptel a été positive pour les trois pays du Maghreb au cours de ces trente dernières années.

**EVOLUTION DE LA CROISSANCE DU CHEPTEL SON IMPACT
ECONOMIQUE SUR LA POPULATION DU DESERT**

En Algérie, le taux de croissance moyen annuel du cheptel a été de 3,3% entre 1963 et 1969 (tableau ci-dessous). Par ailleurs, quand nous examinons par période le taux de croissance du cheptel, il apparaît qu'après avoir été très fort entre 1963 et 1972, ce qui peut être normal du fait de la constitution du cheptel après la guerre de libération, il a diminué tout en restant relativement élevé durant la période 1973-82, puis devenu négatif de 1983 à 1989, du fait de la sécheresse qui a sévi au milieu des années quatre-vingt.

En Tunisie, nous constatons aussi une forte croissance du cheptel sur la période 1963-1989, cette croissance s'est bien ralentie en fin de période. Mais le cheptel des zones steppiques (le Centre et le Sud du pays) continue de connaître une croissance relativement forte (2,1 % entre 1981 et 1990), selon les statistiques disponibles, la moyenne de l'actuelle situation est satisfaisante, la croissance dépasse les 3,1%.

Au Maroc, la croissance du cheptel a été plus faible sur la période 1963-1989, mais elle s'est accélérée au cours des années quatre-vingt, malgré l'hécatombe du début de cette décennie, due à la sécheresse.

**TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DU CHEPTEL PAR
PERIODE (%)**

Périodes	1963-1989	1963-1972	1973-1982	1983-1989
<i>Algérie</i>	3,3	5,7	4,1	2,1
<i>Maroc</i>	0,8	0,5	-1,7	2,9
<i>Tunisie</i>	2,3	6,3	-1,2	0,8

Source : Annuaire de l'Afrique du Nord –Éditions du CNRS- 1996

Ce cheptel en surnombre détruit le couvert végétal protecteur tout en rendant la surface du sol pulvérulente du fait du piétinement des animaux. Par ailleurs, l'obligation de trouver des unités fourragères de complément pour un cheptel pléthorique, au lieu de provoquer une intensification de cultures fourragères par l'introduction d'une sole fourragère en remplacement de la jachère, par la multiplication de superficies fourragères irriguées. Cette variante a entraîné une course effrénée au défrichage des parcours steppiques. Les labours sur terres fragiles, sableuses, très exposées à l'érosion éolienne et hydrique où des terres en pentes et un système qui exclut de plus en plus la jachère par manque de terres cultivables, transforment ainsi en l'espace de deux ou trois décennies ce qui était des parcours relativement prospères en champs de cailloux et les anciennes prairies ou maquis de montagne et piémonts en vaste glacis où affleure la roche mère.

SUPERFICIE TOTALE & UTILISATION DES TERRES DANS LES PAYS DU MAGHREB

(1993, en millions d'hectares)

Pays	Superficie totale (ST)	Forêts & Bois (F)	% ST	Pâturages (P)	% ST	Permanents (C)	% ST	Terres cultivées (P+C)	% ST	Terres agricoles (I)	% ST	Terres irriguées	% ST
<i>Algérie</i>	238,17	4,00	1,7	30,70	12,6	7,85	3,3	38,55	15,9	0,55	7,0		
<i>Maroc</i>	44,65	8,97	20,1	20,90	46,9	9,92	22,2	30,82	69,1	1,26	12,7		
<i>Tunisie</i>	16,36	0,67	4,1	3,1	18,3	4,95	30,2	7,96	48,5	0,38	7,7		

Source :

- MEDAGRI 1996. CIHEAAM - IAM Montpellier
- Annuaire de l'Afrique du Nord - 1996 - Editions CNRS

Compte tenu de la fragilité des sols et le faible encouragement des pouvoirs publics aux agriculteurs, l'Etat doit prendre en charge le surcoût des risques afin que les petits agriculteurs adoptent des techniques de labours plus respectueux de l'environnement car jusqu'à présent, la technique de labour mise en œuvre par les petits cultivateurs est particulièrement érosive. Elle consiste en fait, à recouvrir les semences jetées sur un sol non préparé par le passage d'une déchaumeuse qui pulvérise l'horizon superficiel sans rendre la surface de la terre davantage structurée. En effet l'utilisation de cette technique se justifie par le coût moins élevé pour des agriculteurs soumis à des aléas climatiques importants, du fait de la très faible rentabilité qu'ils ont d'obtenir une récolte correcte. Le remède serait : arrêter les labours sur les terres fragiles ou pratiquer l'alternance en multipliant les jachères.

FAIBLESSE DES RESSOURCES CONSACREES AU DEVELOPPEMENT DES ZONES ARIDES

La faiblesse des ressources consacrées par les Etats se voit, à part les investissements publics. Ainsi la Tunisie ne consacre que 45,1% des investissements publics aux zones steppiques, lesquelles regroupent pourtant 48,4% de la population mais couvrent aussi l'essentiel du territoire. Hélas ces investissements se concentrent, pour une bonne partie sur des zones côtières, aux dépens des zones intérieures.

Malgré la tenue de plusieurs colloques et séminaires sur les problèmes de désertification dans les trois pays du Maghreb central, aucun d'entre eux n'a entrepris une politique vigoureuse, cohérente et bien réfléchie, pour combattre ce fléau, faute de moyens. Il faut reconnaître que la tâche reste ardue, car malgré les bonnes volontés affichées, les Etats du Maghreb sont incapables de dégager explicitement un budget dédié à la lutte contre la désertification et encore moins pour les zones steppiques reconnues en tant que tels.

Pour sa part, le Maroc n'a consacré durant le plan 1981-1985 qu'à peine 1% du budget du ministère de l'Agriculture à l'amélioration des parcours. Par ailleurs aucun des plans élaborés ne comporte un élément chiffré quant à l'effort financier à consentir, ni un calendrier de réalisation. En effet, l'élaboration du dernier plan datait de 1996, portait le nom de (FAO-MARA, 1996) et avait pour objectif la lutte contre la désertification. Ce dernier se limite à quelques actions à entreprendre aux seuls aspects agricoles, forestiers et pastoraux, oubliant que le développement des activités non agricoles, particulièrement industrielles et artisanales est une composante essentielle de la lutte contre la désertification.

L'Algérie a tenté, quant à elle, une politique relativement ambitieuse de lutte contre la désertification. Sa tentative la plus spectaculaire a été la réalisation du « barrage vert ». Sa deuxième action a été la création du Haut Commissariat au Développement

de la steppe (HCDS). Sa troisième tentative fut l'élaboration et le début de réalisation d'un plan de développement des Hauts plateaux.

Le plan de développement dit « *hauts plateaux* » voulait créer une ceinture d'industries longeant le nord de l'Atlas saharien et qui aurait été parallèle aux industries créées sur les côtes méditerranéennes, sachant que l'Algérie se trouvait encore dans l'abondance pétrolière des années fastes, ce plan a été remis en cause par la crise pétrolière de 1986. Pourtant, ce plan semblait bien être retenu comme réelle solution d'avenir pour les zones désertiques.

Par ailleurs, le Haut Commissariat au développement de la steppe demeure une tentative originale dans les pays du Maghreb, de confier à un seul organisme la haute main sur le développement des régions steppiques dans le but de lutter de façon intégrée contre la désertification. Malheureusement, ayant été mis sous tutelle de l'Agriculture, cette administration coûteuse ne fait que doubler les administrations régionales agricoles sans apporter un quelconque avantage décisif dans la résolution des problèmes des régions concernées.

Quant à la Tunisie, elle avait aménagé des travaux de conversion des sols d'environ un million et demi d'hectares, reboisé 260'000 hectares, aménagé 320'000 hectares de forêts et 433'000 d'hectares de nappes alfatières. Mais toutes ces réalisations ont été de peu d'effet, ainsi que le souligne le ministre de l'Environnement et d'Aménagement du territoire en 1993.

Par ailleurs, la faible efficacité des ressources des Etats consacrées à la lutte contre la désertification se lit aisément dans les échecs multipliés de la plupart des projets en ce domaine. Elle s'explique par la non-participation des populations à leur conception et à leur réalisation et, corrélativement, par le poids trop important des fonctionnaires dans les prises de décision en ces domaines.

En effet, les politiques de lutte contre la désertification se heurtent dans leur réalisation à deux obstacles qui renforcent le problème de la désertification. L'un se trouve dans les mécanismes généraux du commerce mondial et dans l'endettement dont le remboursement justifie des « *programmes d'ajustement structurel* ». L'autre obstacle est représenté par l'incohérence, par rapport au problème de désertification, sans oublier les politiques économiques et sociales menées depuis quatre décennies par les dirigeants maghrébins.

LES RAVAGES DES POLITIQUES DES PRIX & DES SUBVENTIONS DANS LES ZONES DESERTIQUES

A des degrés divers, les pays maghrébins ont réglementé ou subventionné certains prix, et par ce fait, ont causé des dommages à l'environnement en accentuant les phénomènes de désertification. (voir *schéma de Pearce 1991* à la fin de ce chapitre).

En Algérie, les subventions aux machines agricoles, qui ont été relativement fortes de 1973 à 1986, ont permis aux agriculteurs d'accroître leur équipement en tracteurs (tableau des moyens agricoles). Cela a été un facteur décisif d'augmentation des superficies défrichées dans les zones steppiques. La suppression des subventions à la fin des années quatre-vingt a entraîné une diminution des ventes des tracteurs mais cela n'empêche pas les terres déjà défrichées de continuer à être cultivées, donc soumises à la désertification ni les possesseurs de tracteurs de continuer à défricher là où ils peuvent.

Par ailleurs, la suppression de façon indistincte, des subventions aux machines pénalisèrent les tentatives de lutte contre la désertification utilisant du matériel pour les aménagements anti-érosifs (construction de digues, réalisation de zones de dépendage de crues). Toujours en Algérie, les subventions données pour les aliments du bétail après la grande sécheresse au début des années soixante-dix, mesure destinée à sauver le cheptel ainsi que la politique d'importation massive d'orge vendue à très bas prix du fait d'une monnaie nationale surévaluée ont eu un effet pervers certain : elles ont autorisé l'accroissement disproportionné du cheptel.

Dans une moindre proportion, le Maroc et la Tunisie ont eu la même politique de soutien des prix des aliments du bétail pour combattre les effets sur les éleveurs des sécheresses récurrentes et les deux pays ont connu les mêmes effets pervers à savoir : Le cheptel n'a pas seulement été sauvegardé, il a augmenté, renforçant ainsi le déséquilibre entre les ressources fourragères naturelles et le cheptel.

CONCLUSION

Une lutte conséquente contre la désertification ne peut consister seulement en quelques actions techniques éparses de protection et de gestion des parcours, ni même un programme de développement pastoral. Elle implique le développement intégré de l'ensemble des économies de la région, tout en tenant compte de la spécificité du pays et son rôle dans un projet de développement intégré. Ce dernier doit faire de la lutte contre la pauvreté une priorité absolue afin d'éradiquer ce fléau sableux rampant. En effet, les pays à économie forte doivent contribuer à la mobilisation des ressources requises pour ce type de développement en l'occurrence l'incitation à la

complémentarité régionale afin d'assurer à long terme l'autosuffisance agricole et alimentaire.

VI ETAT DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU MAGHREB APRÈS L'AVÈNEMENT DE L'U.M.A

Durant les dernières années la croissance de l'agriculture n'a pas cessé d'augmenter malgré la croissance démographique fulgurante dans les trois principaux pays du Maghreb, (Algérie, Maroc, Tunisie) notamment dans les années quatre-vingt : 5% par an en moyenne pour l'Algérie, 6,8% pour le Maroc et 3,1% en Tunisie. A la même époque, il faut souligner que les agricultures du sud de l'Europe ont progressé moins vite : 1,9% pour la France, 0,5% pour l'Italie, et 0,2% pour la Grèce. L'indice de la production agricole calculé par la FAO confirme une croissance plutôt bonne : entre le début des années soixante (moyenne 61-62-63), et le début des années quatre-vingt-dix (moyenne 1991-92-93), celui-ci a été multiplié par 2,5 dans chacun des pays.

Si le taux de croissance global n'est pas particulièrement faible, il n'en est pas de même pour certaines productions d'une importance stratégique notamment les produits céréaliers et leurs dérivés qui constituent la pierre d'achoppement de la couverture alimentaire. C'est ainsi que sur les vingt-cinq ans écoulés, la croissance moyenne annuelle de la production céréalière s'est située à 0,13% en Algérie, 0,40% en Tunisie et 3,9% au Maroc, d'après un taux calculé sur 25 ans (entre les productions moyennes 1961-1962, 1962-1963 et 1987-1988, 1988-1989), seuls la céréaliculture marocaine a tiré son épingle du jeu. Il ne faut pas oublier l'influence du climat méditerranéen sur les fluctuations des récoltes d'une année à l'autre dans cette région. Dans cet ordre d'idées, la production marocaine de 1993 était inférieure de 7% de ce qu'elle était trente ans plutôt (1961-1965) et 56% à celle de 1986-1990. Mais la récolte de 1994 était 3,3 fois plus élevée que celle, très faible de l'année précédente. Il est par ailleurs notoire que ces bons et mauvais rendements ne sont pas dus seulement qu'aux facteurs climatiques et qu'il faut aussi les attribuer à l'encadrement insuffisant, à la très faible capacité financière des agriculteurs et surtout à l'incurie des pouvoirs publics en matière de planification et de choix politique en matière agricole.

Par ailleurs, il faut tenir compte que la demande des céréales augmente non seulement par l'effet mécanique de la démographie dans ces pays à bas niveau de vie en comparaison de leurs voisins d'Europe du sud, mais aussi en raison de la modification progressive, bien que très lente, de la structure alimentaire. Sous les effets conjugués de l'urbanisation et l'augmentation du pouvoir d'achat de la couche moyenne de la population, les céréales ne servent plus comme matière première pour la nourriture de base (semoule), mais servent désormais comme matière de base pour la fabrication des protéines animales, les viandes en particulier que la population consomme en plus grande quantité qu'auparavant. Cette nouvelle donne obligea les pouvoirs publics à produire ou le cas échéant acheter en quantités suffisantes les céréales nécessaires à l'alimentation de base et à la fabrication des protéines animales. Ces nouveaux besoins

en céréales ont contribué largement à l'alourdissement de la charge qui pèse sur des balances commerciales en déficit chronique.

Compte tenu de la situation spécifique des économies maghrébines et de leur dépendance totale de l'étranger en matières agricoles, malgré leur « *fabuleuse richesse* », la problématique de l'approvisionnement alimentaire en matières de première nécessité à partir des ressources nationales demeure fort complexe puisqu'elle est liée aux conditions du milieu, aux moyens déployés et aux résultats du développement agricole, aux contraintes démographiques et enfin aux comportements des consommateurs. Elle est d'autant plus difficile à affronter que les cultures concernées (céréales, oléagineux) sont essentiellement réalisées sur des terres non irriguées, et très difficiles à mettre en valeur malgré l'échafaudage de plusieurs plans de mise en valeur de terres qui, souvent aboutissent à une impasse, faute de moyens financiers et d'une politique agricole lisible et audacieuse.

Aux antipodes des cultures céréalières, la production des viandes a connu un réel engouement auprès du public maghrébin notamment la viande de volaille produite en quantité industrielle grâce au transfert de technologie en matière de transformation et de sélection de matériel génétique et d'aliments depuis les pays développés. Cette « *coopération* » s'est traduite par une nette amélioration de la croissance de la production de ces viandes dans les trois pays du Maghreb central : 9,9% par an en Algérie, 6,6% au Maroc et 7% en Tunisie. Il s'agit en effet d'une réponse classique de l'augmentation de la demande d'aliments riches en protéine suite à une hausse du pouvoir d'achat des ménages et une nouvelle orientation dans la production de volailles dans ces pays.

Quant au développement de production des viandes rouges (surtout ovine), il reste modeste. Pendant la même période indiqué ci-dessus, la production a été très différente d'un pays à un autre : 5,4% en Algérie, 2,8% au Maroc, et 1,6% en Tunisie. La situation demeure assez semblable pour la viande bovine : 5,3% de croissance annuelle en Algérie, 2,6% au Maroc et 3,5% en Tunisie. Quant à la production du lait, elle reste très en deçà des besoins des trois pays maghrébins : entre 3,6 et 4% par an selon les pays.

Mais cette évolution assez favorable des productions animales masque mal la très faible consommation de viandes dans le Maghreb en comparaison de la consommation globale des viandes en Europe occidentale. Pour l'ensemble des viandes la consommation moyenne par tête d'habitant varie entre 17 et 80 Kg de viande dont 40% de viande de porc, inconsommable dans les trois pays du Maghreb. Cette courte comparaison donne une idée des quantités fourragères et céréalières à produire dans les pays maghrébins, sachant qu'un kilo de poulet demande trois kilos d'aliments pour sa production.

Depuis quelques années, le secteur des fruits et légumes est devenu un vecteur non négligeable des exportations maghrébines. Dans ce secteur, les évolutions sont contrastées entre les pays et entre les productions. D'un côté la production de l'arboriculture fruitière en nette régression en Algérie (taux de croissance négatif – 3,2% par an entre le début des années soixante et la fin des années quatre-vingt), en croissance faible en Tunisie (1,3% par an pour la même période), et modérée au Maroc (2,3%). En revanche la production légumière a été plus que satisfaisante

pendant la même période : 5,7% par an en Algérie, 6,1% au Maroc et 4,8% en Tunisie.

Cette évolution favorable s'est construite sur des marchés aux prix très peu ou pas administrés et soumis à la pression des consommateurs et où les marges bénéficiaires des producteurs s'établissent à un niveau suffisamment acceptable en dépit de leur soumission aux risques d'une régulation interne du marché selon la sacro-sainte loi de l'offre et la demande.

Par ailleurs, hormis la production des tomates et des pommes de terre marocaines, la production locale est absorbée par le marché intérieur qui arrive malgré tout à combler les lacunes d'un marché intérieur encore en état de construction.

Ce rapide tour d'horizon de l'évolution des agricultures maghrébines montre, tout d'abord les fortes différences entre les composantes du Maghreb central, à commencer par l'Algérie qui apparaît en plus mauvaise posture que ses deux voisins. Ensuite, il permet de souligner les disparités considérables existantes entre secteurs productifs : à savoir que les productions céréalières ne sont pas parvenues à acquérir un rythme de croissance compatible avec les besoins, particulièrement en Algérie. Ce qui n'a pas empêché certains secteurs de se dynamiser tels que les branches de la production animale et surtout la branche maraîchère qui a connu ces dernières années un essor favorable.

**TABLEAU REPRESENTATIF DE LA PRODUCTION
AGRICOLE AU MAGHREB ENTRE 1986 & 1994**

*Céréales, Fruits, Légumes : Surface Cultivée, Production & Rendement dans les
pays du Maghreb*

Pays	Céréales		Fruits		Légumes	
	1986-90	1994	1986-90	1994	1986-90	1994
<i>Algérie</i>						
<i>Superficie en (1000 Ha)</i>	2574	2902	n. d.	n. d	n. d	n. d
<i>Production en (1000 t)</i>	1829	2195	1061	1241	1678	1958
<i>Rendement (en ha)</i>	0,71	0,75	n. d	n. d	n. d	n. d
<i>Maroc</i>						
<i>Superficie en (1000 Ha)</i>	5344	6095	n. d	n. d	n. d	n. d
<i>Production en (1000 t)</i>	6765	9789	2045	2377	2561	3102
<i>Rendement en(ha)</i>	1,26	1,60	n. d	n. d	n. d	n. d
<i>Tunisie</i>						
<i>Superficie en (1000 Ha)</i>	1116	739	n. d	n. d	n. d	n. d
<i>Production en (1000 t)</i>	1023	660	653	871	1340	1550
<i>Rendement en (ha)</i>	0,92	0,89	n. d	n. d	n. d	n. d

Source : - Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS- 1996

N.D = Non déterminé

Si le taux de croissance global n'est pas particulièrement faible, il n'en demeure que pour certains produits stratégiques tels que les céréales, le lait, le sucre et les viandes, la couverture des besoins nationaux reste très en deçà du seuil critique. C'est ainsi que sur les vingt cinq années écoulées, la production céréalière s'est située à 0,13% en Algérie, 0,40% en Tunisie, et 3,09% au Maroc, d'après le taux calculé sur 25 ans (entre les productions moyennes 1961-62-63 et 1987-88-89). Seule la céréaliculture marocaine tire son épingle du jeu grâce aux compensations consenties par l'Union européenne en contrepartie d'une exploitation très large des ressources maritimes marocaines.

Il faut bien ajouter que les fluctuations des récoltes d'une année à l'autre, est un phénomène « naturel » compte tenu de la nature du climat méditerranéen qui régit les trois principaux pays du Maghreb. L'exemple marocain est tout à fait significatif : la production agricole de 1993 était inférieure de 7% de ce qu'elle était trente ans plus tôt (1961-1965) et de 56% à celle de la période 1986-1990. Mais la récolte record de 1994 était 3,3 fois plus élevée que celle, très faible, de l'année précédente. Le cas s'était produit en 1991 en Tunisie et en 1993 en Algérie. Mais ces alternances de mauvaises et bonnes récoltes ne sont pas dues seulement aux facteurs climatiques et il faut aussi les attribuer à l'encadrement insuffisant et à la faible capacité financière des agriculteurs, ainsi qu'au fonctionnement des politiques publiques.

Au risque de comparer l'incomparable, nous signalons qu'après avoir connu la disette née de la guerre, après avoir été dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en denrées alimentaires, l'Europe est aujourd'hui autosuffisante pour l'essentiel de ses besoins. Cette évolution a été bénéfique au consommateur européen. Notre propos n'est, en aucun cas, une incitation à singer l'Europe, mais son cas peut nous servir d'exemple à suivre jusqu'à la réalisation définitive de l'autosuffisance agricole, du moins dans les produits de base.

Par ailleurs, il faut aussi tenir compte du fait que la demande de céréales augmente non seulement par l'effet mécanique de la démographie dans les pays du Maghreb, considérés, à tort ou à raison, à bas revenus, mais aussi de la modification progressive, bien que lente, de la structure alimentaire. Il faut tenir compte des effets de l'urbanisation, facteur indirecte d'élévation des besoins en céréales, celles-ci étant devenues incontournables dans la fabrication des protéines animales. L'élévation relative du niveau de vie dans presque les cinq pays du Maghreb a incité les populations à acheter la viande en quantités suffisantes. Il faut remarquer que les céréales servent actuellement de base pour la fabrication des aliments pour le bétail, dont le cheptel a augmenté de 11,6 % durant les cinq dernières années.

La problématique de l'approvisionnement n'est qu'un élément parmi d'autres, sachant que tout réside dans le fait que les ressources nationales alimentaires sont tributaires des conditions du milieu, des moyens mis à disposition pour assurer un développement

durable de l'outil agricole en l'occurrence la mise en valeur des terres arables, seules capables de donner un rendement au-dessus du seuil critique de la productivité.

En effet, la culture des céréales et des oléagineux est essentiellement réalisée sur des terres non irriguées, de loin plus étendues, mais plus difficiles à mettre en valeur. Procurant des rendements très faibles et utilisés par des agriculteurs très pauvres dont le revenu moyen ne dépasse guère les 1000 dollars pour les nantis et 780 pour l'écrasante majorité vivant dans le Rif marocain ou le plateau du Sahel tunisien. Ces terres représentent 92,5% du domaine arable en Algérie, 87,4% en Tunisie et 86,4 % au Maroc.

A l'inverse des cultures céréalières, les produits d'origine animale n'ont pas cessé de démontrer un dynamisme nullement négligeable au cours de ces deux dernières décennies. Surtout pour la viande de volaille qui a bénéficié d'un transfert partiel de technologie et de matériel génétique déjà éprouvé dans les pays développés notamment l'Union européenne. Pour la somme de ces produits, les taux de croissance ont été particulièrement élevés, si on tient compte du différentiel technologique entre le Maghreb et l'Union européenne.

En effet, entre le début des années soixante et la fin des années quatre-vingt la croissance dans ce domaine, a atteint 9,9% par an en Algérie, 6,6% au Maroc et 7% en Tunisie. Selon les experts : *« il s'agit d'une réponse classique à l'augmentation de la demande d'aliments riches en protéines, due à la lente amélioration du pouvoir d'achat qui était fondé sur la mise en œuvres de paquets techniques ayant fait leurs preuves dans les pays industrialisés »* .

De l'autre côté de la chaîne alimentaire maghrébine, la courbe des viandes rouges n'a pas décollé pour la période citée ci-dessus : la croissance de la production de mouton a été très différente d'un pays à l'autre 5,4% en Algérie, 2,8% au Maroc, et 3,5% en Tunisie. La situation est presque semblable pour la viande bovine : 5,3% de croissance annuelle en Algérie, 2,6% au Maroc et 3,5% en Tunisie.

Quant à la courbe de production du lait, elle a suivi le même cheminement que les précédentes, c'est dire stagnante, voire décroissante : entre 3,6 et 4% par année, selon les pays et qui se résume : *« La production du lait a été particulièrement difficile pendant la période citée ci-dessus »* .

Malgré cette évolution favorable des productions animales, il faut tenir compte de la faiblesse de la consommation des viandes dans les pays du Maghreb qui demeure très en dessous des « normes » admises dans les pays relativement industrialisés du bassin méditerranéen (Grèce, Turquie), en comparaison des pays européens.

Pour l'ensemble des viandes, la consommation maghrébine se situe très en dessous de la consommation des européens du sud : le Maghrébin consomme en moyenne 17 kg de viandes par années, l'Espagnol 80 kg Cette petite comparaison donne une idée de l'énorme marge de progression possible pour la consommation des protéines animales ainsi que des quantités de céréales fourragères et de tourteaux qui devront être importés pour nourrir les animaux d'élevage, sachant qu'un kg de poulet demande 3 kg d'aliments pour sa production.

Il faut donc s'arrêter sur le secteur des fruits et des légumes, qui fournit la majorité des exportations agricoles du Maghreb. Là aussi, les évolutions sont contrastées entre les productions et les pays. D'un côté, la production de l'arboriculture fruitière est en régression en Algérie (le taux de croissance est négatif : - 3,2% par an entre le début des années soixante et la fin des années quatre-vingt), en croissance faible en Tunisie (1,3% par an pour la même période) et modérée au Maroc (2,3%). En revanche, l'augmentation des productions légumières a été remarquable sur la même période : 5,7% par an en Algérie, 6,1% au Maroc et 4,8% en Tunisie. Cette croissance s'est réalisée sur des marchés au prix peu ou pas administrés du tout, soumis à une forte pression du consommateur et où les marges bénéficiaires des producteurs s'établissent à des niveaux confortables, même si elles sont soumises aux risques dus à une régulation de la confrontation de l'offre et la demande. La quasi-totalité de cette production, hormis les tomates et les pommes de terre marocaines, est absorbée par les marchés intérieurs.

Ce rapide tour d'horizon de l'évaluation des agricultures maghrébines montre donc, tout d'abord, de fortes différences entre les pays : l'Algérie apparaît en très mauvaise posture par rapport à ses voisins. Ensuite, il permet de souligner les disparités considérables existant entre secteurs productifs : alors que les productions céréalières ne sont pas parvenues à acquérir un rythme de croissance compatible avec les besoins, en particulier en Algérie, certains secteurs dynamisés par une demande intérieure soutenue, tels les produits maraîchers et les productions, ont suivi des rythmes de croissance plus forts que ceux de la population.

CONCLUSION

Malgré les efforts déployés depuis deux décennies, l'agriculture maghrébine reste en dessous des attentes populaires en matière de produits de première nécessité : céréales, poudre de lait, sucre, et huiles. Cette dépendance peut s'avérer très dangereuse dans les années à venir si le Maghreb ne pense pas sérieusement à créer un Espace Agricole Commun alimenté par un marché agricole commun dont les missions principales seraient : La satisfaction du marché intérieur en produits de première nécessité, le développement d'une grande circulation des produits à l'intérieur du dit marché et le renforcement des relations entre les communautés agricoles maghrébines.

TROISIEME PARTIE

VII ECHANGES EXTERIEURS AGRICOLES & AGROALIMENTAIRES

L'évolution des échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires dans le cadre des exportations n'a cessé de diminuer, même au Maroc qui a pourtant joué, contre vents et marées, la carte de spécialisation dans les cultures méditerranéennes.

En effet, le poids des produits agricoles n'a cessé de diminuer dans l'ensemble du Maghreb en général et au Maroc en particulier puisqu'il a tout misé sur la spécialisation dans les cultures méditerranéennes. Pour ces derniers, la proportion des exportations de ces produits dans la masse globale des exportations est passé de 46,2% en moyenne annuelle entre 1962 et 1970 à 14,9% pour la période 1980-1990 et 14,6% pour les années récentes (1991-1993). Pour la Tunisie, ces proportions sont respectivement de 45,8%, 8 et 10,1% pour l'Algérie, de 24,8% à 0,5% ce qui montre que les Algériens ont pratiquement cessé d'être des exportateurs de produits agricoles.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs dont quelques-uns sont liés au différentiel de la croissance des exportations des biens agricoles et des biens manufacturés en nette progression en Tunisie et au Maroc ; tandis que la manne énergétique a annulé toute velléité exportatrice de produits agricoles en Algérie. Ce qui provoqua un déséquilibre important dans les rapports internes des marchés agricoles maghrébins souvent en concurrence anarchique.

Les autres facteurs sont dus aux types de biens exportés et aux marchés destinataires. Il est notoire que les produits agricoles exportés par le Maghreb se résument à un petit nombre de fruits et de légumes expédiés à l'Union européenne en l'occurrence, il s'agit de l'huile d'olive et d'oranges pour la Tunisie et des tomates, pommes de terre et fleurs pour le Maroc. Il s'agit en effet de produits exposés à une très forte concurrence inter- méditerranéenne et réglés par des conventions bilatérales qui ne laissent aucune chance aux pays maghrébins de trouver d'autres marchés pour vendre les dits produits. Cette régulation a d'abord pour but la protection des producteurs européens, essentiellement par le moyen des quotas d'exportation et des calendriers délimitant les périodes d'exonération douanières, ce qui handicape les producteurs maghrébins.

En effet, les quotas en vigueur jusqu'à la fin 2000 sont les suivants : 46'000 tonnes d'huile d'olive et 28'000 tonnes d'oranges pour la Tunisie, 156'000 tonnes de tomates, 340'000 tonnes d'oranges, 150'000 tonnes de clémentines et mandarines, 120'000 tonnes de pommes de terre pour le Maroc. Pour prendre la mesure de ces quotas

accordés par l'Union européenne, il faut les comparer aux exportations des pays méditerranéens communautaires. C'est ainsi que l'Espagne, par exemple, a exporté 686'000 tonnes de tomates en 1994, soit 4,4 fois le contingent marocain, et 2,6 millions de tonnes d'agrumes, soit 5,3 fois le contingent marocain.

Dans ces conditions, les exportations agricoles et agroalimentaires maghrébines ont peu augmenté après la période favorable des années soixante-dix, qui a été marquée par une mise en œuvre des premiers accords commerciaux avec l'Union européenne. La lune de miel était très courte. Dès le début des années quatre-vingt la balance commerciale relative à ces produits commença à se détériorer à commencer par le taux de couverture des exportations par les importations qui a été en moyenne, de 2% en Algérie, 34% en Tunisie, et 51% au Maroc. En effet, les importations ont pris le pas sur les exportations à savoir : l'Algérie importe 75% des céréales qu'elle utilise, la Tunisie 60% et le Maroc 20%.

Malgré le poids écrasant des importations des produits agricoles et agroalimentaires, la tendance semble se stabiliser voire s'améliorer ces trente dernières années : En Algérie, il est passé de 22,5% à 20,6%, au Maroc de 35% à 29%, en Tunisie, de 44,4% à 23,5%. Ce sont donc les exportations non agricoles qui ont permis de contenir l'incidence économique de la dépendance alimentaire, ce qui démontre ainsi les limites de la spécialisation agricole méditerranéenne au Maghreb.

AGRICULTURE DU MAGHREB & PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

PRODUIT AGRICOLE & COMMERCE EXTERIEUR AGRICOLE & AGROALIMENTAIRE DANS LES PAYS DU MAGHREB

Pays	Produit Intérieur Brut (PIBA) 1992		Agriculture		Commerce Extérieur Agricole		& Agroalimentaire 1993	
	PIBA Millions de \$	% PIB	PIBA par actif agricole	PIBA par ha SAU (\$)	Importations Millions de \$	% Imp. Totales		Exportations Millions de \$
Algérie	31'874	17,0	3'741	665	2'408	31,0	73	0,7
Maroc	28'762	14,7	1'479	429	1'238	18,6	509	13,8
Tunisie	15'498	15,9	3'885	505	558	9,0	347	9,1

SAU : Surface agricole utile

PIB : Produit Intérieur Brut

SOURCE : MEDAGRI 1996. CIHEAN - IAM Montpellier

- Annuaire de l'Afrique du Nord - 1996

- Editions CNRS

Par ailleurs, il serait de bon aloi de se demander comment évolueraient les exportations maghrébines dans la « future » zone de libre-échange (ZLE) euro-méditerranéenne étendue au secteur agricole, perspective prudemment renvoyée à 2010 dans les conclusions de la conférence de Barcelone et « *aux calendes grecques* » si nous regardons les réalités en face.

En effet, selon toutes les projections, y compris les plus optimistes, les pays du Maghreb ne seront pas en mesure d'accroître leurs parts du marché dans le commerce des fruits et légumes puisqu'ils ne remplissent même pas leurs quotas (le cas de la Tunisie en matière d'oranges). A cette tare se greffe l'insuffisance technique et technologique des producteurs maghrébins qui, dans la plupart des cas, viennent tout juste de quitter leurs chameaux et leurs charrues en bois.

Compte tenu de l'avance technologique des producteurs européens, de l'efficacité de leurs réseaux de transports et commerciaux, des normes imposées par la grande distribution dans les pays de l'Union européenne, la tâche sera dure pour ces pays « *tout juste émergents* » à moins d'un miracle.

Si les pays maghrébins ne choisissent pas la facilité, ils pourront toujours s'inspirer du succès remporté par l'Espagne en se référant à la rude compétition qu'a livrée l'Espagne après son admission à la CEE pour conquérir sa place parmi les autres pays du sud en l'occurrence l'Italie et le sud de la France. Les producteurs de fraises espagnoles ont acquis une position dominante sur les grands marchés du Nord de l'Europe au détriment des horticulteurs français et italiens. La comparaison s'arrête là, car ni le Maroc, et encore moins la Tunisie ne peuvent être en mesure d'entrer en compétition avec une agriculture européenne vieille de quarante ans et jalonnée d'une rude compétition au-dessus des moyens des marocains et autres tunisiens dont le vieillissement de l'arboriculture ne laisse aucun doute sur les difficultés d'irrigation dans ce pays.

En effet, l'observateur averti aura sans doute remarqué qu'en Tunisie par exemple, une perte de performance à l'exception des oranges, le pays n'a même pas épuisé son contingent alloué par l'Union européenne. Le même phénomène s'est produit avec l'arboriculture qui souffre d'un manque endémique d'eau qui risque d'avoir des conséquences désastreuses sur la culture dattier en chute libre malgré la replantation de plusieurs palmeraies situées au sud tunisien notamment dans la région du « Djérid » célèbre par ses dattes « Degla ». Enfin pour ce qui est de l'huile d'olive, le pays n'a pas réussi à passer d'une filière fournissant un produit à très faible valeur ajoutée (huile brute expédiée en vrac aux industries huilières italiennes) à des entreprises capables de proposer à l'exportation des produits finis de haute qualité biologique et commerciale à l'instar des pays développés du bassin méditerranéen en l'occurrence l'Espagne, la France et l'Italie.

En ce qui concerne l'Algérie, elle demeure complètement absente des exportations des produits agricoles méditerranéennes et son l'agriculture n'est plus en condition de

s'introduire sur les marchés extérieurs, en raison des troubles internes que vit le pays depuis 1991 et des difficultés internes de ce secteur depuis le fiasco de la réforme agraire entreprise juste après l'indépendance et arrêté au début des années quatre-vingt-dix laissant derrière lui des vastes champs de ruine.

Des trois pays maghrébins, le Maroc demeure le seul capable d'affronter le marché international et pourrait tirer profit d'une « éventuelle » zone de libre-échange euro-méditerranéenne aux environs de 2010. En effet le Maroc, a des avantages comparatifs climatiques, et salariaux qui ont été consolidés par des transferts technologiques dans certaines unités de production fortement capitalisées appartenant aux groupes économiques dominants. Après la suppression du monopole de l'Etat à l'exportation en 1986, quelques grandes entreprises privées ont pris le contrôle de la production exportable en signant des accords tacites avec les gouvernants afin de réaliser la commercialisation vers l'extérieur des fruits et des légumes. C'est le cas notamment des agrumes, dominés par un oligopole constitué d'une douzaine de groupes. Pour ce qui est de la tomate, l'un des produits phares de l'agriculture marocaine exportatrice, sa compétitivité par rapport aux tomates européennes est réelle, c'est pourquoi le pays demande un meilleur accès au marché européen.

Mais d'après les dernières nouvelles, il serait encore prématuré d'envisager une telle réalisation ; à cause des disparités économiques des pays du sud et de l'Est de la Méditerranée, l'absence d'intégration régionale et surtout « l'exclusion » de l'agriculture entravent cette hypothétique zone de libre-échange à l'horizon de 2010, cinq seulement après le démarrage en fanfare du « partenariat » euro-méditerranéen.

Par ailleurs, le retard pris par l'Algérie à commencer ses négociations avec Bruxelles, l'accord d'association qui vient d'être signé avec le Maroc, et l'absence de la Libye ne facilitent guère les « projets d'intégration » .

CONCLUSION

De l'avis des experts, la libéralisation des échanges doit intervenir entre ces pays avant même de s'étendre à l'espace européen. Or les échanges inter- maghrébins restent infimes malgré la conclusion de quelques accords bilatéraux (Tunisie Maroc) et le commerce intra-régional ne représente guère plus de 4,8% des échanges entre les pays maghrébins.

VIII LES ALEAS DU LIBRE-ECHANGE AGRICOLE

L'un des problèmes majeurs posés par les négociations des accords euro-méditerranéens, demeure pour certains, le maintien de l'exception agricole comme un acquis qu'il ne faut pas lâcher en reconduisant les avantages. D'autres préconisent les méthodes de modélisation tout en s'efforçant d'évaluer les efforts et leurs effets sur la mise en œuvre de la libéralisation des échanges ainsi que les contraintes imposées de part et d'autre.

Mais, tout porte à croire que les chances réelles d'instaurer un système de libre-échange euro-méditerranéen relève de la fiction puisque les pays européens ne sont pas prêts d'entrer en discussion avec les pays du sud avant 2010. De là jusqu'à cette date le visage de l'agriculture maghrébine aura changé si les pays maghrébins pensent avant tout à combler les lacunes de leur agriculture locale et trouver les moyens pour mettre sur pied un marché commun agricole dont la tâche principale serait d'assurer la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur du Maghreb et favoriser l'exportation de ces produits dans des pays loin du giron européen, en l'occurrence les pays arabes, l'Amérique du sud, le sud Est asiatique, les Indes et les Etats Unis d'Amérique. Car au cœur des discussions euro-méditerranéens résident les réticences des agriculteurs méditerranéens de l'UE, inquiets de la concurrence que peuvent leur faire les pays des rives du sud.

Par ailleurs, la perspective de l'arrivée dans l'UE des millions de consommateurs des pays de l'Europe centrale pourrait être un argument pour proposer aux pays du sud et de la Méditerranée (PSEM) un meilleur accès en Europe. En tout cas, réelle ou surestimée, la concurrence méditerranéenne des PSEM, notamment certains d'entre eux comme la Turquie ou le Maroc, vis-à-vis de l'agriculture européenne, pèsera très lourd dans les futures négociations.

Il faudra aussi tenir compte de la concurrence inverse, c'est -à- dire celle que peuvent faire les agriculteurs du Nord de la Méditerranée à ceux du sud et de l'Est. Bien que nous n'en parlions guère, il faut évoquer d'abord une concurrence plus redoutable que nous ne l'imaginions à savoir : celle des agriculteurs méditerranéens eux-mêmes. En effet, le déséquilibre entre l'offre et la demande risque de s'aggraver au Maghreb dans le secteur des fruits et légumes en raison des faiblesses de la production et les limitations imposées par l'Union européenne dans cette partie de l'agriculture.

Dans un schéma d'ouverture totale, ce qui reste du domaine de la spéculation, une partie de la demande maghrébine serait couverte par des exportations européennes, ce qui est le cas aujourd'hui. Le cas de l'intégration de l'Espagne dans le marché commun agricole avait constitué un exemple de l'accroissement des échanges dans les deux sens, non seulement vers l'UE mais aussi vers la péninsule ibérique, qui a augmenté ses importations en fruits et légumes au -delà de ce qui était prévu initialement. Quoi qu'il en soit, l'ouverture des marchés agricoles au sud et à l'Est de la Méditerranée est ressentie par les agriculteurs du sud de l'Europe beaucoup plus comme une menace que comme l'espoir de nouvelles perspectives d'exportation.

La concurrence la plus redoutable sera celle des céréalicultures et des éleveurs de l'Europe septentrionale à l'égard de leurs homologues maghrébins pour des raisons évidentes notamment les conditions de production dans les deux régions à commencer par : le climat, la fertilité des sols, les moyens de production, les quantités d'intrants, la formation et l'organisation des agriculteurs. En effet, ces différences se traduisent dans la productivité du travail, dont les écarts extrêmes peuvent se situer dans un rapport de un à cent. Pour schématiser, quand un agriculteur performant de la Beauce livre, à lui seul, 1'000 tonnes de blé sur le marché, le paysan maghrébin n'en produit que 10 à 20 tonnes et encore avec l'aide de toute la famille. Nous imaginons sans peine, dans ces conditions, ce qui se passerait si ces deux types de producteurs se retrouvent ensemble sur un marché unifié. A terme, la confrontation provoquerait la ruine des régions entières du Maghreb, où domine l'agriculture fournissant les besoins alimentaires de première nécessité.

CONCLUSION

Reste le cas des pays qui réintégreraient la zone de libre-échange après avoir rempli les conditions draconiennes de l'UE, ils sont facilement identifiables : dans les pays de l'Union, les producteurs modernisés des plaines céréalières et des régions d'élevages ; au Maghreb, les producteurs détenteurs des meilleures terres irriguées et du capital technique et humain le plus performant. Ce n'est certainement pas suffisant pour justifier une libéralisation totale du secteur agricole surtout au Maghreb.

Selon les experts des deux rives de la Méditerranée, la libéralisation totale du marché agricole et agroalimentaire reste un vœu pieux tant que des solutions d'échange négociées ne sont pas mises en place dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux garantissant un partage équitable de la plus-value agricole entre toutes les composantes des accords de Barcelone d'une part et l'Organisation Mondiale du Commerce d'autre part.

IX LES AGRICULTURES MAGHREBINES FACE À UN EVENTUEL PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

La perspective d'un partenariat agricole entre les pays du Maghreb et l'Union européenne ne serait possible que si l'Union européenne participe activement dans le développement rural du Maghreb. Ce que les Européens refusent catégoriquement pour le moment sous prétexte de ne pas déchaîner une rude concurrence entre les pays du sud de l'Europe. Cette attitude égoïste ne plaît guère aux Maghrébins qui, une fois de plus, payent les pots cassés du ralentissement de l'extension du marché agricole communautaire qui croule sous des stocks de surgelés ne trouvant pas preneurs. Par ailleurs, il est très important pour les Maghrébins de faire des efforts pour améliorer leur capacité de production qui souffre d'un délaissement total en Algérie, du mercantilisme au Maroc et de l'extrême urbanisation en Tunisie.

En effet, cette perspective n'est pas forcément ce que l'on préfère au Maghreb. Certains, par exemple, estiment que « *l'application de la règle du libre-échange au commerce des produits agricoles doit être faite quasi à sens unique par l'Europe* ». Cette attitude pourrait être compréhensible dans la mesure où des compensations seraient instaurées de part et d'autre des rives de la Méditerranée mais cela nécessite un contrôle efficace des flux afin d'éviter l'instauration d'une concurrence sauvage qui atteindrait des milliers d'agriculteurs du Sud de l'Europe et bien plus encore les campagnes maghrébines. Il faut en échange donner au partenariat euro-méditerranéen une contrepartie consistante en matière de développement agricole et rural. Il serait, plus important pour les pays du Maghreb, de faire porter leurs efforts sur l'amélioration de la productivité de leurs agriculteurs que sur la conquête de quelques parts des marchés extérieurs. C'est sur ce terrain que doit s'accroître la « *coopération* » avec l'Union européenne (UE). Dans cette éventualité, l'Europe ne doit pas seulement commercialiser ses céréales et autres produits aux prix mondiaux, elle doit surtout contribuer à mener les pays du Maghreb vers de meilleures conditions techniques, économiques et sociales de la production agricole de première nécessité et assurer à long terme l'autosuffisance agroalimentaire, condition sine qua non à toute perspective de développement au Maghreb. Il faut donc amplifier les moyens du développement en milieu rural maghrébin.

Malheureusement, les moyens sont restés très modestes jusqu'ici par rapport aux besoins, notamment dans les régions d'agriculture non irriguée. Jusqu'à la période où ont commencé à se mettre en place les mesures d'ajustement structurel des économies maghrébines, dans les années quatre-vingt, les politiques rurales étaient fondamentalement basées sur des dispositions de soutien des prix à la production, des subventions aux intrants agricoles et aux biens de consommation, sur des programmes visant à l'amélioration des infrastructures et des équipements sociaux, ainsi qu'au développement hydraulique agricole.

Avec les programmes d'ajustement structurel (PAS) et le désengagement de l'Etat qui les accompagne, on a voulu donner un grand rôle au marché, en particulier en réduisant ou en supprimant les subventions et en bloquant les prix des céréales aux

agriculteurs à partir de 1992. Ces prix d'environ 250 dollars (250 \$) la tonne, demeurent heureusement au-dessus des cours mondiaux, pratiquement le double des prix en 1993. C'est-à-dire que les céréaliculteurs maghrébins bénéficient de prix de même niveau que ceux des agriculteurs de l'UE avant la réforme du PAC en 1992. Or compte tenu de leur faible potentiel de production, ce niveau constitue un minimum qui permet tout juste la production de la majorité des exploitations maghrébines.

Le plus urgent est donc de faire sortir les agriculteurs maghrébins de cette situation de précarité et de pauvreté dans laquelle se trouvent la plupart d'entre eux. C'est donc plus qu'une politique de libéralisation des prix et du commerce qui est nécessaire. Le volet primordial doit considérer les moyens pour augmenter les rendements des principales cultures de base (céréales, oléagineux etc.) Et l'élevage traditionnel, car c'est la première condition de l'amélioration des revenus. Il faut reconnaître qu'il existe une forte marge de progression pour les rendements actuels qui, pour les céréales, sont en moyennes de 8 quintaux par hectare en Algérie et Tunisie, 12 quintaux au Maroc, pratiquement les mêmes depuis deux décennies.

Malgré les différents avertissements, aucune amélioration notable n'est apparue depuis belle lurette, ce qui a poussé les experts à exprimer leur exaspération des politiques agricoles menées en écrivant : « *Pour augmenter la production de blé en Algérie, il faut que l'Etat prenne une grande partie, sinon la totalité du risque climatique à sa charge, mette en place un système efficace de crédit et d'approvisionnement en intrants, vulgarise de manière intelligente les itinéraires techniques appropriés* ». (BEDRANI 1996).

L'intérêt mutuel, pour l'Union européenne et le Maghreb, de la mise en œuvre d'un vaste programme de développement dans les zones productrices des biens alimentaires de première nécessité, n'est, en aucun cas contestable. L'une des raisons les plus fortes n'est peut-être pas, directement liée au déficit alimentaire. Elle s'inscrit dans des considérations plus générales sur les mouvements de la population dans les pays maghrébins eux-mêmes et depuis l'Afrique du Nord vers l'Europe. En effet, des deux côtés de la Méditerranée, on considère comme nécessaire de freiner l'exode des populations rurales puisqu'on connaît le coût social et économique provoqué par l'engorgement des grandes cités des pays en développement, de même que les situations conflictuelles nées de l'immigration clandestine. Par ailleurs, on sait pertinemment que le facteur principal de l'exode réside dans les mauvaises conditions de vie, de travail et de revenus de la population rurale.

Dans ces dernières décennies, celle-ci a fortement diminué, même si elle reste encore nombreuse : de 1965 à 1994 elle est passée de 62 à 45% de la population totale de l'Algérie, de 61 à 52% au Maroc et de 61% à 41% en Tunisie. Mais en nombre d'habitants, c'est une forte augmentation qui s'est produite : il y a dans l'ensemble des trois pays, trente millions de ruraux en 1994 contre vingt millions en 1965. Or ces dix millions d'habitants en plus continuent à vivre avant tout de l'agriculture et des activités dérivées. C'est donc à leur intention qu'il faut augmenter les moyens de développement rural, c'est-à-dire engager à long terme le volet de partenariat agricole euro-méditerranéen.

Dans l'état actuel des choses nous ne pouvons pas nous étendre ici sur le contenu d'un tel programme mais nous indiquerons que nous ne considérons pas cette étape comme un simple transfert de technologie ou de marchandises fussent-elles aussi nobles que les semences sélectionnées ou du matériel agricole de pointe. Il s'agirait en effet d'un ensemble de mesures visant l'amélioration, non seulement de la production agricole (formation des paysans, accès au crédit, organisation de la commercialisation, prix minimum garanti, assurance contre les risques climatiques) mais aussi les infrastructures matérielles et sociales, de même que l'emploi non agricole, le tout tenant compte des préoccupations environnementales, qui ne sont pas moindres au sud de la Méditerranée.

Il faut ajouter à cela les programmes de développements qui devraient s'élaborer et se faire sous forme participative avec les populations locales et seraient forcément coûteux. Quant aux résultats, ils devaient être envisagés à moyen et long terme sachant que le développement rural dans des zones non bénéficiant d'irrigation, est très difficile à gérer. Les résultats probants constatés au sud de la Tunisie en zones semi-arides, montrent qu'un soutien au bon moment demeure primordial pour la réussite d'un tel projet.

Par ailleurs, le développement agricole et rural pour la production des biens alimentaires de première nécessité au Maghreb demeure une entreprise de grande envergure, à la dimension d'un partenariat géré dans l'intérêt du Nord comme du Sud. Il n'y a pas comme objectif la seule réduction de la dépendance alimentaire, il doit aussi contribuer à maintenir la population rurale dans de meilleures conditions de vie et, par voie de conséquence, s'apposer aux déséquilibres territoriaux et aux forces qui poussent à l'émigration.

Un tel projet de développement durable obtiendrait plus facilement l'accord des pays méridionaux de l'Union européenne que celui qui se centrerait sur une ouverture des frontières des produits du Nord comme du Sud. Or cet accord est capital dans l'optique de la construction de l'Euro-méditerranée car nous ne voyons pas comment l'ensemble des pays de « *l'UNION* » pourraient agir en faveur du PSEM (Pays du Sud et de l'Est Méditerranéen) dont le Maghreb est parti prenante depuis la conférence de Barcelone.

En contrepartie, les cinq pays de l'Union européenne qui ont les intérêts les plus directs en Méditerranée devraient être les fers de lance de la mise en œuvre du partenariat à tous les niveaux, à l'échelon national, à l'échelon local, avec le concours de l'Europe. Quant aux chantiers à ouvrir d'ici jusqu'à 2010, date de la mise en place du dispositif de partenariat, il reste immense : former les hommes, développer les équipements, améliorer la gestion des ressources naturelles, l'eau en particulier, créer un environnement économique qui ne décourage pas l'initiative paysanne encore absente sur la rive Sud de la Méditerranée et particulièrement dans les pays du Maghreb.

CONCLUSION

Dans ces domaines, les agriculteurs européens ainsi que l'ensemble des organisations du secteur agricole disposent d'expériences et de savoir-faire grâce auxquels le partenariat peut s'étendre rapidement au-delà de ce qui existe à l'heure actuelle.

Afin de pouvoir atteindre ce but, il faut pour cela, de part et d'autre de la Méditerranée, un engagement qui hiérarchise sans équivoque les actions de coopération. La priorité des économies maghrébines demeure l'affectation de plus de ressources pour l'augmentation de la productivité agricole dans les régions productrices des biens alimentaires afin d'assurer à long terme l'autosuffisance alimentaire qui ouvrira la voie pour un développement économique durable.

* 1991

** six gouvernerats du Sud de la Tunisie

*** Calcul d'Après l'INES

*(4) Calcul d'Après l'Office National des Statistiques (O.N.S)

BIBLIOGRAPHIE

- ABAAB (A.), BEDRANI (S.), BOURBOUZE (A.), GUICHE(J.), 1995.** - Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb. *Option Méditerranéenne*. Série B, no. 14.
- AÏT AMARA (H.), 1995** – Les échanges agricoles Europe Maghreb à l'épreuve du GATT. *Option Méditerranéenne*. Série B, no. 14.
- AKSEBI (N.), 1995** – L'agriculture marocaine d'exportation et l'Union Européenne. Du contentieux aux nouveaux enjeux. *Annales marocaines d'économie*, no. 13.
- AKSEBI (N.) GUERRAOUI(D.), Les enjeux agricoles.** Casablanca. *Editions de Fenec*.
- BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, 1995,** - rapport 1995. Tunis.
- BANQUE MONDIALE, 1993.** - *Rapport sur le développement dans le monde, 1993, 1995, 1996.* Washington.
- BEDRANI (S.), 1992** L'agriculture depuis 1962 : Histoire d'un échec ? *In Algérie. De l'indépendance à l'état d'urgence.* Sous la direction de M. Lakehal. Paris – L'Harmattan.
- BADRANI (S.), 1992** - La place des zones steppiques dans la politique agricole algérienne .Communication au Séminaire de préparation du programme de formation de cadres du développement des régions sèches. Académie de l'environnement de Genève – 9-20 mars 1992.
- BICHARA (K.),** La politique méditerranéenne de la CEE et les pays du Maghreb : Bilan. *Cahier, 1991,* Centre des études et de recherches sur le Monde arabe Contemporain (CERMAC). Université Catholique de Louvain.
- BOURGUIGNON (F.), et MORRISSON (C.), 1992-** *Ajustement et équité dans les pays en développement. Une Approche nouvelle* – Paris : OCDE.
- CORM (G.), 1994** – Fiscalité et économie de rente dans le monde arabe. *Le Monde Diplomatique, décembre 1994.* Article reproduit dans *Problèmes économiques*, no. 2426, 31 mai 1995.
- COULOMB (P.) et JAQUET (F.), 1993** – *Les relations CEE- MAGHREB. Dix années cruciales 1986-1996.*
- EL-MALKI (H.), 1989** – Trente ans d'économie marocaine 1960-1990. Paris : Editions du CNRS.
- FAO-MARA, 1986** –*Plan national de lutte contre la désertification.* Projet FAO/TCP/MOR/4506 (A.) Ronéotypé Rabat.
- FLORET & PONTANIER, 1982.** – L'aridité en Tunisie pré-saharienne : climat, sol, végétation et aménagement. *Travaux et documents de L'ORSTOM.*
- LE GALL (F.)** – *Une stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides.* Annexe II, rapport technique : Maroc – Banque Mondiale –Washington.
- LE HOUEREAU (H.N), 1993,** La Méditerranée en 2050 : végétation, écosystèmes et utilisation des terres. *Peuples Méditerranéens*, no. 62-63.
- MOSSADEQ (F.), 1994** – L'agriculture s'inquiète du débouché européen. Les 5 grands engagements agricoles. *L'économiste du 31 mars 1994.* (Casablanca).
- OCDE, 1992.** –Evolution de l'incidence du protectionnisme sur les échanges internationaux depuis dix ans. *Problèmes économiques*, No. 2301, novembre 1992.
- OUALLALOU (F.), 1993** – La question de l'endettement du Maroc et le PAS. *Annales Marocaines de l'économie*, No. Spécial hors série.
- PEARCE (D.), 1991.** – Toward the Sustainable Economy : Environnement and Economics. *The Royal Bank of Scotland Review* – (Edimbourg) no. 172, décembre 1991. Traduit dans *Problèmes économiques* no. 2278, juin 1992.
- SID AHMED (A.), 1991** – Emploi et croissance au Maghreb. Bilan et Perspectives. *Tiers-monde*, no. 125.
- TUNISIE.** Ministère de l'environnement et de l'Aménagement du territoire, 1993 – *Etude de cas sur la lutte contre la désertification.* Document de synthèse. Tunis.
- ZRIOULI (M.), 1993** – De l'ajustement économique aux réajustements social et spatial au Maroc . *Annales Marocaines de l'économie* , no. spécial hors série .

AUTRES SOURCES :

BIBLIOGRAPHIE : De Réparez André (sous dir.de), L'eau et les Hommes en Méditerranée, Editions CNRS, Paris 1987.

Bruno Etienne (sous dir.de), Problèmes agraires au Maghreb, CRESM/CNRS, Aix-en-Provence/Paris, 1977.

Tubiana Laurence : Analyse des politiques céréalières et des politiques d'approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, IAM, Montpellier, 1989.

Les Cahiers du CREAD, Centre de recherches en Economie appliquée pour le Développement, Bouzerreah, Alger.

Revue du CNEP, Centre national d'Etude et d'analyse Pour la planification, Alger.

SOURCE PRINCIPALE : - ANNUAIRE DE L'Afrique du Nord – CNRS EDITIONS 1996

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE VI

LE MAGHREB INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE

CHAPITRE VI

LE MAGHREB INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LE MAGHREB INDUSTRIEL

PROLOGUE

Après quatre décennies d'indépendance, les pays maghrébins n'ont pas réussi à bâtir une industrie digne de ce nom, faute de moyens matériels et de ressources humaines qualifiées capables de relever le défi d'une transition de l'époque post coloniale vers l'indépendance industrielle et technologique, condition *sine qua non* à l'émergence d'une réelle autonomie dans ces domaines.

En effet, malgré la constitution d'infrastructures d'une « *base industrielle* », notamment en Algérie, la région demeure confrontée à d'énormes difficultés pour pouvoir développer un appareil de production industriel et agricole capable d'assurer une base équilibrée dans la division internationale du travail.

Par ailleurs, une nouvelle phase de l'industrialisation maghrébine appellerait une approche plus sélective et plus spécialisée dans la définition des productions respectives dans toute la région afin de créer une synergie collective qui pourrait affronter les difficultés et définir les tâches de chacun afin d'éviter la redondance et par conséquent créer de toutes pièces le maillon manquant de la chaîne, en l'occurrence la complémentarité entre les industries de la région.

Cette démarche reste tributaire de l'accomplissement de deux conditions :

- L'établissement d'une concertation qui permettrait la valorisation et le développement des productions maîtrisées ainsi que l'appareil industriel existant dans le cadre d'un marché commun englobant les cinq pays de l'UMA.
- La valorisation et surtout l'utilisation judicieuse des ressources humaines de la région dans la couverture croissante des biens et des services indispensables au rééquilibrage des parités entre les secteurs industriel et des biens et services.

Pour ce faire, il est indispensable d'appliquer des politiques industrielles basées sur le renforcement des infrastructures existantes, tout en l'orientant vers les industries d'avenir comme le conseil et l'ingénierie. Tel est le défi industriel auquel serait confrontée l'industrie maghrébine à l'aube du troisième millénaire.

I EVOLUTION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE DE MINERAI AU MAGHREB ENTRE 1965 & 1989

PRODUCTION DE MINERAI

La production brute du fer et de l'acier n'a pas cessé d'augmenter entre 1970 et 1988 en Algérie, atteignant la barre de 281 mille tonnes en 1988. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'extraction et d'exportation du minerai à l'état brut. Ce n'est que plus tard que l'Algérie commença à raffiner et industrialiser le minerai.

Dans le tableau ci dessus, sont présentées les productions et les exportations du minerai du fer dans les quatre pays maghrébins au cours de la période 1984-1989, à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie.

PRODUCTION & EXPORTATION DE MINERAI

(EN MILLIONS DE TONNES)

Pays	Production			Exportation		
	1984	1985	1986	1984	1985	1986
Année						
Algérie	3,66	3,38	3,36	1,1	0,007	0,004
Mauritanie	9,00	9,20	9,17	9,5	9,3	8,9
Maroc	0,2	0,14	0,20	-	-	-
Tunisie	0,31	0,31	0,31	-	-	-
Total	13,77	12,93	13,4	10,6	9,307	8,94

Source : Arab Steel – 1988

Nous remarquons à travers ces données statistiques que la production annuelle est de l'ordre de 15 millions de tonnes. Toutefois, la qualité du minerai reste modeste. Seul le minerai de la Mauritanie et du Maroc renferme une teneur assez élevée entre 60 et 65%. Pour les autres pays, cette teneur avoisine les 50%.

Cette mauvaise qualité (taux élevé en manganèse et Alcaline) oblige les pays concernés à importer des boulettes riches en fer en provenance des pays tels que le Brésil, l'Australie, l'Inde et le Libéria.

II EVOLUTION DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE MAGHRÈBINE, PAR PAYS & PAR BRANCHE D'ACTIVITE, ENTRE 1965 & 1989

A) L'ALGERIE

1) LE COMPLEXE D'EL HADJAR

Le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, principale unité de « Sider »* (1), est situé à 15 kilomètres au sud d'Annaba. Il est structuré en 4 zones de production réparties sur une superficie de 800 hectares et équipé de 3 centrales thermiques de 65 MW/N et de 4 centrales à oxygène (35'000 N/M3/H) et 3 usines à eau (28'400M3/H) et dispose d'un périmètre spécial dans le port d'Annaba pour loger des installations spécifiques : Un quai sidérurgique et un quai minéralier.

Par ailleurs, le complexe d'El-Hadjar a été conçu pour produire 2 millions de tonnes d'acier liquide par an, réparties entre deux filières : une filière de produits plats capable de produire 1,3 millions de tonnes qui s'ajoutent aux 700'000 tonnes de produits longs. Quant à la production d'acier liquide, elle s'élevait en 1985 à 1'400.000 tonnes.

Il serait judicieux de rappeler que la consommation intérieure d'acier était de 140'000 tonnes en 1964, elle est passée en 1985 à 1'800'000 tonnes de produits sidérurgiques, soit l'équivalent en acier liquide de 2'600'000 tonnes. Selon les statistiques officielles, la consommation en acier par habitant se situe aux environs de 113 kg par habitant, alors qu'elle n'était que de 23 kg par habitant en 1964. Les mêmes statistiques préconisent une consommation supérieure à 5 millions de tonnes en 2002. Hélas, ces prévisions s'étaient révélées fausses.

Par ailleurs, il est de bon aloi de rappeler que le complexe d'El-Hadjar avait contribué pour 48% en produisant 1'250'000 tonnes (hors exportation) d'acier liquide. D'autres produits sortent également du complexe sidérurgique d'El-Hadjar sous forme de larges bandes d'acier laminé à chaud et à froid et transformés à Réghaïa par ANA BIB, entreprise issue de la SNS.

* (1) Compagnie Nationale de Sidérurgie algérienne

L'autre activité développée en aval du complexe sidérurgique reste la fabrication des emballages métalliques dont l'entreprise **EMB** (autre dérivée de la SNS) assure la production dans ses sept unités réparties sur le territoire. Quant à EMB, elle assure la satisfaction en fer blanc, de la plus grande partie du territoire. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la production en Algérie des principaux produits industriels :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS EN ALGÈRE ENTRE 1965 & 1986

<i>Intitulés</i>	<i>Unité de Mesure</i>	<i>Prévision</i>		<i>Clôture</i>
<i>Fonte sidérurgique</i>	103 T	1'461,8	1'373,8	1'710
<i>Acier liquide</i>	"	1'389,9	1'452,8	1'728
<i>Fer blanc</i>	"	19,9	47,6	51,7
<i>Laminés plats à chaud</i>	"	682,7	879	913
<i>Ronds à béton et fil machine</i>	"	330,5	423,1	428,9
<i>Zinc raffiné</i>	"	35,8	36,2	35,2
<i>Laminés plats à froid</i>	"	280,1	354,1	373
<i>Profilés</i>	"	74,4	80,5	80,4
<i>Tréfilés</i>	"	36,3	35,4	37,9
<i>Treillis soudés</i>	"	53,7	72,7	69,9
<i>Gros tubes soudés</i>	"	158,8	167,7	170,7
<i>Petits & moyens tubes soudés</i>	"	49,1	61,7	67,9
<i>Tubes sans soudure</i>	"	24,8	30,3	28,1
<i>Bouteilles à gaz (11&13 Kg)</i>	"	16,2	17,1	20,3
<i>Bouteilles à gaz (3Kg)</i>	"	1,36	1,45	1,7
<i>Emballages métalliques fer blanc</i>	"	34,7	46,4	53,7
<i>Emballages métalliques fer noir</i>	"	5,06	15,3	12,4

Source : Ministère de l'Industrie Lourde – Algérie

Parmi les activités d'El-hadjar, figure l'usine d'extrusion d'aluminium de M'sila qui fit son entrée en production au mois d'octobre 1985. La capacité théorique de production fut estimée à 3'000 tonnes de profilés par an. Les profilés furent destinés aux secteurs de l'habitat et l'agriculture. Cette usine est construite autour d'un atelier d'extrusion spécialisé dans la fabrication des biellettes coulées à la fonte ou importées d'un atelier d'anodisation et d'un atelier de la refonte. L'extension de cette usine est programmée afin de décharger l'importation des filières fournies par le Japon.

B) LA TUNISIE

1) LA SOCIETE TUNISIENNE « EL-FOULADH » :

Créée en 1962 et implantée en Menzel-Bourguiba dans le Nord de la Tunisie, l'usine d'EL FOULADH basée sur la filière Haut Fourneau, Aciérie à oxygène et Laminoir a démarré en 1965.

Initialement conçue pour la valorisation du minerai et du fer tunisien dans le but de satisfaire le marché national en ronds à béton destiné à la construction, EL FOULADH s'est rapidement développée pour fabriquer des tréfilés à partir de 1970 et des structures métalliques à partir de 1971. Ces produits avaient favorisé à leur tour, la création d'industries dérivées dans le pays.

Moyennant des améliorations par paliers, et des investissements judicieux, EL FOULADH avait pu dépasser sa capacité initiale de 70'000 tonnes de laminés en 1965 pour atteindre en 1986 :

- 200'000 tonnes de laminés
- 25'000 tonnes de produits tréfilés
- 10'000 tonnes de structures métalliques

Le caractère intégré de l'usine d'EL FOULADH et l'expérience acquise depuis son démarrage ont favorisé l'assimilation des différentes phases d'élaboration de l'acier et permis, toute proportion gardée, la maîtrise des techniques correspondantes.

L'objectif de 350'000 tonnes de laminés avait été atteint en 1993 malgré la crise économique qu'avait traversé la Tunisie entre 1990 et 1994. Cette performance revient du fait de l'implication de l'industrie tunisienne dans la coopération inter maghrébine après la proclamation de l'UMA en 1989. Selon les prévisions, EL FOULADH pourra satisfaire les besoins croissants du marché intérieur en fer à béton, fil machine et profilés légers aux alentours de 2004.

2) EL FOULADH & LA SIDERURGIE MAGHREBINE

Consciente de la nécessité d'une coopération inter maghrébine en particulier et inter arabe en général, la société EL FOULADH avait adhéré à l'Union arabe du Fer et d'Acier (UAFA) dès sa création, et œuvre pour le développement des relations techniques, économiques et commerciales avec les pays, frères et amis, notamment avec ceux du Maghreb.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération inter maghrébine, une sous commission mixte Tuniso-Algérienne veille à la promotion des relations et des échanges entre les deux pays en matière de sidérurgie, métallurgie, mécanique et fonderie et ce depuis 1982. Ainsi, la société EL FOULADH avait concrétisé des échanges d'expérience en matière des techniques et des échanges commerciaux sortant sur l'achat de produits algériens tels que le coke, le zinc et le minerai de fer et la vente des structures métalliques et de tréfilés.

Quant aux échanges économiques, ils avaient concerné les achats de groupes de matières consommables et la participation d'EL FOULADH aux projets mixtes tels que l'usine de charpente (SOTAC) et l'usine de transformation de tôle (SOMATOLE).

Dans le cadre de la coopération technique inter maghrébine, EL FOULADH avait contribué à l'exploitation et l'entretien de la mini-acierie mauritanienne de NOUADHIBOU.

Par ailleurs, des contacts sont établis entre les complexes sidérurgiques de Misurata et d'EL FOULADH pour l'échange d'expérience et de produits.

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre la Tunisie et le Maroc, la société EL FOULADH importe une partie de ses besoins en minerai de fer auprès de la société marocaine SEFERIF.

3) LA SOCIETE DE FONDERIE & DE MECANIQUE (SOFOMICA)

Cette usine est une des premières au Maghreb qui a commencé la production en 1964. Depuis, elle couvre une grande partie des besoins en pièces de rechange relatives à la mécanique, les machines-outils et surtout le chemin de fer. Elle employait en 1989 1'100 ouvriers dont 400 temporaires. Une centaine d'ingénieurs et de techniciens

assuraient l'encadrement. Quant à la capacité de production annuelle, elle atteignait 20'000 tonnes de fonte par an qui s'ajoutent aux 5'000 tonnes d'acier. Les exportations de la SOFOMICA se font à destination de plusieurs pays tels que l'Algérie, le Maroc, la France et la Hongrie.

Le tableau ci-dessous comporte des indicateurs sur l'évolution de la demande en pièces de rechange moulées de 1985 à l'an 2000.

EVOLUTION DE LA DEMANDE DES PIÈCES DETACHEES AU MAGBREB

ENTRE 1985 & 2000

<i>Année</i>	<i>Algérie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Libye</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Mauritanie</i>
<i>1985</i>	3'557	97	2	3,5	820
<i>1990</i>	8'536	26	54	3,6	840
<i>1995</i>	7'966	49	54	8	840
<i>2000</i>	7'966	49	234	8	840

Sources :

- 1 *International iron. and Steel Institutes Arab Steel no. 171, octobre 1988 pp30.*
- 2 *S. Dasgupta and D. S Basu, Arab Steel no 168 mai juin 1988.*
- 3 *Ministère de l'Industrie lourde – Alger 1987.*
- 4 *Journal Al Moujahid – juin 1987.*
- 5 *H Ben Salem et R. Zaim. International Foundry symposium Tunis – 13-15 décembre 1988.*

C) MAROC – MAURITANIE

Au Maroc, il n'existait pas de grandes unités sidérurgiques susceptibles de faire l'objet d'une analyse approfondie. Seuls quelques fonderies de taille réduite couvrent une partie des besoins nationaux.

Quant à la Mauritanie, il serait de bon aloi de signaler la présence de la Société arabe de Fer & d'Acier (SAFA) dont la production annuelle en acier est de l'ordre de 6'000 tonnes par an. Cette société couvre les besoins de la Mauritanie et exporte parfois l'excédent vers ses voisins les plus proches tels que le Sénégal et le Mali. Cette usine employait 200 personnes au début des années quatre-vingt.

D) LA LIBYE

LE COMPLEXE DE MARSATA

Enfin, nous ne saurions ne pas mentionner l'édification du grand complexe sidérurgique de Marsata en Libye. Ce complexe opérationnel depuis le début des années quatre-vingt-dix dispose d'une capacité opérationnelle initiale de 1,3 millions de tonnes d'acier par an, après maintes péripéties dues à la chute vertigineuse des prix de brut dans les années quatre-vingt, et l'embargo qui frappa le pays pendant une décennie.

PREMIÈRE CONCLUSION

La sidérurgie au Maghreb constituait assurément un secteur vital, pour l'expansion industrielle. Si les pays maghrébins ont agi jusque là sans coordination, il incombe plus que jamais de mettre au point une politique commune visant à l'exploitation rationnelle des unités disponibles. Face à la concurrence internationale très développée dans ce domaine, et l'entrée en lice des nouveaux pays industrialisés à l'instar de la Corée du sud, il n'existe aucune alternative aux pays maghrébins en dehors de la concertation, hélas absente, afin de sauvegarder leurs acquis dans ce secteur. L'entrée de l'UMA par la porte cochère dans le processus de Barcelone mettra peut-être un holà à ce grand gâchis industriel inauguré par l'expérience malheureuse des usines clés en main algériennes et l'acquisition inconsidérée d'armements soviétiques dans les années quatre-vingt par la Libye et clôturé par les effets de la crise économique des années quatre-vingt-dix. Rien n'est moins sûr à moins qu' une réelle coopération s'installe au Maghreb loin des rivalités et du chacun pour soi qui avait dominé les trois dernières décennies.

III EVOLUTION DES INDUSTRIES D'EXPORTATION MAGHREBINES PAR BRANCHE D'ACTIVITE & PAR PAYS

A) LA TUNISIE

1) LES PHOSPHATES & DERIVES

La première mine de phosphate dans le bassin de Gafsa a été mise en exploitation depuis un siècle (1899). D'énormes progrès avaient été accomplis pour sortir le secteur des phosphates de l'état de simple fournisseur de matière première pour l'Europe à l'état d'une industrie chimique de transformation mondialement connue.

L'activité minière en Tunisie s'est développée dès le début du vingtième siècle suite à la découverte de gisements très importants d'apatite phosphatée dans la région de Gafsa, située au sud-ouest du pays.

Ce n'est qu'au début des années 50 que la première unité de fabrication d'engrais avait été construite en Tunisie dans le but de transformer le phosphate, de basse teneur en phosphore, en un engrais à haute teneur en matière nutritive pour les plantes. Il s'agit de l'usine de la SIAPE implantée à Sfax, port d'embarquement du phosphate brut provenant du bassin minier de Gafsa.

La période (1976-1985) a vu se confirmer le développement du potentiel de production, la maîtrise des techniques de raffinage ainsi que l'expansion sur le marché international.

Actuellement, le secteur de l'industrie des phosphates en Tunisie ne compte pas moins de 12 usines capables de transformer près de 5 millions de tonnes de phosphates par an en une gamme de produits variés.

Sur le plan technique, en Tunisie, comme dans le reste du monde, les producteurs d'acide phosphorique sont, de plus en plus confrontés à la baisse régulière de la teneur en (P₂ O₅) des phosphates. Pour remédier à cette situation, la SIAPE avait mis au point et développé, depuis le début des années quatre-vingt et mis au point le procédé de fabrication d'acide phosphorique 28% selon la voie humide qui présentait en son temps, de multiples avantages :

- Une conception simple de son réacteur ;

- Une facilité d'entretien ;
- Un faible consommation d'énergie ;
- Des investissements relativement faibles.

La SIAPE avait déjà déposé 4 brevets internationaux concernant aussi bien la fabrication de l'acide phosphorique du TSP que d'autres produits. Le dernier fut déposé en 1980. Il eut un écho favorable auprès des industriels américains qui invitèrent leurs homologues tunisiens à présenter ces nouvelles techniques de production aux plus hautes instances américaines en vue d'une coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine.

Par ailleurs, il va sans dire que toutes les usines tunisiennes de transformation de phosphate utilisent exclusivement le procédé de la SIAPE. En outre, les usines en Turquie, en Grèce et en Roumanie utilisent déjà le procédé de la SIAPE depuis une vingtaine d'années.

Sur le plan commercial, la Tunisie est aussi un pays exportateur de phosphates et d'engrais phosphatés de longue date à une trentaine de pays situés principalement en Europe de l'Ouest (39%), en Asie(25%), au Moyen-Orient (15%), ainsi qu'en Afrique, en Europe de l'Est et en Amérique Latine. Quant aux exportations de TSP, (46%) elles représentent 23% du commerce mondial, l'acide phosphorique avait atteint 11,5% et le DAP 7,3%.

2) LA PARFUMERIE & LES PRODUITS COSMETIQUES

Au cours de ces trente dernières années, 96 projets avaient été agréés et 78 avaient été réalisés. Les entreprises à caractère industriel furent implantées principalement dans la région de Sfax, et aux alentours de la capitale dans la région de Cherguia. La gamme présentée sur le marché est fabriquée souvent sous licence et d'une qualité irréprochable. Les marques locales se partagent le marché intérieur. Quant aux capacités de production installées sur place, elles furent conçues de façon à s'adapter à la demande interne et externe sans pour autant changer de matériel. Il n'est pas étonnant de trouver au sein de la même entreprise des produits divers : les crèmes, les laits, les poudres, les rouges à lèvres, les vernis, les démaquillants, les crayons cohabitant avec les eaux de toilettes et les parfums.

Par ailleurs, les investissements agréés depuis ces dix dernières années furent orientés essentiellement vers la maintenance et le renouvellement des équipements de la branche afin de lui permettre d'offrir des produits de qualité, conçus et réalisés dans des laboratoires répondant aux normes techniques et technologiques internationales, notamment européens.

3) LES PRODUITS DETERGENTS

Les principaux fabricants de poudre détergente sont : la SPCD, Alkimie et Dioline qui ont élu domicile à Tunis. La capacité de production de ces fabriques varie entre 30'000

et 50'000 tonnes par année. C'est nettement supérieur à la consommation locale qui oscille entre 20'000 et 30'000 tonnes par an. Le taux de croissance de cette branche est estimé en 1992 à 21%.

4) LES INDUSTRIES MECANIQUES & ELECTRIQUES

L'industrie mécanique et électrique tunisienne est née au début des années soixante grâce à la création d'une unité sidérurgique d'une capacité modeste (70'000 tonnes de fer rond à béton), d'une fonderie de capacité modeste (6'000 tonnes de fonte et 2'000 tonnes d'acier), de quelques chaînes de montage de véhicules et d'appareils électromécaniques, d'une unité de fabrication de moteurs et transformateurs électriques et de l'extension d'unités de construction métallique.

En 1989, ce secteur regroupait plus de 350 unités produisant une gamme d'articles des branches suivantes : Chaudronnerie, charpenterie, ferronnerie, menuiserie métalliques, quincaillerie, outillage à main, ferblanterie, appareils électriques, appareils frigorifiques, électroménagers et industriels, appareils de lavage et de manutention et construction mécanique. Celle-ci représentait en 1989, un peu plus de 10% de l'emploi industriel, 13% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et environ 15% du stock du capital net.

Au terme du VI ème plan, la valeur du PIB du secteur des IME, avait atteint 400 millions de dinars * (2) assurant ainsi un taux de croissance de l'ordre de 4,7%.

Quant aux exportations, elles avaient enregistré durant cette période un accroissement remarquable. La valeur globale des exportations du secteur s'était élevé à 372 millions de dinars contre 131,9 millions de dinars pendant le plan précédent. Il serait aussi de bon aloi de signaler que le secteur électrique avait été le plus dynamique en assurant à lui seul près de 39% du total des exportations de ce secteur.

*(2) 1 dinar de 1989 valait 1,68 US\$, actuellement, 1 dinar vaut : 0,84 US\$

Par ailleurs, il serait injuste de ne pas signaler que ce secteur avait bénéficié de toute l'aide publique inscrite dans le VII ème plan, dans le cadre de l'effort national d'investissement dans les industries destinées partiellement ou totalement à l'exportation en raison de son interdépendance avec les autres secteurs et des potentialités qu'il offre pour « équilibrer » la balance commerciale. Notons à ce propos que le secteur IME constitue, pour les industries tunisiennes existantes, l'un des premiers qui dispose d'un potentiel d'offre à l'exportation. En effet, pour la plupart des entreprises du secteur et plus particulièrement, celles des branches électrique et électroménagère, et dans un degré moindre celles de la mécanique, il existe des disponibilités à l'exportation relativement importantes. Depuis quelques années, les entreprises tunisiennes offrent une gamme de produits compétitifs et de bonne qualité. Et de par leur disponibilité en heures de travail, aussi bien en qualification technique et professionnelle, elles sont en plus à même d'exécuter les plus divers travaux en passant par les opérations les plus simples : Ouvrage, fraisage, perçage, soudure, confection de pièces mécaniques pour l'industrie, injection, laminage etc.. Allant au plus élaborées : montage d'appareils électroménagers et petite industrie comme la production des démarreurs, dynamos, vannes, circuits imprimés et enfin conception et réalisation de systèmes de commande.

5) LE TEXTILE

La décennie des années 70 a été marquée par les performances enregistrées par le secteur des industries de textiles et de l'habillement, tant au niveau de l'investissement, de l'emploi, du nombre des unités créées qu'à celui des échanges commerciaux avec l'étranger. La même tendance avait caractérisé les années quatre-vingt.

L'essor du secteur est dû à certains facteurs à savoir l'instauration d'un cadre juridique approprié et des mesures d'encouragement de l'investisseur tant tunisien qu'étranger.

Le secteur occupait, dans les années quatre-vingt, 1'100 entreprises de production dont 300 exportatrices. Il employait plus de 60'000 personnes. Actuellement, si nous incluons la confection, le secteur occupe selon les saisons entre 140'000 et 230'000 personnes principalement des jeunes filles entre 18 et 25 ans pour des salaires qui ne dépassent guère le SMIC pour les plus qualifiées d'entre elles. Quant aux ouvrières non qualifiées, elles perçoivent environ 113,500 dinars par mois, pour 240 heures de travail en moyenne, mensuellement bien entendu.

Par ailleurs, les unités de productions se répartissent comme suit :

UNITES DE PRODUCTION TEXTILES EN TUNISIE ENTRE 1981 & 1989

<i>BRANCHE</i>	<i>UNITES</i>
<i>Filature</i>	25
<i>Tissage</i>	125
<i>Bonneterie</i>	182
<i>Finissage</i>	12
<i>Confection</i>	620
<i>Ind. Annexe</i>	187
TOTAL	1313

Source : Ministère de l'Industrie - statistiques - 1989-1990

Quant aux investissements réalisés au cours du VII^{ème} plan (87-91), il était de l'ordre de 194 millions de dinars. A cet effet, les nouveaux investissements prévus au cours de ce plan avaient été rationalisés et dirigés vers les projets exportateurs qui contribuent à l'allègement du déficit commercial.

Parallèlement au développement industriel, les échanges commerciaux de produits textiles de la Tunisie vers l'extérieur, ont connu au cours de la même période un accroissement remarquable.

A partir de 1986, les exportations de textiles sont passées à la première place dans l'apport en devises pour les exportations des biens. Les principaux produits destinés à l'exportation sont : le denim indigo, les produits en jeans ; Notamment le pantalon et le blouson, les vêtements de travail, la chemise et le chemisier, le prêt-à-porter homme et femme, les vêtements pour enfants et bébés, les divers articles de bonneterie tel que le T et Sweat shirt, les joggings survêtements, les vêtements de plage, les pyjamas, les chemises de nuit et les textiles maison (tissus d'ameublement, linge de maison, revêtement en soie..).

Le flux essentiel de ces exportations se fait avec la Communauté Economique Européenne devenue Union européenne depuis 1993, dans le cadre d'un accord de coopération stipulant notamment la franchise des droits de douane.

En effet, outre le cadre juridique encourageant, le caractère privilégié des relations économiques et commerciales entre la Tunisie et l'Union européenne avait favorisé l'implantation en Tunisie d'unités de production à capitaux européens dans le secteur des industries textiles et d'habillement.

Par ailleurs, il serait de bon aloi de signaler que 80% des échanges textiles se font avec l'Europe, ce qui rend à long terme la tâche d'indépendance industrielle plus ardue, sachant que cette « industrie rapporte très peu au pays d'origine, malgré l'exonération douanière.

Toutefois, l'orientation de ces cinq dernières années s'est caractérisée par une volonté de diversification des différents marchés d'exportation. A cet effet, d'importants efforts avaient été engagés non seulement pour sauvegarder les marchés existants, mais également la promotion de différents produits textiles tunisiens sur de nouveaux marchés, aussi bien en Europe et en Amérique du Nord, qu'en Europe centrale et l'ex-bloc de l'Est, vers les pays arabes du Golfe, les pays de l'Ouest africain et certains pays asiatiques.

6) LE CUIR

Le secteur du cuir et de la chaussure, est devenu, depuis quelques années, l'un des secteurs les plus dynamiques de l'exportation. En effet, la qualité de la chaussure tunisienne n'a pas cessé de s'améliorer depuis une quinzaine d'années aussi bien au niveau de la peausserie que de la finition.

Les activités principales de ce secteur sont celles relatives à la peau brute, aux tanneries, aux chaussures, à la maroquinerie, à la confection, et aux industries annexes. Ces activités employaient directement, entre 1989 et 1992, 25'600 personnes et généraient 60'000 emplois annexes en 1992. Elles avaient rapporté pendant cette période entre 310 et 400 millions de dollars US.

Par ailleurs, à part les produits chimiques requis par les tanneries, toutes les matières premières utilisables dans le secteur du cuir et de la chaussure sont produites en Tunisie. Ce secteur devrait par conséquent être en mesure de s'affirmer davantage sur les marchés extérieurs.

B) L'ALGERIE

1) LES INDUSTRIES ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES

La Société nationale de montage & de construction électrique et électronique (SONELEC) avait été créée en 1969 dans le triple but de promouvoir le secteur public dans ce domaine, d'exploiter toutes les unités réalisées ou acquises par elle, et de distribuer et commercialiser des produits tant sur le marché algérien qu'à l'étranger.

La restructuration de la branche électrique et de l'électroménager grand public avait été prise en charge par deux grandes entreprises en l'occurrence l'**Entreprise des Industries Electriques (ENIE)**, implantée à Sidi Bel-Abbes et l'**Entreprise nationale des industries de l'électroménager (ENIEM)**, située à Tizi-Ouzou.

2) LA BRANCHE ELECTRONIQUE

Le complexe électronique de Sidi-Bel-Abbès, le premier en Afrique avait démarré en 1978 avec la fabrication du premier tube cathodique pour téléviseur. Sa production s'était rapidement étendue à d'autres produits comme les électrophones produits sur place. Ce complexe gère en 1989 60'000 articles et plus de vingt technologies différentes. Quant aux produits fabriqués dans cet ensemble, ils se répartissent comme suit :

- 2 modèles de TV couleur (51 et 66 cm),
- 3 modèles de TV en noir et blanc (61,44, 31 cm),
- 3 modèles de compact stéréo,
- 4 gammes de radiocassette,
- 3 gammes d'autoradio cassette.

Par ailleurs, la mise en place d'une industrie nationale de l'électronique ne saurait se concevoir sans l'appel préalable des technologies de fabrication des composantes électroniques. L'un des premiers jalons de cette industrie électronique nationale figure justement dans le complexe de Sidi-Bel-Abbès qui fabriquait au début des années quatre-vingt 50% des composantes nécessaires à l'assemblage des appareils électroniques produits en Algérie (tuners, tubes cathodiques, haut-parleurs, bobines

de transformateurs, circuits imprimés, condensateurs d'iodes, transistors, circuits intégrés et résistances).

Par ailleurs, le centre électronique de Sidi-Bel-Abbès fut équipé d'une unité de panneaux solaires d'une capacité de 30 panneaux /jour produisant une énergie de 250 kW/ an. Les composantes furent fournies pour l'unité de M'sila pour le profil aluminium, l'Eneva pour le verre et l'Enie pour les cellules d'énergie.

L'industrie de l'électroménager avait connu, elle aussi, une progression assez remarquable les dernières années. En effet, le complexe d'appareils ménagers de Tizi-Ouzou fabriquait depuis 1977 une large gamme de produits qui va du réfrigérateur à l'aspirateur, en passant par la cuisinière, le réchaud, le chauffe-bain, le moulin à café et le sèche-cheveux.

En effet, l'Entreprise nationale des industries électroniques et de l'électroménager (ENIEM), avait lancé en 1987, un programme de développement qui lui permettait de mettre sur le marché plusieurs types de réfrigérateurs, de congélateurs, des cuisinières de luxe ainsi que des machines pour laver le linge et une machine à laver la vaisselle. Actuellement, dans ce domaine, le pays arrive à fabriquer et le cas échéant, à commercialiser des produits de haute gamme.

3) LA BRANCHE ELECTROCHIMIQUE

Le complexe de générateurs électrochimiques des piles et des accumulateurs de Sétif produisait depuis une dizaine d'années 5 gammes de piles dont le nombre des pièces produites dépassait au début des années quatre-vingt plus de 70 millions de piles par an, auxquelles il faut ajouter quelques 760'000 batteries. Par ailleurs, plusieurs projets de développement avaient été lancés, l'un à Frenda : 160 millions de piles, et l'autre à Sougheur qui avait produit 500'000 batteries par an. Plusieurs autres projets ont été abandonnés faute de moyens après la première chute des prix de pétrole en 1989.

4) LA BRANCHE ELECTROTECHNIQUE

Les branches électrotechniques sont représentées par l'unité d'éclairage de Rouïba, qui fabrique 27'000 candélabres et 40'000 crosses et consoles avec un taux d'intégration de 100%, des réglottes et réflecteurs ainsi que des hublots par son unité électromécanique. Depuis janvier 1986, l'entreprise nationale des industries électroniques (ENL), fabrique des moteurs électriques standard dans le complexe d'Azazga. Ces moteurs sont utilisés dans les machines-outils, pompes hydrauliques, appareils de manutention etc.. On y fabrique également des transformateurs classiques à conservateurs d'huile. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération avec la Tunisie, avait été prévu la fabrication de transformateurs d'une puissance supérieure à 10 MVA. Le dit projet avait été abandonné quelques mois après.

5) LA BRANCHE DES TELECOMMUNICATIONS

Les équipements et matériels de téléphones, de transmission, de télégraphie et de télétraitement nécessaires au secteur des Postes et Télégraphes, sont également fabriqués en Algérie depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'entreprise des télécommunications avait déjà entamé, depuis 1980, dans les ateliers de son complexe, la production de matériel téléphonique (Grosbar Pentaconta) de 20'000 lignes et centraux semi-électroniques (Metacoma) et de 130'000 postes téléphoniques. L'entreprise nationale de télécommunication (ENTEC) avait déjà procédé progressivement à la reconversion numérique dans tout le pays dès le début des années quatre-vingt-dix. Selon les experts locaux, le complexe répond actuellement à 80% des besoins nationaux et couvre également, tous les besoins du pays en appareils de téléphone avec un taux d'intégration de 86% pour les centraux et 94% pour les appareils téléphoniques.

Quant à la fourniture en fil téléphonique, elle fut assurée jusqu'à 1983 par Gué de Constantine qui avait déjà 40 ans d'âge et avait atteint une capacité de production de 26'000 tonnes de câbles nus et isolés selon un procédé intégré. Par ailleurs, les câbles de télécommunications qu'utilisent les P&T son également produit par ENICAB, anciennement « Gué de Constantine ». Cette entreprise couvre entre 30 et 40% des besoins de l'administration des P&T en câbles dits urbains et 90 à 100% en câbles coaxiaux de longues distances, tout en approvisionnant la Société nationale du fil (SNFF) en circuits de télécommunications et télécommandes.

6) LA BRANCHE INFORMATIQUE

Consciente du caractère évolutif de ce type d'industrie, l'Algérie avance avec prudence dans le développement d'une industrie informatique. Ceci en dépit des nombreux atouts dont dispose le pays : de réelles possibilités d'absorption de ce type de technologie, des installations industrielles électroniques importantes et « *un savoir-faire national* » modeste certes, mais réel, sans oublier un marché national déjà consistant et dont les perspectives de développement sont intéressantes comme le prouve le tableau synoptique ci-dessous :

EVOLUTION DES BESOINS EN MATERIELS INFORMATIQUES EN ALGERIE

<i>Produits</i>	<i>1985</i>	<i>1987</i>	<i>1992</i>
<i>Grands & moyens systèmes</i>	20	28	45
<i>Mini systèmes</i>	30	45	65
<i>Micro systèmes Professionnels</i>	500	800	1200
<i>Micro systèmes bureautique</i>	600	1000	2000
<i>Ordinateurs éducatifs</i>	15'000	30'000	40'000

Source : Ministère de la Planification

La mise en place et le développement d'une industrie informatique nationale s'est étalé conformément aux différents plans élaborés déjà en 1985, sur 15 ans allant de 1985 à 2000. Cette planification avait rempli une grande partie de ses objectifs jusqu'à l'éclatement du désordre national en 1991, et qui se poursuit malheureusement jusqu'à aujourd'hui, malgré le changement politique inauguré par le retour aux affaires de M. Bouteflika et son action vigoureuse en faveur du rétablissement de l'ordre public et la relance économique d'un pays qui ne manque pas de potentiels : Economique, humain, et culturel.

Par ailleurs, le programme initial de développement d'une industrie informatique visait, à terme, la satisfaction du marché national pour certaines gammes de matériels, de fournitures, de logiciels qui entrent dans une proportion importante dans un système informatique. Il fut accordé une attention particulière à la question de maintenance qui nécessitait la mise en place de moyens humains et matériels. Malgré les difficultés, l'entreprise nationale des services informatiques essaye d'assurer avec les moyens du bord, souvent très modestes et insuffisants, la maintenance des micro ordinateurs qu'elle commercialise.

Sources :

- **II ème plan Quinquennal – 1985-1989 – Rapport Général**
- **Guide économique et Social de l'Algérie - 1987**

C) LE MAROC

EVOLUTION DE L'INDUSTRIE MAROCAINE DU TEXTILE & DU CUIR ENTRE 1973 & 1989

Situation Générale

Le secteur du textile et cuir qui regroupe l'ensemble des activités conduisant à la transformation des matières premières d'origine végétale, animale et chimique en filés, peausseries et articles de consommation finale, occupent une place importante au sein du « *tissu industriel marocain* », en termes des exportations, de l'emploi et de l'investissement.

En effet, les exportations, dont la valeur est passée de 358 millions de DH en 1973 à 5'410 millions de DH en 1986, soit 36,7% des exportations des produits industriels et 20,4% des exportations totales marocaines, sont constituées de produits en amélioration continue.

Quant aux importations de ce secteur, qui porte essentiellement sur les matières premières, les demi-produits (filés, tissus, peaux et cuirs) et certains articles spéciaux à usage technique, elles avaient atteint 2'837 millions de DH en 1986, soit 11,9% des importations de produits manufacturés et 8,1% des importations totales marocaines. Pour la même année, le taux de couverture avait été de 159%.

Au niveau de l'emploi, les activités textiles et cuir occupaient en 1988, 100'000 personnes, soit plus du tiers de l'effectif employé par les industries de transformation.

1) L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Se plaçant à la tête des industries de transformation, le secteur textile avait connu, durant les phases de développement, des investissements importants dans toutes ses branches d'activité ce qui avait permis la modernisation de l'outil de production, le renforcement des capacités installées et l'amélioration de la qualité des produits fabriqués.

2) PRODUCTION DE LA VALEUR AJOUTEE

La production réalisée par le secteur textile en 1986, avait atteint 9,1 milliards de DH, contre 8,3 milliards de DH en 1985, soit une progression de 6,9%. Le secteur avait donc contribué pour 13,6% de la valeur totale de la production industrielle. Par branche d'activité, la filature, le tissage et le finissage étaient intervenus pour 64,8% dans la valeur de la production du secteur en 1986, suivi de l'habillement (bonneterie, et confection) dont la part avait été de 35,2%. Quant à la valeur ajoutée elle s'inscrivait en hausse de 8% par rapport à 1985 pour atteindre le chiffre de 2,7 milliards de DH.

3) LES ECHANGES EXTERIEURS

La place de leader de l'industrie textile marocaine se trouve au niveau de la contribution positive à équilibrer la balance commerciale. En effet, d'un volume de chiffre d'affaires à l'export de 295 millions de DH en 1973, les exportations du secteur avaient atteint 3'702, 2 millions de DH en 1986, elles avaient contribué ainsi pour plus de 16,7% aux exportations totales du pays et 30,2% de celles des produits manufacturés. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du taux de couverture des importations par les exportations de produits de textiles :

EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS DE PRODUITS TEXTILES

(EN MILLIONS DE DIRHAMS -DH-)

Désignation	Année					Evolution %	
	1973	1983	1984	1985	1986		
Exportations totales	295,2	1'782,3	2'355,0	2'931,9	3'710,2	17,7	27,7
Dont matières premières	43,3	0,4	1,9	2,9	1,9	-	-
Importations Totales	421,0	1'434,0	1'798,2	2'242,8	2'589,3	13,0	21,7
Dont matières premières	178,3	673,0	806,0	974,0	1'246,6	14,2	22,8
Taux de couverture en %	69,9	124,2	130,9	130,7	143,2	-	55,3

Source :

- Ministère du commerce – Direction de l'Industrie – Rabat

L'orientation vers les exportations du secteur textile s'était confirmée durant toute la période faste, avant l'arrivée en force de la concurrence. En effet, le taux de croissance annuel moyen des exportations avait atteint 27,7% durant la période 1983-1986, enregistrant ainsi un gain de 10 points par rapport à celui observé au cours de la décennie 1973-1983.

Parallèlement à la croissance accélérée des exportations des articles d'habillement, nous avons enregistré une hausse de la valeur de la tonne exportée qui avait plus que doublé entre 1980 et 1990. Cette évolution favorable résultait d'une amélioration sensible de la qualité des produits exportés qui se situait dans la gamme moyenne et supérieure.

Par ailleurs, à l'instar du textile, le secteur du cuir qui concerne les activités de tannerie, mégisserie, de fabrication de chaussures, de l'habillement et des articles de cuir, contribue de manière significative aux investissements, à l'emploi et à l'équilibre commercial de la balance des paiements.

Source : - Ministère du Commerce, Direction de l'Industrie - Rabat

IV ANALYSE DES CHOIX ET DES STRATEGIES DE L'INDUSTRIE MAGHREBINE ENTRE 1973 & 1990

ANALYSES SECTORIELLES

Trois types d'activités industrielles ont été développés au Maghreb depuis les indépendances. Le premier recouvre les activités intenses en matières premières et en énergie qui assurent la valorisation des minerais et des hydrocarbures disponibles dans la région. C'est le cas du raffinage du pétrole et de la pétrochimie, de la chimie des phosphates (engrais phosphatés, acides phosphoriques), de la sidérurgie et de la métallurgie ou encore de la production de ciment.

Le deuxième correspond aux industries destinées à la consommation finale : biens de consommation, non durables(produits alimentaires, boissons), semi-durables (textiles, confection, cuir, chaussures, produits pharmaceutiques), durables (électroménager, électronique grand public, voitures particulières).

Le troisième type correspond aux industries d'équipement, tournées en général vers les besoins de l'agriculture, les travaux publics et le transport. C'est le cas des constructions métalliques (grues, charpentes), de la grosse mécanique (camions, tracteurs, matériel de travaux publics, grosses chaudronnerie).

Le développement des industries du premier type a dépendu des disponibilités relatives en ressources minières et énergétiques, tandis que la croissance relative des autres industries reflète les politiques industrielles mises en œuvre.

1) LE POIDS DES MINERAIS ET DE L'ENERGIE

Le raffinage du pétrole, la pétrochimie et l'industrie des engrais azotés restent des activités importantes en Libye et en Algérie, deux pays gros producteurs de pétrole et de gaz naturel. L'Algérie qui renferme dans ses entrailles des étendues en gaz naturel, possède aussi d'imposants complexes de liquéfaction*(3). La sidérurgie a été surtout développée en Algérie, pays traditionnellement exportateur de minerais de fer, et en Libye où existent d'importantes réserves de minerais. La chimie des phosphates est relativement plus développée au Maroc, gros producteur de minerai de phosphate. Des quantités non négligeables de pétrole et de minerais ont également permis à la Tunisie de développer l'industrie de raffinage, de la sidérurgie, de la chimie des phosphates.

La Mauritanie fait exception dans la mesure où elle n'a pas développé d'industrie sidérurgique, malgré ses énormes ressources en minerai de fer, qu'elle continue d'exporter à l'état brut. En Mauritanie, l'industrie se limite à une cimenterie, une raffinerie de sucre et une raffinerie de pétrole de taille relativement modeste.

Enfin, la production de ciment constitue partout une activité importante. Ces industries intenses en matières premières sont aussi les principales dans chacun des pays de la région et définissent aussi une spécialisation « naturelle » des économies nationales en fonction de leurs dotations en ressources minières et énergétiques. En effet, les industries du gaz et du pétrole, la pétrochimie, la sidérurgie sont les activités les plus importantes en Algérie et en Libye, en termes d'investissements et de production. Leur poids est moins élevé en termes d'emploi et de revenus distribués, étant donné le caractère très capitalistique de leur technologie, mais reste très important.

* (3) L'estimation des réserves d'hydrocarbures fait l'objet de beaucoup d'incertitudes. La Libye, avec en terre des réserves chiffrées à 22 milliards de barils, sans conteste la mieux dotée de la région, suivie à distance par l'Algérie (8,4 milliards de barils) et loin derrière la Tunisie avec (1,8 milliards de barils).

L'Algérie occupe la 4^{ème} place mondiale de la production du gaz naturel. Les réserves algériennes en gaz naturel sont estimées à 104'000 milliards de pieds cubes, derrière la Russie, les Etats-Unis et l'Iran. Il s'agit d'estimations et non de chiffres officiels, c'est pour cette raison, qu'il faut les prendre avec toutes les réserves d'usage

2) EVOLUTION DES GRANDS COMPLEXES ALGERIENS

La taille des usines et la technologie utilisée varient également d'un pays à l'autre, en fonction des politiques gouvernementales. Pour les industries intenses en matières premières et en énergie, la production est partout assurée dans un petit nombre de grosses unités, mais en règle générale, les usines algériennes sont d'une dimension supérieure. Les différences sont plus visibles, en revanche, pour les industries d'équipement et de biens de consommation durables ; la production est livrée par plusieurs complexes de grande dimension, dans lesquels est assurée la fabrication d'un nombre variable de pièces et de composantes.

En effet, les camions sont fabriqués exclusivement dans le complexe mécanique de Rouïba, les tracteurs dans celui de Constantine, le matériel téléphonique dans la seule usine de Tlemcen, les équipements électroménagers à Tizi-Ouzou, les matériels de l'électronique grand public à Sidi-Bel-Abbès.

Les industries tunisiennes et marocaines sont, au contraire, organisées autour de plusieurs usines de petite et moyenne taille, dont la plupart se limitent au montage de composants importés.

Cette concentration technico-administrative de la production industrielle en Algérie s'explique d'abord par la relative complexité technologique de la plupart des produits au regard des ressources au départ très limitées en expertise et en qualifications et par la faible densité du tissu industriel, qui a limité le recours à la sous-traitance, alors que celle-ci est la règle dans les pays industriels. Compte tenu de cette concentration, la décentralisation territoriale des investissements industriels a, tout simplement, produit une géographie industrielle très particulière, marquée par de fortes spécialisations régionales : La sidérurgie à Annaba, le raffinage du pétrole et la pétrochimie à Skikda, la mécanique à Constantine et à Rouïba, le gaz naturel liquéfié à Arzew et les plastiques à Sétif.

Par ailleurs, les modes de propriété et de gestion portent, elles aussi la marque des politiques différentes. Si, pour les industries intenses en matières premières et énergétiques, la production est partout le fait d'entreprises étatiques, pour les industries d'équipements de biens de consommation durables, l'Algérie se distingue du Maroc et de la Tunisie. Dans ces deux pays, les petites et moyennes entreprises qui prédominent dans ces industries, sont privées et appartiennent souvent à des capitaux étrangers, tandis qu'en Algérie les grosses entreprises du secteur sont des entreprises publiques qui n'ont jamais bénéficié d'une quelconque autonomie à l'égard de l'administration centrale jusqu'à la promulgation des lois de 1994.

Au Maroc, la transformation des phosphates reste la principale activité industrielle, devant le raffinage du pétrole et la production du ciment. En Tunisie également, les industries du pétrole, des phosphates et la sidérurgie pèsent d'un poids plus lourd en termes d'investissement et de production que les industries de biens de consommation qui utilisent beaucoup de main d'œuvre. La géographie industrielle des pays maghrébins apparaît ainsi comme étant largement déterminée par la nature des ressources du sous-sol.

3) *EVOLUTION DE L'INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION EN TUNISIE ET AU MAROC*

C'est dans l'importance relative des industries d'équipement et des biens de consommation durables que nous pouvons observer l'impact des différentes politiques industrielles appliquées dans divers pays du Maghreb.

La production des équipements est ainsi plus importante en Algérie tandis que celle des biens de consommation est bien développée en Tunisie et relativement bien développée au Maroc. En effet, certaines industries de consommation comme les huileries, les semouleries et minoteries ainsi que le raffinage du sucre, les produits alimentaires et les boissons, l'ameublement et le textile, ainsi que la pharmacie, sont à peu près également représentés dans les principaux pays, même si elles demeurent faibles en Libye et surtout en Mauritanie. Mais les industries de pêche, de la confection, du cuir et des chaussures, et de même les industries de biens de consommation durables (électroménager, électronique grand public, assemblage de véhicules) sont également plus développées en Tunisie et au Maroc.

Par ailleurs, aucun pays maghrébin n'a cependant de capacité de production d'équipements industriels, c'est-à-dire des machines et des installations nécessaires aux diverses industries. Exception faite du petit outillage et de pièces de rechange, l'Algérie ne fabrique pratiquement aucune machine industrielle et dépend, comme ses voisins, de l'importation pour la construction, le renouvellement et la modernisation de ses usines.

En effet, la localisation des industries reflète également des options différentes dans les divers pays de l'UMA. Au Maroc, l'activité industrielle est concentrée dans la région de Casablanca et la moitié des industries tunisiennes se trouvent à Tunis. En Algérie, il existe trois principaux pôles industriels, le long du littoral, Arzew(près d'Oran), Rouïba, près d'Alger et Annaba. Mais les fortes implantations ont été développées à l'intérieur du pays, comme à Batna, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret, Tizi-Ouzou

qui étaient de simples gros bourgs du temps de la colonisation ou à Sétif, El-Asnam, Constantine, Tlemcen, dont l'activité était traditionnellement administrative et commerciale .

4) LE DIFFICILE CHOIX ENTRE LA LOI DU MARCHÉ & L'INTERVENTIONNISME DE L'ÉTAT

Les politiques industrielles des pays maghrébins ont consisté en partie à développer la mise en valeur locale des ressources minérales et énergétiques, à l'exception de la Mauritanie qui continue d'exporter sa principale richesse, à savoir le minerai du fer, à l'état brut. Pour l'essentiel, c'est dans la production relative des biens de consommation et des équipements, que ces politiques industrielles ont divergé.

En Algérie, l'Etat avait mis l'accent sur le développement de la production des équipements en vue de promouvoir une industrialisation rapide, sur la base d'une demande intérieure stimulée par les revenus de pétrole et de gaz dans le cadre d'une « *planification centralisée excluant l'investissement étranger* ». Toutefois, le capital privé national a été constamment présent dans les industries de consommation non durables, dans la production de petits équipements et de matériaux de construction. Selon les planificateurs de l'époque : « *si les possibilités d'extension et de concentration du capital national privé avait été sévèrement limitée par l'Etat, ce dernier possède un poids assez élevé dans l'emploi et la valeur ajoutée industrielle, en omettant d'indiquer que le capital national reste entre les mains d'une poignée de concessionnaires gravitant autour du pouvoir* » .

En Tunisie et au Maroc, l'interventionnisme de l'Etat s'était limité à la mise en valeur des ressources minières disponibles, laissant au capital privé, local et surtout étranger (à la hauteur de 49% en Tunisie et 55% au Maroc), le soin de développer la production de biens de consommation pour le marché intérieur et l'exportation. C'est ainsi que de larges segments de l'industrie dans ces deux pays s'étaient développés selon « *le modèle courant dans le tiers-monde de la substitution aux importations remonte, vers la production d'équipements, en dépit de la forte participation du capital étranger* » . En effet, depuis longtemps, en Tunisie, et plus récemment au Maroc, les Etats avaient orienté l'investissement industriel vers les produits d'exportation, en jouant la carte de la disponibilité de la main-d'œuvre à bon marché afin d'attirer les entreprises étrangères à investir. Le bilan demeure très mitigé : l'industrie de ces deux pays bute sur le protectionnisme européen et la très faible qualification professionnelle pour pouvoir se frayer une place dans la jungle du commerce international.

L'Algérie a certes construit un potentiel remarquable au niveau technique des travailleurs, mais elle a échoué lamentablement à construire une industrie autonome couvrant ses besoins d'importations qui dépendent toujours de l'exportation des hydrocarbures. La chute des cours entre 1986 et 1989 avaient entraîné l'arrêt des investissements, ce qui provoqua un dérèglement total de la machine industrielle et

engendra un chômage massif dont les séquelles sont encore visibles. C'est dans ce contexte qu'une profonde réforme a été engagée sans grand succès faute d'un schéma directeur clair et d'une logique industrielle cohérente. Depuis cinq ans une nouvelle politique industrielle a vu le jour et les premiers résultats sont encourageants, en attendant cette « *intégration économique du Maghreb* » qui tarde à se mettre en mouvement.

Dans l'ensemble des pays de l'UMA (Union du Maghreb arabe), le constat est affligeant. En effet, les années 1960-1970 furent marquées par l'adoption de modèles économiques fortement dominés par l'émergence d'un secteur public très envahissant, au point d'étrangler toute velléité d'initiative privée. En effet, ces choix économiques erronés paralysèrent le développement, en dépit de la richesse considérable générée par certains états de l'Union, notamment les pays pétroliers (Algérie, Libye et dans une moindre mesure, la Tunisie). Le Maroc demeure le plus grand producteur de phosphate, suivi par la Tunisie. La Mauritanie, malgré ses considérables ressources en fer, reste à la solde des aides internationales.

En effet, l'utilisation abusive de ces ressources à des fins de stabilité politique entraîna la constitution d'économies rentières dans la plupart des pays de l' « *l'UNION* ». Ce phénomène contribuera encore à la détérioration de la situation économique entre 1980 et 1989.

Cette situation se traduit au niveau industriel par quatre traits dominants : La constitution de grands consortiums publics d'industrie lourde ; un marché intérieur verrouillé, le recours à des transferts de technologie massifs ; et un mépris total de l'agriculture qui devint pour le Maroc une source d'exportation.

Par ailleurs, la mise en place de grands ensembles industriels visait à répondre à une demande énorme en besoins primaires. Cette démarche put apparaître, à l'époque justifiée (électricité, logements, moyenne infrastructure etc..) , En revanche, le développement d'une bureaucratie étouffante et d'un système administratif et fiscal pervers qui découragea les investissements étrangers dans les pays ayant adopté une telle approche, sans oublier les aventures d'exportations d'entreprises locales qui se soldèrent par un échec retentissant. Les effets de telles politiques ne tardèrent pas à se manifester.

En effet, les économies méditerranéennes du sud et de l'est se découplèrent de l'économie européenne (qui de son côté, assurait son décollage par l'intégration des retardataires en l'occurrence l'Espagne, le Portugal et la Grèce) et des économies naissantes qui conjuguèrent protectionnisme et exportation. Pourtant la compétition avait déjà commencé à armes et niveaux de développement « *sensiblement* » égaux. Au milieu des années quatre-vingt, la crise énergétique et le poids de l'endettement mettaient à genoux la plupart des pays du sud méditerranéen. Ceux qui se trouvaient avec des industries obsolètes et non-compétitives se sont vus écartés des grands flux d'échanges modernes et des technologies indispensables pour s'y insérer.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'Europe se détacha économiquement de la Méditerranée pour se rapprocher des Etats-Unis et du Japon, ce que Regnault appela en 1993 « *des dérives de continents économiques* » . * (4)

Dans cette nouvelle division internationale du travail, l'industrie maghrébine s'est vue attribuer, en particulier, la spécialisation des filières classiques des « *pays en développement* », en l'occurrence le textile, le cuir et l'agroalimentaire d'exportation ainsi que la production de biens de consommation peu compétitifs et de construction, dans les productions liées aux activités extractives (Maroc et Tunisie) ou énergétiques (Algérie et Tunisie). La Libye étant hors du circuit normal depuis 1989, elle savoure superbement et avec insolence sa mise à l'écart. La Mauritanie étant hors circuit depuis sa naissance dans les années soixante, son économie se rapproche plus de ses voisins subsahariennes que des économies maghrébines.

L'analyste averti constate que ces échecs généraux ne se sont pas produits faute de moyens ou de capacités des investissements locaux. En effet, une grande partie des capitaux issus de la production des matières premières fut délocalisée (États-Unis, Europe, essentiellement) et l'épargne des travailleurs immigrés, longtemps considérée comme acquise aux économies des pays d'origine, commença à s'investir dans les pays d'accueil. Cependant, les sommes englouties dans l'industrialisation des pays du Maghreb en particulier demeurent considérables. Elles s'accompagnèrent de politiques de transfert de technologie dont les effets se révélèrent inappropriés. Souvent mal évaluées et surtout en surdimensionnements, ces politiques se sont aggravées par les mauvaises conditions sociales faites *in situ* aux élites scientifiques et techniques qui empêchèrent un système local de recherche et développement. Car en dépit des efforts de formation effectués, l'avènement d'une classe technicienne de moyen et de haut niveau à l'instar des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, la greffe technologique n'a pas encore réussi.

-
- (4) H. REGGNULT Intégration économique en Méditerranée : Etat des lieux et Perspectives *In L'Europe et la Méditerranée : Intégration économique et libre-échange.*

5) LE FAIBLE ANCRAGE DU MAGHREB AU SYSTEME MONDIAL DES TECHNOLOGIES DE POINTE & DE LA COMMUNICATION

La nette régression de la contribution des pays maghrébins à l'économie mondiale, les a également empêchés de s'insérer de façon satisfaisante dans le réseau mondial de la communication qui trouva son essor à la suite de la guerre du Golfe. En effet, l'arrimage à ce réseau demeure une condition *sine qua non* pour rester dans la course économique mondiale. Ainsi, les Etats maghrébins assistent « *sans broncher* » à la perpétuation d'un système régressif qui les privera d'un précieux outil de développement. Cette inertie est le résultat d'une longue période de tâtonnement aggravée par la guerre civile en Algérie qui sévit depuis presque une décennie. Il s'agit, en effet d'un processus d'auto-exclusion, à l'échelle mondiale, d'une marche collective vers le progrès.

En matière d'industrie et de recherche dans le domaine informatique et des télécommunications, l'activité du Maghreb demeure très modeste. Selon une étude du cabinet *Dataquest*, pour le compte du gouvernement égyptien ⁽⁵⁾ faisait apparaître en 1992, que si les prémices d'une telle industrie étaient notables dans les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie), seule « *l'Algérie de l'époque* » disposait d'un potentiel de recherche susceptible de conduire à un développement futur de celle-ci. En effet, les experts de « *Dataquest* » mettaient en avant les travaux du centre de développement des techniques avancées (CDTA) dans le design des semi-conducteurs, et ceux du laboratoire de microélectronique du haut commissariat à la recherche du software. La Tunisie était citée pour la qualité de sa formation, mais l'étude mettait en exergue la déperdition due à l'exode des compétences à l'étranger.

⁽⁵⁾ Commission européenne DG XIII, Télécommunications In the Mediterranean : the role of the European Union

En effet, l'Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications (IRIST) est considéré comme un centre de recherche de qualité. Le Maroc, en revanche, demeure moins avancé que ses deux partenaires dans ces domaines très stratégiques. Mais dans chaque pays de l'UMA, exception faite pour la Libye et la Mauritanie qui évoluent hors du contexte de Barcelone, la dépendance à l'égard des firmes étrangères est, à l'heure actuelle, quasi totale et les sites de production établis sur place sont essentiellement des sites de montage de technologies importées et souvent ne datent pas d'aujourd'hui.

Par ailleurs, la faiblesse des télécommunications est un autre facteur de retard de développement. Elle s'exerce autant dans le domaine des associations de diffusion internationale ou régionale (ASBU, Arabsat), que dans le domaine des ressources et des productions, sans oublier bien entendu la conception.

Parmi les obstacles au développement des télécommunications dans les pays du Maghreb, il y a le déficit de pénétration des lignes de téléphones. La moyenne de cette dernière dans les pays du Maghreb est de 4,36 lignes pour 100 habitants, alors que le taux de pénétration le plus faible au sein de l'Union européenne, celui du Portugal, est de 37 lignes. La situation est également contrastée si l'on regarde l'équipement des foyers.

L'observateur averti note alors des différences significatives : 91,3% des foyers israéliens sont équipés de téléphones ^{*(6)}, contre 38, % en Algérie, 14,6% en Tunisie et 10,1% au Maroc. Paradoxalement, cette situation contraste avec de très bons taux de croissance annuelle du nombre des lignes installées (entre 8 et 15%). La cause principale du différentiel entre la croissance et l'équipement réside dans l'accroissement constant des populations dans les pays concernés. L'effort entrepris, quel qu'il soit, ne parvient pas à combler le « gap » démographique.

^{*(6)}

A titre de comparaison. Israël est partie prenante du traité de Barcelone, mais n'a aucun lien avec l'UMA.

DEUXIÈME PARTIE

V L'ÉVOLUTION TECHNIQUE & TECHNOLOGIQUE AU MAGHREB

ANALYSE GLOBALE

Il peut paraître prématuré de parler ici de la recherche scientifique et de développement technologique du Maghreb, alors que celui-ci émerge à peine en tant que projet politico-économique régional et en est encore à ses premiers balbutiements. Pourtant, à voir les choses de près, nous nous rendons compte assez vite, que le Maghreb a besoin d'un élan économique vigoureux et d'un tissu industriel rénové, reposant sur des nouvelles bases de développement technologique.

En effet, la mise en place d'un « *espace maghrébin de l'industrie et de la recherche* » s'avère comme une condition « *sine qua non* » de tout développement harmonieux et adapté aux exigences modernes.

« **LE MAGHREB TECHNOLOGIQUE** », voilà un objectif de plus à concrétiser dans le cadre de l'action commune maghrébine ! Mais, comment y parvenir ? Sachant qu'une décennie s'est déjà écoulée depuis la signature de création de l'UMA le 17 février 1989 et que l'avènement de Barcelone s'est greffé, rendant ainsi la tâche ardue pour l'analyste que je suis. Mais malgré cette double appartenance, nous préconisons que l'UMA et Barcelone peuvent devenir complémentaires et réussissent là où ont échoué les cinq Etats signataires de la charte de l'UMA.

Pour y parvenir, il serait de bon aloi de consolider le potentiel de recherche dans les pays maghrébins en incitant ces derniers à sortir de leur torpeur et à prendre le taureau par les cornes en s'inspirant du modèle asiatique.

En effet, l'observation du potentiel de recherche scientifique et technologique dont disposent l'ensemble des pays maghrébins illustre à l'évidence la modestie des moyens matériels et financiers consacrés à ce secteur.

Certes, un effort considérable a été fourni depuis l'indépendance en vue de doter les pays maghrébins de structures de recherches modernes et appropriées. Que ce soit au niveau universitaire ou dans les entreprises étatiques, des centres de recherches ont été créés ici et là. Des crédits furent alloués. La Tunisie, par exemple, a réalisé des pas remarquables dans le domaine des industries phosphatiques et en matière d'engrais chimiques avec de nouveaux procédés de raffinage obtenus.

Dans le secteur des hydrocarbures, l'Algérie s'est dotée, par ailleurs, de structures de recherche et de laboratoires ultramodernes avec un matériel très performant. De ce point de vue, et grâce aux moyens matériels et aux capacités humaines et techniques qu'elle a acquis, l'Algérie peut se mesurer avec les pays les plus avancés dans ce domaine.

Bref, considéré dans sa globalité, ce potentiel de recherche au niveau du Maghreb apparaît d'une importance et d'une diversité remarquable. Mais, malgré ce potentiel louable, le Maghreb apparaît mal préparé, au regard des autres nations, pour faire face au défi du troisième millénaire ; que ce soit en informatique, en chimie ou en électronique, sans parler des domaines stratégiques comme l'aéronautique, les biométéorologies ou la fabrication des matériaux composites, l'écart se creuse entre le Maghreb et les nations développées.

Aujourd'hui, il est clair que les pays maghrébins ne peuvent plus espérer rattraper ce retard considérable dans le domaine technologique s'ils doivent se limiter à la « *voie nationale* » de développement.

VI L'EVOLUTION VERS UNE STRATEGIE COMMUNE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU MAGHREB

La mise au point et la définition d'une stratégie commune de recherche s'impose aujourd'hui. Au-delà, la coopération scientifique maghrébine peut et doit se développer à partir des accords directs entre institutions et établissements publics. A cet égard, il suffit de réactiver les séries d'accords scientifiques signés entre Maghrébins depuis plus de trente ans.

En effet, la création d'une « **Fondation scientifique maghrébine** » serait souhaitable en vue d'harmoniser les efforts et les objectifs dans ce domaine entre les universitaires et les chercheurs maghrébins. Cette fondation serait une structure appropriée pour la naissance d'une communauté scientifique homogène.

En même temps, les pays maghrébins devraient envisager la mise au point et le lancement d'une série de grands projets de recherches dans certains domaines scientifiques jugés prioritaires. Ces « *grands programmes communautaires* » seraient un cadre approprié de rencontre et de mobilisation du potentiel humain et matériel de recherche au niveau du Maghreb.

1) ENCOURAGEMENT DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

S'il y a un domaine qui devrait bénéficier d'une plus grande attention, c'est celui de la circulation de l'information scientifique. Notons d'abord, que la collaboration entre les pays du Maghreb n'est pas inexistante.

En effet, de nombreux congrès maghrébins se tiennent régulièrement, que ce soit en médecine ou d'autres disciplines comme la chimie, la géologie, l'informatique, sans parler des sciences humaines et sociales.

Mais cela ne suffit pas. Il importe aujourd'hui de donner à la recherche scientifique une dimension maghrébine, en faisant circuler l'information scientifique à l'intérieur du Maghreb à l'aide de réseaux maghrébins (banques de données) et à l'extérieur du

Maghreb à travers le réseau international « *WORLD WIDE WEB* ». Les chercheurs maghrébins doivent être les premiers informés des travaux entrepris et des résultats obtenus par leurs collègues.

A cet égard, une réelle coordination entre les organismes nationaux de la recherche scientifique dans le cadre d'un projet commun s'impose comme un objectif prioritaire.

En fait, ce Grand Maghreb qui se réveille aura-t-il les moyens et les capacités de relever les défis que posent les nouvelles technologies de cette dernière révolution technique et technologique.

Sur le plan technique, quelques évolutions satisfaisantes ont été enregistrées durant la dernière décennie du vingtième siècle. En effet, certains pays ont atteint 60% d'installations en système digital notamment en Algérie et en Tunisie, d'autres restent à la traîne en l'occurrence la Libye à cause de l'embargo et l'Algérie à cause de la guerre civile qui sévit à ce jour ; la digitalisation représente respectivement 27 et 28%.

La téléphonie mobile, malgré les retards accumulés, commence à percer péniblement faute de moyens et de technologie de pointe, trop onéreuse pour les économies maghrébines qui viennent tout juste de sortir de leur nième plan d'ajustement structurel.

Ligotés par leur double appartenance, les pays maghrébins ont opté pour le système GSM, comme standard régional choisi par la Ligue arabe. Les systèmes de transmission de données sont en revanche très en retard. L'évolution est positive, nous tenons compte des progrès enregistrés ces cinq dernières années dans ce domaine précis.

Le problème des communications dans les pays du Maghreb, comme tout problème économique et de société, est aussi lié à une dimension politique, en panne depuis 1994, date du gel de la coopération inter maghrébine suite au différend qui opposait le Maroc à l'Algérie concernant le Sahara occidental.

En effet, une part du retard en moyens d'information et de communications est, ou a été longtemps liée à la volonté de tel ou tel gouvernement de contrôler la circulation des idées au sein de son propre pays. Il est de notoriété publique que trois gouvernements maghrébins sont issus d'un coup d'Etat militaire (Libye, Mauritanie et Tunisie), les deux autres : l'un monarchique absolu (Maroc), l'autre « *issu des urnes avec les réserves d'usage* ». Donc la liberté d'expression et de communication reste au bon vouloir du « *gouverneur* » .

2) L'ECHEC DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'analyse approfondie du potentiel scientifique et technique des pays maghrébins conduit à un constat quasi général de très grandes faiblesses. Alors que les nouveaux pays industrialisés de l'Asie et du Sud-Est parvenaient en trente ans à passer du stade de la reproduction médiocre des produits occidentaux à l'amélioration puis à la conception de produits de haute technologie, les pays maghrébins dans leur ensemble, ne parviennent pas à faire émerger une compétence technique réellement significative.

La majorité des analystes attribuent cette faiblesse à la dépendance en matière de technologie importée. Or la dépendance technologique dans le processus d'émergence d'une base technologique locale n'est pas en soi une cause de l'échec. En effet, la condition *sine qua non* du développement technique passe impérativement par le transfert de la connaissance extérieure vers le tissu scientifique et technique interne d'un pays donné ou d'un groupe de pays hétérogène comme l'UMA.

C'est dans les conditions de mise en œuvre de ce transfert que tout se dessine et c'est là que réside la cause primordiale de l'échec. En effet, l'utilisation de technologie importée a été depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le vecteur essentiel de démarrage des économies européennes brisées par la guerre, à la fois par l'achat des licences américaines, mais aussi par la captation de technologie allemande au titre de dommages de guerre. Ce que les pays maghrébins n'ont pas fait, suite à leurs indépendances respectives au début des années soixante quand ils prenaient possession de leurs fabuleuses richesses minières et pétrolières. Ils avaient préféré la facilité en « *achetant* » les usines clés en main et s'armer jusqu'au dents avec un matériel de guerre périmé. Ce qui nous amène à dire que la théorie de la dépendance n'a qu'une influence marginale sur l'échec de transfert de technologie. En effet, ce qui est réellement en cause reste la capacité des états maghrébins à créer les conditions favorables pour l'émergence d'une science et d'une technologie locale capable de combler ces lacunes.

Selon les spécialistes : « *les nouvelles élites arabes pensèrent accélérer le processus de développement par des méthodes dont elles ne s'aperçurent pas qu'elles les conduiraient à une dépendance technologique accrue. Elles supposèrent qu'une fois transformée par le contexte du travail, la main d'œuvre nationale apprendrait les sciences et les techniques sur le tas (...). Pour acquérir celles-ci, la main d'œuvre nationale doit participer totalement, du début à la fin, à tous les stades de chaque projet. De plus, les institutions locales, les entreprises, l'industrie et la main d'œuvre ne participent pas de la mise en place de chaque activité économique, on pourra établir, en amont et en aval, les liens efficaces sans lesquels l'effet démultiplicateur associé à tout investissement demeure limité, tandis que les bénéfices économiques deviennent insignifiants. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, constate Antoine Zahlan. Les pays arabes ont investi (formation brute de capital) environ 2'000 milliards de dollars (en prix courants) de 1970 à 1990 alors que le PNB a à peine atteint en 1990, 400 milliards de dollars* ⁽⁷⁾.

*** (7)**

- **ZAHLAN (A), Pour un Eurêka ! méditerranéen, in Paul Balta, La Méditerranée réinventée, Paris, la Découverte, 1992**

La condition essentielle pour que le transfert de technologie prenne corps dans les pays du Maghreb demeure le développement scientifique et technique adéquat capable de se greffer après une mise à niveau plus au moins longue selon les besoins des pays afin d'éviter le travers de surdimensionnement qui caractérisa les projets maghrébins en particulier et arabes en général. En effet, dans la plupart des cas, et des pays du Sud, les transferts de technologies ont été *intentionnellement* surdimensionnés par le désir des gouvernements d'acquérir à tout prix la technologie la plus avancée, comme pour conjurer un retard considéré comme « *intolérable* » pour les pays qui ont connu le joug de la colonisation, au titre de dédommagement. Les anciens colonisateurs, ainsi que les autres pays avancés, furent ainsi confrontés à cette époque à une revendication permanente et forte des pays en développement pour que ces transferts soient effectués. Mais la mise en œuvre des transferts prit, le plus souvent, un tour inopérant.

3) L'ABSENCE DE LA SCIENCE & DE LA TECHNOLOGIE MAGHREBINE AU NIVEAU MONDIAL

Sur le plan international, comme le constate d'ailleurs « *l'observatoire des sciences et techniques* » (OST) dans son rapport paru en 1996 aux éditions « *ECONOMICA* », 90% des activités mondiales de recherches et de développement sont exécutés par l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie industrielle. L'Afrique du Nord et le Moyen et Proche-orient (dont certains pays furent peu avarés de moyens), se situent entre 0,4 et 0,5% du PIB consacré aux dépenses de R & D. Leur part moyenne sur le montant total des dépenses R&D s'élève respectivement à 0,2 et 0,7%. Or, le minimum d'investissement acceptable pour espérer un retour en investissement, c'est-à-dire pour mettre en œuvre une politique minimum de R&D, est fixé par l'OCDE à 1%.

Le même constat se retrouve sur le nombre de chercheurs puisque l'Afrique du Nord et le Moyen et Proche-Orient font apparaître les chiffres mondiaux les plus bas, à l'exception de l'Afrique noire (soit respectivement 38'100 et 19'000 chercheurs). Quant au rapport du nombre des scientifiques à la population l'OST donne 2,2 scientifiques pour 1'000 habitants dans l'UE et 3,8 aux Etats-Unis, alors que ce ratio est de 0,3 pour 1'000 en Afrique du Nord et 0,1 pour 1'000 au Moyen et Proche-Orient, le même que celui de l'Afrique noire.

Par ailleurs la situation est légèrement meilleure pour la production et l'impact scientifique par le nombre de publications. En effet, les statistiques de l'OST montrent une évolution légère du poids mondial des chercheurs et scientifiques d'Afrique du Nord et du Proche et Moyen-Orient (qui reste à 0,4% de 1982 à 1993 pour l'Afrique du Nord, et qui passe de 0,4% en 1982 à 0,6% en 1993 pour le Proche et Moyen-Orient). L'impact, lui, stagne ou évolue très peu (0,28% en 1982 et 0,21% en 1983

pour l'Afrique du Nord, 0,30% en 1982 pour 0,25% en 1993 au Proche et Moyen-Orient). Ceci veut dire que les chercheurs et scientifiques de cette zone publient autant, voire un peu plus (Proche et Moyen-Orient) qu'il y a dix ans, mais que la qualité des travaux ne leur permet pas d'atteindre une notoriété telle qu'ils puissent être cités par leurs collègues dans les publications scientifiques de haut niveau. Sachant que le poids scientifique d'un pays se mesure en nombre de publications annuelles, et « *l'impact* » concerne le nombre de citations d'un chercheur par d'autres chercheurs, essentiellement étrangers.

Enfin, en matière de brevets et densité scientifique (ratio de publications scientifiques par rapport au PIB ou à la dépense nationale de recherche et de développement, DNRD), l'Afrique du Nord et le Moyen et Proche-Orient sont pour ainsi dire absents du tableau mondial *(6). Seul Israël émerge notablement du lot puisque son poids mondial et sa densité sont supérieurs à la CEI, et bien évidemment à ses « *concurrents* » arabes.

4) LES PRINCIPALES CAUSES DE L'ECHEC DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AU MAGHREB

L'une des causes principales de l'échec du développement technologique demeure la médiocrité de la condition sociale des chercheurs et des ingénieurs. Il s'agit là d'un élément culturel essentiel à prendre en compte. Père de toutes les techniques du X^{ème} au XIII^{ème} siècle, le monde de l'islam en général et du Maghreb en particulier, a peu à peu fait descendre le travail manuel, la conception des produits, la recherche appliquée au plus bas de l'échelon de l'échelle sociale, alors qu'un système d'éducation rigidifié sur plusieurs siècles bloquait toute capacité réelle d'accès à la science moderne comme le note Hoodhboy dans son analyse de 1991 « *l'incapacité du système traditionnel à répondre adéquatement à un monde en mutation a peut-être été le facteur le plus critique pour interdire aux musulmans d'accéder au train de la révolution scientifique* » .

Par ailleurs, la puissance coloniale a très peu fait pour faire émerger une élite technicienne au Maghreb. Nous noterons qu'en 1955, il y avait dans la région, en tout et pour tout, 76 ingénieurs d'origine arabe *(8).

L'islam n'est donc pas la seule cause de désaffection des professions techniques dans les pays du Maghreb.

* (8) BENNAGMOUCH (1995)

• SCIENCES & TECHNOLOGIE, INDICATEURS, EDITIONS, 1996, PARIS ECONOMICA

Quelles qu'en soient les causes profondes, le discrédit de l'activité manuelle, artisanale et industrielle a pesé très lourd dans la reconstruction du tissu industriel et technologique des pays arabes après la deuxième guerre mondiale. Malgré les efforts déployés, il persiste encore, de la part de la vieille bourgeoisie des notables dans le Monde arabe en général et le Maghreb en particulier, une répugnance à embrasser des carrières techniques. Selon l'analyse de Fayçal Yachir (1992) : « *Les professions liées à la recherche souffrent à la fois de mauvaises conditions matérielles de vie et de travail, de l'absence de l'autonomie à l'égard du pouvoir et d'un prestige social bien limité* ». Cette situation nuit bien évidemment aux branches nécessitant une valeur ajoutée. A l'heure actuelle, au Maroc, les formations d'ingénierie et technologiques ne représentent que 0,83% du nombre total des étudiants, et 12,50% en Tunisie, alors que dans les deux pays les sciences humaines et sociales totalisent 64%. Par ailleurs, en Algérie et au Maroc, les effectifs de ces sections sont en baisse constante. De plus, certains pays dont l'Algérie, qui avaient fait un effort considérable dans le domaine de formation des ingénieurs et techniciens, se sont trouvés à la moitié des années quatre-vingt dans l'incapacité de leur assurer un emploi substantiel, ce qui a aggravé la méfiance traditionnelle à l'égard de ces professions, et ce qui a poussé bon nombre d'entre eux à être plus critique vis-à-vis des autorités, allant jusqu'à la rébellion ouverte en s'enrôlant dans les milices les plus radicales du bras armé du FIS (Front Islamique du Salut).

En effet, selon les analyses de François Burgat (1988 - 1995) : « *C'est dans les sections scientifiques des universités, que s'est fait le plus large recrutement des « nouveaux islamistes » radicaux qui ont cherché à réconcilier science, modernité, identité culturelle, politique et religieuse, et qui sont passés à l'action violente faute d'écho à leurs revendications* ». Il n'en demeure pas moins que cette analyse reste sujette à caution, sachant que la guerre civile algérienne n'est pas encore définitivement éteinte et tire ses origines profondes de la division du Maghreb et un manque d'espace vital de liberté.

Au – delà du discours traditionnel sur le nécessaire effort national sur la science et la technologie et sur le développement par le transfert de la technologie qui fut un des éléments récurrents dans les discours sur « *l'échange inégal* » des années soixante-dix, nous pouvons constater un défaut récurrent d'adaptation des projets de R&D aux fins économiques et industrielles.

Selon J.-B. Meyer et D.Rag, dans une analyse publiée en 1992 : « *Dans le domaine de la technologie un certain nombre d'acteurs existent désormais, mais leur intégration sociale n'a pas suivi le même développement. Déconnectés de la situation économique actuelle, de nombreux ingénieurs ont de grosses difficultés à trouver un travail. Le chômage dans ce type de profession est élevé. L'absorption des ingénieurs sur le marché du travail dépend des capacités industrielles. Celles-ci demeurent limitées et*

l'éducation et la formation reçues par les ingénieurs locaux ne correspondent pas le plus souvent aux besoins des industries domestiques « .

Cette situation est en contradiction complète avec les discours gouvernementaux qui lient régulièrement développement industriel et recherches appliquées et orientées.

5) LES ALEAS D 'UNE ORGANISATION DEFAILLANTE

L'organisation générale des structures de la science et de la technologie dans les pays arabes en général et maghrébins en particulier, ne favorise pas une optimisation des ressources. La dissémination entre les ministères concurrents, voies parallèles entre recherche et université, saupoudrage des moyens entre de multiples entités, des organismes prestigieux, masquant d'immenses faiblesses, mise en œuvre de politiques et de programmes incohérents, souvent contradictoires chapeautés par des bureaucrates suffisants à eux-mêmes et sans grande connaissance de leur mission. A ces tares s'ajoute l'omniprésent appareil policier qui veille au grain et organise les blocages à tous les niveaux pour justifier sa présence. Sans compter l'incapacité de passer de la recherche appliquée au développement, condition sine qua non pour passer à l'échelon supérieur. En effet, si les laboratoires de recherche appliquée sont relativement nombreux, ils ont toutes les peines du monde à accéder au développement industriel. Cet état résulte du cloisonnement des mondes académiques et industriels et de l'absence totale de passerelles entre les entités. A cela s'ajoute la méfiance de l'industrie privée, qui serait la plus à même d'intégrer les retombées de la recherche d'une perspective commerciale.

A cette somme de tares conceptuelles s'est greffé un fléau non moins important en l'occurrence la fuite des cerveaux qui sonna le glas à toute mise en œuvre d'un programme de développement scientifique et technologique digne de ce nom. Les raisons de cette cascade d'échecs résident dans le fait que le marché intérieur est saturé par une inflation de cadres. Cette situation conjuguée a fait que les élites tendent à supporter de plus en plus difficilement les régimes autoritaires ou des situations sociales dégradées, ce qui a conduit à une lente accélération du « *brain drain* » dans le Monde arabe en général et le Maghreb en particulier. Selon les circonstances, il peut prendre des allures massives comme ce fut le cas des pays en guerre. L'*Atlas du Monde arabe* (1991) évaluait à 110'000 étudiants arabes en France, en Grande Bretagne et États-Unis. Ces chiffres ne tiennent pas compte des experts déjà qualifiés, installés dans ces pays après leurs études ou ayant repris le chemin de l'exil en raison des mauvaises conditions de vie à domicile. C'est en réalité plusieurs milliers de personnels de haut niveau qui vivent et travaillent en dehors de leurs pays. Selon une étude d'Antoine Zahlan : « *plus la moitié des docteurs en sciences et ingénierie ont quitté le monde arabe* » *(9).

-
- (9) Arab Institutions of Higher Learning and their own Manpower Development, In Ibrahim .
 - Ed *Arab Ressources – The Transformation of Society. Center for Contemporey Arab Studies.*
 - Humann Ressources for the Arab World – The Impact of migration

L'échec patent de la plupart des pays arabes en général et maghrébins en particulier renvoie à la question d'une inéluctabilité du sous développement dont seuls pourraient sortir les pays disposant de moyens considérables à condition qu'elles soient rapportées à un petit espace et une faible population comme les pétro-bédoucraties du Golfe par exemple. Est-ce vraiment le cas ? Nous ne le pensons pas vraiment. D'une part sur le pourtour méditerranéen, deux pays non-arabes (la Turquie et Israël) ont mis sur pied (toutes proportions gardées) de véritables systèmes performants d'enseignement, de recherche et parfois de production de niveau moyen et de haut niveau. D'autre part, au sein même du Monde arabe, des pays comme l'Egypte, le Maroc ou l'Algérie, avant les ravages de la guerre civile, disposent d'un potentiel de chercheurs et plus largement de recherche qui pourrait être valorisé, à condition de dégager une politique et des axes de coopération plus rationnels.

Malgré ce tableau noir, nous ne pouvons pas rester sur une note totalement pessimiste. Des efforts existent au Maghreb pour améliorer les relations recherche/industrie et l'ouverture vers les enseignements techniques. Nous pouvons citer l'expérience des URST et le Groupement d'intérêt scientifique (GIS), en Algérie, les rencontres sur le transfert de technologie(TOKTEN), l'Office de développement industriel(ODI) dont les activités peuvent favoriser le partenariat technologique, la création de l'Académie Hassan II des sciences et des techniques visant à la promotion de la recherche au Maroc, et enfin la mise en réseau Internet des activités de recherche en Tunisie. Cependant ces initiatives demeurent modestes. Il apparaît désormais que l'enjeu des pays du Maghreb est moins le développement des infrastructures de recherche – elles existent- et des coopérations, qu'un travail conceptuel commun avec les pays avancés sur le lien recherche/industrie et son adaptation aux pays en développement. L'Union européenne, via son programme MEDIA, peut à cet égard, jouer un rôle inappréciable d'entraînement en raison de son expérience inégalée de « *recherche sur la recherche* ».

L'ancrage au système mondial par le développement et la maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC) demeure une condition *sine qua non* de développement, mais ce n'est pas la panacée. Il n'en demeure pas moins que les moyens d'information et de télécommunication moderne ne sont que des outils de travail. Si le tissu de connaissance général de la société concernée et son irrigation ne suivent pas, les « TIC » se réduisent à un rôle de courrier électronique. C'est dans la capacité de concevoir, de réaliser et d'appliquer les préceptes d'une science que se jouera le développement du Maghreb. L'Algérie (comme l'a montré l'étude de « *Dataquest 92* ») était particulièrement bien placée, au début des années soixante-dix, pour réussir une telle performance, hélas, les aléas de la guerre civile qui ravagea le pays entre 1991 et 1999 écourta cette ascension. Désormais le Maroc et la Tunisie disposent d'instituts dans ces domaines, qu'il convient de valoriser par le biais de la coopération dans un cadre maghrébin et arabe avec une très large ouverture vers l'Europe.

CONCLUSION

Malgré les efforts déployés, il n'en demeure pas moins que le retard reste très important. L'action publique a un grand rôle à jouer. C'est dans la capacité d'inciter les entreprises à investir dans les domaines innovateurs que se mesurera le progrès de l'UMA qui doit dépasser le stade d'un projet et prendre corps, faute de quoi, le Maghreb restera à jamais sous tutelle (...).

La seule réponse devrait être la réalisation d'une complémentarité entre les pays du Maghreb, tout en laissant la porte ouverte à une réelle coopération internationale pour échapper à un tropisme européen bien pesant sur les économies maghrébines encore convalescentes.

Quant au développement régional, les pays maghrébins doivent cesser de faire l'autruche et s'associer sur un programme à long terme pour réaliser cette synergie nécessaire pour bâtir une nouvelle industrie ouverte aux technologies modernes et capable de sortir le Maghreb de sa dépendance effective en matière technologique et industrielle.

Se cantonner dans le rôle de pourvoyeur des industries occidentales en pièces de rechanges, dans la confection ou la maroquinerie fut une étape nécessaire à une époque où les trois pays maghrébins étaient des colonies. Le temps est venu de tourner la page et de se forger une industrie à l'instar des pays émergents.

SOURCES :

- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996
- Economies du Maghreb- *L'impératif de Barcelone*- Sous la direction d'Abd El Kadar Sid Ahmed
- Editions du CNRS- 1996
- Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1997

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire Economique du Maghreb (1989-1993) – Edition du Centre d'Etudes Internationales du Maghreb (1989-1993).
- L'Etat du Maghreb – Editions de la Découverte – 1991
- AL-Daghestani – Les Etats arabes, in *Rapport Mondial sur la Science* : Paris- UNESCO – 1993
- Ayari C. – *Les enjeux Méditerranéens : Pour une coopération euro-arabe* – Presse du CNRS- 1992.
- Balta P. – *La Méditerranée réinventée* – Paris – Editions –La Découverte / Fondation Renée Seydoux.
- BENNAGHAMOUCH S. – L'Education et la formation des ressources humaines in ALCOUFEE A. (Dir.) - *Les systèmes nationaux de recherche et développement et les zones d'intégration : Les cas des pays de l'Union du Maghreb arabe – Etude CCE/Fast*
- DUGAZAN J.-F – Coopération industrielle et transfert de technologie au Maghreb Entre Développement & Sécurité. In DUMAZ M.L. (Dir.) *Méditerranée occidentale – Sécurité & coopération*. Paris PUBLISUD.
- BIZEC J.F. –*Les Transferts de Technologie*. Paris : PUF (*Que sais-je ?*).
- BURGAT F. 1995 – *L'islamisme en face* –Paris – Editions de la DECOZVERTE.
- ERDILEK A. – 1984- International Technology Transfer In the Middle East and North Africa . *Management Decision*, Vol II, P45-49.
- KADHER B. – 1992– *Le Grand Maghreb et l'Europe : Enjeux et Perspectives* Paris-Ottignies : PUBLISUD –Quorum. Cermac.
- Meyer J.B et RAJ. D. 1992- Science and Technology corporation Between Europe and Arab World , In *Marginalization , Specialization and Cooperation in the Méditerranéen Europe* . CCE Fast. Dossier Continental Europe : Science, Technology and Community Cohesion, Vol 13-18, FOP 348, P. 115-139.
- SID AHMED A. – 1989 – *Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (IRB)*. 2 tomes. Paris – PUBLISUD.
- UNESCO. 1993- Rapport des Sciences. Paris
- Yachir F. –1992- *La Méditerranée dans la révolution technologique* –Paris – L'Harmattan – Forum du tiers-monde.

DEUXIÈME PARTIE

ETUDES ANALYTIQUES

DEUXIEME PARTIE

ETUDES ANALYTIQUES

- | | | |
|-----------------|-------------|---|
| CHAPITRE | VII | DES EFFETS DU TRAÎTE DE
BARCELONE SUR LES ECONOMIES
MAGHREBINES |
| CHAPITRE | VIII | EVOLUTION DES RAPPORTS
EURO-MAGHREBINS APRÈS
BARCELONE |
| CHAPITRE | IX | L'AVENIR DE L'INTEGRATION
MAGHREBINE APRÈS LA CREATION DE
LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE AVEC
L'UNION EUROPEENNE |
| CHAPITRE | X | CONCLUSIONS & PROPOSITIONS |

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE VII

LES EFFETS DU TRAITE DE BARCELONE SUR LES ECONOMIES MAGHREBINES

CHAPITRE VII

LES EFFETS DU TRAITE DE BARCELONE SUR LES ECONOMIES MAGHREBINES

PROLOGUE

Dès la création de la CEE en 1958, les principales forces politiques maghrébines ont réussi, contre vents et marées leur rendez-vous de Tanger. Depuis, « *le projet d'unité maghrébine* » n'a pas avancé dans les années soixante et avait même régressé dans les années soixante-dix. Cependant, au lendemain de l'élargissement communautaire aux ibériques ainsi que la mise en place par la CEE du concept de la politique méditerranéenne renouée, baptisé (PMR), la réaction des chefs d'Etats maghrébins ne s'était pas fait attendre longtemps. Après moult palabres, ils prirent rendez-vous à Marrakech après les rencontres préparatoires de Zéralda. L'UMA est née, il faut bien le dire, dans un contexte très controversé compte tenu des relations très délicates entre l'Algérie et le Maroc d'une part et la Tunisie et la Libye d'autre part. La Mauritanie s'est jointe à cette union par la volonté française afin de garder à l'intérieur de l'UMA un allié capable, le moment voulu, de torpiller cet édifice fragilisé par les querelles intestines de ses autres membres.

Malgré le grand espoir qu'avait suscité la naissance de l'UMA, les réalisations sont restées très modestes au départ et devinrent quasi nulles depuis le gel du processus d'intégration maghrébine en 1995, suite au réveil impromptu de l'éternel conflit du Sahara occidental. Malgré les efforts déployés par la Libye d'une part et la Tunisie de l'autre, l'intégration économique maghrébine sombra dans les abîmes de la rivalité ancestrale, il est vrai, alimentée par tous ceux qui voient dans ce processus une menace de leurs intérêts stratégiques et économiques à long terme dans la région.

Devant le blocage de la situation maghrébine, la conférence de Barcelone a été organisée à l'instigation de l'Europe et mise en place dans le cadre « *des nouveaux rapports* » entre les deux rives de la Méditerranée. Face à cet impératif, les pays maghrébins se sont trouvés dans l'incapacité de préparer une réponse commune à l'initiative européenne qui les interpelle directement.

En effet, la nouvelle approche du partenariat euro-méditerranéen, telle que définie à Barcelone, s'articule autour de trois axes principaux :

- Un axe politique qui ambitionne de définir les contours d'un espace méditerranéen de « *paix et de stabilité* ». Il met l'accent sur le respect des règles fondamentales en matière de démocratie, des droits de l'homme, de tolérance religieuse et culturelle. L'engagement politique et stratégique de l'Europe n'est pas sans rapport avec sa compétition avec les Etats-Unis qui ont renforcé leur présence dans la zone méditerranéenne et moyen-orientale depuis la guerre du Golfe. Une analyse comparative des deux approches Casablanca/Aman, d'une part, et Barcelone, d'autre part, pourrait être très intéressante, dans la mesure où la démarche européenne reste dominé par le « *syndrome sécuritaire* » et obnubilée par les risques d'instabilité dans l'espace méditerranéen quelles qu'en soient les causes : Pression démographique, immigration clandestine, montée de l'intégrisme, terrorisme, et criminalité organisée notamment le trafic de drogue.
- Un axe économique et financier dont le pivot central serait constitué par un projet de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéen à l'horizon de l'an 2010. Cette zone devrait regrouper une quarantaine de pays et surtout « *huit cents millions de consommateurs* » liés par des accords bilatéraux entre l'Union européenne et les pays du sud-est méditerranéen **PSEM** dont la mise en œuvre implique une coopération *multidirectionnelle* entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, dans les domaines de l'investissement, de la coopération régionale, de l'appui de l'entreprise, de la protection de l'environnement, et de la gestion des énergies renouvelables telle que le solaire et halieutiques.

Pour réussir ce pari ambitieux, aux alentours de 2010, une action vigoureuse de mise à niveau des économies sud méditerranéennes reste de rigueur. Elles doivent être à la hauteur des exigences d'un libre échange à trois dimensions : des marchandises, des services et des capitaux à l'exception des produits agricoles dont personne ne souhaite l'ouverture. La quatrième dimension concernant la libre circulation des personnes est pour le moment bannie du vocabulaire européen. Selon les spécialistes : « *avec trois libertés et une interdiction* », le traité de Barcelone ne contredit pas le traité de Schengen.

- Un axe social et humain intégrant la coopération entre les composantes de la société civile à travers différentes formes de partenariat décentralisé, centré sur les problèmes de l'éducation, de la jeunesse, les problèmes de la femme, des activités associatives et de la démographie des villes. Malheureusement, il apparaît que la démarche sécuritaire prédomine aussi cette dimension au détriment d'un projet global de développement durable.

Malgré les incohérences de la démarche européenne, il serait souhaitable d'œuvrer de toute urgence pour l'accomplissement des premières mutations qualitatives actuellement en cours de « *réalisation* » dans les rapports entre les deux rives de la Méditerranée.

L'analyste averti peut facilement remarquer que les rapports euro-méditerranéens sont actuellement dominés par le syndrome sécuritaire édifié autour des risques que constituent l'immigration, l'intégrisme religieux et la drogue. Pour désamorcer ces bombes à retardement il serait de bon aloi d'inverser l'analyse en mettant en valeur le développement économique, la démocratie et surtout l'intégration maghrébine dans un schéma de développement économique durable.

Par ailleurs, l'absence du Maghreb à Barcelone et tout le long des négociations de renouvellement des accords entre l'Europe d'une part, et les pays maghrébins, d'autre part est en soi un fait défavorable et rétrogradant pour les Maghrébins.

L'Europe communautaire a mis les pays sud méditerranéens dans l'incapacité d'intervenir dans la définition des concepts ou encore a souligné leurs difficultés et l'influence de celles-ci sur les contraintes de la mise en place de la zone de libre-échange sur les plans économiques et sociaux :

- Sur le plan politique, en liant la montée des risques d'instabilité à la nature de gestion des rapports entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et son effet sur le creusement des écarts de développement.
- Sur le plan économique, en soulignant l'urgence de s'attaquer aux sources mêmes de la contrainte extérieure des économies sud méditerranéennes : leur endettement et les conditions d'accès à leurs produits agricoles sur les marchés européens. Cela permettra aux pays sud méditerranéens d'utiliser au maximum leurs potentialités pour mettre à niveau leurs systèmes productifs et donc se préparer aux enjeux du libre-échange.
- Sur le plan socioculturel, tel que la Méditerranée redevenait un espace de rencontre des cultures arabo-musulmane et judéo-chrétienne. Cette rencontre enrichissante devra être fondée sur l'adhésion de tous les systèmes politiques aux normes universelles de la modernité, de la démocratie et des droits de l'homme, sans oublier le respect des spécificités culturelles et religieuses.

Le projet de Barcelone reste le produit des mutations survenues au cours du vingtième siècle et leur prolongement sur le siècle en cours à savoir : la globalisation, née de la synergie entre les processus de libéralisation des échanges, de « *généralisation du progrès technologique* » et surtout des déréglementations économiques, sans oublier la régionalisation et donc de l'avènement d'ensembles régionaux qui cherchent à avoir un rayonnement sur leur environnement le plus immédiat. C'est dans ce sens que l'Europe tente de mettre sur pied des formules spécifiques de partenariat de proximité avec ses deux flancs sud et est.

Pour être à la hauteur des enjeux, chaque pays maghrébin doit redoubler d'efforts pour assainir et améliorer le mode de fonctionnement de son système productif, démocratiser son système politique et enfin mettre à niveau, les composantes de son économie en la rendant plus compétitive. Mais tous ces efforts resteront sans effet s'ils s'insèrent dans le cadre étrié de l'Etat-nation ou s'ils s'articulent sur de nouvelles approches rentières notamment dans les pays pétroliers comme l'Algérie.

Au vu de ce qui précède, le Maghreb d'aujourd'hui est nécessaire pour faire avancer les pays de la région vers l'échéance de 2010.

Par ailleurs, le développement de chacun des pays maghrébins dépendra fondamentalement de la capacité attractive de la région dans son ensemble sur tous les plans : politique, économique et culturel. Compte tenu des bouleversements dans la région, le développement du Maghreb ne se fera plus que dans un cadre régional très large. En effet, du combat pour l'indépendance, avait jailli l'idée du Maghreb Uni, la nouvelle donne de l'économie mondiale avec sa cohorte de globalisation et la perspective d'un partenariat euro-maghrébin en phase finale : le traité de Barcelone a été signé par la Tunisie, suivie par le Maroc la même année, l'Algérie entra par la grande porte en 1997, la Mauritanie bénéficia d'un statut d'observateur dernièrement suite à l'insistance de la France et son statut de membre à part entière de la conférence de Lomé. La Libye n'a pas encore été admise, mais suite à son action diplomatique vigoureuse en faveur du règlement de la crise des otages occidentaux retenus à « *Jolo* » aux Philippines et qui se termina par la libération de ces derniers ; elle serait probablement admise au club comme membre à part entière au prochain sommet euro-méditerranéen de Marseille.

En effet, le partenariat euro-méditerranéen devrait conduire à une nouvelle lecture du Maghreb en s'articulant sur une large ouverture qui converge vers une normalisation des économies délestées de leurs fardeaux d'ajustement structurel, libéralisés en attente d'affronter le marché avec plus d'assurance et de sérénité. Mais cette nouvelle approche de la nouvelle idée maghrébine implique un dépassement des attitudes étriquées et égoïstes développées au cours des dernières quarante années. Chacun des cinq pays de l'UMA devrait se féliciter du succès de ses voisins et contribuer, selon ses possibilités à renforcer les liens de coopération et de complémentarité, condition *sine qua non* à la réussite d'une intégration économique avec ou sans l'Europe.

I CONFERENCE DE BARCELONE : LA NAISSANCE D'UN COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

LES ENJEUX DU TRAITE DE BARCELONE

La première conférence euro-méditerranéenne s'est tenue entre le 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone donnant ainsi naissance à un traité de partenariat sans limite entre 27 pays méditerranéens dans le cadre d'un engagement solennel de faire évoluer l'ensemble du bassin méditerranéen vers une « zone de prospérité partagée » dont l'instrument principal serait le libre échange. La perspective d'une large zone de libre-échange est certes une grande avancée de développement économique, mais reste très difficile à réaliser sachant que le fossé économique et social entre les deux rives de la Méditerranée reste béant tant qu'il n'y a pas une réelle volonté de combler cette faille par autre chose qu'un subterfuge de la part des européens, afin de temporiser l'ardeur de certains pays de la région qui se bousculent devant l'antichambre de l'Europe des quinze.

Selon les plus pessimistes : « c'est surtout une façon pour l'Union européenne de renforcer sa puissance marchande dans la région sans concéder quoi que ce soit de substantiel aux économies du Sud » .

Depuis novembre 1995, les premiers résultats ont concerné pour l'essentiel la coopération bilatérale entre les partenaires, avec notamment la signature d'accords d'association entre la l'Union européenne et les pays suivants : Tunisie, Maroc, et Israël. Les négociations engagées avec la Jordanie, l'Egypte et le Liban en sont au stade final. L'accord avec l'Algérie a été finalisé en 1997. Des contacts exploratoires ont été développés avec la Syrie. Parallèlement, un accord visant la création d'une Union douanière a vu le jour avec la Turquie le 31 décembre 1995. Les deux principaux éléments inter indépendants et complémentaires qui ont été assignés aux accords sont : la construction globale d'une zone euro-méditerranéenne et la prise en compte des spécificités propres à chaque pays, tout en mettant l'accent sur l'accroissement de la productivité, les restructurations économiques, les réformes institutionnelles, le développement des infrastructures économiques et enfin la coopération scientifique et technologique. Pour compléter le tout, l'Union européenne a inscrit dans son règlement n° 1488/96 du conseil en date du 23 juillet 1996 relatif aux mesures d'accompagnement financières et techniques « MEDIA » en soutien des réformes des structures économiques et sociales explicite sans ambiguïté la philosophie de la base du projet de Barcelone.

En effet, l'annexe II du dit règlement stipule un appui aux programmes d'ajustement structurel dont l'objectif final reste le rétablissement des l'équilibres macro-économiques et financiers ainsi que la création d'un environnement propice à l'accélération de la croissance économique.

Par ailleurs, les aides prévues dans le cadre du programme MEDIA seront conditionnées par les deux critères suivants :

- Les pays demandeurs devront appliquer un programme de réformes approuvé par les institutions de « *Bretton Woods* » ;
- L'examen de la situation économique des pays et notamment le niveau d'endettement et la charge du service de la dette, l'état de la balance des paiements, la disponibilité en devises, la situation budgétaire et monétaire, tout en insistant sur le niveau de l'emploi et la courbe du PIB par tête d'habitant.

En « *s'associant* » avec l'Europe d'une part, et entre eux, de l'autre, les pays maghrébins (Tunisie, Maroc et Algérie), se sont engagés dans un vaste chantier de restructurations de leurs économies dont les implications seront considérables : à savoir une révision approfondie de leurs systèmes de production, une refonte totale de leurs systèmes sociaux afin d'arriver à un rééquilibrage socio-économique d'ici la mise en application de ce traité (aux environs de 2010). La nouvelle étape de l'annexe II du traité ouvre la voie à la société civile dans la conception et la mise en œuvre d'un développement harmonieux et intégré du monde rural et une amélioration effective des conditions de vie des citoyens. L'avant dernier volet concerne les droits de l'homme ainsi que la place de ce dernier dans une société globalisée. Quant à la coopération transfrontalière et régionale, elle trouve sa place dans les accords concernant les échanges entre la société civile de l'Union européenne et celles des pays tiers méditerranéens (PTM) dans le cadre d'une coopération décentralisée.

Le dernier volet concerne la refonte de fond en comble de l'aspect de la vie associative : collectivités locales, groupements ruraux, syndicats, associations liées aux libertés collectives et individuelles, tout en mettant l'accent sur la garantie de la liberté de la presse, l'éducation et la condition de la femme.

Le sésame de tous ces défis à relever demeure celui de l'ouverture : économique avec le redéploiement des systèmes productifs, restructurations des secteurs improductifs du Maghreb, ouverture avec l'émergence et le renforcement du rôle des acteurs de cette dernière. Mais tout dépend de la capacité des pays maghrébins à mettre en œuvre les profonds changements structurels et institutionnels nécessaires à l'aboutissement du projet de Barcelone à autre chose qu'une impasse et surtout prouver qu'en l'espace d'une décennie, le Maghreb peut aussi relever le défi pour réaliser sa mise à niveau industrielle et technologique et aussi concevoir un schéma politique et social compatible avec cette nouvelle donne qui reste une « *autre* » chance du Maghreb pour surpasser ses divisions, ses rivalités mesquines et ses errements pendant quarante ans.

II LES ECONOMIES NAUFRAGEES DU MAGHREB À L'HEURE DE BARCELONE

Le dénominateur commun des trois économies maghrébines concernées par le traité de Barcelone reste le ralentissement du dynamisme de croissance depuis le début des années quatre-vingt par rapport aux deux décennies antérieures. Les contre-performances ont affecté le secteur manufacturier dans les trois pays à des degrés différents. A cela se sont greffées les mauvaises conditions climatiques et pour couronner le tout, le trio maghrébin a dû subir une cure d'ajustement structurel qui leur enleva toute velléité de se mettre debout.

A) LE SECTEUR MANUFACTURIER

Le secteur manufacturier demeure marginal dans le PIB des trois pays avec 11% l'Algérie en 1994, 20% pour la Tunisie et 17% pour le Maroc. A cette faible participation s'ajoute le fait saillant, que le gros de la valeur ajoutée industrielle provient pour l'essentiel des industries à faible valeur ajoutée de première transformation et non des industries dynamiques comme les biens intermédiaires complexes et les biens des capitaux. Le Maroc et la Tunisie ont développé une industrie touristique mais à très faible valeur ajoutée, du fait qu'elle appartiendra à des groupes étrangers qui investissent l'apport du tourisme à l'étranger.

B) LE SECTEUR AGRICOLE

La part de l'agriculture dans le PIB des pays maghrébins reste très faible malgré l'importance de la population qui y vit : 12% en Algérie en 1994 pour 45% de la zone rurale, 15% en Tunisie avec une population rurale de 49,1% ; 21% au Maroc sur une population rurale de 52%. Si les services se taillent la part du lion : 53% en Tunisie, 44% en Algérie 9% au Maroc, leur prépondérance n'est en rien le reflet d'économies hautement industrialisées avec les services de pointe correspondant, mais d'activités traditionnelles. Cette situation explique le faible productivité des économies maghrébines et l'existence d'écarts considérables dans ce domaine avec les économies du Nord et donc par tête d'habitant. En effet, l'existence d'une main d'œuvre abondante mais très peu qualifiée favorise la suprématie des économies du Nord sur celles du Sud.

Le fait que le taux d'analphabétisme des adultes se situe en 1995, à 33% en Tunisie, 38% en Algérie et 56% au Maroc, montre les limites de ces pays en matière de développement durable. En effet, les carences des systèmes de formation et d'éducation limitent toute progression, si à cela s'ajoutent les contraintes financières, le renforcement de l'intensité capitalistique de la production et donc celle de la productivité et des salaires réels, sans oublier l'élargissement du marché intérieur. En effet, les structures d'échanges reflètent l'insuffisante diversification des structures productives des économies maghrébines après quatre décennies d'indépendance. En

effets, les exportations concernent pour l'essentiel les produits primaires de première transformation ou de très faible valeur ajoutée : produits agroalimentaires, hydrocarbures, minerais, textiles etc..

C) LA COMPRESSION DES REVENUS

Malgré la volonté affichée des pays maghrébins de s'affranchir du colonialisme, le Maghreb reste plus que jamais dépendant de ses voisins du Nord, faute d'une offre diversifiée et des qualifications adéquates. Après l'élargissement de la communauté économique européenne, l'écart entre les deux rives de la Méditerranée n'a pas cessé de se creuser qualitativement et quantitativement : le revenu moyen maghrébin par habitant est passé en 1977 à 1994 de 803 \$ à 1327 \$. Parallèlement, celui du Français était multiplié par 3,5, environ (7'168 et 23'420 \$), celui de l'Allemand était multiplié par 3 (8'376 et 25'580 \$) et celui de l'italien par près de 6 (3'477 et 19'300 \$). Compte tenu des écarts considérables entre les niveaux de revenus, la tendance observée à l'aggravation des écarts conduit à une divergence exponentielle entre les deux rives.

Cette forte dépendance des économies maghrébines est aussi dans la sphère financière. Les recettes en devises dépendent des facteurs suivants : termes de l'échange des produits primaires, accès aux marchés des pays développés pour les produits agroalimentaires et les produits manufacturés, notamment les textiles.

D) LA DEPENDANCE FINANCIÈRE

Les fortes baisses des termes d'échange, tout d'abord des phosphates, puis des hydrocarbures qui furent fortement affectés dans la capacité d'importation de la région, les restrictions à l'importation de certains produits manufacturés, de pair avec l'élargissement de la CEE en Espagne et au Portugal et en Grèce, ont lourdement aggravé cette situation. A cela s'est greffée l'envolée de l'encours des endettements contractés souvent en dollars. Le seul service de la dette externe des trois pays absorbait 8,6 milliards de dollars de recettes de la région, soit près de 36% de ces derniers en 1994.

E) FLUX DES CAPITAUX PRIVÉS DANS LES PAYS DE L'UMA

Le flux net des capitaux privés en cette année 1994, n'a atteint que 1,4 milliards de dollars, une bagatelle si nous le comparons au flux net mondial qui totalisait en cette même année la somme colossale de 256'962 millions de dollars. ^{*(1)}, la quote part maghrébine représente 0,056% du flux mondial, ce qui avait été considéré par les spécialistes comme un réel étranglement financier qui pesa très lourd sur le niveau de l'activité et de l'emploi et contraria la formation du capital. Avec la crise du secteur externe et l'absence de systèmes productifs conséquents et diversifiés, les processus d'accumulation du capital et de la création d'emploi se sont fortement ralentis, d'autant que l'intensification de l'industrialisation de substitution d'importation dans les segments dynamiques de l'industrie se trouvèrent contraintes par l'insuffisance des ressources financières, la stagnation des marchés locaux et l'inadéquation des systèmes de formation et de recherches. En effet, la mise sous tutelle financière successivement du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie dans le cadre des programmes d'ajustement structurel aggrava encore la situation en subordonnant les objectifs de développement au rétablissement des grands équilibres macro financiers, mettant ainsi une population de 68 millions d'habitants ^{** (3)}, selon les statistiques de 1995, dans des conditions très difficiles pour se réaliser, sachant que cette population est majoritairement jeune et demandeuse d'un emploi à moyen et à court terme. Ce qui provoqua en Algérie une délégitimation des pouvoirs publics en place et accentua l'instabilité politique du pays qui devint ingouvernable entre 1991 et 1998. Cette situation a été aggravée par l'absence totale de perspectives notamment pour les jeunes, et le carcan de la tutelle des grandes institutions du FMI et la Banque mondiale.

-
- (1) – Voir notre tableau synoptique ci-dessous
 - (2) - Dans l'ensemble du Maghreb central

FLUX D'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER PAR PAYS

(Millions de dollars, sauf dernière ligne : pourcentages) ^{*(5)}

PAYS ou région	1938-1994 (moyenne annuelle)	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (6)
Total mondial	91'554	200'612	211'425	158'428	170'398	208'388	225'692
Economies développées	71'779	171'722	176'436	115'092	111'223	129'072	134'984
Economies en développement	19'757	28'622	34'689	40'889	54'750	73'350	84'441
Algérie	4	12	-	12	8	7	9
Egypte	959	1'250	734	352	459	493	435
Liban	4	2	6	2	18	26	15
Libye	- 70	125	159	127	137	141	155
Maroc	43	167	165	380	424	522	442
Tunisie	103	79	76	125	369	296	295
Total Sud Méditerranée	1'046	1'414	1'109	997	1'415	1'485	1'529
Soudan	3	9	- 31	- 1	-	-	-
% IDE dans pays arabes/IDE mondial	1,14%	0,70%	0,52%	0,90%	0,63%	0,71%	0,59%

^{*(5)} Tiré de *World Investment Report. 1995. Transnational Corporations and Competitiveness. United Nations Conference on Trade and Development – Division of Transnational Corporations and Investment, Genève, 1995,*

^{*(6)} Prévisions.

F) IMPORTATIONS & EXPORTATIONS

Les importations se sont articulées autour de deux axes : les produits agroalimentaires d'une part et les biens intermédiaires d'autre part. Les biens en capitaux se sont greffé ces dernières années sans grands succès. Dans le cas du Maroc, il serait de bon aloi d'ajouter le poste pétrole, mais cette dépendance serait atténuée les prochaines années si nous tenons compte des récentes découvertes de pétrole à la frontière Algérie-Marocaine, « *en quantité suffisante* », déclarait le roi Mohamed VI devant les chaînes de télévision dans un discours inaugural d'un complexe agroalimentaire dans le sud du pays.

Les seules importations de produits alimentaires représentaient en 1993, 27% des importations totales de l'Algérie, 8% celles de la Tunisie et 17% de celles du Maroc. Quant aux importations de machines et de matériel de transports, elles représentaient 31% des importations algériennes, 32% des importations tunisiennes et 29% des importations marocaines. C'est dire que la hausse du capital ainsi que le maintien du niveau d'activité interne est totalement conditionné par les importations des produits agroalimentaires, de biens d'équipements et des services liés à défaut d'un secteur agricole susceptible de nourrir les populations et une industrie suffisamment diversifiée afin de satisfaire la demande locale d'investissement. Cette situation favorise la limitation de la compétitivité des produits manufacturés locaux compte tenu du renchérissement accumulé des intrants et des capitaux importés. Il est notoire que les deux tiers des échanges maghrébins se font avec l'Europe et que la part des échanges inter maghrébins ne représentent que 3% du volume global. C'est dire que les tentatives affirmées de construction d'économies autonomes et diversifiées, post-coloniales n'ont guère changé fondamentalement la nature des rapports et de la division du travail entre les deux rives de la Méditerranée.

**INDICATEURS FINANCIERS DU MAGHREB ET UN
ECHANTILLON DE LEURS PARTENAIRES SIGNATAIRES DE
LA CHARTE DE BARCELONE**

1994

<u>Pays</u>	Exportations de biens & services*	Importations de biens & services*	Envois nets de fonds de travailleurs*	Autres transferts privés nets*	Flux nets de capitaux privés*	Aide publique au développement en % (PNB)	Dette extérieure totale*	Service de la dette en % des exportations de biens & services
<i>Algérie</i>	9'698	12'919	0	1'400	424	1,0	29,898	56,0
<i>Maroc</i>	7'035	9'901	2'061	55	877	2,1	22'512	53,3
<i>Tunisie</i>	6'983	8'086	675	8	80	0,7	9'254	38,8
<i>France</i>	424'737	408'318	-1240	-87	-	-	-	1,2
<i>Italie</i>	278.378	256'921	242	-247	-	-	-	1,2
<i>Allemagne</i>	565'307	554'118	-4'634	-4'228	-	-	-	1,1
<i>Grèce</i>	15'650	22'372	2'576	53	-	-	-	1,1
Total Maghreb	23,716	30'906	2'736	1463	1'381	-	61'664	35,9

Source : Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde 1996

- Millions de dollars

III LES CARENCES DE DEVELOPPEMENT AU MAGHREB

L'état actuel du développement du Maghreb montre les importants retards accumulés par la région durant ces trente cinq dernières années vis-à-vis de la rive nord, surtout dans les changements structurels et institutionnels. Ces carences de changement se sont manifestées sous forme d'une insuffisance de l'offre locale qui fit obstacle à l'investissement et limita les possibilités de satisfaction des besoins de base des populations, tout en confinant le Maghreb dans un schéma de division de travail périmé ; privant ainsi le Maghreb d'une réelle insertion dans le marché mondial. Au lieu de se hisser, comme interlocuteur dans le nouveau schéma de partage de travail lors de la création de la CEE, le Maghreb se contenta d'un rôle d'observateur gardant jalousement sa rente et qui rechigne à conquérir une place dans les segments les plus dynamiques du commerce international.

Sur le plan institutionnel, le Maghreb se heurta contre toutes les rigidités à commencer par son incapacité de promouvoir des industrialisations sélectives à l'abri de la recherche de rente, mettre sur pied des administrations efficaces en mesure de créer des instruments et d'institutions capables d'opérer des ajustements nécessaires en fonction des développements des situations internes et externes et les performances de croissance, source principale de développement. En pratique, ceci s'est traduit par le dévoiement et l'essoufflement du processus industriel, l'étranglement externe, la stagnation du niveau de vie, la persistance du sous-emploi et du chômage, la marginalisation dans l'économie mondiale, l'incapacité de tirer parti, dans un monde en pleine mutation, de la révolution technologique liée à l'information et à la communication. Ce blocage institutionnel s'est traduit par l'incapacité de créer des institutions appropriées dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, la technologie de pointe dans le traitement de l'information économique et financière. Ce qui accentua les carences dans les domaines de pointe liés aux services et aux industries porteuses. Cet état mena tout droit les économies maghrébines à opter pour la dévaluation du travail et non à l'innovation, seule capable de créer une compétitivité structurelle et d'assurer aux économies maghrébines une indépendance progressive de la tutelle des instances monétaires internationales.

Basées sur les rentes et profondément marquées par leurs héritages historiques, les économies maghrébines n'ont pas été en mesure de jouer le rôle de catalyseur pour assurer une insertion dans l'économie mondiale à l'abri des prédateurs qui guettaient le moindre essoufflement afin de s'introduire dans la grande fissure de l'économie rentière. A cela se sont greffés tous les blocages institutionnels et la prédominance des groupes corporatistes bloquant toute émergence de nouvelles formes de gestion rationnelle du patrimoine à l'image de celles nées dans les pays de l'OCDE ou aux Etats-unis.

En effet, à l'Etat interventionniste succéda l'Etat coordinateur, modérateur et communicateur en réseaux avec les firmes, les associations, les institutions

scientifiques et éducatives, sans oublier les syndicats qui jouent désormais un rôle de premier choix. Ce qui suppose l'existence d'acteurs sociaux aptes à négocier, à gérer et à apprendre et surtout ouverts aux transformations. Ce qui n'est pas le cas des Etats maghrébins qui sont restés des Etats « sultanistes » dont l'une des caractéristiques –clés reste un patrimoine pervers et corrosif, caractérisé par la stagnation économique, l'instabilité politique, la pauvreté endémique, les inégalités criantes et surtout l'obstruction à toute émergence d'une élite capable de reprendre les rênes de sociétés à la dérive. La privation du Maghreb d'une élite capable de prendre des décisions au bon moment retarda les réformes et surtout la privatisation des affaires publiques. Sur les caractéristiques mises en évidence par les spécialistes de la région se sont greffées les influences perverses de la manne pétrolière, l'Etat distributif prit le dessus sur l'Etat productif ; L'autoritarisme de l'Etat n'a plus rencontré de bornes en l'absence d'une élite qui met un holà à la désindustrialisation, et la déagriculturation au profit des secteurs spéculatifs comme l'immobilier, bloquant ainsi toute diversification de la base productive, à part le secteur des hydrocarbures qui sert comme garantie des crédits contractés par les Etats producteurs.

En effet, à partir de six importants pays en développement et en voie d'industrialisation, le lot des pays ayant connu les plus grands succès dans leurs politiques d'industrialisation furent la Corée et Taiwan, pays à marchés et à ressources réduites, avec des performances supérieures à l'Inde et à la Chine dont les marchés internes sont importants. Le cas est presque similaire pour le Brésil et le Mexique. Selon les conclusions d'Auty ⁽³⁾ : « *Plus la dotation en ressources naturelles est importante, plus longtemps les politiques macro-économiques laxistes sont tolérées, moins sont grandes les pressions pour accélérer la maturation du système industriel autarcique, plus enracinés sont les groupes à la recherche d'activités de rente, plus probable la décélération de la croissance et son comportement erratique* ».

Ces faits militent en faveur non pas de la réduction drastique du rôle de l'Etat, mais plutôt de sa réforme, et plus concrètement de son rôle dans la promotion du développement industriel. L'Etat « *développementiste* » objet de la réforme, peut être caractérisé à partir de l'expérience asiatique par les six éléments suivants : L'existence d'une élite développementiste déterminée, une relative autonomie, une bureaucratie économique puissante, compétente et autonome, une société civile relativement faible et subordonnée, la gestion effective des intérêts économiques ainsi que ceux de l'Etat, la répression, la légitimité et la performance.

* (3) AUTY (R.M), 1994 – « *Industrial Policy Reform In Six Large Newly Industrializing Countries* » : The Resource Curse This. *World Development*, Vol. 22. (1), P 11-27.

Les « *Etats développementistes* » se distinguent également par le caractère de leurs élites, leur haut niveau d'éducation et enfin par leur différence cruciale du sultanisme des institutions de coordination économiques appelées à organiser les interactions critiques entre l'Etat et l'économie. A cet égard, citons l'exemple de Taiwan et surtout son bureau de planification économique, en Corée, sans oublier le Bureau de développement économique de Singapour. De fait, la compétence technique constitue un attribut essentiel de l'Etat « *développementiste* ». Cette compétence a permis aux pays asiatiques de jouer un rôle crucial en l'absence de rentes, dans la production et l'accumulation du capital, en reliant investissements et profits (bien supérieurs à ce qu'aurait généré le marché). Cet accent mis sur l'investissement a permis d'éviter le biais de l'ajustement structurel à l'encontre de l'accumulation du capital et de la croissance.

En effet, cette interaction entre les institutions, les élites, l'Etat et le progrès technique est encore plus manifeste dans les pays développés eux-mêmes, notamment ceux de la rive nord. Avec la fin de la guerre froide, la compétition économique en vient à dépendre des différences dans les institutions domestiques des économies de marché. Une large gamme de variables permet d'expliquer pourquoi les firmes s'ajustent mieux dans certains pays que dans d'autres aux variations de compétitivité. La plus vraisemblable est la nature de relations entre les élites porteuses de connaissance et le système politique pour une très large part dans ces pays les différences de performance industrielle et de leur compétitivité. A mesure que le rôle de l'innovation grandit dans les performances de productivité, celui des élites porteuses de connaissance et donc leurs légitimités s'accroît ⁽⁴⁾. Selon les analyses de Ziegler : « *la transition des économies maghrébines doit obligatoirement passer par quatre points à savoir : la nécessité incontournable d'un accroissement rapide par tête d'habitant, l'ouverture à l'économie mondiale sur la base d'une intégration stratégique compatible avec les projets nationaux de développement, l'existence des systèmes nationaux de technologie de pair avec une politique industrielle en tant que moteur de l'accroissement nécessaire de la productivité et partant, de la compétitivité externe du rattrapage de l'économie de la rive du Nord* » Comme ce fut le cas dans les pays du Sud-Est asiatique, l'Inde et le Brésil ⁽⁵⁾.

Il faut ajouter à cela la notion de flexibilité qui, d'ailleurs n'est pas forcément synonyme de libéralisation mais qui devrait prendre corps avec une stratégie compatible avec les projets nationaux de développement technologique et industriel et servir comme moteur de l'accroissement nécessaire à la productivité.

-
- (4) Ziegler (N.J), 1995 – Institutions, Elites, And Technological Change In France And Germany. « *World Politics*, Vol. 47 (73), P. 341-373.
 - (5) Corée, Taiwan, Chine, et l'Inde par extension.

IV LA NECESSITE D'ACCROISSEMENT RAPIDE DU REVENU PAR TÊTE D'HABITANT

La nécessité d'accroissement rapide du revenu par tête d'habitant est une condition sine qua non pour le développement économique durable aussi bien dans les pays anciennement industrialisés que dans ceux d'industrialisation récente. La relation entre l'accroissement du revenu par tête et la stabilité macro-économique, associées à une meilleure distribution des revenus ne sont pas à démontrer : tandis que la pauvreté décroît avec des performances accrues dans le domaine de développement humain partout où le revenu par tête d'habitant s'est accru rapidement. Cette caractéristique économique reste le trait essentiel du développement économique partout où la croissance par tête dépasse 3% par année. Contrairement aux idées reçues, le taux de croissance économique rapide est loin d'être déséquilibrant s'il est conditionné par des politiques appropriées garantissant une ligne de croissance stable incluant les variables clés de l'économie comme celles liés aux changements, la répartition homogène des revenus.

Parmi les paramètres à inclure dans l'analyse : le rythme des transformations structurelles et agraires dans les pays en développement dépend des taux de croissance du revenu par tête. Partout où les taux sont élevés, la part du secteur manufacturier avoisine les 30% du PIB et le taux d'investissement dépasse largement certaines prédictions. Parallèlement, ces taux élevés de croissance se sont accompagnés tout à la fois d'une stabilité macro-économique et d'une plus grande justice sociale. A l'inverse, de faibles taux de croissance se sont traduits par des tendances divergentes de ces mêmes variables. De faibles taux d'inflation, de faibles réserves de change, accompagnent également des taux de croissance élevés. Mieux, dans certains cas, les pays à croissance élevée deviennent des exportateurs nets de capitaux comme ce fut le cas de la Corée avant le crash boursier de 1998. Contrairement à l'idée défendue par Lewis d'une aggravation de la distribution du revenu entre le capital et le travail aux dépens de ce dernier, le taux où la croissance est resté inférieur à 1,5%. Cette tendance favorable est corroborée par toute une série d'indicateurs liés à l'équité distributive comme la qualité de vie, le chômage, le taux d'alphabétisation des adultes, le pourcentage de population ayant accès aux facilités médicales, le pourcentage de population en deçà du seuil de pauvreté et enfin la condition de la femme.

Dans tous les cas de figure, l'accroissement de la part du secteur manufacturier dans le PIB est un facteur déterminant des taux de croissance. La tâche du développement économique devient illusoire sans une situation de croissance soutenue. Les pays en développement à faible croissance continueront à pâtir d'avantages comparatifs dans le domaine de la pauvreté et la marginalisation sociale.

**EVOLUTION DE LA CROISSANCE DANS LES PAYS
LIMITROPHES DU MAGHREB**

**CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU PIB, DU PNB PAR TÊTE DES
ECONOMIES MAGHRÉBINES & QUELQUES PAYS LIMITROPHES SIGNATAIRES
DE LA CHARTE DE BARCELONE**

(Croissance de l'Industrie et de l'Agriculture)

PAYS	PIB*	PIB*	PNB/Habi	PNB/Habi	Industrie	Industrie	Agricultur	Agricultur
	1970-80	1980-93	tant*	tant	Manufact	Manufact	e*	e*
	1970-80	1980-93	1985-94	1994	1970-80	1980-93	1970-80	1980-93
<i>Algérie</i>	4,6	2,1	-2,5	1650	7,6	-2,2	7,5	4,5
<i>Maroc</i>	5,6	3,7	1,2	1140	6,1	3,9	1,1	4,1
<i>Tunisie</i>	6,8	3,7	2,1	1790	10,4	7,3	4,1	4,8
<i>Espagne</i>	3,5	3,1	2,8	13'440	-	-	-	-
<i>France</i>	3,2	2,1	1,6	23'420	-	0,9	-	1,8
<i>Allemagne</i>	2,6	2,6	2,2	25'580	2,0	-	1,1	-
<i>Italie</i>	3,8	2,2	1,8	19'300	5,8	2,8	0,9	0,8

- Sources :
- *Rapports sur le développement dans le monde. Banque Mondiale 1995-1996*
- « * en pourcentage »
- *Annuaire de l'Afrique du Nord – Editions du CNRS – 1996-1997*

V ANALYSE DES STRUCTURES PRODUCTIVES DES PAYS MAGHREBINS

ANALYSE GLOBALE

L'analyse approfondie des structures productives des pays maghrébins révèle une faible diversification de l'offre manufacturière. Or comme nombre d'études l'ont montré, la diversification conditionne l'accélération de la croissance et le développement. En ce sens, le concept de diversification est différent de celui associé à la réduction du risque.

En effet, les nouveaux produits exigent une densité technologique supérieure, une offre accrue de qualifications au-dessus des évolutions différentes des prix. A moyen terme, la diversification structurelle résulte de l'interrelation entre l'apprentissage et l'introduction de nouvelles technologies. Elles résultent des séquences d'apprentissage dynamiques où l'introduction de nouvelles technologies fournit les bénéfices de l'apprentissage, bénéfiques qui disparaissent avec la banalisation des activités associées aux nouvelles technologies. De nouvelles technologies devinrent nécessaires pour bénéficier des effets de l'apprentissage.

Par ailleurs, les changements dans les structures d'exportation des pays maghrébins – condition sine qua non de leur insertion dans la zone de libre-échange préconisé par le traité de Barcelone- nécessitent la mise en œuvre de séquences dynamiques d'apprentissage conduisant aux nécessaires changements dans la nature et les structures des avantages comparatifs. Les subventions par exemple, pourront être ciblées sur les secteurs porteurs comme accumuler les connaissances afin de les utiliser au moment venu comme arme de compétitivité.

Selon des études publiées par Baumol en 1986, portant sur la période 1958-1980 : « *La diffusion du progrès technique fournit aux pays moins développés l'opportunité de se développer, mais leur capacité de rattrapage dépend des modèles de consommation et surtout l'existence d'un seuil critique de développement infra-structurel* »*. (6) Les économies en deçà du seuil, avec des stocks de capital physique et humain et peu de demande dans les secteurs de production où est concentrée le progrès technique, sont dans l'impossibilité de combler leur retard par rapport aux autres. Heureusement les pays maghrébins se situent dans le club intermédiaire et disposent des ingrédients nécessaires à la convergence de leurs revenus avec ceux des autres clubs pourvus qu'ils consentent à adopter les réformes structurelles nécessaires à promouvoir à une ouverture externe dans le cadre d'une coopération saine basée sur la confiance mutuelle.

* (6) (BAUMOL) W.J, Wolf (E.N), 1986 – Productivity Growth, Convergence and Welfare : Why the Long Run Data Show. American Economic Review, vol. 76 (5), P1072-85.

En effet, le retour à des croissances fortes, donc à des taux élevés conditionne le succès de la stratégie maghrébine de convergences. Dans leur étude de « *ratrapage historique de Porto Rico, cinquième tigre* » Baumol et Wolff identifient trois facteurs cruciaux du succès. Le premier est *l'investissement*. Deux ingrédients conditionnent l'accroissement de la productivité du travail : l'innovation technologique et l'accumulation du capital à partir de l'épargne. L'innovation et le transfert international des produits de l'innovation ont joué un rôle clé dans la convergence des niveaux de productivité de Porto Rico mais aussi les autres dragons. En effet une *accumulation substantielle du capital* conditionne la mise en œuvre des innovations et leur généralisation. Le second facteur est *l'éducation*. Son niveau est un des déterminants cruciaux (Baumol et Wolff 1996)⁽⁷⁾. Enfin le degré d'ouverture d'une économie est important, non pas en tant qu'ailleurs l'ouverture aux exportations que l'ouverture aux marchés et aux pays, sources privilégiées d'information sur les nouvelles technologies. Baumol et Wolff notent aussi qu'un taux d'accroissement démographique trop rapide risque d'annuler les effets bénéfiques de l'introduction de nouvelles technologies. Compte tenu de tous ces éléments, il serait de bon aloi de s'interroger sur le succès possible des transitions fondées sur le retour à la seule stabilité macro-économique et financière comme une fin en soi. En effet, une transition qui ne prend pas à son compte la réalisation des objectifs de développement à long terme restera tributaire du bon vouloir des instances monétaires internationales à savoir le FMI et la Banque mondiale.

L'expérience des économies d'Europe orientale montre bien qu'il existe une dotation institutionnelle, économique, culturelle et politique nécessaire pour que même le standard des politiques de réforme du FMI débouche sur des évolutions bénignes. Sans ces dotations minimales, les changements brutaux de politiques et la destruction des anciens systèmes ne favorisent pas le développement et surtout la poursuite de l'industrialisation. Le risque est alors grand de voir s'installer durablement des régimes de croissance très faible et voir les PNB revenir à des niveaux très bas rappelant plusieurs décennies antérieures. Ce qui provoquera un chaos politique et social durable retardant ainsi le décollage des économies sinistrées du Maghreb. Par ailleurs, l'expérience des pays asiatiques montre à l'inverse que dans les pays répondant à certaines conditions comme une grande indépendance envers le secteur agricole, les industries légères par un allègement de la charge fiscale à court et moyen terme que ne l'affirme le menu standard (FMI, Banque mondiale). Au-delà, le poids de ces politiques s'affirme. La périodisation adoptée par ces économies, où les réformes microéconomiques ont précédé les réformes macro-économiques, encouragera le développement des institutions capables de répondre aux opportunités de marché et réduire les coûts sociaux de l'ajustement.

• (7)BAUMOL (W.J) , Wolff (E.N.), 1996 – *Catching-up In the Post-war Period : Puerto Rico as Run Data the fifth « Tiger »*. World Development. Vol. 24 (5), P 869-886.

En second lieu, l'expérience de ces pays suggère des schémas de transition évolutionniste et pragmatique loin des dogmes doctrinaires. Si l'objectif à long terme est réduire le rôle de l'Etat, les interventions régulatrices jouent un rôle clé au cours de la période de transition. En effet, les systèmes dualistes de prix, de charges fiscales et monétaires peuvent être maintenues aussi longtemps que coexistent des entreprises avec des contraintes financières légères et des entreprises libéralisées à forte contrainte. Il est par ailleurs erroné de présumer que naîtra en une nuit un marché de libre concurrence avec la suppression de la planification centralisée et la libération du marché.

Réformer le système centralisé est assurément un pas vers l'économie de marché, mais à moins que les institutions existantes puissent être facilement converties pour faciliter la production et la distribution dans les conditions du marché, le processus de transition sera long et difficile. En effet, le plus grand succès des pays asiatiques est le rapide développement des institutions orientées vers le marché et par conséquent la réponse rapide et favorable de l'offre et l'émergence dans la foulée de marchés de produits et de facteurs efficaces.

La création d'opportunités favorables pour les entreprises (y compris les PME) et l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques est plus importante que les privatisations en tant que telles. Si enfin l'ouverture sur l'extérieur sous une forme compatible avec les objectifs de développement nationaux est cruciale, une politique de taux de change réaliste et non brutal est nécessaire.

VI TRANSITION DES ECONOMIES MAGHREBINES

(POLITIQUES GLOBALES&SECTORIELLES)

Dans une judicieuse analyse, l'économiste Omar AKALAY*(8) montre l'importance du poids historique dans l'évolution de la transition des économies maghrébines vers une ère nouvelle en identifiant les carences suivantes :

1) LA RESISTANCE À L'ENSEIGNEMENT

Cette résistance est d'origine religieuse, par le fait que les sociétés maghrébines « *vivent toujours dans l'âge théologique* » en recherchant le salut dans l'au-delà et l'analphabétisme est un bienfait de Dieu. Cette assertion sera légitimée après l'indépendance par certaines politiques où l'école se révéla incapable de créer des emplois correspondants, avec à la clé une baisse significative du niveau avec la « *démocratisation* » de l'éducation et l'adoption de politiques d'arabisation non concertée qui menèrent à une éducation à deux vitesses : le bilinguisme reste l'apanage des nantis –les pauvres se sont vengés en inventant une théologie de survie alliant les revendications sociales au mouvement des âmes. D'où le double rejet du bilinguisme par les parents d'une part et par les arabisants qui revendiquent la place légitime qui leur revient.

2) LA RESISTANCE À L'INDUSTRIALISATION

Elle trouve ses racines dans le système de la bourgeoisie compradore apparue au Maghreb durant la période coloniale. Menacée par l'industrialisation, les tenants des économies locales sont allés le plus naturellement du monde vers l'importateur, ce qui handicapa l'industrie locale puisqu'elle évolue dans un milieu hostile avec pour ennemi acharné le fonctionnaire, et surtout le fonctionnaire d'origine rurale, attaché au maintien d'un système claniste et clientéliste et par conséquent désireux de contrôler l'investisseur privé. Un investisseur privé qui ne rapporte rien au fonctionnaire est donc l'homme à abattre.

*(8) - Omar AKLAY, Docteur d'Etat en Sciences Economiques, administrateur de société, membre de Conseil de l'Université Hassan II – Mohammedia

3) LE REFUS DE L'EPARGNE

Aucun pays maghrébin ne rémunère correctement l'épargne sauf pression du FMI. Cette politique a des effets redoutables et pervers : celui qui épargne avait le sentiment de ne pas participer à l'effort de production, de s'enrichir sans effort, seul le prêteur crée des richesses et des emplois. Cette politique conduit aux placements traditionnels des pays pauvres à savoir les bijoux et le cheptel. Quant à la bancarisation, elle est expressément découragée : les crédits bon marché encouragent les importations et creusent le déficit commercial. Avec un taux d'épargne moyen de 18%, le Maghreb est loin du taux de 30% permettant d'amorcer son développement économique.

4) LE MYTHE DE LA MONNAIE FORTE

Plus un pays est faible, plus il désire une monnaie forte. Les sociétés maghrébines n'échappent pas à la règle, ils rêvent d'une monnaie forte à l'Allemande, allant de pair avec des déficits publics à l'Italienne. Cette politique qui favorise les spéculateurs grâce à la surévaluation de la monnaie locale tout en s'appuyant sur des arguments erronés qui utilise un postulat de pure fiction qui consiste à affirmer l'existence d'une réserve d'avoirs extérieurs pour faire face aux besoins en devises d'un pays. Ce postulat erroné fut vérifié par le fiasco financier tunisien en 1986-87 où les réserves de l'Etat en devises ne dépassaient guère les 30 jours. Ce qui provoqua le changement du régime. Ainsi, s'installa au Maghreb une sorte de paralysie intellectuelle qui empêche les responsables monétaires d'adopter les mesures appropriées pour sauvegarder leurs avoirs en devises. Une décennie plus tard, le mythe de la monnaie forte s'écroula comme bien d'autres mythes.

5) L'UNION CONTRE LE FMI & LA BANQUE MONDIALE

Jusqu'à aujourd'hui, tout programme du FMI ligue contre lui gouvernants et gouvernés, incomparable outil de stabilité politique des pays pauvres. L'erreur de fond c'est d'aller contre les intérêts de la classe moyenne. Cette dernière n'est pas concernée par la rémunération de l'épargne, elle n'en a pas mais disposant de revenus occultes, échappant à l'impôt qui ne l'intéresse pas d'ailleurs. Quant à la dévaluation, elle lui fait horreur puisqu'elle renchérit les biens importés et les voyages. Quant à la baisse des droits de douanes elle s'en moque puisqu'elle ne concerne que les transactions avec factures. Là où le bât blesse, si le Maghreb a des entrepreneurs, il n'a pas d'entreprises, sauf étrangères. Cette confusion entre entrepreneurs et entreprises font que le FMI se trompe lourdement quant à la finalité de réduction des déficits publics. Pour le Fonds Monétaire International, cette baisse libère une épargne qui s'investira dans le secteur privé, mais cela reste de la « fiction » puisque l'épargne intérieure est insignifiante (environ 18% du PNB) et les mentalités n'ont pas encore évolué à ce point. Quant à l'appel à l'épargne externe, il

reste l'apanage de certaines transnationales, puisque l'entrepreneur maghrébin n'a pas inclus la bourse dans son schéma mental.

6) LA PEUR DE LA PAUVRETE DES CLASSES MOYENNES

Les quarante dernières années ont vu au Maghreb l'émergence d'une véritable classe moyenne. Mais la grande peur de cette classe est de tomber dans la pauvreté. Elle déteste tout ce qui peut lui rappeler ses peurs : les sciences sociales, l'histoire, et l'économie avec ses règles et ses réalités. Elle déteste la culture, source d'anxiété, compte tenu des problèmes à régler.

Cette classe vit les nostalgies de l'Andalousie et de l'âge d'or arabe où la religion devint l'armure empêchant toute velléité d'émancipation et la hantise du changement reprend le dessus. Pour les progressistes : « *La panique des classes moyennes demeure un facteur déterminant de l'évolution de tous les pays du Maghreb* ». *(9)

La solution proposée aux PTM, à Barcelone consiste à résorber le chômage par l'exportation de produits manufacturés ce qui pourrait selon Hartmut Elsenhans, constituer un soutien au processus de transition vers des économies capitalistes à croissance durable. Ce qui n'est pas le cas du Maghreb. A la différence des pays du Sud-Est asiatique, ce dernier doit trouver d'autres mécanismes pour compléter sa marche vers la croissance, tout en tenant compte du lourd déficit alimentaire de la région et la faiblesse de sa production manufacturière. En effet, les pays du Sud-Est asiatique ont trouvé leur salut dans leur excédent alimentaire. Grâce à leur surplus alimentaire, ces économies purent procéder à des dévaluations importantes, afin de maintenir leur coût de production très bas sans rapport avec le coût international de leur travail et celui avec le niveau de vie de la population. Il est évident que les succès asiatiques ne sont pas dus seulement à l'orientation imprimée à l'exportation mais aussi au soutien accordé par les pouvoirs publics aux industries dont la compétitivité n'est pas encore assurée étant donné les importants coûts d'apprentissage.

*(9) AYUBI (N.), 1995 – *Over-Statng Arab State* : Politics And Society in The Middle-East. Londres : I.B Tauris.

7) LE LOURD HERITAGE DU MAGHREB

En effet, le Maghreb a hérité une démographie galopante et d'un schéma où la rente est affectée aux industries hautement capitaliste sans que ces derniers soient devenus internationalement compétitifs. Du fait de ce schéma et de la démographie, le sous-développement a été renforcé à tel point que la simple élimination des rentes ne saurait garantir le succès des transitions des pays de la région vers une croissance capitaliste durable. En effet, au Maghreb, le projet de modernisation de l'économie à partir des rentes a échoué en raison de l'impact des rentes sur le système politique, incapable de promouvoir de ce fait les logiques d'accumulation financière. En effet, avec les rentes, la production locale des biens d'équipement ou de biens salaires devenait non rentable, renforçant ainsi les inégalités de revenu et la marginalité, protégeant les agents économiques de la contrainte du marché et donc du nécessaire accroissement de l'efficacité. Les rentes, enfin, généraient des structures politiques favorisant les privilèges et non la prise en compte des réalités économiques dans le processus de la décision. Par ailleurs, le problème du Maghreb aujourd'hui ainsi que dans le reste de la région reste incontestablement la réputation de la région étant un endroit peu attrayant à l'investisseur étranger pour les raisons que nous avons évoquées au cours de la présente analyse. Le plus difficile pour l'investisseur étranger demeure la comparaison des salaires pratiqués au Maghreb à ceux pratiqués dans les pays du Sud-Est asiatique qui restent plus attrayants. Les Maghrébins doivent trouver une solution rapide à rendre leur production locale à la hauteur de la demande internationale, ce que préconise le traité de Barcelone. Ce qui suppose une production suffisante de biens salaires, sous forme d'un surplus agricole, un faible niveau de rémunération du travail moyennement qualifié. Ces stratégies sont pour le moment inapplicables au Maghreb en raison du taux de suffisance céréalière très bas, compte tenu des rendements actuels. Au Maghreb, l'autosuffisance suppose des rendements avoisinant le niveau européen, ce qui relève de la fiction pour le moment.

Dans ces conditions, le mécanisme de Barcelone est très peu prometteur pour le Maghreb. Tout d'abord il n'assure pas le plein emploi et donc l'accumulation dans les économies où la productivité marginale agricole est inférieure au coût de la production, le surplus agricole étant suffisant pour nourrir la population à travers les dévaluations des monnaies. Dans un schéma libéral, le surplus agricole est redistribué en faveur du travail et au détriment des rentiers. Or le succès de la croissance capitaliste suppose l'affectation de la rente à l'accroissement de la productivité marginale. Si nous tenons compte de l'avis des spécialistes : « le Maghreb ne présente pas d'avantage économique et politique par rapport à d'autres régions et donc pas d'intérêt pour un quelconque partenariat ». Il ajoute : « *le seul élément décisif militant à la faveur d'une coopération privilégiée Nord-Sud est l'importance du Maghreb pour l'architecture européenne et plus précisément pour la bonne entente entre la France et l'Allemagne* ». Quant au choix du Maghreb, région à faible surplus agricole, il constitue pour l'Union européenne une chance de réorienter sa politique agricole de surplus fortement subventionnée sans justification économique évidente. Ces surplus pouvaient alors servir de base économique pour

les dévaluations compétitives au Maghreb en l'absence de surplus agricoles locaux. Reste à déterminer le prix à payer pour cette aide au décollage. Pour l'Union européenne, c'est un investissement à long terme qui servira à l'extension du marché agricole maghrébin pour les surplus agricoles européens. La productivité industrielle maghrébine augmenterait de pair avec les bénéfices de l'apprentissage comme en Asie, ainsi que la compétitivité à un prix international du travail maghrébin permettant d'acheter le surplus européen à leurs coûts. Il s'agit, par des subventions temporaires européennes de stimuler une spécialisation euro-méditerranéenne sur la base d'une dotation en environnement naturel, faisant de l'Europe, à long terme, un argentier pour le Sud méditerranéen en général et le Maghreb en particulier.

Ce mécanisme doit être complété par l'octroi de préférences unilatérales au Maghreb, auquel sera reconnu le droit aux interventions sélectives dans la promotion des industries porteuses d'avantages comparatifs dynamiques.

Si l'Union européenne veut réussir son pari sur le partenariat euro-méditerranéen, il doit aider à la promotion d'Etats interventionnistes intelligents au Maghreb, incluant dans leurs programmes respectifs l'ouverture, affectant les rentes d'exportation à la diversification des appareils industriels et surtout soutenant comme en Asie l'assimilation des technologies nouvelles. Cette démarche peut contribuer à l'évolution d'une politique industrielle soutenue par le surplus agricole européen, ce qui renforcera à long terme l'intégration des économies maghrébines dans l'économie capitaliste mondiale et assurera la concrétisation de l'objectif de Barcelone « *Une zone euro-méditerranéenne de prospérité partagée* » .

Par ailleurs, le scepticisme d'Elsenhans à l'égard de Barcelone, en l'absence du mécanisme proposé et de politiques industrielles efficaces, est partagé par Henri Regnault arguant du fait que le libre-échange ne constitue pas une réponse suffisante au déficit commercial de la région, sans oublier que les blocages du développement du secteur manufacturier ne résident pas seulement dans les politiques douanières. Il ajoute que le Maghreb n'a pas promu une offre diversifiée et de qualité des produits manufacturés, ce qui n'a pas permis de profiter dans le passé des préférences européennes. En effet, la proposition de zone de libre-échange vise à dépasser les blocages induits, pour certains, par le biais des anti-exportateurs du régime d'industrialisation de substitution d'importation pour profiter de ces préférences. Quant à la suppression de ces biais, elle sera incapable d'induire un miracle exportateur maghrébin.

En effet, le Maghreb ne pourra maintenir des acquis en matière d'exportations manufacturières en raison du démantèlement prochain des accords multi-fibres et surtout leur très grande concentration en Tunisie et au Maroc notamment sur le textile. Le scepticisme à l'égard du Maghreb entraîne selon Regnault la méfiance des investisseurs étrangers qui voient mal le Maghreb développer une industrie manufacturière en dehors de la sous-traitance internationale ou des investissements étrangers. Dans ces conditions, le libre-échange apporterait, dans les meilleurs cas, une industrialisation périphérique, dépendante, sans dynamique propre, sans capacité technologique endogène et surtout sans maîtrise des circuits de commercialisation internationaux. En plus de cette accumulation de handicaps, les pays maghrébins jouent leur va-tout sur leur attractivité pour l'investissement étranger dans des conditions de concurrence mondiale exacerbée et avec des recettes budgétaires

amputées de recettes douanières, situation aggravée par l'impossibilité de valoriser les avantages comparatifs agricoles. Le libre-échange se résumera en 2010 à une seule variante : la sous-traitance industrielle. Sachant que le rôle assigné au secteur manufacturier maghrébin dans le succès des politiques d'exportations conduit à s'interroger sur la capacité de ce secteur à répondre à cette attente.

L'observateur averti constate que les économies maghrébines sont de plus en plus dépendantes de l'étranger pour leur approvisionnement en produits agroalimentaires, ce qui constitue un obstacle majeur à l'accroissement de leur productivité pour les exportations de produits manufacturés et par conséquent leur développement, sachant que les dévaluations ne seront plus possibles compte tenu de leur impact négatif sur le prix de la monnaie locale des biens salariaux. L'idée de promouvoir un partenariat euro-méditerranéen dans le domaine agricole reste aléatoire car l'idée force est que le développement agricole et rural ainsi que l'accroissement de la production des biens alimentaires de première nécessité sont une entreprise de grande envergure à la dimension d'un partenariat gérée dans l'intérêt du Nord et du Sud qui ne peut se réaliser immédiatement puisque les Européens ont mis en veilleuse un tel partenariat même après l'échéance de 2010.

Ce partenariat ne peut cependant se limiter à une seule réduction de la dépendance alimentaire, il doit viser aussi à maintenir les populations rurales dans leurs campagnes en améliorant leurs conditions de vie, donc lutter contre l'accroissement des disparités régionales, sources de plusieurs maux comme l'immigration interne et externe. A cela doit s'ajouter la formation des hommes à gérer leurs ressources vitales comme l'eau en accentuant l'éveil de la paysannerie et en l'impliquant dans le développement d'une agriculture vivrière capable de pallier les carences existantes. Parallèlement, les économies maghrébines sont appelées à affecter plus de ressources à l'accroissement de la productivité agricole dans les régions productrices des produits alimentaires de base comme les céréales, l'huile, les viandes bovines, ovines et caprines.

Un tel projet paraît plus approprié à l'idée d'un libre échange entre les deux rives de la Méditerranée qui dresserait les agriculteurs de la rive Nord contre ceux du Sud et accentuerait le contentieux latent entre les deux entités.

Ce sont aussi les contraintes financières liées aux différents programmes d'ajustement structurel qui vont de pair avec les politiques menées par le passé sans tenir compte des besoins réels des uns et des autres. Ces contraintes financières ont accentué les effets de désertification dans la région, aggravé les déficits alimentaires et décuplé le nombre de chômeurs dans la région (notre analyse dans le chapitre « *LE MAGHREB AGRICOLE* ». En effet, les moyens susceptibles d'être alloués à la renaissance de l'agriculture vivrière au Maghreb ont été tout bonnement détournés par les mécanismes douteux du commerce international vers le remboursement de la colossale dette publique maghrébine.

Pis encore, les accords du GATT, devenue l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) demeurent très défavorables pour le Maghreb, car ils renchérissent les importations de produits alimentaires cruciaux pour l'avenir de la région en l'occurrence les céréales, l'alimentation pour le bétail, et le lait et ses dérivés. Autre facteur aggravant : l'accroissement des subventions du matériel agricole et des

aliments destiné a certains types de bétail qui ne risque pas toucher à ces denrées comme les chameaux par exemple.

8) LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE & LE CONCEPT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une lutte conséquente contre la pauvreté au Maghreb ne peut en aucun cas consister à des actions techniques éparses de protection et de recours, elle implique le développement intégré de l'ensemble du Maghreb, donc une lutte contre la pauvreté et la résorption massive du chômage et du sous-emploi, causes de désertification et de migration interne et externe au Maghreb. Ces actions restent lettre morte si elles ne sont pas intégrées dans un contexte de développement durable comme le préconise l'article de Marc Côte concernant l'eau, l'environnement et le développement au Maghreb. Cet article se penche sur le problème de la mobilisation de l'eau à l'avenir et les remèdes à apporter aux phénomènes nocifs comme l'érosion et l'évacuation des eaux usées. De son côté Azzouz Kerdoun, * (10) dans son ouvrage : « *Enjeux et défis de l'environnement au Maghreb : quelle politique de protection ?* Selon Kerdoun, la préservation de l'environnement commun au Maghreb nécessite des actions concertées entre les Etats de la région. Cette interdépendance écologique implique une solidarité environnementale qui transcende leurs divergences politiques et économiques.

* (10) Professeur à l'Université de Constantine. Directeur de l'URAMA

C'est également par le biais du développement durable au Maghreb en particulier, et en Méditerranée en général que *Christian Reynaud* * (11) aborde l'épineux problème du transport au Maghreb. Il suggère de créer une base de référence sur les flux et la circulation en Méditerranée qui consiste à mettre en commun un certain nombre de réseaux et d'institutions en charge de la programmation des transports au Maghreb. Il faut aussi approfondir les scénarios de transport dans leur relation avec les modèles de développement économique. En effet, les transports sont intimement liés aux mécanismes du développement eux-mêmes, mieux, ils amplifient le phénomène. Il convient par ailleurs d'explicitier les liens entre les politiques énergétiques et la politique industrielle des transports. Approfondir les scénarios de transport dans leur relation avec la consommation de l'espace. Cette dernière démarche reste cruciale pour l'extension rapide des métropoles avec les zones périphériques peu structurées et diffuses qui caractérise une urbanisation difficile à maîtriser à ce jour. Par ailleurs, l'aménagement des franges littorales est devenu une priorité absolue, dans la mesure où le développement des zones touristiques nécessite un désengorgement des métropoles afin de faciliter les transits intercontinentaux impliqués par les accords de Barcelone. Selon les plus optimistes : « *Il serait de bon aloi de mieux identifier les niveaux d'intervention et favoriser la coopération entre les institutions* ». Si Barcelone renforce encore la présence de l'Europe dans la région et avec elle l'extension par contiguïté de ses systèmes d'harmonisation des normes, des concentrations plus spécifiquement méditerranéennes peuvent être utiles. Reste que cette grande réforme projetée a un prix. Selon les spécialistes, il faut lier les modalités de financement des investissements à des obligations de renforcement du rôle des technologies de pointe dans le développement d'un véritable projet méditerranéen adapté au contexte physique et socio-économique de la région et enfin identifier un réseau de cabotage en Méditerranée capable de mieux articuler les milieux terrestres et maritimes du Maghreb.

• (11) REYNAD (C.) & SID AHMED (A.), 1991 - *L'AVENIR DE L'ESPACE MEDITERRANEEN* - Paris : Crédit Mutuel Méditerranéen / PUBISUD.

9) LE RÔLE DE LA SCIENCE & DES TECHNOLOGIES

Dans les divers domaines évoqués plus hauts, l'éducation, la science et la recherche ont été évoquées comme réponses au problème identifié. Cependant, il reste beaucoup à faire pour la dynamisation du secteur manufacturier, la réduction du déficit alimentaire, la promotion du développement durable et plus particulièrement la lutte contre la désertification, la modernisation des transports et enfin la gestion de l'eau. A cela s'ajoute le problème de transfert de technologie faute d'un système scientifique et technologique pertinent. A ce propos, les transferts de technologies inefficaces ont découragé les « *les élites scientifiques et techniques* » et ont empêché l'émergence d'un système local de recherche & développement, en dépit des efforts considérables de formation. Cette situation paradoxale a fait du Maghreb une région à faible ancrage scientifique et technologique surtout dans le domaine des technologies de communications : Téléphonie mobile, Internet, commerce intercontinental, ce qui aggrava le sous-développement de la région.

Toutefois, personne ne nie les efforts consentis par les gouvernements maghrébins pour améliorer les recherches dans les domaines industriels et technologiques et surtout l'orientation vers les enseignements de la haute technologie qui malheureusement font défaut pour le moment. Pour le Maghreb, l'enjeu est moins le développement des infrastructures de recherches puisqu'elles existent déjà en nombre assez suffisant en Algérie, au Maroc et en Tunisie mais demandent une harmonisation interne et externe et surtout un travail conceptuel commun aux trois pays afin de jeter les bases d'une coopération maghrébine capable de combler ses retards en matière d'éducation scientifique et technologique. Avant d'établir une coopération dans le projet européen MEDIA, il faut que les pays maghrébins arrivent à harmoniser et à accorder leurs programmes d'éducation scientifique et technologique afin d'affronter les progrès technologiques en bonne connaissance de cause.

10) LES NOUVELLES ORIENTATIONS A PRENDRE POUR REUSSIR **L'IMPERATIF DE BARCELONE**

Pour réussir l'impératif de Barcelone, Abd El Kader Sid Ahmed * (12) insiste sur les changements des tendances organisationnelles de l'économie mondiale et la modification des conditions objectives auxquelles le Maghreb est actuellement confronté. Depuis presque une décennie, de profonds changements structurels se sont opérés dans le concept économique maghrébin : La substitution d'importation et le protectionnisme ont été renvoyés aux calendes grecques. La poursuite de l'industrialisation dépend aujourd'hui de la capacité des pays à ajuster en permanence un changement technique imprévisible. Ce qui rend caduc les technologies génériques et oblige les industries à se redéployer et s'insérer dans des créneaux plus accessibles à une industrialisation compatible avec les besoins futurs du Pays. Partout où l'industrialisation a été menée sans progrès technique, comme c'est le cas du Maghreb, le désir de bénéficier d'une compétitivité sur la base du prix a entraîné une baisse significative du salaire réel afin de maintenir la part des profits et la promotion d'industries à haut rendement capitalistique. A l'inverse, l'industrialisation menée sur la base de la compétitivité innovatrice a montré qu'il est possible d'accroître les salaires réels sans réduction des profits. Par ailleurs, l'ouverture du Maghreb dans le cadre du traité de Barcelone rend donc la technologie plus cruciale que par le passé. Ce qui nous amène à dire que le développement technologique reste une condition sine qua non pour une croissance durable à long terme. En effet, des politiques efficaces de formation, de recherche et de technologies offrent aux pays maghrébains confrontés aux défis de Barcelone la possibilité de changer rapidement les paradigmes socio-économiques et socioculturels dans la région. Par ailleurs, les trois pays du Maghreb disposent d'ores et déjà d'un potentiel non négligeable en matière scientifique, et technologique, ayant pour un demi-siècle, pour certains, cherché à promouvoir des systèmes nationaux d'innovation. Le défi pour le Maghreb est dans le renforcement de ses capacités d'innovation et de progrès techniques qui vont de pair avec l'adaptation des économies maghrébines au nouveau système technico-économique global. Dans les deux cas, le rôle de l'Etat est crucial. Enfin, la maîtrise du progrès technique est liée à l'existence de systèmes éducatifs performants, notamment l'enseignement supérieur qui génère les liens interactifs avec le secteur productif. Ceci implique une réorganisation complète des universités maghrébines et leur orientation vers des programmes de formation ajustée aux besoins réels de leurs économies respectives.

• (12) Chercheur à l'ORSTOM, professeur à l'IDES (Université PARIS I – Panthéon – Sorbonne)

11) ANALYSE DES STRATEGIES & LE RÔLE DES ACTEURS DANS LA REPONSE AUX SOLLICITATIONS

Au-delà des stratégies, penchons-nous sur le rôle des acteurs et leurs capacités à répondre aux sollicitations des économies maghrébines dans la perspective de Barcelone.

Les progrès enregistrés au Maghreb ne parviennent pas à masquer les carences inhérentes au tissu économique et social : la prévalence des activités rentières, dans les domaines agricoles et des services de l'économie, la persistance des attitudes équivoques ou peu favorables à l'innovation, la surévaluation des compétences verbeuses dans les administrations et les hautes et moyennes sphères de la politique. Cette gangrène mine les centres névralgiques des économies et pousse au clientélisme, générateur d'une logique économique communautaire fondé sur la production, la compétition et l'intérêt privé.

Il faut parler en effet, d'une véritable crise au Maghreb. Malgré l'embellie apparente, le Maghreb vit une crise de légitimité à tous les niveaux puisque ces derniers sont incapables de satisfaire les demandes de bien-être matériel et social et d'accession au processus de décisions.

L'accord de Barcelone apparaît dans cette perspective comme un moyen pour ces Etats de dépasser la crise. Cela n'empêchera cependant pas les entrepreneurs maghrébins de continuer à se heurter aux innombrables obstacles dressés par les administrations en guise de protection contre les effets de la mondialisation. Les victimes de ce blocage politique et administratif demeurent les jeunes entrepreneurs, souvent des universitaires formés dans des universités européennes et américaines et impatientes de mettre en pratique les théories accumulées loin du pays. Du fait de leurs expériences, de leur parfaite connaissance des modalités de fonctionnement du système et de leur recherche méthodique des voies d'entreprendre et d'innover, les entrepreneurs sont mieux outillés pour jouer le rôle stratégique dans la poursuite des réformes et du développement des relations euro-maghrébines. A la différence des entrepreneurs traditionnels, ces nouveaux patrons maghrébins développent une logique techniciste et de "managérat", tout en militant pour un système politique où la légitimité du pouvoir reposerait sur sa capacité à moderniser les structures et les rapports qui les sous-entendent.

Leur problème reste celui du financement de leurs projets en expansion. Tous les observateurs s'accordent sur le fait qu'il existe un débet de liaison entre

ces détenteurs de savoirs et les patrons traditionnels détenteurs du capital. C'est en effet, ce début de coopération entre les deux groupes qui permet d'espérer demain, dans le cadre du traité de Barcelone, le renforcement des relations entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée.

12 LA RELATION ENTRE LE TERRITOIRE & LE POUVOIR

Dans l'analyse de la crise des Etats maghrébins et la recherche des alternatives de développement, Augusto Perelli insiste sur l'importance de la relation entre le pouvoir et le territoire en faisant appel à la mémoire historique qui définit la région méditerranéenne comme le berceau de la civilisation urbaine des institutions urbaines ; nous constatons un déséquilibre entre le poids économique et culturel des villes méditerranéennes et leur importance politique : au Maghreb, des collectivités locales sont privées de la maîtrise juridique de leur pouvoir de décision. Or sans cette maîtrise, il ne peut y avoir de développement local. En outre, une forte capacité d'action des collectivités locales est décisive dans le contexte de la globalisation accentuée de l'économie. Le problème de l'identité culturelle est certes productif si elle conduit à recentrer le développement sur la question du patrimoine dans son double aspect : la valorisation des savoir-faire locaux des sociétés maghrébines et celui des potentialités dans les domaines de la coopération euro-méditerranéenne. L'expérience de certaines régions italiennes en matière de valorisation de savoir-faire locaux constitue un modèle qui mérite d'être pris en considération et médité. Ainsi, un vaste champ d'initiatives s'ouvre avec d'importantes retombées économiques et sociales : créations d'emplois, aménagement du territoire, exportations et dynamiques territoriales. Cette revalorisation du patrimoine ouvre un champ fécond et nouveau à la coopération décentralisée c'est-à-dire la mise en place du nouveau partenariat esquissé à Barcelone. Ainsi, des problèmes aussi aigus que le déficit agricole et alimentaire trouveront un éclairage nouveau à la condition que le partenariat euro-méditerranéen ne soit pas conçu qu'avec des acteurs anciens.

Pour dépasser le modèle ruineux d'une coopération transnationale n'ayant comme protagonistes que les Etats nationaux, il importe d'y associer les représentations des sociétés locales. Ces nouvelles tendances doivent inciter les pays maghrébins à prendre le train en marche afin de participer activement dans le mouvement de délocalisation qui est en train de s'opérer sous forme de la création de zones franches. Ainsi ; de nouveaux services industriels verront leur production délocalisée en zone franche comme les opérations de saisie de données, transfert de processus de production à forte intensité capitalistique.

Il est encore trop tôt pour assister à une émergence d'un système de production régional entre les deux rives de la Méditerranée, mais les pays maghrébins doivent inclure cette nouvelle donne dans leur stratégie industrielle et technologique, s'ils veulent entrer par la grande porte dans le

cadre des accords de Barcelone et ne pas rester comme spectateurs comme ce fut le cas après l'intégration de l'Espagne, le Portugal et la Grèce dans la communauté européenne, devenue depuis : Union européenne.

CONCLUSION

La somme des analyses présentée dans cette étude montrent l'ampleur et la diversité des problèmes auxquels la région maghrébine est confrontée : un secteur manufacturier moribond à restructurer et à développer, un déficit alimentaire chronique à combler avec de nouvelles méthodes de production et de développement du secteur agricole, une gestion catastrophique des ressources aquifères et la menace de sécheresse, une épargne quasi inexistante à développer par la rationalisation et une rémunération correcte et un développement des techniques bancaires en commençant par la bancarisation des salariés et des travailleurs indépendants, la modernisation des transports et leur intégration dans un cadre régional afin de permettre le développement des liaisons inter maghrébines et internationales. A cela il faut ajouter la restructuration du secteur énergétique en le détachant de la tutelle des Etats afin qu'il puisse remplir sa mission de secteur d'appoint des économies et non le principal pourvoyeur des ressources financières en devises dans les meilleurs des cas. Tout au long de cette étude, nous avons démontré le rôle nocif des rentes sur le développement des économies maghrébines. Les rentes sont les ennemis intimes des économies maghrébines : elles empêchent ces pays de trouver d'autres moyens de développement, elles corrompent les hautes sphères des Etats, faussent les données économiques et statistiques. En un mot, le Maghreb est malade de ses rentes. Le Maghreb a aussi besoin de réformer son espace de gestion des villes afin de les rendre plus humaines et plus accueillantes. D'autres réformes sont nécessaires comme la promotion des capacités scientifiques et technologiques et enfin une réforme structurelle de l'éducation malade de son non-projet éducatif.

Le deuxième volet consiste en réformes institutionnelles à entreprendre : à commencer par la reconnaissance des acteurs locaux, la transparence des transactions afin de voir clair dans le flou artistique qui entoure les transactions étatiques qui relèvent des secrets d'Etats. La restructuration et les réformes des financements sont des nécessités absolues à une lisibilité des projets de réformes en vue de faire le grand saut vers Barcelone.

Jusqu'à présent, rien n'est encore joué compte tenu des retards accumulés et du manque d'argent. Jusqu'à présent, et malgré la signature du Maroc et de l'Algérie, l'investissement direct étranger n'a pas dépassé le cap du milliard

de dollars, alors que le besoin des pays maghrébins pour assurer leur transition nécessite huit fois plus d'ici 2008.

Quant au succès des zones de libre-échange, il reste tributaire du bon vouloir des investisseurs étrangers qui ne se bousculent pas au portillon. En effet, la logique commerciale sous-entendue par la déclaration de Barcelone ne met pas en mouvement une dynamique de développement durable capable de mettre fin à la logique européenne qui consiste à maintenir la région maghrébine sous tutelle économique. Tant que l'Europe n'a pas changé ses stratégies au Maghreb, le projet de Barcelone restera lettre morte. Il s'agit de consentir de part et d'autre à un remodelage de ce traité en accordant plus d'importance au développement durable dans les domaines sensibles comme les sciences, les technologies de pointe comme les communications, les techniques financières, la recherche scientifique dans le cadre d'une réelle coopération basée sur la formation (échanges d'étudiants, de professeurs, et implantation de laboratoires mixtes).

SOURCES :

- **ECONOMIES DU MAGHREB : L'IMPERATIF DE BARCELONE**
- **Sous la Direction d'Abd El Kadar SID AHMED**
- **Editions CNRS – 1996-1998**

- **APRÈS BARCELONE, LE MAGHREB EST NECESSAIRE**

- **EDITIONS L'HARMATTAN 1996**

BIBLIOGRAPHIE

- **AKUZ Y.** (1966) – The Investment-profit Nexus In East Asian Industrialization – *World Development*, Vol- 24.
- **Auty (R.M)** - The Industrial Policy Reform In Six Large Industrialising Country : The Ressource Cruse Theisis. *World Development*, vol 22.
- **BARAKAT H.** – 1993 - *Arab World Society : Culture and State*. Berkeley : CA University of California Press, p.75-78
- **BAUMOL (W.J), Wolf (EN)**, 1996 – catching-up in the Postwar period : Pierto-Rico as in the « tiger - *World Development*. Vol 24, P1072-85.
- **Commission des Communautés européennes**, 1996 – Règlement (CE) no 1488/96 du conseil. 23/07/96.
- **Conway P.** 1988- Alegria –Windfalls in a socialist Economy in **Gelb(A) P**, 147-168
- **Gelb A.** 1988- Oil winfalls : Blessing or Curse ? Oxford University – Press.
- **INTEASHAMI A., MURPHY** 1966- Transformation of Corporatist State in the Middle-East. *Thirld World Quarterley* – vol. 17.
- **Kim L.** (1993) National Systems of Industrial Innovation : Dynamics of Capabilities building on Korea in R. Nelson (ed) national Innovations Systems – OXFORD University Press.
- **LECA J., SCHMEIL(Y)**, 1983 – Clientélisme et Patrimonialisme dans le Monde arabe – *International Political science review*, vol 4, p. 455-94.
- **LUCAS (R.E.)** 1988- On the Mechanics of Economic Development of Monetary Economics (- 22) – P. 332 .
- **MAHJOUB A.** – 1995 – Les relations économiques et financières entre la Tunisie & l'Europe : Réalités présentes & Perspectives d'avenir In. Ayubi N. Ed. Distant : The political of relations between Europe and Middle-East / North Africa . Itaca Press Reading p.153-198.
- **MAYER J.** (1996) – Lereaning Sequences and Structural Diversification in developing Countries – *The journal of devepoment Studies* . Vol 33-P. 210-229.
- **NAQVI (S.N.H).** , 1995 – The Nature of Economic Development. *World Development*, vol 23,4 P. 534-57.
- **PERELLI A., SID AHMED A.** (1996), savoir-faire locaux : Nouvelles technologies de communications et de Développement – PUBLSUD – UNESCO.

- **SID AHMED A.** 1995 – Vers une zone nouvelle stratégie maghrébine de Développement – In DAGUISAN (J-F.), La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques – Paris – PUBLISUD, P. 167-237.
- **THOMSON (MA)**, 1996- Late Industrialiser, Late DEMOCRATISERS : Developmental States In the Asia Pacific. *Third world Quarterly* vol. 17
- **SUMMERS (R)** – 1988 – A New set of International Comparisons of real Product.

- **World Bank, 1995** – Claiming The : Choosing Prosperity In The Middle-East And North Africa. Washington.
- **YOUNG A.** , 1991 – Learning by doing and The Dynamic Effects of International Trade . *Quarterly Journal of Economics* (56), P. 369-405.
- **ZAËM & JAÏT**, 1997. El nuevo acuerdo de asociación entre UE et Marruecos , *Información Comercial Española* (759), P. 43-64
- **ZIEGLER (N.J)**, 1981- Institutions, Elites and Technological Change In France And Germany. *World Politics*, Vol. 47(73), P. 341-73.

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE VIII

EVOLUTION DES RAPPORTS EURO- MAGHREBINS APRÈS BARCELONE

CHAPITRE VIII

EVOLUTION DES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS APRÈS BARCELONE

ETAT DES LIEUX

Après l'avortement des deux projets européens de coopération entre l'UMA et la communauté européenne devenue Union européenne, les rapports entre les deux communautés sont régis par des accords bilatéraux. Le premier couac d'une coopération entre les pays de l'UMA d'une part et l'Union européenne d'autre part s'est produit après la crise dite de Lockerbie, une crise pas encore totalement résorbée malgré l'acceptation de la Libye d'extrader ses deux ressortissants « *impliqués dans l'attentat contre un avion de la PANAM* » dont le procès se déroule actuellement au Pays-Bas. Depuis deux ans, la Libye tente de retrouver sa place au sein de la communauté internationale. Après la levée de l'embargo qui la frappait, la Libye est actuellement en phase d'être admise en tant que membre à part entière dans le processus de coopération euro-méditerranéenne connu sous le sigle (Z.L.E.) ou traité de Barcelone.

Actuellement, aucun accord institutionnel ne rattache officiellement la Libye à l'Union européenne. Quant aux relations de l'Europe avec le Maghreb, elles sont organisées par des accords conclus séparément avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, pays considérés par l'Europe comme faisant partie de la zone Maghreb, première composante de sa politique méditerranéenne, les deux autres composantes étant les PTM européens et les pays du Machrek. Quant à la Mauritanie, elle est intégrée dans le processus euro-méditerranéen par le biais de son appartenance aux ACP. Par ailleurs, il serait de bon aloi d'indiquer que c'est le seul pays maghrébin concerné par les accords de Lomé.

Malgré ses rapports tumultueux avec ses voisins du sud, l'Europe s'apprête à jeter les bases d'un espace de libre-échange qui pourrait devenir opérationnel à travers toute la Méditerranée aux alentours de 2010.

Depuis 1993, l'union européenne a entamé la pré-négociation de ses accords avec un certain nombre de pays du sud méditerranéens : la Turquie, pays avec lequel ces discussions ont abouti, en mars 1995, à la création d'une union douanière, malgré la réticence de la Grèce ; Israël, avec lequel une ZLE a été définie ; la Tunisie qui est parvenue à fixer les termes de ses futurs accords avec Bruxelles.

Après d'âpres négociations entre les représentants de la communauté européenne et le Maroc, il semble que les deux parties s'acheminent vers un compromis sur l'exploitation des richesses halieutiques marocaines, objet de la convoitise japonaise et russe depuis plusieurs années. Malgré l'assouplissement de la position marocaine, les pays européens ne veulent pas lâcher du lest, arguant du fait que le Maroc n'a pas tenu ses anciens engagements dans ce sens.

La question posée actuellement est : où vont conduire ces nouvelles négociations ? – A une véritable rénovation des rapports entre l'Europe et le Maghreb ou bien à une simple reproduction des rapports « *traditionnels* » entre les deux protagonistes ?

Ainsi, si le discours européen semblait plutôt optimiste, ce dernier tombe progressivement, au fur et à mesure que les négociations traînent en longueur. Pour cerner l'origine de cet état de fait, il faut tenir compte de plusieurs considérations inhérentes au concept même de la politique méditerranéenne de l'Europe, à savoir :

- Les avancées des Etats-Unis d'Amérique en Méditerranée et surtout au Moyen-Orient depuis la guerre du Golfe et à travers leur direction du processus de paix, actuellement moribond ;
- La montée de l'intégrisme religieux en plusieurs points de la région, notamment dans la région sud méditerranéenne et au Maghreb ;
- Le bilan mitigé du développement économique des pays sud méditerranéens caractérisés par une stagnation des structures productives, un endettement colossal et une baisse substantielle des prix des matières premières ;
- Enfin, les mutations de l'Europe : l'affirmation de l'Union européenne en tant qu'entité politique, son élargissement, surtout son ouverture sur un grand espace économique européen.

Pour éclairer les perspectives de la création d'une zone de libre-échange (Z.L.E.) euro-maghrébine, il serait primordial de procéder :

- A une analyse statistique des échanges entre les pays maghrébins et l'Europe dans le cadre des accords liant les deux parties ;
- A l'intégration dans cette analyse, d'une logique évolutive des rapports entre les deux parties qui conduirait à assainir ces relations des scories d'une relation, le moins qu'on puisse dire, tachée d'ambiguïté ;
- A une présentation des termes de la nouvelle politique méditerranéenne durant les décennies à venir qui devrait se traduire par la finalisation des traités relatifs à la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

ETAT DES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS AVANT LES NOUVEAUX ACCORDS

Comme nous l'avons indiqué dans nos différentes analyses, notamment le chapitre VII, l'équilibre économique, politique et social des cinq pays de l'UMA a toujours été déterminé, dans une large mesure, par les rapports économiques qu'ils entretiennent avec l'Union européenne, et particulièrement sur le plan des échanges commerciaux.

A) LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS DE L'UMA & L'UNION EUROPEENNE

Dans une large mesure, les échanges commerciaux entre les pays maghrébins et les pays de l'Union européenne sont excédentaires en faveur de la région maghrébine. En 1993, à la veille de l'élargissement communautaire, les exportations de l'UMA vers l'Union européenne se sont élevés à 18,5 milliards d'écus, contre 14,9 milliards d'écus pour les importations.

LES EXPORTATIONS DE L'UMA VERS L'UNION EUROPEENNE

(EN MILLIONS D'ECUS)

PAYS	1990	1991	1992	1993
<i>Maroc</i>	3051	3175	3312	3393
<i>Algérie</i>	6952	7615	6881	6322
<i>Tunisie</i>	2251	2332	2466	2487
<i>Libye</i>	7899	8066	6922	6120
<i>Mauritanie</i>	239	255	181	220
TOTAL	20'392	21'443	19'762	18'542

Source : Union européenne – OCDE - 1993

IMPORTATIONS DE L'UMA AUPRÈS DE L'UNION EUROPEENNE

(EN MILLIONS D'ECUS)

<i>PAYS</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>
<i>Algérie</i>	4'958	4'382	4'984	4'131
<i>Maroc</i>	3'573	3'705	3'950	4'258
<i>Tunisie</i>	2'971	3'069	3'497	3'629
<i>Libye</i>	2'655	2'822	2'187	2'740
<i>Mauritanie</i>	221	213	220	239
Total	14'478	14'191	13'838	14'972

Source : Statistiques de l'Union européenne 1994 – OCDE-

Le solde excédentaire dû, pour l'essentiel, aux ventes des hydrocarbures, tend depuis 1986, à se réduire en raison de la baisse des prix des matières premières. L'analyse approfondie des échanges euro-maghrébins montre qu'il existe deux structures différentes :

- La structure des balances excédentaires englobant celle des deux pays exportateurs d'hydrocarbures, en l'occurrence la Libye avec 6'120 millions d'écus à l'exportation, contre 2'740 millions d'écus à l'importation.
- L'Algérie avec 6'322 écus à l'exportation, contre 4'141 millions d'écus à l'importation.

Cette situation est contrebalancée par une structure négative des balances déficitaires au Maroc, en Tunisie et Mauritanie :

- La structure de la balance marocaine affiche : 3'393 millions d'écus à l'exportation contre 4'233 millions d'écus à l'importation, ce qui fait apparaître un déficit de 840 millions d'écus (euros actuellement).
- La balance tunisienne affiche 2'487 millions à l'exportation contre 3'629 millions d'écus, soit un déficit de 1'142 millions d'écus
- La balance mauritanienne présente un très léger déficit en faveur de l'Europe : 220 millions d'écus à l'exportation contre 239 millions d'écus à l'importation. Ce « déséquilibre » est dû à la faiblesse des échanges entre l'Union européenne et la Mauritanie.

B) ANALYSE DES CAS DES PAYS MAGHREBINS À BALANCE EXCEDENTAIRE AVEC L'UNION EUROPEENNE

L'Algérie a toujours été considérée comme le premier partenaire de l'Union européenne pour de multiples raisons, à commencer par l'importance de ses ventes en hydrocarbures et surtout la concentration de ses achats de l'Union européenne. Ses difficultés économiques liées à la situation politique du pays, l'ont obligée à réduire ses importations, notamment des biens d'équipement. Malgré la baisse de ces échanges, le marché européen n'en reste pas moins le premier partenaire de l'Algérie, avec 70% de ses exportations et 59% de ses importations en 1993.

*

Le processus de l'UMA commença à décliner depuis la fin de l'année 1993

Parmi les dix premiers clients de l'Algérie, neuf appartiennent à l'Union européenne, à savoir : L'Italie (22%), la France (17%), les Pays-Bas (7,7%), l'Espagne (6,7%), la Belgique (6,2%), l'Allemagne (4,3%), le Royaume-Uni (1,9%), l'Autriche (0,6%). Les exportations de l'Algérie vers l'Europe sont dominées à 95% par les hydrocarbures, le reste est composé de demi-produits, de rares produits alimentaires et de produits bruts.

Par ailleurs, si nous procédons à un classement des pays fournisseurs de l'Algérie, nous trouvons la France en tête du classement avec 25,3%, suivie de l'Italie avec 11%, talonnée par l'Espagne avec 10,5%, suivie de loin par l'Allemagne qui totalise 5,1%, vient ensuite l'Autriche avec 2%, à égalité avec les Pays-Bas, suivis par la Grande Bretagne avec 1,3% du volume.

Quant à la structure des importations algériennes auprès de l'Union européenne, elle se caractérise par sa diversité : biens d'équipement (30%), produits alimentaires (26%), et biens de consommations (15 %).

Ce qui est frappant dans cette analyse comparative c'est la grande similitude entre les échanges euro-algériens et euro-libyens, tant sur le plan quantitatif qu'en ce qui concerne le contenu de la structure des échanges. En effet, 9 barils de pétrole libyen sur dix sont vendus dans les pays de l'Union européenne. L'Italie se trouve en tête des partenaires de la Libye aussi bien à l'exportation (4 milliards de dollars en 1992) qu'à l'importation : il s'agit en effet, de l'influence du passé commun, la Libye fut une colonie italienne jusqu'à son indépendance au début des années cinquante. A cela s'ajoute la proximité géographique et « *culturelle* ». Le deuxième partenaire économique de la Jamahiriya n'est autre que l'Allemagne, talonnée par la France, malgré les tensions persistantes entre les deux pays.

C) LES PAYS MAGHREBINS DONT LA BALANCE COMMERCIAL EST DEFICITAIRE AVEC L'UNION EUROPEENNE

Les balances commerciales du Maroc et de la Tunisie sont en constant déficit vis-à-vis de l'Union européenne, ce qui ne les empêche pas d'être des partenaires privilégiés de cette dernière. En effet, l'Union européenne intervient pour 55% des importations et 63% des exportations marocaines (1993) et pour 71 et 79% des importations et exportations tunisiennes de la même année (1993). Par ailleurs, parmi les dix premiers fournisseurs européens du Maroc, nous trouvons : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, et la Grande Bretagne. Et parmi les dix premiers clients nous notons la présence de : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Grande Bretagne et la Belgique.

Cette polarisation autour de l'Union européenne est encore plus marquée pour la Tunisie : huit pays de l'Union européenne figurent parmi les dix fournisseurs de la Tunisie à savoir : la France, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Quant aux sept des dix premiers clients de la Tunisie, nous retrouvons la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et enfin le Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'analyse approfondie des échanges entre le Maroc et l'Union européenne montre que le contenu de ces derniers est plus significatif que la stabilité qualitative de ces derniers à savoir que du côté des exportations marocaines la part de l'Union européenne comme le résume le tableau synoptique ci-dessous :

TABLEAU SYNOPTIQUE DES EXPORTATIONS MAROCAINES VERS L'UNION EUROPEENNE

(EN POURCENTAGE)

Pourcentage	Produit	Observations
82,0 %	Textiles & Cuir	Produits fins de consommation
71,4%	Produits énergétiques & Produits Bruts	Lebensmittel
67,1%	Produits Alimentaires	Et autres végétales & animales
62,4%	Produits finis	Produits finis d'équipement
58,1%	Produits bruts d'origine Minérale	Phosphates
47%		
45,3%	Demi-produits minéraux	Engrais & Actes Phosphoriques

Source : Fath Allah OUALOULU : *Après Barcelone ... LE MAGHREB EST NECESSAIRE*

Editions L'HARMATTAN - PARIS - France - 1996

TABLEAU SYNOPTIQUE DES IMPORTATIONS MAROCAINES AUPRÈS DE L'UNION EUROPEENNE

(EN POURCENTAGE)

<i>Pourcentage</i>	<i>Produit</i>	<i>Observations</i>
77%	Textiles & Cuir	Produits fins de consommation
76%	Produits d'équipement	Produits fins d'équipement
72%	Demi - produits	Produits semi-fins
38%	Produits bruts	Produits bruts
35%	Autres Produits Bruts	Produits bruts

Source : Fath Allah OUALOULU : *Après Barcelone ... LE MAGHREB EST NECESSAIRE*

Editions de L'HARMATTAN - PARIS - France - 1996

Quant à la concentration qualitative sur le partenaire européen, elle est encore plus poussée en Tunisie. Elle est supérieure à 75% des exportations tunisiennes de produits finis de consommation notamment en textile, de produits alimentaires comme l'huile d'olive, de produits énergétiques. Elle est supérieure à 50% pour les produits bruts et demi-produits, notamment les phosphates et les dérivés.

Par ailleurs, la concentration des importations tunisiennes sur l'Union européenne est supérieure à 70% pour les produits finis de consommation et d'équipement ainsi que pour les demi-produits.

Reste le cas très spécifique de la Mauritanie, elle se résume en un mot : dépendance totale de la Mauritanie en tant que fournisseur . Ce sont en effet, le Japon et la Russie qui sont les principaux clients du pays, notamment en produits de pêche, en première et troisième position respectivement. Cinq pays de l'Union européenne se trouvent cependant parmi les sept premiers clients de la Mauritanie : l'Italie, en deuxième position, la France, en quatrième, suivis de la Belgique, l'Espagne, et la Grande Bretagne.

Par contre, les quatre premiers fournisseurs de la Mauritanie appartiennent également à l'Union européenne : la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, suivis des Etats-Unis et de l'Algérie.

D) LE CADRE INSTITUTIONNEL DES ECHANGES EURO-MAGHREBINS

Le noyau dur constitué par les trois pays du Maghreb central avait signé en 1976, des accords dits de coopération avec la CEE dans le cadre de la politique méditerranéenne de celle-ci telle qu'elle avait conçue durant les années soixante-dix. Ces accords, à caractère global, furent axés pour l'essentiel autour de deux points : les relations commerciales et la coopération technique et financière. Ils traitaient également les problèmes liés à l'immigration, mais ce dossier, avec la montée du chômage en Europe, avait très rapidement été mis en veilleuse par la partie européenne, en attendant des jours meilleurs. Quant en Mauritanie, pays ACP, elle entretient des rapports définis par les accords de Lomé.

Enfin, le Maroc comme la Mauritanie ont développé avec l'Europe, depuis 1986, des rapports spécifiques qui concernent le secteur de la pêche. Aussi la présentation du cadre institutionnel des rapports euro-maghrébins peut-elle être axé autour de quatre points : les relations commerciales dans le cadre méditerranéen, la coopération technique et financière dans le même cadre (ces deux aspects constituent l'élément majeur des rapports UE-UMA et concernent la Tunisie, l'Algérie et le Maroc), les

rapports entre la Mauritanie et l'Union européenne sont régis par la convention de Lomé, et les rapports spécifiques de pêche, concernent le Maroc et la Mauritanie.

1) LA COOPERATION COMMERCIALE

Les accords signés par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie avec la CEE en 1976 sont similaires. Ils concernent les exportations d'origine agricole, d'une part, et les exportations de produits manufacturés et de matières premières d'autre part.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les ventes de produits agricoles maghrébins sont régies par un régime préférentiel atténué par les stipulations de la PAC qui préconise une réduction variant entre 40% et 100% sur les produits agricoles maghrébins définie comme suit :

- Une réduction de 40% sur les prix de légumes et des plantes fourragères.
- Une réduction de 60% pour les olives et les tomates.
- Une exonération totale des produits de pêche.

Ces régimes spéciaux s'appliquent aux produits dits sensibles. Ainsi les conserves de sardines (Maroc) et l'huile d'olive (essentiellement la Tunisie) sont soumises au régime de contingentement et au respect d'un calendrier restrictif. Quant aux produits industriels maghrébins, ils bénéficient sur le marché européen du régime du libre accès, à l'exception notable des produits textiles pour lesquels le Maroc et la Tunisie adhèrent à des accords d'autolimitation renouvelables annuellement dans le cadre des accords multi-fibres. (Voir les tableaux au début de ce chapitre).

2) LA COOPERATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Depuis 1978, la politique méditerranéenne de l'Europe a été organisée autour d'une coopération financière et technique prévue par les quatre protocoles d'accords de coopération signés par les trois pays du Maghreb central (Tunisie, Algérie, Maroc) d'une part et la Communauté européenne d'autre part. Le tableau ci-dessous fait le point sur le contenu et l'évolution de ces protocoles.

Les sommes allouées par les protocoles financiers sont définies comme ressources budgétaires ou comme des prêts auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI).

**SOMMES ALLOUEES PAR LES PROTOCOLES FINANCIERS
ENTRE 1978 & 1996**

*(EN MILLIONS D'ECUS)***

<i>PAYS</i>	<i>ALGÈRIE</i>	<i>MAROC</i>	<i>TUNISIE</i>
<i>Premier Protocole 1978-1982</i>	95	130	113
<i>Deuxième Protocole 1982-1986</i>	139	199	151
<i>Troisième Protocole 1986-1991</i>	224	324	239
<i>Quatrième Protocole 1991-1996</i>	284	438	330
TOTAL	742	1091	833

Source : *Après Barcelone ... LE MAGHREB EST NECESSAIRE – FATHALLAH OUALALOU*

- *EDITIONS L'HARMATTAN – 1996*

**

- *L'écu a été remplacé par l'Euro comme monnaie unique européenne*

Selon les sources statistiques officielles de l'Union européenne, publiées en 1991, les ressources budgétaires ont connu un accroissement de 26% pour le Maroc et 25% pour la Tunisie et l'Algérie. Quant aux prêts auprès de BEI, ils ont connu un accroissement plus sensible : 53% pour la Tunisie, 46% pour le Maroc et 28% pour l'Algérie. Le BEI gère aussi les fonds et les capitaux relatifs aux projets dont la rentabilité est incertaine. Quant aux sommes allouées, elles ont été doublées à l'occasion de la signature du quatrième protocole en 1996.

Par ailleurs, la répartition des crédits alloués avait été dirigée, pour 80% vers trois secteurs suivants : 35% pour l'infrastructure, 26,8% pour l'industrie, et 22,4% pour l'agriculture. Le reste des crédits a été réparti entre l'énergie 8%, l'éducation et la formation 3,5%, la coopération scientifique 1,9%, le commerce 1,6%, et enfin la santé et l'environnement 0,8%.

Quant à la coopération technique de l'Union européenne avec les pays de l'UMA, elle se présente sous forme d'octroi de bourses d'étude et de stages, d'une part, et d'actions de formation de techniciens, notamment dans le domaine de la pêche pour le Maroc et la Mauritanie et dans celui du pétrole et du gaz pour l'Algérie et la Tunisie, d'autre part.

3) LES RAPPORTS DE LA MAURITANIE AVEC L'UNION EUROPEENNE

Faisant partie des pays ACP, la Mauritanie entretient des relations spécifiques avec l'Union européenne dans le cadre des accords de Lomé. De ce fait, ses exportations sur le marché européen sont totalement exonérées. Elle reçoit par ailleurs, une aide financière dont la répartition a été adoptée par la convention de Lomé VI de la façon suivante :

- 86% au titre du Fonds européen d'investissement ont été alloués sous forme de subvention, soit 50% des prêts spéciaux et capitaux à risque (SABEX SYSMIN, 36%).
- 14% sous forme de prêts de la BEI avec bonification d'intérêt de 2 à 3% dont la charge est imputée sur les ressources du Fonds européen d'Investissement (FEI).

Par ailleurs, l'appui au processus d'ajustement structurel aurait pu constituer un élément majeur et un facteur novateur si toutes les promesses de la dernière conférence de Lomé avaient été tenues. Dans ce cadre, la Mauritanie avait bénéficié d'une contribution européenne à l'action d'ajustement structurel, pour la période 1993-1994, d'un montant de 18 millions d'écus. Elle avait aussi bénéficié de la prise en compte par la quatrième version de la convention de Lomé des produits de pêche dans la liste couverte par le système STABEX. Enfin, dans le cadre des rubriques « *Capitaux à risques* », la BEI avait accordé un prêt de 25 millions d'écus en Mauritanie pour la mise en exploitation de sa mine de fer à ciel ouvert SNIM.

4) LES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE

Etant donné que la pêche ne fait partie ni de la politique méditerranéenne de l'Europe, ni de la conférence de Lomé, la coopération euro-maghrébine en la matière a été organisée autour de l'octroi de droits de pêche par le Maroc et la Mauritanie dans les eaux dépendantes de leur souveraineté aux bateaux européens (exclusivement espagnols), moyennant une contrepartie financière et commerciale. Conformément à la convention internationale sur le droit de la mer, ces droits sont fondés sur le droit du Maroc et de la Mauritanie d'exercer sur les espaces maritimes leurs zones économiques exclusives des droits souverains, leur permettant « d'accorder librement à des pêcheurs étrangers des autorisations de pêche ». Les accords signés par les deux pays avec les autorités de l'Union européenne sont renouvelés normalement tous les trois ans.

La contrepartie financière prévue par l'accord Maroc CEE du 15 mai 1992 était fixée à 360 millions d'écus payables en quatre tranches de 90 millions d'écus. Ce traité avait été révisé une fois en 1995, actuellement bloqué après le refus de l'Union européenne à revaloriser ce traité. La date du prochain sommet n'a pas été fixée malgré la rencontre au sommet entre le souverain marocain le roi Mohamed VI et le roi d'Espagne au mois d'octobre 2000.

Par ailleurs, il serait de bon aloi de noter que le Maroc avait perçu également d'autres redevances d'un montant de 30,4 millions d'écus pour des actions spécifiques qui s'ajoutent aux 9 millions d'écus perçus par le Maroc à titre d'aide technique. A cela s'ajoutent les droits perçus par le Trésor marocain pour délivrance de licences de pêche aux navires européens.

Enfin les autorités marocaines avaient perçu aussi 42 millions d'écus pendant la période citée ci-dessus à titre d'aide à la recherche technique et scientifique ainsi que la formation professionnelle dans le domaine de la pêche. Quant au troisième protocole, il concerne la convention sur la pêche entre la Mauritanie d'une part et l'Union européenne d'autre part. Cette convention couvre la période 1993-1996 et prévoyait un montant total de compensation de 26 millions d'écus au total répartie en tranches de 8,66 millions d'écus par année, desquels la Mauritanie s'est engagée à réserver 900'000 écus à la recherche halieutique et 360'000 écus à la formation maritime.

En échange, la Mauritanie accordait un droit de pêche aux flottes européennes à un niveau de 23'600 TJB d'accès annuel pour la pêche aux merlus 12'000 TJB, aux crevettes 4'000 TJB et la pêche « *demassale* » générale de 4'200 TJB ***.

Il serait judicieux de remarquer que ces possibilités d'accès sont en diminution par rapport à celles octroyées par le deuxième protocole (1990-1992) du fait d'une réduction des demandes européennes. Par ailleurs, la Mauritanie perçoit une conséquente contrepartie sur les licences qu'elle accorde aux armateurs européens.

TJB : TONNE/JOUR

5) LA PLACE DE L'IMMIGRATION DANS LES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS

L'immigration maghrébine en Europe constitue un élément commun économique, culturel et social entre les deux parties. Le sommet maghrébin de Tunis de 1990 s'était penché sur cette épineuse question concernant la préservation de l'identité, des droits et des intérêts de la communauté maghrébine vivant à l'étranger. Selon les estimations du Bureau International du Travail (BIT), il y aurait huit millions d'immigrés dans les pays de l'Union européenne dont 40 % sont maghrébins (2 millions de personnes). Sur ce total 43% sont des marocains, 41,7% des algériens et 15,3% des tunisiens.

POPULATION MAGHREBINE VIVANT DANS DES PAYS EUROPEENS EN 1991

(EN MILLIERS DE PERSONNES) *(4)

PAYS	TUNISIENS	ALGERIENS	MAROCAINS	TOTAL
<i>France</i>	207'000	619'000	585'000	1'411'000
<i>Pays-Bas</i>	2'600	/	163'000	165'600
<i>Belgique</i>	6'400	11'000	145'000	162'400
<i>Italie</i>	47'000	/	90'000	137'000
<i>Allemagne</i>	27'200	9'100	75'100	111'400
<i>Espagne</i>	/	/	49'500	49'500
TOTAL	290'800	639'100	1'109'000	2'039'400

SOURCE : OCDE

* (4)

Ces statistiques n'ont qu'un caractère indicatif. Elles portent seulement sur six pays d'accueil de la main d'œuvre maghrébine émigrée en Europe.

Depuis la révision des accords conclus entre l'Union européenne et les pays maghrébins en 1976 et qui comportait un volet social traitant les conditions du travail, le respect de la « *la règle de non-discrimination* » et garantissant un régime de sécurité sociale des ressortissants maghrébins, ces dispositions ont été gelées par les autorités communautaires en 1981. Ce gel a été renforcé en 1993 depuis la constitution du marché unique européen et l'instauration de libre circulation des personnes à l'intérieur des pays de l'Union et surtout l'ouverture de ce dernier à l'immigration provenant des pays de l'Est.

Le ralentissement effectif du flux migratoire maghrébin vers l'Europe est arrivée à son apogée avec l'application des dispositions de Schengen qui priva les économies maghrébines d'une rentrée de devises estimée à 3 milliards de dollars par année. En effet l'apport des travailleurs à l'étranger représente une source indispensable pour le développement des pays concernés à savoir la Tunisie (1 milliard de dollars par année) et le Maroc (2 milliards de dollars).

L'origine des multiples contradictions qui affectent l'émigration maghrébine en Europe se reflète au niveau des antagonismes culturels qu'elles suscitent et amplifient à travers la montée de l'intégrisme religieux dans certains pays maghrébins et son retentissement à travers les banlieues des grandes villes européennes où se sont installées des familles d'origine maghrébines, ce qui conduit des fois à des heurts violents entre les autochtones et les jeunes des cités difficiles. Cet état de fait démontre l'échec des politiques européennes et maghrébines en matière d'immigration. Par ailleurs, l'émigration maghrébine n'a pu se développer qu'en raison des différences de développement entre les deux rives de la Méditerranée. La permanence de la croissance en Europe, d'une part, et la stagnation du système productif au Maghreb, d'autre part, ont été en effet, l'origine d'un flux migratoire intensif vers l'Europe.

Par ailleurs, faut-il le rappeler encore une fois, l'émigration maghrébine a fortement contribué à la croissance de l'économie européenne en tant que vecteur agissant dans le rééquilibrage des balances commerciales maghrébines vis-à-vis de l'Europe, sans oublier son impact réel sur l'économie régionale : elle a eu des conséquences sur les équilibres humains et matériels des régions « *exportatrices* » de main-d'œuvre. En effet, la main - d'œuvre est considérée par les planificateurs maghrébins comme un élément primordial dans la politique de l'emploi et non un simple palliatif de problème de chômage, puisque l'investissement de l'épargne des immigrés permet la création des emplois à court et moyen terme. Mais au-delà de toutes les « vertus » attribués à cette dernière, le flux des transferts de devises par la main-d'œuvre maghrébine vivant à l'étranger reste un élément essentiel dans le développement des pays maghrébins non pétroliers, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie.

Par ailleurs, le phénomène de l'immigration a permis la mise en contact de deux civilisations : les civilisations maghrébines et européennes. Si ce contact est certainement source d'enrichissement, il est devenu aussi et de plus en plus une source de perturbations et de conflits.

En effet, les problèmes posés par l'émigration maghrébine en Europe sont complexes et nombreux. Ils gravitent autour de la gestion des contentieux non résolus, à commencer par les interrogations que suscitent l'évolution actuelle de la communauté européenne et les perspectives de l'avenir dans un contexte mondialiste

et orienté vers les performances techniques et technologiques dont la main-d'œuvre maghrébine vivant en Europe est quasiment exclue.

Par ailleurs, il serait de bon aloi de regrouper les problèmes que pose l'émigration aujourd'hui par rapport aux perspectives de développement de l'économie maghrébine autour des points suivants :

- La gestion des contentieux non résolus à ce jour à savoir : les accords de coopération entre le Maghreb et la CEE de 1976 qui prévoyaient, dans leur volet social, le principe de la non-discrimination, c'est-à-dire le droit des immigrés à l'égalité de traitement en matière de protection fiscale, de regroupement familial, de rémunération, de formation et de logement. Or beaucoup de pays européens n'ont pas pu ou voulu, respecter ces droits, notamment en matière de sécurité sociale. Les nouveaux accords de la génération des années quatre-vingt-dix traitent la question des migrations dans un cadre général qui n'implique aucun engagement réel.
- Les conséquences de l'élargissement communautaire de 1986 et l'ouverture sur l'Europe de l'Est : l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE n'a pas affecté que les échanges commerciaux et agricoles du Maghreb avec la Communauté : elle a posé en termes nouveaux la question de l'émigration. Les deux pays ibériques sont, en effet, depuis trente ans, les principaux fournisseurs du marché français en main-d'œuvre qui se trouve être la principale concurrente de celle du Maghreb. Aujourd'hui, la seule force de travail portugaise est encore en compétition avec les travailleurs maghrébins, l'Espagne quant à elle, pays d'émigration, est devenue pays d'immigration surtout marocaine.

Quant à la dislocation du système soviétique et sa disparition en tant que référence, ainsi que le bouleversement que ce dernier avait engendré en Europe de l'Est, ils ont eu des conséquences sur le marché de l'emploi de la communauté européenne. Depuis la fin du dix-neuvième siècle, le flux massif de la main-d'œuvre de l'Europe centrale vers l'Europe de l'Ouest n'a pas cessé de se multiplier, tel que celui qui avait été observé au début du siècle et qui avait été interrompu par la rupture révolutionnaire de 1917, la crise des années trente et l'émigration de l'Europe de l'Est dans la zone d'influence soviétique en 1945. Ces ruptures avaient, doit-on le rappeler, permis à l'émigration maghrébine et turque de se substituer à celle en provenance de l'Est européen. Ce retour de tendance initiale en matière de flux migratoire est, par ailleurs, favorisé par un fonds culturel unique qui appartient à l'ensemble de l'espace européen.

- Le freinage de l'émigration maghrébine : l'installation de la crise économique et le lancement des restructurations des appareils productifs en Europe ont freiné, puis stoppé l'immigration, notamment en provenance d'Afrique du Nord. Du point de vue du Maghreb, ce phénomène pourrait se traduire, à moyen terme, par l'amenuisement des transferts financiers des populations émigrées avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter en matière d'amplification des déséquilibres des paiements extérieurs des économies maghrébines.

Les stipulations des accords de Schengen ont institutionnalisé les instruments juridiques et institutionnels pour freiner le flux des travailleurs maghrébins. Il est donc nécessaire qu'un débat de fond s'engage entre les pays maghrébins et l'Union européenne sur le tarissement de ces sources en instaurant un fonds spécial de compensation du manque à gagner que subissent les pays maghrébins depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen en raison de l'échec des politiques d'aide au retour des immigrés dans leurs pays d'origine : L'incapacité de ceux-ci, pour des considérations politiques, économiques et sociales, à constituer des pôles d'attraction pour les populations émigrées.

- Les manifestations de xénophobie et des chocs culturels : l'émigration maghrébine en Europe devenue une source d'inquiétude pour les Maghrébins depuis que l'exacerbation des difficultés économiques et les chocs culturels en ont fait un enjeu des compétitions électorales et politiciennes, à la faveur du développement des mouvements xénophobes. En réaction à ces mouvements xénophobes et racistes, des vagues d'opérations terroristes avaient déferlé sur certains pays maghrébins, notamment le Maroc avec une succession d'attentats entre 1994 et 1995. Pour remédier à cette situation explosive, le Maghreb et l'Europe doivent débattre ensemble de ces problèmes posés par la nécessité du respect de la dignité des immigrés, impliquant l'acceptation des mutations des deux sociétés dans leurs interférences réciproques. Ils sont par ailleurs, condamnés à œuvrer ensemble pour réintégrer la composante de l'émigration dans les actions de coopération futures.

6) LA PLACE DES INVESTISSEMENTS EUROPEENS DANS LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS MAGHREBINS

Si le flux des investissements étrangers dans les pays maghrébins avait pour origine principale l'Europe (60 à 70% selon les années pour le Maroc et la Tunisie), il n'avait jamais pris une part significative dans la coopération euro-maghrébine. Cependant, depuis le début des années quatre-vingt, l'Union européenne avait mis au point un réseau de contact nommé « *Med'Invest* » dont le but est de promouvoir des actions de partenariat entre les entreprises et les entreprises appartenant à l'Est ou le sud de la Méditerranée. La Tunisie et le Maroc ont été intéressés par cette coopération. Dans ce cadre - là a été organisé à Marrakech en 1995 une grande manifestation pour officialiser cet événement et créer par la même occasion une structure de coopération financière, technologique et commerciale entre les PME européennes et maghrébines, principalement marocaines. Ayant paraphé son accord de libre-échange en avril 1995, la Tunisie cherche actuellement à développer les opportunités de contact entre ces entreprises et les PME européennes à travers le même réseau. En d'autres termes les deux pays sont actuellement en concurrence pour s'attirer les faveurs de l'Europe des quinze. Mais l'ensemble de la région

méditerranéenne n'exerce qu'un attrait très limité sur l'investissement direct étranger ou de portefeuille d'ailleurs : Les statistiques indicatives du Fonds Monétaire International (FMI) montre 1982 et 1992, sur un total de 265 milliards de dollars d'investissements directs, reçus par les pays en développement, la région du sud et de l'Est de la Méditerranée avait attiré à peine 17,8 milliards de dollars, soit 6,7% du montant global.

Avec la Turquie, Israël et l'Egypte, seuls le Maroc et la Tunisie attirent l'investisseur étranger : respectivement 424 et 379 millions de dollars en 1992, investissement qui s'était orienté vers les secteurs d'exportation, notamment le textile et les composants électroniques. Le tourisme est en légère stagnation malgré les fonds propres avancés par le Maroc et la Tunisie n'attire plus les investisseurs étrangers. Les experts estiment que cette branche restera un fardeau supplémentaire aux économies des deux pays, tant que les pays concernés n'ont pas entrepris les restructurations nécessaires ces prochaines années.

Quant à la Libye, elle avait pu séduire les capitaux italiens malgré l'embargo partiel imposé par l'ONU. C'est le secteur d'hydrocarbure qui bénéficia d'un investissement direct étranger de 150 millions de dollars en 1994, une broutille par rapport au volume global d'investissement interne de la Jamahiriya. Par ailleurs, le niveau des investissements étrangers directs en Algérie et en Mauritanie reste faible. La promulgation récente d'une loi sur les hydrocarbures en Algérie avait revitalisé ce secteur pris en main par les compagnies pétrolières américaines. Il s'agit en effet des accords finalisés en 1995 entre la compagnie nationale algérienne et plusieurs compagnies étrangères, notamment anglo-saxonnes.

FLUX D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS À DESTINATION DE L'UMA

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

PAYS	1989	1990	1991	1992
<i>Algérie</i>	12	-39	12	10
<i>Maroc</i>	167	165	320	424
<i>Tunisie</i>	79	75	125	379
<i>Libye</i>	125	159	190	150
Mauritanie	4	7	2	-

Source : Statistiques Financières

A la lecture attentive du tableau ci-dessus, nous constatons que les investissements étrangers dans les pays maghrébins qui ont opté pour le libéralisme économique, à savoir le Maroc et la Tunisie, ont connu une progression significative qui s'explique en partie par les progrès enregistrés en matière d'ajustement et surtout le lancement du processus de privatisation qui ont amélioré sensiblement la capacité attractive de leurs économies pour les investisseurs étrangers. Faut-il rappeler que l'Union européenne fournit 75% des investissements étrangers du Maroc et de la Tunisie. Par contre, le phénomène de désinvestissement s'est accéléré en Libye et en Algérie, ces dernières années pour des raisons conjoncturelles et politiques. Mais la situation semble s'inverser depuis 1995, date à laquelle les compagnies pétrolières américaines ont repris la place laissée vacante par les Européens qui désertèrent le pays suite aux événements tragiques qui secouèrent le pays depuis huit ans. Les Libyens, de leur côté, ont aussi consenti à une collaboration avec les instances internationales afin d'entrer par la grande porte dans le nouveau processus de la mondialisation et par conséquent mettre en avant leurs richesses et surtout l'exploitation de ces dernières.

Quant aux orientations actuelles de l'Union européenne, elles se focalisent sur le soutien à l'entreprise privée au Maghreb en tant qu'élément majeur et novateur dans le cadre de l'association qui devrait conduire à la Zone de libre-échange. Ce nouvel instrument de coopération se base essentiellement sur l'organisation de rencontres euro-maghrébines au niveau des PME, le montage de programmes d'appui au secteur privé qui permettrait de fournir aux entreprises maghrébines des aides en matière de conseil, de formation et de technologie. Ce qui n'est pas une mince affaire compte tenu du délabrement de ce secteur, victime de son immobilisme et de son implantation dans un cadre familial. L'Europe se propose aussi d'agir sur le financement d'études sur le développement durable et surtout l'octroi des techniques capables de rendre la privatisation de l'entreprise nécessaire, ce qui relève de la gageure, compte tenu des non-évolutions des mentalités dans ce sens. Quant à l'organisation des tables rondes regroupant les principaux investisseurs européens et maghrébins concernés par le développement autoroutier de télécommunication, ça s'approche de la démonstration par l'absurde : Avec un ordinateur pour cinq mille habitants au Maghreb, nous sommes loin du compte.

7) LES TROIS GENERATIONS D'ACCORDS EUROS-MAGHREBINS

Avant d'entamer la réflexion sur le devenir des rapports euro-maghrébins dans la perspective d'instauration d'une Zone de Libre-Échange entre les deux rives de la Méditerranée aux environs de 2010, il serait de bon aloi de faire une mise au point de l'évolution des rapports euro-maghrébins depuis les années soixante. En effet, depuis les années soixante, les relations euro-maghrébines ont été organisées dans le cadre d'accords qui se sont renouvelés à trois reprises. Reste qu'entre les accords et leur exécution de fait, il y a eu toujours un hiatus du fait des contraintes caractéristiques des périodes historiques et de leur mise en application.

Les accords de la génération soixante conclus avec le Maroc et la Tunisie étaient destinés à entériner les flux commerciaux tissés durant la période coloniale avec la France. Ces accords commerciaux portaient sur les exportations agricoles (primeurs, agrumes, huile d'olive, et conserves de poissons) qui entraient dans le marché communautaire en franchise de douane à la condition toutefois de respecter les normes et les instruments protectionnistes définies par le PAC : prix de référence, contingents, calendrier.

Ces accords avaient, par ailleurs, un caractère strictement bilatéral : Ils rattachent chaque pays maghrébin pris isolément à la CEE, sans prendre en considération une quelconque dimension régionale. Leurs exécutions avaient rencontré d'innombrables obstacles à commencer par la mise en œuvre de la PAC à partir de 1962, d'une part, et la détérioration des termes de l'échange au détriment des pays du Sud qui interdisait l'émergence de tout projet de développement volontariste, d'autre part.

Puis arrivent les accords des années soixante-dix qui furent inscrits dans le cadre de la mise en place de la politique méditerranéenne communautaire. Celle-ci, en réaction aux chocs pétroliers, cherchait à définir une stratégie européenne en Méditerranée. C'est pour cette raison que la deuxième génération d'accords a pu concerner les trois pays du Maghreb central, mais aussi les pays du Machrek, y compris l'Etat hébreu, ainsi que les pays du sud de l'Europe. Il faut bien préciser que cette génération d'accords n'a rien apporté de tangible aux pays maghrébins, malgré leur caractère global. Outre le volet commercial global des accords des années soixante, s'est greffé le volet industriel et social ainsi que la « *coopération dans le domaine technique et financier* ». Compte tenu des retournements de l'économie mondiale des années soixante-dix, ces accords de deuxième génération n'ont fait qu'aggraver la situation dans les pays maghrébins, victimes de leur absence totale d'ambitions et de leur alignement sur l'Europe communautaire. Sur le plan économique, la crise des années soixante-dix avait produit des comportements malthusiens chez les Européens à savoir : ils avaient usé de méthodes néo-protectionnistes imposant notamment des quotas à leurs importations en textiles des pays maghrébins, freiné le mouvement de délocalisation industrielle vers le sud de la Méditerranée et surtout arrêté les flux de l'immigration qui commençait à prendre une place conséquente dans les rapports entre les deux rives de la Méditerranée. Par ailleurs, au lendemain de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, les pays maghrébins avaient conclu avec l'Europe des accords dits d'adaptation, accords qui tentaient surtout de confirmer les acquis en matière d'exportation des produits

agricoles. C'est à cette occasion que le Maroc avait été admis, par la petite porte, dans le secteur de la pêche en tant que complément subsidiaire.

Durant la décennie quatre-vingt, les économies maghrébines se sont trouvées confrontées à de nouvelles difficultés liées, d'une part, à l'élargissement de la Communauté européenne et, d'autre part, au surendettement de leurs économies, imposant ainsi une réduction draconienne de leurs efforts d'investissement au profit de l'ajustement structurel.

8) LA TENTATIVE DE LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE RENOVEE

Vers la fin des années quatre-vingt, la CEE tenta de mettre sur les rails une nouvelle approche de sa politique méditerranéenne dans le cadre de ce qu'elle avait appelé « *la politique méditerranéenne rénovée (PMR)* ». Trois éléments étaient intervenus successivement pour réaliser ce tournant, à savoir :

- Le retour de la croissance en 1985-90, avait rendu l'optimisme aux Européens, ce qui les a conduits à faire des propositions généreuses aux pays du tiers-monde méditerranéen. Mais les indicateurs de l'expansion avaient très vite disparu au début des années quatre-vingt-dix.
- L'avancée de l'intégration européenne dans le cadre de la préparation du marché unique européen et son espace économique (EEE). Pour ce faire, la Communauté européenne avait préparé l'élargissement de cette dernière à trois nouveaux pays membres : Espagne, Portugal et Grèce. Ces avancées du projet européen avaient permis à l'Europe de devenir une véritable entité politique ayant un seul interlocuteur vis-à-vis de son environnement méditerranéen en général et maghrébin en particulier.
- La multiplication des risques de rupture entre les deux rives de la Méditerranée, du fait du creusement des écarts de développement, de la crise de surendettement, et de la baisse des prix des matières premières, phénomènes qui ont été à l'origine de l'érosion du niveau de vie dans les pays maghrébins. La multiplication des risques de rupture s'est manifestée au travers des chocs culturels et politiques et a été accentuée par la montée de l'intégrisme religieux, comme réaction légitime au tropisme européen.

- Dans cette politique méditerranéenne rénovée, l'élément de continuité apparaît dans le domaine commercial, notamment en ce qui concerne les entraves aux exportations agricoles maghrébines. La rénovation dont elle devait être porteuse devait concerner principalement les questions politiques, illustrées par l'intérêt accordé par les Européens aux problèmes de la paix, de la sécurité et aux questions de droits de l'homme et de la démocratie dans les pays partenaires. Par ailleurs, l'Europe avait mis en place des formules de coopération décentralisée qui devrait intéresser les communes urbaines, les universités, les entreprises, le monde des médias et les réseaux scientifiques. Vaste programme, si les réalisations suivent. Mais, tout porte à croire que ce ne sont que des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient !!!

Malgré les efforts déployés, la Politique Méditerranéenne rénovée s'est soldée par un échec cuisant. Les causes palpables seraient le retour de la récession après la courte embellie entre 1985 et 1990. A cela s'était greffé les conséquences de l'ouverture de l'Europe communautaire sur l'Europe centrale et orientale qui se solda par le délaissement de la rive sud de la Méditerranée. La réaction des pays maghrébins fut l'annonce en grande pompe de l'UMA.

9) LA NOUVELLE DONNE DES ACCORDS DE MARRAKECH(1994) & LEURS REPERCUSSIONS SUR LES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS

La finalisation des négociations de l'Uruguay Round à Marrakech n'a pas été sans conséquence sur les économies maghrébines et leurs commerces extérieurs : en effet, la conclusion des accords du GATT, devenue OMC depuis peu, avait eu un impact direct sur les rapports euro-maghrébins et en particulier sur les exportations tunisiennes et marocaines de fruits et légumes et de produits textiles sur le marché communautaire. D'où les difficultés qui ont surgi lors des négociations entre le Maroc et l'Union européenne sur l'adaptation de la composante agricole de leurs accords aux nouvelles exigences produites par les textes de Marrakech.

L'Europe avait réussi lors du compromis intermédiaire de Blair House à faire avaliser par les Américains un système de tarification en matière de fruits et légumes. Elle a été autorisée de ce fait à maintenir un système de prix d'entrée à l'encontre des importations en fruits et légumes. Ainsi, l'accord de l'Uruguay Round a permis aux Européens d'institutionnaliser une offre spécifique par le remplacement du système de prix de référence par le prix d'entrée et le remplacement de la taxe compensatoire par l'équivalent tarifaire. Nous observerons surtout que le prix d'entrée s'applique durant toute l'année alors que l'ancien prix de référence n'était appliqué que dans une période bien définie. Ainsi, d'une façon générale, les nouveaux accords euro-maghrébins doivent désormais tenir compte des stipulations des dernières

négociations du GATT. Pour ce qui est des exportations de textiles et vêtements (80% des ventes tunisiennes et marocaines de ces produits sont concentrés sur le marché européen), exonérées de droits de douane dans le cadre d'un quota annuellement négocié entre les deux parties, les accords du GATT ont convenu que les échanges internationaux de textile seront complètement libéralisés au terme d'une période de 10 ans à travers deux processus parallèles d'intégration et de libéralisation.

Par le biais du processus d'intégration, les contingents seront éliminés d'une façon progressive qui a commencé avec l'entrée en vigueur de l'acte final. Les pays membres devront avoir intégré entre 16 et 18% de leurs importations entre 2002 et 2005, terme de la période de transition. Les produits restants seront totalement intégrés. Parallèlement, le processus de libéralisation vise à augmenter progressivement les quotas au titre de l'arrangement multifibres(AMF) dans des proportions similaires à celles du processus d'intégration.

Compte tenu des bouleversements indiqués ci-dessus, les pays maghrébins sont appelés à améliorer la compétitivité du secteur du textile afin qu'ils puissent garder leurs positions sur le marché européen face à la concurrence féroce des pays du Sud-Est asiatique qui ont déjà réussi leur intégration économique et commerciale.

10 LES TERMES DES ACCORDS DE LA GENERATION QUATRE-VINGT-DIX

En juin 1992, déjà, le conseil européen de Lisbonne avait considéré que l'ensemble méditerranéen constitue une « *zone de grand intérêt pour l'Union européenne en ce qui concerne la sécurité et la stabilité sociale* ». A la suite des recommandations de Corfou en juin 1994 et surtout d'Essen en décembre 1994, suivis des recommandations de Nice en juin 1995, la Commission avait été chargée de définir une politique européenne cohérente en Méditerranée afin qu'elle puisse assurer dans cette région la paix, la stabilité, la sécurité et le développement social.

Pour les Européens du sud, ce regain d'intérêt pour la Méditerranée est nécessaire : lui seul fera le contreponds à l'attention accordée, sous la pression allemande, avec l'objectif de les aider dans leur transition vers l'économie de marché et leur adhésion à l'ensemble européen unifié tout en recentrant ses actions sur le Sud.

En effet, l'approche méditerranéenne de l'Europe en ce début du siècle ne reste pas très claire puisqu'elle n'est fondée que sur les défis de la région sans définir clairement les priorités des uns et des autres. Toute la politique européenne est fondée sur le développement des échanges commerciaux sans donner aux pays du Sud les moyens pour se défendre de l'hégémonie d'un marché vorace dans lequel les entreprises du Sud ne pourront survivre que grâce à des interventions directes. Ce qui est vraiment très curieux comme raisonnement. Pour remédier à ce dilemme,

l'Europe imagina les Zones de libre-échange comme réponse à l'extension de son pouvoir dans la région.

Par ailleurs, l'Europe est consciente de ses intérêts en Méditerranée : l'approvisionnement en énergie, les migrations, le commerce et les investissements. De même, elle considère que la production, le trafic et la consommation de la drogue doivent être traités avec les pays concernés, en raison du danger qu'ils présentent pour toute la région. Elle appréhende avec inquiétude les conséquences de l'évolution démographique au sud de la Méditerranée tant qu'elle n'est pas contrebalancée et freinée par un décollage économique rapide impliquant l'accomplissement d'un effort soutenu par la restructuration et la libéralisation des économies de la partie sud de la Méditerranée. Son adhésion actuelle à la globalisation et aux renforcements des régionalismes amène l'Union européenne à se rapprocher de ses voisins méditerranéens. Cette tendance est d'autant plus nécessaire que l'Europe doit tenir compte des risques d'instabilité en Algérie et surtout soutenir le processus de paix au Moyen-Orient, même si les chances de la réalisation d'une paix durable dans cette partie de la Méditerranée s'éloignent à grands pas.

Il faut aussi que les Européens reconnaissent que leurs actions en Méditerranée depuis les années soixante-dix se sont soldées par un échec retentissant :

- Sur le plan commercial, malgré « *le libre accès accordé aux produits industriels* » au marché communautaire, la rive sud, en dépit des réformes réalisées dans certains pays, n'a pas pu tirer avantage de son intégration dans le marché global dans la mesure où de nombreux secteurs sont restés **protégés par des barrières tarifaires très élevées.**
- Sur le plan de la coopération financière, l'aide à l'ajustement structurel n'a pas eu l'impact escompté, les instruments utilisés n'ayant pas des efficacités suffisantes par rapport aux besoins de la région.

Quant aux buts du redéploiement de l'action européenne en Méditerranée, il est censé favoriser la stabilité politique et de la sécurité dans la région, ce qui implique un renforcement de dialogue effectif entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens sur ces questions. L'Europe prévoit aussi que l'UE devra jouer le rôle d'initiateur dans ce domaine afin d'élaborer avec ces pays un code de conduite et détecter les sources d'instabilités et aux pays concernés d'y trouver les solutions.

Mais c'est dans le volet économique que l'Union européenne entend s'impliquer le plus dans la zone méditerranéenne. En renouvelant ses accords avec les pays de la région, notamment avec les pays du Maghreb, l'Europe voudrait intégrer ces pays dans un réseau paneuropéen de libre-échange, ce qui implique de ces derniers :

- La rationalisation du cadre réglementaire et économique.
- L'amélioration de la compétitivité à long terme.
- L'accueil des investissements privés européens.
- L'accélération d'un développement socio-économique durable.

Par ailleurs, les pays maghrébins doivent prendre en charge les coûts d'adaptation de leurs économies au système de libre-échange. Ils sont aussi appelés à intégrer les implications que celui-ci ne manquera pas d'avoir : la levée de la protection douanière, normes, concurrence, propriété intellectuelle, libéralisation des services et libre circulation des capitaux. Pour réussir cette transition, les pays maghrébins revendiquent le droit d'obtenir un meilleur accès pour leurs exportations agricoles sur les marchés européens, recevoir des flux financiers privés et publics pour promouvoir leurs économies ainsi qu'une aide substantielle à la modernisation de leurs systèmes productifs.

Selon l'Union européenne, la prise en considération des données citées dans le paragraphe ci-dessus, pourrait conduire à la création d'une vaste zone de libre-échange euro-maghrébine à l'horizon de 2010 capable de s'étendre également aux pays de l'Europe orientale et centrale. Une hypothèse qui reste à vérifier compte tenu de la rivalité entre les deux systèmes et surtout le libre-échange agricole réciproque qui reste un point de discorde entre toutes les composantes de cette union virtuelle des économies méditerranéennes. En effet, une zone de libre-échange réciproque pour tous les produits manufacturés ne peut se réaliser qu'à la condition que les pays composant cette dernière accordent un accès préférentiel et réciproque à tous les produits agricoles de la région, ce qui relève de la fiction. L'Union européenne compte faire de cette zone un espace qui serait composé de 40 pays et concernerait 800 millions d'habitants.

En effet, la grande nouveauté des accords des années quatre-vingt-dix serait les perspectives de la création de la zone de libre-échange progressivement sur une période de 12 ans. Cela devrait se traduire par l'élimination des droits de douane et d'effets équivalents sur les importations manufacturières d'origine puisque les exportations maghrébines dans ce domaine entrent librement depuis 1976 sur le marché européen avec des exceptions concernant le textile (qui ont été éliminées dernièrement pour la Tunisie et le Maroc). Par ailleurs, le démantèlement douanier variera selon la nature du produit industriel. Quant à l'importation des biens d'équipement, elle avait été exonérée dès le début de 1995. Par ailleurs les droits affectant les matières premières non produit localement ainsi que les pièces de rechange, elles avaient été réduites progressivement à zéro sur les quatre dernières années de la décennie écoulée.

Durant la période transitoire devant aboutir à la pleine zone de libre-échange, un grand programme de restructuration du tissu industriel a été mise en place chez les pays signataires du traité de Barcelone afin de permettre l'amélioration de sa compétitivité. Quatre ans après la signature de la Tunisie du dit traité, aucun élément encourageant n'a été remarqué, à moins qu'on considère la vente d'une cimenterie tunisienne pour 300 millions de dollars comme une avancée dans le renouvellement du tissu industriel maghrébin. Compte tenu des maigres résultats obtenus jusqu'à présent, Maghrébins et Européens sont appelés à établir un diagnostic sérieux afin de déceler l'origine de leurs défaillances éventuelles en matière d'équipement, de formation, de fonctionnement et d'arrêter l'effort d'investissement nécessaire afin d'améliorer leur compétitivité. L'action de coopération économique et financière, axée sur la restructuration et de la modernisation du système productif des économies sud et est méditerranéenne, devrait être épaulée par la promotion de l'investissement privé d'origine européenne. L'Union européenne avait adopté, lors du Conseil

européen de Cannes, dernier sommet présidé par feu Mitterrand en juin 1995, le programme MEDA en tant qu'instrument d'appui à la transition économique en Méditerranée. Les crédits alloués dans le cadre de ce programme avaient été de 4,7 milliards d'écus, gérés directement par la Commission européenne. Le fonctionnement se différencie du mécanisme des protocoles financiers traditionnels par le fait que « *les crédits d'engagement constituent des dépenses non obligatoires, c'est-à-dire que tout crédit non engagé à la fin de l'année budgétaire serait automatiquement annulé* ». MEDA avait couvert la période 1995-1999. La partie européenne répartit les crédits entre opérations à caractère régional (programmes Med, programmes régionaux, actions décentralisées, micro actions et programmes régionaux de la BEI etc..). Ces actions sont fixées en tenant compte des critères traditionnels : PNB, population. Chaque pays détermine avec l'Union européenne une programmation indicative permettant de rétablir les crédits selon les trois axes d'intervention prévus par la nouvelle approche de partenariat proposée par l'Union européenne, à savoir :

- Un appui à la transition économique et la mise en place progressive de la zone de libre-échange.
- La recherche du meilleur équilibre socio-économique.
- Enfin un appui au développement de la société civile.

A cela s'ajoutent les programmes de développement du secteur privé qui s'étaient élevés à quelques 240 millions d'écus en 1995 attribués à l'assistance technique pour la réforme du secteur financier en Egypte, en Syrie et en Tunisie. Quant aux sommes allouées au management et à la formation professionnelle, elles n'ont guère dépassé la bagatelle de 70 millions d'écus en 1996, ce qui est vraiment dérisoire.

11 BILAN DES RELATIONS EURO-MAGHREBINES A TRAVERS LES EPOQUES

A vrai dire, le bilan des relations euro-maghrébines depuis les années soixante montre un hiatus entre les discours paternalistes qui avaient accompagné la conclusion des accords entre les deux parties et les réalisations toujours en deçà des promesses. La priorité absolue accordée par l'Europe à son approvisionnement en hydrocarbures et qui a conduit à la politique méditerranéenne actuelle avait agi au détriment des pays maghrébins non pétroliers à savoir le Maroc et la Mauritanie, plus tard. Ce qui empêcha l'aboutissement des accords des années soixante-dix. Les accords des années quatre-vingt ont été marqués par l'échec de l'intégration du Maghreb dans un schéma méditerranéen pour des raisons économiques et politiques. Ensuite, l'application des politiques de stabilisation puis d'ajustement structurel priva les pays maghrébins d'un redéploiement de leurs richesses vers des vecteurs

porteurs. Ce retard accumulé s'est traduit par une régression réelle du PNB dans les cinq pays de l'UMA. Cette période a été marquée par un réveil tardif des dirigeants maghrébins en proclamant l'UMA qui, malheureusement, mourut dans l'indifférence totale en 1995.

Quant aux rapports commerciaux euro-maghrébins, ils n'ont évolué durant cette période ni sur le plan qualitatif ni quantitatif. Les rapports sociaux, quant à eux, avaient connu une importante régression. Ils concernent les exportations agricoles traditionnelles pour la Tunisie et le Maroc et se rapportent aussi aux conditions d'écoulement des hydrocarbures algériens. Certes, la structure des exportations marocaines et tunisiennes avait bien changé, et une place grandissante est faite au textile. Mais cet acquis est tout sauf irréversible : La valeur ajoutée de ce secteur d'activité, très réduite, est aujourd'hui menacée par les effets du libre-échange mondial et la concurrence du textile asiatique et européen.

Au niveau social, les relations euro-maghrébines ont connu un véritable recul avec l'arrêt du flux migratoire du Maghreb vers l'Europe et surtout la non-application des clauses sociales contenues dans les accords de coopération.

A titre de comparaison, signalons que durant les trente dernières années, les relations entre la Communauté européenne, d'une part, et la Turquie et Israël, d'autre part, ont connu un réel changement qualitatif qui s'est traduit par la diversification et l'enrichissement du tissu productif des deux pays lesquels ont conclu avec l'Union européenne des accords d'union douanière.

L'évolution asymétrique des rapports euro-maghrébins des trente-cinq dernières années est due au décalage entre les dynamiques internes de chacune des deux entités : l'Europe et le Maghreb. Sur cette question la responsabilité des Etats maghrébins est incontestable. Durant cette période l'Europe a connu des transformations majeures en s'élargissant de six à neuf, puis à douze et maintenant à quinze, tout en affichant sa volonté de s'agrandir pour s'étendre jusqu'à l'Oural en incluant l'ancienne Europe de l'Est et les Balkans. La cohésion de l'Europe s'est renforcée grâce à l'adoption de politiques communes et surtout au passage progressif par différentes étapes de l'intégration jusqu'au stade avancé de l'Union. Son rayonnement sur son environnement continental a renforcé sa capacité d'attraction depuis l'avènement de l'Espace Economique Européen (EEE) et son engagement, en 1990, à aider les pays de l'Europe de l'Est à réussir leur transition vers le pluralisme politique et économique.

Le projet maghrébin, quant à lui, est resté stationnaire. Longtemps occulté, il n'a débouché sur aucune concrétisation significative depuis la création de l'UMA en 1989. Ce sont les contradictions politiques entre les Etats de la région qui sont pour l'essentiel, responsables de cette situation, le moins qu'on puisse dire, de blocage : installation de l'hégémonisme étatique au cœur du Maghreb, hier, et sa dissolution non maîtrisée aujourd'hui, en est la cause majeure. A cela s'est greffé une situation économique préoccupante dans l'ensemble du Maghreb.

En l'absence d'un projet maghrébin, les pays de la région se sont vus contraints de négocier et gérer isolément leurs rapports à une Europe unie, ce qui les mettait dans une situation d'extrême faiblesse.

Par ailleurs, la réalisation de la zone de libre-échange euro-maghrébine, actuellement euro-méditerranéenne après l'avortement du projet de libre-échange euro-maghrébin ayant été prévu pour 1992 et complètement abandonné en 1995 après l'avènement de Barcelone et l'implication des trois pays du Maghreb central dans cette aventure qui pourrait être concrétisée aux alentours de 2010.

Les pays maghrébins pourraient alors gérer d'une façon solidaire les programmes de coopération avec l'Europe en ce qui concerne les volets imposés par l'Union européenne à savoir : le volet politique et culturel qui touche la sécurité, la stabilité et la migration. A cela s'ajoutent les questions touchant aux problèmes énergétiques, environnementaux et d'infrastructure.

Parmi les effets pervers de l'alignement du Maghreb sur les positions européennes, nous constatons que l'Union européenne accapare toute la place réservée aux relations internationales du Maghreb à commencer par le manque d'attraction du Maghreb pour les pôles nord-américain et nippon-pacifique dans un rapport avec son environnement régional. En effet, la globalisation est en train de produire la régionalisation, en ce sens que la dynamique de l'économie mondiale est régie aujourd'hui par l'action de la triade constituée par les trois grands pôles nord-américains, Asie Pacifique et européenne. A travers la compétition qui les oppose, chacun de ces trois pôles tisse des relations de solidarité avec son environnement pour mieux assurer ses assises. En effet, l'Amérique du Nord ambitionne d'élargir l'aire de libre-échange NEFTA à l'ensemble de l'Amérique latine à partir du Mexique et du Chili. Le Japon, quant à lui, tisse une toile d'araignée à travers les nouvelles grandes puissances industrielles d'Asie en utilisant les faisceaux technologiques afin de renforcer sa cohérence à travers tout l'ensemble du Pacifique. L'Europe reste très en retard pour la mollesse de son contact avec son environnement méditerranéen. Et c'est pour cette raison que la Méditerranée n'a pas pu adhérer à un élan de développement et de mutations qui auraient eu des effets bénéfiques sur l'Europe elle-même et auraient assuré du même coup, les conditions de stabilité et de paix sur tout l'ensemble de la Méditerranée. Ainsi, si les écarts de développement entre le Japon et le reste de l'Asie, entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Amérique latine n'ont cessé de se réduire depuis 1980, le gap qui sépare l'Union européenne du reste de la Méditerranée du Sud, s'est encore creusé. Ni le lancement de la politique méditerranéenne de l'Europe dans les années soixante-dix, ni la tentative avortée de la rénovation dans les années quatre-vingt n'ont conduit à la mise en place d'un projet durable de co-développement au service de la solidarité euro-méditerranéenne. Aussi, toute la Méditerranée, malgré qu'elle possède des ressources stratégiques dans le domaine de l'énergie, s'est-elle trouvée exclue de la dynamique de l'économie mondiale qui avait accompagné les évolutions géopolitiques du monde ces dernières années. Le Maghreb risque de payer très fort son inertie face à l'élargissement de l'Europe sur les pays de l'est européen et les pays balkaniques aux environs de 2004, date arrêtée par le traité de Nice du 11 décembre 2000.

12) LE MAGHREB PAIE LES CONTRADICTIONS INTRA-EUROPEENNES

Généralement, les Européens justifient leur réticence à inscrire le Maghreb dans un schéma de développement durable en forme de partenariat entre les deux rives de la Méditerranée, par les oppositions d'intérêts qui existent entre les différentes entités nationales européennes et entre les différents secteurs qui composent leurs systèmes productifs sur cette question. Face au Maghreb, la position de l'Europe latine est, à priori, plus favorable. Elle a toujours appelé l'Union européenne à accorder plus d'intérêt politique et économique à la Méditerranée, notamment en favorisant les flux financiers communautaires et privés vers cette région. Mais cette volonté souvent exprimée par ces pays, est en réalité en contradiction totale avec leurs positions sur le volet des échanges commerciaux. La France, et surtout l'Espagne, en effet, poussent l'Union européenne à maintenir leur approche protectionniste à l'encontre des exportations agricoles maghrébines. L'Europe du nord, représentée essentiellement par l'Allemagne, attachée au libre-échange, semble mieux outillée pour ouvrir ses marchés aux produits de l'agro-exportation maghrébine, mais refuse d'accroître l'effort financier en faveur de l'UMA.

En effet, la contradiction entre les deux parties de l'Europe les fait converger vers une position de synthèse qui n'est finalement favorable au Maghreb ni sur le plan commercial, ni sur le plan financier. C'est pour cette raison que le Maghreb devrait interpeller l'Europe dans son ensemble, Allemagne en tête, pour l'amener à adopter une politique de partenariat fort et durable. Depuis la désintégration du système soviétique, les Etats-Unis ont réussi à imposer leur ordre mondial à tout le monde, principalement au Moyen-Orient au détriment de l'influence européenne en Méditerranée. En effet, la fin de la bipolarisation a consacré la prédominance de l'élément économique dans la compétition entre les entités nationales et régionales au détriment de la décision politique réduite à une peau de chagrin qui se rétrécit chaque jour. Les facteurs stratégiques et politiques ont été relégués au second plan. Conscients de leur recul sur le plan économique, par rapport au Japon et aux Etats-Unis, les Européens cherchèrent à affirmer leur hégémonie sur l'aire des hydrocarbures qui traverse, à partir de l'Algérie, l'ensemble de la Méditerranée et se prolonge, au-delà du Golfe, jusqu'en Afghanistan. Les Américains avaient pris l'initiative de la guerre du Golfe pour assurer le leadership sur tout le Monde arabe et maîtriser le lancement et le suivi du processus de paix à Oslo et Washington. C'est ainsi que l'Europe se trouva reléguée au statut de satellite de la puissance américaine. Un triste sort pour une petite puissance qui avait adhéré à toutes ces initiatives sans pouvoir prétendre à une quelconque autonomie. Ainsi, les Etats-Unis, devinrent, plus que par le passé maîtres des équilibres géopolitiques à l'est et au sud de la Méditerranée, alors que l'Europe, en raison de sa proximité géographique, doit supporter tous les soubresauts produits par la situation explosive au Moyen-Orient. La prise de conscience tardive de cette défaillance n'est pas étrangère à l'initiative surprenante de l'Europe de définir à partir du premier sommet de Barcelone une nouvelle approche dans ses relations avec les pays du sud-est méditerranéen PESM.

Par ailleurs, la montée des risques d'instabilité régionale avait largement contribué à inciter l'Europe à redéfinir son approche conceptuelle de sa politique globale en Méditerranée. La nouvelle approche européenne consiste à mettre en avant le volet politique et sécuritaire au détriment du volet social et développement. En d'autres termes, l'accroissement des risques d'instabilité régionale appelle une action volontariste pour juguler les risques majeurs, en l'occurrence la montée de l'intégrisme religieux en Algérie et lutter contre le crime organisé qui commence à prendre ses assises dans le circuit méditerranéen de la drogue alimenté par l'instabilité majeure dans les pays balkaniques et ses ramifications à travers toute l'Europe. Mais la clause sine qua non de l'approche méditerranéenne de l'Europe demeure l'arrêt définitif du flux migratoire maghrébin.

En effet, l'approche sécuritaire préconisée par le traité de Barcelone se heurtera aujourd'hui ou demain à ses propres limites : s'il est légitime de combattre l'extrémisme et la criminalité organisée, de freiner les flux migratoires et de juguler le commerce de la drogue, il serait de bon aloi de mener une action durable en faveur d'un réel développement dans la partie sud de la Méditerranée ⁽⁵⁾. Une telle démarche reste incontournable, dans la mesure où la zone de libre-échange euro-méditerranéenne que propose l'Europe ne concerne que les produits, les services en tant que facteur producteur de capital. Mais elle exclut le travail en tant qu'autre facteur producteur de capital. En d'autres termes : Barcelone est la confirmation de Schengen avec d'autres contraintes liées à la sélection des produits et des services. En clair, l'Europe refuse la main d'œuvre et les produits maghrébins. En revanche, elle ouvre son marché pour concurrencer la production locale moyennant une manne fixée au gré de l'humeur des bailleurs de fonds européens sous forme d'une mise à niveau de quelques entreprises maghrébines qui n'ont aucunement besoin d'être mises à niveau puisqu'elles appartiennent souvent à des sous-fires des régimes en place.

Par ailleurs, le globalisme de la politique méditerranéenne de l'Union européenne ne devrait, en aucun cas, occulter les spécificités des différentes composantes de l'aire méditerranéenne et principalement la spécificité maghrébine.

Depuis les années soixante-dix, l'Europe tentait de réaliser une politique cohérente en Méditerranée à travers une série d'accords conclus avec certains pays du tiers-monde, sans grands succès. Les accords des années quatre-vingt négociés parallèlement à la préparation de la conférence de Barcelone, avaient pour ambition de renforcer ce globalisme par la mise en place d'une **grande zone de libre-échange** euro-méditerranéenne à l'horizon de 2010. Cette approche ne doit pas occulter les spécificités d'entités méditerranéennes : spécificités politiques d'abord, mesurée par le degré de motivation de chaque entité à se rapprocher de l'Europe ; spécificités démographiques ensuite à l'origine de la pression de l'émigration dans les pays les plus peuplés ; spécificité économique enfin, se rapportant au niveau de développement et des exportations de chaque pays. Si l'économie israélienne et, dans une moindre mesure, l'économie turque ont signé des accords douaniers, d'autres pays méditerranéens doivent travailler à mettre à niveau leurs systèmes productifs et les préparer à affronter les défis et les engagements qu'implique la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

A cet égard, l'Europe doit tenir compte de la spécificité du Maghreb que celui-ci tire de sa position géographique à l'ouest de la Méditerranée et en contact avec l'Atlantique et ses liens historiques tissés avec l'Europe durant le XX^{ème} siècle. Dans le Maghreb, l'Europe doit tenir compte de la « *spécificité marocaine* », tout d'abord économique, du fait de la stabilité de ses exportations vers l'Europe de ses produits agricoles, notamment les produits de pêche vendus à des prix qui défient toute concurrence puisqu'il s'agit d'une location à long terme du patrimoine poissonnier du pays. Par ailleurs, le Maroc se targue de sa spécificité politique mesurée par la volonté d'aider au rapprochement entre les différentes parties du conflit du Proche-Orient et compte tenu de ses liens monarchiques avec les pétrodoucraties du Golfe, le Maroc joue un rôle important dans les rapports entre le Monde islamique et l'Occident.

* (5) Voir : notre Chapitre VII : *Les effets du Traité de Barcelone sur les économies maghrébines*

CONCLUSION

La rénovation des rapports euro-méditerranéens nécessite un dépassement objectif des contraintes traditionnelles qui avaient entravé leur évolution dans un sens progressif. Il s'agit en effet, de permettre aux pays maghrébins d'accroître les performances de leurs systèmes productifs afin qu'ils puissent affronter les exigences du libre-échange régional préconisé par le traité de Barcelone en possédant tous les atouts pour assurer un développement durable en dehors des entraves à la rénovation des rapports entre les deux rives de la Méditerranée. Des entraves dues au blocage d'ordre financier et commercial.

La contrainte commerciale s'articule autour du dossier agro-exportation englobant les denrées dites méditerranéennes : huile d'olive, agrumes, primeurs et produits de la pêche marocaine et mauritanienne. En effet, l'agro-exportation maghrébine a toujours été grevée par les pratiques protectionnistes imposées par le PAC européenne, pratique que l'Union européenne avait réussi à renforcer à l'occasion de l'entrée en vigueur des accords du GATT/OMC, lesquels répondent pourtant à la logique libre-échangiste (remplacement du prix de référence par le prix d'entrée).

Face à l'extrême sensibilité des spéculations agricoles au Maghreb et à leur impact sur l'équilibre général de la région, l'application de la règle de libre-échange des produits agricoles doit être faite à sens unique par l'Europe et sans contrepartie en compensation du déficit alimentaire chronique de la région en produits agricoles de base : céréales, huiles, sucre, etc... La contrainte commerciale concerne également le démantèlement des accords multifibres depuis les accords du GATT/OMC, qui constitue une réelle menace pour les exportations maghrébines de textiles. L'Europe est aussi appelée à aider l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise textile maghrébine.

Quant à la contrainte financière, elle se perpétue, créant ainsi les déséquilibres extérieurs des économies maghrébines. Elle est le fait de la charge de la dette extérieure que n'ont atténué ni la pratique du rééchelonnement, ni son arrêt. Dans le cadre d'une réelle rénovation des rapports Nord-Sud, l'Union européenne devra impérativement rechercher des solutions durables à cet épineux problème en recourant à un allègement significatif du fardeau de cette dernière, qui demeure un obstacle majeur à tout processus de développement. Par ailleurs, la contrainte financière est également le résultat de l'amenuisement progressif des transferts des populations émigrées maghrébines. Auxquels, il convient de trouver des ressources financières compensatrices.

Avec l'engagement du processus de coopération préconisé par le traité de Barcelone, l'Europe délivre ainsi son dernier message aux pays maghrébins afin de les mettre face à leurs responsabilités dans la réussite de cette entreprise et ce en fournissant un effort politique et éducatif pour se préparer à affronter les défis de l'ouverture à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, objet de notre neuvième chapitre.

BIBLIOGRAPHIE :

- « L'Association du Maroc à la CEE et l'avenir » *In Revue du marché commun, Paris, avril 1971.*
- Le Maroc & l'Application de la notion de dépendance- *Economie Appliquée, Archives de l'ISEA, Paris, Tome XXIV, no 4, 1971.*
- LES EFFETS ASYMETRIQUES DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU MAROC- « Publications de l'UNIVERSITE Nationale Autonome de Mexico » - 1971
- REFLEXIONS ON THE FUTURE OF MAGHREB CORPORATION – *In La Spettatore Internazionale, -Rome- Instit lo afari Internazionali, november 3, 1977.*
- *Tiers-Monde et CEE – Tiers-Monde et la troisième phase de la domination –Editions Maghrébines – Casablanca. 1975.*
- *Problématiques économiques de l'intégration maghrébine- Congrès Mondial des économistes- Budapest, 19-24 août 1975.*
- « *Le Maghreb, une utopie toujours possible* » - **Éditions BESM- 1975.**
- « *L'économie marocaine* » - Etude en langue arabe, Tunis, 1979.
- « *Le Maroc, le Maghreb et la CEE* » - de l'association à la coopération –*In propos d'économie marocaine- SNED, Rabat, 1980.*
- « *La CEE et le Maroc, Le contentieux et l'impact du second élargissement* - *Africa SPECTRUM, 8-12-1979.*
- « *le Maroc, Le Maghreb et la CEE* » - Particularité et diversité. –*Editions Maghrébines – Casablanca 1981.*
- « *Stratégie de l'économie Libyenne* » - Etude en langue arabe – *FADES – KOWEIT, 1983*
- « *Le projet Maghrébin et la Communauté Européenne* » - colloque maghrébin de l'AEM- 7-9 avril 1988.
- « *Elargissement communautaire et tiers-monde sud méditerranéen – 3 articles en langue arabe –« Itihad Ictiraki, 25,26,27 septembre 1987.*
- « *LE PROJET MAGHREBIN : UNE RÉALITÉ POSSIBLE* » - Rencontre Hispano-Maghrébine, GREDOS, Espagne, 25-29 janvier 1989.
- « *La problématique de la coopération maghrébine & l'élargissement de la CEE* » -*Premier forum méditerranéen – Editions des Echanges méditerranéens, Marseille 1988.*
- « *Question de la libéralisation des échanges inter maghrébins – Etude ONUDI, Genève, 1990.*
- « *La Question de l'émigration maghrébine au sein de la CEE : UN CHAMP DE CHOCS ECONOMIQUES ET CULTURELS* » . Colloque de la Faculté de lettres de Mohammedia, 1990.
- « *L'UMA, le grand marché européen et le nécessaire mutation des rapports euro-maghrébins* » . *In Maghreb arabe – Europe Latine – « Les enjeux de la coopération en Méditerranée occidentale, actes du 2^{me} Forum méditerranéen de Tanger – Editions AEM-CGEM, 1992.*
- « *LES AIDES PUBLIQUES INTERNATIONALES FACE AUX PERSPECTIVES DE L'ÉMIGRATION VERS L'EUROPE* » , Etude du BIT, 1992.
- « *LE MAGHREB ET L'UE : entre la tendance à la reproduction des rapports traditionnels et l'exigence de leur rénovation – décembre 1993.*
- « *LES ZONES DE LIBRE-ECHANGE MAGHREBINE ET EURO-MAGHREBINE* » - Etude CEA/ONU, ADDIS ABABA, juin 1995.
- MAHJOUB (A), 1995. *Les relations économiques & financières entre la Tunisie & l'Europe : « Réalités Présentes et Perspectives d'avenir » in Ayubi (N.) – Edition Distan. Itchaca Press Reading. P. 153-1998.*

Références :

- ***L'Annuaire Economique du Maghreb – 1989-1990 – Editions du Centre d'Etudes Internationales du Maghreb – Tunis.***
- « ***L'ETAT DU MAGHREB*** » sous la direction de Camille & Yves LACOSTE – ***Editions LA DECOUVERTE – Collection – « ETAT DU MONDE » - 1990***
- « ***ECONOMIES DU MAGHREB*** » - ***L'IMPERATIF DE BARCELONE – sous la direction d'Abd El Kadar Sid Ahmed – EDITIONS DU CNRS -1996***

- **« LE GRAND MAGHREB – Données socio-politiques et facteurs d'intégration des États du Maghreb – EDITIONS ECONOMICA – 1988**
- **« APRÈS BARCELONE LE MAGHREB EST NECESSAIRE » par Fath Allah Oualalou - LES EDITIONS TOUBKAL – 1996 -**

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE IX

L'AVENIR DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB APRÈS LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE EURO- MEDITERRANEENNE

CHAPITRE IX

L'AVENIR DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB APRÈS LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE- ECHANGE EURO-MEDITERRANEENNE

PROLOGUE : LE POIDS DE L'HISTOIRE

Le traité de Marrakech (17 février 1989), en instituant l'Union du Maghreb arabe, constitue une tentative majeure de « *concrétisation* » d'un projet ancien – *voir notre rappel historique au début de cet ouvrage* -. Profondément enraciné dans la conscience des peuples de la région, ce projet trouve ses fondements dans les éléments de solidarité très puissants que sont l'Islam sunnite et malékite, la culture arabo-berbère, le métissage avec les cultures subsahariennes et enfin la continuité géographique face à l'Europe de la Méditerranée occidentale.

Cet idéal ancien, en l'occurrence le Maghreb, n'a pris réellement corps, qu'à l'occasion et à travers les luttes d'indépendance politique des pays de la région au cours de la première moitié du vingtième siècle. Des années vingt aux années cinquante, les mouvements patriotiques au Maroc, en Algérie et en Tunisie ont associé le combat pour les libérations nationales à la construction du Maghreb. C'est dans ce contexte, au lendemain des indépendances tunisienne et marocaine et au moment où le peuple algérien menait son combat contre la colonisation française, que s'est tenue à Tanger, le 26 avril 1958, une conférence regroupant les représentants des trois mouvements patriotiques : Istiqlal marocain, FLN algérien et Néo-destour tunisien. Cette rencontre est considérée comme la référence majeure à la concrétisation du projet maghrébin. Il serait aussi de bon aloi de remarquer que cette rencontre a eu lieu quatre mois après le début de l'exécution de l'accord de Rome qui institua la CEE. Ainsi, et aussi bien au niveau politique que sur le plan économique, l'idée du Maghreb a été élaborée en rapport à l'ancienne métropole et plus généralement en rapport à l'Europe. Aujourd'hui, il est indispensable de la promouvoir en tenant compte du fait européen et en vue de mettre en place une « *coopération euro-maghrébine de proximité et de progrès* ».

Avant la conférence de Tanger, l'acte de piraterie aérienne mené par les milieux ultra colonialistes sur l'avion marocain transportant du Maroc vers la Tunisie les leaders

de la révolution algérienne en octobre 1956 a entraîné l'annulation du premier sommet maghrébin auquel devaient assister Mohamed V, roi du Maroc, et Habib Bourguiba, président tunisien. Il faudra attendre trente-deux ans pour que les chefs d'Etats maghrébins se rencontrent à nouveau, une première fois à Zéralda le 12 juin 1988, avant de conclure, ensemble, le projet de Marrakech.

Malgré l'antagonisme algéro-marocain qui se manifestera au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, menant les deux pays à un affrontement au mois d'octobre 1963, une première tentative de coopération régionale a été amorcée entre 1964 et 1970. Six conférences interministérielles avaient été organisées, un organisme technique a été créé : le Comité consultatif maghrébin (CPCM) qui fera des propositions pour la libéralisation des échanges inter maghrébins ainsi que plusieurs commissions spéciales comme le Comptoir maghrébin de l'alpha, le centre d'études industrielles maghrébin.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette coopération multilatérale, nous avons assisté à des opérations de collaboration bilatérales : ainsi le Maroc et l'Algérie ont conclu les accords de fraternité et de bon voisinage pour une gestion commune des ressources minières des zones sahariennes dont l'intérêt économique était reconnu (fer dans la région de Gara Jbilet dans le sud-ouest algérien), ainsi qu'une convention commerciale et tarifaire préférentielle (accord signé en 1969 et 1973). De son côté la Tunisie s'était rapprochée de la Libye en signant le traité de Djerba qui devrait sceller le destin des deux pays dans une fusion. Traité dénoncé immédiatement par la Tunisie.

De 1974 à 1988, le projet maghrébin a été mis en veilleuse. Le pourquoi de ce blocage explique en partie l'avènement de l'UMA à la fin des années quatre-vingt. Les causes du blocage du projet maghrébin durant ces quinze années peuvent être résumées autour de considérations politiques et économiques.

A) LES ANTAGONISMES ENTRE LES SYSTÈMES POLITIQUES

En effet, les considérations politiques dont il s'agit sont les antagonismes entre les systèmes politiques au sein de la région, nourris par les contentieux frontaliers opposant la Tunisie à l'Algérie et à la Libye, d'une part, et le Maroc à la Mauritanie, mais surtout à l'Algérie, d'autre part. Le conflit dit du « Sahara Occidental », prolongement conflictuel maroco-algérien, a cristallisé, depuis vingt-cinq ans, la tension majeure au sein de la région du fait du refus de l'Algérie de reconnaître l'appartenance de ce territoire colonisé par les Espagnols et remis au Maroc après la marche verte.

B) LES DIVERGENCES DANS LES STRATEGIES ECONOMIQUES DES PAYS MAGHREBINS

Les divergences dans les stratégies économiques des pays maghrébins, notamment dans les années soixante et soixante-dix, ont également contribué à donner aux tensions qui caractérisent les rapports inter-étatiques un aspect idéologique. Le Maroc et la Tunisie ont développé des pratiques économiques ouvertes, notamment sur le marché européen, privilégiant l'exportation des produits agricoles dits méditerranéens et plus tard, les industries d'exportations en permettant au secteur privé d'affermir sa présence. A l'opposé, les stratégies économiques élaborées par la Libye et surtout par l'Algérie reposaient sur les tendances formellement introverties à travers des politiques industrielles volontaristes alimentées et suscitées par l'existence d'une rente pétrolière et menées par des actions en faveur de la centralisation et la collectivisation des moyens de production.

L'avènement de l'UMA en 1989 n'est pas un fait isolé : il se situe au sein d'un ensemble d'évolutions politiques et économiques qui expliquent le « *renouveau* » du projet maghrébin, lequel n'a cependant pas réussi à progresser d'une façon irréversible, parmi lesquelles nous retiendrons essentiellement les effets de contraintes économiques prédominantes et dont les manifestations n'ont cessé de s'accroître tout le long des années quatre-vingt.

Le Maroc, très endetté, a dû pratiquer une politique d'ajustement structurel à partir de 1983, parallèlement au rééchelonnement de sa dette extérieure privée et publique. La Tunisie, affectée par la baisse de ses ressources pétrolières et dans une moindre mesure par l'effet de la sécheresse (1986, 1987 et 1988), a orienté sa politique dans la même direction, à partir de 1987. Par ailleurs, la chute des prix des hydrocarbures à partir de 1986 sur les marchés internationaux a eu pour effet une réduction des ressources en Algérie qui révéla l'échec de la stratégie de l'étatisme rentier qui avait été à l'origine de l'installation d'une économie de pénurie qui avait conduit à la remise en question du fonctionnement de l'appareil productif.

De la Mauritanie à la Libye, tous les pays maghrébins ont été acculés à accepter explicitement les plans d'ajustement structurel dictés par les instances monétaires internationales, à savoir la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International et à entamer une longue marche vers l'assainissement de leurs économies. Par ailleurs, les perspectives de l'évolution des rapports des économies maghrébines avec la Communauté européenne, dont le dynamisme n'a pas cessé de s'affirmer depuis l'admission de la branche latine au sein de ce groupe. Le mouvement d'accélération du processus d'intégration maghrébine s'affirma après le lancement de la politique méditerranéenne rénovée et son espace économique européen (le grand marché européen). Exclue du Grand Marché européen, les Maghrébins avaient été acculés à annoncer la création de leur espace économique maghrébin, sans grande réflexion préalable, il s'agit d'une vague de patriotisme passagère qui n'a pas fait long feu.

A partir de 1986, nous avons assisté à une normalisation progressive des relations algéro-marocaines (rencontre des chefs d'Etats le 2 mai 1987), pendant qu'un rapprochement intervient entre la Tunisie et la Libye au lendemain de l'arrivée au pouvoir du général Zine-El-Abidine Ben Ali le 7 novembre 1987. Le résultat logique de ces normalisations tous azimuts est la première rencontre des cinq chefs d'Etats du Maghreb à Zéralda, le 12 juin 1988. Dans le cadre de ce sommet ont été créés cinq commissions : Economie, Finance, Institutions, Questions Sociales, et Questions Culturelles lesquelles se sont réunies successivement. Leurs travaux ont permis une synthèse politique puis la conclusion du traité de Marrakech instituant l'UMA le 17 février 1989.

Depuis le sommet de Marrakech, six sessions du conseil présidentiel se sont succédés de juillet 1990 à avril 1994 pour préparer, dans le cadre des réunions au niveau des ministres et d'experts, une quarantaine de résolutions et de conventions touchant tous les secteurs. Ces résolutions et conventions sont restés, pour l'essentiel, sans suite et voilà un rêve ancestral qui disparaît comme il est arrivé.

Ainsi le projet maghrébin est en constante stagnation. Malgré un spectaculaire rapprochement des politiques économiques nationales grâce à l'application, parfois avec zèle des directives des bailleurs de fonds et l'incitation de la Banque mondiale et le FMI, les pays maghrébins se sont retournés vers une coopération régionale, il est vrai difficile, du fait de l'embargo qui frappait la Libye depuis une décennie, actuellement levé mais qui a cruellement affecté le développement de l'UMA. En effet, les autres pays maghrébins, membres de l'UMA, se sont trouvés dans l'incapacité de *manifester une quelconque solidarité* opérationnelle à l'égard d'un membre de l'Union, ce qui provoqua l'ire légitime des Libyens et leur refus catégorique d'assurer la direction de l'UMA au début de 1995. Cette incartade aux articles de lois prévus par le traité de Marrakech perturba la succession des présidences de la « *Communauté maghrébine* » et sonna le glas d'un traité moribond. Le coup de grâce arriva dix mois plus tard avec la signature de la Tunisie du traité de Barcelone au mois de novembre de la même année. Six mois plus tard, c'est le Maroc qui signe à son tour. Compte tenu du contexte intérieur algérien, le pays ne ratifia le traité de Barcelone qu'à la fin de 1997.

La Libye n'était pas le seul obstacle à la réalisation de l'UMA, la situation en Algérie depuis la confrontation armée entre le pouvoir et les différentes expressions de l'intégrisme islamique a eu également des effets néfastes sur le fonctionnement et la marche des mécanismes sclérosés de l'UMA. Le rythme de la tenue des conseils présidentiels – principal pôle de décision – a perdu sa régularité, le conseil consultatif, « *le Parlement maghrébin* » ne s'est plus réuni depuis 1992. Si cette situation a permis de consolider les liens entre le système politique algérien et tunisien et accessoirement libyen dont les points de vue convergent totalement en matière de traitement de la question islamique, elle est à l'origine de nouveaux relâchements des rapports maroco-algériens, ce qui entraîna l'inévitable blocage du projet maghrébin sous perfusion. Compte tenu de la situation explosive en Algérie et après l'attentat de l'hôtel Atlas au mois d'août 1994, le Maroc instaura un visa pour ce à quoi les ressortissants algériens, l'Algérie répliqua immédiatement en instaurant un visa pour les ressortissants marocains et nous voilà revenus à la situation de 1975. Ainsi le projet d'intégration économique maghrébine a été renvoyée aux calendes grecques.

CONCLUSION

Face aux exigences de la globalisation et aux défis que porte le projet euro-méditerranéen mis en place au mois de novembre 1995, il n'est plus de l'intérêt des pays maghrébins de continuer à entraver la construction du Maghreb. Une UMA forte est désormais indispensable à chacune des cinq entités maghrébines prises séparément, comme au Maghreb dans son ensemble.

*Pour ce faire, il faut désormais, renouveler l'idée du Maghreb afin de tenir compte de la convergence récente des politiques économiques maghrébines, lesquelles gèrent actuellement des contraintes quasi similaires dans chacun des cinq pays de l'UMA. Cette idée se fonde également sur la pression des exigences de l'ouverture sur le marché mondial qui font du projet maghrébin non plus un « simple idéal » tel conçu par le passé, mais **un impératif de survie**.*

En effet, la construction d'un Maghreb fort permettra aux pays de la région de gérer ensemble les contradictions qui traversent la société maghrébine et surtout de faire face à la montée en flèche des forces d'inertie et d'intolérance, résultat d'un mal développement économique et d'une gestion calamiteuse des projets sociaux et culturels durant les trois décennies écoulées.

Pour que le Maghreb puisse avancer, il faut au préalable régler tous les contentieux anciens hérités des années soixante et remettre à zéro tous les compteurs. Tâche difficile, mais une condition sine qua non pour entreprendre la reconstruction de l'UMA sur de nouvelles bases, en la mettant en synergie avec la nouvelle construction de la zone de libre-échange dans le cadre du traité de Barcelone.

L'INTERFERENCE ENTRE LES ZONES DE LIBRE-ECHANGE MAGHREBINE & EURO-MAGHREBINE

1) EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR AU MAGHREB

L'organisation du commerce extérieur a été longtemps marquée par l'emprise de l'étatisme et du protectionnisme. Le mouvement initié au Maroc en 1983, puis en Tunisie en 1987 s'est finalement étendu à l'ensemble de l'UMA, notamment en Algérie en 1992. A son origine, il y a bien entendu, l'adhésion des pays de la région aux programmes d'ajustement structurel. Il est aussi le résultat de l'élan d'harmonisation du commerce international impulsé par le GATT, devenu depuis peu l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Il s'est traduit au Maghreb par l'élimination progressive des obstacles quantitatifs et l'adoption de lois sur le commerce extérieur et de la charte de l'investissement par le Maroc et la Tunisie concernant la tendance de l'ouverture de leurs économies.

Le niveau de la protection douanière au Maghreb a toujours répondu à des considérations budgétaires autant qu'à des considérations économiques. Partout nous avons assisté, de 1984 à 1996, à une réduction de la protection douanière dont la tendance reste contrecarrée par la persistance des déséquilibres budgétaires générés par la pression de la dette extérieure. Aujourd'hui, les taux de protection maximum sont de 35% pour la Tunisie, 43% pour l'Algérie et 60% pour le Maroc, compte tenu de l'existence de prélèvements fiscaux équivalents.

Depuis l'adoption de la T.V.A. par les trois pays du Maghreb central, une tendance d'harmonisation s'est dessinée dans l'ensemble du Maghreb sauf la Libye. En effet, le rapprochement de plus en plus réel des politiques commerciales et douanières des pays de l'UMA constitue un atout majeur pour la libéralisation des échanges dans la région.

La place des recettes douanières dans le financement des budgets dépend plus de l'existence de moyens de financement de substitution que de la nature des politiques de commerce extérieur. Paradoxalement, c'est l'existence ou non d'une rente pétrolière qui détermine la place des recettes douanières dans le financement budgétaire : insignifiante en Libye, elle est de 8,7% en Algérie, 43% des recettes ordinaires au Maroc et 65% des recettes fiscales tunisiennes, et de 53% des recettes budgétaires mauritaniennes. Le paradoxe provient du fait que les pays qui ont une grande propension à la libéralisation commerciale, Maroc et Tunisie, sont aussi les pays dans lesquels la part des ressources douanières par rapport à l'ensemble des recettes budgétaires restent élevées. L'analyse de l'actuel état du commerce extérieur

intra-maghrébin est nécessaire pour permettre de dessiner les contours de la zone de libre-échange (Z.L.E.) dans la région. Elle implique la connaissance du commerce extérieur de chaque pays pour arriver mieux à situer les systèmes productifs nationaux par rapport au reste du monde ainsi que l'importance des flux d'échanges inter maghrébins, aussi bien institutionnels qu'informels.

Les balances commerciales de la Libye et de l'Algérie présentent un solde traditionnellement excédentaire, le dynamisme de leurs économies étant fondé sur leurs exportations en hydrocarbures. Les ventes marocaines et tunisiennes, quant à elles, sont diversifiées du fait d'une part de maintien des exportations de produits alimentaires et de l'accroissement de celles des produits manufacturés.

Si la balance commerciale de la Mauritanie reste dans l'ensemble équilibrée, le niveau des échanges demeure très faible, et ses principales exportations sont les produits de deux secteurs primaires : la pêche et l'exportation du fer.

L'analyse des importations des cinq pays de l'UMA relève la similitude de leur composition du fait de l'importance égale des principales rubriques : alimentaire, équipement, demi-produit et biens de consommation. La rubrique d'importation de produits énergétiques n'existe que dans les balances commerciales marocaines et mauritaniennes.

Par ailleurs, le principal partenaire commercial des cinq pays de l'UMA reste l'Union européenne : principal acheteur et principal vendeur d'où la très grande sensibilité des rapports euro-maghrébins face aux perspectives de la zone de libre-échange entre les deux parties.

En effet, le niveau des échanges intra-maghrébins reste très faible : à peine 3% du commerce extérieur de la région. Il s'agit du commerce zonal le plus faible comparé à ce qui se passe dans les communautés régionales latino-américaines, asiatiques ou même africaines. Les entraves d'ordre politique expliquent en grande partie l'absence de facteurs négatifs à la progression du commerce inter maghrébin (Algérie Maroc).

Par ailleurs, les pratiques restrictives de tel ou tel pays, notamment le recours abusif aux autorisations administratives préalables, contribuent également à freiner la progression des échanges régionaux. Le handicap politique ainsi que les pratiques restrictives, conséquences d'un climat détestable de suspicion, interdisent aux opportunités de complémentarités, notamment dans les pays excédentaires et pays déficitaires en matière énergétiques d'avoir un effet réel. Il est certain que la Libye représente un marché attractif aux produits manufacturés tunisiens et marocains. Mais l'ouverture de ce marché n'est due qu'au fait maghrébin, d'une façon intrinsèque. Surtout la conséquence de la nature pétro-rentière de ce pays et de sa volonté politique de développer ses relations commerciales avec l'ensemble des pays arabes.

En effet, la réalité des échanges commerciaux maghrébins est contradictoire : alors que les échanges formels demeurent très modestes, les échanges informels connaissent, au contraire un certain dynamisme. De là ressort très nettement qu'existe entre les économies maghrébines des éléments de complémentarité qu'il

faut investir pour développer les échanges dans la région et créer les conditions favorables à l'avènement d'une zone de libre-échange (Z.L.E) maghrébine avant de prendre le train de la zone de libre échange méditerranéen qui pourrait se concrétiser aux alentours de 2010.

2) LES CONVENTIONS BILATERALES INTER MAGHREBINES

Les conventions bilatérales qui régissent les échanges inter maghrébins procèdent de la même logique que celle du libre-échange. Elles sont fondées sur la règle de l'exonération douanière des produits d'origine, à l'exception de ceux qui figurent sur une liste de produits devant acquitter une taxe compensatoire de 17,5% (convention maroco-tunisienne).

La faiblesse du niveau des échanges révèle les difficultés d'application des conventions bilatérales dues pour l'essentiel à l'antagonisme politique entre les pays de la région, aux distorsions entre les politiques commerciales, fiscales, monétaires, des différents pays, qui s'ajoutent aux difficultés de gestion des conventions commerciales dont l'application est entravée par les initiatives, souvent injustifiées, et des autorisations préalables à l'importation et surtout à la faiblesse en matière de financement des échanges inter maghrébins et de transport.

Quant à la faiblesse du niveau des échanges, elle relève du fait des difficultés inhérentes à l'application des conventions bilatérales dues pour l'essentiel aux antagonismes politiques entre les pays de la région. A cela s'est greffé les distorsions entre les politiques commerciales, monétaires et fiscales qui n'ont pas laissé aucune chance à une coopération inter maghrébine saine et basée sur une complémentarité durable.

3) LES RATES D'UNE TENTATIVE DE LIBERALISATION

L'échec de la tentative de libéralisation du commerce inter maghrébin des années soixante demeure la conséquence logique d'une stratégie erronée qui consiste au rattachement de la libéralisation des échanges à l'harmonisation industrielle : les pays maghrébins avaient opté pour le regroupement de l'ensemble des échanges à libérer selon une méthode linéaire.

Malgré le constat d'échec que nous avons démontré tout au long de cette analyse, il nous apparaît qu'un repêchage de la situation aurait pu avoir lieu si nous avons appliqué les quelques règles qui suivent en vue de la création d'une zone de libre-échange inter maghrébine :

- L'application de la « *la stratégie maghrébine pour le développement commun du 23 juillet 1990* » qui définissait les bases de la solidarité économique entre les pays maghrébins et invitait à l'élaboration de politiques communes dans tous les domaines. La réalisation de cette stratégie aurait pu s'effectuer à travers les quatre phases suivantes :
- L'avènement d'une zone de libre-échange, avant la fin de l'année 1992, qui impliquerait l'élimination des entraves douanières et non douanières.
- Un passage au stade de l'Union douanière qui aurait pu voir le jour avant la fin de 1995, et qui adapterait un tarif douanier commun.
- La création d'un Marché Commun maghrébin aurait pu voir le jour à l'horizon de l'an 2000, avec l'application des quatre libertés : circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (à l'intérieur du Marché Unique).
- La réalisation de l'Union économique aurait dû voir le jour avant 2002, elle serait le stade ultime d'une coordination aboutissant à l'unification économique en attendant la réalisation de l'Union politique de l'UMA.

Parmi les objectifs non réalisés, nous avons noté le non-aboutissement de la convention relative aux échanges de produits agricoles adoptée pourtant le 23 juillet 1990 dans le but de promouvoir les potentialités agricoles et favoriser l'écoulement des produits agricoles de base au sein de la région dans le but de réaliser la « *sécurité alimentaire* » .

En effet, les parties s'étaient engagées à exonérer les produits agricoles d'origine de tous les droits de taxes équivalentes et surtout à protéger les productions agricoles de la concurrence des produits importés des pays tiers grâce au soutien des prix subventionnés.

Si nous nous référons à la convention commerciale et tarifaire maghrébine du 11 mai 1999 qui stipulait l'adoption des règles de libre-échange pour les produits d'origines, nous constaterons que les produits dont la fabrication dans un pays de la région avait utilisé des » *inputs* « provenant de pays tiers et bénéficiant du régime de l'entrepôt ou de l'admission temporaire, seront soumis à un droit compensatoire de 17,5% dans le pays importateur final.

Les pays de l'UMA étaient donc invités à élaborer ensemble une liste des marchandises à dispenser de toute entrave non tarifaire. Cette liste serait élargie graduellement afin de reprendre l'exemption douanière effective et efficace.

En effet, la mise en application de la C.C.T. maghrébine avait rencontré un certain nombre de difficultés inhérentes aux conditions d'application des accords bilatéraux gelés depuis cinq ans. Or toute avancée de la convention multilatérale avait été différée pour diverses considérations notamment politiques. Celles-là mêmes qui sont responsables du dysfonctionnement des institutions de l'UMA.

Nous retiendrons aussi que les protocoles d'application n'avaient jamais été finalisés, qu'ils concernent les certificats d'origine et les mesures de sauvegarde que la liste des premiers produits à libérer.

Selon les dernières propositions tunisiennes, il apparaît que nous nous orienterons vers l'élimination des obstacles non tarifaires ainsi que l'adoption d'une protection de droit commun pour tous les produits, à l'exception d'une liste de réserves dont le contenu serait élargi d'une façon progressive.

4) L'INTERVENTIONNISME DE L'UNION EUROPEENNE

Quant à l'Union européenne, elle propose aux trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie) de conclure de nouveaux accords de coopération dans le cadre d'une approche censée être « novatrice » de sa politique méditerranéenne. Celle-ci a été définie à la conférence de Barcelone. Les nouveaux accords sont censés tenir compte de la réalité des échanges actuels des pays de l'UMA avec l'Europe, lesquels représentent 65% de leur commerce extérieur (voir le chapitre VIII, de cet ouvrage).

Par ailleurs, il est de notoriété publique que l'Europe reste le premier fournisseur de l'UMA en biens alimentaires, d'équipements et intermédiaires. Elle constituerait, par ailleurs, le débouché principal des économies maghrébines pour leurs hydrocarbures, produits agricoles et textiles. Sa balance commerciale est traditionnellement déficitaire avec les pays pétroliers de la région (Algérie, Libye) et souvent excédentaire avec les autres pays (Maroc, Tunisie).

L'analyse approfondie des accords des générations 60, 70, et 80 conclus entre l'Union européenne (UE) et les trois pays du Maghreb central relève un hiatus permanent entre leur contenu souvent prometteur et leur exécution, le plus souvent décevante. Le maintien, sinon le renforcement de la P.A.C., élargissement de la CEE vers les pays de l'Europe du Sud (Espagne, Portugal et Grèce), l'impact des effets de la crise économique, et les dispositions des accords du GATT, en ce qui concerne le volet agricole, montre bien que le tropisme européen n'est pas prêt à disparaître et constitue un élément perturbateur de taille de « la coopération euro-maghrébine ». Ces éléments perturbateurs n'avaient pas permis une bonne gestion des rapports entre les deux parties, tant pour les exportations agricoles traditionnelles qu'en matière de flux financiers. Sur tous les fronts, les résultats ont été décevants. A cela s'était greffé la baisse des prix des matières premières, principalement les hydrocarbures et le surendettement extérieur qui ont eu raison de la vague de prospérité des années soixante-dix et provoquèrent les déséquilibres macro-économiques qui en découlèrent, accentuant ainsi la fragilité des économies maghrébines.

Quant aux rapports U.E.-Mauritanie, elles relèvent de l'approche des accords de Lomé qui concernent les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P), en fait le milieu naturel de la Mauritanie. Ce qui n'empêche pas ce pays d'entretenir des relations de coopération avec le Maroc dans le domaine de la pêche. Les accords tripartis (U.E., Maroc et Mauritanie) permettent à la flotte européenne en général et espagnole en particulier, d'exploiter les ressources halieutiques dans les mers qui dépendent de leurs souverainetés en contrepartie de versements financiers et de

coopération technique en la matière. Mais là aussi, il y a un contentieux. Les dernières nouvelles indiquent qu'un compromis a été trouvé, mais le problème reste entier.

5) LES ZONES DE LIBRE-ECHANGE NE SONT PAS LA PANACEE

Dans le cadre de ces orientations actuelles, l'Europe propose son soutien à l'entreprise privée au Maghreb en tant qu'élément majeur et nouveau des accords d'association devant conduire à l'émergence d'une Z.L.E. Cette action est appelée à utiliser plusieurs instruments :

- Les rencontres de partenariat du Med'Invest ;
- le montage des programmes d'appui du secteur privé en matière de conseil, de formation et de technologie,
- La promotion des filières compétitives reconnues comme telles grâce aux études menées par la Banque mondiale ;
- L'action de soutien à la privatisation ;
- L'organisation de partenariat concernant le secteur autoroutier, les télécommunications et l'information.

Ces nouveaux accords proposés par l'Union européenne aux trois pays centraux du Maghreb ont pour but de créer entre les deux parties une zone de libre-échange (Z.L.E.) pour les produits manufacturés, ce qui renforce encore la partie européenne et l'exempt d'une contrepartie. En théorie, cette zone devrait faire partie d'une zone élargie qui regrouperait les pays de l'Union européenne, de l'Europe centrale et orientale de toute la Méditerranée, « *vaste projet ! Si on sait que l'émergence de cette nouvelle entité reposerait sur une perspective stratégique visant à consolider la paix, la stabilité, la réforme politique et à déclencher un processus de croissance soutenu, propre à atténuer la violence et la pression migratoire ! Rien que ça.* Mais il n'a jamais été interdit de rêver » (...).

En effet, cette conceptualisation de l'approche méditerranéenne de l'Europe devrait conduire celle-ci à s'impliquer dans la création des Z.L.E., en aidant les économies maghrébines à améliorer leur compétitivité et à rationaliser le cadre réglementaire de leur fonctionnement. Par ailleurs, l'accueil d'investissements privés d'origine européenne devrait garantir l'accélération du développement économique et social dans la région de l'UMA. Aussi, cette Z.L.E., euro-maghrébine devrait être soutenue par des actions de co-développement en matière d'énergie, d'infrastructure, de communication et de technologie.

Malgré les échecs essuyés depuis 1990, les cinq pays maghrébins sont appelés à unifier leurs efforts pour mettre en application une « *Zone de libre-échange maghrébine* » . Si les contraintes qui entravent aujourd'hui les échanges inter maghrébins perdurent, le projet de Z.L.E maghrébine pourrait être *doublé* par la dynamique de la Z.L.E, euro-maghrébine. Or, il est primordial que la réalisation de zone maghrébine précède celle de l'euro-maghrébine. La constitution d'un grand marché euro-maghrébin permettra, en effet, d'améliorer la capacité attractive de la région maghrébine pour le capital public et privé européen et préparera les pays de l'UMA aux exigences du libre-échange avec l'Europe.

Ainsi, les recommandations en faveur du libre-échange maghrébin rejoignent celles relatives à la gestion commune par les pays de l'UMA de la phase de transition devant conduire à la finalisation de la Z.L.E., euro-maghrébine. Aussi notre démarche vise-t-elle la mise en évidence des contraintes face aux propositions, tant au niveau de la Z.L.E maghrébine qu'à celui de la coopération euro-maghrébine.

6) LA REALISATION IMPERATIVE D'UNE ZONE DE LIBRE-ECHANGE MAGHREBINE

Par ailleurs, la réalisation de la zone de libre-échange maghrébine, implique le dépassement des obstacles qui freinent sa réalisation. Les contraintes dont il s'agit sont :

- Politiques qui se traduisent par la fermeture des frontières terrestres et aériennes du Maghreb ;
- Liés aux insuffisances des facteurs d'accompagnement : transport, financement, dette extérieure et...
- A caractère commercial, notamment du fait de l'application abusive par les administrations à l'encontre des importations des autres pays de la région.

Contrairement aux craintes de certains, nous observons avec bonheur l'existence de plusieurs indicateurs favorables à l'échange régional. Parmi ces indicateurs, nous notons que l'instauration d'une zone de libre échange maghrébin ne créera pas de perturbations majeures dans la marche des économies maghrébines tant que la part des échanges régionaux par rapport aux échanges totaux restera inférieur à 30% du volume global.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des échanges informels inter maghrébins, nous pouvons affirmer qu'il existe un gisement de complémentarité d'échange et de solidarité. Il serait de bon aloi de les institutionnaliser dans le cadre officiel du libre-échange intra-maghrébin. Malgré les similitudes qui existent entre les systèmes productifs nationaux, il reste suffisamment de place pour une complémentarité dans le domaine énergétique surtout, mais aussi dans les secteurs agricole et industriel. Enfin, le rapprochement actuel des instruments de la politique économique au Maghreb (commerce extérieur, douane, fisc et désengagement de l'Etat) constitue un facteur supplémentaire en faveur de l'instauration de la zone de libre-échange inter maghrébine.

Pour réussir ce tour de force, il est primordial que les parties concernées (gouvernements maghrébins) prennent l'engagement formel de faire le nécessaire pour normaliser les rapports politiques entre les pays maghrébins pour mettre fin à toute pratique conduisant à entraver les échanges régionaux comme l'instauration des

visas ou la fermeture des frontières ; procéder à la ratification de la convention commerciale et tarifaire par les cinq membres de l'UMA, tout en adoptant les protocoles qui y sont liés et s'interdire d'adopter des mesures administratives non tarifaires à l'encontre des produits d'origine ; Instaurer la promotion de la coopération régionale dans les secteurs d'accompagnement, notamment dans les domaines de financement des projets maghrébins en créant une « **Banque maghrébine du Commerce Extérieur et de l'Investissement** » dont l'objectif sera une coopération commune dans l'assainissement des finances maghrébines, la création d'un fonds de cautionnement inter maghrébin qui prendra le relais des Etats, en cas de coup dur.

Par ailleurs, il est primordial de promouvoir une coopération régionale dans les secteurs d'accompagnement, notamment dans le domaine de la dette et surtout le financement nécessaire d'une structure financière intra-maghrébine qui se chargera de la prise en charge des projets financiers communs aux cinq pays maghrébins. Il est aussi nécessaire de reformuler l'approche de l'intégration par le lancement d'actions de partenariat dans lesquelles seraient associés les opérateurs publics et privés maghrébins, ainsi que l'investissement étranger pour promouvoir des projets communs à l'échelle maghrébine, tout en tenant compte de la tendance prédominante de désengagement de l'Etat.

Il est nécessaire aussi, que les pays de l'UMA adoptent une stratégie commune face à l'Union européenne. Une stratégie qui doit intégrer les domaines suivants : échanges agricoles, énergie, financement, infrastructure, problèmes liés à l'immigration, problèmes liés à l'environnement et le réchauffement de la terre, sans oublier les questions liées à l'émancipation culturelle.

Il va sans dire que le renforcement des instances opérationnelles, notamment le secrétariat général, reste une nécessité absolue. La consolidation doit toucher aussi les commissions sectorielles afin de les transformer en vecteurs fédérateurs et animateurs du projet maghrébin.

Par ailleurs, la maîtrise d'une zone euro-maghrébine suppose la prise de conscience de la pertinence des contraintes que rencontre chacune des deux parties ainsi que les enjeux qu'elles affrontent de part et d'autre de la Méditerranée.

Les restrictions imposées par l'Europe face aux légitimes revendications du Maghreb s'expliquaient en partie par l'importance du chômage engendré par la récession qui avait traversé l'Europe dans les années quatre-vingt-dix, ainsi que les mutations successives de l'économie mondiale, à cela s'ajoute le malaise général généré par le maintien des mécanismes protectionnistes à l'encontre de ses importations agricoles. Comme si cela ne suffisait pas, les quinze accordent un intérêt primordial à Europe de l'Est au détriment des accords euro-maghrébins.

Les contraintes maghrébines se résument en une cascade de difficultés : la chute des prix des matières premières, l'endettement extérieur endémique, les déséquilibres macro-économiques, la fragilité du tissu industriel et enfin, la part élevée des produits agricoles dans les exportations qui s'ajoute à la polarisation des échanges sur l'Union européenne. Tous ces facteurs affaiblissent la position des pays du Maghreb face à l'Union européenne.

Par ailleurs, les deux parties se sont accordées à gérer ensemble ces contraintes communes dans le but de trouver des solutions communes aux problèmes inhérents à l'épineux problème de l'immigration, de la drogue et les risques d'instabilité politique.

Pour arriver à une gestion saine de cet ensemble de contraintes, il serait profitable aux deux parties de laisser de côté la langue de bois et de procéder à une identification rigoureuse des contraintes et les solutions qui s'y rapportent, à savoir :

- Le maintien par les pays de l'UMA de leurs revendications pour un meilleur accès de leurs produits agricoles sur le marché européen, accompagné par une révision des stipulations des accords en la matière.
- L'adoption d'un programme de soutien des industries d'exportation maghrébines pour améliorer leur compétitivité et accroître leur valeur ajoutée. Cette action concernerait les branches textiles pour lesquelles le Maghreb pourrait perdre, du fait du démantèlement de l'accord multifibre et la disparition des positions acquises.
- Le renforcement de la préparation d'une réponse industrielle aux perspectives de la Z.L.E. euro-maghrébine et euro-méditerranéenne après 2012. Cela suppose le lancement d'études détaillées sur l'ensemble du tissu industriel existant des pays de l'UMA et surtout procéder à la modernisation du système productif, afin d'améliorer la compétitivité.

Par ailleurs, il serait très difficile aux pays maghrébins de trouver les ressources budgétaires de substitution à une baisse certaine des apports générés par les recettes douanières qui sont censées disparaître avec l'instauration de la zone de libre-échange euro-maghrébine. Pour s'en sortir, il serait impératif de réformer les systèmes fiscaux, de rechercher des solutions durables pour atténuer le poids de la dette extérieure et de promouvoir une politique attractive des investisseurs étrangers, notamment européens, dans le cadre du partenariat conduit par les deux parties.

Quant à la politique de restructuration et de modernisation du tissu productif des économies maghrébines, elle doit être soutenue par des actions de coopération sectorielles dans les domaines suivants :

- L'énergie, en tant que vecteur majeur de convergence des intérêts européens et des pays maghrébins.
- La pêche et l'environnement, en tant que vecteurs de préservation des ressources halieutiques.
- Les infrastructures de télécommunications, en tant que vecteur de développement de la coopération euro-maghrébine dans le domaine des technologies de pointe.
- La revalorisation de l'immigration, en tant de vecteur de convergence entre les sociétés et atténuer la rupture entre les deux sociétés.
- La résolution des problèmes liés à la drogue et l'insécurité avec des actions vigoureuses et incitatives ; sans pour autant renoncer à la prévention et la répression dans certains cas.

La perspective de l'avènement de la zone de libre-échange (Z.L.E.) euro-maghrébine doit se traduire par l'amélioration de la capacité attractive des économies maghrébines pour l'investissement privé européen. Pour cela les deux parties doivent utiliser les instruments de partenariat mis au point par l'Union européenne dans le cadre de Med'Invest afin de renforcer les filières compétitives et surtout intéresser le capital européen à la privatisation des économies maghrébines et promouvoir les actions communes dans les différents domaines en vue d'une réelle coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Quant à l'entreprise, elle devrait devenir un vecteur essentiel dans les rapports d'associations entre les deux parties dans le but de garantir le succès tant attendu de l'émergence d'une zone de libre-échange. A cette action, il est primordial d'ajouter une autre condition, sans laquelle toutes ces propositions seront nulles et non avenues, nous insistons sur l'allègement, voire l'effacement des services de la dette des pays maghrébins. Cette dette pourrait être transformée en crédits de développement qui serviront à la modernisation et au soutien de l'agriculture par exemple.

Cet effort doit viser le changement de rythme et de qualité du fonctionnement des économies maghrébines afin de les insérer dans un processus d'action et de développement durable. Cela suppose de fortes actions en faveur de la rationalisation du secteur public et l'élargissement du champ d'intervention du secteur privé dans les branches productives, voire même dans l'infrastructure et la production énergétique compte tenu des contraintes budgétaires.

Enfin, pour être à la hauteur des enjeux de la libéralisation des échanges au sein de la région, et à travers de la Méditerranée, chaque pays de l'UMA doit engager un effort interne afin de créer les conditions adéquates pour la réalisation de ses objectifs en formulant un projet volontariste de croissance régulière.

7) LE TARISSEMENT DES TRANSFERTS DE DEVISES ENVOYÉES PAR LA MAIN D'ŒUVRE MAGHREBINE

Quant au transfert des devises par les travailleurs immigrés, il a poursuivi sa chute vertigineuse depuis l'application des accords de Schengen qui privèrent les trois pays du Maghreb central d'une source indispensable au rééquilibrage de la balance des paiements surtout du Maroc. En effet, le tarissement du flux migratoire des maghrébins vers l'Europe depuis le début des années quatre-vingt s'est traduit par l'amenuisement des transferts financiers des émigrés vers leurs pays d'origine qui représentent parfois les deux tiers des ressources en devises pour le Maroc et 57% des ressources en devises tunisiennes en 1995.

Cette dernière composante doit interpeller les deux parties, européenne et maghrébine pour intégrer la composante immigration dans leur action de coopération future, tout en réservant une place de choix à une coopération multilatérale dans la formation et l'encouragement au retour de ceux qui le désirent dans le cadre d'un accord de réimplantation dans le pays d'origine.

8) LES FAIBLESSES DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS (I.D.E.) DANS LES PAYS DU MAGHREB

Même si le Maghreb ne représente pas un pôle attractif pour le capital privé étranger pour plusieurs raisons : historiques, financières et politiques, l'observateur averti aurait remarqué une légère tendance à la hausse surtout entre 1993 et 1996, du flux d'investissement étranger aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, pays qui ont pu surpasser le douloureux ajustement structurel et faire un grand pas vers la privatisation. Les investissements étrangers sont pour la plupart d'origine européenne. Après les réformes algériennes des secteurs gaziers et pétroliers, l'Algérie a ouvert les vannes aux sociétés américaines qui agissent d'une façon pragmatique et efficace, à des milliers de lieues du tropisme européen. Il serait important que les Maghrébins choisissent eux-mêmes leur développement et établissent des relations saines et franches avec leurs partenaires européens avant de s'embarquer dans des traités qui ne valent même pas le prix du papier sur lequel ils ont été imprimés.

En effet, dans le cadre de ses orientations actuelles, l'Europe propose son soutien à des entreprises privées du Maghreb qui ont montré ou susceptibles de montrer un dynamisme suffisant qui les conduira à l'émergence d'une zone de libre-échange

euro-méditerranéen, ce qui relève, pour le moment de la fiction si nous tenons compte du fait que la politique méditerranéenne de l'Europe souffre de la multiplicité des défis auxquels l'Europe est confrontée : A commencer par les difficultés liées au passage à l'Euro, monnaie qui a perdu 35% de sa valeur depuis sa création, son enlisement dans des considérations juridiques quant à son élargissement à l'Est, l'insuffisante hiérarchisation des priorités, auxquels se sont greffées les rivalités du sud et surtout l'hétérogénéité de ses partenaires du sud méditerranéens qui rendent la coopération intra-régionale très difficile.

Par ailleurs, l'accompagnement financier communautaire du partenariat euro-méditerranéen a permis d'engager, entre 1995 et 1999 près de 4,5 milliards d'euros de dons divers, enveloppe qui pourrait s'accroître après la prochaine conférence de Marseille, pour atteindre la bagatelle de 5,5 milliards d'euros entre 2000 et 2005. Une augmentation dérisoire, d'autant que le rythme des décaissements serait étalé sur une période de neuf ans. Quant à la quote-part qui reviendrait au Maghreb, elle ne dépasserait guère un milliard d'euros sur cinq ans, soit 200 millions d'euros par ans, pour l'ensemble du Maghreb.

L'Union européenne peut toujours nous épargner ses promesses et se pencher sérieusement sur la question d'imposition de ses propres produits industriels et refuser à ses partenaires maghrébins une ouverture progressive de ses marchés en faveur des produits agricoles.

L'autre volet sur lequel l'Union européenne devrait s'engager sans réserve reste la formation. Un engagement qui consiste à valoriser le système universitaire de chaque pays du Sud (spécialement maghrébins) et à construire, le cas échéant un centre universitaire où l'enseignement sera du même niveau que celui d'une bonne université européenne. Cette démarche permettrait de former des spécialistes dans les domaines où il y a un besoin urgent comme les techniques modernes de communications. Cette démarche coûterait beaucoup moins cher que des bourses et surtout éviterait le non-retour au pays des étudiants formés en Europe.

Ce n'est un secret pour personne, que les pays maghrébins sont persuadés que l'approche de l'Union européenne est une politique élaborée par la France, l'Italie et l'Espagne qui vise à augmenter les exportations européennes vers le Sud sans accepter d'augmenter les flux sud-sud vers le Nord. Cette analyse commence à être partagée par la haute sphère des politiques maghrébins. Pour lever cette incompréhension, il serait de bon aloi que les dirigeants des Etats maghrébins sachent définir leurs priorités et opèrent les changements institutionnels et économiques nécessaires afin d'éviter les ravages sociaux générés par un partenariat déséquilibré. En effet, les déséquilibres commerciaux s'accroissent pour des raisons purement structurelles : productivité, politique des changes, seront de moins en moins compensés par ce qu'on appelle pudiquement « les invisibles », terme désignant les transferts des immigrés, à cela s'ajoute le tarissement des revenus du tourisme qui ont atteint leur limite supérieure (3 milliards de dollars en 1999 pour les deux pays touristiques maghrébins à savoir la Tunisie et le Maroc).

La possibilité d'inverser cette tendance repose essentiellement sur l'accroissement des Investissements Directs Etrangers (IDE) qui tardent à venir pour les raisons que nous avons évoquées plus haut. Il n'en demeure pas moins qu'il serait possible de

dynamiser le secteur privé afin qu'il puisse prendre le relais de l'Etat dans les domaines prioritaires comme l'éducation, la santé et les grands travaux et engagent immédiatement des réformes des systèmes de collecte de l'épargne, la distribution du crédit, et surtout la réforme de la fiscalité. Cela suppose l'élaboration d'un projet à objectifs, hélas inscrit aux abonnés absents, pour le moment.

9) LES CONSEQUENCES D'UN ECHEC DU DIALOGUE EURO-MEDITERRANEEN

Compte tenu de la complexité des relations inter méditerranéennes, nous sommes en droit de nous demander si les partenaires des deux rives sont en mesure de relever les défis ? De réduire les situations de rentes qui bloquent l'aboutissement des changements ? De bouleverser les réseaux clientélistes corrompus, et d'encourager, en dehors des domaines de la santé et l'éducation, un secteur concurrentiel qui s'appuie sur une société civile qui prendrait son destin en main à l'instar des pays émergents en Asie et en Amérique latine ? C'est bien là l'enjeu essentiel. Le rôle que pourrait jouer l'Union européenne serait celui du catalyseur en instaurant le fameux 1% du PNB comme un minimum de base pour l'aide au développement dans les pays du Sud méditerranéen et particulièrement les pays de l'UMA. Ce qu'on peut retenir de la conférence de Barcelone, c'est qu'elle a eu le grand mérite d'encourager une prise de conscience plus large de l'impossibilité du statut quo.

Par ailleurs, tous les observateurs s'accordent sur le fait que les pays qui ont joué le jeu de l'ouverture, ces dernières années, sont ceux qui ont enregistré les plus fortes créations d'emplois, malgré la persistance d'un chômage endémique. Pour réussir leur entrée dans le second marché (euro-méditerranéen), les pays maghrébins devraient éliminer quelques obstacles persistants, à savoir :

- Les coûts de transaction restent trop élevés (il est plus coûteux d'expédier un conteneur de Tunis à Marseille que de Singapour à Rotterdam), sans oublier le taux prohibitif des taxes douanières qui restent onéreuses même dans des pays plus ouverts comme la Tunisie. A cela s'ajoute la médiocrité des services financiers. Le secteur bancaire demeure l'otage d'une réglementation rigide qui, malgré les réformes entreprises dans les trois pays du Maghreb central ne répondent pas aux normes internationales. Mais malgré tout, la situation commence à bouger au Maroc et en Algérie.

En effet, la différence avec les pays du Sud-est asiatique, qui possède des centres de collectes et de redistribution des capitaux, comme Singapour, lesquels ont contribué de manière décisive à l'industrialisation et la prospérité de la région, demeure saisissante, du fait que la diaspora chinoise avait joué un rôle déterminant dans l'industrialisation de leurs pays d'origine, contrairement à la diaspora maghrébine qui se contenta d'investir ses maigres économies dans la construction de logements improductifs du fait de la très mauvaise rentabilité de l'immobilier dans les pays

maghrébins. Les capitaux du Sud-est asiatique ont été investis dans des PME dynamiques à fort apport commercial et technique.

CONCLUSION

Afin que les investisseurs ne se détournent pas de l'UMA, il fallait lier de manière contraignante l'accès au marché européen, les transferts financiers et institutionnels qui en découlent à des réformes administratives et politiques afin de donner un signal fort tant à l'adresse des pays sud méditerranéens que des investisseurs internationaux.

Selon les spécialistes, il vaut mieux créer un forum euro-méditerranéen qui contribuerait à renforcer le dialogue institutionnel et permettre aux éventuels flux de capitaux à bénéficier aux populations locales, au lieu de poursuivre ce dialogue de sourd qui dure depuis cinq ans.

Mais, quels que soient la qualité et le montant de l'aide allouée aux pays concernés, il n'en demeure pas moins que c'est aux gouvernements de ces pays que revient de droit la gestion de cette aide. Et c'est aux gouvernements de ces pays de mener à bien les changements adéquats qui favorisent l'indispensable progrès social et économique.

L'Europe aspire à la sécurité de son flanc sud, soit. Mais il est clair qu'en l'absence de dialogue entre les deux sociétés civiles des deux rives, le partenariat entrera entre les mains des technocrates, des financiers et des marchands. L'éventuel échec du processus de Barcelone aurait pour conséquence une gestion sécuritaire du dossier qui fera disparaître tout espoir de coopération. Cette éventualité serait lourde de conséquences et plongera probablement la région dans une zone d'incertitude et de méfiance mutuelle pour longtemps.

BIBLIOGRAPHIE

- **GIZARD (X.)**, 1993- Vers l'avenir : La Méditerranée perdue ? In *La Méditerranée inquiète. (X.G.)* Dir. La Tour d'Aiguës Ed. de l'Aube, P.143-185.
-
- **HIRCSHMANN (A.O)**, 1994 – Des liens accidentés entre progrès politique et progrès économique, in *La pensée Politique*. Paris : Seuil –Gallimard, P. 117-127.
-
- **KEBABDJIAN (G.)**, 1995 – La création d'une Zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Maghreb. Communication présentée lors de la journée d'étude : Le Maghreb à l'heure de l'Economie du Marché (Institut Maghreb – Europe), Paris.
-
- **REGNAULT (H.)**, 1992 – Exister dans Economie –monde, in *La Méditerranée réinventée. Réalité & Espoirs de la Coopération*. (Dir. (Paul BALTA), Paris : La Découverte P. 61-71.
-
- **LEVAU (R.)**, 1993. – *Le Sabre Et Le Turban. L'avenir du Maghreb*. Paris : **TANGAOUI (S.)**, 1993 – *Les entrepreneurs marocains. Pouvoirs, Société et Modernité*. Paris KARTHALA. Chapitre 9 : internationalisation de l'économie et équilibres internes P. 287-302.
-
- **1996.** - Perspectives des relations euro-maghrébines. Une approche politique, in *Le Maghreb à l'heure de l'économie du marché*. Paris : cahiers de l'Institut Maghreb Europe(1), P.119-131.
-
- **1997.** Raison politique & Raison économique dans le Maghreb contemporain in « *La compétitivité des économies maghrébines en question. Vers de nouvelles formes de spécialisation*. Paris : Cahiers de l'Institut Maghreb –Europe (2).
-
- « *Zones de libre-échange maghrébine & euro-maghrébines* » **ETUDE CEA/ONU, juin 1995.**
-
- « *Les défis de la globalisation de l'économie & de la technologie dans les pays arabes* », Arab Thought Forum, **Amman 1996.**

**BIBLIOGRAPHIE : Chaque Chapitre possède sa Propre
Bibliographie « *sous rubrique* ».**

TROISIÈME PARTIE

TROISIEME PARTIE

LES PROPOSITIONS :

- A) CREATION D'UN FONDS
MAGHREBIN DE
DEVELOPPEMENT
AGRICOLE &
ALIMENTAIRE**

- B) CREATION D'UN FONDS
MONETAIRE
MAGHREBIN DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

- C) CREATION D'UNE
BANQUE CENTRALE
MAGHREBINE**

- D) CREATION D'UN
INSTITUT MAGHREBIN
DE COOPERATION
TECHNIQUE &
TECHNOLOGIQUE**

- E) CREATION D'UN
INSTITUT MAGHREBIN
DES MASS-MEDIA & DES
TECHNIQUES DE
L'INFORMATION**

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

CHAPITRE X

CONCLUSIONS & PROPOSITIONS

CHAPITRE X

CONCLUSIONS & PROPOSITIONS

PREMIERE PARTIE

Dans ce dernier chapitre nous allons développer nos conclusions et afficher nos propositions pour une nouvelle approche de l'intégration économique du Maghreb dans un concept régional de coopération et de développement durable. Face aux exigences de la globalisation et aux défis que porte le projet euro-méditerranéen mis en place à Barcelone en novembre 1995, il n'est plus de l'intérêt des pays maghrébins de continuer à *entraver* la construction du Maghreb. Une UMA forte est désormais indispensable à chacune des cinq entités maghrébines prises séparément, comme au Maghreb dans son ensemble.

Il faut, en effet, « *renouveler l'idée du Maghreb* » afin de tenir compte de la convergence très récente des politiques économiques maghrébines, lesquelles gèrent actuellement des contraintes similaires dans chacun des cinq pays de la région. A commencer par l'ajustement structurel imposé par les instances financières internationales aux Maghrébins, victimes de leur manque d'ouverture sur le marché mondial et de leurs replis sur eux-mêmes, dès les premières prémises de la récession au début des années quatre-vingt.

Selon toute vraisemblance, la construction d'un Maghreb fort permettrait aux pays de la région de gérer ensemble les contradictions que traversent leurs sociétés et surtout de faire face à la montée des forces d'inertie et d'intolérance, résultat d'un mal développement sur le plan économique et d'une stagnation due à l'enlisement au niveau de la sphère politique.

Mais, pour que le Maghreb puisse avancer, il faut au préalable régler tous les contentieux anciens, hérités des années soixante, générés par les pouvoirs en place afin de maintenir leur mainmise sur les richesses des pays concernés, d'une part et ne pas inscrire le nouveau Maghreb dans une dynamique de développement, d'autre part ; que ce soit sur le plan régional, supra national notamment le processus régional euro-maghrébin, connu sous les traits du traité de Barcelone ou bien sur le plan

mondial dans le cadre des accords de l'OMC, dont les trois principaux pays sont signataires (Tunisie, Algérie et Maroc).

Nos conclusions commencent, « *malheureusement* », par un constat d'échec du processus de l'intégration économique du Maghreb telle qu'elle avait été imaginée lors de la signature du traité de Marrakech le 17 février 1989. En effet, dix ans après la naissance de la nouvelle entité maghrébine, elle sombra dans les abîmes de ses contradictions et se disloqua en 1995 dans l'indifférence totale après le refus de la Libye d'assurer son tour de présidence, en signe de protestation contre son lâchage discutable par les autres composantes de l'UMA, en application des sanctions infligées à Tripoli par les instances Onusiennes dans l'affaire Lockerbie. Depuis, le Maghreb ne s'est pas relevé de sa chute mortelle malgré les grandes gesticulations de ses dirigeants lors des rencontres formelles ou informelles. Cet état de blocage perturba le fonctionnement des instances dirigeantes d'une UMA à bout de souffle attendant le coup de grâce qui ne tarda pas à venir avec la conférence de Barcelone qui permit à la Tunisie d'ouvrir une brèche dans le mur maghrébin chancelant, en adhérant à un traité de coopération avec l'Union européenne, signé en 1995 sans aucune concertation avec ses voisins immédiats, en l'occurrence l'Algérie et la Libye. Le Maroc lui emboîta le pas huit mois plus tard, en attendant l'adhésion de l'Algérie qui devint effective fin 1997. La Libye étant exclue provisoirement du processus d'intégration régionale, attend toujours son admission dans le processus de Barcelone. Quant à la Mauritanie, elle occupa le strapontin concédé lors de son adhésion à la conférence de Lomé.

Loin d'attendre un nouveau miracle, voici notre constat d'un échec annoncé depuis la création de cette entité maghrébine mise en avant sous la pression de la rue par des dirigeants maghrébins ébranlés par la chute des cours du brut, l'inertie inhérente à des économies rentières et le poids d'une croissance démographique démesurée dans les pays rentiers notamment l'Algérie et la Libye. La Tunisie et le Maroc avaient plus au moins réussi leur transition non sans grands heurts, si nous mettons en sourdine le bras de fer engagé entre les syndicats tunisiens et le régime de Bourguiba, un 26 janvier 1978 ainsi que les mémorables journées de contestation contre la hausse des prix des produits de base, notamment le pain, en 1987. Le Maroc, pour sa part, avait lui aussi essuyé une volée de bois vert de ses syndicats. Quant à la rue algérienne, elle montra toute sa vigueur après l'incapacité du gouvernement de gérer les conséquences du séisme d'el-Asnam. Evènement qui sonna le glas des multitudes fuites en avant, dont il est passé maître incontesté. La contestation libyenne fut, à plusieurs reprises, réprimée dans un silence absolu.

LES CAUSES DE L'ECHEC DU PROCESSUS DE L'UMA

Parmi les causes de l'échec du processus de l'Union du Maghreb arabe (UMA), nous avons identifié **dix éléments** qui appellent à une réflexion commune afin d'édifier un nouveau concept maghrébin :

- La faiblesse de la charpente institutionnelle.
- Les profondes distorsions entre les politiques économiques et sociales des cinq composantes maghrébines.
- L'absence de synergie entre les économies maghrébines.
- L'inexistence d'une politique financière et commerciale communes.
- L'incapacité des pays de l'UMA de satisfaire leurs besoins agricoles et alimentaires.
- Le retard accumulé dans les domaines scientifiques & technologiques.
- La concurrence négative pour plaire aux bailleurs de fonds européens et internationaux.
- L'absence totale de coopération inter maghrébine dans les domaines stratégiques.
- L'accélération de la dégradation du système socioculturel faute de l'émergence d'une société civile responsable.
- La résistance à s'intégrer pleinement dans une structure régionale ou internationale.

1) LA FAIBLESSE DE LA CHARPENTE INSTITUTIONNELLE

La préoccupation principale qu'avaient les chefs d'Etats maghrébins vers la fin des années quatre-vingt était : sortir le plus rapidement de la crise économique que traversaient les Etats maghrébins, une crise dû à la mauvaise gestion et le recours à des économies rentières. C'est alors dans la hâte et la précipitation que les Maghrébins avaient édifié leur communauté économique en réaction à leur exclusion de fait du processus d'intégration du Sud de la Méditerranée qui engloba l'Espagne, le Portugal et la Grèce et les distorsions qui avaient traversé les rangs de la ligue arabe et obligea les Maghrébins à prendre leurs distances des instances de la Ligue arabe. Cette hâte s'est traduite dans les faits par l'adoption d'une charte minimaliste s'inspirant de la charte du Caire, charte abandonnée dès le début de 1948.

En effet, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre I de notre thèse, la charpente institutionnelle fut tellement minimaliste qu'elle ne pouvait résister à des secousses considérables dues à l'état de délabrement de la situation maghrébine avant le soubresaut unitaire de 1989. En effet, les structures institutionnelles maghrébines n'ont pas résisté au séisme politique provoqué par l'affaire Lockerbie. Depuis, le chacun pour soi s'est instauré au gré des situations économiques et politiques internes. Pour couronner le tout, aucune voix juridique maghrébine ne s'était manifestée durant les dix ans d'embargo. A cela s'était greffé les conséquences de la

guerre civile algérienne qui réveilla les vieux démons de l'éternelle rivalité algéro-marocaine qui atteint son paroxysme en 1995 après un attentat attribué à des intégristes islamiques d'origine maghrébine. Pour parer au dysfonctionnement de l'institution UMA, rien n'était prévu pour trouver un article de loi qui répond à ces incartades. Nous préconisons donc, une refonte totale de la constitution de l'UMA à l'instar des groupements régionaux comme l'Union européenne, le Conseil de Coopération économique du Golfe (CCG) ou le Conseil économique du Pacifique etc..

2) LES PROFONDES DISTORSIONS ENTRE LES POLITIQUES ECONOMIQUES & SOCIALES DES CINQ COMPOSANTES MAGHREBINES

Comme nous l'avons souligné dans notre rappel historique, la naissance de cette dernière entité maghrébine (l'UMA) fut le fruit d'un échec total de plusieurs politiques maghrébines basées sur la rivalité entre les pays voisins, alimenté par un nationalisme étroit et élevé au pinacle par des gouvernements en perpétuelle faillite idéologique, politique et sociale. Cette évidence s'est traduite dans les faits qui ont jalonné la très courte existence de l'UMA (1989-1995). Sur le plan politique, l'UMA a raté son rôle de catalyseur des forces politiques de la région qui leur auraient offert un espace de liberté à travers les instances informelles tels que les Organisations Non Gouvernementales très actives dans le domaine du respect des droits de l'individu et la défense de sa liberté. Par ailleurs, il serait inconséquent de notre part de ne pas admettre l'évidence : aucun pays de l'UMA n'a réellement franchi le seuil de la démocratie en organisant des élections libres et démocratiques à l'échelon communal, territorial et national dans le but de faire émerger une élite politique digne de ce nom et capable de prendre la relève de la vieille garde vieillissante. En effet, les cinq gouvernements maghrébins actuels sont issus d'un coup d'Etat ou bien d'une élection que personne ne pourrait prendre au sérieux puisque les suffrages atteignaient parfois de 80%, ce qui relève de deux choses l'une : ou bien l'incurie de la classe politique dans ces pays ou une supercherie à laquelle personne ne peut croire. En effet, si ce n'est pas la fraude qui est en question, c'est la survie même du suffrage universel qui est en jeu. Puisque les gouvernements en place peuvent annuler une élection sous n'importe quel prétexte, rappelons-nous l'annulation du 2^{ème} tour des élections législatives algériennes au début de la décennie écoulée et qui menèrent le pays au chaos.

Par ailleurs, force est de constater que le seul pays maghrébin qui peut se targuer d'avoir eu le courage d'aller au devant des événements, reste incontestablement le Maroc qui, malgré le lourd héritage laissé par feu Hassan II, a réussi, politiquement parlant, là où ont échoué les autres. Depuis l'arrivée de Monsieur Youssefi au pouvoir, et l'ascension au trône du roi Mohamed VI, le visage politique du Maroc a changé en profondeur.

Sur le plan économique, les dirigeants de l'UMA avaient favorisé la concurrence entre les économies locales au lieu de favoriser une complémentarité qui réalise une autosuffisance agroalimentaire capable d'ouvrir la voie à une réelle industrialisation, à l'instar des pays du sud-est asiatique, les pays latino-américains et autres pays océaniques. Malgré l'imposante panoplie de réformes sectorielles, les économies maghrébines sont restées pendant de longues années des économies rentières, dépendantes de la manne des minerais (phosphates, au Maroc et en Tunisie et hydrocarbures et gaz naturel en Algérie et Libye). Cette dépendance rentière handicapa le secteur agricole dont la croissance est une condition sine qua non pour tout développement futur. Sans l'autosuffisance agricole et alimentaire, aucun pays ne peut prétendre à un développement industriel dans des meilleures conditions. A cette tare conceptuelle se greffa une kyrielle de graves erreurs comme la pseudo industrialisation à outrance qui consistait à acheter au prix le plus fort des usines clés en main sans aucune préparation préalable d'une main d'œuvre qualifiée capable de stimuler un marché interne, (à l'instar des pays émergents en Amérique du sud, de l'Inde et autres pays du Sud Est asiatique) et d'affronter la concurrence extérieure. Cette situation catastrophique conduisit les pays maghrébins à un rapprochement hâtif accéléré par l'arrivée au pouvoir du général Ben Ali et un semblant de réconciliation entre le Maroc et l'Algérie d'un côté et de la Tunisie et la Libye de l'autre. Meurtris par la baisse brutale des matières premières : hydrocarbures, phosphates, et fer, les économies maghrébines mordirent la poussière entre 1987 et 1988 avec la baisse des cours du dollar (monnaie de référence), et se trouvèrent confrontés à une contestation généralisée allant de la Tunisie à la Mauritanie en passant par le Maroc et l'Algérie. La Libye, forte par ses réserves en devises accusa le coup, mais pas pour longtemps. Contraints, les pays maghrébins se résignèrent à amorcer le processus d'intégration économique du Maghreb, vieux sujet de 115 ans, mais toujours vivant dans la conscience des peuples maghrébins. S'agissant d'une pulsion émotionnelle, les peuples maghrébins se réveillèrent de leur profond sommeil et trouvèrent toutes les vertus à ce projet, à commencer par l'auteur de ces lignes.

3) L'ABSENCE DE SYNERGIE ENTRE LES ECONOMIES MAGHREBINES

Comme nous l'avons signalé dans le chapitre commercial, la coopération entre les pays maghrébins reste sujette à caution. Pour des raisons de rivalités et de loyauté envers l'ancien colonisateur, les pays maghrébins ont agi, ces trente dernières années comme de vrais rivaux et non comme un ensemble homogène qui tire sa puissance de ces racines culturelles vieilles de milliers d'années et son courage légendaire face à l'ennemi. L'indépendance séparée des trois pays du Maghreb central fut une catastrophe dont les séquelles remontent à la surface toutes les décennies, ce qui provoqua une cassure profonde dans la charpente de l'entité maghrébine. En effet, le colonialisme français avait réussi, par sa pseudo intégration des pays maghrébins à créer une fissure profonde dans l'âme maghrébine. Avec deux tares de cette taille, un rapprochement des pays maghrébins devint, une exception et non la règle comme cela devrait être. A cela s'est greffé l'abondance des matières premières que renferme le sol maghrébin : hydrocarbures, gaz, phosphates, fer, ce

qui faussa le schéma de développement du Maghreb dès le départ. Au lieu de se concerter et tracer un chemin clair de développement, dès leurs indépendances, les pays maghrébins se sont retournés les uns contre les autres, se reprochant une quelconque trahison et autres broutilles indignes d'un ensemble homogène lié par la langue, la culture et les traditions. Cette fissure fut exploitée à fond par l'ancien colonisateur qui revient au galop sous la forme d'un protecteur tout miel, tout sucre qui ne veut que vous faire du bien. Cette attitude paternaliste de la France envers, spécialement le Maroc et la Tunisie renforça la rigidité de l'Algérie envers ses deux voisins. Ce qui conduisit à des affrontements armés entre l'Algérie et le Maroc. La situation sur la frontière Est n'est pas meilleure malgré la lutte commune engagée par les deux peuples contre le colonialisme, jalonné par un nombre considérable de martyrs des deux côtés de la frontière connu sous le nom de Saki Et Sidi Youssef.

Cette situation explosive généra un nationalisme étroit dans chaque entité du Maghreb qui se traduit par l'adoption d'une attitude méfiante voir belliqueuse avec le voisin. Ce qui condamna à jamais une réelle intégration économique maghrébine. Comme nous l'avions détaillé dans le chapitre III, la coopération maghrébine s'est limitée au strict minimum entre les trois principaux pays à savoir : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. La seule coopération significative fut celle entre la Tunisie et la Libye depuis l'arrivée au pouvoir du Président Ben Ali en 1987.

Pour remédier à cette tare conceptuelle dans les relations inter maghrébines, il est impératif de revoir de fond en comble tous les traités bilatéraux et multilatéraux et de sortir une synthèse qui servira comme plan principal à la refonte d'un nouveau traité régional, qui donne plus d'autonomie aux régions, à l'instar des grands rassemblements multinationaux, afin de répondre aux besoins de tout le monde dans un cadre général moins rigide que l'actuel concept.

Il s'agit en effet de redéfinir les relations inter maghrébines en fonction de la synergie que peut apporter chaque pays. Certains secteurs comme celui de l'énergie, qui est largement excédentaire en Algérie et en Libye, pourrait combler les besoins énergétiques du Maroc, de la Mauritanie et partiellement de la Tunisie. En contrepartie, le Maroc et la Tunisie peuvent combler une grande partie des besoins agroalimentaires de l'Algérie dans le cadre d'un programme commun agroalimentaire défini dans notre première proposition, en l'occurrence la création d'un Fonds de développement agricole et alimentaire.

Cette nouvelle stratégie de développement doit faire l'objet d'une étude préalable afin de nous éviter encore un projet d'union qui avorte et sombre dans les contradictions de jadis.

4) L'INEXISTENCE D'UNE POLITIQUE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE COMMUNE

Comme nous l'avions signalé dans le chapitre II et III, l'inexistence d'une politique commune dans les domaines financier et commercial est une réalité que les politiques ne cachent pas. Il est vrai que dès l'indépendance, chaque pays avait développé un schéma basé sur ce que nous appelons l'Etat-nation avec tout ce que cela comporte de contradictions. Malgré des rapprochements en dents de scie dans le domaine commercial, la coopération dans le domaine financier est quasi nulle pour une raison évidente : le Maghreb des Etats n'a jamais développé une stratégie financière de coopération puisque les économies maghrébines étaient des économies rentières qui brûlent la manne apportée par les matières premières dans l'achat de moyens d'équipement rudimentaires ou le surarmement comme en Libye et en Algérie. Le surplus apporté par la manne pétrolière, gazière, phosphatique ou du minerai de fer en Mauritanie est souvent englouti dans les circuits tortueux des administrations en guise d'un impôt à la source, puisque dans les pays maghrébins, l'impôt direct est une fiction pour les uns et une réalité pour les fonctionnaires subalternes. De ce fait, les finances de l'Etat se confondent avec ceux de ses commis zélés ou non. Cette situation généra une confusion totale dans la gestion des finances maghrébines et encouragea la kleptomanie à tous les échelons et dans toutes les sphères publiques ou privées.

Dans ce magma financier, les banques avaient tenu le rôle du chien dans un jeu de quilles. Ballottées de toute part, leur rôle s'est limité à assurer le financement des projets étatiques ou privés avalisés encore une fois, par l'Etat tout puissant. Cette situation paradoxale handicapa à jamais le crédit qui devint un luxe réservé aux puissants (politiques ou fortunés) ; quant au crédit privé, il est réservé aux fonctionnaires de l'Etat, sous forme d'une avance sur leurs retraites, remboursable sur 24 mois au maximum. A cela il faut ajouter certains pistonnés qui usent et abusent.

Malgré la fortune colossale amassée pendant les années fastes, les pays maghrébins producteurs d'hydrocarbures, se trouvèrent, à la moitié des années quatre-vingt au bord de la faillite et commencèrent à s'endetter à tour de bras. La Libye, étant très peu peuplée résista au mouvement pendant un quinquennat, puis affectée par ses dépenses militaires inconsidérées, elle prit à son tour le chemin de la Dette.

Quant aux autres pays non producteurs de pétroles en l'occurrence le Maroc et la Tunisie, ils résistèrent assez bien mais acceptèrent sans rechigner les conditions draconiennes du FMI et la Banque Mondiale, ce qui les sauva un peu plus tard.

Ce cataclysme financier aurait pu être évité s'il y avait eu une Banque Centrale du Maghreb et un Fonds Monétaire Maghrébin qui fonctionne à la façon du Fonds monétaire Américain connu sous l'appellation FED. Ces deux institutions que je préconise sous la rubrique Propositions de cette thèse est une condition sine qua non pour parer à une autre catastrophe financière à l'instar de la catastrophe du Sud-Est Asiatique dans la fin des années quatre-vingt-dix ou ce qui aurait pu emporter l'Etat russe, s'il n'y avait pas eu l'intervention du FMI.

Par ailleurs, devant la dégringolade du commerce extérieur maghrébin, suite à la chute brutale des prix des matières premières au début des années quatre-vingt, les pays maghrébins sont restés les bras ballants devant l'ampleur de la catastrophe : la Tunisie disposait en 1987, d'une réserve en devises qui couvrait ses besoins pendant 27 jours, le Maroc un peu mieux grâce aux généreux Saoudiens qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour sauver leur allié monarchique. La Mauritanie était depuis longtemps sous perfusions, même les salaires des militaires étant payés par le Trésor français. Cette catastrophe commerciale aurait pu être évitée s'il y avait eu une Institution maghrébine de recouvrement qui permette aux Etats d'utiliser cet organe en cas de besoin. Pour ce faire, il est impératif de créer cet organisme et de le doter de moyens lui évitant de demander la charité en cas de coup dur.

5) L'INCAPACITE DES PAYS DE L'UMA A SATISFAIRE LEURS BESOINS AGRICOLES & ALIMENTAIRES

Comme nous l'avions démontré dans le chapitre V, la satisfaction alimentaire et agricole reste le problème numéro un du Maghreb d'aujourd'hui et de demain. En effet, il est impératif de revoir la politique agricole et alimentaire afin de procéder aux solutions qui s'imposent, compte tenu de l'aggravation de la situation dans tout le Maghreb à cause des soubresauts météorologiques d'une part et la dégradation du sol d'autre part. Pour trouver des solutions à ces problèmes il faut, tout d'abord établir une cartographie précise des régions et de leurs spécificités afin de donner une réponse précise à chaque interrogation. Pour réussir ce tour de force, il est impératif de revoir toutes les solutions à la dégradation du sol et aux problèmes liés à la désertification et la sécheresse. Plusieurs études ont été élaborées ces vingt dernières années qui démontrent toutes que l'avenir de l'agriculture maghrébine dépend des solutions apportées aux problèmes liés à la réforme des systèmes agricoles qui présentent tous un point commun : La mauvaise gestion du patrimoine agricole et le glissement vers les solutions faciles comme le recours à l'importation des produits agricoles aux prix du marché international, au lieu de développer une agriculture vivrière qui permettrait de résoudre les problèmes d'immigration interne, le développement d'infrastructures légères capables de développer une industrie locale susceptible de satisfaire les besoins locaux en matières agroalimentaires.

Quant à l'autosatisfaction agricole et alimentaire, elle reste un impératif, pour faire avancer « *un éventuel projet d'intégration économique maghrébine future* ». Les pays maghrébins sont appelés à coordonner leurs efforts pour assurer dans les dix prochaines années leur autosatisfaction agricole et alimentaire afin de développer une industrie digne de ce nom et se lancer dans la conquête d'un marché intérieur capable de résorber toute la production agricole et agroalimentaire maghrébine. Pour ce faire nous proposons la création d'un Fonds de développement agricole et alimentaire dont le but principal est d'assurer le financement des projets de développement agricole et agroalimentaire.

6) LE RETARD CUMULE DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUES & TECHNOLOGIQUES

Comme nous l'avions évoqué dans le chapitre VI, nous constatons que le Maghreb a vraiment raté son entrée dans l'ère scientifique et surtout technologique pour des raisons aberrantes. Certains esprits chagrins avaient imputé les carences rencontrées dans ces domaines à « *l'état mental du Maghrébin, ennemi du progrès* » ce qui est ridicule, sachant que les pays maghrébins avaient vécu les divers colonialismes qui les privèrent de l'accès aux sciences modernes et aux technologies de pointe. Le reste relève du racisme ordinaire de pseudo intellectuels qui se croient les détenteurs du savoir. Reste que le retard accumulé dans les domaines scientifiques et technologiques par les Maghrébins est une réalité inéluctable dont les premiers responsables demeurent les pouvoirs publics locaux qui ont failli, encore une fois, à leur devoir d'éduquer et équiper correctement leurs citoyens. Il n'y a nul doute que si les pouvoirs publics maghrébins avaient mis en œuvre dès leur indépendance un organisme supra national qui gère et améliore les performances de ces pays dans le cadre d'une coopération étroite entre les Etats et les organismes scientifiques et technologiques, les pays maghrébins auraient pu éviter moult désagréments provoqués par l'inconséquence des uns et les incompétences des autres. En effet, les pays maghrébins n'avaient aucune structure capable de coordonner l'ensemble de la progression scientifique et technologique au Maghreb puisque chaque pays possède ses propres organismes et garde jalousement le peu de savoir qu'il possède. Cette attitude mène, la plupart du temps, à une impasse et obligent les pays maghrébins à se tourner vers l'Europe ou les Etats-Unis pour assurer ou compléter leur formation. En effet, le plus dur pour les gouvernements maghrébins est de faire revenir au pays les cerveaux qui, pour des raisons diverses avaient préféré s'installer à l'étranger que courir le risque de se réinstaller au pays. Mais les gouvernements maghrébins continuent à « *exporter* » sans vergogne leurs ressortissants lettrés afin de se débarrasser d'un encombrant « *intellectuel* » qui, un jour ou l'autre demandera des comptes et pourrait devenir un empêcheur de tourner en rond les belles dictatures habillées en « *démocraties militaires* » qui fonctionnent comme au bon vieux temps en usant de la carotte et du bâton et gare à celui qui dépasse la ligne jaune.

La fuite des cerveaux n'est qu'un aspect de la catastrophe qui se trame depuis deux décennies. Après avoir formé à tort et à travers des étudiants, les universités maghrébines regorgent de compétences inemployées ou sous-employées, ce qui nécessite la création d'un Institut Universitaire de formation des cadres qui aura pour objectif de réhabiliter les Universitaires tombés en déshérence pour des raisons politiques, économiques ou autres. En effet, selon les statistiques officielles, 30% des étudiants formés dans les Universités et Hautes écoles maghrébines ne trouvent pas de poste de travail avant une attente forcée de 3 à 5 ans. Ce qui oblige certains d'accepter des postes subalternes dans l'administration (police, gendarmerie, et forces armées). D'autres choisissent le départ du pays pour poursuivre d'autres

études ou essayer de s'insérer dans l'économie mondiale à travers la coopération internationale officielle ou officieuse. Les malchanceux finissent dans le circuit de la délinquance ou la dissidence, allant jusqu'à la lutte armée. Selon l'étude menée par F. Burgas, éminent spécialiste du Maghreb, 35% des fractions islamiques armées algériennes proviennent des sections scientifiques et techniques des Universités et Grandes Ecoles algériennes. La situation du Maroc et de la Tunisie n'est pas aussi dramatique qu'en Algérie, mais les intégristes de ces deux pays puisent à la même source, d'où ma proposition de créer un Institut Pluridisciplinaire de réhabilitation des universitaires en perte. Cet organisme dépendra directement du Centre de Coopération Technique et Technologique, objet de notre proposition numéro 4.

7) L'ABSENCE TOTALE DE COOPERATION INTER MAGHREBINE DANS LES DOMAINES STRATEGIQUES

Dans les domaines stratégiques non militaires, l'absence de coopération entre les cinq pays de l'UMA est manifeste. Dès leurs indépendances respectives, les pays maghrébins avaient choisi la politique du chacun pour soi dans les domaines stratégiques non militaires. Ce choix avait été dicté par la cassure profonde survenue lors de la période de lutte armée commune au début des années cinquante. Depuis, les affrontements armés avaient cédé la place à une guerre froide fratricide féroce entre le Maroc et l'Algérie d'une part et une méfiance acerbe entre la Tunisie et l'Algérie d'autre part.

La Libye avait fait son entrée dans le concert maghrébin au début des années soixante-dix après la prise de pouvoir par les Officiers Libres, mouvement apparenté aux nationalistes arabes « Nassériens ». Dès son arrivée au pouvoir le leader du mouvement libyen, le *Colonel* Mouammar Kadhafi, afficha son mépris pour une « *unité maghrébine* », sous prétexte que l'idée du Maghreb est une idée colonialiste et que l'avenir du Maghreb ne devrait pas sortir du contexte arabe. Ce qui fut louable, surtout après la défaite arabe de 1967.

L'absence d'une stratégie commune entre les pays maghrébins généra une méfiance réciproque qui s'était répercutée sur les relations commerciales. Comme nous l'avons traité dans le chapitre IV, le volume global des échanges inter maghrébin n'a pas dépassé le milliard de dollars ces dix dernières années : c'est une broutille, en comparant les échanges des cinq pays de l'UMA avec l'Europe. Dix ans après la naissance de l'UMA, force est de constater qu'aucun projet de coopération entre les cinq composantes n'a abouti à une quelconque concrétisation d'un projet commun.

Les pays maghrébins préfèrent conclure des alliances avec les non maghrébins et se bousculent pour entrer en concurrence au détriment de l'intérêt général de cette « *alliance morte avant sa naissance* ». Cette absence de stratégie commune s'est traduit par l'affaiblissement de l'UMA face à l'Europe lors des négociations dans le cadre du processus de Barcelone.

En effet, la division du Maghreb avait incité l'Union européenne à exiger plus de concessions à chacun des pays maghrébins qui frappe à la porte de l'Europe. Au lieu de chercher une solution de développement durable de toute la région, l'Europe insista sur le volet sécuritaire comme préalable à toute négociation en conditionnant sa participation à une hypothétique « *mise à niveau de chacun des pays maghrébins qui remplisse les conditions draconiennes exigées comme gage de bonne volonté* » pour obtenir un sauf conduit lui permettant de négocier sa spécificité et plaider sa cause devant les commissions de Bruxelles. Quant à une éventuelle intégration de l'UMA dans le processus régional de Barcelone, il est inutile d'y penser tant que la Libye n'a pas rempli toutes les conditions politiques et que la Mauritanie n'a pas redressé sa situation économique. De toute façon, il faut attendre 2010 pour penser à une probable « coopération » entre les deux rives de la Méditerranée. Jusqu'à présent, seul un cinquième des promesses avancées par l'Europe depuis 1995 a été réalisé. Quant à l'Investissement Direct Etranger de l'Europe au Maghreb il n'a pas dépassé le milliard d'Euros au lieu des dix promis. En 2000, nous sommes bien loin du compte.

C'est pour cette raison que les Maghrébins doivent compter sur eux-mêmes et réaliser d'abord leur intégration économique avant de conclure des alliances qui ne mènent qu'à l'impasse.

Pour arriver à une réelle coopération, les pays maghrébins sont appelés à dépasser leurs divisions et à harmoniser leurs relations et cesser une fois pour toutes de se mettre les bâtons dans les roues pour plaire aux Européens ou aux bailleurs de Fonds. A propos de nouvelles recettes, en 1999, grâce à la hausse des prix de brut la Libye et l'Algérie ont doublé leurs recettes. A quand la création d'une Banque Centrale Maghrébine pour gérer ce patrimoine ?

8) LA CONCURRENCE NEGATIVE POUR PLAIRE AUX BAILLEURS DE FONDS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

Comme nous l'avions démontré dans les chapitres précédents, on constate que la production maghrébine tient deux créneaux importants : la production d'hydrocarbure pour les uns et l'agriculture pour les autres. Dans la production des hydrocarbures, la concurrence entre l'Algérie et la Libye est quasi inexistante dans ce domaine pour la simple raison que les deux producteurs sont membres de l'OPEP et ne produisent pas les mêmes gammes de produits. A cela s'ajoute le fait que les deux

pays vendent leurs productions respectives sous forme de brut et ne raffinent qu'une infime partie (environ 3%) selon diverses sources. Les produits manufacturés non pétroliers ne pèsent pas lourd dans les balances commerciales des deux pays, balances qui restent somme toute excédentaires.

Quant aux autres pays maghrébins non producteurs de pétrole, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie, ils ont développé des industries manufacturières très spécialisées qui leur permettent d'alléger leur balance commerciale chroniquement déficitaire. Pour arriver à produire des devises, ils se sont spécialisés dans la production agricole dite méditerranéenne (huile d'olive, dattes, agrumes pour la Tunisie) et (agrumes, tomates, fruits, pommes de terre) pour le Maroc.

Cette production similaire incita les deux pays à conquérir le marché européen avec les mêmes produits et accentuer la concurrence entre les deux pays. Confrontés à des problèmes de trésoreries, les deux pays maghrébins se livrèrent à une course effrénée pour appâter le client.

Pour bien garder ces deux pays maghrébins dans son giron, l'Europe signa des accords bilatéraux et multilatéraux avec chacun des pays tout en leur fixant des quotas à ne pas dépasser ou à fournir dans les meilleures conditions sous peine de rétorsions. Cette dépendance marqua les relations euro-maghrébines durant les trente cinq dernières années dans tous les domaines : dépendance agricole et alimentaire, dépendance technique et technologique, dépendance financière et dépendance politique. Il serait judicieux de se demander si le Maghreb est vraiment libre ?

Englués dans leurs rivalités insensées et leurs querelles de minarets, les Maghrébins devinrent une belle proie pour les prédateurs. En dilapidant les fortunes amassées pendant les années fastes dans l'achat d'équipements lourds pour les uns et l'armement à outrance pour les autres.

9) L'ACCELERATION DE LA DEGRADATION DU SYSTEME SOCIOCULTUREL & L'EMERGENCE D'UNE SOCIETE CIVILE RESPONSABLE

Sur le plan social, l'UMA n'a pas répondu aux attentes des populations maghrébines en matière sociale à commencer par l'encouragement de l'émergence d'une société civile capable de canaliser les doléances populaires et de les traduire en demandes concrètes comme l'harmonisation du statut de la femme maghrébine à celui de la femme tunisienne. La faiblesse de la société civile s'est traduite par un conformisme étatique étouffant toute velléité d'émancipation. Cet étranglement social a laissé le champ libre aux forces rétrogrades de s'emparer du domaine social à la barbe des

gouvernements qui ne voyaient ou ne voulaient pas voir le danger de l'intégrisme rampant dès le début des années quatre-vingt, notamment en Tunisie avec le mouvement « *Ennahda en arabe* » (Renaissance en Français), le FIS en Algérie et les frères musulmans en Libye et au Maroc. Ce n'est que vers la fin de la décennie 80, que les gouvernements maghrébins se sont rendu compte de leur inconséquence politique. Mais, au lieu d'ouvrir leurs pays afin d'alléger la lourdeur bureaucratique et laisser la société civile exprimer la demande populaire, les gouvernements maghrébins ont redoublé leurs effectifs répressifs en guise de réponse aux attentes populaires. Cette politique du gourdin conduisit à un embrasement généralisé sur tout le territoire maghrébin avec une violence proportionnelle à la nature de chaque peuple : extrêmement violent en Algérie, très violent en Libye, violent au Maroc et en Tunisie. La rue Mauritanienne ne s'embrasa qu'au début des années quatre-vingt-dix.

Pendant les cinq premières années de la naissance de l'UMA, un vent d'enthousiasme souffla sur tout le territoire maghrébin en vue d'une nouvelle renaissance. Plusieurs périodiques ont vu le jour notamment l'annuaire économique du Maghreb qui se veut comme référence, trois autres revues maghrébines se sont jointes à cette effervescence culturelle. Les meilleures plumes maghrébines se sont mises en mouvement pour contribuer à ce nouvel élan. Parmi les vaillants intellectuels maghrébins, nous trouvons : M. Moheiddine HADRHI, M. Chadli AYARI, M. Mounir ZOUTEN, M. Kamel LABIDI, M. Mohammed RIFAÏ, M. Mahdi EL-MANADJRA etc..

Plusieurs organismes non gouvernementaux ont vu le jour dans le but de canaliser et orienter ce renouveau vers une réelle coopération intra-maghrébine dans les domaines les plus divers. Hélas, ce mouvement progressiste se heurta à un double blocage : le premier politique qui consiste à freiner l'élan populaire afin de modeler cette « Union » selon le bon vouloir des gouverneurs en place qui ne veulent en aucun cas d'une réelle coopération. Le second est économique : aucune des économies maghrébines de l'époque n'était en mesure d'intégrer un quelconque changement dans son plan directeur (si elle en a un).

A la naissance de l'UMA, un organisme phare vit le jour sous l'appellation du Centre d'Etudes Internationale du Maghreb, une institution d'utilité publique incontestable qui permit à plusieurs chercheurs maghrébins de se documenter et de faire progresser les recherches dans le domaine socio-économique et socioculturel. Malgré le courage et la ténacité de ses fondateurs, cette institution s'est dissoute faute de moyens et de courage politique. Nous sommes en droit de nous demander si les peuples maghrébins méritent cette privation d'un outil indispensable au progrès et à la renaissance d'un nouveau Maghreb basé sur le volontarisme politique, la rationalité et le respect de l'individu. Malgré les embûches, l'idée d'un nouveau Maghreb a fait son chemin et aucune force de nuisance ne l'arrêtera. Le temps travaille pour les incondtionnels d'une renaissance d'un Maghreb fort, solidaire, ouvert sur l'extérieur et délesté de sa dépendance de ses matières premières, source de ses malheurs.

Cet engouement avait été stoppé net par les querelles politiciennes faute de l'émergence d'une société civile capable de prendre à son compte la renaissance d'un nouveau Maghreb plus ouvert sur les autres cultures, plus généreux et surtout plus

démocratique où l'homme reste l'objet et le centre d'intérêt commun. Sans cette dimension, le Maghreb retournera aux ténèbres de l'obscurantisme et l'oligarchie qui le poussèrent au suicide en 1830, à la mort lente en 1881 et à la mort clinique en 1912. En effet, l'UMA cessa d'être un projet d'intégration le jour où les ennemis du Maghreb ont réussi à balayer d'un revers de main 11 siècles d'histoire commune.

10 LA RESISTANCE DE L'UMA A S'INTEGRER PLEINEMENT DANS UNE STRUCTURE REGIONALE OU INTERNATIONALE

Telle qu'elle fut conçue, l'intégration économique maghrébine n'avait aucune chance d'aboutir à autre chose qu'une impasse. La cause principale de cet échec reste incontestablement l'inexistence d'un dénominateur commun maghrébin qui rassemble toute la communauté maghrébine autour d'une idée forte telle que la réalisation d'un projet commun basé sur le volontarisme et l'apport effectif de chacun comme par exemple la réalisation de la satisfaction agricole et alimentaire dans les dix ans à venir. Si le projet maghrébin a capoté après moins de cinq ans d'existence, c'est qu'il était vraiment mauvais et non porteur d'une idée à la hauteur des ambitions des peuples maghrébins qui vivent au quotidien les guerres fratricides en Algérie, la brimade constante en Tunisie, l'esclavage effectif en Mauritanie et l'anarchie absolue en Libye. Seul le Maroc commence à émerger doucement de trente ans de régime oligarchique organisé de telle façon que la moindre incartade à la ligne officielle peut coûter la vie.

Cette rigidité constante créa dans la tête des Maghrébins une sorte de résistance passive à tout progrès à commencer par l'éducation. Comme nous l'avions démontré dans les chapitres VII et VIII, la résistance du Maghrébin au progrès n'est pas, comme le suggèrent certains pseudo intellectuels occidentaux, une nature commune ; au contraire, l'esprit maghrébin est plutôt vif, mais les décennies d'oppressions multiples ont amené le Maghrébin à accepter tout en affichant haut et fort son mécontentement. Cette attitude paradoxale pourrait être exploitée s'il existait un projet commun capable de motiver la plupart des maghrébins en les impliquant dans la réalisation de ce projet.

Si les Maghrébins rechignent à entrer dans une structure régionale, c'est qu'ils savent pertinemment qu'ils seront à long terme les dindons de la farce. En effet, les relations euro-maghrébines ont commencé officiellement depuis 1958. Depuis, une cinquantaine de projets ont vu le jour, mais très peu de projets ont été menés à terme.

Ce que veut réellement l'Europe c'est un Maghreb faible disloqué et en haillons qui demande de l'aide. Construire une « *UNION MAGHREBINE* » sans l'aval de l'Europe relève de l'injure. Le seul moyen de survie des Maghrébins reste faire la résistance jusqu'au jour de la vraie indépendance qui ne sera pas sans prix. En effet, il faut payer au prix fort son indépendance si nous tenons à nous réaliser sans le parrainage de ce parrain devenu trop encombrant.

Le Maghreb doit avant tout s'impliquer de plus en plus dans la construction de la nouvelle vague de l'économie moderne et établir des relations durables avec d'autres pays émergents comme le Brésil, l'Inde, les pays du Sud-Est asiatique dans le cadre d'un contrat franc et d'égal à égal et se passer ainsi de la manne européenne qui nuit à un développement durable au Maghreb. En un mot, le Maghreb doit réaliser son intégration économique avant d'entrer en association avec qui que ce soit, afin de traiter d'égal à égal avec ses partenaires européens ou internationaux. Il est impératif de créer un espace économique maghrébin capable de répondre aux besoins économiques et stratégiques d'un nouveau Maghreb basé sur la coopération, la compréhension, le volontarisme politique et économique et surtout la mise en œuvre d'un processus capable de redorer le blason d'une culture maghrébine supplantée par un colonialisme culturel occidental rampant et qui se définit sous des formes différentes comme la francophonie et ses émules. Le Maghreb est porteur d'une culture arabo-musulmane capable d'intégrer les autres cultures, mais ne tolère en aucun cas, d'être reléguée au second plan et être considérée comme la cinquième roue du carrosse.

Quant à l'intégration du Maghreb au processus de Barcelone, laissons le temps au temps et jugeons les faits. A notre connaissance, ce fameux projet n'a pas trop progressé depuis sa création en 1995.

DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie de ce chapitre sera consacrée aux propositions que nous préconisons pour la refonte d'un espace économique maghrébin capable de répondre aux attentes des Maghrébins loin des rivalités mesquines et des manœuvres politiciennes qui ont saboté l'intégration économique du Maghreb à plusieurs reprises. Notre première proposition reste la création d'un Fonds de développement agricole & alimentaire.

A) LA CREATION D'UN FONDS MAGHREBIN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE & ALIMENTAIRE

La création d'un Fonds de développement agricole et alimentaire est devenue une nécessité absolue compte tenu de la régression quantitative et qualitative de la production agricole dans les cinq pays du Maghreb ces vingt dernières années. Une régression associée à une explosion démographique dans quatre pays sur les cinq que compte l'UMA. En effet la Tunisie fut le premier pays maghrébin à se rendre compte de la gravité de la situation démographique et à y apporter une solution radicale : la régulation des naissances par un programme incitatif à la contraception qui consiste à apprendre aux femmes de ce pays à utiliser les moyens adéquats comme la « pilule » ou d'autres moyens de contraception. A ces problèmes se sont ajoutés les changements climatiques et leurs cohortes de sécheresses répétitives ou d'inondations sporadiques. Face à ces fléaux, l'agriculteur maghrébin reste désarmé compte tenu de sa situation économique difficile (65% des paysans maghrébins possèdent moins de 5 hectares) et 82% des petits paysans ne possèdent pas de tracteurs et recourent à la location des machines agricoles. Ceux qui restent sont tellement démunis, qu'ils recourent aux bêtes de somme comme le mulet, le cheval ou le chameau pour cultiver leurs champs. Cette situation de précarité nécessite l'intervention de l'Etat ou d'un fonds spécial pour le développement agricole et alimentaire.

Compte tenu de l'appauvrissement généralisé des couches sociales liées à l'agriculture et l'incapacité des Etats maghrébins de venir en aide à ces agriculteurs, nous préconisons la création d'un Fonds de développement agricole répondant aux missions suivantes :

- La généralisation des coopératives agricoles sur tout le territoire maghrébin, tout en tenant compte des spécificités du pays et de la région.
- La fourniture du matériel lourd indispensable à la culture vivrière de produits de base : céréales, légumineuses, oléagineux, fourrage, et aliments pour bétail.
- La distribution sous forme de crédit à long terme d'un nombre proportionnel à la surface des parcelles à cultiver, le bétail nécessaire à maintenir les populations sur place afin d'éviter l'immigration interne et externe.
- La nomination d'une équipe vétérinaire dans chaque agglomération qui dépasse 5000 habitants.
- Initier les paysans aux méthodes modernes de la culture vivrière en leur prodiguant les conseils nécessaires et en les formant dans des centres spécialisés, tout en tenant compte de l'illettrisme qui sévit encore dans ces contrées.
- Encourager les jeunes à suivre la filière agricole, délaissée par les fils d'agriculteurs.
- Assurer le financement des micro-projets agricoles pour stopper la fuite ou la mauvaise conversion des petits paysans.
- Investir dans le développement durable en formant les jeunes agriculteurs et leur fournir les moyens nécessaires comme les nouveaux moyens d'irrigation à l'instar des pays désertiques comme l'Arabie Saoudite ou Israël.
- Accorder des crédits à long terme en cas de sécheresse ou de catastrophes naturelles afin de renouveler les cultures et remplacer le cheptel.
- Créer des centres de regroupement de récoltes afin de les distribuer en cas de pénurie.

Ce Fonds de développement agricole et alimentaire aura pour priorité absolue l'assurance de la satisfaction alimentaire dans les cinq pays maghrébins. Le financement de ce Fonds se fera par un prélèvement spécial de cinquante cents sur chaque baril de pétrole vendu et dix cents sur chaque tonne de minerai vendue sur le marché international. Ce Fonds sera géré par un « Commissaire maghrébin de l'Agriculture » nommé par l'instance dirigeante de « UMA RENOVÉE » l'organisme qui remplacera l'UMA actuelle qui n'aura plus sa place dans la nouvelle structure.

Au préalable, il est impératif que la création de ce Fonds soit avalisée par tous les membres de la nouvelle structure et un engagement formel de l'Etat membre à honorer sa « dette envers cet organisme » *« en rétrocédant la somme prélevée automatiquement sur son budget de fonctionnement à chaque début d'une année fiscale »* .

Quant au fonctionnement interne de cette institution, nous préconisons une gestion rigoureuse à l'instar de la gestion du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale.

B) LA CREATION D'UN FONDS MONETAIRE MAGHREBIN DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La stabilité monétaire et financière du « Maghreb Rénové » reste un impératif pour la construction d'un nouveau Maghreb, c'est pour cette raison que nous préconisons la création d'un Fonds inter maghrébin de développement durable qui aura pour mission :

- De suppléer les banques centrales maghrébines dans la gestion des recettes des différentes ressources financières générées à l'intérieur de cette entité.
- Intervenir au moment où la monnaie d'un membre de l'Union serait menacé pour une raison ou une autre, en attendant la création d'une Banque Centrale du Maghreb qui prendra en charge toutes les opérations inhérentes à une Banque Centrale multinationale.
- La préparation institutionnelle et constitutionnelle de la création d'une monnaie unique du Maghreb capable d'affronter le marché international. Nous suggérons le Dinar maghrébin comme unité de base divisible par mille à l'instar des dinars Tunisien et Libyen.
- Parmi les autres attributions de ce Fonds la promotion de la coopération inter maghrébine et le financement des projets communs dans l'industrie, la recherche scientifique, le développement technique et technologique, l'incitation à l'investissement interne et la création des outils de gestion capables de gérer la fortune colossale de ce fonds.
- Le financement du Fonds Maghrébin de Développement Durable sera financé par un prélèvement de 0,010 DM*(1) comme impôt généralisé à tous les produits de consommation. Attention, il ne s'agit pas d'une TVA bis, mais d'un impôt généralisé sur tout le territoire maghrébin pour le développement durable. Chaque gouvernement doit rétrocéder au FMDD*(2) la totalité des recettes engrangées durant cette période et payer en plus une contribution équivalente à 2,5% des sommes collectées durant l'année fiscale écoulée.

-
- (1) DM Dinar Maghrébin : La nouvelle monnaie que nous préconisons pour le Maghreb rénové.
 - (2) FDD Fond Maghrébin de développement durable.

Les autres missions seront définies par les besoins des populations maghrébines en fonction de l'avancement des projets de développement durable et de la disposition de ces dernières à s'investir dans ce projet.

Quant à la gestion de ce Fonds, elle sera confiée à un organisme de gestion élu par les représentants des communes et les autorités locales. Les gouvernements ont l'obligation de veiller à la bonne marche du déroulement de ces élections. Ils doivent aussi s'abstenir formellement de toute ingérence. Compte tenu de leur implication dans la gestion du FMDD, les gouvernements peuvent nommer un observateur. Quant au contrôle de gestion il sera confié à un Organisme d'envergure internationale connu pour ses qualités de neutralité et de compétence en la matière.

Un bilan quinquennal doit être dressé et soumis aux autorités de chaque pays afin d'analyser la progression des réalisations, le cas échéant leur stagnation ou leur abandon. Ces bilans quinquennaux doivent converger devant une cour de compte maghrébine pour y être avalisés ou rejetés avec les recommandations et les sanctions qui s'imposent.

Quant à la fortune générée par ce Fonds, elle doit servir pour l'autofinancement des projets de développement sans recourir à l'aide du Fonds Monétaire International et subir les affres de l'ajustement structurel et sa cohorte d'humiliations et de mise sous tutelle. Si les gouvernements actuels refusent cette proposition je ne les blâme pas, mais de grâce qu'ils nous épargnent leurs jérémiades et la manifestation de leurs fiertés déplacées. Un jour ou l'autre les Maghrébins arriveront à créer une nouvelle entité Maghrébine capable de s'assumer pleinement et se sépareront de cette chape de plomb qui les a verrouillés pendant des décennies.

C) LA CREATION D'UNE BANQUE CENTRALE MAGHREBINE

L'idée de la création d'une Banque Centrale Maghrébine n'est pas nouvelle. Elle date du début des années quatre-vingt-dix, années pendant lesquelles les cinq pays maghrébins étaient sous tutelle internationale. Confrontés à la baisse sensible des matières premières, et à l'endettement excessif, les pays maghrébins pensèrent à la création d'une Banque Centrale Maghrébine qui prend en charge les tâches inhérentes à une Banque Centrale à savoir : la régulation des diverses économies maghrébines, entreprendre des arrangements avec les organismes financiers internationaux pour le rééchelonnement de la colossale dette maghrébine qui, selon les sources officielles dépasse les 100 milliards de dollars pour les cinq pays réunis.

Le service de la dette cumulé, dépasse allègrement les 10 milliards de dollars. Face à cette situation financière catastrophique, les pays maghrébins n'avaient aucun autre choix que de se plier aux conditions draconiennes des institutions financières internationales pour emprunter au prix le plus fort. La quasi-totalité des projets de développement avaient été purement et simplement supprimés. Des coupes sombres dans les budgets de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale avaient été effectuées sous la pression des instances financières internationales, en l'occurrence le FMI et la Banque Mondiale.

Les cinq dernières années ont été jalonnées par une embellie dans les cinq pays du Maghreb grâce à l'efficacité de l'ajustement structurel d'une part et la hausse conjoncturelle de l'autre. A cela s'ajoute la hausse des prix des hydrocarbures qui avaient permis à l'Algérie et la Libye de régler une part considérable de leur dette publique. La dette privée étant régie par d'autres lois et compte tenu du mutisme officiel, il serait très difficile de connaître la situation exacte dans ces deux pays. Quant au Maroc et la Tunisie, ils ont réalisé un bon coup en adhérant au processus de Barcelone qui rapporta à la Tunisie 398 millions de dollars d'investissements directs étrangers et 295 millions de dollars pour le Maroc, durant les cinq dernières années.

Compte tenu de l'embellie conjoncturelle, la création d'une Banque Centrale Maghrébine peut devenir une réalité si les pays maghrébins mettent de côté leurs querelles intestines et pensent réellement à une refonte de leur projet commun en l'occurrence l'Union du Maghreb arabe rénovée.

Dans le cadre d'une intégration économique maghrébine efficace nous proposons la création d'une Banque centrale maghrébine dont les statuts seront similaires à ceux de la Banque Centrale Européenne ou bien la Banque Nationale Suisse, toutes proportions gardées, tout en incluant la spécificité maghrébine.

Les missions de la Banque Centrale Maghrébine combinent celles inhérentes à une Banque centrale classique : régulation des économies maghrébines, émission des monnaies locales en attendant l'émission d'une monnaie unique maghrébine en l'occurrence le « *DINAR MAGHREBIN (DM)* ». Le futur « *DM* » se subdivise en 1000 unités appelées millièmes à l'instar du dinar tunisien et le dinar libyen. Cette monnaie sera convertible dans toutes les monnaies sans aucune restriction de change.

Pour préserver cette nouvelle monnaie des prédateurs, il est impératif de s'appuyer sur une Banque Centrale capable d'assumer ses responsabilités et de mener une politique monétaire et financière vigoureuse capable de faire face à tous les dangers : attaque de la monnaie par des raiders, montages financiers douteux, opérations hasardeuses comme les prises de position sur les LTCM etc..

La gestion de cette nouvelle entité bancaire sera confiée à un Gouverneur désigné par un collège de financiers réputés pour leur efficacité et surtout leur compétence à gérer les problèmes complexes. Le gouverneur de la banque maghrébine est désigné pour une période de 7 ans non renouvelable. En cas de décès, le vice-gouverneur assumera la charge de son prédécesseur jusqu'à la fin du mandat initial, ce dernier n'aura pas le droit de se représenter au poste de gouverneur avant 12 ans de la fin de

son mandat. Quant aux autres tâches, elles seront distribuées selon les compétences et non selon la couleur politique ou la position sociale.

Par ailleurs, outre ses attributions de Banque Centrale, la future banque maghrébine doit jouer un rôle important dans le développement de la région. Cette nouvelle entité bancaire doit prendre à son compte toutes les opérations concernant le Maghreb et traitées auparavant par la Banque Mondiale.

D) LA CREATION D'UN INSTITUT MAGHREBIN DE COOPERATION TECHNIQUE & TECHNOLOGIQUE

La création d'un Institut Inter maghrébin de coopération technique et technologique reste l'un des principaux piliers de la coopération inter maghrébine dans les domaines scientifique et technologique futures. Cette institution aura la lourde tâche d'assurer la coordination entre les projets de développement inter maghrébin dans les domaines cités ci- dessus. Cette instance aura un statut juridique spécial qui lui permet d'outre- passer les barrières étatiques.

Comme nous l'avions démontré dans nos analyses dans le chapitre VI, le Maghreb souffre d'un manque effroyable d'institutions de transmission du savoir dans les domaines de technologie de pointe. Un élément parmi d'autres qui a fait capoter le transfert de technologie des pays industrialisés vers les pays en développement en général et les pays maghrébins en particulier. Pour parer à ces effets néfastes nous préconisons la création de :

- L'Institut Inter Maghrébin de la Coopération technique & technologique.
- Son statut juridique doit s'apparenter à celui d'une faculté spécialisée, afin qu'il puisse délivrer des diplômes reconnus par les autres institutions maghrébines ou étrangères, notamment l'Europe Occidentale.
- Le cycle de formation de l'Institut Inter Maghrébin de coopération technique et technologique ne doit pas dépasser 3 ans. Il s'agit de la formation de jeunes bacheliers ou d'ouvriers qualifiés justifiant de **5 ans d'expérience**, dans une branche de l'industrie et désireux de s'affirmer dans les filières techniques et technologiques. Cette ouverture aux non-bacheliers est nécessaire si nous voulons former des cadres moyens polyvalents capables de seconder les ingénieurs et les hauts cadres.
- L'Institut Inter Maghrébin de la Coopération Technique & Technologique est ouvert à **tout Maghrébin** remplissant les conditions d'admission et âgé de plus de **18 ans** au 31 octobre

2001. Il accepte également des non-Maghrébins sous certaines conditions dans le cadre d'un programme de développement international.

- La direction de l'Institut est confiée à un conseil de direction présidé par un Doyen élu par ses pairs pour une durée de cinq ans renouvelable une **seule fois**. Le conseil de direction est élu pour 7 ans * (3) non renouvelables.
- Les filières retenues sont : la mécanique, l'électronique, l'électrotechnique, l'informatique scientifique, l'informatique de gestion, la chimie, la pétrochimie. A cela s'ajoute toute la filière de gestion : Comptabilité, fiscalité, gestion de fortune, crédit etc..
- L'institut disposera d'un centre de formation continue qui dispense des cours à la carte et selon les besoins des économies maghrébines.
- Le financement de l'Institut sera assuré par un prélèvement direct de 5 cents sur la vente de chaque baril de pétrole, d'une tonne de phosphate, d'un M³ de gaz naturel ou d'une tonne de fer. La collecte de ces fonds se fera sous forme d'une imposition unique sur produit brut et servira à assurer la formation des étudiants, à financer le centre de formation continue et à réaliser des investissements à long terme pour assurer la continuité de cet établissement. Les taxes varieront selon la conjoncture et les besoins des pays maghrébins.

Par ailleurs, il est nécessaire que les Etats Maghrébins prennent l'engagement formel de réaliser ces projets dans le cadre de la refonte de l'UMA rénovée. Il faut aussi inscrire dans la « Nouvelle Constitution Maghrébine Rénovée » les statuts et les attributions de chaque objet proposé et les soumettre à un vote populaire pour les avaliser.

Il serait aussi judicieux de rappeler que ces propositions resteront lettre morte s'il n'y a pas une réelle volonté d'émanciper et de rendre indépendant ce Maghreb porteur de vieilles cultures et berceau de la Renaissance. Rappelons-nous que nous sommes les héritiers d'une seule culture qui a su résister aux affres de l'occupation Ottomane, le colonialisme occidental et a toujours montré sa force dans l'union et non dans les querelles intestines fabriquées de toutes pièces pour nous nuire. Serions-nous devenus vils au point de ne pas mériter d'être les descendants d'Abderrahman Ibn Khaldoun ?

*(3) La durée raisonnable d'une législature reconnue dans la plupart des démocraties .

E) LA CREATION D'UN INSTITUT MAGHREBIN DE MASS-MEDIA & DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

La fin du vingtième siècle a été marquée par le développement phénoménal des médias et l'arrivée de nouveaux outils de communications. L'évolution vers un monde médiatisé nécessite la création d'un Institut Maghrébin des Mass Média & des technologies de l'information. Cet institut aura le statut juridique d'une faculté spécialisée d'une Université maghrébine. Le but principal de l'Institut Maghrébin des Mass Média & des technologies de l'information est la formation de cadres moyens et supérieurs dans les domaines des techniques de l'information des médias :

- 1) Statut Juridique.
- 2) Admission.
- 3) Direction.
- 4) Corps enseignant.
- 5) Diplômes.
- 6) Stages obligatoires.
- 7) Bourses d'études.
- 8) Financement des recherches.
- 9) Moyens de communications
- 10) Autorité de surveillance

- Le statut juridique de l'Institut maghrébin des Mass Média & des technologies de l'information doit dépendre directement du pouvoir législatif de l'UMA rénovée. Il s'agit en effet d'un organisme inter communautaire autonome géré et financé par une direction collégiale élue à l'instar des 4 autres organismes inter maghrébins cités dans nos propositions.

- L'institut maghrébin des Mass Média et des techniques de l'information est ouvert pour **tout Maghrébin**, âgé de plus de 18 ans et titulaire d'un baccalauréat d'une filière scientifique. Le cas échéant, un *numerus clausus* sera instauré si le nombre des candidats dépasse très largement les places pourvues.
- La direction de l'institut sera confiée à un collège d'élus qui nommera le doyen et ses adjoints pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois. En cas de vacance du poste de doyen pour un cas de force majeure : Maladie ou décès, le doyen adjoint assumera la charge jusqu'aux nouvelles élections.
- Le corps enseignant doit être composé par des titulaires de diplômes d'ingénieurs et d'un Certificat de capacité d'enseignement, pour les cadres moyens un titre de doctorat assorti d'une expérience de 5 ans au minimum dans les domaines de l'ingénierie, l'informatique ou les communications sociales. Il n'est pas exclu de recruter des enseignants qui ont une expérience suffisante dans les domaines des mass média en tant que techniciens supérieurs.

- L'institut maghrébin des Mass Média & des techniques de l'information délivre des licences, des maîtrises et des doctorats aux étudiants qui ont réussi les examens préconisés par les statuts de l'Institut et ont effectué le stage obligatoire et rémunéré de 6 et 9 mois selon la catégorie du diplôme : Pour une licence, le stage est de 6 mois ; pour une maîtrise le stage est de 9 mois. Quant à la durée du stage exigée pour l'obtention d'un titre de doctorat, elle est fixée à une année au minimum.
- Comme nous l'avions indiqué ci dessus, des stages de formation sur le terrain sont exigés. Chaque étudiant doit justifier de cette exigence avant l'obtention de son diplôme.
- Des bourses d'études sont attribuées aux étudiants ayant réussi leurs examens de passage de fin d'année. Celui qui ne réussit pas ses examens de fin d'année s'expose à des sanctions allant de la suppression partielle de la bourse d'études à l'exclusion de l'Institut.
- Les doctorants n'ayant pas encore une activité lucrative ou les fonctions d'assistant, perçoivent une indemnité de recherche équivalente aux 4/5^{ème} d'un assistant en titre. Quant au financement, il sera assuré par un Fonds spécial prélevé sur le budget de fonctionnement de l'UMA rénovée.
- Quant aux moyens de communications et de télécommunications de l'Institut Maghrébin des Mass média et des techniques de l'information, ils seront fournis par le fonds spécial de développement technique et technologique.
- L'autorité de surveillance est attribuée à un collège composé du doyen, d'un représentant du corps enseignant, d'un représentant des autorités locales.

Ce projet reste tributaire de la volonté de réaliser une UMA rénovée et de la doter de tous les moyens pour réussir à entrer dans l'ère de la communication par la grande porte et ne pas rater encore une fois un rendez-vous avec l'histoire.

EPILOGUE

EPILOGUE

Dans cet épilogue, nous allons clarifier notre position vis-à-vis d'une éventuelle « *intégration économique du Maghreb* ». Raison pour laquelle nous avons modifié légèrement le titre de notre thèse qui devient désormais : « *L'intégration économique du Maghreb entre le possible & le réalisable* » .

Les questions fondamentales qui se posent en abordant le sujet maghrébin sont de savoir :

- Est-ce que le Maghreb a besoin d'une intégration économique ?
- N'est-il pas surréaliste de continuer à clamer : « *Le Maghreb, en tant qu'entité* », alors que chaque jour qui passe enfante de nouveaux obstacles dans la voie de la coopération /intégration entre les pays de la région ?

L'horizon maghrébin est souvent absent des différents plans de développement nationaux. En effet, l'essentiel des échanges d'hommes, de marchandises et de services restent polarisés par la rive nord de la Méditerranée.

C'est paradoxalement à cause des crises successives et de l'étroitesse des politiques économiques nationales que le « *Maghreb Economique s'impose* ». Autrement dit, la réponse à la question initiale ne se traduit pas en terme de *choix* mais en terme de *nécessité*.

En effet, *le développement solitaire* ne peut conduire qu'à l'impasse, sinon à la régression. Ainsi donc, face aux mutations de l'économie mondiale, à l'accumulation des défis de tout genre, à l'aggravation de la pression démographique : l'intégration économique du Maghreb est devenue *un impératif de survie*. Seul le Maghreb, dans sa phase actuelle, en tant que projet *à mettre en œuvre*, est capable de créer de nouvelles perspectives et valoriser les énormes potentialités existantes et futures.

Il serait donc judicieux de se demander aussi comment les pays du Maghreb affrontent-ils l'épreuve de la mondialisation économique et du changement social ? Qu'y a-t-il de commun et de différent dans les ressources politiques mobilisables de pays marqués par une réelle contiguïté géographique, culturelle, mais aussi économique ? Par les divergences idéologiques qui s'affirment dans le volontarisme des gouvernements, certaines données émergent dans ce qui constitue géographiquement le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et sa périphérie (Libye et Mauritanie). Ces pays liés par une histoire ancienne et récente presque communes sont confrontés à des problèmes semblables et semblent vouloir rechercher des solutions assez voisines en dépit des conflits qui les opposent notamment sur la question de « *l'unité arabe* », la stratégie vis-à-vis d'Israël et le statut du Sahara Occidental.

I ANALYSE SOCIOECONOMIQUE DES SYSTEMES DE LEGITIMATION AU MAGHREB D'HIER & D'AUJOURD'HUI

Les pays du Maghreb ont toujours affirmé leur identité en référence à l'ensemble géographique tout à la fois distinct et solidaire de l'Est (le Moyen Orient), du Nord (l'Europe) et enfin du Sud (l'Afrique). L'autonomie des provinces de l'« l'Occident » (le Maghreb) vis-à-vis du centre oriental de l'empire arabe le *Machrek* s'est affirmée très tôt en tant que composante à part entière dans l'édification de l'Etat dans son sens étymologique du mot « *Dawla* », c'est-à-dire l'appropriation exclusive du trésor par la force. Mais les entités connaissent une relative stabilité résultant du subtil jeu d'alliances consécutives constamment négociées entre un central investi par l'autorité religieuse et une périphérie tribale en situation d'autosuffisance économique.

Les différents niveaux d'autorité légitimes s'emboîtent presque spontanément dans une hiérarchie de communauté de pouvoirs gérés par l'histoire en l'occurrence : la famille, la tribu, le Sultan, l'Empire arabe, et l'Islam. Ces structures de base sont articulées sur un ensemble de relations interpersonnelles solides.

Certes ce n'est pas l'âge d'or qui, d'ailleurs n'existe que dans l'imaginaire collectif pour se cristalliser en un rêve un peu naïf de l'authenticité et la tradition. La domination exercée par quelques-uns sur le plus grand nombre était plus forte et « *légitime* » qu'aujourd'hui, mais il était dans une relative situation d'équilibre qui lui a permis de se maintenir sans trop de difficultés jusqu'à la colonisation. L'Etat colonial a précipité le processus de déstabilisation des communautés traditionnelles qui était amorcé durant l'époque pré-coloniale.

Le commandant allait désormais s'appuyer sur un quadrillage administratif des populations. Ainsi donc l'ordre légal s'inspire des configurations juridiques inventées de toute pièce pour la circonstance et qui tiennent compte des rapports de forces : « *Assimilation pour les uns, protection pour les autres, statuts personnels dérogatoires* », etc..

En dépit de savantes combinaisons visant à préserver les apparences, le colonialisme a échoué lamentablement dans son entreprise d'assimilation en Tunisie et au Maroc où l'Etat entendait mobiliser toutes les ressources propres à le légitimer en fusionnant sous son autorité la plupart des composantes des mouvements nationalistes qui s'étaient exprimés parfois avec une grande diversité dans la lutte anti-coloniale.

L'Etat s'affirmait national en adoptant quelques revendications des mouvements de libération nationale tout en réaménageant le dispositif juridique de l'appareil administratif laissé par le colonisateur. L'autorité centrale entendait désormais s'inscrire dans un cadre unifié et stable sur le plan religieux, civil et militaire. La

monarchie marocaine, le Front de libération national Algérien, la Présidence de la République tunisienne, puis plus tard, la Jamahiriya libyenne invoquaient d'abord l'ordre de la permanence et de la dépersonnalisation, c'est-à-dire une légitimité institutionnelle « *non susceptible* » de remise en question. La personne du chef suprême apparaissait dans cet ordre légitime comme un moyen d'animer et par conséquent conduire l'appareil étatique conformément à une mission historique qu'elle déclare tenir de l'histoire.

Après une moyenne de trente ans d'indépendance, les dirigeants maghrébins sont soumis aux difficultés inhérentes aux entreprises de modernisation étatiques. La dislocation progressive des structures sociales traditionnelles et l'extension de l'appareil bureaucratique place les individus dans une dépendance totale vis-à-vis du service public et de l'autorité étatique ce qui est relativement payant dans des sociétés émergentes dans la mesure où le pouvoir essaye de légitimer la détention du monopole de la puissance publique et la répartition des biens et des services. Ce qui est une arme à double tranchant, car face à l'accroissement de la demande et sa diversification l'Etat est obligé de jouer les acrobates ou les apprentis sorciers pour juguler une forte demande qu'il ne maîtrise pas.

Devant les épreuves les gouvernements semblent chercher à consolider leur assise interne par un retour au réalisme de la dimension nationale. La redécouverte de l'Etat-nation après l'abandon de bien des tentatives d'intégration maghrébine et d'unité arabe déçue n'implique pas le renoncement à des formules futures de regroupement régional. L'idée maghrébine a cessé d'être un thème idéologique pour devenir un projet construit par des partenaires égaux.

II L'ECLATEMENT DE LA DEMANDE SOCIALE

La croissance des besoins et la différenciation des intérêts s'accompagnent généralement d'une diversification de la demande surtout dans les pays les plus avancés du Maghreb en l'occurrence l'Algérie d'avant la guerre civile de 1991 qui avait connu à l'époque, une très forte croissance des besoins ces dernières décennies grâce à la manne pétrolière, pétrolière et gazière et la reconstruction du pays ainsi que l'émergence de nouvelles couches sociales intermédiaires liées à l'expansion économique et démographique ; ce qui laisse un léger goût amer d'inachevé, car le contenu et les modalités d'expression des besoins ne sont pas seulement matériels. A cette demande bien légitime, s'ajoutent les brassages économiques, sociaux et culturels liés à la constance des échanges avec le nord notamment au Maroc et en Tunisie grâce à l'expansion du tourisme et les transformations des habitudes locales du citoyen moyen qui commence à regarder plus loin et rêver d'une vie plus décente que celle de ses parents et grands-parents.

La croissance des couches intermédiaires contribue à modifier la configuration sociale des pays du Maghreb. Ces catégories qui avaient pris la relève des cadres coloniaux à l'indépendance se sont étendues et renouvelées, 25 et 30 ans après. Il s'agit de fonctionnaires, commerçants, professions libérales, officiers de rang moyen qui sont désormais issus de générations post-coloniales. De nouveaux cadres salariés des secteurs publics et privés : ingénieurs, avocats, médecins formés pour la plupart en France, aux Etats-Unis, et quelques-uns dans les Etats des pays de l'Est grâce à des bourses accordées par ces pays. Leur univers culturel est radicalement différent des générations précédentes. Leurs besoins de consommation s'inspirent résolument du modèle occidental, encouragé par les gouvernements en fermant les yeux sur des pratiques peu orthodoxes de cette nouvelle « *nomenklatura* » qui ne manque pas d'appétit en biens de consommations : aide à l'acquisition de logements, promotion de l'industrie automobile, de l'électroménager, et la vidéo.

L'éloignement de l'Etat par rapport à la société civile est l'une des causes de la fragilité accrue par l'insuffisance des systèmes de représentation anciens et modernes. Les syndicats, les partis et les collectivités étatiques ne constituent nullement une garantie de bonne liaison entre la base et le sommet.

Le pouvoir central tire profit du caractère inorganisé de la demande de la « *la masse* » et des faiblesses de ses relais. Il lui revient de formuler lui-même en termes clairs ce qu'il considère « *comme étant le vœu* » des populations et de s'attribuer le rôle d'arbitre vis-à-vis de l'ensemble des groupes sociaux.

Quant aux catégories supérieures, elles se limitent à quelques groupes organisés souvent en clans rivaux qui accaparent l'appareil étatique et organisent la distribution des « *miettes* » selon un code de clientélisme bien rodé (géotectoniques), en Tunisie, clientèle à dominante patrimoniale en Libye, « *chorfa* » au Maroc, tribale en Mauritanie et paramilitaire en Algérie.

Ces groupes constituent dans tous les cas une oligarchie relativement stable ordonnée autour d'une compétition permanente pour le contrôle du pouvoir. Cette compétition se transforme souvent en règlement de comptes n'excluant ni disgrâces ni éliminations définitives.

Cette oligarchie est étroitement liée au pouvoir étatique, néanmoins la mondialisation de l'économie et les divers soutiens étrangers (les pays du Golfe, les pays occidentaux soucieux de ménager leurs intérêts, organismes économiques et financiers, multinationales en quête de nouveaux marchés), sans oublier le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale détenteurs du dernier mot pour accorder leur « *confiance* » à un acteur ou à un autre.

Pour se préserver, l'oligarchie limite soigneusement les filières d'accès aux sommets et commence à s'ouvrir à des partenaires étrangers pour assurer une sécurité aux fortunes personnelles ou l'octroi des rentes étatiques dans le cadre d'un pantouflage généralement toléré sans états d'âmes.

III LE PATRIOTISME ALIBI

L'unité du Maghreb a servi depuis des années d'alibi aux dirigeants qui brandissent le patriotisme creux afin de camoufler leur faillite politique et économique.

En effet, est-ce que l'unité maghrébine est un refuge occasionnel auquel les Maghrébins font appel surtout dans les moments difficiles ? La réponse est plus nuancée, même si chacun fait l'éloge de l'unité culturelle nourrie par l'histoire et par la langue, « *convergence* » des intérêts économiques face à l'Europe et l'Occident, la « *volonté* » de rapprochement politique et de la poursuite du dialogue en dépit des conflits internationaux. En privé, on évoque ça et là que le rapprochement entre les pays du Maghreb devrait pousser l'Occident du Monde arabe à retrouver l'« *Unité* » qu'il a connue aux plus belles années de son histoire.

La réalité contraste avec la générosité du discours, car dès qu'une ébauche de cette unité tant chantée tend à se concrétiser, le retour du bâton ne se fera pas attendre. Les tentatives d'intégration amorcées dans les années 1970 ont été gelées en 1975 à propos du Sahara Occidental. La nature même du conflit montre que le raisonnement du Maghreb est avant tout individuel selon une logique implacable et bien rôdée en l'occurrence l'Etat-nation.

En effet, le dispositif idéologique par lequel les pays du Maghreb justifient leurs positions respectives et collectives vis-à-vis d'eux-mêmes et du Monde arabe s'articule autour de deux arguments :

- L'unité maghrébine ne peut se réaliser que progressivement sur la base des Etats existants.
- Le Maghreb se fera d'abord par la coopération économique.

Quant à l'idée du Grand Maghreb arabe, elle conserve néanmoins un très grand potentiel qui n'est pas purement émotionnel si les Maghrébins savent dépasser leurs querelles, pensent au long terme en privilégiant l'action à l'émotion et réalisent d'abord une coopération économique très large.

Par ailleurs, l'une des raisons profondes explicatives de la situation actuelle réside dans le type de relations à établir entre, d'une part la construction de l'Etat-nation, et d'autre part de « *l'intégration régionale* ». Opposition ou complémentarité entre les deux logiques ? Quelle est la validité scientifique de l'Etat-nation dans la société maghrébine ? La construction de l'Etat-nation est-elle un préalable à la construction communautaire ?

Dans la phase actuelle, la construction étatique et nationale a le primat sur tout le reste. Ce qui explique en partie le nationalisme d'Etat brandi à chaque occasion qu'une lueur d'ouverture se profile à l'horizon, au point de devenir une « *idéologie d'Etat* » qui durcit les frontières et écarte toute solution qui l'amputerait de sa souveraineté politique et économique. Ce nationalisme conforte ainsi les « *entités nationales artificielles* » dans leur raisonnement étroit sur la question des frontières héritées de la période coloniale où ils puisent une légitimité douteuse.

En effet, dans le cas du Maghreb, toute analyse en termes Etat-nation présente des limites intrinsèques. Car appréhender la question maghrébine à travers le prisme européen, relève de la méconnaissance, voire l'ignorance totale de l'histoire ancienne et contemporaine du Maghreb, sachant qu'il existe une entité maghrébine qui est un legs historique remontant au 11^{ème} et 12^{ème} siècle. Il n'en demeure pas moins que « *le nationalisme maghrébin* » existe depuis les années trente, et s'est forgé dans la lutte anti-coloniale avec un contenu socioculturel et politique bien précis. Sa force a toujours résidé dans sa vocation unitaire et dans son enracinement dans la réalité maghrébine.

En définitive, seule une vision historique dynamique prenant en considération les enseignements du passé, est capable de répondre aux exigences du présent et de l'avenir. C'est dans cette optique qu'il convient de développer une construction maghrébine en ouvrant une page d'intersection entre la construction régionale dans un mouvement d'ensemble.

IV ANALYSE SOCIO-COMMERCIALE DES RELATIONS INTRA-MAGHREBINES

L'une des grandes faiblesses de l'UMA est le manque de coopération inter maghrébine car si on procède à des arithmétiques réunions et des conférences ainsi que la pratique des Etats en matière d'accords soulignant la prédominance de l'approche bilatérale durant l'activité du Comité Permanent Consultatif Maghrébin (CPCM) entre 1964 et 1975, on dénombre que presque 90% des accords sont bilatéraux couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité sociaux économiques (industries, mines, pétrole, agriculture, main-d'œuvre et tourisme). Il est à remarquer que les secteurs directement productifs (agriculture, industrie, mines, énergies) qui constituent la base matérielle de tout développement régional intégré, ont enregistré un nombre d'accords multilatéraux insignifiant. Cette réalité est confirmée dans le domaine commercial par l'absence d'un cadre multilatéral pour les échanges commerciaux privilégiés entre les pays de la région.

En effet, l'analyse approfondie des relations intra-maghrébines montre que plusieurs obstacles subsistent encore pour réaliser une harmonisation de ces dernières. Elles concernent les réglementations nationales en matière fiscale, monétaire, commerciale et administrative. En somme, il apparaît une prédilection pour l'application d'une politique favorisant les accords bilatéraux entre les Etats du Maghreb. Cependant, cette pratique n'a pas eu les effets d'entraînement escomptés sur la coopération bilatérale et encore moins sur la coopération multilatérale. En effet, l'absence d'interaction entre les deux modalités est révélatrice des blocages que connaît la coopération maghrébine.

Une autre raison d'ordre économique est souvent avancée mettant en relief la nature semi-concurrentielle des appareils productifs. En effet, les pays du Maghreb produisent à peu près la même chose (agrumes, huile d'olive et textiles) d'où la faiblesse de leur complémentarité économique. Il faut cependant remarquer que le marché maghrébin reste un marché à demande plus saillant sur les marchés d'exportation, particulièrement l'Union européenne, à une exception près : celle du marché libyen et algérien qui contribuent timidement à absorber une partie des produits tunisiens et marocains.

La question est de savoir : le Maghreb produit pour qui ? Quoi ? Et dans quel but ? Voilà quelques interrogations à inclure pour trouver des solutions durables aux problèmes qui se posent quotidiennement aux maghrébins aujourd'hui et demain. En effet, les potentialités d'une complémentarité économique ne manquent pas dans les domaines d'hydrocarbures, phosphates, fer et agroalimentaire et pourront aboutir à long terme à un ensemble régional intégré.

Quant au gel économique des années quatre-vingt, il a aggravé les tendances régressives dans la région et accentué la situation de dépendance multiforme dans les domaines vitaux comme la techno finance. En effet l'absence d'une intégration régionale accompagnée d'un arrimage de l'économie maghrébine à l'économie mondiale a renforcé la verticalité, c'est-à-dire la dépendance aggravée par le degré de

la vulnérabilité des économies maghrébines, fondamentalement commandées par la dynamique externe.

La situation est devenue plus critique pour un Maghreb subissant toutes les formes d'une spécialisation régressive allant jusqu'à produire ce qu'il ne consomme pas : (pétrochimie, chimie des plastiques, textiles, habillements, engrais etc..) Jusqu'à renoncer à la culture vivrière pour occuper des créneaux moins compétitifs par rapport aux nouvelles formes de la répartition mondiale du travail.

Même la coopération en matière de main d'œuvre qui est devenue depuis les années soixante-dix un secteur privilégié reste précaire. En effet, les flux migratoires et la mobilité de la force du travail sont loin de se stabiliser : ils dépendent plus de la conjoncture économique que d'un développement structurel du marché extérieur et intérieur du travail dans les pays du Maghreb.

Par ailleurs, la contrainte extérieure continuera de peser plus que par le passé sur les économies maghrébines en fonction des mutations profondes de l'économie mondiale qui tend à favoriser l'implantation de grands ensembles économiques à un niveau de développement avancé, ce qui exclut momentanément les pays maghrébins s'ils ne revendiquent pas une place et un rôle sur l'échiquier économique mondial conformément aux exigences d'un développement authentique, s'effectuant dans une interdépendance effective, qui passe désormais par le développement régional intégré.

L'élargissement de l'Europe à 15, voire plus dans les décennies à venir a créé une situation porteuse de bouleversements différemment appréciés par la rive Nord de la Méditerranée. Certes le plan des échanges commerciaux, l'Espagne et le Portugal concurrencent fortement les produits tunisiens et marocains traditionnellement exportés en Europe. Sur le plan social, sous l'effet des séquelles de la dernière crise, la précarisation du statut des travailleurs immigrés n'a pas cessé depuis la création de l'espace Schengen allant jusqu'à la perte des droits octroyés pendant les années fastes. A la moindre incartade, le travailleur maghrébin risque de se retrouver clandestin et quémendeur, notamment en France.

Quant à l'Union européenne, malgré quelques tentatives de définition d'une politique méditerranéenne à vocation globale, *une vision mercantile et prisonnière de la balance des paiements*, c'est-à-dire des intérêts étroits, elle essaye de multiplier les propositions allant du contrat de partenariat à la promesse d'arrimage à la cinquième roue du carrosse en 2008 au plus tôt et 2030 au plus tard. D'ici là il reste aux maghrébins le choix entre compter sur eux-mêmes et oublier leurs querelles intestines ou disparaître par petits lambeaux dans leur désert et oublier dix siècles de leur histoire commune.

Apparemment, les Maghrébins d'aujourd'hui, défendent la sauvegarde des « *avantages acquis* », montrant ainsi leur attachement aux liens traditionnels avec l'Europe, tissés durant la période coloniale et prolongée par différents traités signés ces trente dernières années.

V LES VOIES D'UNE INTEGRATION CULTURELLE & GEOPOLITIQUE

Si l'observation à l'œil nu de la situation culturelle et géopolitique des pays du Maghreb aboutit parfois à des considérations contraires, c'est parce qu'elle privilégie les voies politiques ou économiques infructueuses. Or, sans négliger pour autant l'importance de ces axes, il faudrait peut-être, aussi interroger les dimensions culturelles et les implications géopolitiques qu'elles imposent, même si ces dernières paraissent constamment modifiées par la succession des conjonctures contradictoires susceptibles, par leur persistance, d'influer les régulations prospectives.

Maghreb des Etats, Maghreb des peuples, Maghreb des institutions ? A première vue, aucune des voies ne paraît jusqu'ici résister à l'épreuve du temps et des changements des stratégies à adopter pour construire un Maghreb homogène, répondant à une réalité sociologique, lié par une histoire commune arabo-bérbère, illustré en particulier, avons-nous dit par les dynasties Al-Moravides (entre le XI^{ème} et XIII^{ème} siècles), qui ont unifié le Maghreb et lui ont donné son paysage culturel et islamique que nous connaissons aujourd'hui. En plus récent, une lutte anti-coloniale s'était caractérisée, tout au moins dans ses objectifs, par la conception unitaire, notamment à l'issue du « *Congrès du Maghreb arabe C.M.A* », tenu au Caire en 1947 sous l'égide des leaders Maghrébins. Mais les désillusions nées des indépendances séparées devaient interrompre brutalement un tel processus. A ce titre, la naissance du Maghreb des Etats porte en elle-même, les germes de la division. Non pas comme choix politique ou d'antécédent anthropologique, mais comme une résultante d'un héritage colonial « *subi et non assumé* ».

Faut-il rappeler que le Maroc est *libéral*, l'Algérie est *socialiste* et la Tunisie est *républicaine*. Mais il ne faut pas perdre de vue que la politique économique des trois Etats tombe sous le coup de la division internationale du travail. A ce titre, les échanges entre les pays maghrébins sont réduits à leur simple expression. Ce parcours chaotique des trois pays du Maghreb central est la résultante des choix politiques de chaque pays en fonction de la conjoncture internationale : pendant que le Maroc et la Tunisie se socialisent, l'Algérie se libéralise et tisse des liens solides avec les Etats-Unis. C'est dire que les choix politiques ne paraissent pas être jusqu'ici les déterminants essentiels de la division maghrébine.

Voici un élément de la réalité sociologique d'un Maghreb déchiré entre son arabité non reconnue par un Machrek qui, à chaque fois, se détourne de ce « *frère rebelle* » et fier de l'être.

Reste le problème de l'héritage colonial. Sans tomber dans les travers du bouc émissaire en rejetant sur l'extérieur sa propre responsabilité, celle-ci se situant, au niveau de toute l'Afrique « *indépendante* ». Le comportement politique qu'on y observe, reflète une acceptation passive, institutionnalisée, des frontières artificielles

remontant en grande partie à la division du continent, issue de la fameuse conférence de Berlin (1884-1885). Celle-ci fit voler en éclats de grandes unités ethniques, culturelles et économiques.

Le Maghreb n'a pas échappé à cette règle, le conflit du Sahara Occidental demeure la plaie visible de son histoire contemporaine. Pourtant l'ébauche d'un Maghreb des *institutions* est loin d'être un simple fait de conjoncture. Reconnu dans toutes les constitutions maghrébines, le « **LE GRAND MAGHREB arabe** » s'est imposé dans les consciences étatiques depuis la conférence de Tanger en 1958 du 27 au 29 avril 1958, en pleine guerre d'Algérie.

Dans ces conditions, on peut se demander si la voie qui consiste à aborder l'intégration maghrébine par le seul biais politique et économique ne s'avère pas, à terme infructueuse. Elle pourrait être, en tout cas, comme une transposition inadaptée aux processus engagés dans d'autres contextes. Même le partenaire le plus proche, à savoir l'Union européenne, ne semble pas servir de modèle à l'intégration maghrébine. L'Europe a certes toutes les raisons de commencer par l'intégration économique, son plus grand commun dénominateur, et d'éviter pour l'instant, son plus grand commun diviseur, l'intégration culturelle et surtout linguistique. Mais le Maghreb aurait toutes les chances d'arriver au même but, en faisant l'inverse, à savoir une institutionnalisation plus rigoureuse d'abord de son potentiel commun irremplaçable en l'occurrence l'unité linguistique et culturelle.

En effet, même dans les années obscures un tel potentiel a toujours fonctionné. Il a permis la circulation des personnes, des idées, et des biens, la consolidation des rapports humains et réduit, à terme, les tentations des Arabes à éclater en Etats croupons.

VI L'INFLUENCE DE LA CULTURE BERBERE SUR LE MAGHREB D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La culture berbère est le fondement essentiel de la personnalité maghrébine. Il ne servirait à rien de vouloir le marginaliser. Plus de 40% des maghrébins en moyenne sont encore berbèrephones(50 à 60% au Maroc, et 30 à 35%, en Algérie, environ). Malgré son caractère oral, elle se manifeste d'une manière dynamique à travers les contes, la poésie, et la chanson en particulier. Il est de même pour la culture arabo-islamique. Même en refusant la « *domination* » de la culture arabe, les berbères ont intériorisé l'Islam qu'il ont enraciné au Maghreb avec les Al-Moravides et les Al-Mowahades, qui ont donné à la région son caractère actuel, arabo-islamique avons-nous dit. Cette culture, base essentielle des croyances, des attitudes et des comportements maghrébins, échappe également à l'esprit étatique et donc à la verticalité. A ce titre, elle est d'abord maghrébine, avant d'être marocaine, algérienne ou tunisienne. D'autant qu'elle synthétise le génie arabo-berbère.

En témoignent encore, outre l'art culinaire, vestimentaire, et architectural ainsi que la volumineuse littérature « *andalouse* », en fait maghrébine, ainsi appelés pour les distinguer de la production culturelle « *abbasside* » du Machrek. Un second trait de caractère de cette culture qui ne s'accommode guère des nationalismes réducteurs fussent-ils maghrébins réside dans son expression linguistique implacable : l'Arabe classique, toujours enseigné dans toutes les écoles maghrébines avec des règles précises, fixées, certes à l'âge d'or de l'Islam, mais qui n'a rien à envier à la logique grammaticale la plus avancée. Au demeurant, cette langue permet à un maghrébin de communiquer avec un Egyptien, un Irakien, un Syrien ou un Yéménite. Enfin la culture arabo-islamique, est aussi une culture méditerranéenne. Elle avait intériorisé Platon et Socrate avant qu'ils le fussent par la latinité, et répandu ainsi son influence sur l'Europe jusqu'au VI^{ème} siècle, notamment avec le traité d'Avicenne et d'Averroès.

Mais ce tableau sommaire, rappelant les bases culturelles de l'intégration maghrébine, serait incomplet s'il négligeait la dimension francophone. Que l'on soit pour ou contre la présence prolongée de la langue française au Maghreb, cela ne change rien, tout au moins pour le moment, à ce fait historique qui prend de plus en plus d'importance dans l'enjeu culturel maghrébin. C'est peut-être une chance que, dans la tragédie coloniale, les pays maghrébins n'aient pas été partagés par plusieurs puissances qui auraient imposé chacune sa langue et fait volé en éclats ce qui restait de l'unité maghrébine. En effet, le cynique marchandage qui avait suivi la conférence de Berlin en 1884, aura été, en l'occurrence, d'un apport paradoxalement positif. Il a peut-être évité au Maghreb une épreuve linguistique dispersée germano-franco-anglaise qui, dans d'autres circonstances, aurait pu être une richesse.

Verticale et non intégrée, cette épreuve aurait donc probablement joué contre l'unité maghrébine beaucoup plus fort que maintenant les frontières artificielles héritées de la colonisation. Cette constatation positive vis-à-vis de l'unité francophone au Maghreb ne change rien de nos conclusions négatives, par ailleurs. En particulier aux résultats pédagogiques et sociologiques qui ont favorisé le « *bilinguisme sauvage* » mêlant arabe et français dans un charabia utilisé dans les zones à hautes densités de travailleurs immigrés maghrébins.

Par ailleurs, la présence de la langue française est quasi officielle au Maghreb, à l'exception de la Libye qui demeure arabophone et anglophone. Dans les autres pays du Maghreb, la langue française est la seconde langue obligatoire malgré le principe de « *l'arabisation* » intégrale, jamais mis en cause par les dirigeants maghrébins qui aiment bien jouer sur les deux tableaux en se faisant passer pour ce qu'ils ne sont pas, notamment en Tunisie et au Maroc qui utilisent le Français comme instrument de développement des techniques de communications des masses. A ce titre, la langue française constitue le troisième trait de caractère des bases culturelles horizontales susceptibles de favoriser l'intégration maghrébine.

VII LE MAGHREB FACE AUX CHANGEMENTS CONJONCTURELS SUCCESSIFS

La modification des cycles conjoncturels maghrébins est tributaire des attitudes qui transforment souvent les lignes de démarcation géopolitiques supposées politiquement stables dans les moments d'accalmie. Dans les périodes de « *tensions internes* » entre Etats, apparaît un enjeu vertical Est-Ouest qui, même à demi teinte, met en relief les oppositions idéologiques officielles de chaque pays et ses préoccupations particulières dans la géographie maghrébine. En revanche, les « *périodes de tensions externes* » favorisent une résurgence de la dynamique culturelle privilégiant une réflexion horizontale, même contradictoire, sur la place géopolitique du Maghreb dans l'enjeu Nord-Sud méditerranéen.

A) LES TENSIONS INTERNES

Le problème numéro 1 de l'intégration maghrébine demeure le problème du Sahara Occidental qui avait failli entraîner l'irréparable au Maghreb. Malgré sa résolution provisoire, en attendant un référendum salvateur, le problème saharien peut ressurgir comme une tare de l'histoire maghrébine ou un dénominateur diviseur. Dans la géopolitique maghrébine, le Sahara, qui veut dire le désert en arabe, est indivisible, allant de Nouakchott à Tripoli. Il sert de base de ressourcement pour tout le Maghreb, son éclatement définitif signifierait l'éclatement même de la conscience maghrébine. Le Sahara a été par le passé, la principale source des révolutions unitaires compte tenu d'une profonde communauté religieuse, linguistique arabo-berbère. Par ailleurs, les enjeux politiques au Maghreb se font et se défont au gré des alliances entre les composantes du Maghreb qui ne sont pas à une contradiction près. A cela s'ajoute la greffe de la personnalité exceptionnelle et non moins controversée du colonel Kadhafi, dont l'arabisme militant et sincère est pour le moins singulier ; il se distingue en particulier par « *ses théories venant d'une autre époque* » et n'est guère compris au Maghreb comme au Machrek : le colonel Kadhafi « *ne comprend pas que les Arabes puissent être chrétiens* » (...) sic ! Il semble leur dénier un droit fondamental de participer au projet de l'unité arabe, eux qui ont toujours payé un lourd tribut à l'arabisme. Ils en étaient en outre, les premiers initiateurs avant la révolution nassérienne, comme ils furent à l'origine de la renaissance culturelle arabe au XIXème siècle au Liban, en Syrie et en Egypte (la Nahda).

C'est dire qu'au Maghreb, également, « *le guide de la révolution libyenne* » ne semble pas convaincu de l'arabité des maghrébins, et, d'un « **Grand Maghreb** » qui ne donnerait pas la garantie d'être d'abord arabe. Il soupçonne l'Occident de vouloir, en favorisant une telle unité, soustraire cette partie du monde arabe à ses sources naturelles du Machrek. Ces tergiversations internes ne semblent pas remuer outre mesure l'opinion maghrébine qui reste, en revanche, très attentive aux tensions externes, notamment lorsqu'elles touchent de près ou de loin le bassin méditerranéen.

B) LES TENSIONS EXTERNES

Un regard rapide sur les organes maghrébins arrivant de Paris, notamment la langue arabe, permet de constater que souvent la thèse du « complot » est évoquée selon laquelle, les forces occultes voudraient torpiller la « *politique arabe de la France* » inaugurée par le Général De Gaulle, suivie par tous ses successeurs, y compris François Mitterrand, et faire rompre ainsi l'équilibre fragile mais indispensable, maintenu contre vents et marées. A ce titre, nous dénonçons la désinformation et l'amalgame qui font des travailleurs immigrés résidents en France, de potentiels terroristes et fanatiques en puissance. Ce sont ces mêmes travailleurs immigrés qui font les frais d'une certaine politique droitiste prononcée de certains gouvernements français. Par ailleurs, pour comprendre certaines causes des violences, d'une manière générale, on essaie de distinguer entre « *violence révolutionnaire* », sous-produit de société d'abondance et « *résistance légitime* », inhérente à la misère d'être rescapé des décombres de la mort.

Cependant, au-delà d'une simple analyse d'une certaine presse, on ne peut exclure qu'une résistance, quelles que soient ses origines culturelles ou géographiques, n'est jamais à l'abri d'éclatements même ponctuels. Il en résulte parfois la formation de groupuscules rivaux facilement manipulables et sujets à des dérapages et des déviations inexcusables. Nous pouvons aussi noter que les convulsions qui secouent notre planète à la veille du troisième millénaire, peuvent être révélatrices du grave décalage entre un Nord « *rassasié* » malgré les crises traversées et le Sud « *affamé* » malgré l'abondance d'une minorité qui l'entoure. Ceci est accentué par l'envoi par satellites jusqu'aux foyers des plus humbles « *gourbi* » d'images venues d'ailleurs, qui étalent, dans l'hallucination générale, des produits de magasins regorgeant d'aliments.

Les conséquences proches et lointaines d'un tel décalage paraissent difficiles à contenir au moment de la grande vitesse, des transports aériens et télématiques avec ses autoroutes d'information et « *un verrouillage systématique des frontières* ». Il ne s'agit plus de dire « *pour une situation exceptionnelle, il faut une réponse exceptionnelle* » ou croire naïvement que seule la force peut mettre fin à la violence qui secoue notre univers.

En deçà et au-delà de cette courte analyse qui ne nous semble pas se situer hors de la sphère culturelle et géopolitique d'une région névralgique à savoir la Méditerranée, voulue « *lac de paix* », se pose le problème de l'intégration d'un Maghreb aussi sensible que la France et l'Europe aux fluctuations des conjonctures.

Toutes les tensions internes semblent les projeter dans l'enjeu Est-Ouest tandis que les tensions externes, notamment méditerranéennes paraissent le ramener vers l'enjeu Nord-Sud, partant vers un choix impossible entre les deux vocations, orientale et occidentale. Ceci montre les difficultés que pourrait avoir le Maghreb pour maintenir, sans accalmie, l'équilibre entre des visions géopolitiques contradictoires, produit d'un pluralisme culturel, base essentielle, au demeurant, de son intégration.

VIII REGULATIONS & PROSPECTIONS

1) LE POIDS DE LA JEUNESSE

La jeunesse se situe d'abord par rapport à la population maghrébine globale qui compte aujourd'hui 75 millions et 600'000 personnes, y compris les 200'000 sahraouis qui n'ont pas un statut juridique clair et attendent le résultat d'un hypothétique référendum depuis quelques années.

D'après les projections d'organismes spécialisés, la population maghrébine pourrait atteindre dans le courant du XXIème siècle une centaine de millions d'habitants. Grâce aux mesures prises par la Tunisie et le Maroc, les moins de vingt ans représentent 56% de la population totale. Qualitativement, par sa curiosité naturelle, son ambition justifiée, la jeunesse pèse de tout son poids dans la modification future du paysage maghrébin. Souvent en effervescence, elle provoque à la fois inquiétude et espoir. Mais les graves frustrations sociales à l'intérieur et une grande injustice ressentie vis-à-vis de l'extérieur pourrait faire d'elle le fer de lance de différentes idéologies qui se disputent l'espace maghrébin.

Par ailleurs, aucun pays maghrébin n'est à l'abri d'une agitation qui revient souvent, sous forme ou une autre : « *la révolution du pain en Tunisie et au Maroc, les revendications culturelles en Algérie* » ou plus radicales comme la contestation « *arabisante* », relayée par celle des « *bérbéristes* » qui fait place tour à tour à celle des islamiques. L'ensemble, à peine connu, risque de déborder à la faveur d'une menace extérieure supposée ou effective susceptible de troubler directement ou indirectement le Maghreb ou les pays arabes. C'est pourquoi, malgré la différence des régimes, les principaux Etats maghrébins paraissent jouer solidairement un rôle modérateur : persuasif à l'égard de l'extérieur et dissuasif vis-à-vis de l'intérieur.

2) L'ACTION EDUCATIVE

Le Maghreb regorge d'écoles, de collèges, de lycées et d'universités. Des établissements pleins d'une jeunesse avide de connaissance : 65 à 80% en moyenne d'enfants d'âge scolaire, selon le pays ou la région, fréquentent un établissement d'éducation, contre 10% à 15% seulement, à la veille des indépendances. Soit selon les chiffres absolus, tous pays confondus, quelque treize millions en cours d'études dans les trois principaux Etats maghrébins (Algérie, Tunisie, Maroc). Au demeurant, ces pays poursuivent, malgré leurs divergences politiques, des objectifs éducatifs quasi identiques. En particulier pour ce qui est de la généralisation de l'enseignement et son arabisation avec comme langue secondaire obligatoire, le français. Celui-ci intervient généralement après la troisième année scolaire et sert ensuite de véhicule aux disciplines scientifiques jusqu'à l'université. Si les méthodes et les structures changent en fonction des options politiques de chaque Etat, en revanche le contenu culturel, considéré comme support de la personnalité maghrébine est préservé. En effet, chaque pays double son expression idéologique : nationaliste dans le contenu historique et politique, mais arabe et islamique dans la finalité philosophique, familiale et sociale ; par un contenu civique et humain dans son objectif pédagogique.

3) LE CHOIX DE SOCIETE

En tenant compte des deux paramètres précédents, le poids de la jeunesse dans l'intégration du Maghreb, et l'action éducative qui s'inscrivent dans le temps, il est aisé de confirmer la permanence d'un pluralisme culturel, comme base essentielle dans l'intégration maghrébine. Il ne sera pas facile en revanche, d'en définir les contours géopolitiques. Dans l'autre cas, au contraire, les fluctuations conjoncturelles, surtout extérieures paraissent conditionner toute orientation. A ce titre, le problème d'un choix géopolitique découlerait d'un choix de société au Maghreb. choix qui tient compte des ambitions maghrébines ainsi que celles de l'Union européenne, désormais le premier partenaire économique du Maghreb.

S'il peut y avoir un problème de choix, celui-ci se posera en termes de réciprocité entre l'Europe et le Maghreb, étant entendu que l'appartenance de ce dernier au monde arabo-islamique n'est remise en cause par aucun pays maghrébin. Elle est inscrite dans une longue histoire culturelle et dans son éducation moderne. Réciprocité donc. Et d'abord en termes de solidarité méditerranéenne pour réparer les graves préjudices causés au Machrek, dont l'Europe est partie prenante.

4) LE POIDS DE L'HISTOIRE

En effet, les déplacements de populations que ces préjugés provoquent, l'éclatement des tissus culturels stabilisateurs qu'ils entraînent et la destruction des valeurs éthiques qu'ils impliquent rejaillissent négativement sur le Maghreb comme sur ses partenaires européens. Réciprocité aussi, pour ce qui est des échanges culturels et humains : on entend souvent dire : « *que l'identité culturelle de l'Europe est menacée par la présence de l'immigration maghrébine* » sans penser que le Maghreb accepte d'assumer cette part d'un héritage historique qu'il n'avait pas choisi ! Son paysage culturel étant complètement modifié par la présence massive de la culture franco-occidentale, il essaye, malgré tout, de faire de la diversité une richesse.

Tant il est vrai que l'identité n'est pas une notion statique, mais dynamique évolutive épousant l'espace et le temps. Réciprocité enfin, à travers la communication linguistique, notamment avec la France dont la langue est toujours obligatoire au Maghreb : les jeunes Français ne sont ni moins doués que les jeunes Maghrébins pour ne pas affronter également deux grandes langues le Français et l'Arabe, ni plus dotés par la seule culture française ou anglo-américaine pour se passer de l'apport d'une culture méditerranéenne sémiologiquement différente.

Cette ouverture en direction du Maghreb, ne serait pas fortuite. Outre les perspectives de réels échanges qu'elle représente, elle est aussi susceptible de mieux ancrer les jeunes Européens « *pratiquement franco-arabes* », à l'instar des jeunes Maghrébins, dans ce terroir commun aux civilisations des deux rives de la Méditerranée.

Au terme de ces constatations, nous pouvons dire que la dimension culturelle plurale du Maghreb, grâce à son horizontalité, est une donnée fondamentale pour son intégration. Mais les implications géopolitiques d'une telle intégration demeurent conditionnées par des facteurs externes, non seulement « *machrékins* » ou africains, mais aussi et surtout européens. Il n'en reste pas moins vrai, cependant, que ni l'histoire culturelle du Maghreb, ni son orientation éducative actuelle, ne lui permettent d'opter pour une zone d'interaction unidirectionnelle ou extra méditerranéenne. Il ne pourrait donc, sans grave préjudice pour ses partenaires et pour lui-même, renoncer à sa vocation ancestrale de confluent des civilisations.

IX LA DIMENSION POLITIQUE D'UNE EVENTUELLE INTEGRATION ECONOMIQUE DU MAGHREB

Dans les sous-chapitres précédents nous avons montré les aspects globaux et spécifiques d'une possible intégration économique du Maghreb. Reste à déterminer son aspect politique. A notre avis, sans sa dimension politique, l'intégration économique du Maghreb resterait sujette à caution. Cette dernière doit s'articuler autour de plusieurs axes dont nous retenons les cinq principaux :

- Le règlement définitif du problème du Sahara Occidental.
- La redéfinition des frontières sous forme d'un accord global acceptable par la majorité des protagonistes et contresigné par les autorités compétentes et un représentant légal de l'Office des Nations Unis (ONU).
- Le règlement définitif de la participation de la Libye à un nouvel Espace économique Maghrébin qui remplacera désormais la *défunte (UMA)*.
- La création d'un espace Economique Maghrébin garantissant la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de cet espace sans aucune restriction. Aucune.
- La proclamation d'une constitution unique pour les 4 pays maghrébins constituant cet espace à savoir, par ordre alphabétique : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Il est impératif que le Sahara Occidental fusionne avec la Mauritanie pour former un seul Etat.
- ***Quant à la Libye, pour le moment exclue de cet espace, elle ne pourra adhérer que si elle donne des garanties politiques fiables et surtout vérifiables.*** Cette constitution devrait être soumise à un vote populaire à la majorité relative, afin d'éviter les débordements, les surenchères et les blocages. Outre la libre circulation des biens et des personnes, la nouvelle constitution garantira l'égalité devant la loi de tous les citoyens habitant cet espace, elle garantira aussi les libertés individuelles, la liberté d'entreprendre et la liberté d'expression.

A) LE REGLEMENT DEFINITIF DU PROBLEME DU SAHARA OCCIDENTAL

Les protagonistes du conflit dit du Sahara Occidental à savoir les Sahraouis, les Algériens et les Marocains doivent reprendre les négociations gelées depuis plusieurs années et se conformer aux directives des Nations Unis à savoir l'organisation d'un référendum salvateur. La création d'un espace économique maghrébin pourrait être la planche de salut pour tout le monde, puisque tous les membres de cet espace seront égaux et libres. Une façon de tourner le dos une fois pour toutes au dogme de l'Etat-Nation et essayer une nouvelle forme de gestion et de gouvernement basé sur

le respect des institutions, le respect de la liberté individuelle et considérer l'Etat comme un bien commun et non dans sa stricte appellation étymologique de « Dawla », avons-nous dit « *l'appropriation exclusive du trésor par la force* » ou l'ennemi à abattre. Le mot de la fin reste : « *tant que le problème sahraoui n'est pas définitivement résolu, l'intégration maghrébine restera un rêve* ». C'est pour cette raison que nous demandons la tenue d'un sommet maghrébin à Tunis consacré au problème du Sahara Occidental. Pourquoi à Tunis me dites-vous ? C'est que la Tunisie entretient des relations cordiales avec le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie ainsi qu'avec le représentant sahraoui à Paris. Il faut que les pays maghrébins se ressaisissent et règlent cet épineux problème avant 2008, date d'entrée en vigueur des conventions douanières entre le Maghreb et l'Union européenne.

B) LA REDEFINITION DES FRONTIERES HERITES DE L'EPOQUE COLONIALE

Si les pays maghrébins veulent réellement un rapprochement qui aboutisse à une intégration régionale, ils doivent mandater des spécialistes pour corriger certaines lacunes dans la définition des frontières inter maghrébines. Ces études doivent aboutir au plus tard en 2008, date d'entrée en vigueur des accords euro-maghrébins afin de délimiter les régions et les zones appartenant au futur espace maghrébin d'une part et euro-maghrébin d'autre part. Il s'agit en effet de définir les zones à développer au sein de l'Espace économique maghrébin ainsi que les zones à développer dans l'espace euro-maghrébin. Pour se faire, il faut se référer au chapitre VIII de notre thèse qui donne un élément de réponse à la problématique de la coopération inter maghrébine d'une part et euro-maghrébine d'autre part. La redéfinition des frontières doit faire l'objet d'un référendum dans tout le territoire de l'Espace économique Maghrébin. Une fois que le référendum est avalisé par les peuples maghrébins, il clôturera à jamais cet épineux problème. Quant aux applications pratiques, ils restent du ressort des gouvernements nationaux de les mettre en œuvre.

C) LE REGLEMENT DEFINITIF DE LA PARTICIPATION LIBYENNE AU NOUVEL ESPACE ECONOMIQUE MAGHREBIN

Le rôle de la Libye dans l'échec de l'UMA n'est pas négligeable dans la mesure où ce pays a à chaque fois mis en doute sa viabilité et même le concept d'un Maghreb économique. Les Libyens préfèrent les fusions qui n'aboutissent jamais (avec la Tunisie en 1975), avec l'Egypte, le Soudan, la Syrie et même avec Malte et enfin la création des Etats-Unis d'Afrique en 2000. C'est dire, que si vous voulez saboter une quelconque coopération supra nationale, associez-y la Libye. A cela s'ajoute toute une série de méfaits attribués, à tort ou à raison, aux Libyens. C'est pour cette raison, que nous préconisons l'exclusion de la Libye du futur regroupement régional euro-maghrébin. Au risque de nous répéter, la Libye devra rester en dehors du regroupement régional maghrébin (futur Espace Economique Maghrébin) tant que

ce pays n'a pas renoncé à ses intentions belliqueuses et donné les garanties nécessaires à son admission comme observateur pendant une période à définir en fonction des progrès enregistrés.

D) L'ESPACE ECONOMIQUE MAGHREBIN

La création d'un espace économique maghrébin reste un impératif pour une intégration économique et sociale du Maghreb. Cet espace n'est nullement un isolement, il est avant tout un espace de liberté dans lequel doit s'exprimer la volonté des maghrébins en dehors de l'omniprésence de l'Etat dans les domaines économiques, commerciaux, éducatifs, et bien entendu politiques. Cet espace, avions-nous dit, doit assurer la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de cet espace et garantir les libertés individuelles comme celle de la presse.

E) LA PROCLAMATION D'UNE CONSTITUTION MAGHREBINE UNIQUE POUR LES 4 CONSTITUANTES DU FUTUR ESPACE ECONOMIQUE MAGHREBIN

Sans la création d'un cadre légal, le Maghreb va s'enfoncer dans ses querelles, ses divisions et sa dépendance économique et financière vis-à-vis de l'Europe et le reste du monde. A l'instar des autres regroupements régionaux, le Maghreb doit se doter d'une constitution avalisée par un vote populaire et applicable sur tout le territoire de l'Union. Cette constitution doit garantir : les libertés individuelles à chaque citoyen de l'Union, la liberté de circulation, la liberté d'entreprendre et la liberté de croyance en d'autres termes proclamer la laïcité, malgré l'ancrage musulman du Maghreb. Cette nouvelle dimension ne laisse aucune chance aux forces régressives de proliférer et par conséquent d'accaparer la vie des citoyens par des lois d'un autre âge. Il va sans dire que cette nouvelle constitution doit être soumise à un vote populaire (référendum). Si cette constitution est acceptée, elle entrera en vigueur immédiatement et exposera tout réfractaire aux sanctions prévues par les lois nationales et le code pénal international.

X RECAPITULATIONS

Tout au long de cette analyse, nous avons dégagé tout ce qui est possible dans le cadre d'une intégration économique du Maghreb et souligné tout ce qui pourrait être réalisable. Nous avons commencé par poser les questions fondamentales et par y répondre en fonction de leur répercussion sur la vie collective des Maghrébins.

A la question : Est-ce que le Maghreb a besoin d'une intégration économique ? La réponse est oui sans aucune hésitation, car comme nous l'avons démontré, il s'agit d'une nécessité compte tenu des contextes nationaux et internationaux qu'a vécu le Maghreb après les crises successives qui l'ont secoué. Reste à savoir si la création de l'UMA était la bonne réponse ? Apparemment non, puisque cette institution n'a pas survécu à ses multiples défaillances conceptuelles et institutionnelles. Mais il serait erroné de considérer la démarche inutile puisque le développement solitaire a montré ses limites. Partant du principe que l'échec de n'importe quelle entreprise est liée à son histoire, nous avons analysé les systèmes de légitimation au Maghreb qui nous ont montré que le Maghreb n'a pas beaucoup évolué depuis l'instauration du « Dawla ». En effet, depuis le XI^{ème} siècle c'est la verticalité qui prédominait. L'arrivée du colonialisme n'a pas amélioré la situation. Les indépendances séparées ont produit l'effet contraire de ce que les peuples attendaient d'eux : au lieu d'associer leurs forces pour mener le combat du développement, les gouvernements se sont installés dans les meubles des anciens colons et ont érigé le principe de l'Etat-nation cher aux Européens, anciens colons et futurs protecteurs des pays maghrébins.

Après une moyenne de trente ans, le principe de l'Etat-nation a montré ses limites face à l'éclatement de la demande sociale et à la différenciation des intérêts qui menèrent à la formation d'une nouvelle classe sociale avide en biens de consommations. A cela s'est greffé l'éloignement de l'Etat du citoyen qui conduisit à une perte de confiance mutuelle et à la formation des oligarchies. Pour combler sa défaillance, l'Etat brandit l'étendard du patriotisme alibi qui plomba toute velléité de développement régional. Ces errances avaient conduit les pays maghrébins à se méfier les uns des autres et à inaugurer l'ère de la concurrence entre produits maghrébins sur le marché européen. Quant à la coopération inter maghrébine elle est réduite à sa stricte expression étymologique.

Pour y remédier, nous avons suggéré d'abandonner le principe de l'Etat-nation et de le remplacer par une démocratie très large garantissant une stabilité politique capable d'éveiller le citoyen et le rendre attentif à ses droits et ses devoirs dans un cadre qui lui assure l'essentiel comme l'éducation, condition sine qua non pour tout progrès. Le mot de la fin revient aux peuples maghrébins pour choisir entre le Maghreb des institutions et le Maghreb des Etats. Personnellement, j'ai choisi le Maghreb des institutions, de la tolérance, du volontarisme et de la liberté. Tout ce que nous préconisons restera lettre morte s'il n'est pas suivi d'une action vigoureuse qui milite pour l'instauration du Maghreb des régions.

TABLE DES MATIERES

STANDARD

			Pages
		Avant-propos	1-17
Chapitre	I	LE MAGHREB INSTITUTIONNEL	18-25
Chapitre	II	LE MAGHREB ECONOMIQUE	26-115
Chapitre	III	LE MAGHREB FINANCIER	116-147
Chapitre	IV	LE MAGHREB COMMERCIAL	148-199
Chapitre	V	LE MAGHREB AGRICOLE	200-246
Chapitre	VI	LE MAGHREB INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE	247-293
Chapitre	VII	LES EFFETS DU TRAITE DE BARCELONE SUR LES ECONOMIES MAGHREBINES	294-329
Chapitre	VIII	EVOLUTION DES RAPPORTS EURO-MAGHREBINS APRES BARCELONE	330-364
Chapitre	IX	L'AVENIR DE L'INTEGRATION MAGHREBINE APRES LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE AVEC L'UNION EUROPEENNE	365-385
Chapitre	X	CONCLUSIONS & PROPOSITIONS	386-409
		EPILOGUE	410-430